BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement au papier de commerce — Comptes de chèques courants — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

BOURSE DE PARIS du 28 Février 1928

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.
3 p. 100 PERPETUEL	87.35	87.40
4 p. 100 1917	87.35	87.30
4 p. 100 1927	94.60	94.40
5 p. 100 1915	94.25	94.10
5 p. 100 1920	100.—	100.—
5 p. 100 1926	87.45	87.35
5 p. 100 1927	100.—	100.—
5 p. 100 1928	100.90	100.75
5 p. 100 1928	100.—	100.—
— OBLIGATIONS 5 p. 100	100.—	100.—
— — 1920	446	444
— — 1920	457	454
— — 1927	100.—	100.—
OBLIG. CAISSE AUTONOME	442	440
CRÉDIT NATIONAL 1919	440	440
— — 1920	440	440
— — 1920	440	440
— — 1920	440	440
CNS 7 p. 100 AISNE	100.—	100.—
— PAS DE CALAIS	100.—	100.—
DÉFAUT. REINE 7 p. 100	100.—	100.—
PARIS 1905	100.—	100.—
— 1909	100.—	100.—
— 1912	100.—	100.—
DOMMUNALES 1879	100.—	100.—
— 1892	100.—	100.—
TERME		
BANQUE DE FRANCE	10340	10340
— NATION. DE CRÉDIT	1044	1050
— PARIS & PAYS-BAS	1040	1040
UNION PARISIENNE	1170	1170

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	1180	1180
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1720	1720
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1000	1000
CRÉDIT LYONNAIS	1645	1645
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1000	1000
SOCIÉTÉ GÉNER. FONCIÈRE	1110	1100
SUEZ CAPITAL	1000	1000
SUEZ PARTS	1000	1000
SUEZ CIVILES	1100	1100
EST CENTRE	1000	1000
LYON (capital)	1000	1000
MIDI capital	1000	1000
NORD CAPITAL	1000	1000
ORLÉANS capital	1000	1000
SANTA-FE CIAL DE FER	1000	1000
DIST. D'ELECTRICITÉ	1000	1000
COMP. GÉN. D'ELECTRICITÉ	1000	1000
THOMSON	1000	1000
TREFILERIES DU HAVRE	1000	1000
MINES DE COURRIÈRES	1000	1000
MINES DE LENS	1000	1000
KULHMANN	1000	1000
PHOSPHATES DE GAFSA	1000	1000
PICHENEY	1000	1000
CHARGEURS RÉUNIS	1000	1000
TRANSATLANTIQUE ORD. ET PR.	1000	1000
VOITURES PARIS	1000	1000
CULTURES TROPICALES	1000	1000
PATHÉ CINÉMA ADJIER	1000	1000
SLOMENSKI SAY	1000	1000
RUSSE 1 p.	1000	1000
RUSSE 2 p.	1000	1000

	cours préc.	cours du j.
SERBE 1895	1000	1000
TURC 4 p.	1000	1000
TURC 1 p. 1891	1000	1000
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1000	1000
— OTTOMANE	1000	1000
CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN	1000	1000
GAGNOX LTD ORD.	1000	1000
CENTRAL MINING	1000	1000
RIO TINTO	1000	1000
ORIENTAL CARPET	1000	1000
PETROFINA	1000	1000
OUDENBES D'EGYPTE	1000	1000
RIOS MEXICAINS 1911	1000	1000
SHANGHAI	1000	1000
CANADIENS	1000	1000
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	1000	1000
CHARTERED	1000	1000
CONCORDIA	1000	1000
DE BEERS ORD.	1000	1000
ESTRELLAS	1000	1000
FRANCO WYOMING	1000	1000
KLERKSDORP CO	1000	1000
JACKSONTEIN	1000	1000
MALACCA ORD.	1000	1000
MEXICAN EAGLE ORD.	1000	1000
MODDERFONTEIN	1000	1000
MONTECATINI	1000	1000
MZARTA	1000	1000
PADANG	1000	1000
RAND MINES	1000	1000
ROLLANDO-BRASIL	1000	1000
SANTANYKA	1000	1000

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
CIE. DE FER SOUDAN ALGERIE	1000	1000
CIE. DE FEU SECRÉTARIAT	1000	1000
DOCKS MARSEILLE	1000	1000
LYONNAISE DES EAUX CAP.	1000	1000
ELECTRICITÉ PARIS	1000	1000
UNION ELECTRICITÉ	1000	1000
PERSONNES	1000	1000
LEBON	1000	1000
GAZ DE HAVRE	1000	1000
SCHNEIDER	1000	1000
FIVES LILLE	1000	1000
SAINT-GOBAIN	1000	1000
NORD-EST CHARBON	1000	1000
AFILMS MOD ordre	1000	1000
— ACTIONS DE JOUISS. ORD.	1000	1000
CATELLES ORD.	1000	1000
POLIET CHABSEIN	1000	1000
GALERIES LAFAYETTE ORD.	1000	1000
PARIS FRANCE	1000	1000
PRINTEMPS	1000	1000
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1000	1000
LAND BANK OF EGYPT	1000	1000
CRÉDIT FONC. EGYPTIEN	1000	1000
— MEXICAIN	1000	1000
— CUBA	1000	1000
TABACS PHILIPPINES ordre	1000	1000
BANQUE PENINS. MEXICAINE	1000	1000
— HYPOTHÉCAIRE FRANÇAISE	1000	1000
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1000	1000
RI-MOTORS	1000	1000
HOTCHKISS	1000	1000

	Cours préc.	cours du j.
MEYER CHARLTON	1000	1000
TALES LUZERNE	1000	1000
ROAIL SUTER	1000	1000
SHELL	1000	1000
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 5 p.	1000	1000
ARGENTIN 4 p. 1900	1000	1000
BELGES 2 p. 1909	1000	1000
BRÉSIL 5 p. 1909	1000	1000
BULGARE 5 p. 1907	1000	1000
CHINE 5 p. 1898	1000	1000
EGYPT UNIFIÉ	1000	1000
HELLES 5 p.	1000	1000
ITALIE 5 p.	1000	1000
JAPON 4 p. 1905	1000	1000
MEXIQUE 4 p. 1899	1000	1000
ROUMAINS 4 p. 1903	1000	1000
RUSSE 3 p. 96-98	1000	1000
SERBE 1895	1000	1000
TURC 1 p. 1903	1000	1000
CHANGES		
Londres	1000	1000
New-York	1000	1000
Allemagne (100 reichsmark)	1000	1000
Belgique	1000	1000
Espagne	1000	1000
Hollande	1000	1000
Italie	1000	1000
Prague	1000	1000
Suisse	1000	1000

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

60 fr. de musique pour 5 f. 50
Offert aux Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS

ALBUM 1. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Prix : 6 fr. 50.
ALBUM 2. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.
ALBUM 3 bis. — Les plus jolies 20 morceaux pour violon ou mandoline solos : 6 fr. 50.
ALBUM 4. — 20 morceaux pour piano et violon ou mandoline solos : 6 fr. 50.
ALBUM 5. — 20 morceaux à quatre mains : 8 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, choisons et chansonnettes, avec dessins en couleurs : 6 fr. 50.
ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50.
Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à au PETIT BASTIAIS, 8, Boulevard du Palais, Bastia
Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux, place très facile, 2 fr.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ou que Mozart a joué et composé entre 4 et 8 ans.
Les deux albums réunis : 4 fr. 50 franco.
3° Les Surprises Enfantines, romances, morales et instructives.
Quatre grandes différentes : 2 fr. 50.

LE JOURNAL DES RETRAITES
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV°
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la pérégnation et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste AGOSTINI, dit Aug. FRAVAL.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 590.05 - Spécimen sur demande

AGRICULTEURS
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles DEERING
Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Représentants Exclusifs pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

S.A.R.L. CASTAGNOLA
Primavera Corsa
PRIX : 12 FRANCS

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons

CIGARETTES NATIONALES

CAP CORSE
DAMIANI
Membre du jury Hors Concours
GRAND PRIX Médaille d'Or
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

Quand on parle pour Paris notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu Paris
vous pourrez lire chaque jour dans le Petit Bastiais

L'Echo Touristique de la Corse
littéraire, anecdotique, pittoresque, descriptif et bibliographique.
Deuxième année, HUIT PAGES par an, bimensuel. (Compte postal N° 211-44, Paris.)
Directeur : A. Closel, Libraire de la Corse, 43, rue St-Lazare, à Paris. Spécimen franco.

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

INSTALLATIONS & FOURNITURES
SALLES DE BAINS
Chauffage Central
G. Guiducci
21-30, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-20
Maison de confiance, particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie & d'électricité

Il faut en ce moment faire des ÉCONOMIES
Cependant avoir une toilette donnant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, fleurs, sacs et bijoux, etc...
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et, 20, rue de la Bourse, Paris

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gérant : LUCIEN CORDIER.

N° 10 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

— Bien. Mais sont-ils heureux, ceux-là... n'est-ce pas, c'est ça ? Ils s'aiment, n'est-ce pas, c'est ça ? J'ai cru d'abord que c'était le frère et la sœur ... mais non, il y a une nuance de plus... Tenez, ça vous ressemblait...

Le comte vous voit avec votre bonne petite femme...

C'est un cadre tout fait pour vous !

— Je vous en prie, ne me parlez pas toujours de mon mariage ! s'écria Philippe avec un mouvement d'humeur qui la fit rire.

— Oh ! mon Dieu, s'écria-t-elle, ne nous fâchons pas !

Elle s'essuya les yeux, et se remit gaiement en marche. Elle s'appuyait un peu plus fortement sur le bras de Philippe et elle imitait malgré elle ce pas ferme, cet instinct de conduite qui lui avait plu chez la jeune dame du pavillon. Et assurément cette ressemblance, jointe à la différence des conditions, contribuait encore à rendre plus piquante pour Philippe cette aventure.

Exactes à ce point, sa passion était jeune pour la première fois dont l'occasion se présentait. En parcil cas, les occasions manquent rarement.

Le lendemain, dans la matinée, il y fut de nouveau encore sollicité par son cœur, mais non sans vouloir également, du moins, se donner l'excuse d'une visite au pavillon. Arrivé devant le pavillon du bonheur, les fenêtres, il fut étonné de voir suspendu à la grille un écriteau qui portait ces mots :

PAVILLON MEUBLÉ
à louer présentement

Après un regard de curiosité et de nouveau jeté dans l'intérieur du jardin, il allait passer, quand une pensée soudaine l'arrêta et lui fit monter le sang au visage. Il hésita, délibéra quelque temps, tous les épaules, et finalement se dirigea vers la rue latérale par laquelle s'ouvrait la cour du pavillon. Un concierge de bonne mine l'accueillit au soleil devant la porte.

— Le pavillon est à louer ? lui dit Philippe.

— Oui, monsieur.

— Mais il me semble qu'il était occupé hier... un jeune ménage, je crois.

— Oui, monsieur ; les pauvres jeunes gens... un Anglais et sa femme... ont été plaisanter beaucoup là ... mais maintenant ils ont pris un appartement, et ils font passer une annonce de Bade.

— Pour un an d'abord ; un prolongeait peut-être le bail ensuite, suivant les circonstances.

— Pour qu'on ?

— Très certainement, monsieur.

Le pavillon contenait cinq ou six pièces seulement, toutes de petite dimension, mais décorées avec un goût très élégant et très pur. — Quand les environs du boulevard extérieur, en refaisant, non sans rouir également, du prix qu'on en voulait.

— Dix-huit mille francs, dit le concierge, payables d'avance ou du moins dans les trois premiers mois.

Philippe de Bonvillers recevait de son père une pension annuelle de sept à huit mille francs. Il n'était pas très fort en mathématiques ; cependant il calcula une prime qu'un loyer de dix-huit mille francs dépasserait sensiblement ses ressources. Il demanda en conséquence à réfléchir, et le concierge en eut la bonté de l'autoriser à réfléchir dans le petit jardin aux tilleuls.

C'était le lieu du monde le plus mal choisi pour de telles réflexions. Philippe y retrouvait, sur le sable fin des allées, les pas des amoureux de la veille. Il revoyait la douce scène d'adieu qu'elle avait amenée de larmes les beaux yeux de Mary Gerald. Comment résister à la tentation de réaliser le rêve que l'avait fait naître cette scène, de donner à cette nuit comme celle-ci une suite et de s'entendre avec elle, au milieu de Paris, dans ce cadre charmant, s'y trouver près d'elle, pour elle, de marcher de tous ses pas dans cette charmante solitude, au sein de cette verdure nouvelle, leurs amours, leurs études, leurs talents, leurs jeunes gloires ?

Il n'y résista pas, et il se décida à louer le pavillon. Mais, comme il s'était peu tout à fait bon et comme il était tout à fait honnête homme, il se mit en mesure d'acquitter cette personnalité à lui-même qu'il tenait au moyen acquitté de payer dans les délais voulus ce terrible loyer de dix-huit mille francs. Il savait qu'une pièce de théâtre qui réussit rapporte à l'auteur des bénéfices considérables ; tout lui faisait présager un grand succès pour la scène ; mais, dans le cas même d'un succès ordinaire, il devait encore se trouver en mesure de faire face à l'obligation qu'il contractait, quitte à ne pas la renouveler. Son parti pris, il passa aussitôt à l'exécution de cette espèce d'allégresse qu'il éprouve, dans l'âge de la force, à s'engager à fond dans une aventure dangereuse, surtout quand l'amour est du jeu. Il se rendit en compte du concierge chez un notaire de la rue de l'Université, où il signa le bail après quelques explications préalables.

Il résolut de ne pas aller ce matin-là à la répétition, et de consacrer à son installation le reste du jour. Il n'avait à emporter de l'appartement meublé que son domestique, le concierge devait lui envoyer. Ces détails terminés, il prendrait congé de son ami, et, sans faire cette grossière solitude, au sein de cette verdure nouvelle, leurs amours, leurs études, leurs talents, leurs jeunes gloires ?

Il s'y résolut

traire au bon sens, commercialement et financièrement, du reste des ressources qui n'existent pas leur emploi. Citons vous immédiatement, à cet égard, que les disponibilités de courant électrique ont toujours été intérieures aux exigences de la consommation. Celle-ci a toujours précédé la production... et les développeurs d'électricité, depuis la guerre, ont dû sans cesse accroître leur moyen d'action, pour répondre aux désirs de leur clientèle, qu'il s'agit de lumière d'origine thermique ou hydraulique. A l'heure où l'Allemagne, épuisée, allait vaincre, nous supposons qu'elle a poursuivi la lutte, les hydro-électriciens des Alpes éprouvaient quelque inquiétude, en présence des exigences d'énergie qu'ils avaient constatées au cours de la tourmente, pour les nécessités de la défense nationale. La grand'route s'en faisait de l'herbe aspres de nous. Mais d'un an après l'armistice, l'industrialité de l'ennemi se mit en place, et à l'Allemagne a de nouvelles installations magistrales. Pas plus que de coal. Trachtenie ne saurait faire valoir ses ressources en houille bleue est inférieure aux mêmes lois que sa sœur aînée la houille blanche.

—o—

La houille bleue, l'excellie des falaises du Pas-de-Calais aux abers bretons, trouverait, semble-t-il, un débouché dans les régions du territoire situées au nord de la Loire et dans le rayon de Paris. Tout d'abord elle doit bénéficier de la proximité de la hauteur de la capitale. Ce n'est un secret pour personne que le trafic ferroviaire entre Paris et le nord du bassin parisien est de 50 à 60 kilomètres est serré, et que l'exploitation y est devenue de plus en plus difficile, tant au point de vue financièrement déficitaire. Pour remédier à cet inconvénient, on a suggéré de prolonger le service électrique jusqu'à d'une part, celui-ci s'engage au point qu'on doive envisager le doublement de certaines voies, et d'autre part, on ne saurait étendre le réseau à la grande banlieue. Il faut donc concevoir une électrification du chemin de fer lui-même.

Celle-ci se peut-elle exécuter de l'exécution de centrales thermiques, à l'installation de ces dernières, qui a été réalisé pour l'Orléans et le réseau d'Etat ? Il serait pourd'hui le croire. Si l'électricien sous le régime de la vapeur avait pu constituer une solution locale aux prévisions qui semblent les exploitants de nuit en matière de desserte des agglomérations intenses, l'évolution aurait déjà été acceptée par la totalité des compagnies ayant leur point d'attache à la capitale.

En effet, si l'on fait abstraction de pays où le charbon est à bon marché, ce qui n'est pas le cas en France — la traction électrique a été surtout instaurée dans les régions industrielles d'abondantes ressources dynamiques naturelles, Suisse, Italie, pays scandinaves, Bade-Unis, en grande partie.

L'électrification du rayon de Paris ne reposera que sur un large concours des disponibilités hydrauliques, car les usines du Pont-du-Diable, de Montereau, de Nogent, n'ont pas, à cet égard, un appoint suffisant des chutes projetées dans le Massif Central ? Nul n'y saurait sérieusement songer. On ne saurait fonder l'édifice délicat de l'électrification du rail parisien sur des sources d'énergie éloignées à 300 kilomètres...La houille bleue sera à machines, bien moins encore, pour la baie de la Somme.

L'idéal serait de conjuguer, dans une harmonieuse mesure, la houille bleue de la Manche, la houille blanche d'origine de l'Auvergne et la houille blanche du Dauphiné, à dré artificiel.

Mais il ne suffit pas de considérer le rayon de Paris. Des voies ont atteint leur limite de saturation, comme celle de Paris au Havre, à telle enseigne qu'on doit prévoir son doublement, tout au moins de Havre à Rouen. La houille bleue évidemment des ressources abondantes et de durée prolongée. Non seulement elle décongestionnerait le trafic, mais elle permettrait une accélération des vitesses. Fait-il, à ce propos, rappeler que le plus —pide des convois maritimes est le Boulogne-Paris, depuis l'ouverture jusqu'aux rives de la Gironde de l'énergie issue des torrents pyrénéens ?

N'imaginez-vous, d'ailleurs, que Paris n'ait point également le désir d'utiliser à son profit une portion du courant élaboré sur les côtes de la Manche. Après avoir répudié le Rhône, malgré elle avait songé, les forces problématiques résultant de l'aménagement du haut bassin de la Seine, la municipalité parisienne s'interrogeait avec intérêt, il va deux ou trois ans, les horizons normands, où s'élevait l'aube des capitalistes métallurgistes futures. Mais, en dehors de Paris, du plus grand Paris, la houille bleue s'annonce comme susceptible de rendre service, de favoriser d'enrichir davantage — une Normandie et une Bretagne désireuses de s'industrialiser aussi dire à la mesure des productions de consommation. On pourrait vouloir d'une telle tendance avant l'évolution accomplie depuis vingt-cinq ans. On ne la saurait plus nier, et comme le développement industriel, loin de nuire à la culture, l'a encore exacerbée, on peut affirmer qu'elle se propagera pour qu'on lui en assure les moyens. La houille bleue ne saurait rester pour compte à ses compétents.

—o—

Nous devons, en fin, nous pénétrer de cette idée que la consommation d'électricité est bien loin d'avoir atteint, en France, le même niveau que dans d'autres pays. Les 238 kilowatts-heures absorbés par le Français en 1925 ne se peuvent comparer aux 875 du citoyen canadien, aux 800 de la Suisse, aux 566 de l'Américain. Nous ne sommes donc qu'à nos débuts dans le domaine de l'électricité. Nous n'y prendrons, pourtant, notre juste place que si nous mettons en œuvre toutes nos ressources naturelles, et la houille bleue n'en est ni la moins précieuse ni la moins digestible.

Auguste PAWLOWSKI,
Professeur à l'Ecole des Hautes Etudes Sociales.

A la Chambre des députés italienne

Rome, 29 février. — M. Mussolini répondra demain aux interpellations sur l'Aventin et sur l'attentat contre l'ancien secrétaire-général des Jeunesses, le père Tacchi Venturi, dans un couvent de Jésuites, à Rome, un attentat dont le père Tacchi Venturi a été blessé au cou.

L'auteur de l'attentat, un nommé Donnigella, a été arrêté.

ÉCHOS

Billet Parisien

L'ethne que le destin des gens qui viennent une plainte, si cidéreur malheureux, et de prospère se qui peut être utile au public chaque fois qu'elle en est l'occasion.

Lisez donc ce qui suit. Ce n'est pas très drôle, mais vous comprendrez qu'il y a mieux à faire qu'essuyer d'être toujours directionné sans profit pour autrui.

Un certain effleurge a été découvert contre les intérêts en général et notamment contre celles dont les causes échappent au tribunal. Un nouveau terme, d'après une communication à la Société médicale des Hôpitaux de Paris, est venu donner la joie de vrai. Pris en, à des doses impressionnantes, 250 à 350 grammes par jour, ce circ'est pas remuer le tout des globules rouges du sang dans une proportion remarquable, puisqu'on a vu leur nombre passer, en quatre mois, de 2 millions à 5 millions par millimètre cube. Il paraît que la meilleure façon de obtenir cette cure, dite méthode Hopple, le nom d'un de ceux qui l'ont préconisée, est de faire prendre le foie de mouton cru, coupé en tranches entre deux tartines de beurre d'excellent.

L'action du foie de veau demeure quelque peu mystérieuse en la circonstance. Mais elle guérit, c'est le principal, et les examples de cette efficacité ont maintenant nombreux. Il reste à combiner un extrait renfermant en lui, sous un petit volume, les extraits nécessaires de la substance, afin de n'avoir à engloutir qu'un certain nombre de quelques onces d'une extrême saveur pour obtenir cette cure. Ce sera le rêve de la ménagère et du malade. Il n'est pas jusqu'à la cuisinière qui ne puisse rêver à la joie de faire prendre le foie de veau à son maître, sans avoir deux tartines de beurre d'excellent.

L'action du foie de veau demeure quelque peu mystérieuse en la circonstance. Mais elle guérit, c'est le principal, et les examples de cette efficacité ont maintenant nombreux. Il reste à combiner un extrait renfermant en lui, sous un petit volume, les extraits nécessaires de la substance, afin de n'avoir à engloutir qu'un certain nombre de quelques onces d'une extrême saveur pour obtenir cette cure, dite méthode Hopple, le nom d'un de ceux qui l'ont préconisée, est de faire prendre le foie de veau à son maître, sans avoir deux tartines de beurre d'excellent.

*Voici enfin, à des doses impressionnantes, 250 à 350 grammes par jour, ce circ'est pas remuer le tout des globules rouges du sang dans une proportion remarquable, puisqu'on a vu leur nombre passer, en quatre mois, de 2 millions à 5 millions par millimètre cube. Il paraît que la meilleure façon de obtenir cette cure, dite méthode Hopple, le nom d'un de ceux qui l'ont préconisée, est

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas (1 kil. bis, b^d Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc....
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

LE JOURNAL DES RETRAITES
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV^e
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste Anostini, dit Aug. Finaval.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 596.09 - Spécimen sur demande

SANTU CASAKOVA
Primavera Corsa
PRIX : 12 FRANCS

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gér. : LUCIEN CORDIER

BOURSE DE PARIS du 29 Février 1928

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.
3 p. 100 PERPETUEL	47.05	46.95
4 p. 100 1917	87.50	87.30
4 p. 100 1917	74.50	74.40
4 p. 100 1918	74.50	74.30
5 p. 100 1920	105.80	105.70
5 p. 100 1920	87.20	87.00
4 p. 100 1925	104.10	104.00
5 p. 100 1925	106.50	106.40
6 p. 100 1925	120.70	120.40
7 p. 100 OBLIGATIONS 8 p. 1926	140.50	140.40
— — 1924	645.—	647.—
— — 1926	1000.—	1000.—
— — 1927	587.—	584.—
OBLIG. CAISSE AUTONOME	1000.—	1000.—
CRÉDIT NATIONAL 1919	1100.—	1100.—
— — 1920	1110.—	1111.—
— — 1924	1110.—	1111.—
— — 1926	1110.—	1111.—
5%/4 1/2 p. 1925 A/B/C/D	1000.—	1000.—
— — PAR DE CALAIS	1000.—	1000.—
DÉPART. SEINE 7 p. 1905	1111.—	1111.—
PARIS 1905	1111.—	1111.—
— 1912	1111.—	1111.—
— 1920	1111.—	1111.—
COMMUNALES 1875	1111.—	1111.—
— 1879	1111.—	1111.—
TERME		
BANQUE DE FRANCE	11270.—	11260.—
— NATION. DE CRÉDIT	1061.—	1058.—
— PARIS & PAYS-BAS	1100.—	1100.—
UNION PARISIENNE	1750.—	1751.—

	cours préc.	cours du j.
RENTE 1895	141.50	141.—
TURC 1 p. 100	128.—	128.25
TURC 1 p. 1914	128.50	128.50
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	84.—	84.—
— OTTOMANE	1000.—	1000.—
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	1000.—	1000.—
SUEZ CAPITAL	1000.—	1000.—
SUEZ PARTS	1000.—	1000.—
RIO CIVILER	1000.—	1000.—
RIO TINTO	1000.—	1000.—
ORIENTAL CARPET	1000.—	1000.—
PETROFINA	1000.—	1000.—
RUBERIES D'EGYPTE	1000.—	1000.—
BONS MEXICAINS 1913	1000.—	1000.—
BRASPAR	1000.—	1000.—
CAMBODGE	1000.—	1000.—
FINANCIERES CAOUTCHOUC	1000.—	1000.—
CHARTERED	1000.—	1000.—
CONCORDIA	1000.—	1000.—
DE BEERS ORD.	1000.—	1000.—
ESTELLAS	1000.—	1000.—
FRANCO WYOMING	1000.—	1000.—
HUANCHACA	1000.—	1000.—
LAGUNA CYNTH.	1000.—	1000.—
MALACCA ORD.	1000.—	1000.—
MEXICAN EAGLE ORD.	1000.—	1000.—
MOSSE-FORNTON	1000.—	1000.—
MONTECATINI	1000.—	1000.—
MINATA	1000.—	1000.—
PADANO	1000.—	1000.—
RAND MINES	1000.—	1000.—
ROMANO-SUISSE	1000.—	1000.—
TANTANYKA	1000.—	1000.—

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
CH. DE FER NORD-EST ALSACIEN	1000.—	1000.—
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1000.—	1000.—
DOUKS MARSEILLE	1000.—	1000.—
LYONNAISE DES EAUX CAP	1000.—	1000.—
ELECTRICITÉ PARIS	1000.—	1000.—
UNION ÉLECTRICITÉ	1000.—	1000.—
PERENCHIES	1000.—	1000.—
LENS	1000.—	1000.—
GAZ DE JARIE	1000.—	1000.—
SCHNEIDER	1000.—	1000.—
FIVES LILLE	1000.—	1000.—
SAINT-GOBAIN	1000.—	1000.—
VERRERIE CAHMAUX	1000.—	1000.—
MINES MIDI ORD.	1000.—	1000.—
M. ANGLESEUR MANT. ORD.	1000.—	1000.—
DISTILLERIE INDO-CHINE	1000.—	1000.—
POLIET CHAUSSON	1000.—	1000.—
SALINES LAFFITTE	1000.—	1000.—
PARIS FRANCE	1000.—	1000.—
PROTEMPS	1000.—	1000.—
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1000.—	1000.—
LAND BANK OF EGYPT	1000.—	1000.—
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1000.—	1000.—
— — MEXICAIN	1000.—	1000.—
— — CUBA	1000.—	1000.—
TABACS PHILIPPINES ordinaire	1000.—	1000.—
BANQUE PENINS. MEXICAIN	1000.—	1000.—
— INDUSTRIELLE JAPON	1000.—	1000.—
OB DIT FONC. FRANCO-CANAD.	1000.—	1000.—
30 METRO	1000.—	1000.—
HOTCHKISS	1000.—	1000.—

	cours préc.	cours du j.
MEYER CHARLTON	1000.—	1000.—
TALCS LUZENAC	1000.—	1000.—
ROUES DUTON	1000.—	1000.—
SHELL	1000.—	1000.—
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 5 p. 100	1000.—	1000.—
ARGENTIN 4 p. 1900	1000.—	1000.—
BELGES 5 p. 1926	1000.—	1000.—
BRÉSIL 4 p. 1889	1000.—	1000.—
BULGARE 5 p. 1907	1000.—	1000.—
CHINE 4 p. 1895	1000.—	1000.—
EGYPT. UNIFIÉ	1000.—	1000.—
HELLEN 6 p. 1914	1000.—	1000.—
ITALIE 3 p. 1906	1000.—	1000.—
JAPON 5 p. 1907	1000.—	1000.—
MEXIQUE 4 p. 1904	1000.—	1000.—
ROUMANIE 5 p. 1903	1000.—	1000.—
RUSSE 5 p. 1906	1000.—	1000.—
SERBE 1895	1000.—	1000.—
TURC 4 p. 1903	1000.—	1000.—

CHANGES

Londres	124.81
New-York	25.41
Allemagne (100 reichsmarks)	123.—
Belgique	354.—
Espagne	422.50
Hollande	1022.—
Italie	133.—
Portugal	110.—
Suisse	491.—

60 fr. de musique pour 5 f. 50
Offert aux Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS
ALBUM X. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano à 4 mains. Prix : 5 fr. 50.
ALBUM 5. — 20 morceaux pour violon et piano et violon : 5 fr. 50.
ALBUM 5 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violoncelle ou mandoline solos : 5 fr. 50.
ALBUM 6. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES D'UN ENFANT TRÈS... showing an...
Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à au PETIT BASTIAIS, 8, Boulevard du Palais, Bastia
Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux pour très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.
Les deux albums réunis : 6 fr. 50 franco.
Les Leçons Enfantines, amusantes, morales et instructives.
Quatre symphies différentes : 2 fr. 50.

AGRICULTEURS
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles DEERING
Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Représentants Echelle pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX ·· MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Sommes Aheteurs
forêts et propriétés foncières de toute nature en CORSE
Faire offres à ASSOCIATION FONCIERE ET IMMOBILIERE, S.A. Capital 20 MILLIONS, 114, rue de Rome à MARSEILLE.

MAROC. Joli domaine 350 hect. Arboriculture élevage, eau abondante. 5 km gare Tanger-Fez, nombreux arbres fruitiers, oliviers. 250.000 frs. Groupement technique, 35 Rue Nationale, Casablanca.

INSTALLATIONS & FOURNITURES SALLES DE BAINS
Chauffage Central
G. Guiducci
24-26, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-20
Maison de confiance, particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie & d'électricité

53e ANNÉE N° 52
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 2 MARS 1928
DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAUX A PARIS
10, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-57
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Le Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER
Compte Chèques Postaux : Marseille 66 99 e m.
ABONNEMENTS
Corse . . . 1 an 15 — 6 mois 7 50 — 3 mois 3 75
Corse, et Colon. 17 — 32 — 64
Etranger . . . 1 an 30 — 60 — 120
6 mois 15 — 30 — 60
Les abonnements partent du 1er mardi de chaque mois et sont payables d'avance.
PUBLICITÉ
La publicité agricole locale est reçue au bureau du journal, 10, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les succursales Agences de publicité.

Le prix du lait baisse

On annonce que le prix du lait de beurre est en baisse ; ainsi, le nouveau tarif imposé aux usines de la région de Roquefort-sur-Soulzon, phénomène d'ailleurs général et dont nous ne faisons que suivre les conséquences, s'affirme. Mais la baisse, si légère soit-elle, du prix du lait industriel, sera très sensible aux éleveurs du département, en raison de l'importance prise par l'industrie laitière.

Seuls, jusqu'ici les vins ont assez bien tenu. A 300 francs l'hectolitre à la cave la partie est toujours raisonnable et les vinificateurs ne se plaignent pas trop. Mais le vin nous a connu des cours qui datent à peine de deux ou trois ans.

C'est un peu expressément que nous parlons du vin à propos du lait.

Lorsque nous examinons les causes apparentes de la baisse du prix du lait, nous apprécions pour infliger à la question étudiée, d'après les premiers renseignements qui nous arrivent, un manque à gagner de un ou deux millions, vingt, davantage, nous soupçonnons, en effet, que l'industrie laitière n'est pas aussi bien organisée que l'industrie fromagère, et qu'elle est également moins bien organisée que la grande viticulture corse qui a su rester contre ses défaillances passées.

C'est pourquoi nous pouvons affirmer que même en cas de récolte abondante, la viticulture corse, à cause des débouchés nouveaux qu'elle s'est procurés, se défendra. Mais pourquoi a-t-elle trouvé des débouchés sur le continent en sur place même ? Parce que les viticulteurs ont appris à présenter leurs produits toujours soutenus. Et comme à « fonds » où vin corse est excellent, la vente, variations assez faibles de prix à part, est assurée. Par une application toujours meilleure des bonnes pratiques de l'œnologie, les viticulteurs ont parvenus à éviter le gaspillage des vins manqués, invendables et invendables : ils ont, tout en s'attachant davantage aux vins qui exigent la garde et les vins, réduit par une vente garantie à des prix honorables, leurs frais généraux.

Il faut absolument qu'il en soit de même de la production laitière.

Certes, le prix du lait dépend de soulignences qui nous échappent, de conditions sur lesquelles la production n'a aucun pouvoir. Mais c'est précisément pour se prémunir contre ces phénomènes extérieurs que nous devons diminuer les frais de la production laitière qui sont encore trop élevés.

Nous ne voulons pas traiter ici la question des rapports entre le producteur de lait et le fromager, dont les ménagers abusifs qui discréditent la qualité du lait corse et provoquent un abaissement particulier de son prix.

Nous voulons seulement aujourd'hui faire remarquer que la question du prix du lait n'est pas qu'une question à proprement parler économique, mais de salubrité agraire. Le berger corse dépense pour obtenir une quantité déterminée de lait bien plus qu'un berger du continent. C'est parce que l'éleveur continental n'a que de bonnes prairies qu'il a obtenues par la sélection. Elles lui coûtent donc, considérées globalement, bien moins qu'elles ne coûtent à l'éleveur corse encombré de mauvaises laitières qui ne sont pas moins de bonnes mangeuses.

Un des points les plus importants de la question laitière est là, à notre avis, et nous sommes même portés à le considérer comme essentiel. La baisse du prix occasionne un déchage sensible ; or, ce déchage peut être compensé par de meilleurs longueurs donnant le même résultat ou un résultat supérieur. Il est plus aisé et moins coûteux — on use à peine exprimer cette lapalissade — d'entretenir un troupeau de 25 bêtes qu'un troupeau de cinquante s'il doit donner la même production.

Le malheur est que les bergers sont presque tous, à l'exemple des gros viticulteurs, des éleveurs pratiquant les méthodes empiriques, et ce en vertu de leur formation traite. Ce n'est pas qu'ils ne sachent pas distinguer entre une bonne et une mauvaise laitière, ni qu'ils ne comprennent qu'une brebis même de grande capacité souffre terriblement dans sa production quand elle diminue d'être exposée continuellement aux intempéries. L'office départemental agricole lutte de son mieux contre la routine par les conseils par les bergers à tous les conseils. Le résultat qu'il obtient ne semble pas exceptionnellement probant.

Et pourtant, il faudra y arriver à la retraite des méthodes empiriques. Sans doute, la baisse du prix du lait, appréhendée par tant d'intéressés, y contribuera-t-elle, à l'égal d'un pénible mais salutaire avertissement.



Cinq concurrences amusantes ont pris ces jours derniers le départ pour tenter le raid hippique Paris-Cannes.
Voici de gauche à droite : Miss Coty, Fille Galatea, Mme Fraud, Mlle Grosi et Miss Wedd.

La Chambre examine le projet de réforme du code de justice militaire

Deux contre-projets des socialistes et des républicains socialistes, tendant à la suppression des conseils de guerre sont repoussés

Paris, 1er mars. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 25, sous la présidence de M. Bouisson.

M. Painlevé est au banc du gouvernement.

La Chambre discute le projet de loi adopté par le Sénat portant révision du code de justice militaire de l'armée de terre.

M. Humbert-Ricolfi, rapporteur de la commission de l'armée, après avoir souligné le caractère d'urgence de la réforme, demande à la Chambre, exposé que le présent projet de loi a pour but essentiel de sauvegarder l'avenir et tend à éviter le retour des tragiques erreurs dont la Chambre a plusieurs reprises à entendu le poignant récit.

— La commission de l'armée, dit-il, s'est efforcée de mettre sur pied l'organisation moderne pour le temps de paix et ainsi pour le cas où la guerre nous serait imposée.

« Un édifice nouveau a été trop souvent réclamé par l'opinion publique pour que votre commission ne vous adjure pas de réaliser cette belle tache dans le plus bref délai ».

Le rapporteur indique ensuite les grandes lignes directrices de la réforme en discussion et montre que les auteurs du projet ont réalisé une nouvelle organisation de la justice militaire en restant le plus possible dans les limites du droit commun.

M. Ricolfi fait observer que la fin de la session est proche et qu'il serait imprudent de s'engager dans la voie des longueurs de détail parce que le Sénat ne serait pas en mesure d'adopter un nouveau texte avant la fin de la législature.

Il faut donc se garder, dit-il, de certaines interminables doctrinales qui aboutiraient à des manifestations inutiles alors qu'il s'agit de réaliser une réforme réclamée par le pays tout entier et appartient des garanties qui correspondent pleinement aux vœux du Parlement et des anciens combattants ».

La clôture de la discussion générale est prononcée.

Les contre-projets

M. Bognon, socialiste, défend un contre-projet tendant à la suppression complète des conseils de guerre et de la juridiction militaire.

M. Bognon ajoute que malgré les modifications apportées au fonctionnement de la police militaire et au code pénal militaire par le projet voté par le Sénat il restera toujours l'existence d'une justice exceptionnelle à laquelle seront soumis les soldats.

Il conclut en disant que le but du contre-projet socialiste, conforme aux aspirations de la démocratie, c'est la suppression de toute juridiction d'exception.

M. Simon Reynaud, républicain socialiste, défend un contre-projet analogue au contre-projet socialiste en insistant également sur la nécessité de supprimer totalement la juridiction militaire pour éviter le retour des

Le pourboire

M. Justin Godart vient de partir en guerre contre l'irritante question du pourboire. En effet, l'ancien ministre du Travail vient de déposer sur le bureau du Sénat une proposition de loi « tendant » à réglementer le pourboire dans les hôtels, restaurants, cafés, brasseries, etc. et, généralement, dans tous les établissements commerciaux où il est pratiqué.

On ne peut que féliciter l'infatigable sénateur de son initiative. Le pourboire est à réduire pour l'honneur de notre Français. C'est une petite bastille moderne à démolir, gabelou d'autres plus importantes.

Mais M. Godart, raisonnablement, ne demande pas la suppression totale de ce coûteux usage. Il se contente d'une réglementation. On ne peut, en effet du jour au lendemain interdire à des travailleurs honnêtes cette consommation qui est souvent une partie de leur salaire, quand elle ne le constitue pas tout entier.

Il est évidemment facile de répondre à un chauffeur de taxi ou à un ascensoriste, en employant le geste familier qui affirme un refus : « Rien ! »

— Mon vieux, fais comme moi. Fais toi payer par tes patrons.

Le chauffeur de taxi et le colifeur vous répondront avec juste raison qu'une telle réforme ne peut s'opérer du jour au lendemain et qu'il n'est pas bien sûr que le patron même totale puisse la provoquer, car il faut compter avec le manque de dignité de ces mêmes serviteurs à qui l'on supprime le pourboire, qui continueront à tendre la main, même après sa suppression.

Ce n'est pas à nous à juger ce différend. A cet effet, il a fait adresser à quelques pays d'Europe le questionnaire suivant :

I. — Dans quelle mesure le système des pourboires individuels est-il encore en vigueur ? Est-il remplacé par un supplément ajouté à la note ou autre chose ?

II. — A combien s'élève, en moyenne, ce supplément ou pourcentage de la note ?

III. — Comment ces suppléments sont-ils distribués parmi le personnel ?

IV. — Y a-t-il un contrôle du personnel sur l'établissement du montant du supplément et sur la distribution de ce-lui-ci, et par quelle méthode ?

V. — De l'avis des deux parties, ce contrôle a-t-il été satisfaisant ?

Les réponses ont démontré qu'un seul pays avait, *théoriquement*, remplacé le pourboire par un autre système : l'Italie. Dans ces contrées, il aurait été sévèrement aboli par application au pourcentage sur la note, à la suite d'une convention passée entre les représentants des hôteliers et le syndicat des travailleurs de l'hôtellerie.

Mais les abus n'en continuent pas moins, et, malgré les pénalités prévues, certains patrons se répartissent point sur l'ensemble des pourboires, à toute l'exaction. A ces derniers tout serait bon, même les bas[illegible]

Un hôtelier serait inévitable et frappé 200.000 ouvriers.

NOUVELLES MILLITAIRES

Paris, 29 février. — M. Antonini, lieutenant au 92e régiment d'infanterie, cadre latéral, a obtenu une sous-lieutenant et maintenu adjoint au commandant du dépôt de Meurthe ; M. Canarelli, lieutenant au cadre latéral au 122e régiment d'infanterie est nommé sous-lieutenant.

M. Stresemann quittera samedi la Côte d'Azur

Nice, 29 février. — M. Stresemann quittera le Cap Martin, samedi, allant directement à Genève.

E. ORSINI.

ÉCHOS

Billet Parisien

Certains hommes cherchent longtemps leur voie. Ils essayent un métier, le lâchent, tâtent d'un autre, usent de plusieurs, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé celui qui leur convient.

Il est d'autres hommes qui, dès leur enfance, savent ce qu'ils ne peuvent plus travailler : ils savent qu'ils ne feront jamais rien d'autre que ce pour quoi ils sont nés, et, dès le matin, ils se mettent à l'ouvrage, sans hésitation, sans regret, sans remords.

Le fils de Mussolini, à cet égard, est pareil, curieux. Mussolini, Benito, a commencé par être maçon, puis il a été journaliste, il a été député, il a été ministre, il a été dictateur, il a été tout cela, et il a été tout cela avec la même facilité, la même aisance, la même absence de gêne, la même absence de scrupules.

Mais M. Godart, raisonnablement, ne demande pas la suppression totale de ce coûteux usage. Il se contente d'une réglementation. On ne peut, en effet du jour au lendemain interdire à des travailleurs honnêtes cette consommation qui est souvent une partie de leur salaire, quand elle ne le constitue pas tout entier.

Il est évidemment facile de répondre à un chauffeur de taxi ou à un ascensoriste, en employant le geste familier qui affirme un refus : « Rien ! »

— Mon vieux, fais comme moi. Fais toi payer par tes patrons.

Le chauffeur de taxi et le coiffeur vous répondront avec juste raison qu'une telle réforme ne peut s'opérer du jour au lendemain et qu'il n'est pas bien sûr que le patron même totale puisse la provoquer, car il faut compter avec le manque de dignité de ces mêmes serviteurs à qui l'on supprime le pourboire, qui continueront à tendre la main, même après sa suppression.

Ce n'est pas à nous à juger ce différend. A cet effet, il a fait adresser à quelques pays d'Europe le questionnaire suivant :

Il est été bien surprenant, dû M. Bonnard de Mavin, qu'un rapporteur de fait, un ministre de Mussolini ne ressemblât pas celui de dompteur...

Gabriel Bauer.

Mémente

CALENDRIER. — Aujourd'hui vendredi, 2 mars 1928, 62e jour de l'année. Fête à souhaiter :

Aujourd'hui : Saint Donat, martyr. Demain : Saint-Marin.

EPHÉMÉRIDES CORSES. — 2 mars 274) : Alphonse d'Ornano, ambassadeur de la Cour de France à Gênes, donne un nouvel hommage pour la souveraineté éminente avec lui huit consuls qu'il avait obtenu de lever dans l'île afin d'organiser un régiment au service de la France.

On rapporte que dans les premiers moments de son séjour à Gênes, notre illustre compatriote fut l'objet de la curiosité et de l'admiration publiques ; on le suivait partout, on recherchait son amitié, on louait cet ancien adversaire des généraux génois en Corse, et cela avec une telle prodigalité d'expressions pompeuses que l'on pouvait se demander si le fils de Sampiero n'allait pas compris une contrée pour Gênes.

Antoine Anosrasi.

L'agriculture et l'additif douanier

Paris, 29 février. — La commission de l'agriculture s'est réunie sous la présidence de M. Fernand Duval.

Après avoir entendu MM. Beaumont et Dancourt sur le projet de loi additif douanier (viandes et animaux, lait et dérivés) la commission a décidé en principe de déposer certains amendements appliquant aux droits d'avantage et du coefficient 3.

Afin de ne point diminuer la protection dont l'agriculture jouissait avant 1914 elle a décidé d'entendre le ministre de l'agriculture sur les dispositions relatives à l'additif douanier.

Un nouveau conflit ouvrier en Allemagne

Berlin, 1er mars. — Les ouvriers de l'outillage en grève menacent de déterminer la grève d'une grande partie des ouvriers métallurgistes qui ont repris récemment le travail.

Un lockout serait inévitable et frapperait 200.000 ouvriers.

NOUVELLES MILLITAIRES

Paris, 29 février. — M. Antonini, lieutenant au 92e régiment d'infanterie, cadre latéral, a obtenu une sous-lieutenant et maintenu adjoint au commandant du dépôt de Meurthe ; M. Canarelli, lieutenant au cadre latéral au 122e régiment d'infanterie est nommé sous-lieutenant.

M. Stresemann quittera samedi la Côte d'Azur

Nice, 29 février. — M. Stresemann quittera le Cap Martin, samedi, allant directement à Genève.

E. ORSINI.

Les élections législatives en Algérie

Les élections législatives auront lieu dans deux mois. La situation se présente en Algérie, de la façon suivante :

Dans le département de Constantine, les trois candidats d'Union républicaine MM. Thomson, Morinaud et Jules Gabriel Veyre, sont représentés respectivement à Bône-Guelma, Constantine-Philippeville et Batna-Sétif-Bougie.

En cet état nous concernent les candidats du parti S.F.I.O. : MM. Giovacchini, conducteur en retraite, conseiller général, Tamburini, instituteur ; Zerbibi, commis découvert à l'hôpital civil de Bougie.

A Alger-ville, M. Fiori, député sortant, républicain-socialiste, sollicite le renouvellement de son mandat. Il a comme concurrents MM. Lagaisse, avocat, maire et conseiller général de Saint-Eugène (Ligue Nagiste) ; Cayrou, commerçant, adjoint au maire d'Alger (S.F.I.O.) ; Wyman, négociant, radical-socialiste ; Claverie, commerçant.

On donne des noms de plusieurs autres candidats, parmi lesquels ceux de MM. Dubief, ancien secrétaire général du gouvernement (républicains) et Morel, avocat (Ligue Nagiste).

Dans la circonscription Constantine-Setif, M. Mallarme, député, républicain-socialiste, inspecteur primaire en retraite (S.F.I.O.). Ce sauvage, d'autre part, les connaît dans la grande misère. Souvent il n'est pas de nouvelles aux pieds. A Constantine, il couche sous un pont. Il se nourrit de pain chez un marchand de légumes. Il fut un soldat plein de vaillance. A l'armistice, il abandonne les armes et devient le juge de paix. Il écrit un ouvrage d'histoire, un livre de philosophie, nous feuilleton et fait sur le papier quelques titres de pièces de théâtre enfin, le vieux journaliste. C'est bien là une vie d'être que Lejeune-Constant a tout parcouru qu'on en sait. On gémit qu'il regrette de ne plus écrire dans les feuilles publiques. Il soupçonne qu'on a tort. C'était mon avis autrefois. C'était mon avis tout à l'heure ; j'ai subi une réaction et il se pourrait que Lodoyant les fauves. On voit qu'il guérit la grâce de lui une jeune blonne qui est apparu son pensionnaire du jardin public. Il remplit en temps, de l'attendre ou la voir, pénétrer dans la cage et la donner accourt à son appel.

Il est été bien surprenant, dû M. Bonnard de Mavin, qu'un rapporteur de fait, un ministre de Mussolini ne ressemblât pas celui de dompteur...

Gabriel Bauer.

La randonnée de Costes et Le Brix

New-York, 29 février. — Les aviateurs Costes et Le Brix ont installé sur leur avion un nouveau moteur avec lequel ils ont fait quelques essais. Ils ont l'intention de partir incessamment pour Rio Francisco en suivant la route des vents alizés, puis de là gagner Dakar et traverser l'océan Atlantique.

Le statut des sous-officiers de carrière

Paris, 29 février. — La commission sénatoriale de l'Armée réunie sous la présidence de M. Albert Lebrun a procédé à l'examen du projet de loi sur le statut des sous-officiers de carrière rapporté par le général Stuhl.

Certaines modifications ont été apportées aux articles 3, 7 et 8. Pour les autres articles le texte de la Chambre des Députés a été adopté avec de simples modifications.

On découvre à Buenos-Ayres de faux billets de banque colombiens

Le fonctionnaire auteur de la découverte est assassiné

Londres, 29 février. — On mande de Buenos-Ayres qu'on a découvert ici une quantité de faux billets de la Banque de Colombie contenus dans des barriques de vin supposées venir de France.

Le fonctionnaire des douanes qui fit la constatation, M. Julio Garcia, fut assassiné hier.

LE PROCÈS DU CHATEAU DE CHAMBORD

Orléans, 29 février. — La Cour d'Appel d'Orléans adoptant les conclusions du ministère public a rendu son infirmatif du jugement du tribunal de Blois et a débouté le prince Sixte de Bourbon-Parme ainsi que ses frères et sœurs.

Elle a déclaré ensuite que le prince Sixte de Bourbon aura la propriété entière et exclusive du château de Chambord et de ses dépendances sous réserve du séquestre mis par la France.

LA DÉFENSE DES BANQUES CONTRE LES BANDITS

Londres, 1er mars. — De grandes banques de Londres émues du grand nombre des attaques à main armée contre leurs employés dirigeant parfois leurs petites succursales de province étudient le projet de leur adjoindre un ancien soldat armé d'un révolver et chargé de défendre le caissier.

Le chômage en Allemagne

Berlin, 1er mars. — Le nombre des chômeurs en Allemagne diminue lentement. Il était vers la moitié de février de 1.500.000 contre 1.559.000 au quinze janvier.

1 MARS

A propos d'un anniversaire

Le 2 mars 1847 naquit la princesse Clotilde Charlotte-Thérèse-Louise. Elle était de cette maison de Savoie, en qui sont une parole sacrée « tous les hommes sont libres et les femmes sont choses ». Elle se maria, en janvier 1859 avec le Prince Jérôme, celui des Bonaparte dont le profil et l'intelligence rappelaient Napoléon.

Or, la princesse Clotilde, mérite un plus ouvrage. Elle donna par une vie charitable, active le témoignage de bonnes œuvres, le constant exemple de toutes les vertus.

L'un très bien des anniversaires. Nous avons cru de notre devoir, en nous associant en son anniversaire de sa naissance, un faible hommage à cette princesse qui fut vraiment une femme d'élite, un souvenir à la femme forte qui ne se laissa pas abattre par l'adversité.

Rappelons-nous que le 4 septembre 1870, alors que l'Impératrice grondait, la princesse Clotilde refusa l'assistance de l'Ambassadeur d'Italie en lui spécifiant : « *Je ne veux personne entre les Français et moi. Je ne veux accepter aide et protection que des Français !* »

Ce serait une preuve de l'attachement que l'on a pour la France.

La princesse Laetitia, la fille de la princesse Clotilde devait prononcer, en compagnie de M. Bresson, le discours combien identique à celui-là. On voulait le descendre dans la crypte de la basilique de Superga, mais aura empêché la noble morbelle de Prince Victor-Napoléon.

Sur le cercueil était étendu le drapeau tricolore.

On va éveiller... Un assistant, sans penser à mal, veut enlever l'emblème tricolore. Un cri s'échappe aussitôt de toutes les bouches : « Laissez le ! »

Il fait bon se ranger sous le drapeau de la France immortelle... Mais, en ces jours d'incertitude, on crie du cœur sur une valeur toute symbolique...

Jean-Marc Salvadori.

La joie dans l'éducation

La famille française a grand besoin d'être défendue, illustrée, informée sur ses droits, ses devoirs sur tout ce qui lui est utile de savoir pour bien organiser ses conditions d'existence et de développement. Il lui faudrait un véritable code du foyer qui soit un hommage aux familles nombreuses, ainsi qu'un instrument de revendication dans toutes les institutions qui lui sont nécessaires, et une œuvre salutaire en vue de mettre en lumière et en relief les vertus familiales.

Nous avons pris, à ce sujet, l'appel le « *Pour la famille française* ». L'auteur bien connu, père de huit enfants, et M. Jacques Péricard. L'ouvrage illustre sous forme d'almanach contient des recettes pour quoi puisqu'il n'y avait pas encore de publication importante traitant d'une manière spéciale et pratique les questions intéressants les pères et mères de famille. Il vient bien à propos combler un vide et pourvoir de devenir une véritable encyclopédie du foyer. C'est ce que désire son auteur « si les hommes et les circonstances nous favorisent » dit-il.

Souhaitons qu'il en soit ainsi à l'honneur de Jacques Péricard et surtout à l'honneur de la famille française.

E. Orsini.

ELECTRIFICATION DU NORD-EST ET DU NORD DE LA CORSE

Dimanche 4 mars courant, à 9 heures du matin, aura lieu au théâtre de Bastia, une réunion du Syndicat des Communes, pour l'électrification du Nord-Est et du Nord de la Corse.

Les délégués des communes appelés par délibération à faire partie du comité sont priés d'assister à cette réunion.

Jurisprudence

La provocation des militaires à la désobéissance est indélit du droit commun

Bord, 1er mars. — Le conseil de guerre maritime estimant que la provocation des militaires à la désobéissance est un délit de droit commun et non un délit politique a annulé le sursis dont bénéficiait un ancien matelot, Robert Parand, condamné en 1925 à un an de prison avec sursis, arrêté depuis pour avoir incité des marins à ne pas obéir aux ordres de leurs chefs.

Parand fut condamné par le correctionnelle à six mois de prison.

Il s'agissait de savoir si la condamnation antérieure pour provocation du service Picard a été immédiatement

LE FILM D'EDITH CAVELL

Londres, 1er mars. — Le film sur Miss Cavell qui fut projeté hier en présence des représentants des journaux anglais sera vraisemblablement projeté à Paris devant les représentants de la presse française, britannique et américaine.

On prévoyait ensuite au scrutin pour savoir s'il est à souhaiter que ce film soit projeté dans les salles de cinéma.

LA QUESTION DE TANGER

Londres, 1er mars. — Suivant une dépêche de Madrid on serait en train d'intervenir entre la France et l'Espagne au sujet de Tanger.

Nous rappelons à nos abonnés que la demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0,75 et de la dernière bande.

INFORMATIONS LOCALES

Chronique des Tribunaux

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de M. Grimaldi, juge doyen

Audience du 1er mars 1928

L'huissier d'Ornano, ... ennui, avait été à la recette d'un propriétaire. M. Jean Cardelli, d'Oletta, déféra au tribunal de simple police de cette localité pour avoir usé d'une adjonction étrangère dans la propriété de ce dernier. On sait que depuis la loi de novembre 1926 les délits de chasse relèvent du tribunal correctionnel.

Le Sénat adopte sans discussion divers projets intéressant spécialement l'Algérie. Il adopte également après discussion de l'interpellation de M. Steeg sur les intentions immédiates du gouvernement et sur son programme dans la lutte contre les fièvres paludéennes et contre la mortalité infantile et de celle de M. Louis Martin sur la protection de la santé publique. Il a jugé nécessité de grouper la vaccination contre la diphtérie.

La jonction des deux interpellations est ordonnée. M. Strauss monte à la tribune.

Il expose qu'il tient à faire connaître un document communiqué à l'Académie de Médecine.

M. Gustave Labbé, statistique de la Société des Nations qui se fera représenter devant le conseil dans l'affaire des mitrailleuses par le général Tancon pour le cas où le conseil aurait besoin de certaines informations touchant les requêtes des gouvernements de la Petite-Entente.

Une grève des ouvriers unitaires du batiment

Paris, 1er mars. — Suivant un ordre reçu de la C.G.T.U., des ouvriers du syndicat unitaire du bâtiment quitteront les chantiers dans la matinée à 15 heures et ne travailleront pas l'après-midi dans la proportion de 70 pour cent, se livrant au débauchage sans succès, la liberté du travail étant assurée par un service de police très important.

Les grévistes se rendront à trois meetings, rue Greuze-aux-Belles et rue Mathurin-Moreau. Aucun incident ne se produit à la sortie de ces réunions.

Les relations anglo - soviétiques

Londres, 1er mars. — Sir Austen Chamberlain a déclaré hier à la Chambre des Communes que rien ne s'était produit pouvant justifier l'étude d'une reprise des relations diplomatiques avec la Russie.

Les négociations polono-lithuaniennes

Varsovie, 1er mars. — Le gouvernement de la Pologne, conformément aux propositions du gouvernement de Kovno, accepterait que les négociations polono-lithuaniennes commencent le 10 mars à Koenigsberg.

Communications

SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

Les camarades syndiqués sont priés d'assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le vendredi 2 mars à 6 heures du soir à la Bourse du Travail, salle du 1er, pour le paiement de cotisations et remise de la carte corporative.

DAMES PATRONNESSES DES MEDAILLES MILITAIRES

Mme la générale Dubail, née les Dames patronnesses de la section des Médailles Militaires, de se réunir le samedi, 3 mars, à 14 heures, hôtel de ville, salle des mariages. But de la réunion : compte-rendu de la fête.

CONFRERIE DE SAINT ROCH

Les acteurs dites des « spirante heures » pour le repos des âmes des confrères, Prébetières, Pénitentiaires et Bienfaiteurs de la confrérie, auront lieu dans cette chapelle de Saint-Roch, le samedi 3 courant à sept heures et demie du soir.

Dimanche à office très morts à 9 heures, suivi de la Sainte messe et du salut du très-Saint Sacrement.

Au Petit Chic

5, *Boulevard du Palais*, 5

Téléphone 1-83

CONFECTION en TOUS GENRES.

Très joli choix de tissus au métrage pour la saison d'été à des prix très avantageux. Soieries et lainaines mode.

L'atelier se charge de tous travaux sur mesure.

VOIR NOS VITRINES ENTRÉE LIBRE

PONTENOVO - Cyrnéenne

Hocco-Rhum-Anis Bourgeois

Liqueur de Goudron

LE RHUM PEPITA

EST LE PLUS APPRECIE

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Très prochainement : Le Maître de la Terrasse dramatique Alba Iliania.

Le jeu d'aimer ; La crime du Bassif ; Les deux orphelines ; Le mariage Barbier.

REGENT-CINEMA. — Ce soir à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre. Première partie : Régent Journal ; **Bobby** Deerlane partie : Albert présente, **marie pour amour**, comique.

Faust, attraction cinématographique du chef-d'œuvre de Goethe, avec la célèbre vedette Emile Jannings.

Au prochain programme, Raphaël Duval dans : **Mon cocher d'amérique.**

Très prochainement, l'un des plus beaux films de la saison : **Au service de la Gloire.**

FEMINA-CINEMA. — Ce soir : spectacle. **Un bouche bâté**, super-comique en deux parties : Gaumont Métro présente la célèbre vedette Mae Murray et Monte Blue, dans **Rayons.**

Prochainement : **Les Mystères de New-York**, grand film d'aventures, interprété par Pearl White et Warburton Gamble.

Avis Officiels

LE PRIX DES FARINES

Par arrêté de M. le Préfet de la Corse, en date du 27 février 1928, les prix limites de la balle de farine de 120 kilos, sont fixés à :

1° 280 fr. 50, prise à quai et rendue chambre boulangerie ;

2° 291 fr., rendue par les grossistes.

Ces dispositions sont applicables à partir du 29 février.

Les grossistes sont invités, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 31 août 1924, à afficher dans leur établissement le prix limites dont il s'agit.

Les nouveaux prix n'entreront pas d'augmentation du prix du pain qui demeure fixé à 2 fr. 20 le kilogramme.

ETAT CIVIL

Mariage : néant.

Naissance : Morelli Angèle-Jérômine.

Décès : Verdello Maurice-Gabriel, 2 mois.

Au Port

Entrées : « Carte II », capitaine Gibert, de Marseille, avec 27 tonnes, 116 passagers ; « Iberia », cap. Cérell, de Livourne, avec 20 tonnes et 29 passagers.

Les vapeurs suivants sont arrivés par

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Les interpellations au Sénat sur la protection de la santé publique

Après avoir entendu MM. Strauss et Louis Martin la Haute Assemblée s'occupe des expulsions de locataires commerçants

Paris, 1er mars. — La séance du Sénat est ouverte à 15 h. 40, sous la présidence de M. Doumer.

M. Fallières est au banc du gouvernement.

Le Sénat adopte sans discussion divers projets intéressant spécialement l'Algérie. Il adopte également après discussion de l'interpellation de M. Strauss sur les intentions immédiates du gouvernement et sur son programme dans la lutte contre les fièvres paludéennes et contre la mortalité infantile et de celle de M. Louis Martin sur la protection de la santé publique. Il a jugé nécessité de grouper la vaccination contre la diphtérie.

La jonction des deux interpellations est ordonnée. M. Strauss monte à la tribune.

Il expose qu'il tient à faire connaître un document communiqué à l'Académie de Médecine.

M. Gustave Labbé, statistique de la Société des Nations qui se fera représenter devant le conseil dans l'affaire des mitrailleuses par le général Tancon pour le cas où le conseil aurait besoin de certaines informations touchant les requêtes des gouvernements de la Petite-Entente.

Une grève des ouvriers unitaires du batiment

Paris, 1er mars. — Suivant un ordre reçu de la C.G.T.U., des ouvriers du syndicat unitaire du bâtiment quitteront les chantiers dans la matinée à 15 heures et ne travailleront pas l'après-midi dans la proportion de 70 pour cent, se livrant au débauchage sans succès, la liberté du travail étant assurée par un service de police très important.

Les grévistes se rendront à trois meetings, rue Greuze-aux-Belles et rue Mathurin-Moreau. Aucun incident ne se produit à la sortie de ces réunions.

Les relations anglo - soviétiques

Londres, 1er mars. — Sir Austen Chamberlain a déclaré hier à la Chambre des Communes que rien ne s'était produit pouvant justifier l'étude d'une reprise des relations diplomatiques avec la Russie.

Les négociations polono-lithuaniennes

Varsovie, 1er mars. — Le gouvernement de la Pologne, conformément aux propositions du gouvernement de Kovno, accepterait que les négociations polono-lithuaniennes commencent le 10 mars à Koenigsberg.

A LA CHAMBRE

La réforme du code de justice militaire

Une intervention de M. de Moro-Giafferri

(*Suite de la première page*)

M. de Moro-Giafferri, intervenant au nom des Anciens Combattants républicains, déclare qu'il votera les articles tels qu'ils sont proposés par la commission afin de ne pas compromettre la réforme d'une réforme intéressante.

Ce serait une cfaunge doyerie, selon lui, que d'empêcher cette réforme d'aboutir sous prétexte de vouloir l'améliorer sur des points de détail.

Le député de Corse adjure donc la Chambre de voter le projet sans modification.

A la suite de cette déclaration, on adopte un certain nombre d'articles.

Sur l'article 184, concernant les tribunaux militaires de cassation, M. Ernest Lafont s'élève contre les questions de droit doivent être tranchées uniquement par des officiers supérieurs.

M. Bloch, rapporteur, répond que la commission de l'armée elle-même a formulé des réserves sur cet article, mais qu'elle croit urgente, en présence de la nécessité impérieuse d'aboutir. Les améliorations souhaitables pourront être réalisées dans une autre loi.

A l'article 211 prévoyant une peine de six mois à cinq ans de prison à l'égard de tout militaire commettant un outrage au drapeau et à l'armée, M. Ernest Lafont proteste contre cette disposition qui, d'après lui, crée un délit insuffisamment précisé et dont les conséquences peuvent être graves.

M. Marcel Plaisant insiste également pour que soient précisées les conditions constitutives du délit.

M. Paisivé répond que lorsqu'on rédigea le texte primitif de cet article on ne prévoyait pas la campagne d'outrages systématiques à laquelle on assiste aujourd'hui.

Le ministre ajoute que le délit d'outrage à l'armée ou au drapeau résultera d'un acte caractérisé, mot ou geste non équivoque.

M. Chey, intervenant, déclare que la Chambre après un tel commentaire ne peut voter le texte en discussion. Malgré une nouvelle intervention de M. Lafont insistant pour la disjonction, l'article est adopté par 290 voix contre 120.

Dans les commissions parlementaires

A LA COMMISSION DES FINANCES

Paris, 1er mars. — La commission sénatoriale des finances, réunie sous la présidence de M. Clémentel, a adopté sans modification, sur le rapport de M. Henry Chéron, le projet de loi voté par la Chambre portant régularisation des crédits ouverts par décrets au titre de l'exercice 1927.

Puis, elle a abordé la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1927, au titre du budget général et des budgets annexes.

Après avoir analysé le projet de loi qu'il avait été préparé par le gouvernement, tel qu'il fut voté par la Chambre, et enfin, avec les modifications qu'il propose le rapporteur général Cheé a exposé sur la situation provisoire de l'exercice de 1927.

Les recettes de cet exercice, telles qu'elles sont connues ou peuvent être évaluées, s'élèvent à 43.403 millions, les dépenses à 42.051 millions d'où un excédent de recettes de 756 millions. Mais ce n'est pas là un excédent définitif ; il reflète la situation telle qu'elle était à la fin de mai dernier, sans les crédits supplémentaires votés par les Chambres au mois de juin. On peut en estimer le montant à 300 millions.

La différence des reports de 1927 sur 1928 par rapport à ceux de l'année précédente fera passer 250 millions sur l'exercice et le excédent se réduit donc à 201 millions.

La commission des finances s'est associée aux observations de M. Chéron et l'a invité à la mentionner dans son rapport.

La commission a examiné ensuite les chapitres des dépenses du cahier des crédits sur lesquels elle a opéré 10 millions 682.000 francs de réductions. Elle y a ajouté 1 million 417.000 francs d'annulations. Elle se réunira vendredi matin pour examiner la loi des finances.

Sur le rapport de M. Louis Serre elle a donné avis favorable à la proposition de loi sur la limite d'âge de l'apprenti. Elle a approuvé enfin le rapport de M. Albert Métiers sur l'annulation des crédits au titre de la marine marchande.

A LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Paris, 1er mars. — La commission de l'Agriculture réunie sous la présidence de M. Lebrun a voté divers amendements tendant à le prévoir comme auteur d'un contre-projet susceptible de faire éclore à la loi des assurances sociales.

Elle a demandé au gouvernement de prendre l'engagement de proposer dès le début de la prochaine législature un projet qui apporterait à la loi les modifications réclamées par l'agriculture et pour cette réserve a donné avis favorable au vote du projet de loi des assurances sociales, retour du Sénat.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 1er mars. — De l'*Avenir* :

« Le débat laisse toujours subsister des gens « graves » « agressifs » ; M. Kellog persiste à exiger que ses paroles les aient même plus le droit de se défendre ou d'apporter leur pensée à ceux d'entre eux qui seraient ouvertement attaqués.

Cela passe la raison et nous ne nous arrêterons pas aux explications argumentés tout parfumés d'un mysticisme boit par lesquels M. Kellog cherche à défendre son point de vue.

« Est-ce que les Etats-Unis redoutaient que la condamnation de la guerre n'empêchât pas pour leur gouvernement, tel qu'il fut voté par la Chambre, et enfin, avec les modifications qu'il propose le rapporteur général Cheé a exposé sur la situation provisoire de l'exercice de 1927,

Les recettes de cet exercice, telles qu'elles sont connues ou peuvent être évaluées, s'élèvent à 43.403 millions, les dépenses à 42.051 millions d'où un excédent de recettes de 756 millions. Mais ce n'est pas là un excédent définitif ; il reflète la situation telle qu'elle était à la fin de mai dernier, sans les crédits supplémentaires votés par les Chambres au mois de juin. On peut en estimer le montant à 300 millions.

La différence des reports de 1927 sur 1928 par rapport à ceux de l'année précédente fera passer 250 millions sur l'exercice et le excédent se réduit donc à 201 millions.

La commission des finances s'est associée aux observations de M. Chéron et l'a invité à la mentionner dans son rapport.

La commission a examiné ensuite les chapitres des dépenses du cahier des crédits sur lesquels elle a opéré 10 millions 682.000 francs de réductions. Elle y a ajouté 1 million 417.000 francs d'annulations. Elle se réunira vendredi matin pour examiner la loi des finances.

Sur le rapport de M. Louis Serre elle a donné avis favorable à la proposition de loi sur la limite d'âge de l'apprenti. Elle a approuvé enfin le rapport de M. Albert Métiers sur l'annulation des crédits au titre de la marine marchande.

A LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE

Paris, 1er mars. — La commission de l'Agriculture réunie sous la présidence de M. Lebrun a voté divers amendements tendant à le prévoir comme auteur d'un contre-projet susceptible de faire éclore à la loi des assurances sociales.

Elle a demandé au gouvernement de prendre l'engagement de proposer dès le début de la prochaine législature un projet qui apporterait à la loi les modifications réclamées par l'agriculture et pour cette réserve a donné avis favorable au vote du projet de loi des assurances sociales, retour du Sénat.

A l'Officiel

Paris, 1er mars. — L'*Officiel* publie sont nommés sous-agents militaires de troisième classe: MM. Mussoni Félix, employé chef au 17e R. I. à Versailles, affecté à Marseille ; Favarelli-Joseph, ex-sergent major au sixième tirailleurs sénégalais, à Cervione affecté à Nice ; Versini Pierre, ex-adjudant au huitième régiment d'infanterie, à Piana, affecté à Versailles ; Rocchi Simon, ex-adjudant, à Bastia, affecté à Nice ; Antoni Jean, ex-adjudant-chef au dernier groupe d'ouvriers d'artillerie, à Ajaccio, affecté à Nice ; Olivieri Dominique, ex-adjudant chef au 173e régiment d'infanterie à Bastia, affecté à Nice.

Successions vacantes : Morazzani Michel, maître d'armes, célibataire, né à Moltifao (Corse) 62 ans, demeurant à Alger ; actif : environ 400, passif : environ 200.

TIRAGES FINANCIERS

CREDIT NATIONAL

EMISSION 5 p. 100 1910

Le N° 1.132.518 gagne un million.

Le N° 6.741.224 gagne 500.000 fr.

Les numéros 3.520.000, 720.815.520 gagnent 100.000 francs.

EMISSION 6 p. 100 1931

Le N° 2.007.378 gagne 500.000 fr.

Les numéros 0.100.228, 1.100.228, 2.100.228, 3.100.228, 4.100.228, 5.100.228 gagnent 100.000 francs.

EMISSION 6 p. 100 1934

Le N° 630.165 gagne 500.000 francs.

Un beau raid d'hydravion anglais

Londres, 29 février. — Quatre hydravions de la marine britannique, partis de Southampton à destination de l'Australie et retour ont atteint, hier, après-midi, la baie de Singapour ayant accompli la moitié de leur randonnée de 30.800 kilomètres.

ETUDE DE Me TOTTA, AVOUE A BASTIA

Assistance judiciaire décision du 27 août 1927

D'un jugement rendu par le tribunal départemental de la Corse, section de Bastia, par défaut en profit de M. Dominique Alexandre, cultivateur de Pero-Casevecchie, le 3 décembre 1927 enregistré et signifié, il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux Desenzi à la requête et au profit du mari.

Pour extrait.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal départemental de la Corse, section de Bastia en date du 29 février 1928 enregistrée.

Les Pilules Pink l'ont fait revenir de loin



M. Thiriet

Après une longue maladie, les Pilules Pink sont parfois nécessaires pour aider à la convalescence. Sous la bienfaisante influence de ce médicament, le sang s'enrichit et le système nerveux se vigorise. L'appétit augmente notablement, la vitalité s'accroît, les forces sont peu à peu reconstituées.

Les Pilules Pink sont d'une exceptionnelle efficacité contre l'anémie, la neurasthénie, l'influenza, les troubles de la croissance et les crises de la ménopause, maux de tête, névralgies, manque de sommeil, etc.

Ces Pilules Pink sont d'une exceptionnelle efficacité contre l'anémie, la neurasthénie, l'influenza, les troubles de la croissance et les crises de la ménopause, maux de tête, névralgies, manque de sommeil, etc.

Ce traitement convient également aux enfants débiles.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies. Dépôt : Pierre Doucet, 23, rue Bolta, Paris (8e). Prix : la boîte 12 fr. 50 ; la demi-boîte 7 fr. 25 ; les trois boîtes 36 fr. 75 (impôt compris).

Dépositaire : LOUIS BOGLIANO 23, Boulevard Paoli — BASTIA

Mazda

de la Compagnie Française Thomson-Houston

La lampe qui dure



AGENCE IMMOBILIERE

21, *Rue de l'Opéra*, 21

TELEPHONE 180

Avons immeubles et appartements à vendre ou à louer, chambres et appartements meublés à louer au mois.

Consulter l'agence

A VENDRE

calorifère avec barnat. S'adresser à M. Raffaelli à Folelsomaggio par Lupino.

ON DEMANDE

un petit terrain à louer pour jardin aux environs de la ville. Ecrire : M. Ch., Case postale 58, à Bastia.

ON DEMANDE

Garçon de nuit. Présenter offres en ajoutant références, certificats et prétentions sous chiffre C.D. 100 au bureau du journal.

YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES

Chirurgie de la Tête et du Cou

Docteur R. FOURTEAU

19, Boulevard Paoli - Bastia

AU COMPTOIR COMMERCIAL

Les actionnaires du Comptoir Commercial se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, le 29 février, à 17 h. 3, au siège social.

Le quorum n'ayant pas été atteint ces mêmes actionnaires sont priés de se réunir en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social de la Société, le 15 mars prochain, à 17 h. 30.

Ordre du jour : Modification des statuts.

Les actionnaires de la société Anonyme Comptoir Commercial se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société le 15 mars prochain, à 17 h. 30.

Ordre du jour :

1° Rapport du conseil d'administration et des commissaires aux comptes ;

2° Nomination d'un administrateur ;

3° Nomination d'un commissaire aux comptes.

MATERIAUX POUR CONSTRUCTION

Toutes fournitures pour le Bâtiment

LAURENT COLOMBANI

6 Bis, Rue de l'Opéra 2BASTIA

BASTIA-CAP

INCOMPARABLE APÉRITIF AU QUINQUINA A BASE DE

Vin du Cap Corse

GOUT NOUVEAU VIVIFI

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Service d'hiver

Vendredi 2, de Nice pr Ajaccio, à 17 h.
Samedi 3, de Toulon pr Ile-Rousse, 18 h.
Samedi 3, de Nice pr Bastia, à 20 h.
Dimanche 4, de Marseille pr Bastia, midi.
Lundi 5, de Marseille pour Ajaccio, midi.
Mardi 6, de Nice pour Ile-Rousse, 21 h. 30
Mercredi 7, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 7, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 8, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 9, de Nice pr Ajaccio, 17 h.
Samedi 10, de Toulon pr Calvi, 18 h. 30.
Samedi 10, de Nice pr Bastia, à 20 h.
Dimanche 11, Marseille pr Bastia, midi.
Lundi 12, de Marseille pr Ajaccio, 15 h.
Mardi 13, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 14, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, à midi.

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice, pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 13 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio à midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 13 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

Service d'hiver

Vendredi 2, de Bastia pr Nice à 21 h.
Jeudi 1, d'Ajaccio pr Nice, à 20 h.
Samedi 3, d'Ajaccio pr Marseille à 17 h.
Dimanche 4, Bastia, pr Marseille, à 18 h.
Lundi 5, de Calvi pr Nice, à 20 heures.
Mardi 6, de Bastia pr Livourne, à 16 h.
Mardi 6, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 7, de Calvi pr Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 8, de Bastia pr Marseille, à midi.
Jeudi 8, d'Ajaccio pr Nice, à 20 h.
Vendredi 9, de Bastia pr Nice, à 21 h.
Samedi 10, d'Ajaccio pr Marseille, 17 h.
Dimanche 11, Bastia pr Marseille, 16 h.
Lundi 12, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h.
Mardi 13, de Bastia, pr Livourne, à 10 h.
Mardi 17, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Vendredi 1, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 2 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 20 d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

BOURSE DE PARIS du 1er Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Hausse	Baisse	Dernier
5 % PERPETUEL			
4 % 1917			
4 % 1918			
4 % 1920			
5 % 1915			
4 % 1925			
5 % OBLIGATIONS 5 ans 1921			
— — 1924			
— — 1925			
— — 1926			
OR 7 % 100 ANS			
— PAS DE CALAIS			
DEPART. SEINE 7 % 1916			
PARIS 1860			
— 1865			
— 1871			
COMMUNALES 1875			
— 1903			
TERME			
BANQUE DE FRANCE			
— NATION. DU CREDIT			
— PARIS & PAYS BAS			
— PARISIENNE			

	Hausse	Baisse	Dernier
COMPAGNIE ALGERIENNE			
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE			
CREDIT FONCIER DE FRANCE			
CREDIT LYONNAIS			
SOCIETE GENERALE			
SOCIETE GENER. FONCIERE			
SUEZ CAPITAL			
SUEZ PARTS			
SUEZ CIVILE			
EST actions			
LYON capital			
MIDI capital			
NORD capital			
ORLEANS capital			
SARTA-FE CIE DE FER			
DIST. ELECTRICITE			
COMP. GEN. ELECTRICITE			
THOMSON			
TREFILERIES DU HAVRE			
MINES DE COURRIERES			
MINES DE LENS			
KULHMANN			
PECHINEY			
TRANSATLANTIQUE ORD. PRIVIL.			
— —			
VOITURES PARIS			
SOCIETES TYRES-CALES			
PATHE CINEMA JOUBIS			
SUCRERIES			
RUSSE 5 %			
— 5 % 1906			

COMPTANT	Hausse	Baisse	Dernier
BESSE			
TUBIZ 4 %			
TUBIZ 5 % 1914			
BANQUE NATIONALE MEXIQUE			
OTTOMANE			
CREDIT LYONNAIS EGYPTIEN			
WAGONS LITS ORD.			
CENTRAL MINING			
RIO TINTO			
ORIENTAL CARPET			
PETROLINE			
SUCRERIES D'EGYPTE			
MINES MEXICAINES 1903			
— —			
SEVILLE CAMARAL			
SUCRES MAURICE			
SANTA-FE CIE DE FER			
FINANCIERE SAINT-DENIS			
CHANTIERS			
CONCORDE			
DE BEERS ORD.			
ESTRELLAS			
FRANCO WYOMING			
NIGRIMONCA			
ANGLO-CONTINENTAL			
MALACCA ORD.			
MALACCA EAGLE ORD.			
MODDERFONTEIN			
MONTAGNAC			
MIZRITA			
PADANG			
SAND MINES			
SOUMAKO-AFLOES			
SANTANYA			

	Hausse	Baisse	Dernier
MEYER CHARLTON			
RAUB AUSTRALIAN			
ROAD DUTCH			
SHELL			
Fonds d'Etats Etrangers			
ARGENTIN 4 %			
ARGENTIN 4 % 1909			
BRESIL 5 % 1913			
BRESIL 4 % 1889			
BULGARE 5 % 1907			
ITALIE 5 %			
JAPON 4 % 1899			
JAPON 4 % 1905			
MEXIQUE 4 % 1904			
ROUMANIE 4 % Obl.			
RUSSE 3 1/2 1896			
SERBE 1895			
TURC Ad.			

CHANGES	Hausse	Baisse	Dernier
Londres			
New-York			
Allemagne (100 reichsmark)			
Belgique			
Espagne			
Hollande			
Italie			
Suisse			

60 fr. de musique pour 5 f. 50

Offert aux Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS



ALBUM N. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium, Prélude 5 fr. 50.

ALBUM N. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.

ALBUM 5 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon et mandoline extra 4 fr.50.

ALBUM N. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.

ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons et

chansons et modernes, danses, choisie pour les petits, avec croquis : 7 fr. 50.

ALBUM 7. — Rien que du morceau, 15 morceaux dont chacun est catalogué 4 francs de Gounod, Adolf Blaukian, : 6 fr. 50.

ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à

au *PETIT BASTIAIS*, 8, Boulevard du Palais, Bastia

Pour les enfants :

1° ALBUM de 8 morceaux *piano très facile.*

2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Noucet a joué et accompagné entre 4 et 6 ans.

Les deux albums réunis : 5f. 50 Francs.

3° Les Joyeuses Enfantines, amusantes, morales et instructives.

Quatre épreuves différentes : 2 fr. 50.

AGRICULTEURS

N'achetez aucune machine sans avoir vu

Les Machines Agricoles **DEERING**

Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia

Représentants Echelle pour la Corse

ENTRÉE LIBRE— Renseignements et Catalogues gratuits

LE JOURNAL DES RETRAITES

1, rue de l'Amiral Roussin, Paris 15e

SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS

Sa compagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.

Directeur : Auguste AGOUTOL, dit Aug. FRAVAL.

Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 590.09 - Spécimen sur demande

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gérant : LUCIEN CORDIER.

CAP CORSE

Damiani

GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas (Ci-dit lieu, 1er Pont) à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement au meilleur de commerce. — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Achat et vente de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

RHUM FOX-LAND

Grande Marque



Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

tout pour... électricité
salles de bains, chauffage central

chez g. guiducci

34,36, boulevard paoli - bastia téléphone 1-20
maison de confiance, fondée en 1912

N° 13 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

— Mon fils, contracter une dette qu'on n'est pas assuré de pouvoir payer, c'est manquer à l'honneur, entendez-vous ? — Vous faites tâche à votre nom, Astre ? — Il est heureux que votre mère soit morte, voilà tout. — Allez ! Et le jeune vieillard sortit à grands pas du salon, puis de l'hôtel.

Mary Gérald, qui surveillait curieusement son départ à travers la grille de clôture du jardin, le vit monter dans la voiture qui l'avait amené et remplacer le valet de pied auprès du cocher. Elle s'empressa d'aller regarder Philippe, qu'elle le savait exilé ici, et elle le vit s'avancer, d'un air de tristesse et de découragement, vers la maison.

Quand il fut parti de cette fâcheuse impression à Mary Gérald :

— Laissez donc ! dit-elle, votre père est superbe... et vous aussi ! C'est le public qui manque, voilà tout ! — Cela le trouva, mais ce qui le rassura encore davantage, en lui faisant oublier ce qu'il y avait de plus en plus, dans le maître parleur, auteur de *Frédégonde*, le personnage de juge de la représentation prochaine. Cela lui parut, après tout, un heureux présage. Les journaux allaient changer pour lui ce sujet de curiosité politique que des indiscrétions de coulisses, des biographies de jeunes actrices, des relations de son auteur, lui offraient les prémices, dénus, en dernier lieu, de la fameuse cantatrice Gaetane Comandini dont la longue passion, les scènes et les ruptures avec Gastigliane commandeur du Saint-Sépulcre, avaient rempli les colonnes de gratte-papier, il passa le reste de la journée à faire quelques courses de long en large dans son jardin, pendant que Mary Gérald avait avec sa confidente une conférence suprême.

Un peu avant huit heures, il se retira dans son cabinet, où lui fut apporté son dîner. Il mangea sur la scène, où le gaz flamboyait dans les jardins d'une ville mirifique, et où il fut salué d'innombrables bravos, enfin par les demandes de billets dont il était assailli. Philippe n'eut bientôt plus le loisir de la réflexion, et il s'abandonna tout entier à la fièvre et au plaisir de l'aventure.

Mary Gérald était elle-même en proie à cette fébrile animation que répand des artères dramatiques à la veille de leurs grandes batailles. Elle avait des élans de vaillance et de folle gaieté, puis soudain des abattements désespérés.

— Savez-vous une chose ? dit-elle un jour à Philippe ; il y a des moments où elle me paraît stupide, votre pièce.

A travers toutes ces émotions préliminaires, on arriva enfin au jour solennel. — Il n'y avait pas eu de location générale. Mary Gérald ayant voulu réserver pour la représentation toute la fraîcheur de ses bulletins. — Dans la matinée, Philippe alla chez le rédacteur théâtral et causer le menu du souper qu'il devait offrir à ses intimes après la première représentation. Il alla ensuite rue Castiglione commander des bouquets pour ses actrices, et, ayant accompli ainsi à son gré tous ses devoirs de gratitudinaire

ECHOS

Billet Parisien

Ceux de nos lecteurs que la vie littéraire intéresse ne sont sans doute pas sans avoir lu, en février du Journal des Débats du Gaulois, la Bibliothèque nationale s'enrichit d'un nouveau fonds, dont les premiers éléments lui sont offerts par M. Jean Pierre-Dumesnil, neveu et héritier de Gustave Flaubert. Ce fonds, qui sera constitué par tous les documents manuscrits laissés par l'auteur de Madame Bovary, sera ouvert au public un jour prochain.

Il est à souhaiter que ce jour ne soit pas trop éloigné, car il y a certainement beaucoup de choses à apprendre dans ces papiers, qui ne peuvent pas rester plus longtemps inutilisés.

*Quand on songe à l'influence que Flaubert a exercée sur la littérature française, on ne peut s'empêcher de penser que ses manuscrits, ses notes, ses brouillons, ses plans, ses projets, ses ébauches, ses variantes, ses corrections, ses ratures, ses repentirs, ses hésitations, ses tâtonnements, ses recherches, ses découvertes, ses trouvailles, ses joies, ses désespoirs, ses angoisses, ses luttes, ses victoires, ses défaites, ses efforts, ses sueurs, ses larmes, ses sanglots, ses cris, ses blasphèmes, ses imprécations, ses malédictions, ses rugissements, ses hurlements, ses grincements de dents, ses coups de poing dans la table, ses coups de pied dans le derrière de son chien, ses coups de pied au cul, ses coups de pied au derrière, ses coups de pied au postérieur, ses coups de pied au fondement, ses coups de pied au train, ses coups de pied au train de derrière, ses coups de pied au train

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Service d'hiver

Samedi 3, de Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.
Samedi 3, de Nice, pr Bastia, à 20 h.
Dimanche 4, de Marseille pr Bastia, midi.
Lundi 5, de Marseille pour Ajaccio, 15 h.
Mardi 6, de Nice pour Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 7, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 7, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 8, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 9, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 10, de Toulon pr Calvi, 18 h. 30.
Samedi 10, de Nice pr Bastia, à 20 h.
Dimanche 11, Marseille pr Bastia, midi.
Lundi 12, de Marseille pr Ajaccio, 15 h.
Mardi 13, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 14, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, à midi.

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, 18 h.
Dimanche 18, de Nice, pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio à midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 13 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE LA CORSE POUR LE CONTINENT

Service d'hiver

Samedi 3, d'Ajaccio pr Marseille à 17 h.
Dimanche 4, Bastia, pr Marseille, à 16 h.
Lundi 5, de Calvi pr Nice, à 20 heures.
Mardi 6, de Bastia pr Livourne, à 10 h.
Mardi 6, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 7, de Calvi pr Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 8, de Bastia pr Marseille, à midi.
Jeudi 8, d'Ajaccio pr Nice, à 20 h.
Vendredi 9, de Bastia pr Nice, à 21 h.
Samedi 10, d'Ajaccio pr Marseille, 17 h.
Dimanche 11, Bastia pr Marseille, 10 h.
Lundi 12, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h.
Mardi 13, de Bastia, pr Livourne, à 10 h.
Mardi 13, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi.

Service d'été

Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Vendredi 16, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à midi.
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 3 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 20 d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 21, de Calvi pr Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 23, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

BOURSE DE PARIS du 2 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.
3 P. 0/0 PERPETUEL	60.10	60.30
3 P. 0/0	67.50	67.50
4 P. 0/0	75	75.10
4 P. 0/0	71.50	71.50
5 P. 0/0	102.50	102.50
5 P. 0/0	96.75	96.75
5 P. 0/0	107.50	108
5 P. 0/0	103.40	102.75
3 OBLIGATIONS 3 P. 0/0	450	450
— —	370	370
— —	360	360
— —	1870	1870
OBLIG. CAISSE AUTONOME	444	444
CREDIT NATIONAL 1919	1000	1000
— 1920	820	825
— 1920	820	825
— 1919	820	825
OAT 5 P. 0/0 AERIENS	1000	1000
— PAR DE CALAIS	1000	1000
DEPART. REINE T. P. 1870	614	614
PARIS 1905	1000	1000
— 1912	1000	1000
— 1920	1000	1000
COMMUNALES 1871	1000	1000
— 1879	1000	1000
TERME		
BANQUE DE FRANCE	10750	10750
— NATION. DU CREDIT	1084	1085
— PARIS & P.-BAS	1000	1000
— PARISIENNE	1270	1265
U. E. I. P.	1000	1000

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGERIENNE	1000	1000
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1270	1265
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1000	1000
CREDIT LYONNAIS	1000	1000
SOCIETE GENERALE	1000	1000
SOCIETE GENER. FONCIERE	1000	1000
SUEZ CAPITAL	1000	1000
SUEZ PARTS	1000	1000
SUEZ D'VELOP	1000	1000
EST ouvrier	1000	1000
LYON ouvrier	1000	1000
MIDI ouvrier	1000	1000
NORD CAPITAL	1000	1000
ORLEANS ouvrier	1000	1000
SANTA-FE CIAL DE FER	1000	1000
DIST. ELECTRICITE	1000	1000
ELEC. GEN. ELECTRICITE	1000	1000
PANHARD	1000	1000
TREFILERIES DU HAVRE	1000	1000
MINES DE DOUCHES-BES	1000	1000
MINES DE LENS	1000	1000
KULHMANN	1000	1000
PHOSPHATES DE GAFSA	1000	1000
PECHINEY	1000	1000
CHARBONN. DU TONKIN	1000	1000
TRANSATLANTIQUE ORD. PA.	1000	1000
VOITURES PARIS	1000	1000
CULTURES TROPICALES	1000	1000
PATHE CINEMA JOUFFE	1000	1000
SUCRERIE SAY	1000	1000
SUCRERIE BLANC	1000	1000
SUCRE Cie F. 2 1929	1000	1000

	cours préc.	cours du j.
BERNE 1925	1000	1000
TURC 4 P.	1000	1000
TURC 5 P. 1914	1000	1000
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1000	1000
DITTOMARK	1000	1000
CREDIT FONCIER EGYPTIEN	1000	1000
RAGGINS LITS GRD.	1000	1000
CENTRAL MINING	1000	1000
RIO TINTO	1000	1000
ORIENTAL CARPET	1000	1000
PETROFINA	1000	1000
SUCRERIE D'EGYPTE	1000	1000
BONS MEXICAINS 1913	1000	1000
SHANGHAI	1000	1000
CAMBODGE	1000	1000
FINANCIERE CAOUTCHOUC	1000	1000
CHARTERED	1000	1000
CHARGEURS	1000	1000
DE BEERS ORD.	1000	1000
ESTRELLAS	1000	1000
FRANCO NEVADA	1000	1000
FRANCO-CANADIEN	1000	1000
BANQUE FRANCO-RIO PLATA	1000	1000
LAND BANK OF EGYPT	1000	1000
CREDIT FONCIER AUTRICHE	1000	1000
— MEXICAIN	1000	1000
— CUBA	1000	1000
TABACS PHILIPPINES ord.	1000	1000
BANQUE FRANC. MEXICAIN	1000	1000
INDUSTRIELLE ARGUN.	1000	1000
CREDIT FUNC. FRANCO-CANAD.	1000	1000
BI-METAL	1000	1000
MOTOR CAR	1000	1000

	cours préc.	cours du j.
COMPTANT		
CH. DE FER NOUVEAUX ALGERIE	1000	1000
CH. DE FER D'HAITEMENT	1000	1000
DOCKS MARSEILLE	1000	1000
L'ONNAISE DES EAUX CAP.	1000	1000
ELECTRICITE PARIS	1000	1000
UNION ELECTRICITE	1000	1000
PERENCHIES	1000	1000
LYONNAISE	1000	1000
GAZ DE SAMOS	1000	1000
SCHNEIDER	1000	1000
FIVES LILLE	1000	1000
SAINT-GOBAIN	1000	1000
VERRERIE CAHMAUX	1000	1000
B'LINS MON CHEM.	1000	1000
P. (MAGERIES MAIRT. ORD.	1000	1000
ARTILLERIE INDO-CHINE	1000	1000
POLIET CHAUSSON	1000	1000
GALERIES LAFAYETTE	1000	1000
PARIS FRANCE	1000	1000
PRINTEMPS	1000	1000
BANQUE FRANCO-RIO PLATA	1000	1000
LAND BANK OF EGYPT	1000	1000
CREDIT FONCIER AUTRICHE	1000	1000
— MEXICAIN	1000	1000
— CUBA	1000	1000
TABACS PHILIPPINES ord.	1000	1000
BANQUE FRANC. MEXICAIN	1000	1000
INDUSTRIELLE ARGUN.	1000	1000
CREDIT FUNC. FRANCO-CANAD.	1000	1000
BI-METAL	1000	1000
MOTOR CAR	1000	1000

	prec.	cours du j.
MEYER CHARLTON	107.25	107.75
TELCE (LIEBTRAG)	1000	1000
ROYAL DUTCH	1000	1000
SHELL	1000	1000
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 5 P.	1000	1000
ARGENTIN 4 P. 1900	1000	1000
BELGES 5 P. 1920	1000	1000
BRESIL 5 P. 1910	1000	1000
BULGARE 7 P. 1907	1000	1000
CHINE 4 P. 1895	1000	1000
EGYPT. UNIFIE	1000	1000
HELLEN 7 P. 1924	1000	1000
ITALIE 3 P.	1000	1000
JAPON 4 P. 1899	1000	1000
MEXIQUE 4 P. 1904	1000	1000
ROUMANIE 4 P. 1903	1000	1000
RUSSIE 3 P. 0/0	1000	1000
SERBE 1895	1000	1000
TU. Ec. 1 P. 1903	1000	1000

CHANGES

Londres	124.90
New-York	25.42
Allemagne (100 reichsmarks)	123.50
Belgique	357.50
Espagne	413.50
Suisse	492.50
Italie	134.50
Prague	75.50
Autriche	358.50

Exigez la marque J. VIDAL

Se méfier des contrefaçons

CIGARETTES NATIONALES

60 fr. de musique pour 5 f. 50

Offerts aux Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS

ALBUM 1. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Prix: 6 fr. 50.

ALBUM 2. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.

ALBUM 3 bis. — Les violons 20 morceaux pour violon ou mandoline solo: 4 fr. 50.

ALBUM 4. — 20 morceaux à quatre mains : 6 fr. 50.

ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 6 fr. 50.

ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons avec danses et modernes, dansé, rondes pour les petits, avec orgue : 7 fr. 50.

ALBUM 7. — Rien que de modernes, 18 morceaux dont chanson est accompagné d'Alto, de Goudez... Adolf Blanchina, etc. : 5 fr. 50.

ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 6 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à *Au PETIT BASTIAIS*, 8, Boulevard du Palais, Bastia

Pour les enfants :

1° ALBUM de 6 morceaux piano très faciles.

2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que deux albums réunis : 6 fr. 50 francs.

3° Les Soyrées Enfantines, amusantes, morales et instructives.

Quatre synthèse différentes : 2 fr. 50.

LE JOURNAL DES RETRAITES

1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV^e

SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS

Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.

Directeur : Auguste Angeletti, dit Aug. Frayol.

Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 506.09 - Spécimen sur demande

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gér. : LUCIEN CORDIER

AGRICULTEURS

N'achetez aucune machine sans avoir vu

Les Machines Agricoles **DEERING**

Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia

Représentants Exclusifs pour la Corse

ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

CAP CORSE !

Damiani

GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St Nicolas et 41 bis, 2e Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à prévoir et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Par un sentiment qui lui faisait grand honneur, elle en désirait ardemment le succès, bien qu'elle pompât que ce premier triomphe ne pourrait qu'affermir Philippe auprès des gens et les ambitions qui l'avaient éloigné d'elle. Cette généreuse fille prenait tout le jour, au milieu de ses occupations et de ses angoisses de ses anxiétés. Le soir, elle n'y put tenir : il lui fallut un confident. Suivie d'une vieux domestique de son père, et sous prétexte d'emplettes, elle traversa, à la chute des étoiles, l'avenue pavable qui mène au village de La Roche-Kriuel. Il y avait à l'entrée du village une petite église entourée de hautes verdes : elle y entra, se prosterna dans l'ombre, et resta longtemps de tout son cœur et de tous les intervalles de silences des battements pauvres sans lieux par de mauvais gémissements. Philippe revint, sortit le front d'un nuage l'accompagner pas à pas, et remonta en chaise de poste.

Revenue à Paris, le directeur Lafosse avait retenu Philippe dans sa baignoire, et une deux, chuchotant, se racontaient et successivement les mouvements impressions de la salle avec cette sympathie signal que prend le sens de l'unité en de telles occasions. Le premier acte de *Frédégonde* fut d'ailleurs sans enthousiasme, mais sans délaissement, et quand Philippe reconnut M. Lafosse au foyer, après le baisser du rideau, celui-ci répondit :

— Le pauvre est un peu froid ; mais enfin c'est très satisfaisant pour un premier acte.

Pendant le second acte, un incident fâcheux se produisit : un accès d'applaudissements officiels, à la suite d'un monologue de Chilpéric, fut réprimé par des cris d'énergumènes.

— Le public est rude, dit le directeur Lafosse.

Puis il sortit de la baignoire et n'y revint pas.

Dans le cours de l'acte suivant la salle devint décidément houleuse ; le parterre commença d'accompagner en basse-taille les airs de la scène ; il y eut contestation, les uns et les autres, dans les intervalles de silence des battements passés sans lieux par de mauvais plaisants. Philippe croyait sentir le froid d'un nuage l'envelopper peu à peu, et il se demandait si le directeur qui venait à la loge de Mary Gérald. De l'extrémité du couloir, que l'on était encombré de figures de connaissances, il lui semblait voir par sa porte entr'ouverte à la bordelaise, aux lumières du château-queux, et surtout aux présentations courantes et courtoises de Philippe, qui, revenu de sa première stupeur, se piquait de bien mourir. Le public s'était montré dur pour la pièce, mais il se montra doux pour le public. Un petit acteur qui avait joué le rôle d'un des accusés affidés de Frédégonde, mais qui était un farceur à la ville, proposa et exécuta une série de gre-nouillements en l'honneur de ce public inepte ; on il avait reconnu, disait-il, la plupart de ses créanciers. Les jeunes artistes applaudirent sur leurs vers.

Le grave comédien qui avait rempli le rôle de Chilpéric, et qui était d'ailleurs un fort brave homme, prit alors la parole avec majesté :

— Monsieur, dit-il à Philippe, j'ai une ancienne expérience. En bien, je puis vous dire ceci, et je vous l'aurais même dit depuis longtemps, si j'avais eu l'honneur de vous connaître davantage : j'ajoute que je regrette profondément...

— Allons ! va donc ! débiaye, débiaye ! crie le petit acteur.

— Eh bien, monsieur, reprit Chilpéric voici ce que je veux vous dire : il y a trois choses dans votre pièce...

— Il y en a quatre ! dit le petit acteur.

— Il y a, dis-je, enfin, dans votre comédie, deux choses très choses...

— Ajoutez ! crie ! dis ! ajoute ! il y a un monde ! hurla le petit acteur, —

Il y a même les cinq parties du monde... et la race des veuls !...

Il se leva alors, au milieu de l'exaltation, monta sur sa chaise, et, haussant son verre :

— Mesdames et messieurs, dit-il, — puis il s'interrompit pour imiter le bruit des sifflets, — plus ! — la pièce... plus !... que nous avons eu... plus !... l'honneur de représenter devant vous... plus ! plus !... est de monsieur... plus ! Philippe de Boisvilliers... plus ! plus ! plus !...

Après quoi il retomba sur sa chaise et s'y tordit de plaisir.

Cette orgueilleuse faiblesse, dont Philippe prit le parti de rire, couronna la fête. Il était à peu près trois heures du matin quand il regagna le boulevard des Invalides dans un fiacre allardi. Chemin faisant, au milieu du désordre effroyable de son esprit, une pensée dominait tout : allait-il retrouver Mary Gérald chez lui ?

Dès qu'il entra son premier mot fut :

— Sait-elle ?

— Non, monsieur, dit le concierge, madame n'a pas rentré.

(A suivre)

53e ANNÉE N° 54

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes

DIMANCHE 4 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 6, Bd. du Palais à 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone 1-0-03

BUREAUX A PARIS 10, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 45-47

ABONNEMENTS

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	36	18	9
Continent, et Colonies	60	30	15
Etranger	120	60	30

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité entre Bastia est reçue aux bureaux du journal, 10, rue de la Grange-Batelière (9e arrondissement) et aux agences de publicité.

00112

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Adresse télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Cachet de la Bibliothèque Municipale

L'électrification de la Corse

Les quatre secteurs

Pour le moment il ne saurait s'agir d'entreprendre l'électrification générale de la Corse. Elle est techniquement, nous pour des raisons financières. On l'a bien compris : il n'en est pas moins vrai que l'on a déjà fait quelques explorations qui, d'ailleurs, seront assez rapides, pour les régions non connues dans les projets actuels.

La question de l'électrification relevant l'intérêt du public, parce qu'elle est assez pratiquement, parce qu'il s'y a commencement d'exécution, parce que nous l'avons déjà commentée ici-même dans ce journal qui pénètre de plus en plus les parties les plus reculées de l'île, nous y revenons pour répondre à cette curiosité légitime, pour répondre également à l'impatience des gens non compris dans les réseaux établis. Ceux-ci n'ont été écartés ni définitivement, ni pour observer un ordre administratif de priorité. Les études — elles sont plusieurs — qui ont été faites, cette thèse en réserve, non à l'écart, de certains lots, est résultée comme nécessaire dans leur pouvoir intérêt. Il se fait par, en cette affaire, agir comme on l'a fait dans quelques communes où, faute d'entente sur le choix de l'emplacement d'une fontaine, on s'est dispensé de l'édifier.

La détermination des secteurs à desservir a été un fait naturel, imposé par la géographie et par le souci de créer une affaire viable. Sur ce point, toutes les études, celles de l'administration et celles de l'industrie privée, ont été concordantes.

Encore dans l'établissement du rayon des secteurs n'a-t-on été assez loin. On a élargis le plus possible. Un rayon portant un total de 250 communes sur 351, et de 180 000 habitants sur 200 000. Restait donc déjà exactitude et Ajaccio devant l'être cette année, le résultat visé comprendra en réalité 211 communes et 190 000 habitants, soit bien les deux tiers de la Corse.

Le projet qui les concerne est formellement arrêté. On peut dire que, techniquement, tout est prêt. Des sociétés privées ont interviennent pour faire des propositions, présenter des devis, mais leurs conclusions commerciales, comme il a été dit, avaient été préparées par le génie rural et l'administration des forces hydrauliques, qui étudient la question depuis sept ans, depuis la guerre en somme, de M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, passé par la représentation insulaire et, actuellement, par M. Landry, a pris une première initiative qui a eu les plus encourageantes que l'on sait. C'est de M. Le Trocquer que datent les premiers examens des forces à utiliser, et il en est résulté un abondant et intéressant dossier d'une portée presque définitive.

C'est peu de temps après, les premiers résultats de ces recherches connus, que les idées sur la meilleure manière d'électrifier la Corse se précisèrent.

On peut dire que le problème est complètement dégagé de ses obscurités techniques. A part un ou deux, on connaît maintenant les cours d'eau, dans leurs possibilités d'utilisation, qu'il s'agisse d'étiage ou d'emplacements de barrages. Il a été plus aisé, un moins long, d'étudier l'affaire au point de vue financier, de grouper les localités en secteurs. Il est admis qu'on peut en desservir quatre, dont l'un, la Balagne, où les travaux sont sur le point de commencer, par des ouvrages hydrauliques les trois autres : Corte-Ghisonaccia, Côte orientale et sud de l'île, par les moyens hydrauliques.

Il y a quelques différences au point de vue du groupement des localités entre les projets de certaines sociétés privées et ceux du génie rural. C'est une question secondaire parce qu'elle peut se régler facilement. Sauf dépendant maintenant de la célérité des collectivités à répondre aux appels qui leur ont été adressés. Nous avons parlé dernièrement des projets de génie rural. Nos examinateurs ceux des sociétés privées, nous avons pu constater et nous le ferons surtout pour que les lignes données de la question soient mieux comprises. Nous tiendrons seulement, une fois de plus, à rassurer les populations des régions non comprises dans les énumérations. Si les dernières viennent d'abord les groupements démographiques importants, afin de garantir le succès financier des opérations, on aviserà ensuite à étendre toujours davantage le réseau de distribution, qui, en quelques années, pourra couvrir tous les cantons de la Corse.

Le bluff continue

Cette fois la crème se passe dans les couloirs de la Chambre.

M. François-Piétri retour de son voyage en Corse et de sa rapide tournée à Sartène pénare devant un groupe de députés et annonce, après avoir tablé un pointage que Calmeroli est battu par son candidat Buccaserra.

Murmures, stupeur des auditeurs de M. Piétri qui trouvent d'abord son geste peu courtois et qui se refusent à croire à de telles affirmations.

— Je parie cent mille francs dit M. Piétri que Calmeroli est battu.

Personne ne répond mais un député, ami de Calmeroli, — il s'en trouve, — se précipite au téléphone, demande M. Giordan au Sénat et lui raconte la scène.

M. Giordan quitte le Luxembourg et accourt au Palais-Bourbon où se trouve toujours M. Piétri.

Le sénateur de la Corse se dirige vers lui et le sourire aux lèvres :

— Monsieur le ministre, je tiens vous dire que Calmeroli sera élu.

— Je plaisantais, répond M. Piétri.

Nous tirons cette réponse, sans commentaires et affirmons catégoriquement l'authenticité de l'anecdote.

(Jeune Corse)

Conseil des Ministres

Les élections sont définitivement fixé s aux 22 et 29 Avril

Paris, 3 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

Le Conseil a fixé aux 22 et 29 avril les élections législatives.

Monsieur le ministre, je tiens vous dire que Calmeroli sera élu.

— Je plaisantais, répond M. Piétri.

Nous tirons cette réponse, sans commentaires et affirmons catégoriquement l'authenticité de l'anecdote.

(Jeune Corse)



Le temps Relativiser que nous avons depuis plusieurs jours nous a valu l'apparition, aux étangs des canaux, de nombreuses mouettes partout gracieuses, très jolies parfaitement.

Avant la discussion du projet de loi sur les assurances sociales

La Commission des Finances a adopté le rapport de M. LANDRY

Paris, 3 mars. — La commission des Finances, réunie sous la présidence de M. Marin, a abordé l'examen du projet de loi relatif aux assurances sociales, renvoyé pour avis à la commission des finances.

M. Landry, rapporteur, a fait un exposé complet de la question et a présenté en résumé son avis dans lequel il examine les répercussions du projet sur les finances publiques soit sur l'économie nationale.

Il conclut à l'adoption du projet voté par le Sénat et adopté sans modification par la commission de l'assurance et de la prévoyance sociales.

M. De Tinseau du Pouet a demandé l'ajournement du projet.

M. Loucpin a combattu cet ajournement.

M. de Monicault a signalé l'incidence du projet sur le coût de la vie et a présenté des observations concernant les dépenses d'administration.

Les conclusions du rapporteur tendant à l'approbation des principes fondamentaux du projet ont été adoptées à l'unanimité.

L'avis de M. *Landry* est adopté.

Le super-dirigeable "Los Angelès" emporté par la tempête

Paris, 3 mars. — Coup sur coup sont arrivées, aujourd'hui, les deux dépêches suivantes :

« *Le dirigeable Los Angelès*, est arrivé, hier soir, terminant sa randonnée Lakehurst-Canal de Panama et retour ».

« *Lakehurst.* — Au moment où le « Los Angelès » procédait au milieu d'une tempête de neige aux manœuvres d'atterrissage sur le terrain de Lakehurst, le dirigeable a été emporté subitement avec quatre marins agrippés à la cabine et au pont.

On ignore leur sort.

L'inquiétude est grande dans les milieux aéronautiques.

La repression des menées communistes au Portugal

Lisbonne, 3 mars. — La police d'Etat continue la lutte contre les communistes. Elle a découvert à Porto une grande quantité de bombes, d'armes, de munitions et d'explosifs.

240 arrestations ont été opérées.

Le ministre de l'Intérieur a déclaré que les individus reconnus coupables de menées communistes et anarchistes seraient déportés à l'île de Timor dans l'archipel de Malaisie.

L'assassinat du courtier en bijoux

Paris, 3 mars. — M. Guillaume, commissaire de police, a fait appeler dans la soirée à la police judiciaire M. Grisolli, chef de la première brigade mobile, afin de s'entretenir avec lui sur les résultats obtenus dans le courant de la journée dans l'enquête concernant le meurtre du courtier Gaston Truphème.

On sait qu'un coup de théâtre est sur le point de se produire et que l'arrestation de l'assassin est imminente.

D'autre part, des inspecteurs de la police judiciaire sont partis dans la soirée à destination de Chelles (Seine-et-Marne) où il doivent procéder chez le fils d'un industriel notoire de la région à une vérification à laquelle on attache une grande importance.

Mouvement diplomatique en Angleterre

Londres, 3 mars. — Le roi a approuvé la nomination de deux ambassadeurs.

Sir Georges Grahame, ambassadeur à Bruxelles ira à Madrid ; Sir Colville, ambassadeur à Budapest ira à Lisbonne.

Le nouvel évêque de Soissons

Rome, 3 mars. — Monseigneur Ernest Monnechet vicaire général de Soissons est nommé évêque de Soissons.

Pour la préparation dans les lycées du concours d'entrée à l'Ecole coloniale

Paris, 3 mars. — Une circulaire de MM. Edouard Herriot et Léon Perrier signale aux recteurs que le concours d'entrée à l'école coloniale a été réorganisé dans des conditions telles que la préparation de ce concours pourra désormais être assurée dans les lycées à partir du premier octobre 1928. Il paraîtrait aux recteurs de faire, après avis des conseils d'administration, des propositions de création d'un cours de préparation à l'école coloniale dès que pourra être envisagé un nombre d'inscriptions suffisant pour que les frais de cours soient couverts par les recettes correspondantes sur les familles.

Ainsi, le concours d'admission à l'école coloniale jusqu'à présent réservé en fait à des étudiants pouvant habiter Paris pendant un an ou deux va être désormais accessible à tous les bacheliers désireux de se préparer dans certains lycées à Paris ou en Province.

Cet effort, pour mettre la carrière coloniale à la portée de tous les jeunes gens sur tous les points de France, correspond à la fois au progrès de l'idée coloniale dans le pays et aux besoins même de la mise en valeur de nos possessions d'outre-mer.

La préparation dans les lycées technique que la culture générale secondaire a paru devoir être à la base de la formation de l'élite des administrateurs coloniaux.

Les partis, tous les orateurs se sont prononcés pour un retour aussi prochain que possible, à la monnaie-or.

Il n'y a d'incertitude que sur l'heure que le Gouvernement jugera « politiquement » opportune pour décider la stabilisation à 124-126.

Il n'y a doute, discussion, litige que sur la manière dont elle sera effectuée. Faudra-t-il d'abord s'admettre à s'échouer contre l'or que les billets et valeurs du commerce extérieur ? Préférera-t-on, d'un seul coup, fixer le cours de stabilisation des changes, abolir le cours forcé à l'intérieur, effectuer la dévaluation matérielle des monnaies ?

Dans le premier cas, une déclaration de la Banque de France, autorisée par le Gouvernement, suffirait. Dans le second, le vote d'une loi est indispensable.

Sur ces données générales, l'accord est fait. La stabilisation a cause gagnée.

Pourquoi, cependant, répète-t-on qu'il faut attendre ? Pourquoi l'heure « politique », c'est-à-dire, je pense, économique, habile et sûre, est-elle si lente à sonner ?

La stabilisation serait inopportune. « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. » Il y aurait un patriotisme monétaire, instinctif et fort, qui serait respectueux de la France et qui adoptait une unité monétaire de valeur inférieure à celle de quelques-uns de nos alliés ou rivaux.

Depuis deux ans, j'ai voulu que la hausse du change ne donnât la réponse.

L'année dernière d'abord à la salle Wagram, puis à Besançon — il y a quelques jour à la salle des Sociétés Savantes — j'ai expliqué et défendu la thèse, en compagnie — et ch contradictoire — avec d'autres conférenciers. Je n'ai, en ce qui me concerne, cherché à éclairer aucune question technique ni à faire quelles devaient être les conséquences de la hausse, à l'égard de notre dette, des factures sociales, dont les exertes et obligations. Une véritable foule assistait à ces conférences.

Elle était composée d'hommes et de femmes de toute conditions, de toutes professions. Dans ces conditions, l'expérience peut être concluante.

La même n'a convaincu que la foule, qu'elle fût parisienne ou franc-comtoise, sollicitée à réfléchir, n'oppose l'héroïque avenir et sourde d'aurore nationalisme monétaire aux raisons classes et rudes de la stabilisation sur la base de la livre à 124-126.

Avant la stabilisation, faut-il avoir réglé les dettes interalliées ? Toute la dette flottante doit-elle être consolidée ? Le poste « Avances nouvelles à l'Etat » doit-il être intégralement supprimé ou bien de la Banque de France ?

Nous avons admis — n'est l'avis de beaucoup de gens de grand bon sens — que la solution actuellement donnée, en fait, à ces trois questions par le gouvernement de M. Poincaré, fut votée universelle, mais qu'el

quatre repas : le matin, des fruits verts, glacé sec ; à midi, un légume, un fruit ; un goûter, un dîner léger ; le soir, un potage maigre ; un verre d'eau des fruits. Avec ce régime, pas de boisson alcoolique ou bien seulement un peu d'eau dans l'intervalle des repas. Du sport à cotiser aux, trois repas avec même régime, mais plus copieux ; jamais excès, pas de viande, pas d'excitants ; à boisson, pas de thé, pas de café, pas de vin, pas de bière, pas de cognac et surtout pas d'alcool. La seule boisson sera l'eau pure telle les eaux gazeuses naturelles, mais de préférence non de Seltz.

Le contrôle est une pure formule de manches, mais, hélas ! bien rudimentaires chez le plupart d'entre nous qui, hélas ! l'exercice. Devant tâtonner d'atrophier. Une gymnastique abdominale bien connue, donnera à vos fils une saine bien développée, qui les permettra, plus tard, de recevoir sans douleur ni dommage un coup de pied d'ipsche et qui donnera aux filles un corset de velours qui leur permettra de se tenir droites sans une station d'emprunt.

Et enfin, pour notre bien, pour l'effort, nous nous, qui toujours nos vêtements soient légers et qui, de préférence, absolument au plaine où elle a modelé tout de chefs-d'œuvre, pour conserver nos temps à la bouche et à la cascade. Nous savons bien que cela est impossible à notre époque, mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de l'être.

Mais l'excellence d'un tenu n'est rien si on ne l'accompagne d'un peu d'esprit. Henri Duvernois, le jeune auteur de *Mlle*, la jeunesse en main, dernier époux, Nouvelliste le joie gourmande de goûter de bons moreaux, au bon, de savoir être un homme avec qui aucun des gens malicieux d'icelui, une des gentes en cinq mille anecdotes qui est intelligable et ingénieux engagent à recevoir dans tous les pays de la terre.

Hommes et femmes exotiques sont en bonne chez Pierre Mille. Ses conversations sont charmant de tel plat amusant, de tel mets arabe qu'il leur servit son sous en dévoilez le recette, ce qui était évidemment un double plaisir pour chacun.

Tout cela est très bon. Tout cela est très bien. Réjouissons-nous que le roman soit dignement représenté dans la gastronomie, tout en exprimant le regret que tous les littérateurs ne puissent, malgré leurs descriptions de la bonne chère et la gourmandise, faire de grands empêchements. Il manquerait toujours l'estomac à la plupart d'entre eux. Et cet essentiel n'est ni le goût, ni l'intelligence, ni le savoir, mais tout simplement les moyens.

Gabriel Bache.

Mémento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, dimanche, 4 mars 1928, 64e jour de l'année. Reste 302 jours.

Aujourd'hui : St-Reminiscère.

Demain : Saint-Adrien.

—o—

EPHÉMÉRIDES CORSES. — (4 mars 1790) : *Lettres* : Patentes divisant la Corse en neuf districts dont les chefs-lieux étaient : Ajaccio, Bastia, Cervione, Corte, La Porta d'Ampugnani, l'Île-Rousse, Oletta, Talano, Vico.

—o—

LE TEMPS QUI FERA. — Ciel couvert, quelques pluies ; vent d'est, modéré à ses mêtres ; température, 12 à 15 degrés ; visibilité, 10 à 20 kilomètres ; mer modérément agitée.

—o—

UNE PHRASE MALHEUREUSE

Le député de la première fois à un ministère. Soudain, une dispute s'élève entre deux lieutenants. L'un d'eux, s'avance, s'écrie :

— Mon cher, je n'ai jamais vu d'être aussi sérieux que vous.

— Pardon, Monsieur, vous oubliez que je suis là, n'interpose le colonel.

Et la dispute cesse.

MARTINI

Véritable Vieille Marque de Turin

DEMANDEZ-LE PARTOUT

UNE PLUIE D'OR

Le rêve de presque tous les humains : la richesse. Cette bonne... fortune vient d'échoir à deux Parisiennes, la mère et la fille, Bumbles la ville, riches à plusieurs centaines de millions le lendemain.

Leur joie, sans doute, a dû être grande, mais toute médaille, fut-elle en or, a son revers.

Elle s'imagine déjà le nombre de jolies robes considérable, de bons les bals, de bons les stylos et chacune réfléchit un état d'âme divers, qu'elles ont dû recevoir.

Et pourtant répondre à toutes les supplications ? Il en est de sincères ; il en est aussi, malheureusement, d'inspirées purement intéressée.

Aussi, on comprend la prudence des deux, à tous les égards qu'une simple information peut faire jaillir, semblables tout simplement que les hennissements du legs faisant mentir le vieil axiome : « L'argent ne fait pas le bonheur ! »

Le « Canard ».

Le régime d'importation des pétroles

Paris, 5 mars. — La commission des pétroles s'est réunie hier soir sous la présidence de M. Charles Benoist.

Elle a entendu M. Aristide Briand, ministre des Affaires étrangères qui vient d'adresser des instructions relatives à la convention de Genève en date du 8 novembre 1927, signée par les Hoke-Chio le 21 janvier 1928.

Elle a décidé de reconvoquer, lundi, devant la discussion publique du projet de loi sur le régime des importations de pétrole, les témoignages des représentants en France de la Standard Oil C°, de la Royal Dutch et de l'Anglo-Persian.

Ajoutons à ce communiqué que la commission a décidé de revenir en principe, en ce qui concerne l'article 5, au texte du gouvernement.

Quant au sous-amendement M. Loucheur dans son amendement.

A la suite des observations d'ordre diplomatique présentées par M. Briand M. Moutonnier a retiré son amendement et M. Charles Baron ses deux amendements.

Le compromis d'arbitrage franco-suisse

Paris, 5 mars. — M. Briand quittera Paris dimanche à 4 mars en Suisse à Genève au conseil de la Société des Nations.

Il s'est assuré que l'exemption du projet de loi tendant à la ratification du compromis d'arbitrage signé avec la Suisse pour la question des zones franches sera maintenue à l'ordre du jour de la séance du 13 mars du Sénat à que le vote de la Haute-Assemblée interviendra avant la prochaine séparation des Chambres.

Le ministre des Affaires étrangères a pris ses dispositions pour être de retour à Paris le 12 mars pour défendre à cette date devant le Sénat le projet du gouvernement.

Le scandale des prestations en nature

Paris, 5 mars. — M. Maurer, juge d'instruction, a convoqué cet après-midi le sieur Raphael Wolff, banquier à Soissons (Bas-Rhin), pour le confronter avec le sieur Paul Sedler, négociant à Soissons, obligé.

L'enquête ayant établi la complicité de Wolff dans l'affaire des prestations en nature opérées par Wolfsberger de Rothschildfelden et Sedler, ainsi que dans l'importation frauduleuse des tissus en France le juge a fait écrouer à la prison de la Santé le banquier de Rothschild pour escroquerie et complicité.

Un traité commercial hispano-danois

Copenhague, 5 mars. — Un traité de commerce vient d'être signé entre le Danemark et l'Espagne.

ÉCHOS

Billet Parisien

Pierre Mille n'est pas seulement un écrivain paisonné, original, fécond, une originalité généreuse, mais encore un grand conférencier. Pierre Mille sait écrire. Sa table est succulente : on s'y attarde.

Beaucoup qui ont eu la chance d'être parmi ses invités ne purent s'empêcher de calculer de toutes parts et même sans la gêner, qu'un déjeuner chez Pierre Mille est quelque chose de très joliment comme un livre que l'on sait bien et que l'on a, là, à portée de sa main sur un rayon de bibliothèque. Nous savons aussi que, pour composer un bon repas, le bon Bonnard accepte volontiers la collaboration de sa femme, et que cette belle alliée n'hésite pas, quand elle juge bon, à intervenir elle-même au plus vif de la mêlée pour le ravitaillement de chefs-d'œuvre, pour conserver nos temps à la bouche et à la cascade. Nous savons bien que cela est impossible à notre époque, mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de l'être.

Mais l'excellence d'un tenu n'est rien si on ne l'accompagne d'un peu d'esprit. Henri Duvernois, le jeune auteur de Mlle, la jeunesse en main, dernier époux. Nouvelliste le joie gourmande de goûter de bons moreaux, au bon, de savoir être un homme avec qui aucun des gens malicieux d'icelui, une des gentes en cinq mille anecdotes qui est intelligable et ingénieux engagent à recevoir dans tous les pays de la terre.

Hommes et femmes exotiques sont en bonne chez Pierre Mille. Ses conversations sont charmant de tel plat amusant, de tel mets arabe qu'il leur servit son sous en dévoilez le recette, ce qui était évidemment un double plaisir pour chacun.

Tout cela est très bon. Tout cela est très bien. Réjouissons-nous que le roman soit dignement représenté dans la gastronomie, tout en exprimant le regret que tous les littérateurs ne puissent, malgré leurs descriptions de la bonne chère et la gourmandise, faire de grands empêchements. Il manquerait toujours l'estomac à la plupart d'entre eux. Et cet essentiel n'est ni le goût, ni l'intelligence, ni le savoir, mais tout simplement les moyens.

Gabriel Bache.

L'extradition de lord Tennyson

Rontgage-sur-Mer, 3 mars. — Comme on le sait, une vieille inquiète faite par le professeur Bourrat, de la Faculté de Médecine de Douai, à l'hôpital Saint-Louis, le procureur général a décidé que Lord Terrington, le jeune gentilhomme anglais, hospitalisé à Boulogne, depuis le 18 mars 1927, sera transféré à Douai, mardi pour comparaître devant la Cour qui doit se prononcer au sujet de l'extradition demandée par le gouvernement britannique

Le statut et le relèvement des salaires des cheminots

A la salle d'une nouvelle et pressante intervention, M. Ghestan, sénateur, étant de recevoir la réponse salutaire, de M. Tardieu, ministre des Travaux publics :

Paris, le 28 février 1928.

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien voulu appeler tout particulièrement mon attention sur votre question de cheminots de la Corse concernant l'application du statut et le relèvement des salaires.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le vif intérêt que je mets à la plus instante auprès de la Cie des Chemins de fers départementaux, en Pavillon, à examiner avec toute l'attention qu'ils comportent l'ensemble des desiderata du personnel du réseau corse.

Je vais, en outre, de décider la réunion d'une commission paritaire pour l'examen de la question des salaires ; cette commission pourra s'ouvrir à Paris dans le premier quinzaine de mars.

Je crois enfin devoir ajouter que le vœu de la réunion à la ratification d'un arrêtant aux conditions régissant les chemins de fer de la Corse, évenant qui assure aux intéressés en certain nombre d'avantages, fait l'objet d'un rapport de la commission des Travaux Publics de la Chambre des Députés et n'en avis de la discussion de la Corse. Il sera donc très prochainement inscrit à l'ordre du jour des délibérations de cette assemblée.

Agréez, M. le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre des Travaux publics,

L'électrification de la Corse

Jeudi 1er mars, à 15 heures, il a été procédé en séance publique à la Préfecture à l'adjudication restreinte des travaux d'aménagement d'une usine hydro-électrique sur la rivière du « Golo » à Prunelli-di-Casacconi, pour l'alimentation des stations de pompage, dans les régions de la Casinca et Biguglia.

Sur les trois entrepreneurs admis à prendre part au concours, six ont fait les offres ci-après :

Cie Métropolitaine d'entreprises 42, avenue de la Grande-Armée (Paris) 3.558.629 fr. 75 ;

Cie Générale d'entreprises et d'électrification, 22, cours de l'Intendance, à Bordeaux, 4.377.659 fr. ;

Société Theg, 55, rue de Châteaudun, à Paris, 4.600.335 fr. ;

Mayol F., ingénieur des Arts et Manufactures, à St-Michel-de-Maurienne (Savoie), 3.231.56 fr. 56 ;

Cie Nationale d'éclairage et de force, 175, rue de Rome, à Marseille, 3.700.782 fr. 22 ;

Entreprise générale Vanni et Bazzi, à Neuilly-sur-Seine (Seine-et-Oise), 3.229.350.85.

Le président de la commission d'adjudication a ensuite donné connaissance du prix maximum fixé par M. le Ministre de l'Agriculture et s'élevant à 3 millions 165.000 francs.

Ce prix étant inférieur aux offres présentées, la commission a déclaré l'adjudication infructueuse.

Coups de plume

TRAVAIL ET JOIE

« Travail et Joie ! » C'est la devise qui en lettres capitales artistiquement enjolivées s'offre aux regards du public dans le hangar de la route de Calvasaga que dirige avec zèle et compétence la distinguée Receveuse Mlle Marie Versini.

Jeunes gens, jeunes filles, vous êtes accueillis avec le sourire et la bonne humeur par Mlle Versini qui, avec un dévouement inlassable, vous apprend à vous servir de la machine à coudre, à tricoter, à broder, à repriser, à faire la cuisine, à vous tenir propres, à vous laver, à vous soigner, à vous soigner les uns les autres, à vous aimer.

Et, pour vous récompenser de votre travail, elle vous donne, à la fin de la journée, un goûter copieux et bien servi.

Ah ! Mlle Versini, vous êtes bien la digne fille de votre père, le regretté docteur Versini, qui, pendant de longues années, fut le médecin des pauvres de Calvi, et qui, pendant la guerre, fut le médecin-chef de l'hôpital auxiliaire de cette ville.

Vous avez hérité de votre père son cœur généreux, son dévouement aux humbles, son amour du travail, son désir de faire le bien.

Et, comme lui, vous êtes adorée de tous ceux qui vous approchent.

Et, comme lui, vous êtes bénie par tous ceux qui souffrent.

Et, comme lui, vous êtes digne de la reconnaissance de la population calvaise.

Et, comme lui, vous méritez la Légion d'honneur.

Et, comme lui, vous l'aurez.

Et, comme lui, vous la porterez avec modestie.

Et, comme lui, vous serez heureuse de la porter.

Et, comme lui, vous serez fière de la porter.

Et, comme lui, vous la porterez avec fierté.

Et, comme lui, vous la porterez avec orgueil.

Et, comme lui, vous la porterez avec joie.

Et, comme lui, vous la porterez avec bonheur.

Et, comme lui, vous la porterez avec...

Mais, pardon, Mlle Versini, je m'aperçois que je me suis trompé de journal. Ce n'est pas dans le journal de votre père que j'ai écrit cet article, mais dans celui de votre mari

Les Contes du "Petit Bastiais"

EN PROMENADE

Le monsieur était assis sur un banc, au soleil, et regardait les Pyrénées remparts gigantesques d'une muraille grise barrant l'horizon sous le ciel bleu.

La petite fille, debout sur sa patinette, se promenait d'un pied, en humant l'air pur et, à la façon des oiseaux, faisait dix fois la route autour de sa mère. Arrivée devant le monsieur, elle s'arrêta net.

— Bonjour.

— Ah ! soit ma petite amie.

Presque cérémonieusement, ils se serrèrent la main, échangèrent des opinions sans conséquence sur la beauté du temps et l'agrément des promenades. La petite fille avait très tout juste. Le monsieur approchait de la quarantaine, mais en hésitant, de sorte qu'on lui donnait moins.

Une sympathie déjà vive les liait depuis que, très franc, il avait souri de la circulation, heureusement sans gravité, les avait pris l'un dans l'autre, la petite fille et sa patinette ayant pris un virage un peu court. Quand ils se rencontrèrent, sur la Place Royale ou sur le boulevard des Pyrénées, elle passait des questions, et le monsieur y répondait, ce qui n'était pas toujours facile.

La nurse, souriant discrètement, était allée s'asseoir un peu plus loin. La petite fille, très sérieuse, regardait le monsieur de ses yeux qui avaient la fraîcheur des pervenches.

— T'es toujours tout seul ?

— Tout seul.

— Tu n'as donc pas une petite fille ?

— Non, malheureusement.

— Tu n'es pas marié avec une dame ?

— Non plus.

— Qu'est-ce que tu fais, alors ?

— En ce moment, je ne repose. Je viens de faire un grand voyage, très loin.

— Ah ! Pourquoi tu faisais un grand voyage ?

— Parce que c'est mon métier. Je suis marin, officier de marine.

— Ah ! Pourquoi que tu n'as pas un beau costume doré, alors ?

— Parce que je suis en vacances. Quand je voyage sur mon bateau, je mets mon beau costume.

La petite fille imagina un bateau rouge avec des rumeurs et sourit de plaisir, puis sans transition :

— Mais aussi ze vois faire un grand voyage, loui la-bas, bout fi-bas. Au revoir...

— A bientôt.

Elle repartit brusquement, dressée sur ses roues minuscules, avec cette extraordinaire aisance des tout-petits, plus habiles à conduire une machine en équilibre instable qu'à se tenir sur leurs jambes. Avec un peu de tristesse, il la regarda s'éloigner, toute blanche dans ses lainages. C'était d'un bébé comme celui-là qu'il avait rêvé, autrefois, avant son divorce. Ainsi que beaucoup d'hommes, il préférait aux garçons les filles, plus douces et plus charmantes. Il s'entendait admirablement avec les enfants, savait leur conter des histoires, jouer avec eux, se mêler au besoin sur les tapis pour provoquer leur rire, qui est la chose la plus pure du monde.

Il la savait très bien, sa fille. Elle se fût appelée Micheline, il l'avait toujours déclaré, à moins... à moins que la mère, qui n'était jamais de son avis, eût opposé un autre nom. Elle aurait eu des yeux bleus comme lui, des cheveux blonds comme lui, bien que la mère fût brune. En tout cas, elle lui eût ressemblé parfaitement. Quelle joie de se pencher sur ce petit être en éveil, de former son esprit et son cœur !

Il n'avait pas eu d'enfant. Il n'avait plus de femme, plus de foyer. Deux ans de solitude affreuse à Toulon, trois années de résignation douloureuse en Indochine. Et maintenant, dans l'ambiance retrouvée des jours heureux, des souvenirs. Passablement, plus vivaces qu'il n'aurait cru.

Il songeait ce qu'était devenue l'épouse coupable. A quoi bon remuer ce passé mort !... Il y songeait cependant, et davantage depuis son retour en France. A bord, le service l'absorbait. En Extrême-Orient, la variété des paysages et des gens, une sensation d'hébergement énorme abêtissaient, quoi qu'il en pensât, l'acuité de la blessure. Depuis qu'il errait de palace en palace, ne sachant comment employer son congé, il comprenait mieux qu'il n'avait rien oublié.

Février s'achevait, marquant le début du printemps lézarais, ce printemps brusque et joyeux qu'attiquent encore, après le chaud du soleil, la bise glacée venue des montagnes et des effroyables de neige, les rudes coups de boutoir de l'hiver mécrant.

Il s'était arrêté à Pau comme il se fût fixé ailleurs, au hasard de son vagabondage méthodique. Le matin, il revenait s'asseoir sur le boulevard des Pyrénées pour admirer le Gave et cette étendue verdoyante, chère à Lamartine. L'après-midi, il louait, généralement, l'un des attelages dont le cocher porte un chapeau de cuir bouilli comme le postillon de Longjumeau, ce faisait monter à Jurançon, ou dans la Vallée-Heureuse, ou à Gan, seul, toujours seul, ainsi que disait la petite fille. Et quand, son congé terminé, il rallierait Toulon, son port d'attache, il serait seul encore dans la ville qu'il connaissait, face à la grande rade, du côté de Mourillon.

Si cette enfant qui ensoleillait de courir les bois, sur le bord de la balustrade du boulevard, avait été à lui, si elle l'eût conduite à la promenade, il la serait toujours avec sa mère. Le père n'en différerait point. Et la mère, ce serait définitivement elle. Le mariage, il ne le représentait pas autrement, fidèle, sans doute, et plus grincheuse qu'elle même que de ce fait.

Le Elle devait sortir tard, fréquenter les dancings.

Il y a ainsi de par le monde des bébés qui ont à peine des parents, dont papa qui n'est pas de belles du tout. Aussi, quand le hasard plaçait sur son chemin cette drôle de petite bonne femme blonde et rose qui, un jour, ressemblerait, serait coquette et cruelle, s'arrêtait-il avec plaisir pour l'entendre gazouiller.

Elle était contente de le reconnaître, venant à lui avec cet instinct très sûr qu'ont les enfants et les chats de deviner qui les aime. Leur intimité s'affermissait. Elle lui donnait des nouvelles arrachées sans tige, à pleines mains ; il lui offrait des bonbons.

Un jour qu'il suivait à pas lents la route d'Oloron, il l'aperçut qui arrivait en courant. La nurse devait suivre assez loin, derrière les troncs pelés des sycomores.

— Bonjour.

— Ah ! ah ! Nous voilà en promenade.

Elle indiqua d'un doigt précis :

— Ze suis avec ma maman.

Il aperçut, à vingt mètres, une robe bleue, une ombrelle qui cachait la tête, tout de suite il reconnut ce tout les allongement dans le démarche, cette langueur qu'il avait aimée.

— Pourquoi tu l'en vas ? demanda la petite fille.

Au passage, machinalement, il salua. Il devait être très pâle. Elle fit comme si elle ne le voyait pas, mais il eut le temps encore de distinguer le dédain du sourire imperceptible dont il avait tant souffert.

— Ze voulais aller avec le monsieur, répétait la petite fille.

— Eh bien, Gisèle, on veilla des manières ; c'est-ce qu'on parle à des étrangers.

Il marchait plus lentement, les épaules plus basses, avec l'impression qu'elle lui enlevait pour la seconde fois l'enfant qu'il aurait pu avoir.

André Reuze.

La mort de M. Doulcet

Comme il est éloquent dans sa brièveté, l'éloge que les amis de M. Doulcet ont fait de lui et qu'il rapporte le Temps : « Il ne fit jamais de tort à personne ». Après avoir vu comparaître toutes les sympathies par l'élévation et la bonté de son âme, par la conscience et la distinction avec lesquelles il représentait la France auprès du Siège.

Tout jeune, à 22 ans, il était entré dans la carrière diplomatique. En 1920, on le nommait ministre plénipotentiaire à Berne, puis ministre en Hongrie et enfin en 1923 ambassadeur de la République Française près du Souverain Pontife, ce qui combiait ses vœux.

Le Corriere d'Italia écrit : « Nous n'hésitons pas à affirmer que ses qualités de saine diplomatie il les puisa dans la pratique constante de sa foi : dans ses hautes fonctions, ne fut-ce que se confirmer, même en des moments critiques, son intelligence et sa droiture. La mort qui vient de le frapper a tranché une noble existence mais elle a couronné en même temps une vie de travail fécond ».

Ses funérailles à Rome célébrées solennellement en l'église St-Louis des Français furent une émouvante manifestation de l'affection respectueuse qui entourait le sympathique diplomate.

Au premier rang, on remarquait son fils, M. Pierre Doulcet, et dans le chœur, le cardinal Baloni, venu de Paris pour assister à la cérémonie mortuaire.

Et tandis que dans un nuage d'encens montaient vers les voûtes les strophes suppliantes, chacun évoquait la physionomie du défunt avec un sentiment de vive admiration que l'on retrouvait aux yeux de tous et que nous aimons par dessus tout : la loyauté et la bonté.

E. Ossaye.

LES JEUX FLORAUX DE BRETAGNE

Le Conseil d'Administration rappelle que les Jeux Floraux de Bretagne sont institués dans cette ville entre tous les poètes de langues françaises. Le concours sera ouvert le 15 mai.

Aucun poème ne devra dépasser cinquante lignes mais on peut faire jusqu'à cent vingt vers en exprimant pour chacun une formalité matrimoniale et exacte. Le sujet est entièrement libre, forme et fond.

Les manuscrits devront être inédits et ne seront pas restitués. Ils seront présentés sous enveloppe avec l'une portera à l'extérieur une devise répétée au bas du poème et à l'intérieur, les noms, prénoms et adresses du concurrent.

Les envois devront parvenir au plus tard le 10 mai 1929, à, rue Jules-Michelet, Brest.

Au Jury composé de cinq membres au moins, se prononcera dans la première quinzaine de juin et sera connu à l'ouverture du pli cacheté portant le nom de l'auteur.

Les prix seront remis à Quimper, dans un grand banquet et dans la Cathédrale de Quimperlé. Il seront lus par des artistes choisis en concerts organisés par la société.

Prix : Le premier prix sera de 250 francs en espèces. Des médailles, bronzes de bronze, des diplômes seront en outre décernés.

Les secrétaires des Jeux Floraux :
Annie Kermoyr.

Nous rappelons à nos abonnés que toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de 0,75 et de la dernière bande.

La Vie Agricole

Les Travaux de Mars

Grands travaux extérieurs. — En bien des endroits de presque toutes nos régions, le mal fait par l'eau aux emblavures d'automne va donner une importance exceptionnelle qui, en bien des cas, serait des ressemencements.

L'horticulture a aussi contribué les travaux préparatoires : se hâter de terminer labours et fumures. Puis, les graines bien triées, bien humectées des germes de maladies, du profiter d'un temps sec, sans grand vent, pour procéder aux semailles de céréales : blé, avoine, seigle ; pour l'orge, il sera bon d'attendre jusqu'en avril.

Entre temps on s'emera aussi en pépinière pour les repiquer en mai, betteraves, rutabagas, navets, choux, laitues, etc. On sèmera également les plantes fourragères : betteraves, trèfle, vesce et sainfoin, fèves et féverolles.

On plantera les pommes de terre hâtives et les bonnes tardives. Notons que dans toutes les variétés hâtives, l'emploi des tubercules germés donnera beaucoup plus d'activité dans la reprise et aussi l'époque de production. On exposera donc les tubercules de semence à l'air et à la lumière avant la plantation, jusqu'à ce que les germes soient sortis.

Plus que jamais les emblavures s'annonce ont besoin du coup d'œil du maître. Il faut herser blé, avoine seigle et escourgeon dès que l'on constate d'arracher quelques pieds dans l'opération. Le binage des autres en profitera. Nous insistons sur ce hersage. Notons que dans toutes les variétés hâtives, l'emploi des tubercules germés donnera beaucoup plus d'activité dans la reprise et aussi l'époque de production. On exposera donc les tubercules de semence à l'air et à la lumière avant la plantation, jusqu'à ce que les germes soient sortis.

Plus que jamais les emblavures s'annonce ont besoin du coup d'œil du maître. Il faut herser blé, avoine seigle et escourgeon dès que l'on constate d'arracher quelques pieds dans l'opération. Le binage des autres en profitera. Nous insistons sur ce hersage. Notons que dans toutes les variétés hâtives, l'emploi des tubercules germés donnera beaucoup plus d'activité dans la reprise et aussi l'époque de production. On exposera donc les tubercules de semence à l'air et à la lumière avant la plantation, jusqu'à ce que les germes soient sortis.

Au jardin fleuriste. — La besogne ne va pas manquer. Les labours, fumures, nettoyages doivent être terminés pour que l'on se consacre à la multiplication des plantes qui doivent orner le jardin en été. Les pelouses en terrain sec qui ont été labourées, sont hersées, nivelées et semées, en avant soin d'étendre une couche de terreau.

Les animaux de la ferme. — On commence à faire sortir les jumeaux ; celles qui ont mis bas en janvier ou février sont reprises au travail, mais avec prudence. Par beau temps les poulains sont mis en liberté dans un enclos. On continue l'engraissement des bœufs à l'étable et on commence à mettre dans les enclaves ou herbages les sujets du premier engraissement. Eviter de faire sortir par temps couverts les vaches qui viennent de donner leur veau : pour les vaches, nourriture à la fois aqueuse et très substantielle. Après la disparition de la rosée, les moutons sont mis au pâturage ; on rattelier on continue de donner du foin et de la paille ; la vente des agneaux de boucherie a commencé ; on poursuit l'engraissement des derniers lots de moutons avec des pulpes ou des pommes de terre crues. On alimente encore parcs et étables avec des aliments cuits. On continue l'engraissement et la vente des porcs. Les cochons de lait, ou sevrés ou gorgés qui ont de six semaines à deux mois, on châtre les porcelets et les verrats impropres à la reproduction.

A la basse-cour. — L'incubation se poursuit ou commence à arracher le duvet des oies qui ne couvent pas ; les poules auxquelles on donne de l'avoine continuent à pondre abondamment.

Les dictons. — C'est l'état du ciel que tu lui trouves pendant quarante jours. Généralement les dictons du mois :

Mars aride, Avril humide.
Mars sec, mai mouillé.

Jean d'Agricles.
Professeur d'Agriculture.

Les prairies fatiguées

Les travaux d'entretien et d'amélioration des prairies, de leur rajeunissement en somme sont à cette saison auxquels, les semailles terminées, il sera bon de procéder sans différer.

Les prés s'épuisent, les mauvaises herbes s'y multiplient et, sans une nouvelle précoce, ils sont l'air, ait bout de peu d'années, de s'en aller de vieillesse. Cependant le fermier se souvient d'avoir entendu dire à ses ancêtres qu'il y avait autrefois, dans les pays, des prés qui, de mémoire d'homme, n'avaient été retournés, bien qu'on ne les eut ni battus, ni semés. Mais ses anciens avaient du blé du lui dire, en même temps, qu'autrefois on ne connaissait ni prairies dans toutes les variétés hâtives, l'emploi des tubercules germés donnera beaucoup plus d'activité dans la reprise et aussi l'époque de production. On exposera donc les tubercules de semence à l'air et à la lumière avant la plantation, jusqu'à ce que les germes soient sortis.

Plus que jamais les emblavures s'annonce ont besoin du coup d'œil du maître. Il faut herser blé, avoine seigle et escourgeon dès que l'on constate d'arracher quelques pieds dans l'opération. Le binage des autres en profitera. Nous insistons sur ce hersage. Notons que

Si les constipés savaient...

Combien de constipés s'agrisent et se désespèrent parce que aucun purgatif ne vient à bout de leur mal ! Ils ne savent pas encore que la Tisane des Chartreux de Durbon est un remède efficace à l'infirmité honteuse qui leur empoisonne le corps et même l'esprit.

S'ils connaissaient, ces infortunés, les merveilleuses vertus de la Tisane des Chartreux de Durbon ils auraient tôt fait de recouvrer le goût et la joie de vivre.

Parmi les multitudes purgatifs de ce départait sans rival, nouveau contre les impuretés du sang, le premier rang revient de droit à son action détersive, tonique et rédonctive sur l'intestin paresseux ou encombré.

Aucune constipation si invétérée et si opiniâtre qu'elle soit ne résiste pas à une cure de Tisane des Chartreux de Durbon.

2 février 1928. C'est avec un vrai plaisir que je vous fait connaître le bienfait qu'à produit sur moi votre Tisane des Chartreux de Durbon. Elle m'a relevé d'une grande faiblesse accompagnée de constipation opiniâtre.

M. Bancon à Goudat le Lardin (Dordogne).

C'est par centaines que se chiffrent les attestations de ce genre !

LA TISANE DES CHARTREUX

de DURBON est le BON des DEPURATIFS du sang, bile guérit les maladies d'estomac, digestions pénibles, constipation, eczéma, douleurs, rhumatismes maladies des femmes, métrite, retour d'âge, plaies ou jambes, varices, maladies de peau, etc...

Prise en association avec les PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX, elle guérit l'anémie et les maladies nerveuses, en rendant calme, force et vigueur aux plus faibles. — Aucune maladie de peau ne résiste à l'action combinée de la TISANE et du BAUME des CHARTREUX : eczémas, psoriasis, dartres, acnés, dermatoses, rougeurs, démangeaisons, engelures, crevasses, hémorroïdes, furonculose, plaies variqueuses, croûtes de cheveux, etc...

PREUVES INNOMBRABLES

Prix de vente :

Tisane 12 fr. 80. - Baume 3 fr. 45. - Pilules 6 fr. 75.

Toutes pharmacies

et J. Bonthoux, concessionn., Grenoble.

Dépôt à Bastia Pharmacie Luigi, Crroix-ne Pharmacie Mintchelli, Ile Rousse, Pharmacie Pietrasanta.

Ménagères - Hôteliers

demandez à la Société des Caves de Fatges, Thizac (Cantal).

Le "ROYAL-THIEZAC"

Même affinage que le Roquefort chaque pain 2 kilos environ, vendu 12 fr. le kilo franco votre gare, à partir 12 fr le kilo franco votre gare.

POUR CIRER meubles et parquets, vous utilisez « *Le Rapon d'Or* », double usage, double brillant, le rouleau 4 fr. 50. *Rapondu*, Draguignan, Bastia.

Quand le partir pour Nice notez l'adresse de:

L'AGENCE HAVAS

62 Rue de Richelieu PARIS

vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

LE JOURNAL DES RETRAITES

1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV^e^

SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS

Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.

Directeur : Auguste Anouteil, 40 Aug. Fraysse.

Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 506.09 - Spécimen sur demande

BOURSE DE PARIS du 3 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.
3% PERPETUEL	61.30	61.30
4 %	87.60	87.60
4 %	93.10	94.00
4 %	102.90	102.70
4 %	102.90	102.70
4 %	102.90	102.70
OBLIGATIONS 5 ANS	100.75	100.75
— 1924	100.75	100.75
— 1925	100.75	100.75
— 1926	100.75	100.75
— 1927	100.75	100.75
OBLIG. CAISSE AUTONOME	100.75	100.75
CRÉDIT NATIONAL 1919	100.75	100.75
— 1920	100.75	100.75
— 1921	100.75	100.75
— 1926	100.75	100.75
OAT 5 % 1920 AIENE	100.75	100.75
— PAS DE CALAIS	100.75	100.75
SYNDIC. SEINE ET OISE	100.75	100.75
PARIS 1905	100.75	100.75
— 1912	100.75	100.75
— 1918	100.75	100.75
COMMUNALES 1875	100.75	100.75
— 1903	100.75	100.75
TERME		
BANQUE DE FRANCE	16100	16100
— NATION. DE CRÉDIT	1450	1450
UNION P. PARISIENNE	1090	1090

	cours préc.	cours du j.
SERIE 1920	104.50	104.75
TURC 1 %	104.50	104.75
TURC 5 % 1904	104.50	104.75
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1080	1080
OTTOMANE	1070	1080
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	1080	1080
WAGONS LITS ORD.	1080	1080
CENTRAL MINING	1080	1080
RIO TINTO	1080	1080
ORIENTAL CARPET	1080	1080
PETROFINA	1080	1080
SUCRERIES D'EGYPTE	1080	1080
MINES MEXICAINES	1080	1080
MEXICAIN	1080	1080
ATLAS MIDI ORDRE	1080	1080
— JOUISSANCE	1080	1080
FONCIERE EGYPTIENNE	1080	1080
CHANTIERS	1080	1080
COMPAGNIE	1080	1080
DE BEERS ORD.	1080	1080
ESTRELLAS	1080	1080
FRANCO-AMERICAIN	1080	1080
PROTECTOR	1080	1080
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1080	1080
LAND BANK OF SUYPT	1080	1080
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1080	1080
— MEXICAIN	1080	1080
— CUBA	1080	1080
TABACS PHILIPPINES ORDINAIRE	1080	1080
BANQUE FRANCO MEXICAIN	1080	1080
INDUSTRIELLE JAFFIN	1080	1080
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1080	1080
HOTCHKISS	1080	1080

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
CH. DE FER ROUTES ALSERIE	1080	1080
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1080	1080
DOCKS MARSEILLE	1080	1080
LYONNAISE DES EAUX CAP.	1080	1080
ELECTRICITÉ PARIS	1080	1080
UNION ELECTRICITÉ	1080	1080
PERENONIES	1080	1080
LESIEN	1080	1080
GAZ DE HAVRE	1080	1080
SCHNEIDER	1080	1080
FIVES LILLE	1080	1080
SAINT-GOBAIN	1080	1080
THIRRÉE CAMAUX	1080	1080
ATLAS MIDI ORDRE	1080	1080
— JOUISSANCE	1080	1080
CASTELLO INDO-CHINE	1080	1080
POLIET CHAUSSON	1080	1080
SALEVES LAFUITTE	1080	1080
PARIS FRANCE	1080	1080
PRINTEMPS	1080	1080
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1080	1080
LAND BANK OF SUYPT	1080	1080
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1080	1080
— MEXICAIN	1080	1080
— CUBA	1080	1080
TABACS PHILIPPINES ORDINAIRE	1080	1080
BANQUE FRANÇAISE MEXICAIN	1080	1080
INDUSTRIELLE JAFFIN	1080	1080
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1080	1080
HOTCHKISS	1080	1080

	cours préc.	cours du j.
MEYER CHARLTON	1080	1080
TALCA LUZENAC	1080	1080
ROAEL DUTCH	1080	1080
SHELL	1080	1080
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 5	1080	1080
ARGENTIN 4	1080	1080
BELGES 3	1080	1080
BRÉSIL 4	1080	1080
BULGARES 3	1080	1080
CHINE 4	1080	1080
ESPAGNE 4	1080	1080
HELLEN 7	1080	1080
ITALIE 5	1080	1080
JAPON 4	1080	1080
MEXIQUE 4	1080	1080
ROUMANIE 4	1080	1080
SUISSE 3	1080	1080
SERBE	1080	1080
TUNC 4	1080	1080

CHANGES	
Londres	124.62
New-York	25.15
Allemagne (100 reichsmark)	123.75
Belgique	354.25
Espagne	424.75
Hollande	10.10
Italie	134.25
Suisse	488.50

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE

ARRONDISSEMENT DE BASTIA

CANTON DE CASTIFILLO

Commune de VOLPAJOLA

CESSIONS AMIABLES

(Titre III de la loi du 3 mai 1841)

AVIS

Le Préfet du Département de la Corse fait savoir à qui il appartiendra que par suite d'actes de vente sous-seing privé passés entre l'Etat et divers propriétaires de la Commune de Volpajola l'Etat est devenu propriétaire des immeubles ci-dessous désignés, nécessaires à l'exécution des travaux d'aménagement d'une usine hydro-électrique sur le Golo à Prunelli di Casacconi.

DÉSIGNATION DES VENDEURS	Numéro de la parcelle	Contenance du Cadastre	Lieux dits	NATURE	PRIX	OBSERVATIONS
Rossignoli Rose-Marie	1	F	Pedimonelli et Virgo	bruyère	60.00	Election de domicile à l'usage de l'eau du lac to pour la mise en service des immeubles de Pedimonelli et Virgo
Rossignoli Rose-Marie	2	F	001	bruyère	1240	645

Les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, qui n'auraient pas encore pris inscription, ou dont les inscriptions ne porteraient pas sur lesdits immeubles, et les personnes qui auraient à exercer des actions réelles, relativement à ces mêmes immeubles, sont prévenues que les actes de vente ci-dessus énoncés vont être immédiatement transcrits au bureau de la conservation des hypothèques de l'arrondissement de Bastia et qu'après l'expiration de la quinzaine qui suivra cette transcription, le prix des ventes sera payé aux vendeurs s'il n'existe ni inscription sur les propriétaires désignés ci-dessus, ni autre obstacle au payement.

LE PRÉFET : J. MARLIER.

Le Maire de la Commune de Volpajola certifie que l'avis ci-dessus a été publié dans cette Commune, en la forme légale, et affiché tant à la principale porte de l'Eglise qu'à celle de la Mairie.

LE MAIRE : Illisible.

CAP CORSE

Damiani

GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DU BASTIA 1903 ET 1904

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

Principales Opérations de la Banque

Encaissement et recouvrement au pair de coupons — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Lettres d'avances — Escompte — Garanties contre le risque de remboursement au pair et le non-vérification de titres — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

Exigez la marque J. VIDAL

Se méfier des contrefaçons

CIGARETTES NATIONALES

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

N° 14 Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Il ne put croire à un si cruel abandon. Il voulut se persuader que personne n'avait encore osé agir ainsi, qu'il était le premier à subir cette indignité, ce naufrage ; il s'efforça avec une sévérité nouvelle d'observer à cette heure, à ce départ, ses seuls devoirs, et d'oublier encore ceux de l'abîme. Il marcha jusqu'au bout, sa chaise de poste l'attendait à toute extrémité, prête à partir au premier tour de roue. Enfin le jour vint ; jusqu'alors, il avait espéré un revirement, un prodige de bonté, de tendresse ; il s'était bercé de toutes les angoisses de cette funeste nuit ; mais alors, quand ce jour suprême parut, chassant une à une de vains fantômes, ces derniers illusoires, quand il comprit bien que son bonheur était perdu, et volontairement avec tout le reste, il défaillit : sa poitrine se noircit par un soupir déchirant, et il alla se confondre dans les larmes les plus amères de sa vie.

Lorsqu'il put se ressaisir, il se trouva sur lui-même complètement, et sans aucune faiblesse. Le désespoir était si profond, il entraînait avec lui, à part même la désespoir de l'heureux, tant de douloureuses morts, tant de misères et d'inquiétudes de toute nature, que l'idée lui vint d'échapper à sa détresse par une résolution sinistre. Mais le suicide, qui, comme nous le pensons, n'est pas plus coupable qu'il est absurde quand il engage, ou même un acte de faiblesse, n'était pas étranger à cette nature, à cet être, à ce cœur, qui seuls le supportaient encore sur de faibles, et soutenaient encore sur de faibles

que...
...ciales sans connaître les conflits intérieurs sanglants, sans avoir eu devant elle le spectacle hideux de la guerre civile.

En un mot il de même demain ? Je n'en sais pas certain, après les événements de 25 août dernier. Et ici il ne s'agit pas de politique. Je ne veux pas attaquer tel ou tel parti ; je constate seulement qu'au sein de notre agglomération, il existe une horrible commodité désagrément considérable, qui, naissant à la fin de l'intervalle à toute grande ville, risque parfois de transformer toute manifestation en scènes de destruction, de vol ou de meurtre, malgré les efforts des chefs du mouvement, toujours débordés par leurs troupes d'occasion.

— Mais est-il possible d'empêcher une révolution ?

— Il ne s'agit pas d'une véritable révolution : on ne fait une révolution dans un pays que lorsque dans son ensemble il désire changer de régime. Témoins : 1789, 1830, 1848, et le 4 septembre 1870. A ces époques, il n'y a guère à faire qui résiste à l'épreuve. Et généralement les éléments sains de la nation qui participent au mouvement n'organisent très rapidement pour éviter les excès de toute nature. Souvenons-nous des citoyens proposés à la garde des palais nationaux qui s'improvisaient soldats à un sergent, et aux troubles de mai 1871 généralement n'eu qu'à faire taire les mauvaises gens dans la banlieue pour livrer ces habitants sans défense à la foule ivre, bête et cruelle, victimes innocentes d'un mouvement dont ils n'ont pas responsables... L'émeute, le prétexte doit pouvoir s'en rendre maître, mais il importe que ce soit avec le minimum de temps, car chaque heure qui passe augmente la gravité de la situation et les dégâts. La leçon de ces journées émeutes de l'étranger nous enseigne qu'il doit disposer à cet effet des moyens les plus puissants et les plus modernes.

L'AIDE DE L'ÉTAT : ARMÉE ET GENDARMERIE MOBILE

— « Les événements de Berlin de fin 1918, au moment du « Spartakisme » et qui durèrent trois semaines, pourront se renouveler, sur la grande échelle, d'ici le 31 juillet dernier qui firent en 48 heures, 95 tués et plus de 600 blessés, nécessitant les plus grands efforts mises non seulement la nécessité d'effectifs nombreux et rapidement transportables pour les défendre, mais encore...

— La police ne peut-elle compter pour le renforcement de ses effectifs sur l'armée et sur la gendarmerie ?

— « Dans les conflits sociaux, il est d'usage d'employer le moins possible la force armée. Je ne vois pas pourquoi les soldats ne sont pas faits pour cela. Mais il peut arriver que sous couvert de conflits sociaux, on se trouve en présence d'une émeute grave, ou d'une tentative politique de chambardement... Il est bien évident que dans le premier cas la police doit se servir de toutes les forces disponibles pour faire respecter la loi. C'est prévu dans nos règlements militaires et c'est juste car toutes les bêtes doivent faire jeu et se développer dans l'ordre et la tranquillité. Chacun n'a qu'à se servir de son bulletin de vote. C'est heureux aussi que la présence de fortes unités aux portes de Paris (petite ou grande banlieue) soumises aux excitations de la rue, puisse éviter presque toujours à cette cité cet effusion sanglante. Mais d'une part les effectifs de ces casernes dans Paris ont été réduits au minimum, et d'autre part si rapides que soient les moyens de transport pour les troupes d'Orléans il y a tout de même un long moment où la capitale serait livrée à ses propres moyens de défense... Le gouvernement semble le savoir et renforce sa garde républicaine mobile ; mais pour que leur concours soit efficace il ne faudrait tout de même pas que ces brigades mobiles finissent à l'état embryonnaire et c'est le cas. C'est à l'Etat qu'incombe le soin de mettre au point le concours éventuel de l'armée et d'organiser une gendarmerie mobile susceptible d'apporter un matériel puissant et un appoint rapidement à pied d'œuvre au secours de la capitale, expérons qu'il ne faillira pas à ce devoir. Les élus de Paris ont prouvé qu'ils entendaient faire le leur par le renforcement de la police municipale et le perfectionnement de son outillage.

LA POLICE PARISIENNE

— Chiffre sont les effectifs de la police parisienne proprement dite ?

— « La police parisienne, nous répliqué le distingué reporteur, se compose actuellement de 58 inspecteurs principaux, 185 brigadiers-chefs, 1.842 brigadiers, et 9.539 gardiens de la paix... Le corps de la Banlieue se compose de 20 brigadiers-chefs, 157 brigadiers, et 1.889 gardiens... Mais à ces chiffres viendra s'ajouter encore les gardiens de la paix de Paris. L'augmentation du effectifs en instance devant le conseil municipal et qui porte le chiffre à 1.000 nouveaux agents... Et au total lorsque le vote du Conseil sera acquis, environ 14.000 hommes.

— « Ailleurs-vous ce chiffre suffisant pour parer à toute éventualité ?

— « Cette appréciation est d'abord affaire de comparaison ; si vous considérez les effectifs des principales polices des capitales étrangères ceux de notre police municipale apparaissent comme assez proportionnés à notre population parisienne.

— « New-York les effectifs de la police sont plus élevés, puisqu'ils se montent à 23.000 gardiens et 1.300 détectives mais l'agglomération de la capitale américaine est beaucoup plus importante aussi, notre police possède dans certains cas des moyens d'action et de défense ; c'est ainsi que dans les opérations de grande envergure, véritables expéditions dans les endroits isolés ou réputés dangereux on a recours à la mitrailleuse immobile ou mitrailleuse. Elle est adaptée par exemple aux besoins un peu différents, néanmoins un armement militaire de défense contre attaque. A Londres, il y a 19.500 hommes de police, mais pour la ville et sa banlieue, à Moscou, il y aurait 22.000 gardiens, à Berlin, la police de la rue comprenait 6.000 agents, mais depuis la chute de l'empire le « Schupo » a vu croître un effectif dans une proportion telle que dans une grande ville on en a assez parlé en temps troublés pour y remédier. Vienne ne peut pas compter moins de 1.896.174 âmes pour 7.800 gardiens de la paix et 200 agents de police municipale pour 212.783 habitants seulement. Il est vrai, n'a qu'une milice d'agents, et Amsterdam 520.000 habitants et 1.700 agents... Nous donc qu'un point de

ÉCHOS

Billet Parisien

Servons la propagande pour le recrutement des équipages de la flotte...

Berçons-la. Disons que le métier de matin est l'un des plus agréables. C'est un métier où l'on ne sent pas le vent ferré. C'est un métier où l'on goute bien sa vie en faisant le bonheur aux frais de la princesse. C'est un métier où le jeune homme se dessale rapidement en naviguant sur l'eau salée ; après quelques mois de croisière, il possède un harem international disséminé dans les cinq parties du monde. Enfin, au bout d'un certain nombre d'années de service, il se retire avec sa pelisse et une retraite.

Je vais des mères éplorées qui sont saisir leur petit à pleins bras en sup-

plient : « Ne l'en va pas, Tistou, ne l'en va pas ! » et Tistou répondra : « Pleure pas, m'man, c'en à craindre. »

Et si Tistou a lu un des derniers numéros de la Dépêche de Brest, il ajoutera :

— Pleure pas, m'man, puisque je te dis qu'on vit vieux, très vieux, dans la marine. Tiens, l'amiral Touchard, 3 83 ans, ne pensait pas à quitter son poste... l'amiral Besson, un contemporain, est aussi solide que lui ; l'amiral Fournier, qui compte 85 ans, rédige des mémoires pour l'Académie des Sciences ; l'amiral Guilin atteindra sous peu sa quatre-vingt-dixième année, tout comme l'amiral de Fourcroy, entré au service sous Louis Philippe, au temps de la marine à voiles...

Allons, voilà de la bonne propagande. Et si-bon, en somme, comme il ne s'agit que de durer, tous les jeunes gens qui ambitionnent de faire de vieux os vont se précipiter à l'inscription maritime et en prendre, d'un coup, pour cinq ans sur les navires de la République.

Gabriel Bacara.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui mardi, 6 mars 1928, 66e jour de l'année. Il reste 299 jours à venir.

Aujourd'hui : Ste-Colette.
Demain : Ste-Thomas d'Aquin.

EPHEMERIDES CORSES. — (6 mars 1049) : Guillaume, marquis de Corse, fait donation au monastère de St-Maximilien, dans l'île de Monte Christo, des terres qu'il possédait à Ampugnani.

Le marquis de Corse laissait ses biens aux religieux de St-Maximilien pour le salut de son âme.

LAPLUS ANCIENNE BANQUE DU MONDE

C'est la Banque Nationale, en Suède, la « Sve rires Rikobank » qui compte un peu plus de 250 ans d'existence et qui est l'aînée de trente années de la Banque d'Angleterre.

Elle émit le premier billet de banque qui devait inspirer à Law tout son système, comme l'a rappelé M. Georges Un dard.

Aujourd'hui, il circule de par le monde pour 525 millions de kroner de billets émis par elle. Les prêts s'élèvent pour la Suède à 345 millions de kroner et, pour l'Etranger, à 209 millions.

Enfin, la Rikobank déclare que ses bénéfices se sont élevés, au cours des trente dernières années, de 3.120.000 à 17.250.000 kroner.

HUMOUR ANGLAIS

Le prédicateur nègre. — Et quand le jour de l'Epiphanie viendra, il y aura des pleurs et des grincements de dents.

Une fidèle. — Mon Dieu! Mon Dieu! que faire ? Je n'ai plus de dents !

Le prédicateur. — Calmez-vous, ma sœur, elles vous seront fournies !

SIX CHIENS CELEBRES

Un candidat bachelier avait à répondre à la question suivante : « Nommez-moi quelques chiens célèbres ? »

Après s'être un instant creusé la tête, il répondit :

— Il y a six chiens célèbres ?
— Vous dites six ?
— Oui, six.
— Soit ! voudriez-vous les nommer ?
— Le chien de Tobie, le chien d'Alcibiade, le terrier d'Archimède, le molosse de Rhodes, le dogue de Venise et le barbet d'Aureville.

LE TOMBEAU D'ABRAHAM

Le conseil supérieur des musulmans de Palestine a décidé d'autoriser les israélites (non musulmans) à visiter le tombeau de Marpélah, où, d'après la tradition juive, se trouveraient les tombeaux des patriarches Abraham, Isaac, Jacob et Joseph, ainsi que de Sarah, Rebecca et Léa. Une mosquée a été érigée au-dessus de la grotte. Jusqu'ici, l'accès de cette grotte était strictement interdit à tous les non musulmans.

Nos routes

Il a été procédé, le vendredi 2 mars 1928, à la Préfecture, à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, de divers lots de travaux à exécuter sur des chemins vicinaux.

Les entrepreneurs désignés ci-après, déclarés adjudicataires, ont souscrit les rabais suivants :

M. Allegrini Dominique, lot n° 1, chemin n° 4 entre Bonifacio et Sotta : 10 %.

M. Pagani, lot n° 2, chemin n° 19, (Monte) : 10 pour cent.

M. Pagani, lot n° 3, chemin n° 15 (Campile), 6 p. 100.

M. Sinali, lot n° 4, chemin n° 19 (Propriano), 9 %.

M. Poletcrelli, lot n° 5, chemin n° 19 (Vignanello), 3 %.

M. Biagnini, lot n° 6, chemin n° 20, (Sisgone) 27 %.

M. Allegrini J.-J., lot n° 7, chemin n° 21 (Sartène).

M. Allegrini J.-J., lot n° 9, chemin n° 21 (Propriano-Cannavaccia) 18 %.

Non adjugé, lot n° 10, chemin n° 32 (Sisco).

M. Pfiani, lot n° 11, chemin n° 35 (Ceniceli), 14 %.

M. Bertuzzi, lot n° 12, chemin n° 36 (Prunelli-di-Fiumorbo), 20 %.

M. Mondoloni, lot n° 14, chemin n° 49 (St-André-de-Tallano) 24 %.

Non adjugé, lot n° 15, chemin n° 53 (Bocognano).

Non adjugé, lot n° 16, chemin vicinal ordinaire n° 10, de Bonifacio.

M. Antonini Jean, lot n° 17, chemin vicinal ordinaire n° 6 d'Olmeta, 6 %.

M. Simonelli, lot n° 18, chemin vicinal ordinaire, n° 1, de Rainil, 6 %.

M. Guiolanda, lot n° 20, chemin vicinal ordinaire n° 7, de Valinca-lle, 12 %.

Le montant des travaux mis en adjudication s'élève à 723.000 francs.

Dans l'Enseignement

BOURSES D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SUPERIEUR

(Session de 1928)

Aux termes du décret et de l'arrêté du 11 février 1922, les pupilles de la Nation qui ont commencé tardivement leurs études primaires supérieures peuvent obtenir de M. le Ministre sur la proposition de l'Office départemental des Pupilles de la Nation et après avis de l'inspecteur d'Académie une dispense d'âge leur permettant de se présenter à l'examen d'admission aux bourses dans la série correspondant à la classe dont ils suivent les cours.

Cependant, ces pupilles devront remplir très rigoureusement les conditions suivantes :

1° Etre bénéficiaires d'une subvention d'études accordée par l'Office départemental des Pupilles de la Nation ;

2° Avoir obtenu à la fin du 1er trimestre du dernier cours suivi (année scolaire 1927-1928) la note moyenne de 16 sur 20.

La Vie Sportive

Une grande épreuve cycliste

LE PREMIER PAS DUNLOP

Cette course réservée aux jeunes coureurs de nationalité française est organisée par la « Société Anonyme des pneumatiques « Dunlop » avec le concours et sous les règlements de l'Union Vélocipédique de France.

Le sous-comité de l'U.V.F. de Bastia ayant reçu pouvoir du Comité Directeur fera disputer la première éliminatoire dimanche 11 mars sur le parcours Bastia-Aresa et retour.

Le départ sera donné à 8 h. 30 devant le Palais de Justice.

L'arrivée sera jugée, Place d'armes, devant le Sportman Bar.

La limite d'âge pour les coureurs désirant s'engager dans l'épreuve est fixée à 15 ans minimum et 18 ans maximum.

Les coureurs engagés pourront y participer avec la bicyclette de leur choix ; bicyclette de travail, de tourisme ou de course avec ou sans roue libre. Seul l'emploi de freins est obligatoire.

La course se fera sans entraîneurs, ni soigneurs, ni suiveurs.

La distance du parcours est fixée à 45 kilomètres (minimum exigé).

Le droit d'engagement est de 2 frs.

Les engagements seront clos le jeudi 8 mars et devront comprendre : les noms et prénoms, l'adresse exacte et l'âge du coureur.

Pour toute demande de renseignements, les jeunes coureurs s'auront qu'à s'adresser à M. Dominique Casanova, délégué sportif de l'U.V.F., café des Palmiers, ou à M. Meri, cycles Régeaux, Boulevard Auguste Gambin, Bastia.

AU STADE

Les matches qui devaient se disputer au Stade Olympique dimanche n'ont pu avoir lieu en raison du mauvais temps, le terrain ayant été rendu impraticable par la pluie diluvienne.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme François Borchesani, née Battesti, et leurs enfants ; Mme veuve Alexandre Buzzoni, née Cecaldi et ses enfants ; Mlle Vincenzo Buzzoni ; M. et Mme Pierre Colombo, née Buzzoni ;

Les familles Marchetti, Caresca, Ayroo, Vincensini, Ferretti, Agostini, Laverzi, Jamois, Medaglesca, Viarcaris, Zolezzi, Orengo, Luta, Dazé, Serretta.

Mlle Marie Valdrighi ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Antoine BUZZONI
ancien Négociant

leur père, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à l'âge de soixante-dix ans.

L'enterrement a eu lieu hier lundi 5 mars courant, à 16 heures de relevée.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

INFORMATIONS LOCALES

Au Port

Entrée : « La Corse », capitaine Antoni, consignataire Cie Générale de Marseille, Cette, via Propriano, avec 104 tonnes pour Bastia, y compris 23 tonnes postales, pétrole, pour M. A. Musso.

« Iberia », capitaine Corvil, de Marseille, avec 200 tonnes, 130 passagers ; « La Corbigne », goélette, de Marseille, avec 5 tonnes, poteries ; « San Marco », brick, goélette de Limonne sur bal, provenant de 100 tonnes d'huile d'olive ; « Enio », goélette, de Gênes, sur lest, pour y prendre un chargement de charbon ; « Bengasi », de Porto Torres, avec 1 passagers est parti pour Livourne avec 2 tonnes, à bonne.

Le vollier « Edmondo », après avoir déchargé 2.000 tiges de vignes, est parti pour Cannes.

Nous adjug. au port : 22 voiliers entre grands et petits.

ETAT CIVIL

DU 5 MARS 1928

Mariages : néant.

Naissance : Biasini Argentine-Marie ; Bastia.

Décès : Buzzoni Antoine-Jean, ancien négociant, célibataire, 70 ans ; Pantaleoni, Casimir, 7 jours.

BRILLANT SUCCES

Nous apprenons le succès remporté par deux maîtres d'internat de notre Lycée, MM. Germini et Bonnerandi, qui viennent d'être reçus l'un au certificat d'études bilingues et le second à celui de littérature française.

Nos plus sincères félicitations.

CONSTRUCTIONS NAVALES

M. Massoni Alexandre, ouvrier chaudronnier, et M. Palmieri Pierre, ouvrier E.T.S., qui été nommés dans le personnel civil des constructions navales, à l'emploi d'agent technique de troisième classe, à Toulon.

GENIE

Ont été nommés à l'emploi d'adjudant chef du génie en garnison à Bastia :

M. Cecaldi, sergent-fourrier au 3e rég. de zouaves à Philippeville ; mis à la disposition du général commandant le génie de la région à Metz.

MEDAILLE MILITAIRE

La médaille militaire a été conférée à M. Salicetti Jean-Etienne, second-maître de manœuvre ; 17 ans 4 mois de services dont 11 ans 4 mois à la mer ; 6 campagnes, 2 blessures, 1 citation.

La Maison Canazzi et Pietri

est ouverte au public depuis le 1er courant. La clientèle de la place et de l'intérieur sera sûre de trouver avec un excellent accueil tous les articles d'alimentation qu'elle pourra désirer et, ce qui ne gâte rien, le tout à des prix raisonnables.

Les grandes vitrines où seront exposés les articles de choix avec leurs prix seront ouvertes très prochainement.

ON FAIT SON BEURRE avec COCOSOL
Cuisine fine, Economie, Savonnerie Nationale, Marseille.

GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boulevard de Paoli, 3
BASTIA
LAINAGES - SOIERIES - BONNETERIE - CONFECTIONS POUR HOMMES ET POUR DAMES - MEUBLES AMEUBLEMENT QUINCAILLERIE ARTICLES DE PARIS
Grand Assortiment à tous les Rayons.
APPAREILLAGE DE T.S.F.
PHONOGRAPHES
Des tailleurs pour Hommes et pour Dames sont attachés à la Maison.
FACILITES DE PAIEMENT

INSTALLATIONS & FOURNITURES
SALLES DE BAINS
Chauffage Central
G. Guiducci
24-26, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-20
Maison de confiance, particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie & d'électricité

Communications

LA PERÉQUATION DES PENSIONS D'ASCENDANTS

Le Fédération générale des pères et mères d'élèves pour la défense de la famille et à Paris, 9, rue Dubois (17e), nous adresse l'avis du jour suivant :

Le Conseil d'Etat vient de rendre des décisions nouvellement datées par lesquelles il a annulé les décrets qui avaient réduit les pensions des ascendants de morts pour la France.

Il résulte pour cela d'irréprochables motifs tirés de la loi même des deux parents ou non des ressources du pays et non des ascendants.

Il est donc acquis que les pères et mères des Morts pour la France devront à nous les arrérages de l'allocation de la pension de 1919 à 1926 et les intérêts de ces arrérages, soit environ 1.000 francs à Paris (17e) soit à ses filiales des départements.

Le Directeur administratif : Andrée NEAU.

ASSOCIAZIONE COMBATTENTI ITALIANI (Sezione di Bastia)

Domenica 11 marzo, ad ore sette antimeridiane, riunione dell'assemblea generale dei soci.

Per ordine del giorno : argomenti da stabilirsi.

LES MENAGES DE FONCTIONNAIRES

Il a été noté entre les fonctionnaires ménagères [illegible] [illegible] [illegible]

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Service d'hiver

Mardi 6, de Nice pour Ile-Rousse, 21 h. 30
Mercredi 7, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 7, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 8, de Marseille pr Ajaccio, a midi.
Vendredi 9, de Nice pr Ajaccio, 17 h.
Samedi 10, de Toulon pr Calvi, 18 h. 30.
Samedi 10, de Nice pr Bastia, a 20 h.
Dimanche 11, de Marseille pr Bastia, midi.
Lundi 12, de Marseille pr Ajaccio, 12 h.
Mardi 13, de Nice pr Calvi, à 21 h.
Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 14, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, a midi.

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, a midi.
Samedi 17, de Toulon pr Ile-Rousse, a midi.
Dimanche 18, de Nice pr Bastia, a midi.
Dimanche 18, de Marseille pr Bastia, a midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, 4 midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio à midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, de Marseille pr Bastia, a midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, a 17 h
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 13 h.
Mercredi 28, de Livourne pr Bastia, a 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, a midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, a midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT

Service d'hiver

Mardi 6, de Bastia pr Livourne, à 10 h.
Mardi 6, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 7, de Calvi pr Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 8, de Bastia pr Marseille, à midi.
Jeudi 8, d'Ajaccio pr Nice, à 20 h.
Vendredi 9, de Bastia pr Nice, à 21 h.
Samedi 10, d'Ajaccio pr Marseille, à 17 h.
Dimanche 11, Bastia pr Marseille, 16 h.
Lundi 12, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h.
Mardi 13, de Bastia, pr Livourne, à 10 h
Mardi 13, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi

Service d'été

Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 19 h. 30
Vendredi 16, de Bastia pr Nice, à 16 h. 30.
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Si-Florent, à 3 h.
Lundi 20, de Bastia pr Si-Florent, à 3 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 20, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 16 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Jeudi 22, de Bastia pr Nice, à 19 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à midi.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

LE JOURNAL DES RETRAITES

1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV^e^

SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS

Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.

Directeur : Auguste AGOSTINI, dit Aug. FRAVAL.

Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 196.09 - Spécimen sur demande

Imp. E. Cordier et Fils. 8, Bd du Palais La Direct.-Gén. : LUCIEN CORDIER.

BOURSE DE PARIS du 5 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	coupon payé	coupon dû	Cours de clôture
3 % PERPETUEL	87 25	87 75	
4 % 1917	87 80	87 40	
4 % 1918	74 50	74 30	
4 % 1920	76 10	76 50	
5 % 1920	103 75	104 25	
5 % 1920	97 50	97 75	
5 % 1920	107 25	107 50	
5 % 1920	105 80	105 70	
OBLIGATIONS 5 % 1920	103	103	
— —	102	102	
OBLIG. CAISSE AUTONOME	103	103	
CRÉDIT NATIONAL 1919	1075	1075	
— — 1920	1075	1075	
— — 1921	1075	1075	
— — 1922	1075	1075	
6 % 1920 AIENC	1075	1075	
— — PAR DE CALAIS	1075	1075	
DÉPART. SEINE ! 5 1916	1075	1075	
— 1917	1075	1075	
— 1921	1075	1075	
— 1922	1075	1075	
COMMUNALES 1875	1075	1075	
— 1919	1075	1075	
TERME			
BANQUE DE FRANCE			
— NATION. DE CRÉDIT			
— PARIS & PAYS-BAS			
— DE L'UNION PARISIENNE			

	coupon payé	coupon dû	Cours de clôture
COMPTANT			
CH. DE FER ÉTATS ALGÉRIE			
CH. DE FER DÉPARTEMENT			
BANQUE NATIONALE MEXIQUE			
OTTOMANE			
CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN			
WAGONS LITS CIDI			
CENTRAL MINING			
RIO TINTO			
ORIENTAL CARPET			
PETROFINA			
BLINDÉS D'ÉGYPTE			
BOR MÉDITERRANÉE 1925			
ANAPAN			
CAMONDOR			
FRANCERIES CAOUTCHOUC			
CHANTERIED			
CONCORDIA			
DE BEERS ORD.			
ESTRELLAIS			
FRANCO WYOMING			
HUANCHACO			
JAGERSFONTEIN			
MALACCA ORD.			
MALACCA PRIV.			
MODDERFONTEIN			
MONTECATINI			
MZAITA			
PADANG			
RAND MINES			
SOUMANO-DFLGÉS			
CAOUTCHOUC			
CHANGES			
Londres			
New-York			
Allemagne (100 reichsmarks)			
Belgique			
Espagne			
Hollande			
Italie			
Pologne			
Suisse			

	coupon payé	coupon dû	Cours de clôture
MEYER CHARLTON			
TALES LUZENAC			
NOBEL BOZEL			
SHELL			
Fonds d'Etat Etrangers			
ANGLAIS 5 %			
ARGENTIN 4 % 1886			
BELGES 2 % 1909			
BRÉSIL 5 % 1913			
BULGARE 5 % 1907			
CHINOIS 4 % 1895			
ESPAGNOL UNIFIÉ			
HELLÈN 6 % 1914			
ITALIE 5 %			
JAPON 4 % 1899			
MEXIQUE 4 % 1904			
ROUMANIE 4 % 1903			
RUSSE 3 % 1896			
SERBE 1895			
TUNG 4 % 1917			

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA TEL. 0. 03

IMPRESSIONS DE TOUTE

Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Affiches de faire-part — Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR

Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

60 fr. de musique pour 5 f. 50

Offerts par LE PETIT BASTIAIS

ALBUM E. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Prélude, 5 fr. 50.

ALBUM E. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.

ALBUM D. — Rien que de moderne, 16 morceaux dont chacun est catalogué 4 Paton, de Godard, Adolf Blanchet, etc. : 5 fr. 50.

ALBUM G. — 20 morceaux à quatre mains : 8 fr. 50.

ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 8 fr. 50.

ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, charmante et

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à

au *PETIT BASTIAIS*, 8, Boulevard du Palais, Bastia

Pour les enfants :

1° ALBUM de 8 morceaux piano très faciles.

2° ALBUM, 20 morceaux. De que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.

Les deux albums réunis : 6 fr. 50 francs.

3° Les Bayadères Enfantines, mouettes, morales et instructives.

Quatre exemples différents : 2 fr. 50.

Exigez la marque J. VIDAL

Se méfier des contrefaçons

CIGARETTES NATIONALES

CAP CORSE

Damiani

GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Cours Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement au papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

N° 15 Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

— Qu'a-t-ce qui lui prend ? dit madame de Lidenay à madame de Talyas.

La jeune marquise blonde fit de la main et de la tête un geste de suprême indifférence, comme une femme qui a renoncé depuis longtemps à pénétrer les secrets de son mari. Cependant, après une minute de réflexion, elle sourcia un largnette, et en fixa l'objectif sur les premières stalles de l'orchestre. Presque aussitôt, elle vit M. de Talyas en conversation intime avec un jeune homme qui paraissait manifester une vive surprise. L'entr'acte allait finir, ils échangeaient une poignée de main, et l'instant d'après le marquis de Talyas rentra dans la loge.

— Je m'étais pas trompé, dit-il gaiement. C'est bien lui, le cher garçon ! Je suis vraiment enchanté de l'avoir retrouvé... Il est toujours charmant... Vous avez vu ma chère ?

— Qui ? quel cher garçon ? dit la marquise.

— Eh ! mon jeune homme du chêne !

— Ah ! vraiment, dit madame de Talyas d'un ton fort froid. Mais comment donc ! l'histoire a ces dames, qui ne comprennent rien à ce qui se passe, et qui vous prennent pour un fou.

Tous les hôtes de la loge insistèrent pour connaître l'histoire du jeune homme et de la chêne, et, au moment où l'obligeance commençait à se refroidir devant la retenue de leurs tombeaux, le marquis de Talyas commença son récit en ces termes :

— Vous savez que, pendant cette malheureuse guerre, je commandais les mobiles de mon département. Après les affaires d'Orléans, il y avait bien à relever dans mon bataillon ; je les remplis de mon mieux en recrutant les hommes isolés de toute arme qui venaient se jeter dans ses rangs, parce que j'avais d'assez bons cadres et que je pensais pour maintenir un assez bon ordre au milieu de tout cela... Il m'arriva entre autres, un matin, un jeune homme qui s'était engagé dans les environs au début de la guerre ; son régiment était prisonnier en Allemagne ; il s'était sauvé par la Belgique ; je le mis comment, et il était venu pour s'attacher à l'armée de la Loire. C'était très gentil. — Il me plut tout de suite par sa bonne mine et par sa vaillance ; quand il était en petite retraite sur mon cheval en l'air, son képi en arrière et ses yeux de feu, il me faisait penser à ces brillants raffinés de la cour des Valois... il me lui manquait qu'une perle à l'oreille. — Il y eut encore une autre chose qui me le fit aimer : il avait l'habitude, n'importe où, n'importe quand, dans la neige, sous le feu, de s'arranger proprement les ongles tous les matins... Cela me rappelait le mot de Dara à Beyle, — je crois, — pendant la retraite de Russie : — « Vous vous êtes fait la barbe, monsieur, vous êtes un brave ! » — Ses camarades l'avaient naturellement surnommé Pendant la retraite sur le Mans, mon bataillon se trouva un jour dans une position assez difficile. Sans entrer dans des explications stratégiques je sais d'ailleurs incapable de les donner, je vous dirai en deux mots que j'étais posté avec mon bataillon dans un village où ne devaient venir le plus longtemps possible. J'avais mis une partie de mes hommes dans les maisons et dans les jardins, et je m'étais retranché avec le reste derrière une forte barricade dans la grande rue du village. En face de nous, à un kilomètre environ, il y avait un petit bois et des fonds qui descendaient. Ils étaient assez bas, et nous ne pouvions pas voir ce qui s'y passait sur nos flancs. Je cherchai donc un observatoire d'où je pusse dominer le pays. L'église du village, à laquelle s'appuyait un des côtés de notre barricade, était par hasard en réparation, et on avait laissée une échelle de couvreur dressée contre le toit. Je m'en servis pour monter sur une petite galerie à balustrade qui entourait le clocher à la hauteur des cloches. A peine là, je reconnus que deux villages peu éloignés qui étaient à notre droite et à notre gauche venaient d'être enlevés, mais faiblement seuls en vedette ; des deux côtés l'ennemi s'établissait sur mes flancs, et en même temps la troupe que nous avions en face se sentait du bois et prononçait un mouvement en avant. Nous étions dans un fort, — il ne restait qu'à s'en aller, et on pouvait le faire sans honte, car on me mes officiers ; le clairon sonna, le bataillon s'assembla en peu de temps, et se mit en retraite au pas gymnastique vers le bois qui était derrière nous. Malgré la patience, ils eurent assurément leur canon ; mais ce n'était pas de la barricade, au milieu de laquelle je me tenais, le dos tourné vers les fonds, et le sourire aux lèvres, pour rassurer mes hommes, et tout à coup, quand je vous descendis, — et il s'agit temps, je vous assure, — plus d'échelle !... J'appelle, je crie ; mais la parole était au canon, et mes gaillards allaient bien ! Enfin me voilà abandonné au haut de mon clocher !

— J'aurais voulu vous voir, dit madame de Talyas.

— Ma foi, continua le marquis, j'étais en grand danger, et, qui pis est, je devais rebrousser l'échelle tombée, — pour un homme seul, même en temps ordinaire, un travail fort difficile ; mais, quand il faut exécuter la chose au milieu d'une fusillade effrayante, c'est un rude exercice, je vous jure, et, pour tout dire, une héroïque besogne.

« Cependant les Prussiens se préparaient déjà à l'entrée de la rue et envoyaient quelques coups de mitraille sur la barricade abandonnée devant laquelle travaillait mon jeune homme. Je n'y tins pas.

« — Va-t-en, mon brave garçon ! lui criai-je. Tu vas te faire tuer. Va-t'en vite ! Je serai pris... voilà tout !

« — Mais, mon commandant, le feu est à l'église !

« C'était vrai. Un de leurs obus avait mis le feu à la charpente, et ça brûlait bien... Ma parole, j'eus peur... Je laissai faire l'ennemi... Eh bien, par Jupiter ! il dressa l'échelle ! — Je ne fus pas longtemps à descendre. — En l'embrassant, je lui fis pousser un cri commandant ?

« — Impossible ! à moins que je ne descende à cheval sur une cloche !... Allons, merci, mon garçon !... va... sauve-toi !

« — Attendez un peu ! cria-t-il.

« En même temps, je le vis saisir pardessus la barricade et se mettre en devoir de relever l'échelle tombée. — Mûler une échelle de cette taille, c'est pour un homme seul, même en temps ordinaire, un travail fort difficile ; mais, quand il faut exécuter la chose au milieu d'une fusillade effrayante, c'est un rude exercice, je vous jure, et, pour tout dire, une héroïque besogne.

« Cependant les Prussiens se préparaient déjà à l'entrée de la rue et envoyaient quelques coups de mitraille sur la barricade abandonnée devant laquelle travaillait mon jeune homme. Je n'y tins pas.

« — Va-t-en, mon brave garçon ! lui criai-je. Tu vas te faire tuer. Va-t'en vite ! Je serai pris... voilà tout !

« — Mais, mon commandant, le feu est à l'église !

« C'était vrai. Un de leurs obus avait mis le feu à la charpente, et ça brûlait bien... Ma parole, j'eus peur... Je laissai faire l'ennemi... Eh bien, par Jupiter ! il dressa l'échelle ! — Je ne fus pas longtemps à descendre. — En l'embrassant, je lui fis pousser un cri

(A suivre)

53e ANNÉE N° 55

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

MERCREDI 7 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION 8, Bd. du Palais & 1, Rue des Jardins BASTIA Téléphone : 0.03

BUREAUX A PARIS 10, Rue de la Grange-Batelière Téléphone : Provence 45-67

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	15	25	45
Etranger	30	50	90
	37	46	80

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité entre locale est reçue aux Bureaux Parisiens 10, rue de la Grange-Batelière (1er) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

Le Petit Bastiais

00117

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Comptes Chèques Postaux : Marseille 64-50

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

La grande misère des routes de la Corse

Réponse du Ministre à M. Giordan. — Le Sénateur de la Corse s'accepte pas les mesures envisagées. — Il décide de poser une question à la Tribune du Sénat. Après un long entretien avec le Ministre il y renonce momentanément, après avoir obtenu tous apaisements pour l'avenir et, surtout, la promesse que le Ministre examinerait la possibilité de faire bénéficier la Corse d'un supplément de dotation de 7 ou 8.000.000 frs pour 1928

Par lettre du 5 janvier, que nous avons publiée et qui contenait un exposé lumineux et documenté de la grave question de la réfection de notre réseau routier, M. Giordan avait sympathisé au ministre des Travaux publics l'état lamentable de nos routes nationales départementales et même vicinales, lesquelles, soumises à un trafic de plus en plus intense, se trouvent, actuellement, à bout d'usure.

Cet exposé, d'une précision remarquable, a provoqué au ministère des Travaux publics une étude approfondie de la question, en suite de laquelle M. Tardieu a adressé au sénateur de la Corse la lettre ci-après :

Monsieur le sénateur,

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation des routes nationales de la Corse et demander que des crédits suffisants soient mis à la disposition des ingénieurs de ce département pour leur permettre d'assurer l'entretien normal du réseau dont ils ont la charge.

« J'ai l'honneur de vous informer qu'en portant de 3 à 4 millions dépenses de cantonniers non comprises la dotation du service des Ponts et Chaussées de la Corse pour 1928, alors que les crédits votés par le Parlement pour l'ensemble du réseau routier national n'ont augmenté, depuis 1926, que de 1927, j'ai atteint le maximum d'augmentation possible sur l'exercice courant.

« Je reconnais que cet effort ne constitue qu'un palliatif insuffisant pour résoudre un problème dont je me suis préoccupé dès mon arrivée au ministère des Travaux publics. Frappé, à première vue, du développement excessif du réseau routier national de la Corse, qui atteint 1.050 kilomètres, c'est-à-dire plus que celui de n'importe quel autre département français, j'ai prescrit, par décision du 3 septembre 1926, dont vous trouverez ci-joint copie, d'étudier le déclassement de la partie de ce réseau qui est sans intérêt pour la circulation générale.

« J'ai, d'autre part, décidé d'appliquer d'une façon plus stricte le Code de la Route afin de faire cesser les dégradations anormales des chaussées par le tassage des bois, sur lesquelles votre lettre attire de nouveau mon attention.

« Je rappelle cette décision au préfet et aux ingénieurs de la Corse et les prant de ne faire parvenir leurs propositions à bref délai. Je vous tiendrai au courant de la suite qui y sera donnée.

Veuillez agréer, etc... »

Dans cette réponse, il résulte que :

1° Le ministre reconnaît le développement exceptionnel du réseau routier de la Corse, plus important que celui de n'importe quel autre département français.

2° Il reconnaît également que le relèvement du crédit d'entretien, porté de 3 à 4 millions, ne constitue qu'un palliatif insuffisant si l'on veut entretenir en parfait état un réseau aussi étendu.

3° Le ministre s'abrite derrière l'exiguité des crédits dont il dispose et déclare qu'il a atteint le maximum d'augmentation possible.

4° Pour remédier à cette situation il envisage deux mesures : d'une part déclasser celles des routes nationales ou forestières qui servaient sans intérêt pour la circulation générale et ne présentaient qu'un caractère de chemin d'intérêt commun ou, même de simples chemins vicinaux, ce qui aurait pour effet de réduire de 4 à 500 kilomètres le réseau routier à entretenir, d'autre part, atténuer les causes d'usure de certaines chaussées, en redoublant de rigueur contre les auteurs des dégradations et leur appliquant d'une façon stricte les sanctions du Code de la Route, c'est-à-dire les pénalités édictées par la loi du 20 Décret, an X, et par les articles 471 et 475 du code pénal.

Ces pénalités visent de toute évidence le transport de lourdes pièces de bois traînées sur des charrettes à deux roues tirant sur les chaussées une pression préjudiciable à leur bonne tenue.

M. Giordan n'a pas accordé les termes de la réponse ministérielle, bien qu'il en ait pris connaissance le déclassement d'une partie du réseau et les sanctions prescrites contre certains usagers de la route. Le sénateur de la Corse n'a pu admettre que son intervention eût comme résultat de prononcer des mesures particulièrement rigoureuses contre des usagers de bonne foi qui, précisément, parce que notre département est à peu près privé de voies ferrées, sont obligés d'assurer par la route et par des moyens primitifs des transports qui sont effectués dans les autres départements, par chemin de fer.

Il ne faudrait pas, en effet, que sous prétexte de faire disparaître les causes fondamentales de la dégradation de nos routes, on porta atteinte à l'industrie du bois, qui, à l'heure actuelle, est l'industrie la plus importante de l'île.

C'est ce que M. Giordan est allé dire à M. Tardieu, en lui faisant connaître les raisons pour lesquelles il se verrait obligé de lui poser une question à la Tribune, dès que les crédits viendraient en discussion devant le Sénat.

Au cours d'un long entretien, le Sénateur de la Corse et le ministre très bien disposé, ont fait le tour de la question.

M. Giordan a exposé que la solution du problème ne résidait nullement dans le déclassement d'une partie du réseau, ni dans les pénalités prévues pour faire disparaître les causes particulières d'usure, telles que la transhumance des troupeaux et le transport des bois par traînage, mais qu'elle était tout entière dans un relèvement de la dotation annuelle du service des Ponts et Chaussées de la Corse, appropriée aux nécessités urgentes. Il s'agirait, en somme, de l'attribution à la Corse, dans le répartition nationale des crédits, d'une allocation en proportion de l'étendue de son réseau routier, ce qui semble de toute justice.

Le portion des 3 à 4 millions faits de dotation annuelle, le ministre a eu un geste dont la Corse lui sait le plus grand gré.

Mais, il le reconnaît lui-même, l'effort est insuffisant. Avec ce crédit de 4 millions, on ne saurait remettre en état notre réseau routier, ni assurer sa viabilité. Il faudra donc se résigner de ravaudages de fortune, là où il faudrait, non seulement réparer et entretenir, mais encore, refaire entièrement et consolider la structure des chaussées qui n'avait pas été prévue pour supporter la formidable circulation automobile de nos jours.

En effet, la Corse est un département où les automobiles circulent en très grand nombre. Si l'on ajoute que, en raison des beautés de l'île, de la variété qu'elle suscite, du mouvement touristique qui s'y produit et s'accentue de jour en jour, c'est un pays littéralement sillonné par des autos d'automobilistes étrangers, on peut se faire une idée de la dure épreuve à laquelle ses routes sont soumises et jusqu'à quel point une circulation aussi intensive a usé son pauvre tuniet.

La Corse a besoin qu'on lui consente de nouveaux sacrifices, en raison d'une situation exceptionnelle, afin qu'à défaut de voie ferrée, elle retrouve ses bonnes routes d'autrefois.

Les usagers les réclament avec la plus grande insistance, non seulement en s'adressant aux Pouvoirs publics, mais en s'en prenant à ses représentants au Parlement qu'on accuse de négligence, d'inertie, voire d'impuissance, et qu'on tient pour responsables de cette pénible situation.

C'est pour donner satisfaction à l'opinion publique en Corse que M. Giordan se verra obligé de poser une question à la Tribune du Sénat.

Le ministre a répondu que cette grave question de la réfection du réseau routier, non seulement de la Corse mais de presque tous les départements, avait fait l'objet de ses préoccupations, depuis son arrivée au Ministère.

Cet état de chose n'est pas particulier à la Corse. Partout sur le Continent, les routes nationales ont été soumises à un trafic de plus en plus intense.

Délaissées pendant la guerre où il s'agissait avant tout d'assurer la viabilité des grandes artères du front, la plupart des routes ont été à peine entretenues et l'on a dû restreindre au minimum les dépenses, en raison de la hausse formidable des prix.

Les crédits votés par le Parlement, depuis qu'ils ont retrouvé leurs dépenses considérables, sont bien au-dessous de l'effort à fournir.

C'est pourquoi il lui a été impossible d'aller au-delà du relèvement d'un million qu'il a alloué à la Corse sur les crédits de 1928.

Le ministre établie, en ce moment, un plan d'ensemble de rénovation complète du réseau routier de toute la France.

Pour la réalisation de cet immense travail, M. Tardieu a déclaré qu'il concevait un vaste emprunt d'un milliard.

Le rapport de M. Chéron sur les crédits supplémentaires de l'exercice 1927

Paris, 6 mars. — On a distribué aujourd'hui au Sénat le rapport de M. Henry Chéron sur le collectif des crédits supplémentaires applicables à l'exercice 1927.

Après avoir exposé les modifications apportées successivement par la Chambre et par la commission des Finances au projet du gouvernement, le rapporteur général examine la situation provisoire de l'exercice de 1927 et des charges effectivement supportées par les contribuables pendant la dite année. Il montre comment il sont comportés les divers impôts.

M. Chéron conclut en ces termes :

« Le budget de 1927 était pourvu d'une très large élasticité. A force d'imputer sur les plus-values des dépenses nouvelles on est arrivé à ce résultat que l'exercice sera simplement en équilibre sans léguer aucun excédent appréciable à la caisse autonome d'amortissement. La plus élémentaire sagesse commande de ne plus faire demander à cet exercice de 1927 en dehors des crédits sollicités à l'heure actuelle et des crédits nouveaux du collectif de juin.

« Dans de telles conditions on doit compter sur le gouvernement pour défendre énergiquement dans l'exécution du plan Dawes les droits de la France. Les ressources que ce plan nous appelle nous sont indispensables soit pour satisfaire à nos obligations envers nos alliés, soit pour récupérer les avances que nous avons faites au titre des réparations et qui seraient, en violation du traité de Versailles, les créances françaises, tandis que se trouve ménagé dans le succès même de l'effondrement monétaire de l'Allemagne le contribuable allemand.

« Une énergique défense de l'équilibre budgétaire vous amène aux grandes nécessités de l'heure présente. Elle suppose comme la conclusion logique de notre rapport ».

Au groupe de la Gauche démocratique du Sénat

Paris, 6 mars. — Le groupe de la gauche démocratique s'est réuni sous la présidence de M. Bienvenu-Martin. Il a désigné M. Henri Merlin comme candidat à la commission de répartition du crédit relatif aux subventions aux communes pour les sapeurs pompiers et MM. Pasquet et Perchot comme candidats au conseil national de l'Office des recherches scientifiques et industrielles.

M. Mollard a fait sur la gestion financière des deux dernières années de la législature un exposé remarquable qui a impressionné vivement les membres du groupe.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Maurer, Rabier, Labrousse, Héry, Israel, Schrameck et Perchot, le groupe a décidé de continuer l'examen de cette question dans une très prochaine séance.

qu'il compte soumettre prochainement au Parlement.

Cet emprunt serait affecté globalement à la réfection de la totalité des routes, tout au moins des voies de communication nationales et départementales. La Corse recevrait la part qui lui est légitimement dûe.

En attendant, pour prouver aux représentants de la Corse qu'il n'est pas indifférent à la grande misère des routes de l'île et qu'il est résolu à aller jusqu'à l'extrême limite de ses possibilités, M. Tardieu a déclaré qu'il espérait, en cours d'exercice, et bientôt peut être, au moyen de compressions ou de non exécution ouvrages dans les programmes de travaux de certains départements, créer une ressource de 200.000 ou 300.000 francs qu'il ajouterait à la dotation pour la Corse, ce qui porterait le relèvement de crédits de un million à près de deux millions.

M. Giordan a vivement remercié le ministre des Travaux publics pour ses dispositions si favorables et, prenant acte de cette promesse, il lui a fait connaître qu'il renonçait volontiers à poser sa question pour la Tribune.

La question se trouve posée, maintenant, sur son véritable terrain.

Si nous n'avons pas pu obtenir, encore que la dotation soit portée à 4.000 francs du km. soit 6.000.000 francs, d'après les estimations des ingénieurs, du moins, le nouveau relèvement de crédit qui nous est promis, 4.800.000 francs, prouve que nos doléances sont prises en considération et nous rapporte-t-elle une solution complète.

Tenant compte de ce résultat, il convient de féliciter M. Giordan de son énergique et heureuse intervention.

Tous les usagers de la route lui en seront particulièrement reconnaissants. Nous le notons en passant, sans diminuer que la proportion d'abattoirs ouverts signalée pour ces contrées est encore loin d'atteindre la nôtre.

Mais c'est un aspect du problème qui intéressera plus particulièrement d'autres plus qualifiés, d'ailleurs.

Nous pouvons le point d'interrogation : pourquoi la natalité est-elle, à ce point appréciable, en baisse en Corse ? Est-ce un phénomène général, sans doute, mais pourquoi celui aussi accusé pour avoir fait descendre le Corse aux premiers aux derniers degrés de l'échelle ?

On pourrait fournir diverses explications. La maladresse, à notre sens, est celle qui consiste à ne pas vouloir chercher des prorétaires de notre pays le quittent.

Le Corse est restée, en dépit des mœurs nouvelles, dont il ne faut pas s'exagérer l'importance, un pays rural, donc restée à favoriser la natalité, qui s'épuise aussitôt à la campagne où les foyers d'existence sont, en dépit du développement des besoins, assez bas.

Si nous avons à considérer que l'influence des modes nouvelles avec leur cortège de dépenses avérées, la natalité Corse aurait diminué dans la proportion générale. Elle n'diminue, au contraire, de manière à passer en une dizaine d'années des premiers aux derniers rangs.

C'est donc qu'il y a moins défaillance dans les habitudes frugales de l'île que défaillance par absence des éléments jeunes qui sont perdus sur le continent.

Nous sommes convaincus que si l'on établissait la statistique des insulaires émigrés, on constaterait un exode plus prononcé après la guerre qu'avant. Les partants sont généralement des jeunes gens sans mariés, ou qui quittent la Corse aussitôt après leur mariage. Il doit même y avoir un décalage sensible entre le nombre des mariages et le nombre des naissances, qui ne doivent pas correspondre. Mais peu importe. Un fait certain, c'est que depuis 1920 un autre d'un nombre considérable de jeunes gens, dont les enfants en cas de naissance leur font défaut, ont quitté l'île pour aller s'établir dans d'autres pays ou d'autres régions.

La Corse est depuis cent ans un pays d'émigration ; mais le phénomène, on l'observe, augmente d'intensité depuis la guerre.

Maintenant, il n'est pas défendu de croire qu'un fait qui frappe Corse comme ailleurs, par nécessité ou égoïsme, moins d'enfants. Mais ce n'est plus un cas particulier à la Corse. J. C.

La Chambre a approuvé la convention du 5 février 1927 avec la Banque de France

Paris, 6 mars. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 50, sous la présidence de M. Bouisson.

M. Poincaré est au banc du gouvernement.

La Chambre discute le projet de loi portant approbation de la convention signée le 5 février 1927 par MM. Peirouton, gouverneur de la Banque de France, en vue de mettre fin au régime actuel concernant les bons du trésor fructueux et les comptes des avances de l'Etat à des gouvernements étrangers.

M. de Chappedelaine, rapporteur général de la commission des finances, expose que la mesure proposée doit être considérée comme une opération d'assainissement du bilan de la Banque de France.

Le rapporteur rappelle qu'en vertu de l'arrangement de 1915 des avances furent consenties au gouvernement russe pour des achats qu'il faisait en France pendant la guerre.

MM. Poincaré et Malvy en réponse à une question de M. Baron assurent que cet argent n'a pas servi à subventionner les chefs de la contre-révolution.

M. de Chappedelaine indique qu'actuel la créance de la France sur la Russie s'élève à huit milliards de francs dont il convient de déduire 151 millions représentant la moitié de l'or livré à l'Allemagne en vertu du traité de Brest-Litovsk et remis aux alliés en exécution du protocole des Tuileries.

Les dispositions arrêtées entre l'Etat et la Banque auront pour conséquence de substituer l'amortissement réel à l'amortissement fictif qui avait pour conséquence l'accroissement des avances de la Banque à l'Etat. Mais la convention maintient intact les droits de la France à l'égard de la Russie.

Une intervention de M. Landry

M. Landry observe que la convention institue un intérêt réduit et comporte un paiement effectif de l'Etat. La Banque devant s'élever à 50 millions 140 mille francs par an.

La convention lui apparaît comme un acte caractéristique de la politique des remboursements à la Banque. Sur cette question l'orateur déclare ne pas partager l'opinion du gouvernement.

M. Vincent Auriol demande l'ajournement de la discussion des articles parce qu'il est préférable, selon lui, d'opérer un règlement général des comptes de l'Etat et de la Banque au lieu d'en traiter aujourd'hui une partie, la plus délicate.

M. Poincaré répond que la convention est destinée à favoriser et à préparer un règlement général. Elle est indispensable p

ÉCHOS

Billet Parisien

Il s'est formé un peu partout, sur le territoire, des sociétés qui entrent en lutte contre la réglementation de la prostitution. Les hommes appartenant à des confessions diverses et à toutes les nuances de l'échiquier politique joignent leurs efforts persévérants dans la poursuite de ce but.

Un jour prochain, à Paris, les groupements abolitionnistes donneront une grande réunion publique présidée par M. Victor Basch, président de la Ligue des Droits de l'Homme, et M. Isabelle Vaillet, présidente de la section parisienne de la Ligue pour le relèvement de la moralité publique. L'esclave blanche est le thème que sera développé par les auteurs inscrits : Mme Legrand-Falco, MM. le colonel Dugonet, le docteur Fernand Merlin, membre de la Ligue ; Mme Avril de Sainte-Croix, le député Sicard de Plauzoles, Mr Henri Torrès.

Cette réunion sera suivie, le lendemain, d'une journée d'études qui permettra sur le terrain législatif, l'entente publique et la morale : les expériences en Alsace, la réglementation de la prostitution et l'hygiène. Mme Avril de Sainte-Croix, présidente de l'Union universelle des Femmes françaises, M. Justin Godart, sénateur du Rhône, ancien ministre, gendarmé garé à la discussion, et de la cour d'appel de Paris, exposera le projet de loi de la commission extra-parlementaire pour la lutte contre les maladies vénériennes.

Reste à savoir si les abolitionnistes ont raison de vouloir rendre la liberté à la prostitution.

En droit, la prostitution n'est pas considérée comme illicite en elle-même. Mais le législateur, dans l'intérêt de la santé et de l'ordre public, a laissé le soin à l'autorité municipale de réglementer par voie d'arrêtés toutes mesures nécessaires pour sa surveillance et sa réglementation.

La réglementation de la prostitution, telle qu'elle est appliquée en France, a servi de modèle à bien d'autres pays où elle était libre et qui ont rapidement senti la nécessité de la jugulter.

Que l'on défende les malheureuses qui font trafic de leurs charmes — hélas trop est à dire ! — contre les exigences des tenanciers de maisons closes et les intrigues criminelles des souteneurs, soit. Mais il me paraît excessif mal de même de surveiller étroitement l'état physique de ces femmes de façon que rien ne puisse altérer leurs traits et enlaidir de l'œil et qui peuvent séduire non plus l'espace d'une nuit et les empoisonner pour toute leur existence !

Gabriel Bayon.

Mementa

CALENDRIER. — Aujourd'hui mercredi, 7 mars 1928, 67e jour de l'année, 299 à suivre.

Aujourd'hui : 28-Thomas d'Aquin. Demain : 28-Jean du D.

EPHEMERIDES CORSES. — 7 mars 1738 : Les généraux Louis Giaffieri et Hyacinthe Paoli écrivent aux Corses et aux chefs du peuple une lettre pour leur annoncer que le général de Botsen, désirait entamer avec deux ambassadeurs de la Nation ; ils avaient chargé le chanoine Orticoni et le docteur Gaffori de cette mission, et Nabali, de faire signer des principaux de la Nations leurs lettres de créance.

LE TEMPS QU'IL FERA. — Méditerranée et Corse : beau temps, peu nuageux ; vent : variable, faible ; visibilité : 20 à 50 kilomètres ; température : 11 à 13 degrés ; mer : calme.

UN MOT DUR

Au cours de l'une des dernières séances de la Chambre, un orateur de gauche exposait ses doutes sur tel problème financier. Il en vint à dire que sa façon de voir était peut-être un effet de son idiosyncrasie.

— Pourquoi s'excuse ? interrompit à mi-voix M. Poincaré.

Il paraît que, de la tribune, on n'entend pas toujours ce qui se dit au banc du gouvernement.

FAUSSE ALERTE

L'autre après-midi, rue du Louvre, un enfant soudain le cri répété : Arrêtez-le ! Arrêtez-le !

Les passants aussitôt s'émurent, se retournèrent et virent un homme courir à toutes jambes après... son chapeau, qu'un coup de vent venait d'enlever et emportait du côté de la Seine.

Quoiqu'on se saisit du melon et le rendit à son propriétaire qui, tout essoufflé, remercia, se ressaisit et s'éloigna, tandis qu'un agent, la moustache inquiète, s'approchait à pas très lents.

Pour l'exposition de Glyptothèque de Copenhague

Rouen, 6 mars. — L'avion « Argus » de la marine royale danoise est arrivé dans le port de Rouen venu le capitaine de frégate Pontoppidan, pour aider au camp du monde de la défense nationale.

Ce navire va prendre livraison en vue de l'exposition de glyptothèque de Copenhague de certains tableaux du musée de Rouen et de tableaux des musées du Louvre et de Lyon, amenés à Rouen par une péniche.

L'ÉLECTRIFICATION du Nord et du Nord-Est de la Corse

La réunion du syndicat interconnexion provisoire

Séance du 4 mars 1928

L'un mil neuf cent vingt huit, le quatre mars à 9 heures, le Comité Interconnexion provisoire d'électrification des régions du Nord et du Nord-Est de la Corse s'est réuni au théâtre de Bastia, sous la présidence de M. Musso.

Les délégués de 33 communes bastiannes y étaient représentés.

Assistaient également à la séance M. Labarthe, sous Préfet de Bastia, MM. Biran et Reynaud, ingénieur en chef et ingénieur du génie rural.

Il a été procédé en premier lieu à l'élection du bureau ; ont été désignés à l'unanimité des membres présents :

Président : M. Musso, conseiller général.

Vice-présidents : MM. de Corsi, conseiller général, Marchetti, maire de Zalana.

Secrétaire : M. Lorenzi, sonneur à Bastia.

Secrétaire-adjoint : M. Orsini de Casabianda.

Membres assesseurs : MM. Mattei François, industriel à Bastia.

Marcantetti, conseiller général de Nonza.

Dr. Zuccarelli.

M. Raffalli, avocat.

Bianqui, Pierre Paul de Cagnano.

Berezi de Valle d'Alesani

Orsini de Barrecitli.

Colombani, de Pierre

Domanchi, de Castello di Rostino.

Mattei Nonce, de Cruce.

M. le sous-préfet, dans une courte allocution, expose les conditions dans lesquelles a été formé le présent syndicat et les règles administratives de son fonctionnement.

M. l'ingénieur en chef du Génie rural donne ensuite quelques explications relatives à la consistance technique du projet et au mécanisme des subventions du ministère de l'Agriculture.

M. le président reprend les explications qui viennent d'être données individuellement à chacun des membres présents, et fait connaître les conditions dans lesquelles a été formé le présent syndicat et les règles administratives de son fonctionnement.

M. l'ingénieur en chef du Génie rural donne ensuite quelques explications relatives à la consistance technique du projet et au mécanisme des subventions du ministère de l'Agriculture.

M. le président représente

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Service d'hiver

Mercredi 7, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 7, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 8, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 9, de Nice pr Ajaccio, 17 h.
Samedi 10, de Toulon pr Calvi, 18 h. 30.
Samedi 10, de Nice pr Bastia, à 20 h.
Dimanche 11, Marseille pr Bastia, midi.
Lundi 12, de Marseille pr Ajaccio, 15 h.
Mardi 13, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 14, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, à midi.

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, de Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, 4 midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio 4 midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE LA CORSE POUR LE CONTINENT

Service d'hiver

Mardi 6, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 7, de Calvi pr Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 8, de Bastia pr Marseille, à midi.
Jeudi 8, d'Ajaccio pr Nice, à 20 h.
Vendredi 9, de Bastia pr Nice, à 21 h.
Samedi 10, d'Ajaccio pr Marseille, 17 h.
Dimanche 11, Bastia pr Marseille, 16 h.
Lundi 12, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h.
Mardi 13, de Bastia, pr Livourne, à 10 h.
Mardi 13, d'Ajaccio pr Marseille, à 15 h.
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi.

Service d'été

Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Vendredi 1, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 22 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 3 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 20 d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 22 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 2, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

BOURSE DE PARIS du 6 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Cours précéd.	Cours du jour
5% PERPETUEL	87 75	87 80
4 % 1918	87 60	87 80
4 % 1917	87 75	87 80
4 % 1916	87 75	87 80
4 % 1915	87 75	87 80
4 % 1914	87 75	87 80
OBLIGATIONS 3 % 1903	69	69
— — 1902	69	69
— — 1900	69	69
— — 1897	69	69
OBLIG. CAISSE AUTONOME	69	69
CRÉDIT NATIONAL 1919	69	69
— — 1920	69	69
— — 1921	69	69
— — 1925	69	69
OBLI 2 % 1903 AISNE	69	69
— PAS DE CALAIS	69	69
DÉPART. SEINE 7 % 1905	69	69
PARIS 1905	69	69
— 1906	69	69
— 1927	69	69
COMMUNALES 1875	69	69
— 1879	69	69
TERRE		
BANQUE DE FRANCE	18700	18700
— NATION. DE CRÉDIT	1240	1240
— PARIS & PAYS BAS	2160	2160
UNION PARISIENNE	1000	1000

Fonds d'Etat Français	Cours précéd.	Cours du jour
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	1710	1705
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1462	1460
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1080	1080
CRÉDIT LYONNAIS	1810	1810
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1240	1240
SOCIÉTÉ GÉNER. FONCIÈRE	1080	1080
SUEZ CAPITAL	1080	1080
SUEZ PARTS	1080	1080
SUEZ DIVIDES	1080	1080
EST ouvrir	1080	1080
LYON capital	1080	1080
MIDI capital	1080	1080
NORD CAPITAL	1080	1080
ORLÉANS capital	1080	1080
SANTA-FE CIE DE FER	1080	1080
DIST. ELECTRICITÉ	1080	1080
COMP. GÉN. ELECTRICITÉ	1080	1080
THOMSON	1080	1080
TRÉFILERIES DU HAVRE	1080	1080
MINES DE COURRIÈRES	1080	1080
MINES DE LENS	1080	1080
KULHMANN	1080	1080
PAUSPHATES DE GAFSA	1080	1080
PECHINEY	1080	1080
CHANTIERS RÉUNIS	1080	1080
TRANSATLANTIQUE ORD. DIS FR.	1080	1080
VOITURES PARIS	1080	1080
CULTURES TROPICALES	1080	1080
PATHÉ CINÉMA JOUEB.	1080	1080
SARO ind.	1080	1080
— priv.	1080	1080
RUSSIE 4 %	1080	1080
RUSSIE 5 % 1906	1080	1080

COMPTANT	Cours précéd.	Cours du jour
CH. DE FER SOUTH ALGERIA	1080	1080
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1080	1080
OUEST MARSEILLE	1080	1080
LYONNAISE DES EAUX CAP	1080	1080
ELECTRICITÉ PARIS	1080	1080
UNION ELECTRICITÉ	1080	1080
FRANCO-NICHES	1080	1080
RIO	1080	1080
GAZ DE YARRE	1080	1080
PÉTROLFINA	1080	1080
SUDORIENS D'EGYPTE	1080	1080
MINES MEXICAINE REAL	1080	1080
BRAKPAN	1080	1080
CAMBODGE	1080	1080
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	1080	1080
CHARTERED	1080	1080
THOMSON	1080	1080
CONCORDIA	1080	1080
DE BEERS ORD.	1080	1080
LEYDELLES	1080	1080
FRANCO WYOMING	1080	1080
HUANCHACA	1080	1080
ARGENTIFÈRE	1080	1080
MALACCA ORD.	1080	1080
CHARTERED RÉUNIS	1080	1080
MODDERFONTEIN	1080	1080
MONTECATINI	1080	1080
MZAITA	1080	1080
PASSAU	1080	1080
SAKO HALLA	1080	1080
ROUMANIE-SFLEES	1080	1080
GUAYANITES	1080	1080

	Cours précéd.	Cours du jour
MEXICO TAMPICO	1080	1080
ROYAL DUTCH	1080	1080
SHELL	1080	1080
Fonds d'Etats Etrangers		
ARGENTIN 4 % 1900	1080	1080
ARGENTIN 5 % 1909	1080	1080
BRÉSIL 4 % 1889	1080	1080
BULGARE 5 % 1907	1080	1080
CHINE 4 % 1895	1080	1080
EGYPTE UNIFIÉ	1080	1080
HELLÈN 7 % 1924	1080	1080
ITALIE 3 %	1080	1080
JAPON 4 % 1899	1080	1080
MEXIQUE 4 % 1904	1080	1080
ROUMANIE 4 % 1903	1080	1080
RUSSIE 3 % 1896	1080	1080
SERBIE 1895	1080	1080
TURC 4 % 1903	1080	1080

	Cours précéd.	Cours du jour
MEXICO CHARLTON	1080	1080
SMLOS LUZERNE	1080	1080
ROYAL DUTCH	1080	1080
SHELL	1080	1080
Fonds d'Etats Etrangers		
ARGENTIN 4 % 1900	1080	1080
ARGENTIN 5 % 1909	1080	1080
BRÉSIL 4 % 1889	1080	1080
BULGARE 5 % 1907	1080	1080
CHINE 4 % 1895	1080	1080
EGYPTE UNIFIÉ	1080	1080
HELLÈN 7 % 1924	1080	1080
ITALIE 3 %	1080	1080
JAPON 4 % 1899	1080	1080
MEXIQUE 4 % 1904	1080	1080
ROUMANIE 4 % 1903	1080	1080
RUSSIE 3 % 1896	1080	1080
SERBIE 1895	1080	1080
TURC 4 % 1903	1080	1080

CHANGES

	Cours précéd.	Cours du jour
Londres	124 86	124 86
New-York	25 00	25 00
Allemagne (100 reichsmarks)	123	123
Belgique	350	350
Espagne	350	350
Hollande	10	10
Italie	1080	1080
Prague	1080	1080
Suisse	1080	1080

MACHINES A BOIS
PALLAS
Conception rationnelle
Construction soignée
COMBINÉE POUR TABLES RELEVABLES 3.000 FR.

Avant de partir pour Bastia notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

L'Echo Touristique de la Corse
littéraires, anecdotique, pittoresque, descriptif et bibliographique.
Deuxième année, *HUIT FRS* par an, bimestriel. (Compte postal N° 211-44, Paris.)
Directeur : *A. Girard*, Librairie de la Corse, 42, rue St-Lazare, à Paris. *Spécimen* franco.

60 fr. de musique pour 5 f. 50
Offerts par LE PETIT BASTIAIS

ALBUM 1. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Prime: 5 fr. 50.
ALBUM 2. — 20 morceaux pour piano et violon ; 7 fr. 50.
ALBUM 3 bis. — Les mieux airs de danse ou de chant pour piano ou mandoline solo: 4 fr. 50.
ALBUM 4. — 20 morceaux à quatre mains ; 8 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons et danses et morceaux, dansés, rondes pour les petits, avec orgue : 7 fr. 50.
ALBUM 5. — Rien que du moderne, 15 morceaux dont chacun est catalogué à l'arce, de Sacha, Adolf Rapidine, etc. ; 8 fr. 50.
ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 8 fr. 50.

Pour les enfants :
1° ALBUM de 8 morceaux piano très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.
3° Les Symphonies Enfantines, morceaux et instructives.
Quatre symphies différentes : 2 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à au *PETIT BASTIAIS*, 8, Boulevard du Palais, Bastia

LE JOURNAL DES RETRAITES
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV°
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste Aoustin, dit A. Gg. Fraysse.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 500.09 - Spécimen sur demande

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
(S. pl. St-Nicolas et 41 bis, Pt Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Demandez UN PONTENOVO
VIN DU CAP AU QUINQUINA

53e ANNÉE N° 56 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — JEUDI 8 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Comp.-Lobster
Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphe : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

00119

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département tellé par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 197

BASTIA

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 m
Corse	16	32	45
Continent et Colonies	17	33	48
Etranger	25	50	100
	30	60	120
	35	70	140

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité extra-locale est reçue à Paris, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les succursales Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
R.F.

L'EXODE RURAL

A propos d'une enquête

La question de l'exode rural préoccupe vivement, en ce moment, le parti républicain, on peut considérer le cas de la France au point de vue de la Corse. Mais l'exode rural y a, dans des conditions, une cause principale, est le désir de des travailleurs, dont nous connaissons les effets dans notre pays. En étudie contre-balancé avec le manque de distractions, telles que le confort des villes les fait souvenir, il y a la réunite du travail continu et pénible, le travail aux champs dont on compense les désagréments, dès *Je* exemple aux intempéries, par un surcroît d'efforts qui retarde bien la période des huit heures. En somme, les propriétaires importants et fauteurs y trouvent souvent leur compte tant que la main d'œuvre ne leur fait défaut. Mais des petits et même les gros propriétaires rencontrent devant le mouvement du patrimoine, et eux comme les ouvriers sont encouragés à l'exode.

Comment l'éviter ? Les journaux annoncent sur ce problème le résultat d'un concours, en marge duquel nous voudrions apporter notre avis. Comment éviter l'exode rural ? Uniquement en transportant à la campagne les éléments qui attirent les paysans à la ville : distractions, vie aisée, régularité et certitude dans les gains.

Il y a les côtés secondaires de la question : le téléphone, la T. S. F., l'électricité etc... Considérés en eux-mêmes, ce sont en effet de petits côtés, mais groupés ils produisent des conséquences sérieuses. Toutefois, nous ne leur accordons pas une importance déterminante, comme aspects d'une réforme plus complète qui doit tendre avant tout à créer l'unifiage économique propre à deux buts :

1° Fixer le mouvement des terres en employant le trop plein des familles à des industries ayant leur siège dans le centre rural.

2° Développer les terres ait-ières par le rendement que la culture intensive.

Il y a des départements où l'exode a cessé parce que, faute de culture parfaitement rurales, des industries proprement dites s'y sont installées, la Creuse, par exemple.

Et il y a d'autres départements où la population se maintient parce que les terres même m diocres rapportent beaucoup grâce à l'outillage général dont ils disposent et qui diminue forcement les prix de revient : dans le Nord, par exemple.

Nous, nous n'avons ni les moyens de transports économiques intérieurs et extérieurs, ni la facilité de fumer les terres, ni l'irrigation, etc.

D'une manière générale, un hectare dans la vallée du Rhône ou en Picardie doit être considéré ici pour dix ou vingt hectares. Naturellement, on n'y arrive pas souvent. Alors, on s'en va, et, à leur tour, les gros possédants se trouvent gênés par la rareté de la main d'œuvre.

Qu'on nous comprenne bien : nous connaissons des paysans de l'intérieur qui sont passés de l'indigence et du salariat à la possession, et qui, à force de travail, parviennent à vivre largement. Ils vendent sur place tout ce qu'ils produisent. Mais si la famille augmente, le besoin de l'espace se fait impérieusement sentir. L'histoire des familles est un éternel recommencement : tous les cent ans, la fortune terrienne se déplace !

Il en irait autrement si ce que nous appelons les attributs de la ville et ceux de la campagne se confondaient dans une certaine mesure. Sous quelle forme ? Nous l'avons dit : sous la forme des facilités nouvelles de l'existence dont on ne peut plus se passer psychologiquement, et qui sont d'ailleurs devenues une nécessité économique car trop de pays dans le monde ont industrialisé leurs campagnes pour que nous puissions lutter contre leur terrible concurrence. Lorsque le fils américain revient mettre chez en Corse que le blé morse, l'exode s'explique par illusions résultant d'un fait simple.

Tous les départements éloignés par route rural sont logés à la même enseigne que le nôtre, toutes proportions gardées. Lorsqu'ils sont mieux outillés que le nôtre sans cesser de se dégarnir, c'est que l'argent y circule plus aux champs le même rôle que le riche auprès du pauvre, le pauvre ayant une soudaine naturelle à se rapprocher du riche. Il pourrait également supputer les conséquences d'une crise industrielle ou internationale révolutionnant l'existence dans les villes qui dépendent essentiellement de la campagne nourricière. Il serait un remède radical d'obliger les évadés des champs à s'y consacrer à nouveau, s'ils ont été aveu prudents pour y conserver des attaches. Mais de nouveau, ce remède va nous augure. Rien, dans la situation actuelle, ne justifie la possibilité d'un bouleversement obligeant les hommes à créer, tout un chacun, leurs propres moyens de subsistance.

P.B.

Les revendications du personnel de la Compagnie Fraissinet

Présentée au ministre des travaux publics par M. de Mun Guilfarri la délégation obtient d'intéressantes réponses

A la suite de l'audience accordée par M. le ministre des Travaux publics aux délégués du personnel sédentaire de la Compagnie Fraissinet, le secrétaire général du syndicat a rendu compte de sa mission en cours de l'assemblée générale extraordinaire qui a eu lieu le 16 courant à la Bourse du Travail.

La délégation, composée des camarades Aiezzi, secrétaire général du syndicat des employés de navigation de la Corse, Mattei, secrétaire général du syndicat similaire de Marseille et Bernard, secrétaire général de la Fédération nationale, a été présentée à M. Xavier Tardieu, ministre des Travaux publics par M. Vincent de Mun Guilfarri, député de la Corse.

A la suite de cette entrevue elle a eu à enregistrer les résultats suivants :

1° Reconnaissance obligatoire du syndicat par la compagnie Fraissinet ;

2° Relèvement de salaires aux effets rétroactifs à compter du 1er janvier 1928;

3° Etude du projet de statut déposé.

Les délégués se sont retirés après avoir reçu de M. le ministre des Travaux publics la promesse formelle qu'il sera procédé, dès la reprise des travaux parlementaires, à l'étude de ces questions qui intéressent à un si haut degré la prospérité économique de la Corse, et qu'ils obtenir satisfaction.

Au conseil national économique

Paris, 7 mars. — Le conseil national économique se réunira en assemblée plénière vendredi 9 mars, à 10 heures du matin, dans la grande salle des assemblées générales du Conseil d'Etat. Ce sera la septième session. Le président du Conseil, M. Poincaré, présidera personnellement la séance, pour marquer le haut intérêt qu'il attache aux travaux du Conseil.

Les retraités de l'Indo-Chine

Une intervention de M. Giordan auprès du ministre des colonies

En réponse à son intervention en faveur des retraités de l'Indo-Chine notre ami. M. Giordan, sénateur de la Corse, a reçu la lettre suivante :

Paris, 3 mars 1928.

Monsieur le Sénateur
et cher collègue.

Vous avez bien voulu, par lettre du 18 février, me demander s'il est exact que les retraités d'Indochine aient subi un relèvement on, encore, si on étudie les voies et moyens de ce relèvement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, que, dès l'intervention de la loi du 16 juillet 1927 et du décret du 3 août suivant accordant des avantages nouveaux aux retraités sur le Trésor Public, le Gouvernement Général, seul qualifié pour prendre une décision en la matière en vertu de l'art. 127 § 6 de la loi de Finances du 13 juillet 1911, a été consulté sur l'opportunité d'attribuer aux titulaires de la Caisse locale de l'Indochine des avantages analogues à ceux consentis aux retraités métropolitains.

Cette consultation a abouti, en dernière analyse, à maintenir aux intéressés le bénéfice de l'allocation temporaire basée sur la moitié du traitement colonial global perçu au 17 avril 1924 et à la faire bénéficier, d'autre part d'indemnités pour charges de famille calculées sur les bases identiques à celles appliquées aux retraités de l'Etat.

Lors de l'intervention de la loi du 27 décembre 1922, je suis intervenu à nouveau auprès de ce haut fonctionnaire en lui suggérant en attendant la consécration définitive du Règlement d'Administration Publique organisant la Caisse locale, de faire bénéficier les pensionnés locaux de la possession.

Veuillez agréer, etc...

ABONNEZ-VOUS AU PETIT BASTIAIS



Les mitrailleuses de St-Gothard, qui furent vendues à l'encan après avoir été rendue inutilisables, Voici les opérations de destruction de ces mitrailleuses.

Un drame à San Nicolao

Un individu recherché par la gendarmerie tire sur les gendarmes qui l'abattent

Nous avons relaté, il y a quelques jours, la tentative de meurtre commise à Campitello, sur la personne du sieur Graziani Pierre-François, adjoint au maire, par le nommé Paoli Ange, berger.

Une information régulière fut ouverte par le Parquet de Bastia, à la suite de ces faits, et mandat-d'arrêt fut décerné contre Paoli par le juge d'instruction à la date du 2 mars.

Depuis ce jour, Paoli Ange se soustrayait aux recherches de la justice et, se donnant les allures d'un bandit d'honneur, pourcourait la région armé d'un fusil.

La rencontre

Dans l'après-midi d'hier, les gendarmes de la brigade de San Nicolao informés que Paoli Ange était dans leur commune, se dirigèrent sur la place du village. Ils allaient s'approcher de lui sans se notification du mandat d'arrêt, quand Paoli Ange fit feu sur eux sans les blesser heureusement.

Que pouvaient faire les agents de la force publique, en présence d'un homme qui s'apprêtait à nouveau à tirer sur eux ? Sans perdre de temps, ils déchargèrent leurs carabines sur Paoli Ange qui s'affaissa mortellement blessé.

L'enquête

Le Parquet a été mis au courant de ces événements par M. le Juge de paix de San Nicolao qui en a été lui-même le témoin.

M. Mozer, procureur de la République, M. de Mari, juge d'instruction, et M. le docteur Zuccarelli, médecin légiste se rendront dès ce matin à San Nicolao aux fins d'enquête.

Paoli Ange était d'un caractère violent. Dernièrement il avait été condamné à la peine de trois mois d'emprisonnement par la cour d'appel pour violences voluptaires.

Depuis longtemps, il vivait en mésintelligence avec Graziani Pierre-François, l'oncle de sa femme, avec lequel il avait des discussions d'ordre civil.

Le glorieux sous-marin "Curie" va être détruit

Paris, 7 mars. — Sur la proposition du conseil supérieur de la marine, le ministre de la Marine a prononcé la condamnation du sous-marin d'acier qui sera remis à l'administration des domaines et vendu au profit du Trésor après prélèvement de tout le matériel utilisable.

Le *Curie*, construit à Toulon, fut lancé en 1912. C'est à lui que le commandant en chef de l'armée navale confia la mission de forcer les passes de la rade militaire de Pola pour torpiller au mouillage les grands bâtiments autrichiens. Sous le commandement du lieutenant de Vaisseau d'Hyerne le *Curie* remonta l'Adriatique et arriva devant Pola le matin du 17 décembre 1914. Dans la matinée du 18 il sortit en remorquant qui parcourait les chaussées de sécurité. Il le suivit en plongée et pénétra dans la rade. Il fut accosté par le dernier filet. Dans l'impossibilité de se dégager le commandant Byrne ramena son bateau en surface pour sauver l'équipage. Puis il coula le bâtiment sous le feu autrichiens.

Le *Curie* fut renfloué et remis en état par la marine autrichienne.

A l'armistice, il fut rendu à la France.

L'ex-Kronprinz en Italie

Rome, 7 mars. — L'ex kronprinz vit actuellement incognito près de Naples où il a loué une villa.

A LA CHAMBRE

Le régime d'importation du pétrole

Paris, 7 mars. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 40 sous la présidence de M. Bouisson.

M. Bokanowski est au banc du gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi relatif au régime d'importation du pétrole.

M. Margaine, radical-socialiste, expose les raisons qui l'amèneront à déposer un contre-projet tendant à l'institution du monopole du pétrole.

Examinant ensuite le projet soumis à la Chambre, l'orateur le critique longuement s'efforçant de démontrer que la conséquence sera de consolider la situation des importateurs auxquels le marché sera livré.

M. Margaine précise que son contre-projet tend à reporter au premier janvier 1929 le délai imparti au gouvernement pour organiser le monopole du pétrole ce qui permettra, dit-il, à l'Assemblée prochainement élue de régler le régime du pétrole conformément à la volonté populaire.

M. Charlot, rapporteur, déclare que pour les raisons qu'il a invoquées, hier, la commission repousse le contre-projet Margaine.

M. Couhe annonce que ses amis et lui le voteront, mais pour d'autres motifs que ceux de M. Margaine.

M. Bokanowski, ministre du Commerce, combat le contre-projet en alléguant l'impossibilité de laisser encore un sursis à une question qui appelle une solution urgente.

Le ministre fait observer que l'accord s'est réalisé entre les commissions parlementaires et les intéressés sur le projet du gouvernement organisant le contingentement des importations de pétrole sous le contrôle de l'Etat.

Ce projet concilie les intérêts français et les étrangers de même qu'il sauvegarde les intérêts des consommateurs.

Ce nouveau régime proposé doit être accepté par le Parlement, afin qu'il puisse être appliqué dans le plus bref délai.

Le ministre déclare en terminant refuser la question de confiance contre l'adoption du texte présenté par M. Margaine.

Le président met aux voix le contre-projet de M. Margaine qui est repoussé par 318 voix contre 292.

M. Charles Baron, socialiste, défend un nouveau contre-projet tendant à réserver à l'Etat l'importation du pétrole brut et de ses dérivés.

Par 329 voix contre 180, ce contre-projet est également repoussé.

La suite du débat est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à midi.

(Lire la suite en 3e page)

Les événements de l'Irak

L'émotion en Angleterre

Londres, 7 mars. — La nouvelle que le sultan Ibn Séoud, souverain de Redjaz proclame la guerre sainte contre les musulmans des territoires mandatés de l'Irak et de la Transjordanie a causé à Londres une vive émotion.

On croit savoir que des soulèvements éclateront sous peu à quitter l'Europe, la Palestine et l'Inde pour courir vers les régions menacées.

Sir Samuel Moare, ministre de l'aviation, a déclaré hier aux Communes que les forces britanniques aériennes comprendraient en Irak 45 avions de bombardement et douze appareils de combat.

LA NATION EN TEMPS DE GUERRE

Le projet de loi relatif à l'organisation de la nation pour le temps de guerre ne peut être définitif tel que le Sénat l'a voté, car la Haute-Assemblée a apporté au texte des modifications importantes. Dans l'ensemble, ces modifications rendent à faire disparaître ce qui pouvait avoir l'air d'une ingérence du pouvoir législatif dans le pouvoir exécutif. Ce n'est pas un sentiment qu'on peut en garder. C'est, autant que possible, en rester au texte voté par la Chambre, sauf quelque chose, le seul moyen est de consulter d'une part les ressources exploitables en temps de guerre, et d'autre part les mesures éventuelles qu'il faudra autoriser. Le projet de loi actuel prévoit bien des choses, mais non l'inventaire des ressources. Sans cet inventaire on ne peut procéder à lui-même, car lui seul permettra de fixer les modalités avec quelque précision.

Déterminer avec une netteté suffisante le sens et la portée de cet article, en limiter les conditions d'application, serait en tout cas plus utile que le vote d'une loi faite d'affirmations de principe et de déclarations qui ne sont pas toujours de cette les propres ambitions et susceptibles pour organiser simplement et immédiatement, et même temps pour donner la vie à un service de la mobilisation nationale qui en est à la fois la base et la garantie. Cela tient en trois mots : une armée solide, et d'autant plus nécessaire que la mobilisation des armées n'est qu'une partie de la mobilisation générale : il ne faut pas oublier que celle-là, mais ses possibilités la conditionnent aussi. C'est le problème primordial de l'adaptation des moyens aux fins et vice-versa : problème de la stratégie, et plus encore, peut-être, de la politique de guerre, sinon de la politique tout court.

J. M. Bourget.
Agrégé de l'Université.

GLOZEL

Lorsqu'il y a six mois environ les cultivateurs Fradin, du hameau de Glozel (Allier), ayant trouvé en défrichant un coin de leur terre, parmi de nombreux débris des galets couverts de signes mystérieux, eurent devoir porter leur butin à l'instituteur du village, celui-ci, personne ne pouvait prévoir que l'affaire deviendrait si importante et entraînerait de telles discussions. Un matériel de choix fut tiré, par les soins de M. Morlet, de Vichy, alerté par l'instituteur, et conclurent à une découverte d'une très grande importance pour la science. Il n'a jamais varié d'opinion à ce sujet. Mais, en effet, et l'honorable savant

ÉCHOS

Billet Parisien

Mademoiselle, pourriez-vous dire à qui on peut se plaindre s'il y a un service à rendre à la Bourse de Paris ? Je vais vous le dire : à personne. Et je vais vous le prouver.

Vous savez que, depuis quelques années, la Bourse a pris un développement considérable. Elle a, en effet, englobé dans son domaine les valeurs de province, les valeurs coloniales, les valeurs étrangères, et même les valeurs de banque et d'industrie.

Or, il y a quelque temps, j'ai voulu acheter des actions de la Banque de l'Indochine. Je me suis donc rendu à la Bourse, et j'ai demandé à un agent de change de m'en procurer.

Il m'a répondu qu'il ne pouvait pas, parce que la Banque de l'Indochine n'était pas cotée à la Bourse de Paris.

Je lui ai alors demandé à quel agent de change je devais m'adresser, et il m'a répondu que je devais m'adresser à un agent de change de la Bourse de Saigon.

Je lui ai répondu que je ne voyais pas très bien comment je pouvais faire, et il m'a répondu que je devais m'adresser à un agent de change de la Bourse de Hanoï.

Je lui ai répondu que je ne voyais pas très bien comment je pouvais faire, et il m'a répondu que je devais m'adresser à un agent de change de la Bourse de Pnom-Penh.

Je lui ai répondu que je ne voyais pas très bien comment je pouvais faire, et il m'a répondu que je devais m'adresser à un agent de change de la Bourse de Tananarive.

Je lui ai répondu que je ne voyais pas très bien comment je pouvais faire, et il m'a répondu que je devais m'adresser à un agent de change de la Bourse de Pondichéry.

Je lui ai répondu que je ne voyais pas très bien comment je pouvais faire, et il m'a répondu que je devais m'adresser à un agent de change de la Bourse de Papeete.

Je lui ai répondu que je ne voyais pas très bien comment je pouvais faire, et il m'a répondu que je devais m'adresser à un agent de change de la Bourse de Nouméa.

*Je lui ai répondu que je ne voyais pas très bien comment je pouvais faire, et il m'a répondu que je devais m'adresser à un agent de change de la Bourse de Dakar

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Service d'hiver

Mercredi 7, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 7, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 8, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 9, de Nice pr Ajaccio, 17 h.
Samedi 10, de Toulon pr Calvi, 18 h. 30.
Samedi 10, de Nice pr Bastia, à 20 h.
Dimanche 11, Marseille pr Bastia, midi.
Lundi 12, de Marseille pr Ajaccio, midi.
Mardi 13, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 14, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, à midi.

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice, pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 12 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio à midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 19 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE LA CORSE
POUR LE CONTINENT
Service d'hiver

Mardi 6, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 7, de Calvi pr Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 8, de Bastia pr Marseille, à midi.
Jeudi 8, d'Ajaccio pr Nice, à 20 h.
Vendredi 9, de Bastia pr Nice, à 21 h.
Samedi 10, d'Ajaccio pr Marseille, 17 h.
Dimanche 11, Bastia pr Marseille, 16 h.
Lundi 12, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h.
Mardi 13, de Bastia, pr Livourne, à 10 h.
Mardi 13, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi.

Service d'été

Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Vendredi 1, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 22 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 3 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 22 h.
Mardi 20 d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 21 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Lundi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 19 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

LE JOURNAL DES RETRAITES

1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV^e^

SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS

Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.

Directeur : Auguste AGOSTINI, dit Aug. FRAVAL.

Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 596.09 - Spécimen sur demande

BOURSE DE PARIS du 7 Mars 1928

Imprimerie E. CORDIER & FILS

8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA TEL. 0. 03

IMPRESSIONS DE LUXE
Factures — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues L-tres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.

TRAVAUX DE LABEUR
Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie

ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

60 fr. de musique pour 5 f. 50

Offerts à LE PETIT BASTIAIS

ALBUM 5. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Prix : 5 fr. 50.
ALBUM 6. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.
ALBUM 9 bis. — Les mêmes 20 morceaux, pour violon ou mandoline seul : 4 fr. 50.
ALBUM 8. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons enfantines et morceaux de piano très faciles.
ALBUM 7. — Rien que de jolies valses pour piano.
ALBUM 10. — 15 morceaux de chant pour chanson et batailles à 4 voix de Coulau, Adolf Blanlaire, Lefèbre, etc.
ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à au *PETIT BASTIAIS*, 8, Boulevard du Palais, Bastia

Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux pour très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux, du que Mignon le jeune et composé entre 4 et 6 ans.
Les deux albums réunis : 6 fr. 50 franco.
Les Leçons Enfantines, amusantes, morales et instructives.
Quatre symphies différentes : 2 fr. 50.

Exigez la marque J. VIDAL

Fe méfier des contrefaçons

CIGARETTES NATIONALES

CAP CORSE

Damiani

GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas (et 44 bis, 3e Paul à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc....

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

53e ANNÉE N° 57

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

VENDREDI 9 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	1 an
Corse	10	27	52
Comité et Colonies	17	23	44
Etranger	25	69	120
	30	85	160

Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois

PUBLICITÉ

La publicité n'est insérée que sur la demande expresse de l'annonceur. Les manuscrits ne sont pas rendus. Pour toutes insertions s'adresser à notre Agence de publicité.

Le Petit Bastiais

00121

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Compte Chèques Postaux 44-77 Marseille

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

En marge du grec et du latin

Les associations de parents d'élèves

Samedi Exemple d'Ajaccio, la ville de Bastia a constitué son association de parents d'élèves, présidant Corbi, et publiquement Colici et Sartène. La Corse aura donc bientôt une fédération des associations de parents d'élèves, et nous en sommes d'autant plus heureux que ces groupements ont été à l'honneur au cours de la récente discussion sénatoriale relative à la fameuse question du grec et du latin.

A la grande joute doublement académique — pour le sujet et pour le tournoi — dont les deux principaux protagonistes ont été MM. Herriot et Léon Bérard, a participé — on a été le regretter des élèves qui en comprendront mieux la noblesse et la richesse du talent scientifique ».

Les associations de parents intéressé sur le rôle du carnet scolaire. Elles demandent enfin qu'à côté des maîtres, des éducateurs qualifiés, elles puissent apporter leur collaboration, sans vouloir empiéter sur le rôle de l'université.

M. Farjon. — Accepte ces conseils, monsieur le ministre. Grâce au bien étroit entre les parents et l'établissement où sont inscrits leurs enfants. Etre un deux appréciable pendant au point que grandir en force et en sagesse. Et nous espérons que bientôt vous pourrez ouvrir aux parents les portes du conseil supérieur de l'instruction publique.

Par ces efforts combinés, nous parviendrons à créer une élite capable de conduire notre peuple dans la voie du progrès et de l'honneur. »

Et ! bien, les aperçus croqués par M. Farjon frapperont nos lecteurs, nous en sommes sûrs, plus encore que toutes les digressions spéciales à une période électorale !

Tirons tout de suite, de ce qui précède, une première moralité, à laquelle nous nous bornerons pour le moment : M. Farjon exposant des idées sur le sentiment des parents en matière d'enseignement sur la question du grec et du latin, et en marge de cette question, si contestée, a-t-il traité le sentiment des parents ? Non, à coup sûr, et pourtant nulle matière n'a donné lieu à plus de controverses. C'est qu'en dépit de ce que pense Persadelli, il n'y a, en matière de question, qu'un pas, ou presque, entre la vérité de bon sens, celle qui a été illustrée par des siècles d'expérience.

Nous y reviendrons, parfois.

Nous reviendrons surtout sur un passage que nous avons souligné de propos délibéré : « Les maîtres doivent s'attacher à réveiller le goût de la lecture qui tend à disparaître. L'orateur signale également la grande défaillance de l'orthographe, due aux nouvelles méthodes.

M. Farjon. — D'une manière générale, il faudrait que les professeurs n'abusassent pas des fours avec prise de notes pour les élèves. Il est désirable qu'ils habituent les enfants à compulser la leçon écrite par celle d'un bon manuel.

Une controverse spéciale devait donner aux enfants des notions sur l'histoire et la géographie locales.

L'enseignement des langues vivantes doit avoir à la fois un caractère littéraire et un caractère pratique. Il doit comporter la lecture des auteurs étrangers dans des traductions et des résumés oraux en langue étrangère.

Les grands traits de l'histoire des sciences ne doivent pas en être ignorés des élèves qui en comprendront mieux la noblesse et la richesse du talent scientifique ».

Les associations de parents intéressé sur le rôle du carnet scolaire. Elles demandent enfin qu'à côté des maîtres, des éducateurs qualifiés, elles puissent apporter leur collaboration, sans vouloir empiéter sur le rôle de l'université.

M. Farjon. — Accepte ces conseils, monsieur le ministre. Grâce au bien étroit entre les parents et l'établissement où sont inscrits leurs enfants. Etre un deux appréciable pendant au point que grandir en force et en sagesse. Et nous espérons que bientôt vous pourrez ouvrir aux parents les portes du conseil supérieur de l'instruction publique.

Par ces efforts combinés, nous parviendrons à créer une élite capable de conduire notre peuple dans la voie du progrès et de l'honneur. »

Et ! bien, les aperçus croqués par M. Farjon frapperont nos lecteurs, nous en sommes sûrs, plus encore que toutes les digressions spéciales à une période électorale !

Tirons tout de suite, de ce qui précède, une première moralité, à laquelle nous nous bornerons pour le moment : M. Farjon exposant des idées sur le sentiment des parents en matière d'enseignement sur la question du grec et du latin, et en marge de cette question, si contestée, a-t-il traité le sentiment des parents ? Non, à coup sûr, et pourtant nulle matière n'a donné lieu à plus de controverses. C'est qu'en dépit de ce que pense Persadelli, il n'y a, en matière de question, qu'un pas, ou presque, entre la vérité de bon sens, celle qui a été illustrée par des siècles d'expérience.

Nous y reviendrons, parfois.

Nous reviendrons surtout sur un passage que nous avons souligné de propos délibéré : « Les maîtres doivent s'attacher à réveiller le goût de la lecture qui tend à disparaître. L'orateur signale également la grande défaillance de l'orthographe, due aux nouvelles méthodes.

M. Farjon. — D'une manière générale, il faudrait que les professeurs n'abusassent pas des fours avec prise de notes pour les élèves. Il est désirable qu'ils habituent les enfants à compulser la leçon écrite par celle d'un bon manuel.

Une controverse spéciale devait donner aux enfants des notions sur l'histoire et la géographie locales.

L'enseignement des langues vivantes doit avoir à la fois un caractère littéraire et un caractère pratique. Il doit comporter la lecture des auteurs étrangers dans des traductions et des résumés oraux en langue étrangère.

Les grands traits de l'histoire des sciences ne doivent pas en être ignorés des élèves qui en comprendront mieux la noblesse et la richesse du talent scientifique ».

Un avenant à l'accord commercial franco-italien

Il a été signé mercredi soir

Paris, 8 mars. — Un avenant à l'accord commercial franco-italien a été signé hier soir. Les négociations préparées à Rome par les conversations de M. de Beaumarchais, ambassadeur de France, se sont poursuivies à Paris pendant une huitaine de jours entre les délégués français et italiens pour la conclusion de l'avenant commercial aux accords de 1922 et 1926. La délégation italienne était présidée par M. di Nola assisté de MM. Amaioli, Pani et Valerini ; M. Bokanowski était assisté de MM. Serruys et Coubordre.

Les négociations étaient nécessaires à cause des augmentations tarifaires contre ces derniers faites par le Parlement français. En effet, l'arrangement franco-italien du 15 novembre 1922 prévoyait à son article 5 que si les droits de douane français ou italiens étaient relevés sur certains produits italiens ou français énumérés, le gouvernement estimant les intérêts de ses exportateurs lésés par ces relèvements pourrait dénoncer l'arrangement ; les prix de ces produits étaient compétées par l'avenant du 29 mai 1926.

C'est pour éviter la dénonciation et en application des dispositions de l'arrangement de 1922 que le gouvernement français prit son projet d'additif donnant à la connaissance du gouvernement italien et lui proposa d'ouvrir des négociations à Paris aussitôt après la conclusion du traité franco-belge pour que le nouvel accord put être approuvé par les Chambres avant leur séparation.

Le Parlement venant de témoigner sa volonté de résister dans une certaine mesure l'incidence de notre tarif douanier fortement diminué par la dépréciation du franc et les délais impartis par la prochaine séparation des Chambres étant très courts les négociations se présentaient sous un aspect difficile et grâce à la bonne volonté réciproque des deux délégations et du désir d'entente qui animait les deux gouvernements, elles se déroulèrent dans un esprit amical et aboutirent à l'accord envisagé.

L'avenant a été signé hier soir par l'ambassadeur d'Italie, M. le comte Manzoni et par M. Bokanowski, ministre du Commerce.

M. Briand ayant exprimé le désir d'apposer sa signature les instruments de l'accord ont été aussitôt expédiés à Genève à cet effet.

L'accord, essentiellement tarifaire, comporte des concessions de part et d'autre pour certains produits spécialement français et italiens affectés par les relèvements douaniers intervenus en Italie et en France depuis la mise en vigueur de l'avenant 1926.

Les avantages accordés à la France portent sur les peaux tannées pour la cordonnerie, sur les pierres précieuses, les fromages, les dentelles, le coton, les tapis, les fontes non malléables, les automobiles, etc. etc...

L'Italie obtient des atténuations aux nouveaux droits français sur le lait concentré non sucré, les fromages, quelques fruits de table, les conserves de tomates, les chapeaux, les bouchons, les ventilateurs, certaines pièces délicates de magnéto, etc...

L'avenant est conclu comme les accords 1922 et 1926, dont il suivra le sort pour une durée de trois mois renouvelables par tacite reconduction. Il entrera en vigueur 48 heures après l'échange de ratification cette formalité devant avoir lieu avant la fin du mois.

Le vote de nos députés

Paris, 8 mars. — Dans le scrutin sur l'amendement de M. Ernest Lafont, à l'article premier du projet de loi relatif au régime de l'importation des pétroles, le gouvernement a posé la question de confiance. Pour l'adoption 326 voix contre 377, la Chambre n'a pas adopté. Ont voté contre : MM. Landry, Gallocchi et Piétri ; absent par congé : M. de Moro-Giafferri.

Dans le scrutin sur la première partie de l'amendement Baron, à l'article trois du projet de loi relatif à l'importation du pétrole ; pour l'adoption 170 voix contre 337. La Chambre n'a pas adopté. Ont voté contre : MM. Landry, Gallocchi et Piétri ; absent par congé : M. de Moro-Giafferri.

Dans le scrutin sur la deuxième partie de l'amendement Baron, pour l'adoption 243 voix contre 246. La Chambre n'a adopté. A voté pour : M. Gallocchi ; s'est volé contre : MM. Landry et Piétri ; absent par congé : M. de Moro-Giafferri.

Dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif à l'importation du pétrole : pour l'adoption 317 voix contre 180. Ont voté pour : MM. Landry et Piétri ; a voté contre : M. Gallocchi ; absent par congé : M. de Moro-Giafferri.

M. Farjon. — Accepte ces conseils, monsieur le ministre. Grâce au bien étroit entre les parents et l'établissement où sont inscrits leurs enfants. Etre un deux appréciable pendant au point que grandir en force et en sagesse. Et nous espérons que bientôt vous pourrez ouvrir aux parents les portes du conseil supérieur de l'instruction publique.

Par ces efforts combinés, nous parviendrons à créer une élite capable de conduire notre peuple dans la voie du progrès et de l'honneur. »

Et ! bien, les aperçus croqués par M. Farjon frapperont nos lecteurs, nous en sommes sûrs, plus encore que toutes les digressions spéciales à une période électorale !

Tirons tout de suite, de ce qui précède, une première moralité, à laquelle nous nous bornerons pour le moment : M. Farjon exposant des idées sur le sentiment des parents en matière d'enseignement sur la question du grec et du latin, et en marge de cette question, si contestée, a-t-il traité le sentiment des parents ? Non, à coup sûr, et pourtant nulle matière n'a donné lieu à plus de controverses. C'est qu'en dépit de ce que pense Persadelli, il n'y a, en matière de question, qu'un pas, ou presque, entre la vérité de bon sens, celle qui a été illustrée par des siècles d'expérience.

Nous y reviendrons, parfois.

Nous reviendrons surtout sur un passage que nous avons souligné de propos délibéré : « Les maîtres doivent s'attacher à réveiller le goût de la lecture qui tend à disparaître. L'orateur signale également la grande défaillance de l'orthographe, due aux nouvelles méthodes.

M. Farjon. — D'une manière générale, il faudrait que les professeurs n'abusassent pas des fours avec prise de notes pour les élèves. Il est désirable qu'ils habituent les enfants à compulser la leçon écrite par celle d'un bon manuel.

Une controverse spéciale devait donner aux enfants des notions sur l'histoire et la géographie locales.

L'enseignement des langues vivantes doit avoir à la fois un caractère littéraire et un caractère pratique. Il doit comporter la lecture des auteurs étrangers dans des traductions et des résumés oraux en langue étrangère.

Les grands traits de l'histoire des sciences ne doivent pas en être ignorés des élèves qui en comprendront mieux la noblesse et la richesse du talent scientifique ».

Conseil des Ministres

Paris, 8 mars. — Les ministres se sont réunis ce matin en Conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Briand, retenu à Genève, M. Sarraut, au Sénat, M. Fallières, à la Chambre, n'assistaient pas à la délibération.

La séance a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

Les ministres se réuniront mardi prochain en conseil des ministres.

Les cambriolages du roi en appel

Paris, 8 mars. — La cour d'appel de Paris a confirmé le jugement condamnant MM. Daudet et Maurras à 25.000 francs de dommages-intérêts envers M. Valois.

Elle a confirmé également l'amende de deux mille francs et le jugement qui débouta MM. Daudet, Pujo, Maurras, Robert Boisfleury et Léon Moreau de la demande de dommages-intérêts pour diffamation envers M. Valois et Garnier, gérants du Nouveau Siècle.

L'arrêt a autorisé le jugement de la 12e chambre correctionnelle concernant la demande de M. Real del Sarte pour obtenir mille francs de dommages-intérêts et la Cour a déclaré que l'action publique en diffamation était prescrite la plainte du ministère public n'ayant pas fait appel à la décision.

LE "TELEGRAFO" INTERDIT EN FRANCE

Paris, 8 mars. — Par arrêté en date du 6 mars, le Ministre de l'Intérieur vient d'interdire la circulation, la vente et la mise en vente du journal italien *Il Telegrafo* sur toute l'étendue du territoire français.

Le raid hippique féminin Paris-Cannes

Mlle Guidry s'est classée première

Nice, 8 mars. — Les commissaires du raid hippique Paris-Cannes ont décidé de considérer Prépas comme terme officiel de l'épreuve. Miss Guidry qui est arrivée dans la matinée dans cette ville est donc gagnante du raid ; Mlle Prépas devait la rejoindre dans la soirée à Fréjus.

Les deux premières concurrentes forment l'étape neutralisée Fréjus-Cannes comme une promenade triomphale.

Un employeur indélicat avait détourné 400.000 fr.

Paris, 8 mars. — Après un interrogatoire d'identité, le sieur Elie Maigne, employé aux frères chez M. De Compiègne, agent de change a été écroué à la prison de la Santé.

Maigne devait quatre cents mille dollars et les perdit en des spéculations malheureuses. Il ne lui restait plus rien au moment de son arrestation.

A la Commission d'études de la marine marchande

Paris, 8 mars. — La commission d'étude de la marine marchande a tenu sa deuxième séance au siège des services de la marine marchande sous la présidence de M. Brindeau, sénateur.

M. Tardieu, ministre des Travaux publics, ouvre la séance après avoir rappelé les travaux dont le résultat le plus marquant a été le projet de loi sur le crédit maritime, le ministre trace les grandes lignes du programme de la nouvelle commission d'études dans le domaine des questions techniques, administratives et fiscales.

La commission d'études échange ensuite des vues sur la compétition et l'ordre du jour de ses sous-commissions.

M. Charles Lebourg, député, a été nommé, à l'unanimité, rapporteur général.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

AU SÉNAT

L'examen du projet de loi sur les lotissements

Le vote du projet entraînera une dépense d'un milliard

Paris, 8 mars. — Le sénat du Sénat est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Albert Peyronnet.

M. Sarraut est au banc du gouvernement.

On aborde la discussion du projet de loi tendant à faciliter l'assainissement des lotissements défectueux.

M. Henri Merlin, rapporteur, rappelle que le projet a pour but d'améliorer dans la région parisienne et dans les autres arbres de la France les lotissements en marais dont il a parlé.

Dans la Chambre le projet a été voté à l'unanimité des 500 votants.

M. Merlin ajoute qu'il est frappé de rechercher fin à la situation pénible dans laquelle qui sont 120.000 en Seine-et-Oise, 50.000 dans la Seine et 11.000 en Seine-et-Marne.

M. Marraud, au nom de la commission des finances, après avoir donné son avis favorable, fait remarquer que la dépense atteindra un milliard et qu'il est intervenants pour la malice, soit 500 millions en dix ans ou 50 millions par an.

M. Pierre Laval voudrait que les communes fissent des avances aux associations syndicales au moyen de prêts à elles consentis par les caisses départementales.

M. Sarraut répond que dans le règlement d'administration publique qui est presque prêt, il a fait état de cette suggestion.

Puis, M. Lugol au nom de la commission de législation présente des observations ajoutant qu'au titre de sénateur du Seine-et-Marne, il s'inquiète des obligations financières que le projet va causer. Il conclut en assurant que l'Etat aurait du prendre part à cette œuvre d'intérêt public.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 12 h. 35. La prochaine aura lieu cet après-midi.

AVANT LES ÉLECTIONS

L'appel au pays de l'intergroupe républicain

Paris, 8 mars. — L'intergroupe républicain du salut public, réuni le huit mars, sous la présidence de M. Dermid, adresse au pays le manifeste suivant :

« A la suite de nombreuses crises ministérielle, un intergroupe s'est formé le 17 juillet 1926. A ce moment, la livre ayant dépassé 250 francs, il s'est formé dans le but de provoquer la constitution d'un gouvernement d'union républicaine et nationale susceptible de sauvegarder intégralement les intérêts du pays. Son programme dans 48 heures, rallia 270 députés républicains appartenant à tous les groupes sauf aux socialistes unifiés et aux communistes.

« Six jours après, le 23 juillet, le gouvernement d'union nationale s'est formé sous la présidence de M. Poincaré.

« Avec l'appui d'environ 350 députés, ce gouvernement entreprenait aussitôt l'œuvre nécessaire de notre restauration financière sans laquelle (qu'on ne l'oublie pas) aucune grande réforme économique ou sociale n'est réalisable.

« Vingt mois après, cette œuvre peut être jugée dans elle est loin d'être achevée. Il importe d'assurer son achèvement en maintenant au pouvoir dans la prochaine législature le gouvernement Poincaré qui par son action sage peut poursuivre à coup le pays des gares avenlures.

« En conséquence, l'intergroupe républicain du salut public recommande aux électeurs de n'accorder leur suffrage aux deux tours de scrutin qu'à des candidats qui auront nettement et formellement déclaré leur volonté de maintenir au pouvoir dans la prochaine législature le gouvernement d'union républicaine et nationale qui a mérité leur entière confiance et à qui doit revenir la charge de terminer l'œuvre de salut public qu'il a si heureusement entreprise.

« Pour l'intergroupe républicain du salut public : Morinaud ».



Le Saint-Siège vient de donner son agrément à la nomination de M. de Fontenay (notre photo) au poste d'ambassadeur au Vatican, remplaçant de M. Doulcet.



Le général Pershing est arrivé en France pour assister le remplacement des croix de bois dans les cimetières américains par des croix en marbre. Déjà sur l'initiative de Sarraut, les soldats d'autrefois ont des nouvelles croix (notre illustration).

Les contingents de décorations ne seront plus augmentés

Paris, 7 mars. — Le général Girod, président de la commission de l'armée de la Chambre avait attiré l'attention du gouvernement sur l'opportunité qu'il y aurait à déposer un projet de loi tendant à accorder la médaille militaire ou la légion d'Honneur aux contingents de 1926 ayant repris du service pendant la guerre ou 1914-1918.

Le ministre de la Justice vient de lui faire connaître qu'après examen du conseil des ministres, il a décidé de ne déposer aucun projet augmentant le contingent de récompenses de quelque nature qu'elles soient.

Sept députés communistes "limogés"

Paris, 8 mars. — Le parti communiste a décidé de ne plus représenter aux prochaines élections les députés sortants Adam, Berrier, Barbusse, Bloch, Ternaux et Muller, inéligibles par l'Exécutif.

Réunis hier dans le bureau de la Chambre des députés, les « limogés » ont dû se représenter quand même aux suffrages des électeurs.

Le drame de San Nicolao

Nouveaux détails

Mercredi, vers 15 heures, le village de San Nicolao, un peu moins dire le bourg, était en émoi en raison par une nouvelle inédite. Des coups de feu avaient été tirés dans l'espace de quelques minutes.

Vers 17 h. on était passé. A l'heure que nous indiquons, Paul Ange, originaire de la commune, mais habitant depuis quelques années Bastia, rentrait de Lamothe, portait du café Finalino, lorsqu'il fut frappé, à bout portant, de deux balles de revolver, tirées par le nommé Antoine de Serpentini, fils de puis, qui, après avoir commis son forfait, se sauvait à l'une chez lui. Arrivé, le meurtrier a fermé la porte qui va de la Section à Corbière, puis quitta la maison, et quelques minutes après, il fit le rencontre des gendarmes qui avaient reçu l'ordre de procéder à son arrestation. Fuell, à la vue des représentants de l'autorité, sans tenir compte de ce qu'on lui disait, épaula son fusil et tirait sur les gendarmes sans les atteindre. Puis, acculé par eux, il grimpait par un arbre dans le jardin voisin de la route où il s'arrêtait derrière un mur. Le gendarme Loiseau, l'ayant aperçu lui cria : « Hou ! les gars ! » Mais pour toute réponse, il tira sur ce gendarme qui, alors se vit obligé de se défendre et tira sur lui. Paulli, atteint à la tête, tomba mortellement blessé.

Ce drame avait été rapide ; de nombreux coups de feu avaient été échangés ; Paulli avait tiré cinq fois, et c'est ici miracle que les gendarmes aient pu s'en tirer indemnes.

Dans la matinée sont arrivés à Morlani M. Morer, procureur de la République, M. de Marc, juge d'instruction et le docteur Zaccarelli, médecin légiste. L'autopsie a montré que Paulli avait eu le crâne traversé par un projectile. La mort a été très rapide.

L'enquête, faite par M. Morchetti, juge de paix, par M. le lieutenant de gendarmerie de Vescovato et les magistrats de Bastia, démontre que c'est Paulli qui a tiré le premier et qui a refusé d'écouter les gendarmes. Ceux-ci ont agi en cas de légitime défense.

Rappelons que Paulli était sous mandat d'arrêt pour avoir tiré un coup de feu sur M. Graziani, député au maire de Lucciana pour ce fait à 3 mois de prison, il avait quitté Lucciana pour aller à San Nicolao, son pays d'origine, et cela dans le but de se mettre à l'abri de la justice et éviter l'emprisonnement.

LE 9 MARS 1796

Du 13 Vendémiaire... au mariage de Bonaparte

Du 13 Vendémiaire au IV (5 octobre 1795) date réellement l'ascension prodigieuse vers le pouvoir du général Bonaparte.

La Convention, après avoir proclamé la Constitution de l'an III », pour soustraire la République à la réaction royaliste chaque qui menaçait de toutes parts, à la veille de léguer ses pouvoirs législatifs à deux assemblées, celles des anciens et des cinq cents », décrète que les deux tiers des députés à élire seront pris parmi les membres de la Convention. Ce décret fut accueilli par des cris de fureur. Le gouvernement se prépara à faire respecter par la force ses volontés souveraines. Cette mesure provoqua l'insurrection du 13 Vendémiaire... Elle fut réprimée par Barras, qui s'adjoignit comme second le général Bonaparte.

Celui-ci, avec la promptitude qui lui

N° 17 Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

La gouvernante s'approcha toute ronronnante.

— Quelle pommade mettez-vous donc à Jean ?

— Ma pommade madame.

— Eh bien, votre pommade infaillible, mademoiselle, dit la marquise. — Tenez, votre dame, monsieur, regardez-la en s'adressant à Philippe et en étalant sa blanche main d'acrobate de diadème ; admirez sur les chevaux de son fils.

Philippe se pencha pour baiser la tête de Jean.

— Mais, dit-il, je ne trouve pas, je trouve même que cela n'est avec bon...

— Je crois bien... vous savez ma maman ? dit la marquise.

Philippe, qui n'était pas dans sa première innocence, car d'abord comme une vague clue que cette belle amie avait peut-être un peu de complaisance ; mais, en vue sa bonne conduite qu'il avait assumée envers les frères de la marquise, il se reprocha cette pensée sacrilège.

M. de Talyas le retint à dîner. Dans la soirée, la marquise, afin de lui prouver qu'il était bien réellement de la famille, lui donna à tenir un écheveau de soie qu'elle devidait pour faire des boules à un écran turc. Il était pendant le temps la seule presque à ses pieds sur un petit tabouret, et elle lui sourriait avec son ingénuité ordinaire, son air lui lançant par éclairs de ces regards aigus et froids qu'elle avait. — Elle se mit ensuite au piano, s'interrompit à s'il était musicien, et lui fit tourner les pages ; puis, pour le distraire, lui montra à exécuter de duo-lui-même avec les quelques albums de photographie.

Toutes ces gracieuses familiarités étaient évidemment de la part de madame de Talyas des politesses inexplicables qu'elle croyait devoir à l'ami de son mari. — Elle les renouvelait volontiers toutes les fois que Philippe venait chez elle, mais on les accompagnait toujours d'une sorte de condescendance ennuyée et d'une indifférence dégagement qui semblaient les contredire. Philippe ce mélange même, sauf à le reporter sur les frères de la marquise, il se reprocha cette pensée sacrilège.

M. de Talyas le retint à dîner. Dans la soirée, la marquise, afin de lui prouver qu'il était bien réellement de la famille, lui donna à tenir un écheveau de soie qu'elle devidait pour faire des boules à un écran turc. Il était pendant le temps la seule presque à ses pieds sur un petit tabouret, et elle lui sourriait avec son ingénuité ordinaire, son air lui lançant par éclairs de ces regards aigus et froids qu'elle avait. — Elle se mit ensuite au piano, s'interrompit à s'il était musicien, et lui fit tourner les pages ; puis, pour le distraire, lui montra à exécuter à-lui-même avec les quelques albums de photographie.

Toutes ces gracieuses familiarités étaient évidemment de la part de madame de Talyas des politesses inexplicables qu'elle croyait devoir à l'ami de son mari. — Elle les renouvelait volontiers toutes les fois que Philippe venait chez elle, mais on les accompagnait toujours d'une sorte de condescendance ennuyée et d'une indifférence dégagement qui semblaient les contredire. Philippe ce mélange même, sauf à le reporter sur les frères de la marquise, il se reprocha cette pensée sacrilège.

M. de Talyas le retint à dîner. Dans la soirée, la marquise, afin de lui prouver qu'il était bien réellement de la famille, lui donna à tenir un écheveau de soie qu'elle devidait pour faire des boules à un écran turc. Il était pendant le temps la seule presque à ses pieds sur un petit tabouret, et elle lui sourriait avec son ingénuité ordinaire, son air lui lançant par éclairs de ces regards aigus et froids qu'elle avait. — Elle se mit ensuite au piano, s'interrompit à s'il était musicien, et lui fit tourner les pages ; puis, pour le distraire, lui montra à exécuter à-lui-même avec les quelques albums de photographie.

Toutes ces gracieuses familiarités étaient évidemment de la part de madame de Talyas des politesses inexplicables qu'elle croyait devoir à l'ami de son mari. — Elle les renouvelait volontiers toutes les fois que Philippe venait chez elle, mais on les accompagnait toujours d'une sorte de condescendance ennuyée et d'une indifférence dégagement qui semblaient les contredire. Philippe ce mélange même, sauf à le reporter sur les frères de la marquise, il se reprocha cette pensée sacrilège.

M. de Talyas le retint à dîner. Dans la soirée, la marquise, afin de lui prouver qu'il était bien réellement de la famille, lui donna à tenir un écheveau de soie qu'elle devidait pour faire des boules à un écran turc. Il était pendant le temps la seule presque à ses pieds sur un petit tabouret, et elle lui sourriait avec son ingénuité ordinaire, son air lui lançant par éclairs de ces regards aigus et froids qu'elle avait. — Elle se mit ensuite au piano, s'interrompit à s'il était musicien, et lui fit tourner les pages ; puis, pour le distra

ÉCHOS

Billet Parisien

M. le député Lesache vient de créer un « hebdomadaire gérontocrate ».

L'Assemblée représentant de l'Hôtel montant à la tribune pour prendre la parole dans la discussion des tarifs douaniers, se déroula le défi de défendre la production industrielle de son département contre la concurrence étrangère.

M. Lesaché déclara qu'à l'extérieur on ne faisait pas mieux que dans l'Aube où, particulièrement, l'on travaillait le bonnetterie dans ses applications de la bonnetterie orthopédique. Et il exhiba un prospectus.

— Regardez-moi ce soutien-gorge, dit-il à ses collègues qui bouchonnaient avec ardeur, qui fasse passer la circonnail d'une main expérte la double et délirante rotondité.

Quand il eut l'attention de la Chambre, il ajouta, l'orateur déballa tout sa marchandise.

— Et ce bas à varices, s'écria-t-il en agitant l'objet au-dessus de l'hémicycle, croyez-moi qu'il faille passer la frontière pour trouver le pareil ? Et ce corset ? Voyez, je m'adresse aux connaisseurs...

L'exposé, on commençait à rire sur les gradins. Imperturbable, le défenseur du bonnetonne manufacturé poursuivait son boniment.

— Et cet appareil pour vous aider à vous monter ? l'interrompit quelqu'un.

Et l'on prétend que M. Lesaché aurait répondu :

— Non, messieurs, achetez certaine paire chose d'un usage courant dans l'Angleterre avec attrefois le monopole. Plaisantez de nos collègues doivent bien en montrer un échantillon dans leur poche d'oreille...

J'ai dit que ce précédent était dangereux. Si nos parlementaires s'avisent d'apporter des pièces à conviction aux débats, gageons qu'il n'aura de cesse les intérêts des électeurs du Calvados, on verra M. Henry Chéron entrer au Sénat en tenant une vache normande par la queue.

Nous avons appris que le député Lesaché s'était fait faire un échantillon de son appareil.

Quel encombrement dans les couloirs !

Et M. Pinard, plaidant la cause de l'allégement naturel, entraînera un jour au Palais-Bourbon une douzaine de fraîches nourrices à la poitrine rebondie, c'est pour le coup que M. Fernand Bouisson devra renforcer le service d'ordre !...

Gabriel BAUDE.

Mémento

CALENDRIER. — Aujourd'hui vendredi 9 mars 1928 ; 69e jour de l'année. 297 à parcourir.

Aujourd'hui : Sainte-Françoise.

Demain : Saint-Doctrovée.

EPHÉMÉRIDES CORSES. — 9 mars 1585. — Vincentello d'Istria, maître d'hôtel « cordelier » que Danton, plus démocrate que Camille Desmoulins, plus démagogue que le baron grassien Clootz, dit Anacharsis.

Un nommé Richer de Serry, beau diseur et surtout logicien, plaida pour la résection, l'abitraire, le désorganisme... Chacun prit parti pour ou contre.

Le convives parla Barras dit à Bourparte :

— Vous avez été bien silencieux ?

— Dites prudent, ajouta la vigoureuse Bonaparte, qui avait voir ces pensées à ? s'écria le général avec humeur.

— Voilà, répondit Barras, les représentants des opinions.

— Et ce sont les plus raisonnables, ajouta Mme de Beauharnais.

— Mais, dit le général, l'ouverrai « ces plus raisonnables » à la Haute Cour de Vendôme !

— Le voyage serait un peu dur pour des fois, dit en souriant l'aimable vaincre.

— D'autant plus que le retour n'est pas certain, ajouta Barras.

— Cinquante-un-moi à Charenton ! répéta Bonaparte.

Toutefois le général comprenait qu'un changement de régime était nécessaire... que Barras, l'âme secrète de cette récolution, avait besoin d'un chef militaire capable, avant dondu des preuves incontestables. Le « Siège de Toulon » et « le 13 Vendémiaire » en suffisaient pas...

Barras pensait donc, comme nous l'avons vu plus haut, à cette Armée d'Italie, et, afin que ce commandement ne lui pas refusé, on le faisait offrir par Mme de Beauharnais, qui y joignait le don de sa main. Écoutons Napoléon :

« Quel piège ! que de passions tentées à la fois ! Cependant revenu d'un premier éblouissement, j'acceptai tout et ne pensais à rien. La main de la femme la plus aimable, et le commandement d'une armée que je voulais rendre la plus héroïque, m'avaient ensuivie à la fois l'orgueil et l'amour. Barras me vit partir avec ravissement, et, sans me lier par aucun engagement il attendit tout de la reconnaissance ».

Le mariage fut célébré le 9 mars 1796. Bonaparte était âgé de 25 ans. Cette union qui pendant longtemps fit le bonheur de Napoléon, dit M. de Nervières, ne s'était pas accomplie sans difficultés. Mme de Beauharnais, riche de vingt-cinq mille livres de rente, désirait être unie personnelle et de celle de son mari, avait des avis qui lui firent de vives représentations. Elle n'entrevoyait avec un militaire plus jeune qu'elle, et sans fortune ».

On a rapporté, en outre cette anecdote :

« Mme de Beauharnais était allée avec Mme Tallien chez Mme Raguideau, son notaire, chargé de rédiger le contrat de mariage. Ce notaire — qui fut celui de Napoléon — se crut obligé de faire quelques observations à sa cliente. Il prévint du moment où il ne pourrait plus rien faire, et finit par lui dire :

— « Comment pouvez-vous épouser un soldat qui n'a que la cape et l'épée ? » Bonaparte qui se trouvait dans une pièce voisine, dont la porte était entr'ouverte, parut n'avoir rien entendu. Mais huit années plus tard, le 2 décembre 1804, jour de son couronnement, au moment où il allait partir pour Notre Dame il aperçut dans la foule des gens de sa maison Mme Raguideau. Il la tira à l'écart ; et, lui montrant d'un côté le manteau impérial parsemé d'abeilles d'or, et de l'autre la longue épée de Charlemagne :

— Monsieur, lui dit-il en souriant, voilà la cape et voici l'épée ! »

Onze jour après la célébration du mariage, Bonaparte partait pour l'Italie, vers la gloire !

Jean-Marc SALVADORI.

« LE PETIT BASTIAIS »

EST LE SEUL JOURNAL DE LA CORSE

RELIE DIRECTEMENT

PAR FIL SPECIAL AVEC PARIS

---

un soldat qui n'a que la cape et l'épée ? Bonaparte qui se trouvait dans une pièce voisine, dont la porte était entr'ouverte, parut n'avoir rien entendu. Mais huit années plus tard, le 2 décembre 1804, jour de son couronnement, au moment où il allait partir pour Notre Dame il aperçut dans la foule des gens de sa maison Mme Raguideau. Il la tira à l'écart ; et, lui montrant d'un côté le manteau impérial parsemé d'abeilles d'or, et de l'autre la longue épée de Charlemagne :

— Monsieur, lui dit-il en souriant, voilà la cape et voici l'épée ! »

Onze jour après la célébration du mariage, Bonaparte partait pour l'Italie, vers la gloire !

Jean-Marc SALVADORI.

M. Emile Sari à Angers

Nous tenons dans le Petit Courrier d'Angers du 2 courant, deux bien sympathique confrère et ami M. Paul Cardi est le directeur :

M. le Dr Emile Sari, sénateur de la Corse et maire de la ville de Bastia, est venu hier, dans l'après-midi, à Angers, par le train de 3 h. 20. Il a été reçu à la gare Saint-Laud, par son excellentissime ami, M. Cardi, directeur du « Petit Courrier », et par M. Filippi, principal du Collège de Sarlande.

M. Sari, qui était accompagné de M. Colonna, conseiller général de la Corse, s'est rendu avec M. Cardi à l'Hôtel d'Anjou, et de là au « Petit Courrier », où, avec d'amoureux lui a été offert, ainsi qu'à M. Colonna et à tous les Corses de notre ville dont les noms suivent : MM. Tiby, directeur de la fabrique d'allumettes de Trélazé ; Colonna d'Istria, receveur de l'enregistrement ; Filippi, Albertini, Casera, Antonini père, Antonini fils, Pascucci, Mattei, Grazianetti, Hussen, directeur de la compagnie des tramways ; Zanetti et Fédérici.

Répondant à M. Cardi, président de l'Amicale des Corses en Anjou, qui lui souhaitait la bienvenue, M. Sari a dit combien il était heureux de se trouver parmi eux. Il les a remerciés de la manière sympathique qu'ils manifestaient leur attachement à la mère-patrie, qu'ils ne l'oubliaient pas, qu'ils la défendaient toujours, pour conserver le patrie ? Et ce cœur ? S'agissant, je m'adresse aux connaisseurs...

On trinque ensuite à la santé de M. Sari et de M. Colonna, à la France, à la Corse et à la République.

Le soir, à 7 h. 20, un dîner intime a eu lieu chez M. Cardi.

M. Emile Sari rentrera ce soir à Paris.

Il nous sera permis de lui adresser nos meilleurs souhaits de bienvenue dans notre ville.

LA LIGNE MARITIME TUNIS-CORSE

Le premier voyage du "La Valette"

Nous lisons dans la « Dépêche Tunisienne » du 2 mars :

La ligne maritime Tunis-Corse a été inaugurée hier : le vapeur « *La Valette* » a appareillé à 17 heures à destination de Bastia où il mouillera demain matin à l'aube.

L'incertitude du temps dont Tunis était affligée n'a pas permis aux Corses de se rendre nombreux au port afin d'examiner le vapeur destiné au nouveau service, et d'assister à l'intéressante cérémonie de cette liaison Tunis-Corse qui tarit tant d'encriers, assiste tant de encouverses et d'espoirs et dont l'heureuse initiative de l'armateur Scemama-Lagarière vient de permettre la concrétisation.

Disons sans tarder, que le « *La Valette* » a fait une excellente impression auprès passagers. Sans doute sa grêle silhouette ne l'apparente que vaguement aux monstrueux steamers qui sillonnent les Océans, cependant son aspect général a sûreté des commodaires favorables tant la chaleur est telle s'accentuant au cours d'une brève visite du navire.

L'impérurable ménagement des cabines, parfaites, d'hygiène et de confort, le salon ordonnancement de la salle à manger, la prévoyante sollicitude du personnel, la robustesse de la machinerie aux aciers étincelants, l'honnête largeur du pont, les suffisants espaces de la cale inutilement, enfin, à l'avis de l'expédition de toute la ligne, l'affectation du « *La Valette* » au nouveau service.Il ne faut pas, en effet, oublier de vue que ce vapeur est destiné principalement à la création d'un mouvement commercial entre la Régence et la Corse, et que sa jauge de 826 tonneaux ainsi que sa vitesse de 12 nœuds satisferont largement aux besoins de la période qui verra l'élosion du trafic.

Tout laisse prévoir d'ailleurs, qu'un important courant commercial soire la Corse et la Tunisie, naîtra, de cette liaison maritime : cent passagers ont pris place, à destination de Bastia, à bord du « *La Valette* », qui a chargé également 120 tonnes de fret pour Nice où il embarquera une importante cargaison destinée à des négociants de notre place.

Ainsi que nous le disons plus haut le « *La Valette* » jettera l'ancre le 3 à Bastia ; il quittera ce port dans la soirée à destination de Nice d'où il reportera le 6 afin d'exécuter le 7 au matin à Ajaccio avant de rentrer à Tunis. Il arrivera le 9 courant dans notre port où il appareillera 2 jours après pour Malte et la cité tunisienne.

Le prix de passage est fixé à 200 fr. en cabine et à 117 fr. 50 sur le pont jusqu'à la première escale en Corse, et à 450 fr. de Tunis à Nice en cabine. Rappelons que Bastia et Ajaccio servent alternativement de première escale et que, par conséquent, le « *La Valette* » touchera Ajaccio le 3 avril prochain et Bastia 4 jours après.

Avant de clore cet article il convient de féliciter M. Scemama-Lagarière des heureux débuts de la nouvelle ligne et de remplimenter le commandant Jamet de « *La Valette* » pour sa savante manœuvre qui décela l'appareillage de son navire vers les rives de l'île de Beauté fleurant bon le thym et la marjolaine.

La traversée de l'Atlantique

Un départ devait avoir lieu hier

Londres, 8 mars. — On annonce que le capitaine Hinch Lille espère s'envoler aujourd'hui de l'aérodrome de Grandford, dont la porte était entr'ouverte pour tenter la traversée de l'Atlantique et atterrir aux Etats-Unis.

A la Chambre des mises en accusation

Paris, 8 mars. — M. Fougery, juge d'instruction à Nouvelle devant la chambre des mises en accusation le nommé François Raynaud, 45 ans, en contestation d'inscrit avec M. Tomiel, témoin et dernier grièvement de coups tirés de révolver au moment où il descendait de son automobile.

Dans les commissions parlementaires

LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 8 mars. — La commission de l'armée réunie sous la présidence du général Girod a désigné comme rapporteur : M. Paul Bernier pour la proposition de résolution invitant le gouvernement à déposer des projets de réserve les fils aînés de nos enfants ;

M. Barnes Reynald pour la proposition de loi ayant pour objet d'accorder des avantages pour la liquidation d'honneur aux militaires de carrière réformés d'autorité ou admis d'office à la retraite pendant la guerre et ayant leur état s'aggraver.

La commission s'est occupée du projet de loi relatif à l'avancement dans l'administration, dans les conditions du rapport de M. de Chappedelaine, proposant pour l'adoption sans modification du texte du Sénat.

La commission a adopté une proposition de loi de M. Barnes Bernier modifiant les dispositions relatives aux agents de police.

Elle s'est occupée de la réglementation du temps de commandement des officiers et s'est prononcée sous réserve de certaines modifications en faveur de la proposition de résolution déposée par cette question par M. Paul Bernier.

Le président a mis la commission au courant des démarches qu'il avait précédemment faites auprès du ministre de la Guerre au sujet des propositions de loi restées en suspens et visant les officiers à titre temporaire et l'application aux officiers de Paix aux anciens sous-officiers évalés de guerre.

A LA COMMISSION DES BOISSONS

Paris, 8 mars. — La commission des boissons a entendu en rapport de M. Vidal sur la proposition de loi de M. Théo Bretin modifiant les droits de circulation sur les vins et a adopté la motion suivante :

« La commission retient l'idée de la base de proposition de M. Bretin ; elle regrette toutefois le rapporteur lui-même exposé. Mais, en présence des difficultés de modalités d'application, elle décide de demander à l'administration et au rapporteur de continuer l'étude de la question. Elle affirme à nouveau la nécessité de diminuer les droits de circulation et charge son rapporteur d'intervenir également la proposition de loi de M. Canuzet sur le même sujet. »

Après un exposé de M. Barthe sur le régime de l'alcool industriel et la question des alcools de synthèse, exposé lyque on méthylique la commission a appelé l'attention du gouvernement sur l'utilité de prévoir le régime qui serait appliqué à ces produits.

La commission a déclaré, sur la proposition de M. Raillac, nécessaire de défendre les producteurs de vins blancs contre la pratique de coloration et d'altérage qui consiste à mouiller de grandes quantités de raisins noirs pour augmenter la récolte générale des vins la quantité de vin blanc soit indiquée.

M. Barthe a remercié les membres de la commission de leur collaboration pendant la législature.

MM. Bender et Canuzet ont félicité M. Barthe de la façon dont il dirigea les travaux de la commission et des résultats qu'il a obtenus.

M. Barthe a remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui ont toujours témoignée et a déclaré qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat.

LA COMMISSION DE LA MARINE

Paris, 8 mars. — La commission de la marine marchande, sous la présidence de M. Morinaud a voté un rapport de M. Charrault sur le projet de loi relatif à la pêche fluviale maritime.

Le président et la délégation de la Chambre de commerce de Cherbourg ont été entendus, puis la commission a adopté en principe le projet relatif aux droits de quai.

La commission a demandé que l'autonomie du port de Cherbourg soit immédiatement réalisée.

Elle a examiné le projet de loi relatif aux crédits maritimes et a entendu le rapporteur M. Coquelle.

Après diverses observations de MM. Valude, Coquelle, Tasso et Lebœuf, le président a fait ressortir que le projet de loi était insuffisant et qu'il ne pouvait être considéré que comme le commencement des crédits maritimes.

Le président a soulevé diverses revendications presentées par l'armement.

La commission a donné finalement avis favorable sous réserve au texte du gouvernement.

AVIS DE DÉCÈS

DE MORIGIALIA

Mme M. le docteur Paravicini et leur fils ; M. Dominique Paravicini, avocat, défenseur, à Diego-Suarez ; Mme, M. Michel Vincentelli et leurs enfants ; M. Paul Paravicini et sa famille ; M. François Paravicini ; Mme Michel Agostini et ses enfants ; Mme Hermiale Giuliani ; Mme Alexandre Antoni et ses enfants ; M. Fabien Antonetti, docteur à Venteolanca ; Mme, M. Antoine du Dietri et leurs enfants ; Mme, M. Bertoni et leurs enfants ; Mme, M. Antoine Paoli et leur fille ; Mme et M. Dominique Antoni ; Mme et M. Dominique Antoni, chef de section aux chemins de fer de Sagles ; Mlle Marie Antoni ; M. Alexandre de Cipriani ; Mme François Trabaud et ses enfants ; M. François Tomasi ; M. et Mme Antoine Tomasi ;

Les familles Crescioni, Olivieri, Paravicini, Pietri, Giacomi, Tomasi, Battelli Leca, Signoli, Simoni, Gaggini, ont la grande douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. PARAVICINI Charles

leur père, beau-père, grand-père, beau-frère, oncle et cousin, paisiblement décédé à Morigialia le 6 mars, dans la 87e année, muni des sacrements de l'église.

Les obsèques ont eu lieu le 8 mars.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

INFORMATIONS LOCALES

Chronique des Tribunaux

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Présidence de Mr Grimaldi, juge depuis
Audience du 8 mars 1928

Pelloni est appelant d'un jugement du tribunal de paix d'Oletta, qui le condamne à 11 francs d'amende pour destruction d'un chemin, cette condamnation infligée de façon définitive sur un litige que Pelloni a élevé le tribunal civil.

Mr de Montera, avocat de Pelloni, dépose des conclusions écrites démontrant que la contravention relevée contre le dernier n'est établie ni en fait ni en droit.

En conséquence le tribunal acquitte Pelloni.

Quelques bœufs appartenant au nommé Leccia, d'Oletta, se sont introduits dans la propriété de Pardini ; ils n'y ont causé aucun dommages ; une certaine contradiction existe d'ailleurs sur ce point entre les experts.

Me Bernier, plaidoirie de Mr Pietri, soutient, contrairement à la prévention, que les bœufs ont été introduits dans la propriété de Pardini par le fait de ce dernier, qui a négligé de clore sa propriété.

Me Bernier, défenseur, condamne Leccia à une contravention d'un franc d'amende et à payer aux parties civiles la somme de 1 fr. 50 à titre de dommages-intérêts.

Sur l'action publique plaidoirie de Mr Pietri, son défenseur, condamne Leccia à une contravention d'un franc d'amende et à payer aux parties civiles la somme de 1 fr. 50 à titre de dommages-intérêts.

Sur l'action civile plaidoirie de Mr Pietri, son

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Service d'hiver

Vendredi 9, de Nice pr Ajaccio, 17 h.
Samedi 10, de Toulon pr Calvi, 18 h. 30.
Samedi 10, de Nice pr Bastia, à 20 h.
Dimanche 11, Marseille pr Bastia, midi.
Lundi 12, de Marseille pr Ajaccio, 15 h.
Mardi 13, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 14, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, à midi.

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, 4 midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio à midi.
Samedi 24, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mercredi 28, de Livourne pr Bastia, à 23 h.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE LA CORSE POUR LE CONTINENT

Service d'hiver

Vendredi 9, de Bastia pr Nice, à 21 h.
Samedi 10, d'Ajaccio pr Marseille, 17 h.
Dimanche 11, Bastia pr Marseille, 16 h
Lundi 12, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h
Mardi 13, de Bastia, pr Livourne, à 10 h
Mardi 13, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi.

Service d'été

Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 13 h 30.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 16 h
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 23 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 20 d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 19 h. 30
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

STÉNO-DACTYLO ex-Sténo-DACTYLO **JAMET-DUFFEREAD**

LE JOURNAL DES RETRAITES

1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV

SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS

Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.

Directeur : Auguste Agostini, dr Aug. Fratal.

Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 326.09 - Spécimen sur demande

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais, Le Directeur-Gér. : LUCIEN CORDIER

BOURSE DE PARIS du 8 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Cours du J.	Cours pres.
3 p. 100 Perpétuel	86 10	87 70
4 p. 100 1917	97 90	98 40
4 p. 100 1918	97 90	98 40
4 p. 100	94 40	94 75
4 p. 100	97 40	97 50
5 p. 100	107 40	107 50
Obligations 5 p. 100	—	—
— —	—	—
— —	—	—
— —	—	—
Obligations 6 p. 100	—	—
— —	—	—
Emp. 7 p. 100 Aires	—	—
— — Pas-de-Calais	—	—
Départ. Rhône 7 p. 100	—	—
Paris 1905	—	—
— 1909	—	—
— 1910	—	—
Communales 1875	—	—
— 1879	—	—
— 1892	—	—
Terme		
Banque de France, 1er versement	16 80	16 90
— Nation. de Crédit	—	—
— Paris & Pays-Bas	—	—
Union Parisienne	—	—

Divers	Cours du J.	Cours pres.
Compagnie algérienne	—	—
Comptoir National d'Escompte	—	—
Crédit Foncier de France	—	—
Crédit Lyonnais	—	—
Société Générale	—	—
Société de la Rue Fonderie	—	—
Suez Capital	—	—
Suez Parts	—	—
Suez Civiles	—	—
Est Capital	—	—
Lyon Capital	—	—
Midi Capital	—	—
Nord Capital	—	—
Orléans Capital	—	—
Santa-Fe Ch. de Fer	—	—
Ouest Electricité	—	—
Comp. Gén. Electricité	—	—
Thomson	—	—
Tréfileries du Havre	—	—
Mines de Courrières	—	—
Mines de Lens	—	—
Kuhlmann	—	—
Phosphates de Gafsa	—	—
Péchiney	—	—
Charbons Réunis	—	—
Transatlantique Grds Etre	—	—
Voitures Paris	—	—
Cultures Tropicales	—	—
Ratiné Cinéma Jouisse	—	—
Russie 1 p. 100	—	—
Russie 5 p.	—	—
5 p. 100 1 p.	—	—

Divers	Cours du J.	Cours pres.
Serbe 1895	—	—
Turc 1 p.	—	—
Turc 2 p.	—	—
Banque Nationale Mexique	—	—
— Ottomane	—	—
Crédit Foncier Egyptien	—	—
Central Mining	—	—
Rio Tinto	—	—
Oriental Carpet	—	—
Ethiopien	—	—
Sucreries d'Egypte	—	—
Suez Maritimes	—	—
Grafan	—	—
Lambogie	—	—
Financières Caoutchouc	—	—
Chartered	—	—
Concordia	—	—
De Beers Ord.	—	—
Estrellas	—	—
Franco Wyoming	—	—
Huanchaca	—	—
Mokta el Hadid	—	—
Malacca Ord.	—	—
Spassky Eagle Ord.	—	—
Middelbourg	—	—
Montgenatin	—	—
Mokta	—	—
Padang	—	—
Rand Mines	—	—
Rosmand-Helder	—	—
Santa Inez	—	—

Comptant	Cours du J.	Cours pres.
Ch. de fer Nouveau Algérie	—	—
Ch. de fer Départ.	—	—
Docks Marseille	—	—
Lyonnais Dix Eaux Cap.	—	—
Electricité Paris	—	—
Union Electricité	—	—
Péchiney	—	—
Lebel	—	—
Gaz de Paris	—	—
Schneider	—	—
Fives Lille	—	—
Saint-Gobain	—	—
Verrerie Carmaux	—	—
P.-Lyon Midi comptoir	—	—
Ste Industries Mont. Ord.	—	—
Cottellerie Indo-Chine	—	—
Poliet Chausson	—	—
Galeries Lafayette	—	—
Paris France	—	—
Printemps	—	—
Banque Française Rio Plata	—	—
Land Bank of Egypt	—	—
Crédit Foncier Autriche	—	—
— Mexicain	—	—
— Cuba	—	—
Tabacs Philippines ordinaire	—	—
Banque Péninsulaire Mexicain	—	—
— Industrielle Japon.	—	—
Crédit Fonc. Franco-Canad.	—	—
Bi-Metal	—	—
Hutchinson	—	—

Divers	Cours du J.	Cours pres.
Meyer Charlton	—	—
Palos Lubenac	—	—
Rand Outon	—	—
Sirel	—	—

Fonds d'Etat Etrangers	Cours du J.	Cours pres.
Anglais 2 1/2	—	—
Argentin 4 p. 100	—	—
Belges 5 p. 100	—	—
Brésil 5 p. 100	—	—
Bulgare 5 p. 100	—	—
Chinois 4 p. 100	—	—
Egypte, Unifié	—	—
Hellen 7 p. 100	—	—
Italien 5 p. 100	—	—
Japon 4 p. 100	—	—
Mexique 4 p. 100	—	—
Roumanie 4 p. 100	—	—
Russe 3 p. 100	—	—
Serbe 1913	—	—
Turc 4 p. 100	—	—

CHANGES

Londres	—	—
Amérique	—	—
Allemagne (100 reichsmarks)	—	—
Belgique	—	—
Espagne	—	—
Hollande	—	—
Italie	—	—
Prague	—	—
Suisse	—	—

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
Quotidien Républicain d'informations rapides

BULLETIN D'ABONNEMENT

M _____
demeurant à _____
déclare souscrire un abonnement de _____ an au *Petit Bastiais* à partir du _____
Les abonnement partent du 1er et du 16 de chaque mois
SIGNATURE

D. tacher en Poliçette et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec montant de l'Abonnement en un mandat-poste ou chèque postal Marseille 84-50

Tarif des Abonnements

CORSE — Un an : 60 francs — 6 mois : 31 francs — 3 mois : 16 francs
AUTRES DÉPART. — Un an : 84 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli BASTIA
ENTREE LIBRE. — Renseignements gratuits.

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 61 bis, r. Paul à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement ou papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôt à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux. — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

N° 18 Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Telle était la marquise de Talyas. Son mari, qui était d'ailleurs un homme de beaucoup d'esprit, avait pour elle un faire une sorte de mauvaise raillerie, et il se flattait d'y avoir réussi. Il avait en ces matières des idées profondes qu'il communiquait volontiers à ses amis.

— Nous dépravons nous-mêmes nos femmes, disait-il, en éveillant trop vivement leurs passions. Nous ne les respectons pas assez. Voyez les Romains... mon Dieu, les Romains n'étaient pas des anges plus que nous ; mais, quand ils avaient des farces (c'est d'amours que nous et dramatiques, ils n'y mêlaient pas leurs femmes ; il y avait de belles courtisanes grecques disponibles pour cela ; quand ils avaient besoin de leur femme, ils la traitaient comme des saintes, et il en résultait qu'elles étaient vertueuses comme des saintes.

Pour en contenir à ses théories, M. de Talyas était toujours observé dans une intimité avec sa femme la gravité d'une étiquette espagnole, gardait vis-à-vis d'elle la plus grande réserve de principes, jamais de familiarité, jamais de gaieté, et elle ne le trouvait pas tendre.

Avait-elle des amants ? Nous l'ignorons. Il est possible que le saltimbanque, doué de son imagination et sur mépris du médiocre l'amant et pour vie des amours courantes. On parlait, il est vrai de deux malheureux jeunes gens qu'elle avait admis pendant vingt-quatre heures et qu'elle avait fait reléguer ensuite dans des coulisses lointaines, ne pouvant les faire jeter à la Seine, mais n'était-ce pas un propos qui pouvait lui être attribué à la malveillance, la marquise ayant pour ennemis tous les hommes qui n'avaient pu lui plaire, et tous ceux qui n'avaient pas d'amis ?

Quoi qu'il en soit des gens le hasard et l'étourderie prêtent des facilités, il y a une bonne moitié des femmes, il y a toute la belle moitié des gens qui ne veut pour cela y penser le moins du monde, et les traduisant comme des saintes, et il en résultait qu'elle était en effet des saintes.

Pour se contenter à ses théories, M. de Talyas avait

ÉCHOS

Billet Parisien

Les remplaçants nouvellistes ne sont pas vus en grâce. C'est bien leur droit. Et tenir ses vocalises tout en refusant de jouer les Nouilles et de l'Allegro, fut pénible.

Pourtant à notre sens, ce Jules Verne a fait preuve quelque chose de plus, quelque chose qui doit compter à jamais à ses yeux comme à ceux de l'ombrelle ? Il a eu sur les propositions de la journée par influence coloniale. Ses livres ont été traduits en vingt langues. Si, depuis un demi-siècle, le nom français est devenu notre sésame dans le monde entier, ce n'est pas à lui qu'il le doit ? Il a été pendant trente ans notre plus grand ambassadeur à tous les points de vue. Il a fait de notre langue, de notre génie, de notre esprit à la conquête du monde.

Mais, parlons, que peut bien être ce droit de propriété ?

Propriété signifie, sans doute, service du propriété. Et à cinq heures trente les fleurs livrés, que peut-on faire de plus ? Il n'y a rien, si ce n'est — sauf erreur de ma part — pour empêcher un parasite quelconque de les mettre à sa boutonnière ou à son galoche mauvaise réseau ?

Mais dites, la vie est si dure et prend-on est si fort, il est si difficile de vivre, on est si fier d'appartenir à leurs pères, on est si fier d'appartenir à l'influence de Jules Verne n'a fait que figurer.

Rencontre-le au jour de sa vie centenaire. Son œuvre est un chef-d'œuvre. Que tout en chantant l'opéra. Il sera bien temps de l'apprécier en bronze, en statues, en bustes, en grand'croix, en plaques de cheminée, en cendriers, en encriers, en tout ce qu'on voudra.

Quoi ! ces cancres ! oublieront le droit de prière les oncons. Ils n'ont pas de mémoire ! Ils ignorent que Jules Verne constitue une nourriture riche en idée et en matières ferrugineuses qui fabriquent le sang et le rendit. Mais ! Ils ne savent pas ! Ils ne savent pas ! Ils ne savent pas ! Ils ne savent pas !

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas (1er ét., 3e Pont) à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement au papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
Location de Coffre-Forts
Compartiments depuis 20 fr. par an

BOURSE DE PARIS du 10 Février 1928

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.
1/2 PERPETUEL	68.95	69.05
3 1/2	67.75	67.70
3 1/2	73.30	74.40
4 1/2	74.30	75.05
4 1/2	104.	103.40
5 1/2	93.30	93.40
5 1/2	105.10	105.40
5 1/2	104.50	104.50
— OBLIGATIONS 6 1/2	101.	101.
— —	1918	641.
— —	1919	641.
— —	1920	641.
OBLIG. GARBE AUTONOME	1920	641.
CRÉDIT NATIONAL	1919	457.
—	1921	457.
—	1924	457.
—	1926	457.
OBLI 7 1/2 1920 AGRIC.		104.50
— PAS DE CALAIS		103.
DÉPART. SEINE 7 1/2 1920		104.50
PARIS 1905		104.
— 1909		104.
— 1910		104.
COMMUNALES 1879		103.
— 1879		103.
TERME		
BANQUE DE FRANCE	10350.	10340.
— NATION. DU CRÉDIT	1010.	1010.
— PARIS & PAYS BAS	1040.	1060.
UNION PARISIENNE	1200.	1170.

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	2220.	2230.
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1870.	1874.
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1040.	1040.
CRÉDIT LYONNAIS	1810.	1810.
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1350.	1350.
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	1000.	1000.
SUEZ CAPITAL	2100.	2120.
SUEZ PARTS	2100.	2120.
SUEZ PRIVILÉGIÉ	1040.	1040.
EST ORDINAIRE	1040.	1040.
LYON ORDINAIRE	1040.	1040.
MIDI ORDINAIRE	1040.	1040.
NORD CAPITAL	1040.	1040.
ORLÉANS CAPITAL	1040.	1040.
SANTA-FE CIE DE FER	1040.	1040.
DIST. ÉLECTRICITÉ	1040.	1040.
COMP. GÉN. ÉLECTRICITÉ	1040.	1040.
THOMSON	1040.	1040.
THÉVENIERES DU HAVRE	1040.	1040.
MINES DE COURRIÈRES	1040.	1040.
MINES DE LENS	1040.	1040.
KUHLMANN	1040.	1040.
PHOSPHATES DE GAFSA	1040.	1040.
PECHINEY	1040.	1040.
OMNIUM DES MINES	1040.	1040.
TRANSATLANTIQUE ORD. 400 FR.	1040.	1040.
VOITURES PARIS	1040.	1040.
VOITURES HIPPOMOBILES	1040.	1040.
PATHÉ CINÉMA JOUISS.	1040.	1040.
RÉCEPTEURS RAY	1040.	1040.
RUBIS 4 p. 2 1/2	1040.	1040.

	cours préc.	cours du j.
NESTLÉ 1920	1040.	1040.
TUNIS 4 p.	1040.	1040.
TUNIS 6 p. 1904	1040.	1040.
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1040.	1040.
OTTOMANE	1040.	1040.
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	1040.	1040.
WAGONS LITS ORD.	1040.	1040.
CENTRAL MINING	1040.	1040.
RIO TINTO	1040.	1040.
ORIENTAL CARPET	1040.	1040.
PETROFINA	1040.	1040.
SUDORIENTS D'ESPAGNE	1040.	1040.
MINES MÉRIDIONALES 1924	1040.	1040.
BRAKPAN	1040.	1040.
SHELL MEX (anciens)	1040.	1040.
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	1040.	1040.
CHARTERED	1040.	1040.
CONCORDIA	1040.	1040.
DE BEERS ORD.	1040.	1040.
ESTRELLAD	1040.	1040.
FRANCO WYOMING	1040.	1040.
HUANCHACA	1040.	1040.
JAGERSFONTEIN	1040.	1040.
MALAGA ORD.	1040.	1040.
MEXICAN EAGLE ORD.	1040.	1040.
MODDERFONTEIN	1040.	1040.
MONTECATINI	1040.	1040.
NIZITA	1040.	1040.
PRIANO	1040.	1040.
RAND MINES	1040.	1040.
ROUSSARD-BFLGES	1040.	1040.
SUDANTANA	1040.	1040.

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
CH. DE FER ROUTES ALGÉRIE	107.	107.
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1040.	1040.
DOCKS MARSEILLE	1040.	1040.
LYONNAISE DES EAUX ET LAF	1040.	1040.
ELECTRICITÉ PARIS	1040.	1040.
UNION ÉLECTRICITÉ	1040.	1040.
PÉRENDRIES	1040.	1040.
LEBON	1040.	1040.
GAZ DE HAVRE	1040.	1040.
SCHNEIDER	1040.	1040.
FIVES LILLE	1040.	1040.
SAINT-GOBAIN	1040.	1040.
VERRERIE CARMAUX	1040.	1040.
S'LINS INDUSTRIELS	1040.	1040.
S. ANGERIENS MAINT. ORD.	1040.	1040.
USTENSILERIE INDO-CHINE	1040.	1040.
PILLIET CHAUSSON	1040.	1040.
GALERIES LAFAYETTE	1040.	1040.
PARIS FRANCE	1040.	1040.
PRINTEMPS	1040.	1040.
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1040.	1040.
LAND BANK OF EGYPT	1040.	1040.
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1040.	1040.
— HONGRIE	1040.	1040.
— CUBA	1040.	1040.
TABACS PHILIPPINES ORD.	1040.	1040.
BANQUE PERSANE, MEXICAIN	1040.	1040.
INDUSTRIELLE JAPON	1040.	1040.
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1040.	1040.
SI-METAL	1040.	1040.
HOTCHKISS	1040.	1040.

	cours préc.	cours du j.
MEYER CHARLTON	1040.	1040.
TALEE LUDEMAC	1040.	1040.
HOARL DUTCH	1040.	1040.
SHELL	1040.	1040.

Fonds d'Etats Etrangers	cours préc.	cours du j.
ANGLAIS 5 p.	1040.	1040.
ARGENTIN 4 p. 1886	1040.	1040.
BELGES 5 p. 1909	1040.	1040.
BRÉSIL 4 p. 1889	1040.	1040.
BULGARE 7 p. 1907	1040.	1040.
CHINE 4 p. 1895	1040.	1040.
EGYPT. UNIFIÉ	1040.	1040.
HELLEN 7 p. 1914	1040.	1040.
ITALIE 3 p.	1040.	1040.
— 5 p. 1907	1040.	1040.
MEXIQUE 4 p. 1904	1040.	1040.
ROUMAINE 4 p. 1903	1040.	1040.
RUSSE 3 p. 1896	1040.	1040.
SERBE 1895	1040.	1040.
TURC 1 p. 1903	1040.	1040.

CHANGES

Londres	124.81	124.75
New-York	25.42	25.43
Allemagne (100 reichsmark)	123.75	123.80
Belgique	354.25	354.50
Espagne	401.50	401.75
Hollande		
Italie	134.50	134.50
Portugal	111.25	111.50
Suisse		

Imprimerie E. CORDIER & FILS
8, BOULEVARD DU PALAIS BASTIA, TEL. 0. 03
IMPRESSIONS DE LUXE — Facturos — En-tête Lettres Mémorandum — Catalogues Lettres de faire-part - Cartes de Commerce et de visite, etc.
TRAVAUX DE LABEUR — Journaux - Brochures - Revues périodiques — Affiches de Théâtre - Tous travaux pour le Commerce et l'Industrie
ATELIER DE TYPOGRAPHIE MODERNE

MAISONS Pour Tous
LA REVUE PRATIQUE de l'HABITATION et du FOYER
Édition exceptionnelle de Juillet et Bains-Corse
Richement illustrée en couleurs
UN AN : 6 Fascicules Albums : 7 fr. — Le Fascicule : 1 fr. 25.
MAQUETTE, 78, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

AGRICULTEURS
N'achetez aucune machine sans avoir vu
Les Machines Agricoles DEERING
Exposées chez MM. AGOSTINI Frères, 41, Boulevard Paoli, Bastia
Représentants Exclusifs pour la Corse
ENTRÉE LIBRE — Renseignements et Catalogues gratuits

SINTU CASANOVA
Primavera Corsa
PRIX : 12 FRANCS
En vente à la Librairie du « Petit Bastiais » et chez l'auteur, 9, rue de l'Opéra, Bastia (franco-poste, 12 fr. 60).

STÉNO-DACTYLO
Ecole JAMET-BUFFEREAU
Siège Administratif de BASTIA, 20, Boulevard Paoli
Succursale de Marseille, 75, Avenue du Prado

Compagnie Fraissinet
DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Samedi 11, de Toulon, pour Calvi, à 19 h. 30.
Samedi 11, de Nice, pour Bastia, à 20 h.
Dimanche 12, de Marseille p. Bastia à midi.
Lundi 13, de Marseille pour Ajaccio, à 15 h.
Mardi 14, de Nice pour Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 15, de Marseille p. Bastia, à 14 h.
Mercredi 15, de Livourne pour Bastia à 23 h.
Jeudi 16, de Marseille pour Ajaccio, à midi.
Vendredi 17, de Nice pour Ajaccio, à 17 h.
Samedi 18, de Toulon p. Calvi à 19 h. 30.
Samedi 18, de Nice pour Bastia, à 20 h.
Dimanche 19, de Marseille p. Bastia, à midi.
Lundi 20, de Marseille p. Ajaccio à 12 h.
Mardi 21, de Nice p. Ile-Rousse, à 21 h. 30.
Mercredi 22, de Marseille p. Bastia, à 14 h.
Mercredi 22, de Livourne pour Bastia, à 23 h.
Jeudi 23, de Marseille p. Ajaccio, à midi.
Vendredi 24, de Nice p. Ajaccio, à 17 h.
Samedi 25, de Toulon p. Calvi à 19 h. 30.
Samedi 25, de Nice pour Bastia, à 20 h.
Dimanche 26, de Marseille p. Bastia à midi.
Lundi 27, de Marseille pour Ajaccio, à 15 h.
Mardi 28, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 29, de Marseille p. Bastia, à 14 h.
Mercredi 29, de Livourne pour Bastia, à 23 h.
DÉPARTS DE CORSE POUR LE CONTINENT
Samedi 11, d'Ajaccio pour Marseille à 17 h.
Dimanche 12, de Bastia p. Marseille, à 16 h.
Lundi 13, d'Ile-Rousse pour Nice, à 20 h.
Mardi 14, de Bastia p. Livourne, à 10 h.
Mardi 14, d'Ajaccio pour Marseille, à 13 h.
Mercredi 15, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 23 heures.
Jeudi 16, d'Ajaccio pour Marseille, à midi.
Jeudi 16, d'Ajaccio pour Nice à 20 h.
Vendredi 17, de Bastia pour Nice, à 11 h.
Samedi 18, d'Ajaccio p. Marseille, à 17 h.
Samedi 18, de Bastia p. Marseille, à 16 h.
Lundi 20, de Calvi pour Nice, à 20 heures.
Mardi 21, de Bastia pour Livourne, à 10 h.
Mardi 21, d'Ajaccio p. Marseille à 13 heures.
Mercredi 22, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 23, de Bastia p. Marseille à midi.
Jeudi 23, d'Ajaccio pour Nice, à 20 h.
Vendredi 24, de Bastia pour Nice, à 11 h.
Samedi 25, d'Ajaccio p. Marseille, à 17 h.
Dimanche 26, de Bastia p. Marseille, à 16 h.

CAP CORSE — GRAND PRIX Médaille d'Or
DAMIANI
Membre du jury Hors Concours
Jugement et Arrêt de Bastia 1903 et 1904

60 fr. de musique pour 5 f. 50
Offert à ses Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS
ALBUM 1. — 20 mélodies classiques et modernes pour piano ou harmonium. Prix : 5 fr. 50.
ALBUM 2. — 20 morceaux pour piano à vision : 7 fr. 50.
ALBUM 3 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon ou mandoline avec 4e violon. 7 fr. 50.
ALBUM 4. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons, danses, rondes pour les petits, avec accomp. : 7 fr. 50.
ALBUM 7. — Rien que du moderne, 16 morceaux dont création et originaux 4 Parus, de Doublier, Adolf Blanlaus, etc. : 8 fr. 50.
ALBUM DES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50.
Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à au PETIT BASTIAIS, 8, Boulevard du Palais, Bastia
Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux piano très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.
Les deux albums réunis : 6 fr. 50 franco.
3° Les Guyotées Enfantines, amusantes, morales et instructives.
Quatre synopses différentes : 2 fr. 50.

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

INSTALLATIONS & FOURNITURES SALLES DE BAINS
Chauffage Central
G. Guiducci
31-50, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-39
Maison de confiance, particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie & d'électricité ::

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MŒURS CORSES
N° 4.

La Vendetta et le Banditisme

Genèse du Banditisme. - quelques "Vendettes" célèbres... hors de Corse. - quelques vendettas corses. - Les dispositions pénales pour enrayer le mal. - La Vendetta et morale

Au fait, les « Vengeances » et les « bandits » ne fleurissaient-ils donc qu'en Corse ? Les « Fra Diavolo », les « Fra Benito », les « Cartouchets » et les « Mandrins » et les « Bonnots » étaient-ils corses ?

Si nous nous livrions à une étude comparée sur le « Vendetta-Hors de Corse » —sans avoir recours comme MM. Max Régis et J.Ch. Martin, aux décomptes du journaux judiciaires pour leur brochure « La Vendetta » — mais, en cumulant l'Histoire de tous les peuples sous constaterons tout d'abord que la Vengeance naquit avec le monde ? Caïn qui tua Abel ! Qu'elle fit ses ravages à travers les siècles ; et qu'elle n'est pas gnée d'être morte, extirpée de la terre.

La Mythologie n'est qu'une suite de « vendettes ». La vengeance était le plaisir des Dieux et des Héros ! Les peuples bibliques — aimés de Dieu — ne furent pas à l'abri de la Haine. Nous voyons à travers les annales des Peuplades « La Vendetta » érigée en symbole... Le peuple Juif, sur la rive étrangère, tint il fut combattu par les dissensions et les jalousies fratricides n'exhale, on ne pousse, que : vengeance ! ne demande que : vengeance ! Moabites, Edomites, etc... qu'ont persécuté, à Jehovah... ne sont en impressions contre Babylone « Heureux celui qui saisira les enfants et les brisera contre la pierre ! »

Les Romains, grands en tout, allaient plus loin encore. Enquerons-nous Elisabeth reine d'Herodiade et de Salomé, ni de cette reine des Scythes, Thomyris qui fit plonger la tête de Cyrus, vaincu, dans une outre de sang, pour se venger du meurtrier de son fils.

Nous n'évoquerons pas d'autre part, les sombres et fières haines héréditaires des barges et Niebelungen — où les vengeances testimoines — colossales — y furent perpétrées sous les regards de leur dieu Odin ? D'ailleurs, chez les Francs la vengeance est à l'état patent : l'histoire de « Vase de Soissons » n'est-elle pas le plaque ? Clovis après avoir supprimé en silence l'affront, ne tua-t-il pas de sa main, un an après, le soldat qui l'avait frappé ? Les terribles représailles auxquelles eurent recours Brunehaut et surtout Frédégonde, ne furent-elles pas barbares ? Et dans la suite des temps les Armagnacs et les Bourguignons d'Henri III et les Guises, luttes de familles, ne font-elles pas songer aux « vendettas de la Corse » ... Et, exemple, pourrions-nous dire symbolique, ne nous est-il pas donné par l'Angleterre ? « La guerre des Deux Roses » entre les maisons d'York et de Lancastre. Nous ne rapporterons que cette intimité que la bataille de Wakefield en 1460 ; Richard d'York, duc de Lancastre, après sa victoire Marguerite d'Anjou, qui contente de la mort de son ambitieux époux, fit non seulement égorger le fils de Richard, mais encore décapiter les principaux partisans du vaincu.

Ce fut depuis, par suite de représailles terribles, qui ne cessèrent que lors du mariage de Marguerite des Lancastre avec Elisabeth d'York fille d'Edouard IV ce mariage en ressuscitant sur la même tête les droits des deux partis éteignit pour toujours le haine ?

Et Tout comme les Francs, les Carthaginois et les Mandrins et tous les « Fra Benito », des romans, n'étaient pas exempts...

Peut-on comparer nos bandits aux malfaiteurs qui ordonnent à leurs nouveaux instincts s'affiliérait à des bandes de voleurs pour rançonner les populations barbaresques et les voyageurs ? Allons donc ! la pratique du vol était inconnue de nos bandits. Encore « Fra Diavolo » et « Mandrin » (!) l'un surtout par sa campagne contre l'envahisseur, l'autre par sa

(1) M. Pietri-Bertolini nous a personnellement Mandrin sous son vrai jour : moins de générosité et de préoccupation de bonheur des humbles, mais plus de cruauté, ruses et astuces gouvernementales, ambition et orgueil démesurés. — Mandrin n'a jamais été « Gentilhomme » — Il fut très vite chassé pour vol en pleine séance ; — Son entrée dans la vie active fut celle d'un homme qui veut se faire valoir ; — Il est vaniteux, et qui voudrait exagérer ses hontes, et qui voudrait exagérer ses qualités, et qui voudrait exagérer ses mérites. Avec un peu d'imagination, on pourrait le comparer à Napoléon. Il fut, en effet, un grand capitaine, un grand stratège, un grand politique, un grand administrateur, un grand homme d'Etat, un grand législateur, un grand homme de bien, un grand philanthrope, un grand bienfaiteur de l'humanité, un grand ami des pauvres et des malheureux... Pietri-Bertolini ne veut-il pas faire de Mandrin un Napoléon ? Ce serait vraiment trop fort ! Mandrin n'a jamais été un grand homme, ni un grand capitaine, ni un grand stratège, ni un grand politique, ni un grand administrateur, ni un grand homme d'Etat, ni un grand législateur, ni un grand homme de bien, ni un grand philanthrope, ni un grand bienfaiteur de l'humanité, ni un grand ami des pauvres et des malheureux, ni un grand homme tout court. Il fut un bandit, un vulgaire bandit, un bandit de grand chemin, un bandit de la pire espèce, un bandit sanguinaire, un bandit cruel, un bandit féroce, un bandit impitoyable, un bandit qui n'hésitait pas à massacrer femmes et enfants, un bandit qui n'hésitait pas à brûler vifs des malheureux, un bandit qui n'hésitait pas à torturer ses victimes, un bandit qui n'hésitait pas à faire périr dans les supplices les plus affreux ceux qui avaient le malheur de lui déplaire

ÉCHOS

Billet Parisien

Laigle, le fameux chef d'orchestre de l'Opéra de Lyon, a celle de diriger pour la première fois la belle phalange musicale de ce théâtre, fut avant tout que les célébrités voulaient l'entendre. S'opposer quelque résistance à l'autorité de sa baguette. Laigle ne dit rien. Le lendemain, il monta au pupitre et, fermant d'un geste bref la porte de la fosse aux violons, il ouvrit de nouveau la séance. Il conduisit l'ouverture de mélodieuse façon, avec excellence, depuis la première note jusqu'au point d'orgue final. Ces nuances, subtiles par sa maîtrise, l'applaudirent.

Le chef d'orchestre du théâtre Municipal est un maître dans le genre de Laigle. Chaque soir, il mène artistes, chœurs et musiciens vers leur triomphe. Il est vrai que Rose-Marie, le grand succès du moment, en est à sa quatre-centième représentation.

Les spectateurs nouveaux ont aussi à connaître cette comédie musicale, où triomphent Clot Vidaux, Jane Rollette, la danseuse indienne : Robert de l'Alcazar ? Tout porte donc à espérer qu'un accord interviendra bientôt sur ce point, avec l'assentiment de Laigle et de Marcel Boulard, pour entendre la belle frénésie de « Rose » :

O ma Rose-Marie
Les lèvres de la prairie...

Les frères Isola, dans leur défi directorial, en sont émus. Ils ont réussi à attirer le public dans ce théâtre où aux prédécesseurs n'avait connu que des échecs. Ils ont voulu à la cause Laigle, plus exceptionnel, qui toujours dit d'heureux directeurs. Leur sens artistique n'en pas encore été en défaut. Souhaitons-leur de heureux succès, malgré la belle gestion de l'Opéra-Comique. Ils continueront.

Reconnus à notre chef américain.

Ce n'était point assez original de conduire par cœur. Il a supprimé la baguette. Il bat la mesure avec le petit doigt.

Quel type !...

Gabriel Baude.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui : dimanche 12 février 1928, 43e jour de l'année ; 322 à venir.

Aujourd'hui : Ste Scholastique
Demain : Saint-Reymond, confesseur.

—o—

EPHÉMÉRIDES CORSES. — (12 février 1904) L'attitude des Clarles Pontécoulant Corses à Rome avait tellement tendu les rapports diplomatiques entre le Pape et Louis XIV, qu'une rupture semblait imminente. Un abbé Privat, pour franchir les difficultés survenues, fut envoyé à Paris.

Après deux ans de licenciement des Gardes Corses fut résolu et les représentants du roi de France exigèrent l'érection d'une pyramide portant une inscription relative à leur départ.

—o—

UNE SOIRÉE DANS LA JUNGLE

Une millionnaire américaine, pour fêter l'entrée dans le monde de sa fille, a imaginé d'organiser une réception assez originale. Elle a fait venir des plantes et des arbres tropicaux, des singes, des perroquets, et les a installés dans les vastes salons d'un des plus grands hôtels de New-York, qu'elle transforma en une véritable jungle. Trois cent cinquante personnes, » le dessus du panier » de la société new-yorkaise, choisies parmi les quatre cents familles historiques, dînèrent par petites tables, tandis que les singes sautaient d'une branche à l'autre, grimpaient dans les arbres et se laissaient choir sur le sol, afin, l'on avait fait sagir des herbes, et que les perroquets remplissaient cette jungle artificielle de leurs cris perçants. Les serveurs étaient costumés en singes, mais on avait omis d'y convoquer les tigres, les panthères et les éléphants.

MARTINI
Véritable Vieille Marque de Turin
DEMANDEZ-LE PARTOUT

UN BANQUET DE VIEUX CHEVAUX

Il est à Cricklewood, en Angleterre, une maison de retraite pour chevaux. Ses quadrupèdes pensionnaires, un peu las d'une vie laborieuse, y somnent en paix aux héroïques efforts du trait, aux croupes ovoïdes sur les champs de courses. Les hôtes y goûtent qu'assument à leur vieillesse des jours heureux les gâtent.

La semaine passée, il y eut un banquet d'anniversaire, un vrai, un délicieux banquet, composé de carottes, de sorre et autres friandises de cheval. Vieux et jeunes ont fait honneur au menu, fraternisant sous la présidence de Roger, un vieux cheval militaire troué, il y a dix ans, sur un champ de bataille, en France. Roger avait amicalement d'adjuger, l'heure du repas un tirant avec sa sabotât la corde de la cloche qui avertit ses compagnons.

Tout cela n'est-il pas touchant ?



— Voyons, docteur, que me conseillez-vous pour me soigner ?
— *De passer vers le coiffeur.*

Les Corses Partout

CONSTANTINE

Les membres de l'Amicale Corse de Constantine se sont réunis en nombre de deux cent cinquante environ dans la salle des fêtes du Casino Nouet, sous la présidence de Sergi dieu d'Aja. M. Pierotti, pour présider à l'érection annuelle du Cinzilo de leur groupement.

Dans une allocution souvent interrompue par des applaudissements, M. Barqui, vice-président, se faisant l'interprète de tous le Comité demande instamment au président sortant M. Etienne Muracciole, de rester encore à ce poste où l'a maintenu pendant quatorze années consécutives la confiance et l'affection unanimes de ses compatriotes.

Très touché de cette démarche M. Etienne Muracciole remercia en termes vibrants les membres de ce groupement dans lequel il ne compte que des amis, de la nouvelle marque d'estime et d'affection dont il vient d'être l'objet. Malgré le désir souvent exprimé par lui de résigner les fonctions très honorifiques, mais aussi très absorbantes de président de l'Amicale, il déclara qu'il consentait de bon cœur à continuer à les occuper encore pendant qu'un groupe lui approcher d'avoir « désarmé son poste » pour employer les termes dont s'est servi Bocognera.

Cette déclaration fut accueillie par une longue et chaleureuse ovation.

M. Etienne Muracciole adressa ensuite un souvenir ému aux compatriotes disparus dans le courant de l'année écoulée. Il fit l'éloge des vice-présidents Andréani et Pacotti qui, pour des raisons de convenance personnelle, avaient décidé de cesser leurs fonctions. Il leur dit les regrets de tous et il les remercia de services qu'ils ont rendus à la cause Corse. Il adressa des longues années où ils ont été placés près de lui à la tête de l'Amicale. Il félicita à l'assemblée de confier à Andréani qui reste à Constantine, le titre de vice-président d'honneur et de remplacer les deux vice-présidents sortants par MM. Valle père et Michel Clada dont il fit un éloge unanimement applaudi.

Il félicita ensuite le remarquable Guglielmi, trésorier précieux dont la sage gestion a permis de réunir dans la caisse de l'Amicale un actif assez élevé et de secourir bien des misères. L'assemblée souligna ces paroles par de vifs applaudissements.

Il ce fut dans une atmosphère de cordialité et d'union fraternelles que furent élus par acclamation :

Présidents d'honneur : Paul Cattoli, sénateur et Fiorini, conseiller des P.T.T. en retraite ; Président : Et. Muracciole ; vice-présidents : Bacquère, dresseur ; Valle père, greffier chef du tribunal de commerce ; Michel Clada, avocat en barreau.

Secrétaire : Versini P.T.T. ; secrétaire-adjoint : Monticelli, P.T.T. ; trésorier : Guglielmi, P.T.T. ; trésorier-adjoint : Guglielmi, P.T.T. ; trésorier-adjoint : Santucci, comptable.

Membres du Comité : Andréani, P.T.T. Alessandri, officier d'artillerie, Castellini, inspecteur des P.T.T., Battini, chemins de fer de l'Etat ; Cuneo, propriétaire principal des Contributions, Poli, lieutenant-colonel, Francioni J., Postes et Chaussées, Gioli Joseph, Messageries, Gabrielli, sûreté générale, Antonini, prévôt civile, Luciani, maître bottier, Morlini, contribution Diverses, Rachelli, chemins de fer de l'Etat, Valle, Jules, avocat, Livrelli, lieutenant d'artillerie, Albertini François, avocat, Pozzo di Borgo, chef de bureau en retraite, Casanova, avocat, Livrier, Alexandre F., instituteur, Martelli, chef de bureau à la Préfecture Patri, domaines, Orsini, P.T.T., Ferrandi, directeur d'école, Guagno, P.T.T., Casale, contribuions diverses, Muraccioli, instituteur, Albertini Ferdinand, avocat, Parosi, retraité.

Belle et réconfortante réunion en vérité qui démontre une fois de plus que la solidarité Corse n'est pas un vain mot et que les François originaire de l'île de Beauté savent reconnaître et honorer le dévouement de ceux qui ont donné à l'Amicale de Constantine et à la Fédération départementale un aussi magnifique développement.

Le banquet de 1928 est fixé au mois d'Avril et l'assemblée donne rendez-vous à tous les Corses à tous les compatriotes de la ville et des environs.

Little Tich est mort

Londres, 10 février. — Little Tich qui parut à plusieurs reprises sur diverses scènes parisiennes est mort ce matin à Hendon, faubourg de Londres, après une maladie qui avait duré trois mois. Little Tich était âgé de 60 ans.

La suspension de M. Jean ad administrateur du mobilier nationa

Paris, 9e février. — M. Edouard Herriot, ministre de l'Instruction, a suspendu de ses fonctions, sans préjudice de traitement, pour quatre mois, M. Jarneau, administrateur du mobilier national.

Voici les considérants qui motivent la décision prise au cours de la discussion du budget des Beaux-Arts, en décembre 1927, des documents administratifs importants furent communiqués à un tiers sans être soumis au ministre et sans son autorisation. L'enquête ordonnée établit que ces documents furent soustraits au mobilier national avec la participation certaine de l'administrateur.

La catastrophe de Thionville

Paris, 11 février. — M. Tardieu, ministre des Travaux publics, dès qu'il eut connaissance du grave accident du passage à niveau de Thionville survenu hier soir, a donné à l'inspecteur général adjoint du contrôle des chemins de fer, pour procéder à une enquête sur les causes de la catastrophe.

M. Leppin, chargé de mission au ministère des Travaux publics est parti aussi à Thionville pour porter aux familles des victimes les condoléances du gouvernement.

Cour d'Assises

Demain, lundi 13 février, à 9 heures du matin, s'ouvrira la session des assises du premier trimestre 1928.

La Cour sera présidée par M. le Conseiller Laurent Battini.

Dans la première affaire inscrite au rôle, le sieur Antonini Jean, serrurier à Bastia, comparaît sous l'inculpation de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 26 au 27 décembre 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Biguglia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lendemain, mardi 14 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mercredi 15 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le jeudi 16 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le vendredi 17 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le samedi 18 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le dimanche 19 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lundi 20 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mardi 21 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mercredi 22 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le jeudi 23 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le vendredi 24 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le samedi 25 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le dimanche 26 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lundi 27 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mardi 28 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mercredi 29 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le jeudi 30 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le vendredi 31 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le samedi 1er février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le dimanche 2 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lundi 3 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mardi 4 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mercredi 5 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le jeudi 6 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le vendredi 7 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le samedi 8 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le dimanche 9 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lundi 10 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mardi 11 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mercredi 12 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le jeudi 13 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le vendredi 14 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le samedi 15 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le dimanche 16 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lundi 17 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mardi 18 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mercredi 19 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le jeudi 20 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le vendredi 21 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le samedi 22 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le dimanche 23 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lundi 24 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mardi 25 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mercredi 26 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le jeudi 27 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le vendredi 28 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le samedi 29 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le dimanche 30 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lundi 31 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le samedi 1er février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le dimanche 2 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lundi 3 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mardi 4 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mercredi 5 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le jeudi 6 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le vendredi 7 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le samedi 8 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le dimanche 9 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le lundi 10 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mardi 11 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le mercredi 12 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de 23 ans, cultivateur à Ghisonaccia, prévenu de vol qualifié, commis avec escalade et effraction dans la nuit du 15 au 16 août 1927, au préjudice du sieur Mariani Jean-Baptiste, cultivateur à Ghisonaccia.

Me Pierre Ottavi, avocat, est commis d'office pour défendre l'accusé.

Le jeudi 13 février, à 9 heures du matin, la Cour aura à juger le nommé Pietri Jean-Baptiste, âgé de

Les Contes de "Petit Bastiais"

La plus grande preuve d'amour

On s'était attardé, à l'heure des cigares, avant de commencer à danser, à raconter chacun une aventure d'amour, authentique, grave dans la vie et significative.

Le docteur Daubon, le célèbre chirurgien des hôpitaux, invité, un soir, à raconter quelque souvenir personnel, parla :

« — J'ai vu, dit-il, dans un longue carrière, au milieu des déchirantes physiques et des détresses morales, un inoubliable témoignage d'amour, au fond d'un cœur. Je vais vous le rapporter tel que je l'ai connu, très inattendu, très paradoxal.

» J'avais eu, dans mon service de chirurgie, une jeune fille qui me paraissait particulièrement à plaindre. C'était une de ces créatures délicates qui auraient été faite pour être aimée si un accident stupide n'avait détruit une de ses jambes terriblement, la faisant boiter de façon navrante, quand elle marchait. De temps en temps, je la revoyais.

» Elle accomplissait, avec résignation, une humble besogne dans un atelier de couture. Comme elle devait être pauvre à vivre, on l'avait reléguée à l'écart, avec défense de se montrer. Ses compagnes, sans pitié pour elle, se moquaient, la sachant confuse et sans défense.

» C'était d'autant plus triste que, sans son infirmité, elle aurait pu être jolie.

» Mais le chagrin de ces railleries, la pensée si vive parce mêlée à la vie des autres, avaient rendu délicate sa petite âme douce.

» Il se trouva, pourtant, dans le village de cette pauvre existence, une sympathie. Quelqu'un l'aima.

» C'était un brave garçon, employé dans la même maison.

» Il semblait avoir deviné quelle sensibilité se cachait sous cette enveloppe rendue disgracieuse par un accident. Dans un élan sincère et spontané, il sollicitait lui édifier, lui de même, une vie heureuse, une vie faite de bonheur, mais avec beaucoup de tendresse.

» Le jour où, sans façon, il se déclara, elle fut surprise, ne l'ayant pas autrement remarqué. Son infirmité physique l'avait rendue à ce point sceptique que sa toute joie, qu'elle n'eût, pour cette déclaration que de la défiance :

» — Voyons, vous plaisantez ou vous ne m'avez pas regardée ! Une proposition pareille ne peut pas être raisonnée.

» — Elle est raisonnée, protesta-t-il, sans savoir cependant, lui très simple, trouver les phrases éloquentes qui persuadent.

» — Nous verrons.

» Et la vie, la vie sonore, continua pour chacun, sans réaliser de bonheur.

» Or, il arriva qu'un jour, dit le docteur, que le mal de la pauvre fille empira à ce point qu'elle me fut ramenée à l'hôpital, pour une opération sérieuse.

» Mais la nature humaine est si singulièrement faite qu'il y avait peut-être moyen, dans cette opération hasardeuse, de hâter le rétablissement, une ligature qui pouvait remettre la jambe dans un état normal.

» Je pris la chose à cœur et mis tous mes soins à réussir ce que je considérais un peu comme un miracle. La chance me favorisa et le résultat obtenu fut bien au-delà de mes espérances. Je pus lui annoncer moi-même avec quelques propositions naïvement. Elle en quelque sorte, et, dans un délire de reconnaissance, elle me dit qu'elle m'aimait plus...

Henry de Forex.

La bonne camaraderie

La bonne camaraderie est une chose si charmante et si bienfaisante qu'elle mérite une place d'honneur dans l'éducation des enfants.

Dès que les jeunes âmes prennent contact avec la raison et avec la société, il faut s'efforcer chez elles le tendresse à la bonne camaraderie et en faire d'elle comme il a été dit de la bonne éducation. C'est pour ainsi dire le verre, c'est un bouquet de vertus.

Pourtant l'éducation sur ce point est souvent incomplète.

Nous lisons dans les souvenirs de Lacordaire qu'entré en 1812 au collège de Dijon alors il était âgé de dix ans, il eut à souffrir de véritables cruautés de la part de ses petits camarades :

« Je ne pouvais faire un pas, écrit-il, sans que leur brutalité ne trouvât le secret de m'atteindre. Pendant plusieurs semaines je fus même privé par violence de toute autre nourriture que ma soupe et mon pain ».

Il semble que si les maîtres avaient mieux enseigné les devoirs de la bonne camaraderie, en se donnant la peine d'examiner comment les élèves mettaient leurs leçons en pratique, ils auraient vite mis fin à ces persécutions enfantines.

Dans le même ordre d'idées, les brimades des grandes écoles sont à différencier comme une atteinte aux sentiments de bonne entente, de cordialité, de délicatesse et de discrétion qui doivent fleurir dans toute société bien ordonnée.

Lorsqu'un officier a dit d'un autre : « C'est un de mes camarades », si l'officier qui parle a vraiment l'esprit de l'Armée cela veut dire : « c'est presque un ami ».

De même, les Cadets se font généralement remarquer par leur bonne camaraderie, sur de ce sentiment beaucoup entre eux, c'est mutuellement et lorsqu'ils se rencontrent aux colonies ou partout ailleurs, ils aiment à se revoir et à se rendre mille services.

Souhaitons que ces heureuses tendances se répandent et se perfectionnent de plus en plus, et fassent passer de la poésie à la réalité la parole de Victor Hugo :

Soyons bons, soyons vrais, soyons fiers.

Alors disparaîtront ces manques de tact qui nous blessent si profondément, ces malentendus irréparables parfois, et tant d'incompréhensions douloureuses, déceptantes ; tandis que l'union des cœurs si douce et si vivifiante la fraternité rayonnera de plus en plus.

C'est surtout entre frères que la bonne camaraderie est désirable et réconfortante. Même lorsqu'ils ont pris, en grandissant, des idées différentes sur leur manière de concevoir les choses de la vie et de la politique, ils ne peuvent pas, pour cela, oublier tout au fond du passé commun : les premières émotions au foyer familial, les bonnes souvenirs d'enfance et de Première Communion, les joyeux départs en vacances, les gais séjours sur les plages ensoleillées, et tant de fraîches, intimes impressions que le temps ne peut effacer.

Mais on prétend que dans tout grossement féminin, la bonne entente laisse à désirer par suite de jalousies et de rivalités, d'un excès d'amour-propre, de susceptibilités en éveil, et d'un goût trop accentué des compliments.

Pour que les caractères s'élèvent au-dessus de ces chimères, soient les vertus dont il faudrait se pénétrer !

D'abord, que c'est la bonté morale qui crée la personnalité estimable, attachante et sympathique, et que cette bonté ne manque qu'à ceux qui ne savent pas dompter de l'orgueil, de la méchanceté pas. N'oyons donc pas les autres avantages plus ou moins superficiels, puisque celui-là est le principal et qu'il est à notre portée si nous le voulons bien.

Ensuite, que le jugement des autres ne change rien à ce que nous sommes réellement.

Voilà de quoi nous diriger des préjugés qui nous rendraient esclaves de l'opinion, et nous empêcheraient de pratiquer la bonne camaraderie, pour de religieuses motifs, la base harmonie dans laquelle notre cœur trouverait et les cœurs de nos semblables seront si heureux de s'épanouir.

E. Ornech.

CALVI ET SON AVENIR

Si nos ancêtres bien nés la patrie reste chère tandis que s'échangent les vœux familiaux, volontiers j'adresse mon vœu à mes concitoyens à ses douze cœurs de Calvi. Qu'elle soit à jamais prospère et grande avenir très brillant s'ouvre devant elle.

Certes, elle est digne des bienfaits du Ciel...

Calvi appartient à l'île de Beauté elle apparaît belle qu'un splendide écrin dans la fertile Balagne, telle qu'une perle précieuse sur la mer Méditerranée ! Son gracieux aspect s'impose au voyageur qui embrasse son horizon vaste et lumineux sa baie large et profonde ses rues longues et escarpées, ses bastions élevés et serrés, ses remparts honoreux et majestueux, sa marine riante et animée.

A son histoire se rattachent les plus illustres souvenirs. Elle reconnaissait il y peu de titre l'éclatant honneur d'avoir donné le jour à l'immortel navigateur qui découvrit le nouveau monde à Christophe Colomb dont les parents corses-nous en soyons fiers-sont en sein de la république génoise, et qui en a gardé une qui donna celui de 1555, sous nulle raison de cesser très sans interruption par les assiégeants suivent la grande de tour et démolissent les autres ouvrages de défense ; les intrépides Calvis s'apparent sur leur lot robuste et exposé sur leur mur et font une trouée dans divin Cruellis repoussent les ennemis farouches et les obligent à une fuite honteuse ; la ville est sauvée sur la porte d'entrée de la citadelle avec sa fière inscription de : *Civitas Calvi semper fidelis*, dénote la fidélité de Calvi à l'humeur à l'héroïsme... Les mêmes prodiges de vaillance, de magnanimité, d'immolation, se renouvellent deux siècles plus tard en 1794, alors qu'assiégés par une flottille puissante que commande le futur amiral Nelson, dont une blessure entraînera la perte d'un œil, nos valeureux compatriotes les défendent sans relâche leurs foyers et leurs autels, opposent aux nombreux agressions, ne capitulent que devant la maladie et la famine. Les survivants préfèrent perdre le droit de cité à la domination étrangère et un décret de la Convention française notifie au monde entier que Calvi avait bien mérité de la Patrie... Ainsi, l'on avait tout droit d'espérer que les mérites des Calvais n'auraient jamais été oubliés et que la cité toujours fidèle aurait constamment, résolu de cette gloire qu'elle avait semée à travers la France et les autres nations. Vaine attente, cruelle déception ! Calvi semble aujourd'hui à l'épouvantable spectacle de la suppression de sa souveraineté, de son tribunal civil, de son collège universitaire, de sa recette financière, de ses inscriptions hypothécaires... Et cependant, si les Calvis ne pense n'oublie pas, ils n'oublient ne sur l'esprit des législateurs il y aurait mal de se rappeler que l'accroissement de Calvi se rattache pas lui dépend de l'autre, qu'il se terminait par celui d'Ile-Rousse, situé à plus de 35 kilomètres, que, par le nombre de ses habitants (2300 en hiver, 4000 en été) et de Calvi-Capopella

Compagnie Fraissinet

HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1928

Départ du Continent pour la Corse

Mardi 3, de Nice p. Bastia à 18 h. 30.
Mercredi 4, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Mercredi 4, de Marseille p. Ajaccio à 15 h.
Jeudi 5, de Marseille p. Bastia à midi.
Vendredi 6, de Nice p. Ajaccio à midi.
Samedi 7, de Nice p. Calvi à midi.
Samedi 7, de Toulon p. Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 8, de Nice p. Bastia à midi.
Dimanche 8, de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 9, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Mardi 10, de Nice p. Calvi à 21 h. 30.
Mercredi 11, de Marseille p. Bastia à 15 h.
Mercredi 11, de Livourne p. Bastia à 23 h.
Jeudi 12, de Marseille p. Ajaccio à midi.
Vendredi 13, de Nice p. Ajaccio à midi.
Samedi 14, de Nice p. Ile-Rousse à midi.
Samedi 14, de Toulon p. Ile-Rouss. à 18 h.
Dimanche 15, de Marseille p. Bastia à midi.
Dimanche 15, de Nice p. Bastia à midi.
Lundi 16, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Mardi 17, de Nice p. Ile-Rousse à 21 h. 30
Mercredi 18, de Marseille p. Bastia à 15 h
Mercredi 18, de Livourne p. Bastia à 23 h
Jeudi 19, de Marseille p. Ajaccio à midi
Vendredi 20, de Nice p. Ajaccio à midi
Samedi 21, de Marseille p. Bastia à midi
Dimanche 22, de Marseille p. Bastia à midi
Lundi 23, de Marseille p. Ajaccio à 17 h.
Mardi 24, de Nice p. Calvi à 21 h. 30
Mercredi 25, de Marseille p. Bastia à 15 h
Mercredi 25, de Livourne p. Bastia à 23 h
Vendredi 27, de Nice p. Ajaccio à midi.
Samedi 28, de Nice p. Ile-Rousse à midi.
Samedi 28, Toulon p. Ile-Rousse à 18 h.
Dimanche 29, Nice p. Bastia, à midi.
Dimanche 29, Marseille p. Bastia, à midi.
Lundi 30, Marseille pour Ajaccio, à 17 h.

Départs de Corse pour le Continent

Mardi 3, Bastia pr St-Florent, à 2 h.
Mardi 3, Bastia pour Livourne, à 23 h.
Mardi 3, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Mercredi 4, Calvi pr Toulon et Marseille à 19 heures.
Jeudi 5, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 5, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 6, de Bastia, pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 7, d'Ajaccio pr Marseille à 19 h.
Samedi 7, Calvi pour Nice, à 23 heures.
Dimanche 8, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h.
Lundi 9, Bastia pr Marseille, à 16 h.
Lundi 10 : Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Lundi 10 : Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 11 : d'Ile-Rousse pr Toulon et
Jeudi 12 : Ajaccio pour Nice, à 10 h. 30.
Marseille, à 18 h.
Jeudi 12 : Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 13 : Bastia p. Nice, à 10 h. 30.
Samedi 14 : Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 14 : Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 15 : de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 16 : Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 17 : Bastia pr St-Florent, à 16 h.
Mardi 17: Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 17 : d'Ajaccio pr Marseille à 13 h.
Mercredi 18 : de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 h.
Jeudi 19 : d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 19 : de Bastia pr Marseille à midi.
Vendredi 20 : Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 21 : Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 21 : Calvi pour Nice, à 23 h.
Dimanche 22: Ile-Rousse pr Nice, à 20 h.
Lundi 23 : Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 24 : Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 24 : Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 25 : Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures
Jeudi 26 : Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 26 : de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 27 : Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 28: Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 28 : Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 29: Calvi pr Nice à 20 heures.
Lundi 30 : Bastia pr Marseille, à 16 h.

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de

L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais dans le hall de votre immeuble

L'Echo Touristique d'ela Corse
littéraires, anecdotique, pittoresque, descriptif et bibliographique.
Deuxième année, HUIT FRS par an, bimestriel. (Compte postal N° 213-44, Paris.)
Directeur : *A. Clavel*, Libraire de la Corse, 43, rue St-Lazare, à Paris. *Spécimen franco.*

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
LE DIRECT.-GÉR. : LUCIEN CORDIER.

BOURSE DE PARIS du 2 Avril 1928

Demandez UN PONTENOVO
VIN DU CAP AU QUINQUINA

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas (1er M°, 2e Pont) à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement au papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et de non-vérification du timbre — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc...
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

LE JOURNAL DES RETRAITES
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XVe
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la prévoyance et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste SOUPTEL, dit Rog. TRAYEL.
Abonnements : Un an : 15 frs.
Ch. P. 596.09 - Spécimen sur demande.

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES.
Cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT.
et 29, rue de la Sourdière, Paris

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

COMPTABILITÉ
ABONNEMENTS ELECTORAUX
LE "PETIT BASTIAIS"
M..... demeurant
à.....
déclare souscrire un abonnement du.....
au..... 1928 inclus au prix de 0.25 l'exemplaire et s'engage à acquitter le montant de cet abonnement en utilisant la formule du chèque postal qui lui sera envoyé ces mêmes jours.
Signature,
BULLETIN à renvoyer sous enveloppe affranchie — après l'avoir complété et signé — à M. le Directeur du PETIT BASTIAIS, Bastia.

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Agissez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

N° 2 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Fiancée d'Avril

par Guy CHANTEPLEURE

PREMIERE PARTIE

I

Chaperonnée par une respectable institutrice qui l'adorait et l'appelait gentiment Zanne, elle passait à Paris quelques mois pour obéir à un désir de sa grand'mère et faire plus ample connaissance avec la langue qu'on y parle, celle que les grammairiens n'enseignent pas. Toi, tu arrivais de je ne sais quel pays barbare et le disposais à repartir pour je ne sais quel autre.

J'avais invité une demi douzaine de personnes et parmi elles, bon sang ! Gerd Barns qui nous a régalé dans la soirée une manière de conférence à propos d'archéologie, de fouilles, de balsammié et de tout de choses assommantes que la maîtresse enfin n'est endormie au grand scandale de l'institutrice respectable...

« Te rappelles-tu, voyon ? Mais j'ai pitié de ta curiosité. Il s'agit de la fille de Mrs. Jackson, il s'agit de notre petite cousine d'Amérique, de cette séduisante dont notre tante Régine fut la grand'mère. La voilà seule une seconde fois, la pauvre Zanne ! Son unique parent, un oncle qui l'avait adoptée, est mort, l'année dernière. Elle est arrivée à Cannes en décembre, avec cette vieille mère Stevens, de Philadelphie, l'amie de madame Béliaux parlement, dont elle était devenue la lectrice, moins pour augmenter ses revenus que pour se sentir un peu protégée. Chose admirable à l'un songe que c'est d'une Américaine que je parle ?

« Un bijou,cette jeune fille, mon petit Michel ! Et bonne, affectueuse ; pas riche, il est vrai — tu sais que tante Régine n'a rien laissé et l'héritage du père d'adoption est plus que modeste — mais qu'est-ce que cela le fait ? Tu n'as jamais daigné accorder un regard à toutes les petites dots auxquelles je t'ai présenté. En fin, cette chère m'a conquise et mon enthousiasme en aurait encore long à dire, mais j'attends pour achever ce plaidoyer de te tenir sous mon regard maternel. Quel triomphe, frérot, si ma folie marriait la sagesse !..

« A propos de folie, devine un peu qui j'ai aperçu l'autre jour à Monte-Carlo où elle était de passage, sevrée et plus femme troublante que jamais ! L'alliance franco-russe, mon cher, on en d'autres termes,la comtesse Wronska. Le comte est mort subitement d'une congestion cérébrale et, comme il est dit interdit, la belle Faustine retire à Paris aussi pauvre qu'aux jours où vous soupiriez, elle et lui, sous les ombrages de Castelfleur. Il est vrai qu'elle a eu sept années durant, le plaisir de soigner les rhumatismes de Wronski !

« Je me suis bien naturellement garressé d'adresser la parole à cette créature que j'exècre et je tiens ces détails de madame Vernier qui s'en est enfiée. Entre nous, je crois que Wronski n'est pas parvenu à inspirer à Faustine l'aversion du mariage,— ce qui est prodigieux ! — qu'elle a grande envie de pêcher un nouveau mari et qu'un peu lasse de la Perspective Nevsky, elle veut tenter sa chance aux environs du bois de Boulogne. Elle pourra lancer le premier hameçon à l'Opéra vendredi prochain. Cette bonne petite Vernier a promis à la comptable-cantatrice jusqu'à lui donner sa loge.

« Mais voilà que non exalente de bavarder, je patine.

« A bientôt, frère chéri... Pense un peu à mon amour de petite Américaine. Quoique tu ne le mérites guère, je t'embrasses bien tendrement.

« TA COUSINE. »

Michel lut attentivement et d'un bout à l'autre cette longue lettre qu'on lui avait remise au moment où il sortait et faillit il n'achevait alors parcourir que les premières lignes. Les projets de sa sœur firent passer un sourire dans ses yeux bruns. Le marier, lui, et avec une étrangère, une vague parente dont, l'instant d'avant, il eût été incapable de retrouver le nom ! Nouvelle gageure de cette Colette si charmante et si folle !

La petite fille de tante Régine. En vérité ces mots donnaient peu de chose.

Le mariage romanesque de mademoiselle Régine Trémor avec un savant médecin de Philadelphie, le docteur Brock, venu à Paris pour suivre les travaux d'un congrès, avait eu lieu une quinzaine d'années avant la naissance de Michel et, comme les appartions de madame Brock, en France, s'étaient faites de plus en plus rares à mesure que le temps passait, Michel n'avait guère vu qu'une fois « Tante Régine », Tante Régine veuve, lors de son avant dernier voyage déjà lointain. Elle avait ri de ses cheveux encore blonds qui tressaient soureusement sous le chapeau de crêpe. On la savait pas fortunée, on la disait laborieuse et la clinique de son mari avait été engloutie ! — on la devinait loin de l'Amérique et des Américains qui ne la comprenaient pas mieux qu'ils n'étaient compris d'elle. Pourtant, avant de regagner Philadelphie où elle avait marié sa fille unique, elle avait dit : « C'est fini, je ne reviendrai plus » et elle n'était plus revenue et elle n'avait plus écrit que de loin en loin. Elle avait perdu au cours d'une épidémie son gendre et sa fille ; enfin elle était morte elle-même, très fatiguée de la vie, ne laissant au monde qu'une enfant de quatorze ans, sa petite-fille.

Cette enfant qu'aujourd'hui on à peu près les parents d'Europe, c'était, mais Jackson, la petite Zanne que madame Pauvel avait amicalement reçu à Paris et dont, six ans plus tard, à Cannes, elle n'était épriss follement.

Confusément, en lisant la lettre de madame Pauvel, le neveu de tante Régine avait revu la silhouette indécise d'une petite fille blonde avec laquelle il n'avait pas échangé dix paroles et qui s'était endormie en plein salon, un soir que, selon son habitude du moment, Albert Garan parlait archéologie et que lui, Michel, absorbé dans une pensée douloureuse, se laissait bercer par la voix amie, sans chercher à distinguer le sens des mots prononcés.

Six ans ! Il y avait six ans ! Comme le temps avait tardé à accomplir son œuvre réparatrice ; combien, prompt à changer l'amour en haine, il avait englouti de jours avant de changer la haine en indifférence, avant d'envelopper d'oubli le passé !

Avec de machinales précautions, Michel prit les feuilles bleus et les glissa dans son portefeuille. Déjà la cousine d'Amérique et les rêveries matrimoniales se perdaient dans les brumes. Le cerveau du jeune homme n'était plus rempli que des seuls mots de cette longue lettre qui y eussent éveillé un écho : « Devine un peu qui j'ai rencontré à Monte-Carlo, où elle était de passage, veuve et plus femme troublante que jamais... »

Orphelins dès leur enfance et placés sous la tutelle de M. Louis Trémor, un frère de leur père, Colette et Michel s'étaient, à quelque chose près, élevés tout seuls. M. Louis Trémor aimait beaucoup son neveu et sa nièce, mais âgé déjà, célibataire et un peu égoïste comme le célibataire des vieux garçons, il avait trouvé tout simple d'emprunter à l'abbaye de Thélème le principe essentiel de son système pédagogique. « Fay ce que voudras ! » Michel et Colette ne connurent guère d'autre règle. Si l'oncle Louis n'eut jamais lieu de se repentir entièrement et d'une manière définitive de la liberté qu'il avait fait preuve de quelque perspicacité en se fiant à la nature droite et généreuse des enfants remis à sa garde. Cependant, quand il mourut, plusieurs de Colette qu'il avait mariée très jeune à un savant distingué, et de Michel qui, maître de sa fortune et de son temps, paraissait n'employer trop mal ni l'un ni l'autre, il lui avait été permis de constater un contraste amusant dans les effets prodigués de ses théories.

A suivre

53e ANNÉE N° 53 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — SAMEDI 10 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Tél. num : Provence 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER
Compte Chèques Postaux : 213-44 Paris

ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
Corse	17	33	65
Corse, et Colon.	17	33	65
Al.	30	60	120
Etranger	45	90	180

Les abonnements partent des 1er et 15 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité n'engage en rien la Rédaction. Les annonces et réclames sont reçues aux Bureaux Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les Agences Havas et de publicité.

L'électrification de la Corse

Une adjudication manquée

Nous avons fait connaître le résultat négatif de l'adjudication du premier tiers destiné, des travaux d'aménagement d'une force hydraulique à puiser sur la rivière du Golo, à Prunelli-di-Casacconi. Le projet de cette usine avait été préparé par les services du ministère de l'Agriculture en vue de l'alimentation des stations de pompage des mines de la Casinca et de Bonifacio, et le résultat négatif a été obtenu pour une somme, une faible différence de 40.000 francs entre la soumission la plus favorable, s'élevant à la somme de 3.231.000 francs, et le prix maximum fixé par le ministère de l'Agriculture, qui était de 3.165.000 francs.

Nous ignorons si la soumissionnaire à 3.231.000 francs, M. Bayol, ingénieur des arts et manufactures à Saint-Jean-de-Maurienne, aurait consenti à faire séance tenante, et la chose avait été largement possible, un abaissement de 60.000 francs pouvant d'obtenir l'adjudication. Quoiqu'il en soit, la différence est vraiment trop faible pour qu'il ne nous soit pas permis d'espérer une reprise de l'opération. Il faut seulement déplorer le retard que va résulter de cette fâcheuse nulle. Nous croyons qu'il faut examiner non pas une énumération à l'affaire, ce qui serait une grande gageure, mais de nouvelles temporisations, déjà assez pénibles en elles-mêmes.

Nous considérons le projet d'usine de pompage du Golo comme particulièrement importante. Elle ne le serait pas du seul fait de la destination originelle et utilitaire de l'usine, à pourvoir le pompage des marécages et plaines du sud de Bastia. En réalité, on l'avait compris, l'usine de Prunelli-di-Casacconi a une double destination : l'assainissement et l'électrification, double dessein relevant d'ailleurs du même ministère, celui de l'Agriculture, qui s'occupe de l'assainissement et de l'électrification rurale.

Depuis que soit à l'étude, ordonnée par l'Agriculture ou sur les Travaux publics, les projets d'utilisation des forces hydrauliques de la Corse, l'usine de Prunelli a toujours été relevée, et l'idée d'en utiliser la force dans le double but signalé est vite venue. Une société privée, celle-là même qui électrifie la Balagne, dans un rapport d'ensemble sur les ressources de la Corse à électrifier, s'exprime ainsi au sujet de la région de la rivière orientale :

« Pour assurer l'assainissement de la côte orientale, l'Etat, par les soins de l'Administration des Ponts et Chaussées, a décidé l'établissement d'une usine hydraulique d'une puissance de 5000 Kwatts sur le Golo, dans les environs de Prunelli-di-Casacconi.

« Il a décidé également d'établir environ 55 kilomètres de lignes haute tension aériennes qui devront unir différents points de la côte où seront installés les groupes de moto-pompes pour l'assainissement des marais. Le service de cette électricité pourra être assuré par le fonctionnement des machines pendant huit heures par jour.

« Il nous a donc paru intéressant d'envisager, pour la desserte de l'électricité dans toute la région de la côte orientale, d'exploiter la dite usine électrique, ainsi que 50 kilomètres de lignes dont il est parlé plus haut et de compléter cette installation par un réseau général de distribution électrique qui s'étendra sur 105 communes et fournira la lumière ou la force motrice aux 40.000 habitants groupés dans ce secteur. »

Il y aura lieu, si notre projet est pris en considération, d'étudier la forme à donner à une entente avec l'Etat pour que le service de pompage puisse être assuré par nos soins parallèlement avec celui de la distribution électrique. Il n'apparaît pas d'impossibilité à opérer ainsi. »

Si nous avons bien compris, le génie rural a étendu le secteur dont il est question ici à tout le nord est de l'île, en vue utilisation d'autres forces hydrauliques que celle du Golo à Prunelli-di-Casacconi. Mais l'idée d'employer l'usine de Prunelli au double usage du visage, assainissement et électrification, pompage et lumière, était toute naturelle et le reste, car, bien entendu, nous ne saurions nous arrêter un moment à la pensée qu'on pourrait profiter de l'échec de l'adjudication du premier tiers pour renoncer sans une force même à un travail aussi intéressant. La différence entre le prix offert et le prix maximum est si faible qu'il importe quelle collectivité, privée, le département, par exemple, se ferait, si cela était nécessaire, un devoir de la combler.



Le « général » Booth (notre photo) chef suprême de l'Armée du Salut, sera à Paris dans quelques jours. Le 10 mars, il fera un Salon, une grande conférence religieuse à la Salle Pleyel, le 18 mars.

Les époux Nourric sont-ils les assassins de l'encaisseur Desprès ?

Les débats de cette angoissante affaire ont commencé devant le jury de la Seine

Paris, 9 mars. — Le procès des assassins de l'encaisseur Desprès, a attiré une nombreuse assistance.

Après la lecture de l'acte d'accusation commence l'interrogatoire.

Le président, M. Warsin, rappelle les deux accusés leurs mauvais antécédents. Le président fait observer que les époux Nourric ont été, dans un des crimes qui est commis, même des assassinats. Dès que les Nourric quittaient les lieux ou ils habitaient ou ne signalait plus aucun forfait.

Puis, l'interrogatoire porte sur le situation gênée des Nourric au moment ou disparaît l'encaisseur Desprès. Ils n'avaient plus rien, ils avaient même à payer une traite de 850 francs.

— Nourric, dit le président avait des débiteurs.

— Ma femme affirme qu'elle avait fait rentrer de l'argent dans sa valise.

L'avocat général s'écrie :

— Vous n'avez fait rentrer de l'argent que grâce à la sacoche de l'encaisseur Desprès.

On discute sur les préparatifs du crime, Nourric s'était muni d'une pousse, ...

— Pourquoi faire ? demande le président.

— Pour transporter des cadavres, puisque j'étais ouvrier carreleur, répond Nourric.

Le 27 février, M. Desprès, employé à la Banque Populaire, à Nogent sur Marne, âgé de 62 ans, devait verser 75 billets et 14 ne l'ont pas vu. Il semble s'être présenté chez Nourric vers quatre heures de l'après midi. M. Proal, porte voisin de Nourric, était un client qui devait être visité dans la tournée de Desprès. Il n'a pas vu l'encaisseur.

Après la déposition de l'accusateur, Mme Nourric effectua divers paiements. L'accusée déclara que le 28 février, après avoir vu Desprès, elle avait encaissé 500 francs. Puis, elle prétendit avoir près de 15.000 francs.

A un moment, elle ne voulut plus parler.

Mme Nourric s'écrie :

— On répétait que je contredisais mon mari. Alors je ne voulais plus parler.

On passe ensuite à l'emploi du temps de Nourric et de Duquesne dans l'après-midi du 28 février.

Le président fait remarquer les contradictions relevées dans les explications fournies par les deux inculpés.

Nourric dit que ses souvenirs ne sont pas précis.

— Comment pouvez-vous ne pas ressembler vos souvenirs, quand vous jouera votre tête ? dit le président.

L'inculpé répond :

— Quand on est innocent on ne s'occupe de rien.

Nourric et Duquesne affirment dans un débit près de la Marne avoir bu pousselle dont une roue était cassée.

Nourric répond :

— Notre pousselle avait été cassée par accident. Nous cherchâmes à la confiner dans un chantier pour l'arranger. Nous nous perdîmes et nous allumes dans le débit pour ne pas trop parler plus longtemps la pousselle abîmée.

Le président dit :

— Quand on vous rencontra vous étiez en face du chantier que vous cherchiez. L'accusation soutient que vous cherchiez à aller plus loin pour vous débarrasser du fardeau cela porté sur la pousselle.

« C'est près de la Marne, dans des passages assez déserts qu'on vous rencontra. Qu'alliez vous faire sur ces rives charmantes ?

Nourric nie avoir été dans ces parages déserts.

Une perquisition au domicile de Nourric amena la découverte d'une servicile avec des taches de sang.

— J'ai eu un saignement de nez dit Nourric.

Mme Nourric aurait dit à une co-détenue :

— En y la disparition de l'encaisseur et mon arrestation 8 jours s'écoulèrent et j'ai eu le temps de faire disparaître les empreintes.

Elle nie avoir tenu ces propos.

Le président fait remarquer qu'on a découvert chez des Nourric des vêtements identiques à ceux trouvés sur le fille de l'encaisseur et ces coutes sont maculées de sang qui lui le cadavre, L'audience est ensuite levée.

Un accident dans le Métro

Paris, 9 mars. — Un accident s'est produit, cette nuit, sur la ligne du Métro Porte de Clignancourt-Porte d'Orléans au niveau de la station Marcadet.

L'ouvrier Georges Puquet et le conducteur du train tamponneur, Pierre Davis, ont été blessés.

Au Conseil de la S.D.N.

Genève, 9 mars. — Sir Chamberlain a fait, dès le début de la séance, une proposition aux membres du conseil qui n'étaient point parties dans l'affaire hongroise de retrouver les réclamations des ressortissants hongrois expropriés par la réforme agraire devant le tribunal mixte qui s'est institué auprès de ce siège par le retrait de l'arbitre



M. TCHENG LOH
président de la S. D. N.

roumain en adjoignant à ce tribunal deux personnes appartenant à des puissances neutres à titre d'arbitres de la guerre.

Quand le représentant de la Grande-Bretagne eut terminé son exposé, M. Scialoja ayant demandé s'il n'y avait pas lieu d'adresser un télégramme à Sir Charles Lowe, il est proposé pour la publicité en disant qu'il s'associait à ses paroles publiquement pour le temps de cet appel à une conduite de courage à M. Lowe, pour le publier.

(Lire la suite en 3e page)

Au Comité National Economique

M. Poincaré a présidé la première séance de la session

Paris, 9 mars. — La première séance du conseil national économique a eu lieu ce matin dans la salle des assemblées générales du conseil d'Etat. A cette occasion, M. Poincaré a prononcé un discours rendant hommage à la haute compétence du conseil et à son activité qui a déjà permis d'exécuter d'importants travaux. Il a conclut en ces termes :

« Votre conseil est appelé à être pour le gouvernement de la République un précieux auxiliaire dans les débats où la technique l'emporte souvent sur la politique et où celle-ci en tout cas ne saurait se passer de celle-là.

« Ce n'est donc pas seulement à la paix intérieure que vous travaillez avec succès ; c'est la paix extérieure que vous pouvez nous aider à consolider.

« Le gouvernement désire, messieurs, que pour accomplir la noble tâche qui vous incombe vous receviez bientôt de la législature prochaine l'investiture qu'il vous a déjà donnée lui-même. Il a évidemment permis que vos délibérations devinssent un jour désormais dans un local digne de votre institution et je suis heureux de vous souhaiter la bienvenue dans cette maison qui désormais restera la vôtre.

Les souverains afghans sont de retour à Paris

Paris, 9 mars. — Le roi et la reine d'Afghanistan, voyageant incognito et venant de Berlin, sont arrivés, cet après-midi, à 14 h. 30, à Paris.

Le président de la République avait chargé le colonel de Bourg, de sa maison militaire, d'aller les saluer en son nom à leur arrivée, à la gare du Nord.

Le roi et la reine séjourneront quelques jours à Paris et repartiront le 13 mars pour Londres où ils rendront une visite officielle aux souverains anglais.

Le Sénat a voté sans modification la loi sur les lotissements

Paris, 9 mars. — La séance du Sénat est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Bersez.

M. Sarraut est au banc du gouvernement.

On continue la discussion du projet de loi adopté par la Chambre tendant à faciliter l'amendement des lotissements défectueux.

M. Chaudenet parle de l'esthétique. Il faut conserver aux paysages leur pittoresque, tout en assurant aux ouvriers petits employés et rentiers la possibilité d'habiter des maisons aux environs des villes.

Le sénateur de la Gironde parle des lotissements qui ne sont pas appliqués.

M. Sarraut reconnaît que dans certaines régions du centre et du midi la loi n'a pas été appliquée, mais il annonce qu'il tendra la main pour que cette situation change.

Le chanoine Muller dit que le projet constitue un acte de solidarité et de réparation nationale.

Il ajoute qu'il n'intéresse pas seulement la région parisienne, mais aussi tout le territoire et touche au prestige de la France.

Il demande qu'on fasse disparaître la verrue entamant la capitale et cela pour le prénom du pays. Il faut assainir la misère, à la désolation des mal lotis et pour cela appliquer la loi en attendant d'avoir une politique de construction.

M. Sarraut se déclare d'accord avec M. Muller ajoutant que le phénomène de l'immigration a surpris nos services. Quoiqu'il en soit le problème est aujourd'hui posé et la législature prochaine devra l'examiner et le résoudre dans son ensemble.

Grâce à la collaboration des diverses administrations le conseil national économique a déjà élaboré tout un plan pour la solution du problème du logement.

MM. Méline-Larrois, Chastenet, Delahaye, Strauss et Grimaldi réclament énergiquement l'application rigoureuse de la loi de 1924 et un plan pour résoudre les problèmes que pose l'extension des grandes villes.

La discussion générale est close. Les différents articles sont rapidement adoptés et l'ensemble est voté avec le texte de la Chambre par 260 voix.

La séance est levée à 12 h. 30.

Une riche américaine se suicide à Paris

Paris, 9 mars. — Une riche américaine, Mrs Sophie Wheeler Crosby, âgée de 47 ans, descendue avec son mari, dans un hôtel du quartier de l'Opéra, vient de se suicider dans des circonstances mystérieuses.

M. Crosby, qui vivait séparé de sa femme, depuis deux ans, était venu à Paris, depuis quelques jours. Sa femme, qui était en France depuis le mois de juillet, vint le rejoindre à son hôtel, lundi soir. Crosby en rentrant chez lui, trouva sa femme étendue sans connaissance sur le parquet et ramassa un flacon vide ayant contenu du poison. Transportée à l'hôpital, elle expira bientôt après. Elle était venue à Paris pour intenter une action en divorce contre son mari.

QUAND ON NÉGOCIE SUR LA PLACE PUBLIQUE...

Fut le président Wilson semble bien avoir vu, sont reverence parler, une fâcheuse idée de recommander qu'on discute les grandes affaires de l'Etat devant le peuple sur la place publique. Il n'a eu une fortune médiocre à cette proposition inspirée, paraît-il pour le peuple au riche spectacle. Et c'est un fâcheux spectacle parce qu'il arrive que les partis-pris de l'Etat visent de signer avec la France. L'encre n'est pas encore sèche : il date du 6 février 1928 ! Il est bien évident qu'il n'en est plus de même aujourd'hui. Les Etats-Unis sont en train de le prouver comme modèle à l'Angleterre, à l'Allemagne, à la Russie. Il est certain que de la paix, de la divine paix, de la suprême paix. Il n'agit de faire tranches sur les parts de l'Oncle Sam pour les fonds de guerre, par l'arbitrage. Et qu'y trouvons-nous ?

Nous y trouvons quatre réserves, énumérées comme des sacrifices, quatre réserves aussi vastes que les Etats-Unis eux-mêmes. Quatre réserves qui font d'arbitrage lorsqu'il s'agit d'un différend : relevant de la juridiction nationale d'une des parties contractantes ; deuxième réserve : pas d'arbitrage quand les intérêts de tierces puissances seront en cause ; troisième réserve : pas d'arbitrage quand il s'agira d'affaires essentiellement de la doctrine de Monroë ; quatrième réserve : pas d'arbitrage de quand jouera du côté de la France la porte de la Société des Nations.

Il faut bien dire les choses telles qu'elles sont : ces réserves sont tellement grossières qu'elles couvrent à peu près tous les sujets. On énumérerait plus facilement les différends qu'on arbitrera que les différends qui ne seront pas soumis à l'arbitrage. Quand on aura éliminé de l'arbitrage tout ce qui est du ressort de la S.D.N., tout ce qui est du ressort de la Cour de Justice, tout ce qui relève de la politique intérieure et tout ce qui touche aux intérêts de tierces puissances, que restera-t-il pour cet arbitrage ? Un concours, il faut établir un concours entre tous les gloutons du monde ! Pour pouvoir les digérer, on trouvait bien éclairer entre la France et l'Amérique, ailleurs qu'en Amérique, en Europe ou dans une région surtout un pays en cause ?...

Cependant, ces réserves-là, elles ont leur raison d'être, car elle sont le fruit de la sagesse et de l'expérience. Elles ne lui ont pas paru le moins du monde retarder la paix et obéir à un désir d'entrer dans une ère nouvelle. Elles ne lui ont pas détruire ni l'idée de paix, ni l'idée de paix. Et il a estimé qu'avant toute chose les différends internationaux les neuf dixièmes des conflits pouvant mettre les armes aux mains des hommes, il avait puissamment contribué à affermir les principes de justice internationale dans le cœur de ses peuples.

O prophétiques contradictions publiques ne ? O illogisme, souverain maître du monde ! Que pouvait valoir des traités où les négociateurs soulèvent le tendre mais les principes qu'ils affirmaient la veille ? Il est peut valoir une paix qui se néglige par des réserves à coups sûrs ? Que de trompette et verser sur une règle à laquelle on croyait fermement d'exceptions que l'expérience finit par devenir la règle et la règle n'est jamais qu'une exception ?

Stéphane LAUZANNE.

Les drames de l'amour

Une tentative de conciliation qui tourne mal

Paris, 9 mars. — Hier, après-midi, M. Hot, juge conciliateur au tribunal des divorces, procédait à une tentative de conciliation entre M. Serwan et sa femme, née Louise Kalfed, âgée de 23 ans, originaire de la Meuse, demeurant rue des Mimosas, à Argenteuil.

Au moment où Serwan déclarait se refuser à toute réconciliation, la jeune femme sortit un révolver de son sac et se tira une balle dans la région du cœur. Elle fut transportée dans un état grave à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

Le vote de nos députés

Paris, 9 mars. — A la Chambre des Députés, dans le courant sur le projet de la suite de la discussion du projet de loi sur l'agriculture, le gouvernement a posé la question de confiance : pour l'adoption des trois articles, par 356 à la Chambre a adopté. Ont voté pour MM. Landry, Caillaux et Piétri ; s'abstient par groupe : M. de Monzie-Sinéthery.

Dans le scrutin sur le renvoi de l'interpellation de M. Péquenard, à la suite des autres interpellations : pour l'adoption 300 voix contre 122. La Chambre a adopté. Ont voté pour : MM. Landry, Caillaux et Piétri ; abstient par groupe : M. de Monzie-Sinéthery.



Un jeune français, Rouller, vient d'inventer une pendule que l'on n'a plus besoin de remonter, car elle tire sa force motrice atmosphérique avant de l'inventeur. Cette découverte a provoqué une grande surprise à l'Institut hygiéque de Berne, M. Rouller et sa pendule.

ÉCHOS

Billet Parisien

Il était quatre assassins qui ne pensaient au matin au Bâtir de Boulogne et à qui un gendarme vint dire :

— Messieurs, avez-vous des... relais dans votre poche pour faire quinze jours de cheval à une moyenne quotidienne de soixante-dix kilomètres ?

— Tu parles ! j'ai Jille Renoir.

— C'est d'un raide ! s'écria madame Mary Fénaud.

— Yes, darling ! soupira miss Gunbrig.

— In way ? En route ? décida quiet Cody.

Et comme toutes les quatre longeaient leur monture dans la direction de Longchamp, le gendarme ajouta, soucieux :

— Mais, pardon... Où allez-vous ?

— Où vous voudrez, répondirent-elles en chœur.

— Allons, si Cannes.

— Sans parapluie ?

— Ne vous inquiétez de rien. Vous trouverez à chaque étape tout ce dont vous aurez besoin.

— All right !

C'est ainsi que fut décidé le raid hippique Paris-Cannes. Les quatre amazones étaient enchantées. Les quatre chevaux l'étaient un peu moins : mais comme on négligea de prendre leur avis, ils furent bien obligés de marcher. L'un d'eux, dont le père, au dernier concours, avait fait jolie la retraite de la Marne, se disait : « Nous n'la encore oubliée pour la guerre. Et la bonne blé se connaît de penser que la jeune maîtresse et ses trois concurrentes, qui appartenaient à la race supérieure des intellectuels, étaient loin d'être organisées autrement que pour le voyage fût de quelque profit.

Depuis que ces dames ont quitté le Bois de Boulogne, les canadiennes font rage toujours. Les sportsmen disent des amazones qu'elles ont du cran. Personne ne dit que les chevaux ont du jarret. A la dernière étape, quand le golfe de la Napoule sera en vue, de pourront bientôt se joindre. Après cette rude saison, elle n'auront qu'un désir : rejoindre Paris en chemin de fer et laisser les écuyères sur la Côte d'Azur. Tant plus elles y resteront, tant plus ils seront tranquilles. Et si l'année prochaine, la ville de Cannes, à court d'argent pour sa publicité, parle de renouveler ça sur tous les, ils sont bien d'accord de refuser et même si de s'engager au besoin dans un régiment de cuirassiers. Là, au moins, il le voyage dure plus longtemps, les étapes, est bon vingt sous dans les coulisses.

Gabriel Bacon.

Mementc

CALENDRIER. — Aujourd'hui : mardi 10 mars 1925 ; 70e jour de l'année. 295 à venir.

Aujourd'hui : Saint-Doctrovée.

Demain : Oculi.

EPHÉMÉRIDES CORSES. — 10 mars 1600. — Les génois décident que toutes les personnes qui pratiquent, pour vendre, des graines, légumes, *viaforcanus*, provenant des environs de Bastia, dans l'endroit compris *delle Bastie elle foggie au chiappe*, pourront remporter à 18 heures (six heures du soir) les marchandises non vendues, sans payer de droits.

SUZANNE D'ALONZI.

Dans les groupements

ASSOCIATION DES PARENTS
d'enseignement secondaire et primaire de Bastia.

Dans sa séance du 3 mars courant, le Comité de l'Association des parents d'élèves, réuni sous la présidence de M. André Ghilini, a émis, à l'unanimité, les vœux suivants, qui ont été transmis à l'autorité académique et à la municipalité :

1° qu'une marquise soit construite à l'entrée du Petit Lycée, pour permettre aux jeunes élèves de cet établissement de s'abriter, les jours d'intempéries. (Vœu proposé par M. Mingherli.)

2° Qu'un service d'ordre soit organisé à l'entrée du Petit Lycée par la présence d'un agent de police aux heures de rentrée des classes : soit de 8 heures à 8 h. 30 le matin, et de 13 h. 30 à 14 heures, l'après-midi. (Vœu proposé par M. Marchioni).

3° Même vœu, sur la proposition de M. Sari Simon, pour la rentrée des classes à l'Ecole primaire de garçons du Boulevard de Cardo, entre 7 h. 30 et 8 heures le matin ; et de 12 h. 45 à 13 h. 15 l'après-midi.

4° Que les suppléances du Lycée de Bastia, soit régulièrement organisées, dans l'intérêt des élèves. (Vœu proposé par M. Jean Biancarelli).

5° Enfin, vœu de M. Martini, appuyé par M. Sari Simon, en faveur de la création à Bastia, de deux postes de suppléants ou suppléantes, destinés à remplacer l'instituteur ou l'institutrice empêché de faire classe, le jour même de son absence, sans interruption.

Un échange de vues, auquel ont pris part divers membres, notamment MM. Evangelista, de Montera, Bameli et le président, a eu lieu au sujet des bourses scolaires (Lycée, écoles primaires, Ecoles des Jeunes filles, Ecoles primaires). Cette importante question a été mise à l'étude et fera l'objet d'un vœu tout particulier de la part du Comité de l'Association.

LE SOL DE VERRE EST PRATICABLE

UNE RÉFORME qui s'impose

Une question particulièrement importante et qui se pose en tout le devant, d'ailleurs, est celle des enfants assistés, abandonnés en nombre considérable croissant, dès leur naissance, ou à peine âgés de quelques mois à la garde de l'Etat.

Les services de l'Assistance publique les nettoient d'abord en masse, puis les placent, de préférence à la campagne, dans des familles de paysans qui, plus volontiers que de les envoyer à l'usine les emploient aux travaux des champs ou à la garde du bétail. L'entretien vestimentaire, les médicaments et les soins en cas de maladie sont assurés gratuitement par l'Assistance ; les gardiens reçoivent en outre une allocation mensuelle de dix francs par enfant, jusqu'à deux ans, 15fr jusqu'à sept ans et 120 jusqu'à douze ans. Or, trop souvent, que se passe-t-il ? Beaucoup de nos paysans modèles, après un gain, ne voient là qu'une source de bénéfices supplémentaires. Ingrat et abusant des malheureux petits sans soutiens, sans défense, qui leur sont confiés, Nourrisseur pervers, travaux pénibles, nourriture médiocre, logement malsain, ou souvent sur la paille, tel est le régime auquel se trouvent soumis, en maintes occasions, les jeunes pupilles de l'Assistance Publique. L'âge d'elles, glacée comme bonne dans une famille du midi d'avant Epinay, la vieillesse dans des draps ; une autre a été occupée, son enfance durant, à garder les moutons. Vraiment c'est là se faire servir à trop bon compte si l'on considère, en outre, que ces petits domestiques, loin de coûter à leurs maîtres, rapportent au contraire tous les ans, en déposant jamais, on peut le croire, la moindre somme que l'Etat alloue pour leur subsistance.

Quand on sait que 80 pour 100, en certaines régions, des enfants assistés succombent, qui appartiennent à la race supérieure des intellectuels, conscients et organisés auraient dû s'arranger pour que le voyage fût de quelque profit.

Depuis que ces dames ont quitté le Bois de Boulogne, les canadiennes font rage toujours. Les sportsmen disent des amazones qu'elles ont du cran. Personne ne dit que les chevaux ont du jarret. A la dernière étape, quand le golfe de la Napoule sera en vue, de pourront bientôt se joindre. Après cette rude saison, elle n'auront qu'un désir : rejoindre Paris en chemin de fer et laisser les écuyères sur la Côte d'Azur. Tant plus elles y resteront, tant plus ils seront tranquilles. Et si l'année prochaine, la ville de Cannes, à court d'argent pour sa publicité, parle de renouveler ça sur tous les, ils sont bien d'accord de refuser et même si de s'engager au besoin dans un régiment de cuirassiers. Là, au moins, il le voyage dure plus longtemps, les étapes, est bon vingt sous dans les coulisses.

Gabriel Bacon.

La crise de natalité sévit même en Allemagne

Berlin, 9 mars. — La crise de natalité, si grave en France, sévit également en Allemagne. Le docteur Krose, député au Reichstag, vient de développer une interpellation sur le recul de la natalité prussienne. — Sarelli.

Les Corses Parteat

A MADAGASCAR

ASSOCIATION DES CORSES

L'Association des Corses de Madagascar a tenu, en assemblée générale, dimanche 18 janvier 1925 au grand Hôtel Tamatave.

Après le compte rendu moral fait par M. Tramoni, président, et le compte rendu financier lu par M. Massino, trésorier, on passe au renouvellement du Comité. Avant l'ouverture du scrutin, M. M. Trao'schi et Lota déclarent qu'ils ne sont pas candidats.

Ont été élus.

Président : le docteur Colombani, médecin major, directeur de l'Ecole de Madagascar.

Vice-présidents : M. Paoli, Jean, industriel et M. Bonfiglio, receveur des Postes.

Secrétaire : M. Matiacci, adjudant-chef.

Trésorier : Capitaine Serpaggi.

Membres : MM. Albertini, ancien défenseur ; Fiechi, brigadier des douanes ; Massoni, commis des services civils ; Casabianca, commissaire de Police.

Le résultat de l'élection est proclamé au milieu d'applaudissements répétés.

Puis il est procédé à la désignation des présidents d'honneur. Ont été proclamés : MM. Franceschi, directeur des douanes et Lota, chef de la circonscription Domaniale et Foncière de Tananarive, tous deux anciens présidents de l'Association. (Applaudissements enthousiastes).

On sait que notre éminent compatriote, le docteur Colombani, secrétaire général en de fondation président d'honneur.

Le nouveau président, le très sympathique docteur Colombani, remercie l'assemblée en une affectueuse allocution très applaudie.

La confiance des Corses ne pouvait être mieux placée : bien qu'arrivé depuis peu à Tananarive, le docteur Colombani, distingué praticien, a su déjà gagner la sympathie et l'estime, non seulement de tous les Corses, mais aussi de tous les Tananariviens.

Immédiatement après, M. Bonifacio, remercie également ses compatriotes, en ces termes :

« Je suis heureux, mais, sans fausse [modestie
Du sage d'amitié, de vive sympathie
Que nous n'avez donné. J'aurai toujours [cœur
A l'île de Beauté partout de faire hon[neur,
Je vous dis donc merci de tout cœur,
Et je jette ce cri d'amour : Vive la Cor[se !
Vive l'île enchantée où tous nous nous [nid
Bâtit sur du granit.
Vivent nos présidents d'honneur, si [chés, bénis !
Bareni, Franceschi, Lota ;
— Chacun pour le progrès aura ardent [l'âme.
Vive le groupe entre un prestige affir[mé ;
Vive son président, Docteur Colombani !

On se sépara aux cris de : Vive la Corse, en se donnant rendez-vous pour le déjeuner amical mensuel.

LE PETIT BASTIAIS
EST LE JOURNAL DE LA CORSE
ET DE TOUS LES CORSES

LE RAID HIPPIQUE PARIS-CANNES

Cannes a fait un accueil enthousiaste aux amazones

Cannes, 9 mars. — Partie hier matin de Fréjus à 4 h. 30, miss Gaiatry, l'indomptable amazone, qui a l'allure d'une fillette de 14 ans, pouffait de joie de départ ses sourires à la foule qui se massait de chaque côté de la route qui va de Fréjus à Cannes par l'Esterel.

A 5 h. 15, Mlle Gaiatry sautait à cheval se dirigeant, dans les traces de sa camarade, vers le but final de la longue chevauchée. La première passait à Saint-Aubert à 8 h. 30 tandis qu'une heure après Mlle Gaiatry recevait les hommages enthousiastes des spectateurs.

A 10 heures, Mlle Gaiatry bondait le champ de courses de Mandelieu.

Là, la foule est dense. Ce ne sont qu'autos et cavaliers, venus de Cannes qui font une escorte d'honneur à l'intrépide cavalière que les photographes et les opérateurs cinématographes prennent sur la pellicule à chaque coin de route.

A 11 h. 45, elle fait son entrée dans Cannes où elle est reçue par M. Capron, maire, entouré des membres du comité des fêtes et de nombreuses personnalités de la colonie hivernante.

Cinq minutes après seulement avec rédacteurs de voitures suivant la course la plus grande prudence, afin d'éviter tout accident.

AVIS DE DÉCÈS

M. Pierre Lanz et ses enfants ; M. Lucs Jean, M. Lucc Jean, de Marseille ; M. Mme Argenti Jean et leurs enfants ; M. Mme Gazzanelli Antoine et leur enfant, de Thomars ; M. Mme Argenti Edouard et leurs enfants, de Pennsylvanie ; Qui la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Angeline LUCA
née Argenti

leur épouse, mère, sœur et tante, décédée à Bastia le 9 mars 1925, à l'âge de 41 ans.

L'enterrement aura lieu ce matin à 10 heures et demie.

Maison mortuaire, 1, boulevard du Palais.

La famille ne reçoit pas.

Les faux-monnayeurs hongrois seront amnistiés

Budapest, 9 mars. — Un certain nombre de journaux hongrois annoncent que le pouvoir des faux-monnayeurs hongrois qui avaient fabriqué des faux billets français sera bientôt examiné au point de vue de l'amnistie.

Un cyclisme d'assimiler le cas des décidés à celui des faits politiques. Le ministre de Windischgraetz et M. Nadossy, ancien préfet de police, seraient, donc prochainement mis en liberté.

Bibliographie

CHANSONS RENNOISES
par Antoine Arrighi

Notre excellent compatriote, M. Antoine Arrighi, vient de publier un recueil de chansons rennoises. Ces chansons furent autrefois très populaires et encore aujourd'hui quelques-unes d'entre elles sont chantées dans les guinguettes de la belle cité de M. Emile Ripert, un grand érudit, le Corse, au fond du tempérament.

« Je ne connais pas Rennes, j'y ai passé plusieurs jours dans la compagnie spirituelle du poète qui fut mon guide. Je connais Rennes mieux que ma ville natale de Corse. »

Voici d'abord *Ste. châtaigneraie qui l'automne*, vous la croix, la fontaine, le pont rustique, les vieilles maisons parées de grand ; sur-le-champ d'où la Tour, neuve et grandiose, où se pressa madame Mère, quand partant Napoléon, elle descendait vers Ajaccio. Voici les maisons les plus modernes qu'il faut bâtir vers des habitants auxquels la fortune en pays lointains a souri et qui sont venus prendre leur retraite au village ; et partis eux aussi de

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Service d'hiver

Vendredi 9, de Nice pr Ajaccio, 17 h.
Samedi 10, de Toulon pr Calvi, 18 h. 30.
Samedi 10, de Nice pr Bastia, à 20 h.
Dimanche 11, Marseille pr Bastia, midi.
Lundi 12, de Marseille pr Ajaccio, 12 h.
Mardi 13, de Nice pr Calvi, à 23 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 14, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, à midi.

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice, pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 22 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio à midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h

DEPARTS DE LA CORSE
POUR LE CONTINENT
Service d'hiver

Vendredi 9, de Bastia pr Nice, à 21 h.
Samedi 10, d'Ajaccio pr Marseille, 17 h
Dimanche 11, Bastia pr Marseille, 12 h
Lundi 12, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h
Mardi 13, de Bastia, pr Livourne, à 16 h
Mardi 13, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi

Service d'été

Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 16 h. 30
Vendredi 16, de Bastia pr Nice, à 16 h.
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 16 h
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 3 h
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h
Mardi 20, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon e Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi
Vendredi 22, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 22 heures
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à midi
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h

STÉNO-DACTYLO
Méth. JAMET-BUFFEREAU
Sténographie universelle en 30 leçons
Sté Sténographe de BASTIA, 26, Boulevard Paoli
et Bonifacio, 13, Place du Théâtre.

LE JOURNAL DES RETRAITES
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste Anostini, dr Aug. Fratal.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 596.00 - Spécimen sur demand.

Imp. E. Cordier et Fils, 9, Bd du Palais
Le Directeur-Gérant : LUCIEN CORDIER

BOURSE DE PARIS du 9 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Dernier prix.	Hausse ou baisse.
3 p. 100 PERPETUEL	47 75	47 90
3 p. 100	74 90	74 85
4 p. 100	74 —	74 10
4 p. 100	101 —	100 75
5 p. 100	91 80	91 75
5 p. 100	107 50	107 75
5 p. 100	107 50	107 75
OBLIGATIONS 6 p. 100	101 —	100 —
— —	100 —	100 —
— —	100 —	100 —
DIVERS, CAISSE AUTONOME	100 —	100 —
CRÉDIT NATIONAL 1919	610 —	609 50
— 1920	585 —	590 —
— 1923	547 —	550 —
— 1926	547 —	550 —
OBLIGATIONS 6 p. 100	101 —	100 —
— PAR DE CALAIS	101 —	100 —
DÉPART. SEINE 7 p. 100	101 —	100 —
PARIS 1905	101 —	100 —
— 1921	101 —	100 —
— 1925	101 —	100 —
COMMUNALES 1877	101 —	100 —
— 1919	101 —	100 —
TERME		
FONCIER DE FRANCE	10 05	9 95
— NATION. DE CRÉDIT.	1 05	1 00
— PARIS A PETS NAT.	1 05	1 00
L'UNION PARISIENNE	97 10	95 —

	Dernier prix.	Hausse ou baisse.
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	1725 —	1747 —
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1754 —	1752 —
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1020 —	1015 —
CRÉDIT LYONNAIS	1475 —	1470 —
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1190 —	1200 —
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	1000 —	1000 —
SUEZ CAPITAL	1000 —	1000 —
SUEZ PARTS	1000 —	1000 —
SUEZ CIVILES	1000 —	1000 —
EST (actions)	1000 —	1000 —
LYON (actions)	1000 —	1000 —
MIDI (actions)	1000 —	1000 —
NORD CAPITAL	1000 —	1000 —
ORLÉANS (actions)	1000 —	1000 —
SAINTE-FÉ CIE DE FER	1000 —	1000 —
DIST. D'ÉLECTRICITÉ	1042 —	1045 —
COMP. GÉN. D'ÉLECTRICITÉ	1190 —	1200 —
THOMSON	1000 —	1000 —
THEFILERIES DU HAVRE	1000 —	1000 —
MINES DE COURRIÈRES	1000 —	1000 —
MINES DE LENS	1000 —	1000 —
KULHMANN	1000 —	1000 —
PHOSPHATES DE GAFSA	1000 —	1000 —
PÉCHINEY	1000 —	1000 —
CHARBONNAGES RÉUNIS	1000 —	1000 —
TRANSATLANTIQUE ORD. PRIVIL.	1000 —	1000 —
VOITURES PARIS	1000 —	1000 —
CULTURES TROPICALES	1000 —	1000 —
PATHÉ CINÉMA JOUHEU	1000 —	1000 —
SUCRERIE SAY	1000 —	1000 —
SUEZ 4 p.	1000 —	1000 —
SUEZ 5 p. 1901	1000 —	1000 —

	Dernier prix.	Hausse ou baisse.
BERGE 1888	1000 —	1000 —
TUNG 4 p.	1000 —	1000 —
TUNG 5 p.	1000 —	1000 —
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1000 —	1000 —
OTTOMANE	1000 —	1000 —
CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN	1000 —	1000 —
CENTRAL MINING	1000 —	1000 —
RIO TINTO	1000 —	1000 —
ORIENTAL CARPET	1000 —	1000 —
PUTIFORIE	1000 —	1000 —
SUBREIDES D'ÉGYPTE	1000 —	1000 —
SOMS MÉRIDIONALE (B.)	1000 —	1000 —
SHARFAN	1000 —	1000 —
CAMBODGE	1000 —	1000 —
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	1000 —	1000 —
CHARTERED	1000 —	1000 —
CONSORTIA	1000 —	1000 —
DE BEERS ORD.	1000 —	1000 —
ESTRELLAS	1000 —	1000 —
FRAND WYOMING	1000 —	1000 —
HUANCHACA	1000 —	1000 —
MODDERFONTEIN	1000 —	1000 —
MONTGOMERY	1000 —	1000 —
MEXITA	1000 —	1000 —
PADANG	1000 —	1000 —
RAND MINES	1000 —	1000 —
ROLHAMD-BOLDER	1000 —	1000 —
SANTAVIRA	1000 —	1000 —

COMPTANT	Dernier prix.	Hausse ou baisse.
CH. DE FER NORTES ALSACIE	1000 —	1000 —
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1000 —	1000 —
DOCKS MARSEILLE	1000 —	1000 —
LYONNAISE DES EAUX SAP.	1000 —	1000 —
ELECTRICITÉ PARIS	1000 —	1000 —
UNION ÉLECTRICITÉ	1000 —	1000 —
FERNICHOIS	1000 —	1000 —
LEBON	1000 —	1000 —
GAZ DE PARIS	1000 —	1000 —
SCHNEIDER	1000 —	1000 —
FIVES LILLE	1000 —	1000 —
SAINT-GOBAIN	1000 —	1000 —
VERRERIE CARMAUX	1000 —	1000 —
ET LINS MIDI (actions)	1000 —	1000 —
« ÉTABLISSEMENTS MARET ORD.	1000 —	1000 —
CASTILLERIE INDO-CHINE	1000 —	1000 —
POLIET CHAUSSON	1000 —	1000 —
GALERIES LAFAYETTE	1000 —	1000 —
PARIS FRANCE	1000 —	1000 —
PRINTEMPS	1000 —	1000 —
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1000 —	1000 —
LANE BANK OF SCOTT	1000 —	1000 —
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1000 —	1000 —
— — MÉRIDIEN	1000 —	1000 —
— — CUBA	1000 —	1000 —
TABACS PHILIPPINES ordinaire	1000 —	1000 —
BANQUE OTTOMANE	1000 —	1000 —
— INDUSTRIELLE JAPON	1000 —	1000 —
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1000 —	1000 —
BI-METAL	1000 —	1000 —
MOTOR-RAIL	1000 —	1000 —

	Dernier prix.	Hausse ou baisse.
MEYER CHARLTON	1000 —	1000 —
TAUX LUCENAC	1000 —	1000 —
ROYAL DUTCH	1000 —	1000 —
SHELL	1000 —	1000 —
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 4 p.	1000 —	1000 —
ARGENTIN 4 p. 1900	1000 —	1000 —
BELGES 5 p. 1920	1000 —	1000 —
BRÉSIL 4 p. 1889	1000 —	1000 —
BULGARES 7 p. 1907	1000 —	1000 —
CHINE 6 p. 1913	1000 —	1000 —
ESPAG. UNIFIÉS	1000 —	1000 —
HELLÈS 7 p.	1000 —	1000 —
ITALIE 5 p.	1000 —	1000 —
JAPON 4 p. 1899	1000 —	1000 —
MAROCAIN 5 p. 1904	1000 —	1000 —
MEXIQUE 4 p. 1899	1000 —	1000 —
ROUMAINS 4 p. 1890	1000 —	1000 —
SUÉDOIS 4 p.	1000 —	1000 —
SERBE 5 p.	1000 —	1000 —
TURC 4 p. 1903	1000 —	1000 —

CHANGES

Londres	124 70
New-York (100 DOLLARS)	25 —
Allemagne (100 REICHSMARK)	59 45
Belgique	354 —
Espagne	354 —
Hollande	1010 75
Italie	94 —
Prague	74 —
Suisse	483 75

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. .....
demeurant à .....
désire souscrire un abonnement de .....
au *Petit Bastiais* à partir du .....

SIGNATURE

Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : Ajaccio 152.

TARIF DES ABONNEMENTS

CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli BASTIA
ENTRÉE LIBRE. — Renseignements gratuits.

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons


CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

INSTALLATIONS & FOURNITURES SALLES DE BAINS
Chauffage Central
G. Guiducci
34-36, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-20
Maison de confiance, particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie & d'électricité

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES
Cependant avoir une toilette
ernent un ensemble parfait.
our suivre ce qui se porte comme
ants et chaussures, bas et lingerie,
lunes, sacs et bijoux, etc
prime aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sorbière, Paris

N° 19 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Ce n'était plus même l'honneur qui l'arrêtait ; le passion, quand on a le malheur de la laisser naître sur son chemin, finit par avoir de terribles compromis, et peu s'en fallait que Philippe ne se crût appelé à venger madame de Talyas de la trahison de son mari, au moment où il avait lui-même la trahir en dans le cœur. Ce qui l'arrêtait, c'était un respect pour elle qu'il aimait, et fait la matière du lendemain, c'était la profonde qu'il avait dans sa candeur et dans son inaltérable pureté.

Le 20 novembre [illegible], le jour anniversaire de la naissance de Mme. de Talyas, qui, à part ses intimes, était, comme on dit, parfait pour sa trente, avait coutume de célébrer cette journée avec éclat. Ce jour-là, comme d'usage, le feu d'artifice avait été tiré sur une pelouse du jardin, de face des fenêtres du salon principal. Tout les voisins, de château en château, étaient invités à cette fête champêtre, et, selon la saison, on dînait dans le salon ou sous la tente. Le bonheur d'une femme est [illegible] ce jour-là.

Philippe, minuit environ, était [illegible] minuit environ, les deux cousins [illegible] entrer sur la pelouse. Les [illegible] s'étaient [illegible] ce jour-là, [illegible] ce brave [illegible] immobile et silencieux, [illegible] quelque chose de [illegible] grave ; elle était en grande toilette de bal, les épaules nues, les bras croisés sur le sein. A chaque flamboiement, [illegible] forme exquise se dessinait avec une grâce sombre sur un fond d'apothéose. Puis l'instant d'après Philippe la distinguait à peine ; il l'entendait seulement respirer avec une sorte de hâte et d'oppression. Quand le bouquet éclata, laissant retomber tout autour d'elle une pluie de diamants, de rubis et d'émeraudes embrasés, elle lui apparut un instant noyée dans une splendeur étrange et comme surnaturelle de [illegible], puis tout s'éteignit. — Après une minute de silence, il sentit qu'elle se tournait vers lui :

— Je n'y vois pas, dit-elle tout bas.

Il avança une main pour la guider, elle la prit et, l'allouant doucement, elle lui posa [illegible] l'autre main :

— Eh bien, dit-elle avec un murmure étouffé, pendant que son souffle passait sur le visage du jeune homme, n'est-ce pas que c'est bien l'amitié... il [illegible] ?

Ce fut la dernière fois que ce mot fut prononcé entre eux.

VI

Un moraliste risqué a dit que l'amour n'était que le désir plus ou moins perfectionné par la littérature. Il est [illegible] de cette maxime, et elle était [illegible] dans le cœur de Philippe. Il [illegible] à ce capoire, sans se [illegible] que, à chaque lettre qu'il écrivait, il [illegible] un peu de chambre [illegible] à ce qu'il allait [illegible] [illegible] [illegible]

Dans les commissions parlementaires

A LA COMMISSION DES AFFAIRES ETRANGERES

Paris, 10 mars. — La commission sénatoriale des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Lucien Hubert a désigné le rapporteur de M. Maurice Ordinaire sur le projet de loi autorisant le gouvernement à suspendre et à rétablir par décret le privilège du pavillon des importations éventuelles.

La commission a entendu un avis de M. Henry Bérenger sur le projet de loi relatif au régime d'importation des céréales, puis M. Séré de Rivières, rapporteur et M. de Saint-Quentin, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre au ministère des Affaires étrangères, au sujet du projet de loi autorisant le gouvernement français à contracter un emprunt de 810 millions.

La commission a adopté ensuite un rapport de M. Marraud sur l'emprunt autrichien.

A LA COMMISSION DES DOUANES

Paris, 10 mars. — La commission sénatoriale des douanes, sous la présidence de M. Chéron, a entendu MM. Bokanowski, rapporteur sur les accords douaniers complémentaires avec la Belgique, et Serrigny sur les accords douaniers complémentaires avec la Tchécoslovaquie. Elle a ensuite entendu le rapport de M. Aubert sur le projet de loi accordant l'admission temporaire des objets d'art antérieurs à 1800 et l'exposition de M. Mondain sur le projet limitant à huitaine la convention portant suppression d'arbitrage franco-suisse en matière de zones franches.

LA COMMISSION DES FINANCES

Paris, 10 mars. — La commission des finances, réunie sous la présidence de M. Mithy, a donné, sur la proposition de M. Lemarié, avis favorable à la création de 50 emplois de rédacteur destinés à assurer un stage légal aux agents et sous-agents des écoles nationales des Arts et Métiers.

Sur la proposition de M. Arthur Groussier, elle a donné également avis favorable au projet de loi ayant pour objet de faciliter l'exécution des grands travaux d'intérêt général par le moyen des prestations en nature à fournir par l'Allemagne en exécution du traité de paix.

Le raid hippique Paris-Cannes

Cannes, 10 mars. — Miss Cody, la troisième concurrente s'est présentée à 11 h. 30 au pesage, où elle a été reçue par M. Mondielli, adjoint au maire, représentant M. Capeau, maire, et de nombreuses personnalités et où elle fut applaudie par la foule.

Elle avait quitté à 8 heures, ce matin, Fréjus où elle était arrivée hier soir. Elle a franchi tout l'Estérel à cheval : 5 0 bagues, elle passait à Mandelieu, à 11 h. 30, pour arriver à la Bocca.

Mme Fiérul, Miss Gainsty et Mlle Gross étaient allées en auto au devant d'elle.

Aussitôt que l'écuyère est arrivée à Bocca, qu'elle est âgée de 28 ans, elle est montée à M. Berbel qui la suit depuis Paris, est à bicyclette où à pied.

Elle a effectué le raid à la moyenne quotidienne de 60 kilomètres par jour. Sa jument Lore a augmenté de deux kilos et n'a été ferrée qu'une fois.

Miss Cody est enchantée de son voyage.

Les fêtes continuent en l'honneur des écuyères.

Mme Lenoir est attendue demain à Nice.

L'enquête sur l'assassinat de M. de Parédès

Paris, 10 mars. — Continuant l'enquête sur l'assassinat de M. de Parédès, M. du Castaing, juge d'instruction, a remonté hier soir les dépositions de trois ecclésiastiques.

Le curé-doyen Eguino, frère terrifiant, a maintenu ses précédentes déclarations expliquant que s'il se trouvant le samedi 11 février, jour du crime, vers 4 heures, dans la cour du concierge du n° 5 de la rue de Varenne, il n'a un instant admis avec un particulier capitaine de couleur sombre se diriger vers le bureau de M. de Parédès. Examen n'a pas permis le retour du gardien sur la nuit était tombée et les vitres de la loge n'étaient salies ; le second témoin, le jeune Bonin, a confirmé aussi qu'il n'avait aucun motif de mettre en doute les valeurs déposées dans le bureau de M. de Parédès quand celui-ci s'absentait ; enfin, le père Nicolle Malgos a dit qu'il pensait que M. de Parédès possédait deux serviettes dont une plus neuve que celle retrouvée.

Grave accident au cours d'un match de rugby

Nantes, 9 mars. — Au cours d'un match de Rugby pour le championnat de France universitaire entre les équipes des Académies de Rennes et de Paris, le joueur Perchaud, étudiant en droit, à Paris, est tombé sur la tête et a été grièvement blessé.

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN FONDÉ EN 1875

5, Rue du Palais, et 1, rue des Jardins (TÉLÉPHONE : 6-03)

Bureaux à Paris : 16, rue de la Grange-Batelière, de 2 à 6 heures, le matin.

ABONNEMENTS :	3 mois	6 mois	un an
Corse et Colonies	15 fr.	30 fr.	60 fr.
Etranger	17 fr.	33 fr.	64 fr.

Tarif A (non payé) : 50 fr. — 95 fr. — 180 fr.
Tarif B (ord. payé) : 40 fr. — 80 fr. — 150 fr.

ÉCHOS

Billet Parisien

M. Georges Claude, ingénieur des procédés de fabrication de l'air liquide, de l'électrique au néon, de l'ammoniaque synthétique, etc., est candidat aux élections législatives en Seine-et-Marne.

Le savant a déjà commencé sa campagne. Il obtient un vif succès de curiosité. Car M. Georges Claude a décidé de se présenter devant ses électeurs accompagné en homme de science et non en homme de parti. A chaque réunion, après un court préambule, où il expose les raisons qui l'incitent à lutter de suffrage universel, le candidat s'écrie :

— Et, maintenant, citoyens, posez-moi des questions !

Les gens, en sont des expériences scientifiques hautement intéressantes. Et la matière s'évade fort agréablement.

Quoi qu'il en dise que ses auditoires s'intéressent, bulletin en main, leur reconnaissance et leur admiration à M. Georges Claude, c'est une autre paire de manches. Tantôt pour les débats directeurs au conférence de chimie sans contradicteurs, est une idée neuve, il n'est pas certain, cependant, qu'elle confère son premier au Palais-Bourbon.

Demain, peut-être, on entrevoit en masses d'ombre les électeurs de Fontainebleau par des lueurs de projection. Campé sur l'estrade, celui-là accordera un bonjour à sa femme, celui-ci à sa belle-mère, celui-là à son beau-père, celui-ci à son beau-frère, celui-là à son oncle, celui-ci à son cousin, celui-là à son neveu, celui-ci à son gendre, celui-là à son fils, celui-ci à sa fille, celui-là à sa nièce, celui-ci à sa tante, celui-là à son grand-père, celui-ci à sa grand'mère, celui-là à son petit-fils, celui-ci à sa petite-fille, celui-là à son arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-petite-fille, celui-là à son arrière-petit-fils, celui-ci à son arrière-

A TRAVERS LA CORSE

AJACCIO

En bref. — Le maire d'Ajaccio a reçu de M. Noël Pinelli, le brevet et la médaille de Sainte-Hélène ayant appartenu au maréchal comte d'Ornano, ancien gouverneur des Invalides, qui les acquit dans une vente publique et en a fait don à la ville d'Ajaccio.

Le comte d'Ornano était cousin de Napoléon 1er. Il avait épousé après 1814 la comtesse Walewka, la seule femme que Napoléon ait vraiment aimée, et avec laquelle il eut un fils, le comte Walewski, qui le tint un grand rôle sous le second empire.

Aviation. — L'appareil piloté par Pinsard est arrivé le 9 mars à midi, de Tunis. Il est reparti à 13 heures pour Antibes avec deux passagers.

Le sort de M. Drago. — La surprise et les regrets ont été vifs à Ajaccio, à la nouvelle de l'exonération de M. Drago, procureur de la République à Alger, injustement maintenu très longtemps qui était destiné à occuper le poste de procureur général à Bastia.

M. Drago, né à Ajaccio, y a la plupart des meilleurs de sa famille. Il était âgé de 63 ans.

Erratum. — Par suite d'une faute d'impression nous avons annoncé dans notre dernier numéro que M. Natali Pierre-Marie, commis à la Trésorerie Générale de la Corse, avait été nommé de la 4e classe à la 1re avec effet rétroactif du 1er mars 1927.

Il fallait lire de la 4e classe à la 3e première.

Nos lecteurs auront, selon la formule, rectifié d'eux-mêmes cette erreur qui nous permet de renouveler à M. Natali, nos sincères félicitations.

ARTHÉTIS. — *Nouvelle gratuite.* — Sur l'intervention pressante de M. Landry, une délibération du conseil municipal et l'avis favorable du directeur des P. T. T., le ministre du Commerce et de l'Industrie a décidé la création d'une recette postale à Arthétis.

OLIVESE. — *Nécrologie.* — On a eu le regret d'apprendre la mort subite à l'âge de 70 ans de M. François Peraldi, ancien maire d'Olivese et ancien conseiller d'arrondissement du canton de Petreto-Bicchisano, qui a joué dans cette région un rôle politique important, ne laissant que des amis. Ses obsèques ont été suivies par une assistance considérable. M. Peraldi était le frère de M. Orsano, professeur en retraite, et l'oncle de M. de Susini, préfet de Colmar. Nous adressons à ses enfants nos condoléances empressées.

CORTE

VENACO. — *Une heureuse initiative.* — Si les bonnes actions valent mieux que les belles paroles, il convient de féliciter M. Genereux Jacques.

En effet, notre brave bonne connaissant que le prix du pain — *malgré tous les divers efforts faits par le syndicat viticulturiste* et au libre tort, c'est toujours boulanger. Il vend le pain — quinze et vingt francs le kilo — moins cher que les autres boulangers de la localité.

C'est donc une belle service contre la vie chère qu'il convient d'encourager.

Certes nos grand'mères avaient la belle méthode contre le pain cher : elles pétrissaient leur pain...

Les temps sont changés : les femmes d'aujourd'hui, hélas ! portent *le chapeau* », ignorent l'économie, et... nous enfournent dans le pétrin...

Encourageons donc l'initiative de M. Genereux... qui donne à tous un peu d'embarras, non seulement en faisant baisser le prix du pain mais encore en attisant heureusement... un idéal...

Jean-Marie SALVAGNOL.

CALVI

Le trafic du chemin de fer de la Balagne pendant le mois de février 1928 : 3.536 voyageurs.

Le mouvement du port de la semaine écoulée. — Le vapeur « Corsaire », commandant Lauriol arrivé lundi matin de Toulon, via Ile-Rousse, avec 71 tonnes de marchandises et parti le soir pour Nice avec 80 voyageurs et 12 tonnes de produits divers.

Le même paquebot arrivé mercredi de Nice, via Ile-Rousse, est parti le soir pour Toulon avec 147 voyageurs et 10 tonnes de marchandises diverses.

Le prolongement de la jetée. — L'adjudication des travaux de prolongement de la jetée et d'achèvement des dragages dans le port de Calvi, aura lieu à Ajaccio, le 31 mars 1928. Le montant de la dépense s'élève à la somme de 847 mille francs.

L'Amiral Jellicoë à Calvi. — Le yacht « *Catty Sark* », représentant du duc de Westminster a mouillé dans notre port dans la soirée de samedi dernier et est reparti dans la journée de dimanche.

Ce superbe bateau avait à son bord l'amiral Jellicoë qui commandait en chef toutes les flottes anglaises pendant la guerre et qui vient d'être nommé président de la légion Anglaise en remplacement du maréchal Douglas Haig décédé.

L'Amiral Jellicoë effectue une croisière dans la Méditerranée.

Au Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni dimanche dernier sous la présidence de M. François Legros. L'adjoint municipal, Ilona de Malherbe et a statué sur les affaires suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1° *Assistances et allocations.* — Avis favorable est donné à de nombreuses demandes d'assistance. Ces demandes émanent de vieillards, infirmes et incurables et à des demandes d'allocation militaire.

2° *Subvention à l'union départementale des victimes de la guerre.* — Une somme de 50 francs est allouée à la section de Calvi de l'union départementale des victimes de la guerre pour permettre à cette association d'utiliser ses services administratifs avec un secrétariat rétribué.

3° *Allocations de loyers communaux.* — Le conseil adopte les conclusions du commissaire enquêteur, relatives à la vente de deux parcelles de terrain communal aux lieux dits « Colle » et « Lavette ».

Il donne ensuite avis favorable aux deux nouvelles demandes d'acquisition de terrains communaux présentées par MM. Hilaire Michel et Grimoni Barthélemy.

4° *Distribution du courrier postal aérien à Ile-Rousse.* — Le conseil décide de demander à M. Albert, commissaire du service postal aérien à Marseille d'ordonner de vouloir bien se charger, pendant la saison d'été, lorsque le courrier de Toulon-Marseille est relevé sur Ile-Rousse le dimanche, de transporter par la poste à Calvi, par arrivée du courrier, pour que la distribution puisse être effectuée le dimanche matin.

5° *Demande de prise d'eau présentée par D. Simonetti.* — M. Simonetti, propriétaire de l'hôtel Cristophe Colomb, occupant le lot qui lui a été concédé par la commission de la ville, a été consentie à la Société Corsedel, pour le grand hôtel de Galle, demande à bénéficier de la même faveur. Le deuxième adjoint fait observer que la Société Corsedel a fait de grands efforts à Calvi et a contribué puissamment au développement de la ville. On ne pourrait dans ces conditions lui refuser la prise d'eau accordée à M. Simonetti, ce qui est adopté.

6° *Acquisition de l'Ecole des filles.* — Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la correspondance échangée avec la supérieure de la congrégation des sœurs de Saint-Maur, au sujet de l'acquisition par la commune de l'établissement appartenant à cette communauté et dans lequel est installé l'école des filles,

Après un échange d'observations, le conseil entérine M. le Maire à traiter l'acquisition de l'immeuble moyennant la somme de 80.000 francs, et à solliciter du ministre de l'Instruction publique, une subvention importante.

Il vote immédiatement un crédit de 31.000 francs, à inscrire au budget additionnel de 1928. Sur ce crédit 15.000 frs représentent le montant du premier à compte à verser aux religieuses, et 15 mille francs sont réservés pour les frais d'enregistrement de la vente. Le solde du prix d'acquisition, soit 64.000 francs sera versé dès que l'Etat aura accordé la subvention demandée. Un intérêt de 3% sera payé aux propriétaires jusqu'au règlement de ce solde.

7° *Eclairage électrique.* — M. Rogatis, administrateur délégué de la Société Corsedel, ayant consenti, à céder le courant électrique à la ville, en attendant l'achèvement de l'usine thermique que construit la Compagnie méridionale pour l'électrification de la Balagne ; le conseil municipal va procéder immédiatement à l'extension prévoyant des poteaux en bois, le Conseil décide de remplacer ces poteaux par des poteaux métalliques. Le crédit de 124.000 francs, voté pour réaliser cette transformation. Le travail sera commencé par les quais. De cette façon, les quais pourront être éclairés électriquement avant la fin du mois de mars.

8° *Puits et station de pompage dans la future voirie de la Figarella.* — Une délibération est prise demandant à M. le ministre de l'Agriculture le concours technique et financier du Génie Rural en vue de l'établissement d'un puits de forage au pied aux abords de pompage dans la future voirie de la Figarella. Le conseil donne des pleins pouvoirs à M. le Maire pour traiter avec



Adresser la correspondance à Suresnes (Seine)
BERNARD-MOTEURS
TEL. SURESNES 139 R. C. Paris 485.277 B

LA
Remington Standard n° 12
payable 150 fr. par mois
MACHINE DE BUREAU
munie de tous les derniers perfectionnements
UN RENDEMENT SUPÉRIEUR est obtenu sur cette machine grâce à ses qualités de Rapidité et de Robustesse.
Remplissez le bulletin ci-dessous et vous recevrez franco tous les renseignements complémentaires

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom ..... Adresse .....
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER, 55, Rue Saint-Ferréol, MARSEILLE

GRANDS MAGASINS
Louis Maurel
3, Boulevard du Palais, 3
BASTIA
LAINAGES - SOIERIES - BONNETERIE - CONFECTIONS POUR HOMMES ET POUR DAMES — MEUBLES AMEUBLEMENT QUINCAILLERIE ARTICLES DE — PARIS —
Grand Assortiment à tous les Rayons.
APPAREILLAGE DE T. S. F. PHONOGRAPHES
Des tailleurs pour Hommes et pour Dames sont attachés à la Maison.
FACILITES DE PAIEMENT

Avant de partir pour Rome notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais
dans votre chambre d'hôtel

L'Echo Touristique de la Corse
littéraire, scientifique, pittoresque, descriptif et bibliographique.
Deuxième année. HUIT FRS par an, bimestriel. (Compte postal N° 211-58, Paris.)
Directeur : A. Clonel, libraire de la Corse, 43, rue St-Lazare, à Paris. Spécimen franco.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
18, pl. St-Nicolas et 44 bis, Cours Paoli à BASTIA
Succursale
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement de papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres au Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Acaissement d'tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement ou pair et la non-vérification de tirages — Renseignements commerciaux, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc....
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 70 fr. par an

GRIPPÉS
Si vous ne parvenez pas à vous remettre ; si vous gardez malgré un repos de divine ; si vous manquez d'appétit, si toute dite toujours lourd et aigre comme vous, sont à l'aise dans la perfide compagnie du serpent dans les broussailles, et n'hésitez pas à recourir aux moyens énergiques, mais bons, votre guérison sera rapide, et ajoutez à votre GRIPPE QUI NE FINISSAIT PAS vous retrouverez enfin
FORCE, VIGUEUR et SANTÉ

Exigez la marque J. VIDAL
Ne me lier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN REPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
BULLETIN D'ABONNEMENT
M. ..... demeurant à ..... désire souscrire un abonnement de ..... au Petit Bastiais à partir du ..... SIGNATURE
Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : Ajaccio 152.
TARIF DES ABONNEMENTS
CORSE : — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois.

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

L'Ovomaltine n'est pas un simple mélange mais un extrait concentré des meilleurs aliments naturels : malt, lait, œufs aromatisés de cacaos réputés pour leur action nutritive et fortifiante.
C'est pourquoi l'Ovomaltine a toujours été donnée aux mamans pendant la grossesse et l'allaitement, aux enfants, aux convalescents et à toutes les personnes dont les organes digestifs réagissent bien et légère, mais très nutritive.
ETABLISSEMENTS WANDER, SA RUE DU CHARGEUR PARIS (XI)
OVOMALTINE
ALIMENT NATUREL TONIQUE
152

53e ANNÉE N° 60 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — LUN. 12 et MAR. 13 MARS 1928

DIRECTION-REDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.02
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER — Compte Chèques Postaux 00126

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Corse, et Colonies	17	33	64
Etranger A	30	60	120
Etranger B	44	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité n'est bonne que si elle est vue. Nos bureaux de Paris, 16, rue de la Grange-Batelière (9e), et dans toutes les grandes Agences de publicité.

La défense du réseau routier

Intervenant à la suite de la dernière grève de l'automobile, nos représentants ont obtenu un immédiat et appréciable relèvement du crédit affecté à l'entretien du réseau des routes nationales et forestières de la Corse. On sait que l'emploi des sommes nouvelles a suivi de peu la décision ministérielle du relèvement.

Il ne pouvait s'agir là que d'un premier résultat, d'une première satisfaction.

S'attachant spécialement à cette affaire, M. le sénateur Giordan, une des belles activités de la représentation insulaire, a démontré, par une lettre qui a été publiée lui-même et qui a paru aussi bien sur le public que sur les bureaux ministériels, que la Corse avait été délibérément et fortement frustrée dans la répartition des crédits du ministère des Travaux publics affectés à l'entretien du réseau routier national.

Notre port équitable, on ne peut l'avait point faite, il n'en fallait de beaucoup. Pourquoi ? La seule réponse à cette interrogation ne pouvait être que celle-ci : parce que le réseau des routes nationales et forestières dont l'entretien incombe à l'Etat en Corse est trop abondant. Il est, compliant 1.050 kilomètres, le plus important de tous les départements français. Alors, on ne lui a pas appliqué la proportion normale, la proportion kilométrique, des dépenses d'entretien, qui est sauf quelques cas d'espèce, appliquée aux autres réseaux départementaux, avec, entre eux, de légères différences.

Réponse spécieuse, inadmissible et embarrassée. La longue et la justice exigent une répartition au prorata de l'importance kilométrique des réseaux, lorsqu'il est le réseau corse eût été convenablement entretenu.

Pour essayer d'écarter les conséquences inéluctables de la démonstration lumineuse et en quelque sorte impérieuse de M. Giordan, les bureaux ont imaginé de faire opérer à M. le ministre des Travaux publics une belle surgérant le déclassement d'une partie du réseau corse qui incombe à l'Etat, une réduction du tiers, par exemple, sous prétexte que certaines de ces routes ne sont pas très fréquentées et n'ont pas ainsi le caractère qui les fait prendre en charge par l'Etat.

L'esprit logique de M. André Tardieu qui ne l'a pas empêché de signer une lettre contenant la suggestion de ce déclassement, que nous considérons comme une monstruosité, l'a pourtant décidé, après avoir causé avec M. Giordan, à y renoncer.

M. le ministre des Travaux publics est ses bureaux savent-ils à quoi reviendrait cette décision de déclassement si elle pouvait être tolérée ?

A marquer, à illustrer la carence du régime politique actuel sur les régimes antérieurs : à humilier, à déconsidérer, à déprécier lamentablement, aux yeux de toute une population, les institutions présentes chargées de l'entretien, sur les institutions passées qui ont créé le réseau incriminé pour son abondance, sa richesse.

Il n'est d'ailleurs ni abondant, ni riche. En égard à l'étendue du département, à sa structure, à sa division physique, au manque complet de transways, de canaux, presque complet de voies ferrées, il est à peine ce qu'il doit être, du côté de l'Etat. Il est, de plus, notablement inférieur aux besoins, du fait du département et des communes. Ce n'est qu'en Corse qu'on trouve un réseau victime caractérisé par une telle proportion de lacunes, soit de parties non encore ouvertes. Ce n'est qu'en Corse qu'on trouve encore des agglomérations de plusieurs centaines d'habitants non encore desservies par des routes carrossables.

Une autre plainte que les bureaux ont réussi, un moment, à faire avaler à leur ministre : certaines routes corses sont rapidement usées par un charroi intense. Il ne manquerait plus que ça : subsidier l'intensité économique d'un pays pour que se consacre indéfiniment, immuable, garni d'herbes folles, le tablier des routes. Voilà bien les points de vue particuliers des employés de ministère... De là à essayer d'écarter la malencontreuse passion des représentants de la Corse en leur laissant croire qu'on va étudier les moyens de faire participer les transporteurs à l'entretien des routes, il n'y avait qu'un pas. M. Giordan a arrêté net l'élan.

Il est à peine besoin de dire que si la loi prévoit dans certaines circonstances la participation des transporteurs, cela n'empêche pas l'Etat de pourvoir des impositions sur les usagers de la route ; surtout, avant tout, cela ne saurait l'empêcher d'assumer la charge d'entretien, qui lui incombe, notamment dans un département qui ne bénéficie pas de moyens économiques de transport.

Son devoir strict est d'attribuer à la Corse des crédits calculés en l'importance de son réseau. La question n'est pas de savoir si les crédits budgétaires votés par le Parlement sont suffisants ou ne le sont pas. Elle est uniquement de savoir si la Corse a sa part calculée sur le kilométrage de son réseau. Elle ne l'a pas : M. Giordan l'a prouvé, et sa démonstration n'a pas été démentie, ne pouvant l'être. La seule solution que puisse adopter le ministre des Travaux publics est celle résultant d'une simple règle de trois.

M. Giordan peut se vanter d'avoir soulevé un beau lièvre, qui essaye de s'échapper par des chemins de traverse, alors qu'il s'agit des routes carrossables, et même des routes nationales, mais on le tient quand même. On donnera le temps au ministre, qui est du reste un très éminent et très galant homme, qui ne voudra pas nous faire une injustice flagrante et odieuse, pour rétablir la situation. En attendant on peut décerner à M. Giordan le sincère et gros compliment qu'il mérite.

P/B

AU SÉNAT

L'interpellation de M. Calmel sur les menées communistes

Paris, 12 mars. — La séance du Sénat est ouverte à trois heures dix, sous la présidence de M. Doumer, président.

M. Barthou, ministre de l'Intérieur, est au banc du gouvernement. Le Sénat adopte :

1° Sur le rapport de M. Martin Binachon, et après une intervention de M. Raiberti, le projet de loi adopté par la Chambre des Députés étendant aux officiers des divers corps de la marine invalides à 10 p. 100 au moins le bénéfice des dispositions de l'article 8 de la loi du 26 décembre 1925 ;

2° Sur le rapport de MM. Guillois et Henry Chéron, le projet de loi tendant à accorder aux invalides de guerre titulaires des fonctions civiles les droits à une retraite anticipée ;

3° Sur le rapport de MM. Bergeon et Raiberti le projet de loi modifiant en ce qui concerne le ministère de la marine les contingents de la légion d'honneur avec traitement, prévu sur les récompenses nationales.

Le Sénat aborde la discussion de l'interpellation de M. Calmel sur les mesures que compte prendre le ministre de l'intérieur pour défendre la République contre les révolutionnaires.

Le sénateur de la Gironde rappelle qu'il avait demandé à interpeller le gouvernement sur ce qu'il comptait faire contre les menées révolutionnaires aussi bien celles de droite que d'extrême-gauche.

Il ajoute que son interpellation a un caractère amical pour M. Sarraut et qu'il considère, d'ailleurs, que la responsabilité du Parlement est aussi engagée. En intervenant il croit avoir répondu aux inspirations de son devoir républicain qui est de défendre la République contre ceux voulant la détruire et ne reculant devant aucun moyen pour établir leur dictature.

(Lire la suite en 2e page)

Conseil des Ministres

La libération des députés communistes emprisonnés

Paris, 12 mars. — Le conseil des ministres, dimanche à l'Elysée, a procédé à l'échange de vues sur les projets restant inscrits à l'ordre du jour des Chambres.

Le prochain conseil aura lieu jeudi soir à l'Elysée. Il arrêtera l'attitude du gouvernement à l'égard de la proposition de M. Dalimier tendant à libérer les députés communistes actuellement détenus à la Santé afin de leur permettre d'effectuer leur campagne électorale.


Le roi Ibn Seoud (notre photo) a déclaré la guerre sainte contre les Anglais et menace d'envahir l'Irak et la Transjordanie.

AUX ASSISES DE LA SEINE

Le procès des assassins de l'encaisseur Desprès

La déposition de M. Boyle directeur de l'Identité Judiciaire

Paris, 12 mars. — L'audience est ouverte à 12 h. 30.

M. Boyle, directeur de l'identité judiciaire, dernier témoin de l'accusation, affirme que la corde de balançoire, trouvée au domicile des époux Nourrisson et qui fut retrouvé sur la tête de l'encaisseur Desprès.

M. Boyle soutient que sur le mouchoir et sur ceux trouvés chez la mère de Dumoncel, il y avait un détail dans l'enchevêtrement des fils, erreur constatant en ce que trois fils étaient rouges, à deux fils rouges.

(Lire la suite en 2e page)

LES DETTES INTERALLIÉES

Le problème vu des Etats-Unis

Les Etats-Unis ne sont pas populaires en Europe depuis le fin de la guerre. Nous ne voyons dans leur puissance que l'égoïsme le plus absolu. Les Américains prétendent au contraire que leur conduite est très naturelle, et que nos prétentions sont excessives. Ils ne demandent, disent-ils, qu'à trouver une solution à l'épineux problème des dettes, et nombreux sont leurs faiseurs de projets, qui cherchent à concilier les exigences nationales et l'amour de la justice.

Mais rarement des projets semblables viennent d'un personnage officiel. C'est que là-bas, comme ici, et plus qu'ici, la dépendance vis à vis de l'électeur constitue pour une grande part les actes des hommes politiques. On ne peut, dans une démocratie, lorsque les intérêts immédiats d'un groupe électoral important. Les hommes que s'engagent à payer les Etats de l'Europe, répètent à qui mieux mieux la plupart des Américains, viennent en déduction des impôts versés par les citoyens des Etats-Unis. Il faudrait donc, ajoutent-ils, que ceux-ci fassent d'une charité évangélique pour se laisser accabler, de gaîté de cœur, en nos lieu et place. Et il est vrai, en dépit de l'extraordinaire prospérité générale, que plusieurs régions de la-bas connaissent une certaine stagnation, d'ailleurs relative, assez réelle cependant pour qu'un ministre des finances, en période électorale, ne puisse y demander des sacrifices fiscaux nouveaux au bénéfice de l'étranger. Ceci d'ailleurs serait d'autant moins facile, ajoute-t-on, qu'une propagande tenace représente cet étranger comme un maniaque de la guerre, qui dépense toutes ses ressources en armes et en munitions.

Ne nous étonnons donc pas de l'indifférence à notre sort des officiels américains ; Wilson, qui voulut jouer un autre rôle, y a succombé. C'est parmi d'autres personnalités, plus indépendantes de l'électeur, qu'il faut chercher le signe d'un meilleur avenir. Précisément on vient de signaler, après tant d'autres, un plan de M. Levison, ami intime du célèbre M. Borah, le président de la Commission des Affaires Extérieures du Sénat, dont le nom a été si souvent prononcé au cours des dernières années.

Le plan Levison a du moins le mérite de traiter ensemble des questions qu'on envisage d'ordinaire séparément : dettes de guerre, réparations, stabilisation des monnaies, paix universelle, autant de problèmes interdépendants dont les solutions sont étroitement liées. Voici les cinq articles de ce plan :

1° Afin de soulager immédiatement et sérieusement le contribuable américain, établir un compromis entre les Etats européens paieront de suite et comptant la valeur actuelle de leurs dettes. Cette valeur est d'environ un milliard de livres sterling, alors que la somme totale à verser au cours des soixante deux ans d'annuités est de 2.200 milliards de livres. D'ailleurs, d'après M. Levison, ce milliard pourrait être remonté à 800 millions, plus 50 millions pour l'occupation américaine sur le Rhin en 1919 et 1928.

Ce versement immédiat serait suivi de la suppression des dettes inter-européennes. L'Angleterre imitant l'exemple de l'Amérique.

2° Faire payer immédiatement par l'Allemagne un certain chiffre de réparations, calculé de manière à être assez fort sans ruiner le développement de l'économie allemande : l'Allemagne serait aidée dans cette entreprise par un consortium de banquiers opérant avec les gouvernements intéressés.

3° Utiliser la somme ainsi fournie par l'Allemagne à régler et à supprimer en qui resterait des dettes interalliées, à stabiliser le devises, à équilibrer définitivement les réparations, enfin, à faire les frais de l'emprunt. L'emprunt allemand de 40 millions de livres stipulé par le plan Dawes serait réglé, et le Reich paierait les intérêts d'un emprunt moindre de 1.200 millions de livres, ces intérêts étant réparés entre les nations créancières.

4° Faire signer à tous les Etats intéressés un traité de paix accessible aux autres pays, et remplacer les soixante-deux ans d'enquête par soixante-deux ans d'un essai de paix mondiale et de « guerre hors la loi ».

5° Modifier enfin le traité de Versailles dans le sens d'une meilleure compréhension avec le projet ainsi conçu.

Telles sont les grandes lignes de ce plan, qu'il ne faudrait point se hâter de repousser à la légère. Même s'il n'est pas réalisable, il serait bon d'encourager ceux qui cherchent la solution d'un problème redoutable d'une façon si originale. Il n'est pas possible d'attendre trop complètement pour que nous puissions sous l'abri de l'illusion d'une monnaie stable, d'un essai de paix mondiale et de « guerre hors la loi ».

5° Modifier enfin le traité de Versailles dans le sens d'une meilleure compréhension avec le projet ainsi conçu.

Telles sont les grandes lignes de ce plan, qu'il ne faudrait point se hâter de repousser à la légère. Même s'il n'est pas réalisable, il serait bon d'encourager ceux qui cherchent la solution d'un problème redoutable d'une façon si originale. Il n'est pas possible d'attendre trop complètement pour que nous puissions sous l'abri de l'illusion d'une monnaie stable, d'un essai de paix mondiale et de « guerre hors la loi ».

TROP DE GLOIRE

Les statues prolifiques

Trouverez-t-on qu'il y a quelque chose d'irrévérencieux dans ce double titre ? Je n'y mets nulle malice et j'espère qu'on voudra bien ne point s'offenser d'un découvert là où il n'y en a pas. Pourtant pour ceux qui éléveraient un doute quant à la juxtaposition de ces deux épithètes, j'ajoute qu'une question typographique seule m'a empêché d'écrire complètement la première phrase qui, si les lignes étaient élastiques, devrait être : « Trop de gloires dans la rue », ce qui est immédiatement compréhensible.

Oui, nous avons trop de gloires, et des vraies, des pures, dans la rue, dans les parcs, dans les squares, aux carrefours et sur le terre-plein des places publiques. Là où il y en a pour mille, il y en a pour un peu plus. Alors on ajoute, et ce sont des cubes bizarres, ou des blocs, ou des allégories, ou des séries, ou des groupes. En se poussant, un peu, les statuettes de bronze, de pierre, sur ou en redingote, feront de la place à l'allumeur nouvelle. Les capitales auront souffrent de ce besoin jamais complètement satisfait de bronze et devant des vivants enfermés des gloires insidentielles, mais encombrantes. Suivez bien la façon de procéder. Elle est la même en maints endroits. Un Comité se forme avec un secrétaire actif, adroit, habile, qui ne craint pas la fatigue, il faut réparer un oubli, que dis-je, une injustice. Turlupinon n'a pas été fêté, alors que Dupont, Durand et bien d'autres qui ne lui vont qu'à la cheville ne l'ont encore pas fondu. Justement il y a un sculpteur en grand talent. Du conseil municipal, il faudra obtenir un emplacement libre. On part à la recherche de souscripteurs. Le jour de l'enthousiasme d'inauguration est remise une fois ou deux. Enfin, elle a lieu. Le monument est là, émergeant, du sol, inquiète ou d'un grand prix. Quelques centaines de francs, alors que la crise ! Personne ne viendra plus protester contre sa présence. Il est inamovible.

Ce qu'il y a de fâcheux dans la plupart des monuments modernes c'est qu'ils ne se remuent que très rarement avec les alentours. Le trium qui lève le bras, l'orateur qui ouvre la bouche ne semblent après un certain temps, lorsque Poubli s'est fait un peu moins d'eux, comme des rappels humoristiques d'une époque bavarde. Je ne veux pas faire de critique artistique, mais rien que pour Paris, que de personnages, dont nous respectons du reste très sincèrement la mémoire, nous pourrions voir disparaître à tout jamais notre regret. On avait jadis proposé de ne plus élever de statues sur la voie publique, à Paris, mais de réunir peu à peu les nôtres vides qui se trouvent dans la façade du Palais du Louvre sur la rue de Rivoli. Il y aurait en nous doute de curieux anachronismes, mais après tout, ils étaient acceptables. L'idée du reste aurait bien pu être reprise d'une façon toute différente. Et en partant de ce principe que des statues pour ainsi dire groupées, peuvent servir à l'éducation des promeneurs. Il eût été bon de prévoir un renseignement spécial, quelque chose se serrant Panthéon, où, si vous voulez, un dictionnaire architectural. Nos gloires pourraient y être classées par genre ou par époque. La travée de droite eût été réservée aux écrivains, celle de gauche aux tribuns, le chœur aux savants, la crypte aux artistes. Le jeudi, sous le contrôle de leurs maîtres, les écoliers seraient allés commentateurs apprendre leur histoire. Leur histoire de l'Art. Les étrangers auraient désiré disposer leur histoire à la main devant leurs effigies.

On aurait tout aussi bien pu prévoir une salle nécessaire où seraient les cuvettes et les tables pleureuses, les monuments aux morts, les bustes des maires et des conseillers municipaux. Les monuments sont faits pour durer, ils ne durent pas, ils sont, aussi est-il dur, à perpétuité, de ne pas les déplacer. Les monuments aux morts, les bustes des maires et des conseillers municipaux. Les monuments sont faits pour durer, ils ne durent pas, ils sont, aussi est-il dur, à perpétuité, de ne pas les déplacer.

Terrible catastrophe au Brésil

Un écroulement fait 280 victimes

Rio de Janeiro, 12 mars. — Un énorme rocher de la colline de Sacco, située près de la ville de Santos s'est détaché et a écrasé partiellement l'hôpital et 18 maisons.

Quatre vingt cadavres ont été retrouvés. Plus de 300 personnes sont encore ensevelies.

Deux mille soldats coopèrent à la recherche des victimes.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

Les souverains afghans ont quitté Paris

Paris, 12 mars. — Le président de la République a chargé le colonel Gouraud, de sa maison militaire, d'aller saluer, en son nom, le roi et la reine d'Afghanistan à leur départ de Paris pour Londres, ce matin à la gare du Nord.

UN DISCOURS DE M. DE MONZIE

Bazas, 12 mars. — Dimanche hier à Bazas M. de Monzie s'est prononcé pour un accord loyal entre la France et l'Allemagne et un contact étroit avec le gouvernement des Soviets.

M. Painlevé en tournée électorale

Nantua, 12 mars. — M. Painlevé a visité hier plusieurs communes de l'arrondissement de Nantua-Gex. Il a approuvé les mesures de l'avoir choisi comme candidat aux élections législatives.

Le ministre a assisté dans la soirée à un banquet à Nantua.

Cinq vapeurs japonais ont fait naufrage

Il y aurait 164 victimes

Tokio, 12 mars. — Un ouragan accompagné de pluies torrentielles a fait rage hier sur les côtes japonaises du Pacifique. Cinq vapeurs japonais ont fait naufrage.

On craint que la plupart de leurs 165 hommes d'équipage n'aient péri.

Un grand quai de la ville a été emporté et quatre autres ont été endommagés. La base de Yokosuka, aujourd'hui, après une terrible bataille contre la tempête qui a balayé toute la côte est du Japon et a paralysé toute la navigation.

Le « Koryu Maru », de 3200 tonnes, assurant le service Tokio-Vancouver a été coupé en deux sur un récif, mais les 43 hommes de son équipage ont été sauvés. Les quatre autres navires en perdition sont le « Shinshu Maru », de 4122 tonnes, le « Daishi Moromon Maru », de 1645 tonnes, le « Kenchin Maru », de 1425 tonnes, le « Rondai Maru », de 1182 tonnes.

Des destroyers de la base navale de Yokohama ont été envoyé au secours des navires, mais ont été retardés dans leur route par suite du trop gros temps et de la tempête.


De nécessaires enquêtes ont échoué au Caire. Deux mille étudiants se sont spontanément dressés contre la Maison de la Nation et se sont livrés à des démonstrations civiles violentes. Plusieurs ont été blessés par la police.

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gér. : LUCIEN CORDIER.

N° 30 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

— Oh ! mon Dieu ! mon cher enfant, dit M. de Talyas, c'est une chose d'autant qu'il faut remarquer... rien ne serait en somme... est, mon, j'avais l'agréable de n'y pas penser... j'en ai vu bien d'autres. Voilà... je n'en ai pas moins toujours été... et je n'en ai été fait... Et bien, dans... et je n'en ai été fait... Et bien, dans... mais. La supériorité de la marquise était en art de la dissimulation, qui lui permettait de régler de son côté, avait souvent pourquoi l'étonnement et même l'admiration de Philippe : en ce moment, ce ne fut pas de l'admiration qu'il éprouva. Il fut même heureux que lui de pouvoir expliquer par cet étonnement d'une nouvelle et d'une si heureuse inespérée le trouble profond qu'il fut visiblement en proie lui-même.

— Donne-moi, mon Jean !

Elle prit le enfant, le passa dans les bras de Philippe attendait le, qui lui était accordé, toujours si flattant, et le serrant tendrement sur son sein, il lui dit :

— Et ! Gentil enfant ! tu ressembles à ton père !

Un même sang coulait dans leurs veines, un même cœur battait dans leurs poitrines, et ces mots furent pour Philippe comme un coup de foudre. Il tressaillit, il devint pâle, il chancela, il fut sur le point de se trouver mal.

Rentré chez lui il eut un accès de désespoir. Cette découverte, bouleversait le Philippe accroissait le, qui lui était accordé, toujours si flattant, et le serrant tendrement sur son sein, il lui dit :

— Et ! Gentil enfant ! tu ressembles à ton père !

Un même sang coulait dans leurs veines, un même cœur battait dans leurs poitrines, et ces mots furent pour Philippe comme un coup de foudre. Il tressaillit, il devint pâle, il chancela, il fut sur le point de se trouver mal.

Rentré chez lui il eut un accès de désespoir. Cette découverte, bouleversait le Philippe accroissait le, qui lui était accordé, toujours si flattant, et le serrant tendrement sur son sein, il lui dit :

— Et ! Gentil enfant ! tu ressembles à ton père !

Un même sang coulait dans leurs veines, un même cœur battait dans leurs poitrines, et ces mots furent pour Philippe comme un coup de foudre. Il tressaillit, il devint pâle, il chancela, il fut sur le point de se trouver mal.

Rentré chez lui il eut un accès de désespoir. Cette découverte, bouleversait le Philippe accroissait le, qui lui était accordé, toujours si flattant, et le serrant tendrement sur son sein, il lui dit :

— Et ! Gentil enfant ! tu ressembles à ton père !

Un même sang coulait dans leurs veines, un même cœur battait dans leurs poitrines, et ces mots furent pour Philippe comme un coup de foudre. Il tressaillit, il devint pâle, il chancela, il fut sur le point de se trouver mal.

Rentré chez lui il eut un accès de désespoir. Cette découverte, bouleversait le Philippe accroissait le, qui lui était accordé, toujours si flattant, et le serrant tendrement sur son sein, il lui dit :

— Et ! Gentil enfant ! tu ressembles à ton père !

Un même sang coulait dans leurs veines, un même cœur battait dans leurs poitrines, et ces mots furent pour Philippe comme un coup de foudre. Il tressaillit, il devint pâle, il chancela, il fut sur le point de se trouver mal.

Rentré chez lui il eut un accès de désespoir. Cette découverte, bouleversait le Philippe accroissait le, qui lui était accordé, toujours si flattant, et le serrant tendrement sur son sein, il lui dit :

— Et ! Gentil enfant ! tu ressembles à ton père !

Un même sang coulait dans leurs veines, un même cœur battait dans leurs poitrines, et ces mots furent pour Philippe comme un coup de foudre. Il tressaillit, il devint pâle, il chancela, il fut sur le point de se trouver mal.

Bastia, place de la Madeleine, a l'air de demander ce qu'il fait là.

Je me promène d'un petit square charmant qui, au temps de ma jeunesse, était peuplé d'arbustes et de fleurs et où j'allais parfois m'asseoir à ces jeux d'enfants dont les règles sont simples puisqu'ils se passent en plein air le nez entourant, dernièrement, dans ce square, j'assiste à un changement d'un « diminué des bosquets pour y mettre des statues, statues à l'entrée, statues au milieu des pelouses.

Avais-je tort d'écrire en tête de cet article « Statues Prolifiques » ?

Que ce soit pour une capitale ou pour des villes secondaires, l'idée du Panthéon-dictionnaire ou de la nécropole est bonne. Un arbre n'est qu'un arbre, mais il fait beaucoup mieux au coin d'une avenue qu'un monsieur blanc ou brun si, en redingote ou qu'un décrépit au haut d'un stylo. Nos glaires seront beaucoup plus respectées, et à tous les deuils funèbres des célèbres inhumeurs, des poètes-virtes des Basques à journaux, des vaudevillistes.

Pour parodier Boileau, il n'est pas nécessaire :

« Pour honorer les morts, d'en encombrer les vivants ».

Paul-Louis HAAVEN.

"Inter Arma Caritas"

C'est la devise de la Convention de Genève, adoptée par toutes les nations civilisées : « La charité entre les armes ».

Puisque « l'amour est plus fort que la mort », il doit passer comme un flambeau de lumière dans la nuit, jusque sur les champs de bataille, ouvrir ses radieuses ailes de miséricorde, verser sur les blessés une rosée de pitié, et redire le cri d'humour de la civilisation chrétienne : « Inter arma caritas ».

Peu importe, que le blessé appartienne à l'armée alliée ou à l'armée ennemie : tout blessé est sacré.

Hélas ! la méchanceté des hommes n'a pas toujours admis ce principe, mais les grands cœurs l'ont toujours compris.

Aussi des condamnations glorieuses, telle est bien celle de Jeanne d'Arc originaire d'Italie : Ferdinando Palasciano, qui fut menacé de mort pour crime de charité.

Nous lisons en effet dans l'histoire, qu'en 1860, « le général Mesnine révoltés contre le gouvernement des Bourbons, ordonna de ne pas épargner les insurgés blessés, persuadé qu'il les dompleraient par un féroce.

« Le chirurgien militaire Palasciano passa outre les commandements du grand chef, et prodigua ses soins « éclairés aux blessés de son armée » comme à ceux de l'ennemi, avec « même enthousiasme, et la même abnégation, répondant au général Filangieri qui lui reprochait sa désobéissance : les blessés sont sacrés.

« Filangeri voulut faire fusiller le médecin pour refus d'obéissance en face de l'ennemi, et, dans cette intention, il demanda au roi Ferdinand II de convoquer un conseil de guerre pour le major. Le roi répondit en « plaisantant qu'il ne pouvait s'imaginer que ce petit major fût un si grand révolutionnaire. Il n'eut pas toutefois la fierté de savoir résister à son général d'armée, et Palasciano passa dix ans en prison son crime « humanitaire ».

Pendant plus de dix ans, il fut persécuté, traité « d'utopiste, de pacifiste, d'esprit chimérique », etc... mais il resta fidèle à son idée : la neutralisation des blessés ; et comme toute juste, son idée finit par vaincre.

Palasciano vient assez pour en voir le triomphe : c'était un peu le fruit de sa vie, et il avait donné sa vie pour le faire le plus bref possible. Il avait exposé, en redingote ou qu'on décrépit au haut d'un stylo. Nos gloires seront beaucoup plus respectées, et à tous les deuils funèbres des célèbres inhumeurs, des poètes-virtes des Basques à journaux, des vaudevillistes.

Pour parodier Boileau, il n'est pas nécessaire :

« Pour honorer les morts, d'en encombrer les vivants ».

Paul-Louis HAAVEN.

"Inter Arma Caritas"

C'est la devise de la Convention de Genève, adoptée par toutes les nations civilisées : « La charité entre les armes ».

Puisque « l'amour est plus fort que la mort », il doit passer comme un flambeau de lumière dans la nuit, jusque sur les champs de bataille, ouvrir ses radieuses ailes de miséricorde, verser sur les blessés une rosée de pitié, et redire le cri d'humour de la civilisation chrétienne : « Inter arma caritas ».

Peu importe, que le blessé appartienne à l'armée alliée ou à l'armée ennemie : tout blessé est sacré.

Hélas ! la méchanceté des hommes n'a pas toujours admis ce principe, mais les grands cœurs l'ont toujours compris.

Aussi des condamnations glorieuses, telle est bien celle de Jeanne d'Arc originaire d'Italie : Ferdinando Palasciano, qui fut menacé de mort pour crime de charité.

Nous lisons en effet dans l'histoire, qu'en 1860, « le général Mesnine révoltés contre le gouvernement des Bourbons, ordonna de ne pas épargner les insurgés blessés, persuadé qu'il les dompleraient par un féroce.

« Le chirurgien militaire Palasciano passa outre les commandements du grand chef, et prodigua ses soins « éclairés aux blessés de son armée » comme à ceux de l'ennemi, avec « même enthousiasme, et la même abnégation, répondant au général Filangieri qui lui reprochait sa désobéissance : les blessés sont sacrés.

« Filangeri voulut faire fusiller le médecin pour refus d'obéissance en face de l'ennemi, et, dans cette intention, il demanda au roi Ferdinand II de convoquer un conseil de guerre pour le major. Le roi répondit en « plaisantant qu'il ne pouvait s'imaginer que ce petit major fût un si grand révolutionnaire. Il n'eut pas toutefois la fierté de savoir résister « à son général d'armée, et Palasciano passa dix ans en prison son crime « humanitaire ».

Pendant plus de dix ans, il fut persécuté, traité « d'utopiste, de pacifiste, d'esprit chimérique », etc... mais il resta fidèle à son idée : la neutralisation des blessés ; et comme toute juste, son idée finit par vaincre.

Palasciano vient assez pour en voir le triomphe : c'était un peu le fruit de sa vie, et il avait donné sa vie pour le faire le plus bref possible. Il avait exposé, en redingote ou qu'on décrépit au haut d'un stylo. Nos gloires seront beaucoup plus respectées, et à tous les deuils funèbres des célèbres inhumeurs, des poètes-virtes des Basques à journaux, des vaudevillistes.

Pour parodier Boileau, il n'est pas nécessaire :

« Pour honorer les morts, d'en encombrer les vivants ».

Paul-Louis HAAVEN.

ÉCHOS

Billet Parisien

La Chambre des Communes a prise une résolution tendant à fixer la date de Pâques au dimanche qui suivrait le deuxième samedi d'avril.

Les représentants de la nation britannique n'ont oublié qu'une chose, remarque l'abbé Gabriel, c'est que la question doit être réglée par les autorités ecclésiastiques — en Angleterre, s'entend.

Les chercheurs nous ?

Eh bien, chez nous, il en irait de même. Si Pâques ne était établi par décret ministériel, ou même par une loi, on ne pourrait le prévoir au Sénat et à la Sorbonne dans les règles, le cierge refuserait le jubé de cette cathédrale une modification qu'il qualifierait d'arbitraire, et tous les catholiques chanteraient leur résolution de n'en tenir aucun compte. Vous vous souvenez de l'affaire de Nicée, en l'an 325 de notre ère, qui a fixé la célébration de la fête de Pâques au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars.

En France comme en Angleterre, aucune mesure nouvelle à ce sujet ne peut donc être envisagée en dehors des Églises d'Orient. Mais là encore il pourrait se produire des divergences. Pour telles raisons particulières aux pays nordiques, ceux-ci désireraient Pâques le quatrième dimanche d'avril, tandis que, pour les plus rapprochés de l'équateur choisiraient une autre date, afin de rendre le cri d'humour de la civilisation chrétienne : « Inter arma caritas ».

Peu importe, que le blessé appartienne à l'armée alliée ou à l'armée ennemie : tout blessé est sacré.

Hélas ! la méchanceté des hommes n'a pas toujours admis ce principe, mais les grands cœurs l'ont toujours compris.

Aussi des condamnations glorieuses, telle est bien celle de Jeanne d'Arc originaire d'Italie : Ferdinando Palasciano, qui fut menacé de mort pour crime de charité.

Nous lisons en effet dans l'histoire, qu'en 1860, « le général Mesnine révoltés contre le gouvernement des Bourbons, ordonna de ne pas épargner les insurgés blessés, persuadé qu'il les dompleraient par un féroce.

« Le chirurgien militaire Palasciano passa outre les commandements du grand chef, et prodigua ses soins « éclairés aux blessés de son armée » comme à ceux de l'ennemi, avec « même enthousiasme, et la même abnégation, répondant au général Filangieri qui lui reprochait sa désobéissance : les blessés sont sacrés.

« Filangeri voulut faire fusiller le médecin pour refus d'obéissance en face de l'ennemi, et, dans cette intention, il demanda au roi Ferdinand II de convoquer un conseil de guerre pour le major. Le roi répondit en « plaisantant qu'il ne pouvait s'imaginer que ce petit major fût un si grand révolutionnaire. Il n'eut pas toutefois la fierté de savoir résister « à son général d'armée, et Palasciano passa dix ans en prison son crime « humanitaire ».

Pendant plus de dix ans, il fut persécuté, traité « d'utopiste, de pacifiste, d'esprit chimérique », etc... mais il resta fidèle à son idée : la neutralisation des blessés ; et comme toute juste, son idée finit par vaincre.

Palasciano vient assez pour en voir le triomphe : c'était un peu le fruit de sa vie, et il avait donné sa vie pour le faire le plus bref possible. Il avait exposé, en redingote ou qu'on décrépit au haut d'un stylo. Nos gloires seront beaucoup plus respectées, et à tous les deuils funèbres des célèbres inhumeurs, des poètes-virtes des Basques à journaux, des vaudevillistes.

Pour parodier Boileau, il n'est pas nécessaire :

« Pour honorer les morts, d'en encombrer les vivants ».

Paul-Louis HAAVEN.

Inter arma caritas ! Etendons cette devise à la vie quotidienne : dans tout conflit, dans toute discussion, faisons pénétrer la douceur et l'apaisement de la charité.

E. OSSINI.

A NOS LECTEURS ET NOUVEAUX ABONNES

Chaque courrier nous apporte de nombreux abonnements, dont la plupart nous sont transmis par chèque postal.

Nous conseillons à nos nouveaux abonnés, désirant recevoir le journal immédiatement, de demander dans tous les bureaux de poste la formule n 4401 en usage, quant qu'ils effectuent leur versement à notre compte chèques postaux 19.48 de Trois seulement.. Ils joignent à leur lettre la mandat qui leur est ainsi délivré, alors que la transmission par mandat-carte demande six jours environ.

Nous rappelons que les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et que notre compte chèques postaux est : Ajaccio 152.

L'ASSAUJESSEMENT FINANCIER

La caisse autonome d'amortissement

Les résultats de ce qu'on a appelé « l'expérience Poincaré » ne peuvent plus être niés. Les orateurs de la plupart des partis politiques, qui ont pris part à la discussion récente des interpellations sur la situation des Finances n'ont pas manqué d'en considérer les succès. Aisance de plus en plus grande de la Trésorerie, redressement et stabilisation monétaires, amortissement progressif de la dette publique, équilibre assuré du budget : tels ont été les effets d'une politique qui, s'est affirmée par l'application rétroactive d'un programme financier d'un commun accord par le ministère des Finances, la Caisse Autonome d'Amortissement et la Banque de France.

L'œuvre ainsi accomplie a soulevé, à l'extérieur comme à l'intérieur, une juste admiration profonde. Après avoir été contrainte de recourir, pendant l'exercice 1925, à l'inflation, qu'il n'a pu que bien difficilement enfin pendant les vingt premiers mois de 1926, le Trésor s'efforce, plus le moindre embarras pour faire face à toutes ses échéances, tout au contraire, il a réussi à rembourser à la Banque de France une partie considérable de ses avances qui, après avoir atteint une moyenne de 37.730 millions en août 1926, sont tombées à une moyenne de 24.800 millions en décembre dernier et 22.800 millions au bilan du 15 janvier.

De tous les progrès réalisés, il n'est pas de plus remarquable que l'amélioration continue de la situation de la dette flottante représentée par les bons de la défense nationale. Les échéances de ces valeurs à court terme, s'élevant auparavant à plus de 5.7 milliards par mois, constituaient pour le Trésor un danger permanent. Lorsque surgissaient une crise monétaire et une hausse des prix, comme il se manifestait une activité économique plus forte et qui se traduisait pour les commerçants, les industriels et les agriculteurs, des fonds de roulement plus élevés, on voyait s'accroître les demandes de remboursement de bons auxquelles, contre qui coûte, devait satisfaire la Trésorerie de l'Etat. Mais depuis que la Caisse Autonome d'Amortissement a été chargée de la gestion des bons à court terme, la situation s'est constamment modifiée et largement fortifiée.

Les précédents du Conseil et presque tous les ouvriers mandatés par les groupes de la majorité ministérielle les plus divers ont confirmé les radieux succès, ont rendu hommage à la politique suivie par ce nouvel organisme. Sans vouloir rappeler que la Caisse Autonome a réussi à amortir tous les bons à un mois, à trois mois et à six mois, à neuf mois, ce qui est d'un intérêt encore, que tous les bons à un an auront à leur tour disparu dès le 3 juin 1928.

Sans doute, la suppression des émissions des valeurs d'une durée inférieure à un an a pu contrarier bien des habitudes. L'épargne commence à s'émouvoir, au Gymnase, à la Potinière, on a été directeur de la scène du Théâtre de l'Œuvre pendant plusieurs années.

Aussi du quitter Bastia amoitié regretté, mais il n'avait pas en effet à se plaindre de l'accueil qu'il a toujours reçu.

Il est rappelé une « programme du tonnerre » qu'il nous montre et où en harmonie avec le programme d'Hercule, on lit : Professeur Sapiens Supérieur. D'autre part, dans l'intérêt des spectateurs, il a publié un numéro d'age à 2 francs et à 1 franc.

Un exemplaire de ce programme sera adressé à tout abonné qui en fera la demande à M. Bonnaud, directeur des Postes et des Télégraphes de son ressort, soit par l'intermédiaire de son receveur, soit par l'administration centrale.

Les demandes devront parvenir à l'administration centrale avant le 1er avril 1928 et devront être accompagnées de timbres-poste pour la valeur de 1 fr. 50 pour l'envoi franco.

Les abonnés devront remettre leur carte d'abonnement au guichet de la recette de Poste qui servira à leur délivrer les colis auxquels ils ont droit et prendre l'engagement de se mettre à la disposition de l'administration pour une réception plus rapide de la marchandise.

Les variations saisonnières aux époques de service normal correspondront à Paris pour 7 mille francs environ de recettes supplémentaires

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

15, pl. St-Nicolas (1er étage, pr Pandi à BASTIA

Principales Opérations de la Banque

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

BOURSE DE PARIS du 12 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Cours préc.	Cours du j.
1/2 PERPETUEL	87 80	87 80
4 p. 100	86 70	86 50
4 p. 100	74 —	74 50
5 p. 100	76 40	76 10
4 1/2 p. 100	100 10	100 10
4 p. 100	87 80	87 80
4 p. 100	87 80	87 80
4 p. 100	87 80	87 80
OBLIGATIONS 5 p. 100		
— —	1925	
— —	1926	
— —	1927	
OBLIG. GAZ DE BORDEAUX	1925	
CRÉDIT NATIONAL	1919	
—	1921	
—	1923	
—	1924	
OAT 5 p. 100	1926	
— PAR DE CALAIS	1926	
DEPART. SEINE 7 p. 100	1924	
PARIS 1905	1905	
—	1921	
—	1922	
—	1923	
COMMUNALES 1879	1879	
—	1919	
TERME		
BANQUE DE FRANCE	5000	
— NATION. DE CRÉDIT	1200	
— PARIS & PAYS BAS	1200	
— PARISIENNE	1750	

	Cours préc.	Cours du j.
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	1135	1140
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1165	1175
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1650	1650
CRÉDIT LYONNAIS	1660	1670
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1180	1180
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	1240	1240
SUEZ CAPITAL	1240	1240
SUEZ PASTE	1240	1240
SUEZ CIVILES	1240	1240
EST (nouv.)	1240	1240
LYON (nouv.)	1240	1240
MIDI (nouv.)	1240	1240
NORD CAPITAL	1240	1240
ORLÉANS (nouv.)	1240	1240
SANTA-FE ING. DE FER	1240	1240
DIST. D'ELECTRICITÉ	1240	1240
COMP. GÉN. ELECTRICITÉ	1240	1240
THOMSON	1240	1240
TRÉFILERIES DU HAVRE	1240	1240
MINES DE COURRIÈRES	1240	1240
MINES DE LENS	1240	1240
KULHMANN	1240	1240
PHOSPHATES DE GAFSA	1240	1240
PÉCHINEY	1240	1240
CHARGEURS RÉUNIS	1240	1240
TRANSATLANTIQUE ORD. PRIV.	1240	1240
VOITURES PARIS	1240	1240
CULTURES TROPICALES	1240	1240
PATHÉ CINÉMA ADJUDIC.	1240	1240
SUCRERIE GAY	1240	1240
RUBIS 5 p. 100	1240	1240

	Cours préc.	Cours du j.
BENGUE 1888	1240	1240
TUNIS 4 p. 100	1240	1240
TUNIS 5 p. 100	1240	1240
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1240	1240
— OTTOMANE	1240	1240
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	1240	1240
RAGUSE LOTS GREC	1240	1240
CENTRAL MINING	1240	1240
RIO TINTO	1240	1240
ORIENTAL CARPET	1240	1240
PETROFINA	1240	1240
SUCRERIE D'EGYPTE	1240	1240
RIMS MEXICAINS 1913	1240	1240
SEAFTON	1240	1240
CAMBODGE	1240	1240
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	1240	1240
CHARTERED	1240	1240
CONCORDIA	1240	1240
CI MINES ORD.	1240	1240
ESTRELLAS	1240	1240
FRANCO NITRIMING	1240	1240
HANCHACA	1240	1240
HUANTEPONTEIN	1240	1240
MALACCA ORD.	1240	1240
MEXICAN EAGLE ORD.	1240	1240
MEXICO-FONTEIN	1240	1240
MONTECETTINI	1240	1240
MONTA	1240	1240
PEÑOLES	1240	1240
RAND MINES	1240	1240
SOUMARO-BYLOS	1240	1240
UNITANIA	1240	1240

COMPTANT	Cours préc.	Cours du j.
CIE. DE FER ROUTES ALGÉRIE	1240	1240
CIE. DE FER DÉPARTEMENT	1240	1240
DOCKS MARSEILLE	1240	1240
LYONNAISE DES EAUX CAP.	1240	1240
ELECTRICITÉ PARIS	1240	1240
UNION ÉLECTRICITÉ	1240	1240
PRESSINGER	1240	1240
LEBON	1240	1240
GAZ DE PARIS	1240	1240
SCHNEIDER	1240	1240
FIVES LILLE	1240	1240
SAINT-GOBAIN	1240	1240
HERRICK CARMAUX	1240	1240
ACIÉRIES DE MARINE & HAVRE	1240	1240
PARIS FRANCE	1240	1240
PRINTEMPS	1240	1240
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1240	1240
LAND BANK OF EGYPT	1240	1240
CRÉDIT FONCIER AUTRICH.	1240	1240
— MEXICAIN	1240	1240
— CUBA	1240	1240
TABACS PHILIPPINES	1240	1240
BANQUE PENINS. MEXICAIN	1240	1240
RIO-NORTE	1240	1240
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1240	1240
R.-METAL	1240	1240
HUTCHINS	1240	1240

	Cours préc.	Cours du j.
MEYER CHARLTON	1240	1240
TALCS LUZENAC	1240	1240
ROAL, DUTCH	1240	1240
SHELL	1240	1240

Fonds d'Etat Etrangers	Cours préc.	Cours du j.
ANGLAIS 5 p. 100	1240	1240
ARGENTIN 4 p. 1886	1240	1240
— 4 p. 1900	1240	1240
BRÉSIL 4 p. 1889	1240	1240
BULGARE 5 p. 1907	1240	1240
CHINE 4 p. 1895	1240	1240
ESPAGNE, LOUISE	1240	1240
HELLÈN 6 p. 1914	1240	1240
ITALIE 5 p.	1240	1240
JAPON 4 p. 1899	1240	1240
MEXIQUE 4 p. 1904	1240	1240
ROUMANIE 4 p. 1903	1240	1240
RUSSE 3 p. 01-06	1240	1240
SERBE 1895	1240	1240
TURC 4 p. 1903	1240	1240

CHANGES

Londres	124.25	124.25
New-York	25.01	25.01
Allemagne (100 Reichsmarks)	607.75	607.75
Belgique	349.50	349.50
Espagne	424.—	424.—
Hollande	1012.50	1012.50
Italie	131.—	131.—
Portugal	110.—	110.—
Suisse	487.50	487.50

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les

Machines Agricoles DEERING

exposées chez MM. AGOSTINI Frères

Représentants exclusifs pour la Corse

41, Boulevard Paoli — BASTIA

ENTRÉE LIBRE. — Renseignements gratuits.

Exigez la marque J. VIDAL

Se méfier des contrefaçons



60 fr. de musique pour 5 f. 50

Offerts aux abonnés par LE PETIT BASTIAIS



ALBUM 5. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Prenez 5 fr. 50.

ALBUM 6. — 25 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.

ALBUM 6 bis. — Les mêmes pour violon ou mandoline seuls : 4 fr. 50.

ALBUM 8. — 20 morceaux à quatre mains : 8 fr. 50.

ALBUM 8 bis. — LES VACANCES ENFANTINES, chansons et chansons et modernes, dansés, rondes pour les petits, avec croquis : 7 fr. 50.

ALBUM 7. — Rien que du légers, 15 morceaux dont chacun est catalogué à l'heure, de Coulin..., Adolf Blaubian, etc. : 8 fr. 50.

ALBUM 9ES CHANTE ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à au *PETIT BASTIAIS*, 8, Boulevard du Palais, Bastia

Pour les enfants :

1° ALBUM de 6 morceaux bien très faciles.

2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.

Les deux albums réunis : 6 fr. 50 francs.

— Le tout franco. —

Quatre cyrnéens différents : 2 fr. 50.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Service d'hiver

Mardi 13, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi 14, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, à midi.

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio à midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE LA CORSE
POUR LE CONTINENT

Service d'hiver

Mardi 13, de Bastia, pr Livourne, à 10 h.
Mardi 13, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi.

Service d'été

Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Vendredi 16, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 3 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 2.9 d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 2, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

Ménagères - Hôteliers

demandez à la Société des Caves de Farges, Thézac (Cantal).

Le "ROYAL-THIEZAC"

Même affinage que le Roquefort chaque pain 2 kilos environ, 2 pains 13 fr., le kilo franco votre gare, 4 pains 12 fr. le kilo franco votre gare.

POUR CIRER meubles et parquets, vous utilisez « *Le Bagon d'Or* », double mage, double brillant, le rouleau 4 fr. 50. Dépositaire, Drogueries, Bastia.

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gér. : LUCIEN CORDIER.

CAP CORSE

Damiani

GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

LE JOURNAL DES RETRAITES

1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV^e^

SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS

Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.

Directeur : Auguste AGOSTINI, 411 Aug. FRAVAL.

Abonnements : Un an : 12 Fr.
Ch. P. 500.09 - Spécimen sur demande

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE

Peinture - Vitrerie

et PAPIERS PEINTS

J. ESPOSITO

BOULEVARD du PALAIS
BASTIA

DECORATION D'EGLISES et appartements de tous styles et en tous genres

Vente Gros - Détail

N° 21 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

C'était dans un lointain déjà un peu effacé qu'il apercevait cette consolatrice, triste objet de ses caresses et de hautes pensées pures, d'une pâleur si belle, les baies et les reves des fantômes, au milieu des mousses et des bruyères, une mosaïque de fraîcheur telle qu'il l'avait vantée dans le jardin parlait de son courage, prématurée, les paroles indigo et les violettes, délicieuses aux lèvres mains, sur le d'un bien claire se mêlaient aux heures jambes, à la taille épaisse, au aromes sauvages à demi cachés dans chevelure noir et crespelé, jaillissaient leurs couronnes pâles. Des prairies et il lui prêtait, — tantôt elle avait vieilli des bois de châtaigniers, dans sa pensée, — les traits fanés et le buissonniers et des ramassements bonnet tuyauté de la vieille Angélique Paule. Au milieu de tout cela, il était plus changé de temps en temps, pour acquérir, pour ainsi dire, quelque chose de vrai, quelque chose qui n'eût jamais existé, pour l'opposer, — bien au contraire, — à l'avenir qu'il rêvait, des barrières qu'il habituait à Dieu qu'elle contenait les chimères par intervalles s'interposait à mesure d'avenir pour lui, et le revenait sur les heures pour en choisir celle qu'il voulait, par le large. En pensant à ces heures, une homme se reconnaît par à cette ivresse. Philippe ne put s'empêcher d'éprouver une sorte de pitié. De plus, il arrive que jamais qui s'écoulait alors ne revient à l'homme qui l'a perdu. Il pensait à ces heures comme à un paradis qu'il avait fermé lui-même, et dont tous les gémissements ne feraient pas rouvrir les portes. Il se sentait vaguement coupable d'une sorte d'impiété, et il était tenté de s'en confesser à elle-même.

— Jeune homme, — disait-il, — tu as fait un mauvais marché, et tu le sais bien. Tu as échangé ton bonheur contre un peu de gloire, et tu ne sais pas même si tu auras cette gloire. Tu as échangé ton bonheur contre un peu de gloire, et tu ne sais pas même si tu auras cette gloire. Tu as échangé ton bonheur contre un peu de gloire, et tu ne sais pas même si tu auras cette gloire.

Il s'était déjà dit ici que la multiplication des crimes dans le même temps où l'on abolissait ceux de la précédente période était peut-être un enseignement. Une rencontre bizarre, en tout cas, l'a apporté cette série de février, il y a la série ✓ mars. Toujours une coïncidence ? Non, non, à la longue les espèces s'accoutument à l'idée d'impunité, et l'on tue sûrement qu'on n'a pas soif. La relation de cause à effet est certaine, rigoureuse. Au moment de brandir l'arme, et de s'en servir, on ne se dit sans doute pas : « Bah, je serai acquitté ! » Mais l'on aura été inconsciemment préparé à l'idée de ne pas payer le geste fatal son juste prix.

C'est ici, à ce point central, on pourrait dire névralgique de la question, qu'il faut réfléchir.

L'histoire, notre histoire, nous livre quelques enseignements sur la question. La Corse a connu des époques troubles de pleine criminalité. Rares étaient les jours qui s'écoulaient sans barrie. Que furent obligés de faire les ministres responsables du pays ? De sévir par des mesures impitoyables exceptionnelles. L'échafaud était dressé en permanence. Les veilleurs corses étaient créés. La justice était expéditive et rapide. Pascal Paoli pardonnait rarement : c'était la justice pacifique. Miot, entre deux actrices, contrôlait l'exécution de la chasse aux contumaces. L'époque héroïque du banditisme se prolongeait jusqu'aux derniers jours du second empire ; et le conseil général, qui valut la suppression du port d'armes. Mais, finalement, la criminalité était jugulée.

Il ne faut pas que cela recommence.

On a demandé au Parlement de voter la suppression de la peine de mort. On peut être sûr que le Parlement refusera le plus mauvais sort à la proposition. Déjà, il écarte comme inopportune et inopportune l'idée, habilement à toutes les fins de législature, d'amnistie. Que la criminalité persiste, et l'on suggérera, au contraire, de rentourcer le code criminel, car on sera nécessairement amené à faire entre la poussée d'indulgence et la tendance à la revêtir-sade la relation de cause à effet dont nous parlions plus haut.

Le jury est une excellente institution. On ne peut pas se dispenser de recourir au jury populaire, qui garantit une justice humaine, et la justice doit être humaine, car elle ne peut pas se livrer aux textes écrits, pleins de sécheresse et de hideur, qui ne font pas de différence entre les cas dont ils relèvent. S'il n'y avait pas de jury, il y aurait la terreur et la haine de magistrats qui cesseraient de dépendre d'un élément vivant pour s'assujettir à la tyrannie de textes morts.

Mais, pour Dieu, qu'on cesse d'abuser des bonnes choses. Que le jury considère à travers les cas d'espèce la cause de l'ordre public compromis par la multitude des attentats contre la vie humaine, comme le jury « blanchit » pour un tout autre motif, c'est aux personnalités extérieures qui interviennent auprès de lui de réfléchir aux conséquences de leur condescendance. Il s'agit moins de donner satisfaction aux mânes des victimes, réparation à leurs familles, que de sauvegarder l'ordre public. Que l'on sache que si la période héroïque du banditisme était caractérisée par son crime quotidien, on n'oserait plus aujourd'hui un journal sans se demander à deux fois dans quelle mesure le fait divers intéresse les gens de l'un ou de l'autre parquet sont parfois en investigation !

53e ANNÉE N° 61

25 centimes

LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE

25 centimes

MERCREDI 14 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais &
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.63

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 43-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Corse	15	28	52
Comtat et Colonies	17	33	64
Etranger	20	40	120
	45	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité rédactionnelle est reçue aux bureaux du journal. Pour la publicité commerciale s'adresser à l'Agence de Publicité.

BIBLIOTHÈQUE PRINCIPALE

LA SÉRIE ROUGE

En une seule journée, celle du 6 mars, sauf erreur, les journaux ont annoncé le meurtre ou l'assassinat : de deux cultivateurs dans la Loire, d'un instituteur près de Metz, d'un maréchal-ferrant à Dijon, d'un ingénieur et de sa bonne à Marseille.

Voilà les quatre points cardinaux de la France ensanglantés, si l'on nous permet cette expression de style.

Pour nous, nous nous étions trop vite flattés, l'un dernier, d'un trimestre sans assises, d'un trimestre blanc. Ce n'était qu'une pause. Le réveil devait être douloureux. Ces derniers semaines ont été tragiques.

Ce ne que l'on ne sache le même empressement sur le Continent, cela prouve que nous participons au mal général. Aussi bien le remède ne saurait nous être particulier.

D'ailleurs, sur le continent également on acquitte avec ferveur, surtout lorsqu'on réussit à donner au crime le caractère d'un drame passionnel. Trois crimes passionnels, on considérera tels, étaient soi-disant le même jour par des jurys commentateurs, et l'un des meurtres avait accusé le mari de sa maîtresse ! Et l'on a tendance à considérer comme passionnels les crimes motivés non pas seulement pour des raisons de cœur, si l'on peut dire, mais aussi ceux provoqués par la cupidité, par exemple. Les points de vue s'élargissent.

Ces crimes dûs à la précipitation coupable sont fréquents en Corse. Mais encore une fois, il ne faut pas se contenter de les attribuer à un trait de tempérament. Ce serait vraiment trop simple. Il faut se dire que les tempéraments, même nationaux, traditionnels, ressemblent à la nature du pays, ne résistent pas à la sévérité prolongée, systématique des sanctions.

Il a été déjà dit ici que la multiplication des crimes dans le même temps où l'on abolissait ceux de la précédente période était peut-être un enseignement. Une rencontre bizarre, en tout cas. Il apporte cette série de février, il y a la série ✓ mars. Toujours une coïncidence ? Non, non, à la longue les espèces s'accoutument à l'idée d'impunité, et l'on tue sûrement qu'on n'a pas soif. La relation de cause à effet est certaine, rigoureuse. Au moment de brandir l'arme, et de s'en servir, on ne se dit sans doute pas : « Bah, je serai acquitté ! » Mais l'on aura été inconsciemment préparé à l'idée de ne pas payer le geste fatal son juste prix.

C'est ici, à ce point central, on pourrait dire névralgique de la question, qu'il faut réfléchir.

L'histoire, notre histoire, nous livre quelques enseignements sur la question. La Corse a connu des époques troubles de pleine criminalité. Rares étaient les jours qui s'écoulaient sans barrie. Que furent obligés de faire les ministres responsables du pays ? De sévir par des mesures impitoyables exceptionnelles. L'échafaud était dressé en permanence. Les veilleurs corses étaient créés. La justice était expéditive et rapide. Pascal Paoli pardonnait rarement : c'était la justice pacifique. Miot, entre deux actrices, contrôlait l'exécution de la chasse aux contumaces. L'époque héroïque du banditisme se prolongeait jusqu'aux derniers jours du second empire ; et le conseil général, qui valut la suppression du port d'armes. Mais, finalement, la criminalité était jugulée.

Il ne faut pas que cela recommence.

On a demandé au Parlement de voter la suppression de la peine de mort. On peut être sûr que le Parlement refusera le plus mauvais sort à la proposition. Déjà, il écarte comme inopportune et inopportune l'idée, habilement à toutes les fins de législature, d'amnistie. Que la criminalité persiste, et l'on suggérera, au contraire, de rentourcer le code criminel, car on sera nécessairement amené à faire entre la poussée d'indulgence et la tendance à la revêtir-sade la relation de cause à effet dont nous parlions plus haut.

Le jury est une excellente institution. On ne peut pas se dispenser de recourir au jury populaire, qui garantit une justice humaine, et la justice doit être humaine, car elle ne peut pas se livrer aux textes écrits, pleins de sécheresse et de hideur, qui ne font pas de différence entre les cas dont ils relèvent. S'il n'y avait pas de jury, il y aurait la terreur et la haine de magistrats qui cesseraient de dépendre d'un élément vivant pour s'assujettir à la tyrannie de textes morts.

Mais, pour Dieu, qu'on cesse d'abuser des bonnes choses. Que le jury considère à travers les cas d'espèce la cause de l'ordre public compromis par la multitude des attentats contre la vie humaine, comme le jury « blanchit » pour un tout autre motif, c'est aux personnalités extérieures qui interviennent auprès de lui de réfléchir aux conséquences de leur condescendance. Il s'agit moins de donner satisfaction aux mânes des victimes, réparation à leurs familles, que de sauvegarder l'ordre public. Que l'on sache que si la période héroïque du banditisme était caractérisée par son crime quotidien, on n'oserait plus aujourd'hui un journal sans se demander à deux fois dans quelle mesure le fait divers intéresse les gens de l'un ou de l'autre parquet sont parfois en investigation !

Echos Politiques

Toutes les chances

M. Landry a toutes les chances, écrit M. Albert Sarrier.

Même celle de se voir l'objet d'un panégyrique de M. le chanoine Gabrieli, protecteur inattendu.

Pourquoi inattendu ?

Ils sont nombreux les membres du clergé qui ne dissimulent pas leur estime et leur sympathie pour M. Landry.

Quoiqu'il en soit, M. Albert Sarrier estil si bon catholique qu'il puisse s'attribuer le droit de soulager les membres du clergé aussi, et à bon escient, de M. Landry.

Et c'est à prier en matière de plaisanterie que nous pouvons démontrer que les chanoines, loin les chanoines, comme dit M. Sarrier, de M. Landry, sont presque d'ordre céleste.

L'énumération est longue, en effet, des bienfaits qui pleuvent sur Calvi et qui se répandront sur le reste du nouvel arrondissement. M. Sarrier se résigne à couvoyance les électeurs que M. Landry n'y est pour rien qu'on les persuadant que ces réalisations tombent du ciel, comme railles rôties.

Et le peuple superstitieux pensera que ce sont les célestes divinités qui protègent M. Landry.

M. le chanoine Gabrieli est dans la bonne voie, la voie du Seigneur.

« Le Jeune Corse ».

Les aspirations du prince Carol

Paris, 13 mars. — *Le Petit Parisien* publie sous toutes réserves une dépêche de Vienne annonçant que le prince Carol a informé M. Vintila Brattano qu'il était définitivement décidé à faire valoir ses droits au trône de Roumanie.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

(LA DURÉE D'ABONNEMENT SE TROUVE EN HAUTEUR PAGE.)

Au comité de la C.G.T.

Paris, 13 mars. — Le Congrès de la C. G. T. s'est ouvert hier matin sous la présidence de M. Savoie.

La séance de la matinée a été consacrée à la discussion sur l'organisation du Premier Mai Ouvrier. Il a été décidé que la manifestation aurait pour objectif la défense de la loi de huit heures et la ratification des conventions du congrès de Washington.

Une résolution a été ensuite adoptée concernant les assurances sociales.

Au cours de la séance de l'après-midi on s'est occupé de la loi sur les accidents du travail.

L'ordre du jour appelait l'examen du mouvement syndical international.

M. Jouhaux a défini une fois de plus l'attitude de la Fédération à l'égard des organisations syndicales russes et a demandé que les décisions émanant de celles-ci soient lors des autres organisations internationales. On a amorcé ensuite le programme minimum de la C. G. T. M. Jouhaux a démontré que le programme ne vise pas à intégrer le syndicalisme dans l'état bourgeois.

Les élections sénatoriales en Pologne

Berlin, 13 mars. — Les élections sénatoriales polonaises, donnent, hier les résultats suivants : Bloc gouvernemental : 42 sièges ; bloc de droite : 24 ; bloc des minorités nationales : 24 ; socialistes : 12 ; bloc paysan : 8 ; communistes : 1 ; juifs : 1.

Le prochain départ de forçats pour Cayenne

La Rochelle, 13 mars. — Quarante-cinq forçats, le plus fort contingent, vont partir de trois cents pour Cayenne. Ils partiront le trois avril pour Guyane.

La Chambre a voté le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires

Il comporte un règlement provisoire de la radiotéléphonie

Paris, 17 mars. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. Bouisson.

MM. Poincaré et Bokanowski sont au banc du gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice de 1927 aux titres du budget général et des budgets annexes.

Le président fait connaître que la commission propose l'insertion dans le projet de trois articles nouveaux relatifs au statut de la radiophonie en France.

Une discussion s'engage sur le premier de ces articles (article 47 A) qui est ainsi rédigé :

« Provisoirement et jusqu'à ce qu'intervienne une loi organique sur le régime de la radio-diffusion, le ministre chargé des postes télégraphes et téléphones pourra autoriser l'exploitation à titre temporaire aux conditions prévues dans les autorisations antérieurement délivrées des postes de radio-diffusion fonctionnant au 31 décembre 1927 et sans qu'il soit permis d'en modifier les caractéristiques.

« Les postes créées depuis le premier janvier 1928 ou qui n'auront pas été autorisés seront fermés dans le mois qui suivra la promulgation de la présente loi. Les postes transformés depuis le premier janvier 1928 devront être ramenés à leurs caractéristiques antérieures dans le même délai.

« L'installation de postes nouveaux est et demeure interdite ».

M. André Berthon s'étonne qu'on veuille régler par voie indirecte un régime aussi important que celui de la radio-diffusion. Il estime que le texte proposé risque de gêner le développement et le perfectionnement de la radio-téléphonie et empêchant les chercheurs indépendant de poursuivre leurs travaux.

M. Poincaré fait observer que le texte en question est d'initiative gouvernementale. Il ajoute que ce texte est indispensable pour régulariser la situation actuelle qui est purement anarchique et qui menace tous les postes.

Enfin, M. Poincaré souligne qu'il s'agit d'un règlement provisoire en attendant qu'un projet général puisse être déposé.

M. Garros exprimant la crainte que les dispositions proposées par le gouvernement n'arrêtent tout progrès technique en France, M. Poincaré déclare que le gouvernement ne songe pas à porter atteinte aux droits des 150 amateurs ayant actuellement l'autorisation d'émettre ni des 160 savants, techniciens et constructeurs qui jouissent d'une autorisation analogue.

M. Marcel Plaisant, critique également l'article 47 A, ce qui amène M. de Chappedelaine, rapporteur général de la commission des finances, à préciser que le texte qui est sous les yeux des députés est d'initiative gouvernementale et qu'il ne correspond pas aux indications de la commission des finances. Celle-ci a, en effet, décidé de supprimer le deuxième et le troisième paragraphes et d'étendre le bénéfice des autorisations aux postes qui fonctionneront à la promulgation de la présente loi.

M. Poincaré déclare qu'il lui est impossible d'accepter ces modifications qui auraient les inconvénients de concentrer les monopoles et de favoriser la multiplication des postes. Or, la multiplication des postes est une chose nuisible.

Dans la plupart des pays étrangers, on a été obligé de prendre des mesures pour limiter leur nombre. En Amérique on les supprime par centaines.

M. Margaret appuie les propositions du gouvernement en précisant que le texte en discussion a simplement pour objet de décider que le régime qui était en vigueur au 31 décembre 1927 sera maintenu jusqu'à ce que la question soit réglée définitivement.

Intervenant à nouveau, M. Poincaré déclare vivement pour l'adoption du texte du gouvernement. Il espère la situation légale actuelle. Sur les nombreux postes existant, deux seulement sont régulièrement autorisés. L'administration des P.T.T. pourrait en droit interdire les autres. Le gouvernement a fait surseoir à toute décision, mais aujourd'hui, un règlement s'impose.

M. Poincaré termine en répétant qu'il ne peut accepter le texte de la commission qui encouragerait un certain nombre d'usurpations dangereuses au point de vue politique, social et technique.

(*Lire la suite en 3e page*)

L'aviateur Hinchliffe est parti pour tenter de traverser l'Atlantique

Londres, 13 mars. — On annonce officiellement que l'aviateur Hinchliffe a quitté Cranwell, à 8 h. 57 pour traverser l'Atlantique.

La statistique démographique

Paris, 13 mars. — Le ministère du Travail communique la statistique générale comparée de la population française (90 départements) en 1927 et 1926 :

Mariages : 337.804, en 1927 contre 340.126, en 1926 ; divorces : 18.487 contre 20.006 ; naissances : enfants déclarés vivants : 741.708 contre 766.226 ; mort-nés : 28.984 contre 30.027 ; décès de moins d'un an : 68.818 contre 74.606 ; décès d'un an et plus : 614.849 contre 638.100 ; décès au total : 676.666 contre 712.706 ; excédent de naissance : 65.042 contre 53.520.

La statistique démographique de France est donc moins mauvaise en 1927 qu'en 1926 puisqu'on a enregistré un excédent de naissances de 65.042 au lieu de 53.520.

Primo de Rivera et l'accord de Tanger

Barcelone, 13 mars. — Le général Primo de Rivera discutant à Barcelone a déclaré que la solution intervenue concernant Tanger ne donnait pas toute satisfaction à l'Espagne mais que cependant elle sauvegardait la pacification de la zone espagnole du Maroc.

On découvre au Chili un complot communiste

Londres, 13 mars. — Un télégramme de Santiago du Chili annonce qu'un complot a été découvert vendredi dernier pour renverser le gouvernement. Les principaux conspirateurs seraient des commandants. Quarante ont été arrêtés dont le sénateur Allessandri, profitis de l'ancien président de la République.

On voulait assassiner le chef de l'armée rouge

Moscou, 13 mars. — Le bruit court que la police a arrêté au cours d'une perquisition chez M. Voroshelloff deux personnes qui s'introduisaient chez lui pour attenter à la vie du commissaire de l'armée rouge.

Le débat au Sénat sur l'application du traité d'arbitrage franco-suisse

Paris,

publique française en général, mais ils achèvent de déshonorer deux républiques successives qui n'ont jamais été bien vivaces. Les Corses qui n'ont jamais obtenu le prestige de la nation intéressée, ont, eux aussi, leur responsabilité dans cette grosse et sale machination. Et ils ne peuvent être eux-mêmes étonnés quand ils se voient accusés avec fracas de désinvolture par un peuple vert-lequel ne l'est jamais porté ses acquisitions séculaires.

— Nous ne pouvons donc, au fond, que nous féliciter des maladresses qui n'ont d'autre résultat que de faire plus vivement sentir à nos compatriotes à quel point ils sont Français et à quel point ils sont inconvenantes et ridicules les manifestations et les politiciens.

P. P.

Dans les commissions parlementaires

A LA COMMISSION DES FINANCES

Paris, 13 mars. — La commission sénatoriale des finances, réunie sous la présidence de M. Clémentel, a entendu M. Steeg, président du Conseil, et M. Malvy sur le projet d'emprunt chérifien.

Diverses questions ont été posées au président général par MM. Henry Chéron, Charles Dumont, Louis Pasquet et Reynald.

Après le départ de M. Steeg, la commission a donné avis favorable au projet.

M. Reynald, rapporteur du budget des affaires étrangères, a été chargé du rapport.

La commission a adopté ensuite le rapport de M. Charles Dumont sur le statut du personnel naviguant de l'aéronautique, le rapport de M. Blaignan sur la cession à la commune de Nôtre-Dame des Monts d'une parcelle de terrain dépendant de la forêt domaniale et elle a adopté quatre rapports du docteur Guilhot : 1° sur l'exonération de la taxe civique pour les veuves de guerre, pensionnées et non assujetties à l'impôt général sur le revenu, et les ascendants et ascendantes, bénéficiaires de l'allocation ; 2° sur l'extension du bénéfice des lois françaises sur les pensions militaires d'invalidité, exhabitants de Sarre-Louraine ; 3° sur le projet de loi modifiant dans le même sens la loi du 17 avril 1923 ; 4° sur le projet accordant aux bénéficiaires de cette loi en Alsace-Lorraine un nouveau délai de recours de six mois.

La commission se réunira demain à 17 heures pour examiner le collectif au retour de la Chambre.

La commission examine du nombre des projets soumis en fin de session aux assemblées législatives a demandé au gouvernement de lui communiquer la liste de ceux dont il juge le vote urgent et indispensable aux intérêts de l'Etat.

A LA COMMISSION DE LA MARINE

Paris, 13 mars. — La commission sénatoriale de la marine, réunie sous la présidence de M. de Kerguenec, s'est entendu un rapport de M. Bergeon sur le projet de loi tendant à ratifier la convention concernant le paiement de l'indemnité de chômage aux marins en cas de naufrage du navire et une communications de M. Le Hars sur une proposition de loi sur les militaires des réserves de l'armée de mer.

M. Martin Binachon a été désigné comme rapporteur du projet de loi portant organisation. Les différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte.

Le président ayant fait connaître que le ministre de la marine lui avait signalé l'urgence du vote de cette loi, le rapporteur a déclaré qu'il serait en mesure de présenter, dès la rentrée, un exposé complet à la commission.

MM. Bergeon, Rio et Brindeau ont été désignés respectivement comme rapporteurs du projet concernant le contrat d'engagement des marins, le crédit maritime mutuel et la réforme du droit de quai.

L'aviateur anglais Kinkead se tue

Londres, 13 mars. — Le lieutenant aviateur Kinkead s'est tué hier soir en tentant de battre le record du monde de vitesse sur un avion du type de celui où le lieutenant Webster effectua le raid qui valut à l'Angleterre de gagner la Coupe Schneider.

L'aviateur prit son vol à Calshot, douze minutes après il tombait à la mer près de l'île de Wight. Ni l'aviateur, ni l'avion ne furent retrouvés.



— Voici celui qui a des dispositions pour être député...

— Ah ! Il n'y connaît donc en politique ?

— Au contraire. C'est qu'il n'y connaît rien.

ÉCHOS

Billet Parisien

Je fus flâneur de trouver Mme Contrepoil, la femme de mon barbier, en train de vider le parapet de sa boutique, tandis que les trois garçons fumaient une cigarette en lisant le journal.

Etonné est trop peu dire. Suffoqué serait plus exact. Et je m'exclamais :

— Quelle inconvenance, chère dame ! Et vos varices ?

— Ah ! me répondit-elle en s'épongeant le front avec une serviette que le dernier client de la veille avait laissée sur le dossier d'un fauteuil, le temps n'est plus où le personnel pensait la vieille de fer et la tire. Encore une victoire du syndicalisme ! C'est à prendre ou à laisser.

Et madame Contrepoil se remit à subrogner avec découragement. La scène était pénible.

— Allez, mes braves, fis-je en m'éloignant aux garçons, il n'y en a pas pour d'une seule, par conséquence, demain, on remet un grand... pied à la patronne ?

Sur les trois, l'un se leva pour me faire la barbe. Les deux autres poursuivirent la lecture de leur journal sans lever la tête.

Je n'insistai pas. Mais quand j'eus le visage savonné et que le garçon commença de me graiter l'épiderme, je les soufflai :

— Les rapports entre le personnel et la direction sont donc tendus, ici ?

— Que non ! fit-il. Nous avons refusé de citer, voilà tout.

— Et c'est madame Contrepoil avec ses varices, qui...

— Nous ne l'obligerons pas à nous remplacer. Il y a des guerres femmes dans le quartier qui ne demanderaient pas mieux d'entretenir son parquet. Quand à nous, monsieur, les patrons coiffeurs ont par trop abusé de notre docilité pour nous mettre à toutes les besognes. Ne trouvez-vous pas qu'il était abusif d'obliger les hommes qui passaient huit heures debout à s'exposer les jambes à cher avant de commencer leur journée ? Dans les bureaux ont-ce les employés qui font le ménage avant leur arrivée ? Et ce n'est pas au bon. Et il n'est pas mauvais que certaines patronnes qui passent leur temps derrière un comptoir à rendre la monnaie et à distribuer des sourires, fassent un peu d'exercice avant de s'immobiliser. Les varices de Mme Contrepoil vont disparaître avant trois mois, parce qu'elles seront opérées, comme les autres disparaîtront dans le même temps, récemment parce que nous ne cirons pas !...

Gabriel Bador.

Mémento

CALENDRIER. — Aujourd'hui mercredi, 14 mars, 74e jour de l'année, 292 à venir.

Aujourd'hui : Sainte-Mathilde.
Demain : Mi-Carême.

EPHÉMÉRIDES CORSES. — (14 mars 1736) : Xavier Matra, suivi de nombreux habitants d'Aléria, se rend à bord du vaisseau amiral Théodore de Neuhoff en Corse et le prie de descendre à terre.

Ainsi, Théodore était à peine connu, qu'il recevait déjà de nombreux hommages et le titre d'Excellence.

Son chef, dit-on, avait quelque chose de si noble, de si doux, de si manières un tel parfum d'aristocratie que l'on se sentait porté, malgré soi, à s'incliner devant lui ; et puis Théodore disait pour finir d'une manière qu'il ainsi chasser les génois de la Corse !

LE TEMPS QU'IL FERA. — Méditerranée et Corse : nuageux à très nuageux, avec quelques pluies ; vent du secteur nord-est, huit à dix mètres ; visibilité moyenne ; température 10 mer calme.

Corse : couvert avec averses de pluies ; vent variable, faible, secteur ouest, équivalent à 6 mètres ; température 10 degrés ; visibilité moyenne.

« LE PETIT BASTIAIS »
EST LE SEUL JOURNAL DE LA CORSE
RELIE IMMÉDIATEMENT
PAR FIL SPÉCIAL AVEC PARIS

BIEN N'EST NOUVEAU

Il a fallu des années de lutte pour que la classe ouvrière obtienne les contrats de travail que les patrons signent aujourd'hui.

Tout n'est décidément qu'un recommencement.

On vient, à Sardis, en Asie-Mineure, de découvrir une réglementation qui concerne le bâtiment et qui date de quinze cents ans.

On y lit que l'employeur devra payer ses ouvriers chaque semaine et leur accorder un salaire qui soit en conformité avec le prix des denrées pendant cette même semaine.

S'il y a une difficulté entre les deux parties en présence, l'arbitrage sera obligatoire. L'ouvrier désignera un de ses camarades. Le patron indiquera un de ses collègues. Les deux délégués se mettront d'accord pour le choix d'un troisième. La décision prise par les trois juges sera obligatoire.

Dire que nous discutons aujourd'hui pour bien des choses qui étaient admises il y a quinze siècles ! C'est pitoyable !

LES FAITS ET LES IDÉES

Un crime social : le taudis

La crise du logement continue dans l'indifférence des pouvoirs publics, à faire subir ses effets désastreux aux parties les moins intéressantes de la population. Parisiens qui n'avez point les moyens de s'offrir un loyer de 4.000 francs dans un immeuble à loyers dits modérés que la régie immobilière de la Ville de Paris a fait édifier sur les terrains désaffectés des fortifications.

Mais, entre ces pauvres gens qui ont désespéré de trouver dans Paris ou dans sa banlieue un logis où abriter leur foyer, il est un nombre encore plus imposant d'ouvriers et de petits employés qui n'ont qu'un désir : quitter un jour cette vie lugubre et infâme où ils meurent l'un après l'autre de tuberculose.

Le taudis est une plaie sociale. D'abord, qui n'est pas pire sous les toits, ou dans les caves, que sous les arcades ? Ensuite, ce taudis est qu'il est un crime du capitalisme. Il ne m'appartient de juger l'avarice de Rothion de cet état de chose qui fait que, dans Paris, ville moderne par excellence, de vieilles maisons lépreuses, des quartiers infâmes, parfois des rues subsistent encore.

Les habitants de ces maisons, qui tombent littéralement par morceaux, ont pour la plupart ces ouvriers pas plus malheureux que les autres, que la crise du logement n'a aussi frappés, retiennent dans ces lieux insalubres.

Allez visiter les immeubles pauvres et impotents des rues Nationale ou Jeanne-d'Arc, de vieilles bâtisses du quartier Saint-Sévérin où on la misère des lundis voisine avec l'opulence cachée des riches propriétaires de quelques pas. Faites un tour dans les vieilles rues de Passy, longez le bassin de la Villette. Vous en ressentirez avec une impression de dégoût. Le front lourd de malaise. Le cœur tremblant d'indignation.

Et, finalement se perd-il, vous demanderez-vous, que des gens soient autorisés à vivre dans ces maisons maudites où le soleil ne pénètre que pour en exhaler la puanteur, pour en épaissir la pourriture ?

Nous ne voulons pas croire que ces taudis sont mal sains, mais ils sont étroits. Des familles entières vivent pêle-mêle dans une seule pièce.

La promiscuité la plus dangereuse règne chez les malheureux habitants de ces maisons immondes. Quant l'un d'entre eux est malade, toute la maisonnée l'est avec lui.

L'hygiène, le confort ne peuvent exister dans ces cavernes. Les gens sont-ils sales, comme un tièvreux la sueur. La crasse règne en maîtresse. Les punaises, les bêtes immondes y trouvent des résultats et confirment l'inhabitabilité des lieux.

Une seule solution s'impose, me disent-ils. Démolir. Et au plus vite.

Hélas ! on ne peut chasser les dizaines de milliers de personnes qui leur donner au moins l'équivalent du logement ou de la chambre qu'ils occupent.

Qui les logera ? Les logements manquent et on n'en bâtit point pour le peuple.

Je ne garderai bien de préconiser une solution quelconque. Il n'y en a qu'une et c'est vous verse de l'exprimer.

La politique sociale, les grandes réformes matérielles, sont, hélas, pour beaucoup de politiciens, chose de second plan, tout juste bonnes à réaliser — en paroles — pour les besoins de la lutte électorale.

Politique du logement. Politique du taudis. Vaste de belles et saines politiques.

Antoine Anoretti.

Avis Officiels

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi de rédacteur stagiaire sera ouvert à la direction générale des Caisses d'Amortissement et des Dépôts et Consignations à Paris (56 Rue de Lille) dans la 2e quinzaine de juin 1923.

Nombre de places au concours : 20.

Les dames pourront être admises à concourir.

Les candidats et candidates doivent être âgés de vingt ans au moins et de trente ans au plus le 1er janvier 1923.

L'indemnité annuelle des stagiaires est de 10.000 francs. Les traitements des rédacteurs vont actuellement de 12.000 à 22.000 fr. Les sous-chefs de bureau (24.000 à 30.000 francs) sont recrutés parmi les rédacteurs ; les chefs de bureau (32.000 à 40.000) sont recrutés parmi les sous-chefs ; les chefs de division (44.000 frs à 50.000 frs) sont recrutés parmi les chefs de bureau. A ces traitements s'ajoutent l'indemnité de résidence (2.240 frs pour Paris) et, dans les conditions prévues par les textes réglementaires, l'indemnité pour charges de famille (604 frs 80) pour le 1er enfant, 806 fr. 40 pour le 2e, 1.209 frs 60 pour le 3e et 1.411 fr. 20 pour chacun des suivants.

Une notice contenant le programme détaillé du concours, l'indication des pièces à produire et les renseignements relatifs aux traitements, est remise ou envoyée aux personnes qui en font la demande au directeur général de la Caisse des Dépôts et consignations (Service du personnel) 55 Rue de Lille à Paris 7e.

A NOS LECTEURS ET NOUVEAUX ABONNES

Chaque courrier nous apporte de nombreux abonnements, dont la plupart nous sont transmis par chèque postal.

Nous conseillons à nos nouveaux abonnés, désirant recevoir le journal immédiatement, de demander dans tous les bureaux de poste la formule 1.401 en indiquant qu'ils désirent faire un versement à notre compte chèques postaux 0.40 de Paris uniquement. Ils libèrent à leur lettre le montant qui leur est ainsi délivré, alors que la transmission par mandat-carte demande six jours environ.

Nous rappelons que les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et que notre compte chèques postaux est : Ajaccio 452.

LE RELÈVEMENT DES SOLDES
aux établissements militaires des établissements pénitentiaires de la Guyane

A la suite d'une intervention pressante qu'il a renouvelée auprès de M. Fernier, ministre des Colonies le Ministre de la Guerre vient de recevoir du ministre la réponse suivante :

Monsieur le Sénateur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé, avec rappel, les nouvelles dispositions suivantes aux établissements pénitentiaires.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en ce qui concerne les prisonniers militaires, ceux-ci ne sont pas astreints à un travail obligatoire et que, par conséquent, aucune retenue ne peut être opérée sur leur solde.

Les militaires détenus qui, par suite de leur bonne conduite, sont admis à travailler, reçoivent une solde journalière de 0 fr. 50 à 1 fr. 50 suivant la nature du travail effectué

PONTS ET CHAUSSEES

ARRONDISSEMENT DE CORTE

APPEL D'OFFRES

pour fournitures de pierre cassée à l'aveneu de 0 m. 06

Premier lot. — Route forestière n° 4. Entre les bornes 3 k. et 4 k. *Montant approximatif* : 12.800 fr.

Deuxième lot. — Route forestière n° 16. Entre les bornes 15 k. et 18 k. *Montant approximatif* : 18.900 fr.

n° 10. Entre les bornes 23 k. et 27 k.

Troisième lot. — Route forestière *Montant approximatif* : 36.000 fr.

Quatrième lot. — Fourniture et remaniages de pierre cassée sur les de 3 m. c. sur les routes classées

H.N. 194 : entre les bornes 80 k. et 107 k.

R.N. 198 : entre les bornes 79 k. et 102 k.

R.F. 7: entre les bornes 3 k. et 8 k.

R.F. 10: entre les bornes 3 et 12 k.

R.S. 12: entre les bornes 2 et 6 k.

Montant approximatif : 36.000 fr.

Les pierres provenant des extérieures à désigner par l'Administration. Toutes ces fournitures devront être terminées pour le 1er juin prochain.

Adresser les offres sur papier timbré à M. Corinti, ingénieur, par rondissement de Corte, avant le 25 mars courant.

C'EST INCROYABLE

A titre de réclame, envoie : 1 élégant sac à main à dame, 1 sup portefeuille, 1 idéal portemonnaie, 1 porte-cartes, 1 stylo système riche, 1 couteau de poche, 1 bonheur, 1 flacon extrait odeur et une agréable surprise. Contre : 2 mappes, 12 serviettes le tout coalisé remboursement de 19 fr. 45. Ecrire : Alheand E., 25, rue des Dominicaines, à Marseille.

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT

POUR LA CORSE

Service d'hiver

Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h.
Mercredi, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, à midi.

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice, pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 23 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, à midi.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia, à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 23 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Mercredi 28, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE LA CORSE

POUR LE CONTINENT

Service d'hiver

Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi

Service d'été

Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 19 h. 30.
Vendredi 1, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 19 h
Mardi 20, de Bastia pr Ile-Florent, à 5 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 20 d'Ajaccio pr Marseille, à 18 h
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 16 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 15 h
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 16 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi
Vendredi 2, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais — Le Directeur-Géo. : LUCIEN CORDIER

BOURSE DE PARIS du 13 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Cours préc.	Cours du J.
3 p. 100 perpétuel	61 95	61 70
3 p. 100 amortissable	62 15	61 45
4 p. 100 1917	74 50	74 40
4 p. 100 1918	74 50	74 40
5 p. 100 1920	100 15	100 40
4 p. 100 1925	97 70	98
5 p. 100 1925	101 75	101 65
OBLIGATIONS 5 p. 100		
— — 1920	100	100
— — 1921	100	100
— — 1922	100	100
— — 1923	100	100
— — 1924	100	100
— — 1925	100	100
— — 1926	100	100
— — 1927	100	100
OBLIG. CAISSE AUTONOME	100	100
CRÉDIT NATIONAL 1919	100	100
— — 1920	100	100
— — 1921	100	100
— — 1922	100	100
— — 1923	100	100
— — 1924	100	100
— — 1925	100	100
— — 1926	100	100
— — 1927	100	100
OBLIG 7 p. 100 ANNUITÉS	100	100
— — PAR DE CALAIS	100	100
DÉPART. RENTE 7 p. 100	100	100
PARIS 1905	100	100
— 1906	100	100
— 1909	100	100
COMMUNALES 1875	100	100
— 1879	100	100
— 1894	100	100
TERME		
BANQUE DE FRANCE	15400	15400
— NATION. DE CRÉDIT.	1240	1240
— PARIS & PAYS BAS	1240	1240
SUITE PARISIENNE	1717	1720

	Cours préc.	Cours du J.
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	1140	1144
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1775	1800
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1010	1015
CRÉDIT LYONNAIS	1810	1815
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1018	1018
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	1000	1000
SUEZ CAPITAL	11000	11000
SUEZ PARTS		11000
SUEZ OUVLER	1000	1000
EST (NOUV.)	1000	1000
LYON (NOUV.)	1000	1000
MIDI (NOUV.)	1000	1000
NORD CAPITAL	1000	1000
ORLÉANS (NOUV.)	1000	1000
SANTA-FE CIA DE FER	1000	1000
DIST. ÉLECTRICITÉ	1000	1000
COMP. GÉN. ÉLECTRICITÉ	1000	1000
THOMSON	1000	1000
TRÉFILERIES DU HAVRE	1000	1000
MINES DE COURRIÈRES	1000	1000
MINES DE LENS	1000	1000
KULHMANN	1000	1000
PÉTROLES DE GAFSA	1000	1000
PECHINEY	1000	1000
ENERGIES ELECTR. NORD	1000	1000
TRANSATLANTIQUE ORD PRIVIL	1000	1000
— NOUVELLE	1000	1000
CULTURES TROPICALES	1000	1000
PATHÉ CINÉMA JOUIRE	1000	1000
SAND RIVER	1000	1000
ROUMANO-MOUSSET	1000	1000
DANTZARAA	1000	1000

	Cours préc.	Cours du J.
COMPTANT		
CH. DE FER ROUTES ALGERIS	1000	1000
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1000	1000
DOCKS MARSEILLE	1000	1000
L'ORDINAIRE DES EAUX CAP	1000	1000
ELECTRICITÉ PARIS	1000	1000
UNION ÉLECTRICITÉ	1000	1000
PÉRENCHIES	1000	1000
LYBRON	1000	1000
GAZ DE PARIS	1000	1000
RONNEUR	1000	1000
BUCHERIES D'ÉGYPTE	1000	1000
MINES MEXICAINES	1000	1000
SHARPAN	1000	1000
CAMBODGE	1000	1000
FINANCIÈRE CAOUTCHOUC	1000	1000
CHARTERED	1000	1000
CONCHINCA	1000	1000
LE BLERO ORD	1000	1000
ESTRELLAS	1000	1000
PARIS FRANCE	1000	1000
PRINTEMPS	1000	1000
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1000	1000
LAND BANK OF EGYPT	1000	1000
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1000	1000
— MEXICAIN	1000	1000
— CUBA	1000	1000
TABACS PHILIPPINES ORDINAIRE	1000	1000
BANQUE PENINS. MEXICAIN	1000	1000
— INDUSTRIELLE JAPON	1000	1000
ORIENT CHIC, FRANCO-CANAD	1000	1000
A-METAL	1000	1000
HOTCHKISS	1000	1000

	Cours préc.	Cours du J.
MEYER CHARLTON	1000	1000
TALOS LUZERNAC	1000	1000
ROAEL DUTCH	1000	1000
SHELL	1000	1000
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 5 p.	1000	1000
ARGENTIN 4 p. 1886	1000	1000
BELGES 4 p. 1905	1000	1000
BRÉSIL 4 p. 1889	1000	1000
BULGARE 5 p. 1907	1000	1000
CHINE 4 p. 1898	1000	1000
EGYPT. UNIFIÉ	1000	1000
HELLEN 5 p. 1881	1000	1000
ITALIE 5 p.	1000	1000
JAPON 4 p. 1899	1000	1000
MEXIQUE 4 p. 1904	1000	1000
ROUMANIE 4 p. 1903	1000	1000
RUSSE 5 p. 1906	1000	1000
SERBE 1895	1000	1000
TURC 4 p. 1903	1000	1000

CHANGES

Londres	125 02	124 90
New-York	25 61	25 61
Allemagne (100 reichsmarks)	123	123
Belgique	359 25	359 15
Espagne	407 50	407 50
Hollande	1032	1032 50
Italie	135	134 75
Prague	76 05	76 05
Suisse	493 75	493 75

Exigez la marque J. VIDAL

Le meilleur des cortèges



N'acheter aucune Machine sans avoir vu les

Machines Agricoles DEERING

exposées chez MM. AGOSTINI Frères

Représentants exclusifs pour la Corse

41, Boulevard Paoli — BASTIA

ENTREE LIBRE. — Renseignements gratuits.

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

QUOTIDIEN REPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

BULLETIN D'ABONNEMENT

M.....

demeurant à.....

déclare souscrire un abonnement de..... au *Petit Bastiais* à partir du.....

SIGNATURE

Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : *Ajaccio* 152.

TARIF DES ABONNEMENTS

CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 fr

AUTRES DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

CAP CORSE

Damiani

GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Tribunal de Commerce

Par jugement en date du 12 mars 1928, le Tribunal de Commerce de Bastia a admis le sieur *Amoni Paul*, négociant rue Neuve-St-Roch, à bénéficier de la liquidation judiciaire. Ledit jugement a nommé MM. Santi Erasme juge commissaire et Mastracci agréé, liquidateur provisoire. Les créanciers présumés d'audit sieur Amoni sont invités à se réunir le mercredi 28 mars 1928, à 15 heures, en la Chambre du Conseil du Tribunal aux fins d'exposer sa situation.

Le Greffier :
COSTA.

INSTALLATIONS & FOURNITURES — SALLES DE BAINS
Chauffage Central

G. Guiducci

34-36, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-20

Maison de confiance, particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie & d'électricité

53e ANNÉE N° 62 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — JEUDI 15 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.02

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Compte Chèques Postaux 0.0.1.1.A

00132

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	1 an
Corse	16	32	62
Corse et Colon.	17	33	64
Etranger	31	60	120
	34	66	130

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité n'est reçue que par les Services Parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHEQUE

Les assurances sociales et M. Landry

Les circonstances parlementaires ou pour mieux dire, l'ennui toujours plus grande dans laquelle les parlementaires de tous les partis tombent M. Landry, ont fait que notre éminent représentant a été amené à rapporter devant la Chambre, au nom de la commission des Finances, le grand projet de loi sur les assurances sociales.

Cet « avis » de M. Landry ne compte d'ailleurs pas moins de 114 pages. C'est quasi déjà de la Corse avait été dévolue la partie la plus aride et la plus importante de l'étude du projet. C'est l'étude des répercussions financières de ce projet qui en constituait, au vrai, le point essentiel. Pour M. Landry, il en résultait une grave responsabilité, que les autres membres de la commission (qui finances ni intéressé avec un certain empressement). Etudier les assurances sociales du point de vue financier, budgétaire, avec les inévitables conséquences se répercutant sur une longue période, cela demandait un travail considérable et des connaissances générales et spéciales qui n'appartiennent guère qu'à de vrais économistes — si rares, on le sait. Et, il faut le redire, cela commençait devant la Chambre et devant le pays une responsabilité lourde, la responsabilité de l'échec ou du succès d'une loi qui est à proprement parler une réforme profonde, et même, dans l'ordre social — considérée sur un vaste plan historique — une révolution.

Avant qu'il quittât la Corse en janvier, M. Landry en parlait au rédacteur de ces lignes, et n'essayait pas de dissimuler une certaine crainte, de cette responsabilité, au cas où l'étude à entreprendre l'aurait conduit à des conclusions financières pessimistes.

Pour nous, nous en faisons l'aveu, nous préférions qu'il remanât à ce travail plutôt que de courir le risque d'un retard à s'occuper, à la veille des élections, de nos intérêts politiques et de ceux de nos amis.

M. Landry fit la sourde oreille et termina la conversation.

* * *

Du moins, que le lecteur de bonne foi se persuade que dans l'existence publique de M. Landry la discussion du projet de loi sur les assurances sociales est une date, une date quelque peu solennelle.

M. Landry est un député *social*. La circonstance présente le relie à ses débuts, à sa formation intellectuelle : elle le marque sur un point saillant, bien en relief. L'outil de sa vie publique. Ceux qui s'attachent aux apparences ont pu penser que cette unité avait subi des défaillances : ceux-là se laissent prendre plus aux mots qu'aux faits. D'autres l'ont mieux jugé. Ils le voient le même aujourd'hui qu'hier, parce qu'ils suivent la ligne qu'il a suivie depuis vingt ou trente ans, et qui est celle du progrès social de la masse réalisé tangiblement, sur ses études, ses écrits, ses interventions parlementaires.

A la Chambre, on n'a pas pu s'y tromper. Quand, ce matin, il est monté lorsqu'on y réfléchit, les souvenirs députés comme les anciens — gens-là

ayant en quatre ans acquis la connaissance du milieu que possèdent ceux-ci, — se sont, sans distinction de parti, associés sur la base de leurs aspirations communes dans ce « réformisme » national qu'est le Parlement. Le talent, le mérite, qui ne pouvait qu'être le fait d'hommes supérieurement désintéressés comme M. Landry, est de se dégager et de montrer ce domaine commun. De la droite à l'extrême gauche communiste, l'« avis » de M. Landry, puis son discours du 8 mars ont beaucoup frappé, oui beaucoup porté, l'unanimement, ils ont été appréciés comme les éléments les plus substantiels dans la phase présente de l'élaboration des assurances sociales.

* * *

Encore une fois, on ne s'y est pas trompé à la Chambre, et, nous l'espérons, on ne s'y trompera pas non plus en Corse : c'est illustrant l'unité d'une vie consacrée au bien public, à l'ordre public par la générosité et la justice, la même orientation sociale. C'est le socialisme théorique de la jeunesse de M. Landry, maintenu à travers toute une carrière. Cette orientation sociale se relie avec les lendemains de notre parti démocratique corse à qui M. Landry n'a pas sans intention donné ce nom. Mais sur ce dernier point, nous reviendrons. Pour le moment, que la ligne de toujours suit vue.

A cette tendance, M. Landry, trop discrètement, a fait une allusion que nous avons découverte dans son rapport. « Il faut, dit-il, donner aux travailleurs et à leurs enfants, le maximum de facilités pour développer leurs aptitudes, pour acquérir le savoir, de manière qu'ils puissent échapper à la condition de salariés dans le cas où l'intérêt de la collectivité rend la chose souhaitable, accéder à l'indépendance économique, s'élever dans l'échelle sociale. Pour ceux qui travaillent moyennant salaire, que ce soit temporairement ou que telle doive être leur condition durant toute leur vie active, il est nécessaire d'aménager le salariat de telle manière qu'ils n'aient pas la sensation d'être utilisés comme les « sont des machines, qu'ils ne constituent pas du matériel humain : on « devra chercher des moyens appropriés de les intéresser à la vie de « l'entreprise qui les emploie. Et tout « cela une fois fait, il y aura lieu « peut-être de penser à des changements plus profonds, tendant à modifier la structure même de la société, si du moins, d'ici-là, se sont suffisamment répandues certaines notions économiques essentielles, et si « les sentiments de discipline et de « dévouement ont suffisamment pénétré les cœurs ».

Voilà retrouvé le socialisme théorique de la jeunesse de M. Landry et voilà comment, n'ayant jamais été perdu de vue, M. Landry le réalise en actes, est tout à fait pouvoir permanent de sa générosité et de son intelligence.

P.-B.

La Chambre poursuit la discussion de la loi des assurances sociales

Paris, 14 mars. — La séance de la Chambre est ouverte à 9 h. 30, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

M. Falliéres est assis au banc du gouvernement.

La Chambre reprend la discussion du projet de loi sur les assurances sociales.

M. Robert Thoumyre, demande au gouvernement l'engagement formel de déposer très prochainement le projet rectifiatif au sujet de l'agriculture.

M. Falliéres répond qu'il a pris, hier cet engagement.

M. Marcel Arnould appelle l'attention de la Chambre sur la situation des organisations mutualistes des anciens combattants en regard de la loi en discussion.

M. Guérin développe un amendement tendant à remplacer le chiffre de 18.000 francs par celui de 15.000 frs. et un second amendement tendant à supprimer les mots « il est disposé de 3000 francs pour les salariés sans enfants à charge ».

L'amendement combattu par le rapporteur est repoussé par la commission et le gouvernement.

M. Marin-Quilliard développe un amendement tendant à supprimer de la loi les dispositions relatives à l'agriculture et de faire établir pour celle-ci un statut mieux étudié. Il s'attache à démontrer les graves conséquences que la loi pourrait avoir pour l'agriculture et ses répercussions pour le pays.

M. Quenille déclare qu'il faut voter le projet tout de suite ajoutant que le gouvernement s'engage à en déposer un nouveau, relatif à l'agriculture, dans un délai de deux ans.

(Lire la suite en 3e page)

L'affaire d'espionnage de Versailles

Paris, 14 mars. — La onzième chambre correctionnelle vient, après des débats à huis clos, de statuer sur l'affaire d'espionnage qui amenait devant elle avec l'ancien contrôleur des



En haut. — De gauche à droite : Pillet et Chiant.

En bas : Bougayres et Lemaire.

contributions indirectes Jean Bougayres, onze soldats ou anciens soldats de l'école d'application d'aéronautique de Versailles, ces derniers inculpés d'avoir fourni au premier, qui les aurait livrés à un russe, demeuré inconnu, des documents intéressant la défense nationale.

Bougayres fut condamné à cinq ans de prison, 5000 francs d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour ; les autres prévenus furent condamnés à des peines de prison variant de six mois à quatre ans et à des amendes allant de 2000 à 5000 francs.

Lemaire Charles fut, par défaut, condamné à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction de séjour.

Le jugement de la onzième chambre dit notamment :

« Attendu que ce procès après celui de juillet révèle de nouveau l'audace du plan d'espionnage conçu sous couleur de politique contre la France par la troisième internationale de Moscou, qu'il confirme que les organismes les plus délicats de notre défense nationale sont mis dans le plus grave péril, etc ».

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"

(LA DURÉE D'ABONNEMENT SE TROUVE EN DERNIÈRE PAGE.)

Par un vote unanime le Sénat a voté le traité franco-suisse d'arbitrage

Paris, 14 mars. — La séance du Sénat est ouverte à 40 heures, sous la présidence de M. Doumer.

M. Bérard est au banc du gouvernement.

M. de Lubersac, au nom de la commission de l'armée dépose un rapport concernant le statut du personnel naviguant de l'aéronautique.

On reprend la discussion du projet portant approbation du compromis d'arbitrage signé entre la France et la Suisse.

M. Victor Bérard, rapporteur, termine l'exposé qu'il a commencé hier et conclut en demandant au Sénat de voter le compromis sans réserves.

M. Briand déclare tout d'abord qu'il a été sensible aux paroles de M. Fernand David quand il a rappelé les sacrifices des populations savoisiennes et qu'il a exprimé leurs angoisses au sujet de la souveraineté française. Il ne les croit pas justifiées.

— L'article 435, ajoute le ministre, a reconstitué la France dans sa pleine souveraineté sur les zones. Il ne peut être question d'y porter atteinte ».

M. Briand poursuit en montrant qu'il doit prendre le traité comme il est et quand il s'agit d'un voisin comme la Suisse, il faut chercher un règlement avec une bonne volonté tenace et reconnaître ce que la Suisse a fait pour la France lors de la grande guerre et se rappeler que plus de 40.000 suisses se sont engagés dans les armées de la République sur lesquels 7.000 furent tués. D'autre part, 25.000 blessés français furent soignés par la Suisse et 120.000 évacués sont passés par ce pays. On sait avec quelle affection ils furent traités.

— Quoique partisan très ardent de l'arbitrage, pourvuit M. Briand, je considère encore qu'un règlement direct entre deux peuples est la meilleure méthode ».

Il répète, en terminant, que la résolution soumise au Sénat a la valeur d'un vœu dont il n'aurait pas à tenir compte.

Le Sénat vote néanmoins à l'unanimité la résolution et le compromis d'arbitrage.

La séance est levée à 12 heures.

LA TRAVERSÉE DE L'ATLANTIQUE

La tentative de l'aviateur anglais Hinchliffe

En plein vol

Londres, 14 mars. — Le correspondant des *Central News* à Dublin annonce qu'un avion a été aperçu volant au dessus du cap Mizen-Head, près de Cork, dans le sud de l'Irlande. D'autre part un télégramme de Waterford (Irlande) signale également qu'un appareil, qu'on croit piloté par l'aviateur Hinchliffe, a été aperçu vers cette heure-là dans la matinée d'hier volant au milieu d'une tempête de neige.

Plus de nouvelles

Londres, 14 mars. — Aucune nouvelle n'est parvenue ce matin à Londres, concernant le vol à travers l'Atlantique de l'aviateur Hinchliffe.

Une tempête violente souffle sur l'océan.

Le temps à Terre-Neuve

Paris, 14 mars. — On télégraphie de Londres au début de l'après-midi qu'on n'a aucune nouvelle de l'aviateur Hinchliffe.

Une dépêche de Saint-Jean de Terre-Neuve fait connaître que le temps est beau et clair.

Avant la réunion du comité de désarmement

L'arrivée de la délégation russe

Genève, 14 mars. — La délégation russe à la commission préparatoire du désarmement est arrivée à Genève à 17 heures, à la descente du wagon on remarquait MM. Litvinoff, Gouglielmaki, Pongatchieff et Jegoroff.

La délégation se rendit immédiatement en automobile, à l'hôtel Bellevue où un étage entier lui a été réservé.

Mme Litvinoff accompagne son mari ; Mme Loumatcharski ne viendra pas à Genève.

M. Litvinoff prend contact

Genève, 14 mars. — M. Litvinoff, premier délégué de l'U.R.S.S. à la commission préparatoire du désarmement, a conféré, ce matin, au siège de la Société des Nations avec M. Colban, directeur de la section du désarmement.

LE PROBLEME DE LA ROUTE DEVANT LE SÉNAT

Emue par l'état lamentable dans lequel se trouve notre vaste département, le groupe des sénateurs-conseillers généraux avait désigné une commission chargée d'examiner le problème et d'en chercher la solution.

La commission était ainsi composée : MM. *Jeanneney*, vice-président du Sénat, rapporteur des Travaux publics, *Mahieu*, président de la commission des chemins de fer; *Monsservin*, questeur du Sénat ; *Cuyrard*, président des sénateurs-conseillers généraux ; *Emile Sari*, rapporteur de la commission d'administration ; *Charles Dumont*, ancien ministres des Finances.

Les travaux de la commission ont abouti à l'élaboration d'un projet de résolution qui conclut à la création d'une caisse autonome d'entretien des routes.

En vuiei, d'ailleurs, le texte in extenso :

PROPOSITION DE RESOLUTION

tendant à l'adoption de mesures applicables pour l'entretien de la voirie départementale.

L'expérience de ces dernières années a prouvé que la voirie départementale n'est plus en état de supporter l'effort, sans précédent, chaque jour plus intensif, auquel elle est soumise.

Sur des routes construites pour un trafic local, pour des vitesses réduites, et des poids peu considérables — remis les mal on non entièrement pendant la guerre, — circulent, aujourd'hui, un million d'automobiles, chiffre en progression dont on ne peut envisager exactement des charges de trois à dix tonnes par véhicule.

La majeure partie de ces voitures ne parcourt pas seulement le département où elles sont immatriculées mais tout le territoire ; dans certaines régions elles se subviluent même aux chemins de fer.

La voirie départementale n'est donc plus à l'usage exclusif des habitants du département ; elle supporte surtout un trafic provenant de l'extérieur et il n'est pas exagéré de dire qu'elle a pris un caractère certain d'utilité nationale.

Il est normal que le département reste seul qualifié pour administrer sa voirie, il est logique que tous les usagers participent à son entretien.

Des sacrifices financiers s'imposent. Reculer devant ces sacrifices, les ajourner, c'est s'exposer, dans un avenir rapproché, à aggraver la situation à un point tel qu'il serait impossible d'y faire face.

Un emprunt est indispensable pour la réfection d'abord, l'entretien ensuite, du réseau départemental. Il ne serait ni possible ni équitable de demander un effort aux budgets départementaux déjà trop chargés et chaque jour lourdement frappés notamment pour les services d'assistance de toute sorte, l'augmentation des traitements et des salaires.

Le moyen le plus juste et le plus simple consiste à réclamer à ceux qui utilisent et détériorent les chaussées une contribution proportionnée au bénéfice qu'ils en retirent. Une taxe à incorporer dans le prix des carburants et dans celui des pneumatiques, présenterait l'avantage d'être supportée par l'usager, premier intéressé au bon état de la route, proportionnellement au parcours effectué.

Cette taxe créerait, non par son taux qui devrait être faible, mais par sa répartition, des ressources suffisantes pour maintenir les routes en viabilité hal au moins satisfaisante.

Il paraît ainsi de sage politique financière et économique de recourir, à cet effet, aux prestations en nature de l'Allemagne.

D'autre part l'emprunt envisagé pourrait être gagé sur le produit des taxes sur les automobiles et les carburants et les crédits inscrits annuellement au budget. Le montant de cet emprunt serait réparti équitablement entre les départements suivant leurs besoins.

Ainsi se réalisa la réfection des routes départementales sans charges nouvelles pour le budget de l'Etat dont l'équilibre doit être rigoureusement assuré, sans atteinte non plus à l'autonomie départementale qui doit rester entière.

Pour toutes ces considérations les Sénateurs soussignés invitent le Gouvernement à déposer sur le bureau de la Chambre des Députés un projet de loi établissant un programme d'exécution de réfection et d'entretien de la voirie départementale, et créant les ressources nécessaires que commandent les exigences économiques actuelles.

Ils ont l'honneur de prier le Sénat de bien vouloir adopter cette proposition de résolution.

* * *

Ce projet de résolution dont M. Emile Sari est l'un des auteurs, a recueilli au Sénat les plus belles signatures.

Le département de la Corse est l'un des premiers intéressés, parmi tous les départements français à la réalisation des mesures proposées et qui sont de nature à donner à celle-ci une vaste impulsion départementale au bon état d'entretien depuis si longtemps désiré, mais jamais obtenu.

Qu'est-ce que la ville libre de Dantzig ?

On trouve toujours des écoles philosophiques pour traiter les questions les plus absurdes, et des défenseurs pour les causes injustes et mauvaises. Il n'est donc pas étonnant que toute une littérature allemande ait vu le jour pour propager la reprise des régions restituées à la Pologne par le traité de paix.

Cette littérature se préoccupe d'abord de Dantzig.

On sait que lors des négociations préparatoires à la paix de Versailles, la commission Cambon avait décidé, par deux fois, que Dantzig devait être un port polonais. Le colonel Th. Roldier ainsi que le représentant de la Grande Bretagne à la commission étaient des affaires de Pologne, M. Kish, avaient été de même avis. Ce fut alors que commença l'attaque contre la Pologne à Paris... Dantzig devint Ville Libre.

Pendant des siècles, Dantzig a été polonais. D'abord hameau de pêcheurs sous la dynastie des Piast, centre port de mer animé par les marchands allemands ; en 1308 la ville fut conquise par les Chevaliers de l'ordre Teutonique qui passèrent un fil de l'épée 10.000 Dantzigois ; en 1454 cette ville revient à la Pologne et lui appartient jusqu'en 1793. Forte de populations et fonctions utiles à aider la Pologne dans ses difficultés précaulaires, Dantzig était la perle de la couronne polonaise — elle portait le titre d'Amiral Polonais — et se défendit héroïquement contre les Prussiens lorsque ceux-ci, au premier démembrement de la Pologne, soubrent s'en emparer. Assiégée en 1807 par l'Armée française commandée par le maréchal Lefèvre qui fut nommé par Napoléon duc de Dantzig, elle subira les vicissitudes communes des souverers de l'oppression prussienne.

Dantzig, en raison de l'opposition d'Alexandre 1er, ne fut pas rendue à la Pologne, et Napoléon érigea en Ville Libre (1807 à 1813), période pendant laquelle les régiments français et polonais y surent cantonnés. Après la chute de Napoléon, elle devint, malgré les protestations des Dantzigois, une ville prussienne, car les efforts faits par ces derniers ainsi que par les Polonais pendant le congrès de Vienne de 1815 et tendant à l'incorporation de Dantzig au Royaume de Pologne n'aboutirent pas.

Situé à l'embouchure de la Vistule, la principale artère commerciale traversant toute la partie occidentale de la République de Pologne, Dantzig vivait par la Pologne, se développait et florissait grâce à elle, et devenait la ville la plus importante de l'Empire prussien, avec laquelle Augsbourg seule pouvait rivaliser.

L'importance de Dantzig pour la Pologne a été définie admirablement par Frédéric le Grand : « Quiconque possède dans le cours de la Vistule et la Ville Libre de Dantzig, disait-il, sera plus maître de cet Etat (de la Pologne) que le roi qui le gouverne ».

Dantzig assistait à la Prusse, sa valeur et sa force s'évanouissent, restée à la Pologne elle retrouve son ancienne prospérité.

Laissons en effet parler les chiffres :

Le tonnage net des navires à pour de 1.563.385 tonnes en 1912 à 3.780.161 en 1925 et à 3.780.000 de tonnes en 1927. Le tonnage des navires faisant escale à Dantzig était en 1912 de 3.480. en 1913 de 2.913, en 1924 de 3.212, en 1925 de 3.980 et en 1927 de plus de 12.000.

En 1913 il y avait huit ports qui permettaient port au mouvement du port de Dantzig, en 1925 ce chiffre était de dix-huit. Les principaux articles d'exportation y est le bois. En 1913 l'exportation du bois s'est élevée à 254.969 tonnes, en 1922 à 335.214 tonnes, en 1923 à 740.851 et aujourd'hui à plus de 1.100.000 tonnes.

Dantzig exporte en outre du charbon, du minerai, du ciment, du blé, du seigle, et importe des produits chimiques et du cuivre. L'industrie de Dantzig était morte, elle a repris sur route : de nombreuses banques ont été créées.

La situation de Dantzig est brillante peut connaître aux villes d'Allemagne grâce à ses relations avec la Pologne. Le revenu des chemins par kilo d'habitant a donné six fois plus à Dantzig qu'en Pologne.

Le territoire de la Ville libre comprend 1836 kmq. et 38 kms. de littoral avec 250.000 habitants. La Vistule qui est la raison la base de la

si une partie de la Russie et de la Tchécoslovaquie.

La Ville libre est gouvernée par son parlement et un sénat exécutif. Les chambres de ler appartiennent à la Pologne. Le port, la Vistule et en général toutes les voies d'eau sont dirigés par le « Conseil du port et des voies d'eau » ; 50 % de membres de ce Conseil sont polonais et 50 % dantzigois.

A la tête du conseil du port se trouvent des commissaires du gouvernement polonais et des commissaires de la Ville libre. Les différends entre la Pologne et Dantzig sont tranchés par le Haut-Commissaire qui réside à Dantzig en qualité de représentant de la S.D.N. A l'extérieur, Dantzig est représenté par le Gouvernement polonais. Malgré la position exceptionnellement favorable dans laquelle la Ville libre se trouve, nous avons été supendant, grâce aux intrigues des nationalistes allemands, pendant plusieurs années, les élèves de la S.D.N. En effet je Sénat dantzigois lui envoyait sans cesse des plaintes contre la Pologne. Ce n'est que, quand le Sénat s'est rendu compte que les jugements de la S.D.N. sont équitables, qu'il a changé d'attitude et mis fin à son agitation stérile. Si les 425 articles du traité de Versailles continuent à être respectés, les Dantzigois deviendront joyeux envers la Pologne.

Le vieux prince de Bismarck, revenant dans lui à Varzin son députation allemande de la Prusse orientale, dit un jour : « Si les rêves de la Pologne tiquent à l'indépendance deviennent réalités, Dantzig sera la première victime de notre approvisionnement pétrolifère. »

A LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 14 mars. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Albert Lebrun, a continué l'examen du projet sur les cadres et effectifs.

Le texte de la Chambre a été adopté pour la plupart des articles avec de simples modifications de forme ou de détail.

Relativement aux officiers d'administration devant être nommés dans leur arme d'origine, la commission a adopté les chiffres d'effectifs des différents grades et a décidé qu'une loi spéciale fixera les conditions dans lesquelles s'opérera la fusion. Elle a supprimé les dispositions aux termes desquels les élèves officiers des écoles de St-Cyr et Polytechnique pourraient sortir dans toutes les armes et a maintenu l'état de choses actuel.

Dans ces conditions, la question de la désignation à accorder aux anciens élèves de l'école Polytechnique ne s'est plus posée.

A LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Paris, 14 mars. — La commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts s'est réunie sous la présidence de M. Pierre Cazals qui a présidé aux débats de M. l'abbé Lemire. Il dit ses hautes qualités reconnues de tous, la valeur morale des sympathies qu'il avait conquises dans tous les partis par son loyal caractère, les grands services qu'il avait rendus à la ville dont il était maire et au pays, et particulièrement la large libéralité avec laquelle le mélait aux deux les partis.

La commission de l'Enseignement avait eu souvent l'occasion d'apprécier ces qualités.

La commission s'est associée unanimement aux paroles de son président. Elle a adopté ensuite le rapport de M. Lefas sur la proposition de loi de M. Antoine Borrel, tendant à la création d'un office national de cinématographie et un avis de M. Dalimier sur le projet de loi tendant à faciliter la réalisations du programme des conférences scolaires dans la banlieue parisienne, en Seine et Seine-et-Oise.

Nouvelles Parlementaires

Dans les Commissions

A LA COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Paris, 14 mars. — M. Henry Bérenger fait un rapport sur le résumé de l'historique des négociations diplomatiques poursuivies depuis 1918 par les divers gouvernements français en vue d'obtenir les participations précédemment dans les avantages du traité de paix. Il a inséré dans le commentaire plusieurs textes importants notamment l'accord franco-britannique de San Remo en 1924 et la convention du 12 mai 1924 entre le gouvernement français et la compagnie française des pétroles.

Voici la conclusion de M. Henry Bérenger :

« Rien que le système proposé lui apparaisse d'une application assez délicate, nous le considérons comme le seul qui, en définitive, soit de nature à donner aux intérêts étrangères ne croit pas devoir faire objection à un projet qui réclame leur assistance par le gouvernement compétent. Si la deuxième voie par nous le 7 mars dernier et qui aura pour résultat, s'il est appliqué sans arbitraire, de constituer notre indépendance nationale, nous aurons rendu service à notre approvisionnement pétrolifère. »

A LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 14 mars. — La commission sénatoriale de l'armée, réunie sous la présidence de M. Albert Lebrun, a continué l'examen du projet sur les cadres et effectifs.

Le texte de la Chambre a été adopté pour la plupart des articles avec de simples modifications de forme ou de détail.

Relativement aux officiers d'administration devant être nommés dans leur arme d'origine, la commission a adopté les chiffres d'effectifs des différents grades et a décidé qu'une loi spéciale fixera les conditions dans lesquelles s'opérera la fusion. Elle a supprimé les dispositions aux termes desquels les élèves officiers des écoles de St-Cyr et Polytechnique pourraient sortir dans toutes les armes et a maintenu l'état de choses actuel.

Dans ces conditions, la question de la désignation à accorder aux anciens élèves de l'école Polytechnique ne s'est plus posée.

A LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT

Paris, 14 mars. — La commission de l'Enseignement et des Beaux-Arts s'est réunie sous la présidence de M. Pierre Cazals qui a présidé aux débats de M. l'abbé Lemire. Il dit ses hautes qualités reconnues de tous, la valeur morale des sympathies qu'il avait conquises dans tous les partis par son loyal caractère, les grands services qu'il avait rendus à la ville dont il était maire et au pays, et particulièrement la large libéralité avec laquelle le mélait aux deux les partis.

La commission de l'Enseignement avait eu souvent l'occasion d'apprécier ces qualités.

La commission s'est associée unanimement aux paroles de son président. Elle a adopté ensuite le rapport de M. Lefas sur la proposition de loi de M. Antoine Borrel, tendant à la création d'un office national de cinématographie et un avis de M. Dalimier sur le projet de loi tendant à faciliter la réalisations du programme des conférences scolaires dans la banlieue parisienne, en Seine et Seine-et-Oise.

Un violent incident à la Faculté de médecine

Paris, 14 mars. — A seine heures une vive effervescence régnait aux alentours de la Faculté de médecine où M. Champy, le nouveau professeur d'histologie devait commencer son cours d'inauguration. Malgré les efforts de M. Roger, doyen de la Faculté, M. Champy ne put pas placer un seul mot, la table étant le théâtre de pelures d'oranges, de pommes, de vieux journaux et l'amphithéâtre résonnait des cris et des coups de sifflets, de nombreux étudiants.

Une petite altercation se produisit au cours de laquelle un étudiant fut frappé à la tête à coups de canne et transporté à l'hôpital.

L'important service de police n'eut pas à intervenir.

Cet or est-il roumain ou russe ?

Londres, 14 mars. — Le correspondant de « Daily Chronicle » dit que l'or russe, récemment arrivé à New-York, porte le contrôle de la monnaie roumaine.

On annonce que le gouvernement de Bucarest instaera à son tour un procès pour rentrer en possession des lei-or.

Deux "charognards" condamnés

Montpellier, 14 mars. — Le sieur Trias, boucher à Castelnau-Lelez, acheta dernièrement une vache tuberculeuse à un nommé Pesquins, tuttier à Montpellier. La police prévenue saisit l'animal qui fut reconnu dangereux pour les consommateurs.

Le tribunal correctionnel condamna aujourd'hui Pesquins à quatre mois de prison et 800 francs d'amende et Trias, actuellement en fuite, à un an de prison et mille francs d'amende.

La femme d'un lord irlandais se tue en aéroplane

Londres, 14 mars. — Lady Carbery, femme d'un lord irlandais s'est tuée hier à l'aérodrome de Nairnby, dans l'est africain, en essayant un nouvel appareil avec un passager qui a été également tué.

Après le naufrage d'un avion de la ligne Paris-Londres

Londres, 14 mars. — Des épaves de l'appareil perdu dimanche dans la Manche ont été retrouvés à Deal.

Une partie de la cargaison transportée par l'avion est venu s'échouer sur le rivage.

ÉCHOS

Billet Parisien

La vie est un film mouvementé. Si ce n'est la vôtre, c'est celle du voisin. Les épisodes qui la composent, tantôt gais, tantôt tragiques, mais toujours affolants. Mais, de quelque genre qu'ils soient, reconnaissons que l'imagination du cinéaste le plus habile est bien inférieure aux trouvailles de la réalité.

Qui pensera le mystère de l'assassinat du jésuite espagnol ?

L'émotion soulevée par cette affaire tenébreuse est à peine calmée que survient qu'un crime d'un bandit qui étrangle sans doute, un courtier en bijoux et le brûle sûrement au cinq d'un bois.

De tous côtés, des drames de la passion et de la folie troublent les populations. Ici, une mère dénaturée jette son bébé dans une fosse d'aisance. Là, un père de famille s'allège de ses charges en les assommant au marteau et ses trois gosses.

Puis, s'ouvre la série des accidents tragiques, des catastrophes qui endeuillent toute une contrée. Dans le Rhur, un câble se rompt et précipite au fond d'un puits trente mineurs. Lamentable destinée de ces heures gens qui pouvaient se sortir en allant gagner leur pain !

Voici maintenant un bâtiment qui sombre, encore qu'il se fasse fécond un tribunal. Gentilhomme et autigénéral, il s'affond à la barre. Les accusés y perdent leurs signes prétoriques, le public n'y comprend goutte et les juges, dans des conclusions fatalement bavardes, font encore le reste pour le donner tort à ceux qui ont raison.

Le panache et le courage sortent enfin en scène avec la roudoyante des avocats. Contre et Le Briz. Il sort que, le pittoresque s'accuse sous les aspects de Messieurs les conseillers à la Cour de Cassation défiant, toutes chambres réunies, sous de somptueuses et solennelles robes de laine...

Et la série rouge et noire recommence. Un neurasthénique se pend ; un voyageur de commerce joue une tête dans l'Orne, tandis que le fond du décor s'écroupure aux lueurs des incendies ; un théâtre de province et des usines parcourent flambent.

Le vie est un film mouvementé. Si ce n'est la vôtre, c'est celle du voisin.

Gabriel Baour.

Mementc

CALENDRIER. — Aujourd'hui, jeudi, 75 mars, 72e jour de l'année, 291 à venir.

Aujourd'hui : Mi-Carême.

Demain : Sainte-Octavie.

EPHÉMÉRIDES CORSES. — (15 mars 1848) : Première réunion électorale au théâtre de Bastia pour les élections de l'Assemblée Nationale.

Les ouvriers pompeurs de cette réunion s'étaient constitués en comité, présidé par M. V. Olmeta.

LE TEMPS QU'IL FERA. — *Méditerranée et Corse* : beau temps, peu nuageux ; vent du secteur nord-ouest, six à huit mètres ; visibilité : dix à vingt kilomètres ; température : 16 à 13 degrés ; mer : modérément agitée avec houle.

MARTINI
Véritable Vieille Marque de Turin
DEMANDEZ-LE PARTOUT

UNE GRAVE QUESTION

Nous discutons en France pour savoir quelles sont les études que nous devons faire faire à nos enfants. Cette question n'est pas inutile, certes ! Mais il en est une plus importante. C'est celle de savoir dans quelles conditions doivent être faites ces études.

Les enfants ont besoin d'air.

Aux Etat-Unis on met au point un projet que nous devrions suivre de près.

On s'est aperçu que les enfants se respirent pas assez bien dans les collèges situés au milieu des grandes villes. On songe à construire des établissements vastes et clairs en marge des agglomérations. Un service d'autobus emmènerait et ramènerait les élèves. On manque d'immeubles dans les capitales. On en récupérerait quelques-uns en des quartiers où le terrain coûte très cher.

Pensons à la santé des enfants. Les grandes villes, c'est encore plus vilain que de les rendre savants !

« LE PETIT BASTIAIS »
EST LE JOURNAL DE LA CORSE
ET DE TOUS LES CORSES

Ahmed Zogou est gravement malade

Paris, 14 mars. — Le *Petit Parisien* reçoit une dépêche de Belgrade annonçant qu'Ahmed Zogou, président de la République Albanaise est gravement malade.

L'état de santé du président est strictement tenu secret afin d'éviter les troubles que les mécontents du régime pourraient fomenter.

On retrouve le cadavre de l'aviateur Kinkead

Londres, 14 mars. — Le corps de l'aviateur Kinkead dont l'appareil tomba dans le Solent au cours d'une tentative pour battre le record de vitesse a été retrouvé hier soir par des scaphandriers gérés de l'Ile Wight-Courrier.

Le corps fut découvert dans la cuirasse de l'appareil.

Un banquet franco - américain

Paris, 14 mars. — Un déjeuner a été offert au Cercle Interallié par M. Marcel Knecht, ancien directeur des services d'information du gouvernement français, secrétaire général du *Matin* en l'honneur de M. Swarta, trésorier de l'Association Civile de Secours, chargé de mission en Europe par la Fédération des Aveirlong Clubs Mondiaux.

Parmi les convives ont notait MM. Paul-Boncour et Bokanowski.

M. Knecht rappelle les précieux services rendus par M. Swarta à la cause de la France et aux intérêts de la presse et des Industries de luxe françaises aux Etats-Unis.

M. Bokanowski a félicité les organisateurs du déjeuner de prêter leur concours nécessaire au gouvernement surtout au moment où des calomnies se développent par l'initiative privée des résultats de plus en plus indispensables entre les Etats-Unis et la France.

Puis, M. Painlevé a évoqué la glorieuse carrière de M. Swarta, d'origine alsacienne-lorraine, qui suivit les campagnes de Napoléon, et rendit un magnifique hommage à la vieille industrie de l'imprimerie à Strasbourg où est la statue de Gutenberg.

M. Swarta, dans une improvisation brillante où il fit le grand éloge de la presse et des groupements de publicité de France déclara que chacun en Amérique aimait, respectait et honorait la France.

On a arrêté l'assassin de la couturière de Neuilly

Paris, 14 mars. — Le brigadier Leroy, du service de la police parisienne, a procédé à l'arrestation de Jean Gautier de Neuilly. C'est le nommé Edouard Bonnet, né le 23 mars 1902 à Alençon, déjà condamné à diverses reprises pour vol.

Au moment de son arrestation il faisait partie de la légionnaire au Chaffoux.

Interrogé au quai des Orfèvres, il fit des aveux complets. Il a déclaré avoir pénétré dans la maison où travaillait la couturière, pour y commettre un vol. Surpris celle-ci était montée avec un revolver. C'est en cherchant à la désarmer avec sa main droite qu'il l'a assassinée. Le vol lui rapporta 3.000 fr.

M. Venizelos retourne à Athènes

Athènes, 14 mars. — M. Venizelos va rentrer à Athènes. Il fait affirmer par la presse qu'il n'a aucune intention politique.

La Vie Sportive

UN MATCH C.A.B.-94e R.A.M.

Le Stade Olympique sera dimanche prochain, dans un but de bienfaisance, un match amical des plus intéressants.

Les cohistes, récents vainqueurs du Sporting-Club, en match de championnat, seront aux prises avec l'excellente équipe du 94e régiment d'artillerie qui, il y a quelques semaines, battait un excellent de l'Iliade Filante par 4 buts à 3.

Nous reparlerons de cette intéressante partie dans nos prochains numéros.

CHAMPIONNATS DE TIR DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES ET SUPÉRIEURES EN 1928

Suivant autorisation du Ministre de l'Instruction publique, le 33e Championnat des Ecoles primaires supérieures, le 37e championnat des Lycées et Collèges et le 37e Championnat des Ecoles Supérieures seront dirigés cette année pendant la période du 1er avril au 16 mai. Pouvent prendre part à ces concours, pour les Ecoles primaires et pour les Ecoles primaires supérieures, cinq élèves de chaque école, lesquels devront cinq balles à la distance de 50 mètres avec la carabine scolaire. Cinq élèves de chaque établissement pour les Lycées et Collèges et dix élèves pour les Ecoles supérieures tirent chacun dix balles à la distance de deux cents mètres avec l'arme nationale. En outre, une épreuve additionnelle à la petite carabine à dix mètres est ouverte pour les élèves des Lycées et Collèges n'ayant pas 15 ans.

Un classement des tireurs est fait à la fin de ces concours pour l'attribution des prix offerts aux Ecoles par le Président de la République, les Ministres et l'Union des Société de Tir de France.

Ces concours sont absolument gratuits. Le programme et les cartons nécessaires à ces concours sont envoyés aux chefs d'établissements ci-dessus désignés qui en font la demande à l'Union des Sociétés de Tir de France, à Paris, 46, rue de Provence.

LE PREMIER PAS DUNLOP

Le duc de la finale du Premier Pas Dunlop, le grande épreuve cycliste des débutants, qui avait été fixée au 29 avril est reportée, par suite des élections, au dimanche 6 mai 1928.

INFORMATIONS LOCALES

Fêtes & Galas

UN TENOR BASTIAIS
SUR NOTRE GRANDE SCÈNE

Nous apprenons avec plaisir que très prochainement, nous aurons le plaisir d'entendre le talentueux élève du conservatoire National de musique, Joseph Larrieni, dans des sélections d'opéras. Des artistes estimés et plusieurs amateurs prêteront gracieusement leur concours à cette soirée artistique qui s'annonce comme devant être un véritable régal pour les mélomanes de « bel canto ».

Cet élève fort sérieux, entré au Conservatoire de Paris avec le numéro un et la mention du Jury, toujours très rare, de « sûr d'avenir » va provoquer par ses créations un grand concours de public dans notre salle de spectacle.

Le programme, qui pourra subissaire les plus difficiles, sera publié incessamment.

Nominations

EMPLOIS RÉSERVÉS

Ont été nommés commis des postes, télégraphes et téléphones au centre d'instruction de Marseille : M. Negroni, ex-brigadier-chef au 7e régt d'infanterie, et M. Martali, adjudant au 22e rég. d'infanterie.

M. Camilli, a été nommé expéditionnaire des postes, télégraphes et téléphones à Marseille.

Ont été nommés facteurs des postes, à Paris, les candidats militaires : MM. Mascelli, Bastianelli, Battesti, Polidori, Mondoloni, Tramoni, Bernardini et Marchioni.

M. Alfonsi, postulant, a été nommé facteur des postes à Paris.

AGENTS MILITAIRES

Ont été nommés à l'emploi d'agent militaire stagiaire de 3e classe les candidats ci-après :

M. Morizi Jean-Marie, adjudant-chef au centre de transition des troupes indigènes coloniales, affecté à Fréjus.

M. Canioni François, ex-adjudant-chef du 22e rég. d'infanterie colonial, démissionnaire à Belgodère, affecté à Paris.

M. Ortali Ange-Jean-Pierre, ex-adjudant-chef du 22e rég. d'infanterie, affecté à Dôle.

Ciné-Chronique

AU RÉGENT

Le Régent représentera à partir de ce soir une remarquable film de la Société Fox : *Madame ne veut pas d'enfant*.

Ce titre n'est pas inconnu de nos lecteurs. Il est, en effet, celui de l'un des plus célèbres du romancier Clément Vautel. C'est d'ailleurs de ce roman que le film est tiré.

La société Fox Film a réalisé ser cette adaptation une production qui lui fait honneur et que nos confrères de la presse parisienne ont commencée favorablement comme l'indiquent les extraits que nous publions ci-dessous :

L'Illustration (Hubert de Beauplan) :

...Au contraire « Madame ne veut pas d'enfant » est apparu généralement comme un chef-d'œuvre de comédie attrayante et gaie. Il faut, d'ailleurs, ajouter une qualité que ce film est extrêmement bien fait... La satire des mœurs actuelles prête à une ambiance que le film a su rendre expressive par des détails visuels ingénieusement inventés...

Journal (Jean Chatsigner).

...Le film, gai, mouvementé, ne manque pas d'esprit. La mise en scène contient des trouvailles heureuses. La séduisante Maria Corda et Harry Linder forment un couple aimant et plein d'esprit.

Paris-Soir :

...Ils reviennent dans le film d'une vie intense et frénétique, bien caractéristique de notre temps déraisé. Des scènes drôles alternent avec des tableaux d'un sentiment délicat, et cela contribue grandement à donner une fraîche jovialité à l'ensemble...

Cinématographie Française :

...traite avec beaucoup d'esprit et de verdeur, sans cependant trop choquer nos petites femmes d'aujourd'hui...

Hebdo-Film :

...Retenez vite ce film. Mise en scène très juste et de bon goût... Bien faisant riche, mais non criard, et pour ne résumer, un film « français » pleinement traduit... Large bien.

NOUVEAU CONFRÈRE

Nous recevons les premiers numéros de *Corse-Dimanche*, hebdomadaire littéraire, touristique et sportif, publié à Corté.

Nos meilleurs souhaits de longue vie et prospérité.

Goûtez les délicieux
POTAGES
MAGGI
Ils sont parfaits et ne coûtent que 50c. les 2 assiettes

DÉCORATIONS À TITRE POSTHUME

La médaille militaire a été décernée, à titre posthume, au sergent Leonetti Antoine-Marie, du 1er rég. de Tirailleurs tonkinois : le 24 janvier 1927, à Kaochou (Tonkin), au cours d'une révolte à main armée, a fait preuve du plus grand sang-froid et d'une héroïque abnégation de tout danger. S'est précipité, seul, sur un groupe de rebelles qui avait envahi la caserne de la garde indigène. Son arme, s'étant enrayée, a été lui à bout portant, alors qu'il essayait d'enlever à un rebelle le fusil dont ce dernier était armé. A été tué par application de l'article 277 du service courant.

Communications

PAROISSE NOTRE-DAME DE LOURDES

Vendredi, samedi et dimanche : Exposition solennelle des « Quarante Heures ».

Messe d'exposition à 7 heures. Chant des vêpres à 4 heures 30, suivies du sermon et du Salut solennel.

CONFÉRENCE DE SAINTE-CROIX

La première préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie aura lieu comme chaque samedi à 17 heures.

Elle aura lieu le soir à sept heures trente précises.

OUVERTURE DU SERVICE POSTAL DE LA LIGNE AÉRO-MARITIME FRANCE-AMÉRIQUE DU SUD

La ligne aéro-maritime France-Amérique du Sud sera ouverte au service postal à partir du vendredi 7 mars (première départ).

Les correspondances pour Toulouse et Marseille, le vendredi matin, seront reçues au bureau de la poste aérienne annexe au bureau principal, 2, rue Pierre-Semard, jusqu'à 10 heures du matin, et pour le reste de la France, jusqu'à 11 heures.

Les correspondances pour Paris et les grandes villes, le samedi matin, seront reçues au bureau de la poste aérienne annexe au bureau principal, 2, rue Pierre-Semard, jusqu'à 10 heures du matin.

Les taxes postales sont fixées à 2 francs par 5 grammes.

Conditions d'admission des correspondances.

Sont admis au transport aéro-maritime sur la ligne France-Amérique du Sud les objets de correspondances ordinaire ou recommandés.

Sont exclus les envois contre remboursement, les valeurs à recouvrer, les lettres et les boîtes de valeur déclarée.

Horaires. — La surtaxe applicable aux correspondances empruntant la ligne dont il s'agit est fixée comme suit :

De Toulouse ou Marseille, à Natal-Pernambouc : 6 fr. par 5 gr. ou fraction de 5 grammes.

De Toulouse ou Marseille à ? Maroc, Bahia, Carnavalos, Victoria, Rio de Janeiro, Santos, Florianopolis, Porto-Alegre, Pelotas : 7 fr. 50 par 5 gr. ou fraction de 5 gr.

De Toulouse ou Marseille à Montevideo, Buenos-Aires : 9 fr. par 5 gr. ou fraction de 5 grammes.

Enfin au delà concerne particulièrement le service aéro-maritime s'établit comme suit :

De Natal ou Natal, comprenant les états de Rio-Grande-do-Norte, de Paraïyba Ceara, Maranhy, Marahao, Amazonas et Pernambouc : 6 fr. par 5 grammes ou fraction de 5 grammes ;

De Natal le reste du Brésil : 7 fr. 50 par 5 grammes ou fraction de 5 grammes.

Modification du tarif des surtaxes applicables aux correspondances à acheminer par voie aérienne de Toulouse ou Marseille à Dakar. Le tarif applicable sera désormais le suivant :

Jusqu'à 10 grammes : 3 fr. ;
De 10 à 20 grammes : 6 fr. ;
De 20 à 50 grammes : 10 fr. ;
De 50 à 100 gr., 15 francs.
Au-dessus de 100 grammes, par 100 gr. ou fraction de 100 gr. supplément, 7 fr.

L'administration des Postes fait connaître que la partie du 1er avril prochain, l'échange des valeurs à recouvrer sera établi entre la France et l'Algérie d'une part, la Tunisie et le Maroc d'autre part.

Le service sera régi par les dispositions de l'Arrangement international concernant les recouvrements.

ROSSI
Apéritif
DEMANDEZ-LE PARTOUT

Les Spectacles

THÉATRE MUNICIPAL. — Jeudi à 9 h. : Grand gala cinématographique avec orchestre.

Demain matin, matinée spéciale pour les enfants : **Au Temps de la Guerre**, comédie en 3 actes, de Jean Bernac et Jacques Bousquet, interprétée par Lilian Gish, John Gilbert et Renée Adorée.

Nouvelle augmentation du prix des places.

Prochainement représentation : Un admirable chef-d'œuvre : **Le jour se lève**, un film de tout haut : La scène finale ; L'atmosphère et la mort de Maxi, etc., etc. ; Samedi 17, à 9 heures : Début de la tournée Alice Tissotat, avec la célèbre comédie dramatique : **Le Martyr inconnu**.

Prix des places : Première rang de loges, fauteuils, 12 fr. ; stalles, 10 fr. ; deuxième rang, 5 fr. ; parterre, 3 fr. 50 ; galerie, 2 fr.

La location est ouverte à Bastia, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

RÉGENT-CINÉMA. — En matinée à 3 h. : Dessins Max Linder dans : **On n'est pas mari Gosse**, grand film sportif.

Mary Carr et William Russel, dans : **La Champion**, film sportif.

En soirée, à 8 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre.

Première partie : **Régent-Journal**.

Jerry et Bébée, comique.

Deuxième partie : **Fox Film** présente la célèbre Maria Corda dans : **Madame ne veut pas d'enfant**, adaptation cinématographique du célèbre roman de Clément Vautel.

Location au salon « Trianon ».

Prochainement : Charles Brunibus dans Bique Tout ; deux : **L'Insaisissable**.

FEMINA-CINÉMA. — En matinée et soirée : Le deuxième épisode du film en huit parties : **Le roi des mineurs** pas de voir : **Les Mystères de Paris**, avec Constance Bennett et Jean Gravelina.

Autres principales : L'enfant des artistes ; La grande lutte des cuirassés ; Le Bébé des Folies ; Le secret de Marion ; Le mystère ; Tempête sur le ranch ; Les mères chez Sally

L'ANIMATEUR DES TEMPS NOUVEAUX

131, Boulevard St-Michel, PARIS (5e)

ABONNEMENT : 1 an, 52 francs
6 mois, 26 fr. - 3 mois, 13 fr.

Compte chèque postal : Paris 480-20

C'est un journal exclusivement d'abonnés. — N'est, en vente nulle part. A été créé dans un but de rénovation nationale des esprits : — lutte contre l'esprit de routine ; — combat la politique de partis ; — est contre la lutte de classes, pour une collaboration efficace du Capital et du Travail ; — démontre la nécessité d'être « de son temps » en tout et pour tout en appliquant les méthodes de standardisation, de rationalisation, de normalisation.

L'avenir de la France, la prospérité de tous les habitants sont intimement liés à l'exécution de ce programme nouveau.

Demander des numéros spécimens. Quand vous les aurez lus, vous voudrez vous abonner.

AUTOMOBILES

DONNET

2 CV et 12 CV, 6 cylindres
7 CV et 11 CV, 4 cylindres
4 vitesses, 4 freins et des carrosseries très confortables. Nouveaux prix

Concessionnaires exclusifs pour la Corse

AUTOSTOCK CIRNEA
32, Boulevard Paoli. — BASTIA
Téléphone : 4[illegible]

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE

Service d'hiver

Mercredi 14, de Marseille pr Bastia, 14 h
Mercredi 14, de Livourne pr Bastia, 23 h
Jeudi 15, de Marseille pr Ajaccio, à midi

Service d'été

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice, pr Bastia, à midi
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi

Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 15 h
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, 4 midi
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio 4 midi
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, midi
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h

DEPARTS DE LA CORSE

POUR LE CONTINENT

Service d'hiver

Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi

Service d'été

Jeudi 15, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30
Vendredi 1, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 16 h
Mardi 20, de Bastia pr Ste-Fiorent, à 3 h
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h
Mardi 20, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h
Samedi 24, de Calvi, à 23 heures
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, à 20 h
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gér. : LUCIEN CORDIER

BOURSE DE PARIS du 14 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	cours de la séance	cours du jour précédent
12 PERPETUEL	87 35	83
5 p. 100	89 40	89 45
4 p. 100	74 40	74 25
3 p. 100	58	57
2 p. 100	49	49
1 p. 100	39	37
OBLIGATIONS 5 p. 100	84 90	85
— 1920	84	84
— 1919	84	84
— 1918	84	84
EMPR. GARNIE AUTONOMES	84	84
CREDIT NATIONAL 1916	84	84
— 1920	84	84
— 1919	84	84
— 1918	84	84
5 p. 100 1920 AIRIEL	84	84
— PAR DE GALAIS	84	84
DEPART. SEINE 7 p. 1926	84	84
— 1925	84	84
— 1924	84	84
— 1923	84	84
COMMUNALES 1879	84	84
— 1920	84	84
TABAC		
BANQUE DE FRANCE	17460	17460
— NATION. DE CREDIT	1146	1.4
— PARIS & PAYS-BAS	1[illegible]	1[illegible]
— SOCIETE PARISIENNE	1[illegible]	1[illegible]

	cours de la séance	cours du jour précédent
ARGENTINE	1[illegible]	1[illegible]
BERGE 1909	1[illegible]	1[illegible]
TUNIS 4 p.	1[illegible]	1[illegible]
TUNIS 5 p. 1924	1[illegible]	1[illegible]
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1[illegible]	1[illegible]
— OTTOMANE	1[illegible]	1[illegible]
CREDIT FONCIER EGYPTIEN	1[illegible]	1[illegible]
MAGONS LITS ORD.	1[illegible]	1[illegible]
CENTRAL MINING	1[illegible]	1[illegible]
RIO TINTO	1[illegible]	1[illegible]
ORIENTAL CARPET	1[illegible]	1[illegible]
PETROFINA	1[illegible]	1[illegible]
SUCRERIES D'EGYPTE	1[illegible]	1[illegible]
MINES MEXICAINES 1910	1[illegible]	1[illegible]
BRASPAO	1[illegible]	1[illegible]
CAMBODGE	1[illegible]	1[illegible]
FINANCIERES CAOUTCHOUC	1[illegible]	1[illegible]
CHARTERED	1[illegible]	1[illegible]
CONCORDIA	1[illegible]	1[illegible]
DE BEERS ORD.	1[illegible]	1[illegible]
ESTRELLAS	1[illegible]	1[illegible]
FRANCO HONDURAS	1[illegible]	1[illegible]
HUANCHACA	1[illegible]	1[illegible]
SHELL TRANSPORT	1[illegible]	1[illegible]
MALACCA ORD.	1[illegible]	1[illegible]
MEXICAN EAGLE ORD.	1[illegible]	1[illegible]
ROYAL DUTCH ORD.	1[illegible]	1[illegible]
MONTECATINI	1[illegible]	1[illegible]
MUNTA	1[illegible]	1[illegible]
PADANO	1[illegible]	1[illegible]
RAND MINES	1[illegible]	1[illegible]
SUMATRA TOBACCO	1[illegible]	1[illegible]
CANTERIRA	1[illegible]	1[illegible]

COMPTANT	cours de la séance	cours du jour précédent
CH. DE FER NOUTES ALGERIE	1[illegible]	1[illegible]
CH. DE FER DEPARTEMENT	1[illegible]	1[illegible]
DOCKS MARSEILLE	1[illegible]	1[illegible]
LYONNAISE DES EAUX CAP	1[illegible]	1[illegible]
ELECTRICITE PARIS	1[illegible]	1[illegible]
UNION ELECTRICITE	1[illegible]	1[illegible]
PENHOENOIRS	1[illegible]	1[illegible]
LEBON	1[illegible]	1[illegible]
CAZ DE PARIS	1[illegible]	1[illegible]
SCHNEIDER	1[illegible]	1[illegible]
FIVES LILLE	1[illegible]	1[illegible]
SAINT-GOBAIN	1[illegible]	1[illegible]
VERRERIE CARNAUX	1[illegible]	1[illegible]
ETLING MIDI	1[illegible]	1[illegible]
SUCRERIES MARY ORD.	1[illegible]	1[illegible]
CASTILLEJO, INDO-CHINE	1[illegible]	1[illegible]
POLIET CHAUSSON	1[illegible]	1[illegible]
GALERIES LAFAYETTE	1[illegible]	1[illegible]
PARIS FRANCE	1[illegible]	1[illegible]
PRINTEMPS	1[illegible]	1[illegible]
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1[illegible]	1[illegible]
LAND BANK OF SUPPT	1[illegible]	1[illegible]
CREDIT FONCIER AUTRICHE	1[illegible]	1[illegible]
— MEXICAIN	1[illegible]	1[illegible]
— CUBA	1[illegible]	1[illegible]
TABACS PHILIPPINES MINIMES	1[illegible]	1[illegible]
BANQUE PEUPLE MEXICAIN	1[illegible]	1[illegible]
— INDUSTRIELLE JAPON	1[illegible]	1[illegible]
CREDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1[illegible]	1[illegible]
R. METAL	1[illegible]	1[illegible]
HUTCHINSON	1[illegible]	1[illegible]

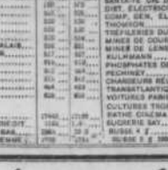
	cours de la séance	cours du jour précédent
MEYER CHARLTON	1[illegible]	1[illegible]
TALOU LUZENAC	1[illegible]	1[illegible]
ROYAL DUTCH	1[illegible]	1[illegible]
BRELS	1[illegible]	1[illegible]
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 5 p.	1[illegible]	1[illegible]
ARGENTIN 4 p. 1900	1[illegible]	1[illegible]
BELGES 5 p. 1920	1[illegible]	1[illegible]
BRESIL 4 p. 1889	1[illegible]	1[illegible]
BULGARE 5 p. 1907	1[illegible]	1[illegible]
CHINE 4 p. 1895	1[illegible]	1[illegible]
EGYPT. UNIFIE	1[illegible]	1[illegible]
HELLEN 5 p. 1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]
ITALIE 3 p.	1[illegible]	1[illegible]
JAPON 4 p. 1905	1[illegible]	1[illegible]
MEXIQUE 4 p. 1904	1[illegible]	1[illegible]
ROUMANIE 5 p. 1903	1[illegible]	1[illegible]
RUSSE 3 p. 1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]
SERBE 1913	1[illegible]	1[illegible]
TUNIS 4 p. 1[illegible]	1[illegible]	1[illegible]

CHANGES

Londres	124 81
New-York	25 42
Allemagne (100 reichsmarks)	605 [illegible]
Belgique	354 50
Espagne	1[illegible]
Hollande	1020 75
Italie	1[illegible]
Prague	1[illegible]
Suisse	1[illegible]

Exigez la marque J. VIDAL

Se méfier des contrefaçons



N'acheter aucune Machine sans avoir vu les

Machines Agricoles DEERING

exposées chez MM. AGOSTINI Frères

Représentants exclusifs pour la Corse

41, Boulevard Paoli — BASTIA

ENTREE LIBRE. — Renseignements gratuits.

ABONNEMENTS AU

Petit Bastiais

QUOTIDIEN REPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

BULLETIN D'ABONNEMENT

M.....

demeurant à.....

déclare souscrire un abonnement de..... au *Petit Bastiais* à partir du.....

SIGNATURE

Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : *Ajaccio 152.*

TARIF DES ABONNEMENTS

CORSE. — Un an : 52 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois 17 francs.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

CAP CORSE

Damiani

GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND

Grande Marque

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Cherchez partir pour Paris notez l'adresse de:

L'AGENCE HAVAS

62 Rue de Richelieu Paris

vous pourrez les choisir pour

Le Petit Bastiais

L'ALPINISME EN CORSE

Beaucoup de touristes, allant en Corse, se plaignent à grand'peine des nombreuses [illegible] de l'île du Beauté pour [illegible] des panoramas incomparables dont elle [illegible] la description.

Jusqu'ici, ils possédaient quelque peu un [illegible], pour inspiration. Désormais ils auront un guide dont l'expérience pourra être très précieuse.

Un alpiniste éminent vient, en effet, d'exercer tour les hauts sommets de l'île montagneuse, en prolongeant la route méthodiquement deux versants, et fournit aux amateurs, en un style simple et précis, toutes les indications nécessaires pour visiter, par les meilleurs chemins, les panoramas enchanteurs qu'abonnent en Corse.

Les excursionnistes y verront la temps nécessaire et les difficultés à surmonter pour chaque ascension et pourront choisir tout d'abord rationnellement, selon leurs convenances, le véritable traité d'alpinisme corse qui leur manquait jusqu'ici, un véritable instrument touristique. Il comprend, d'une série d'articles, complétés par des graphiques spéciaux, dont la première vient de paraître dans le n° 7 (janvier-février 1928) de « l'Echo touristique de la Corse » que dirige M. A. Gasch.

Cette publication, qui compte des collaborateurs comme M. Louis Villat (« Les régions naturelles françaises de la Corse »), M. Paul Charrel (« Corse ») et bien d'autres, contient deux autres excellents articles, publie en outre une longue étude sur les « Villages enclavés » de la Corse, et d'autres articles intéressants.

Pour le recevoir pendant MARS, il suffit de verser la modique somme de 8 francs (remboursables) au compte postal numéro 211-41, de M. A. Gasch, libraire de la Corse, 15, rue St-Lazare, à Paris.

Jusqu'ici, les petits [illegible] qui [illegible] gardaient les petits [illegible] bleues qui [illegible] maintiennent ça et là au-dessus des [illegible] de chaume, écoutant les bruits du [illegible] qui s'élevaient par intervalles dans la [illegible] ensuite des campagnes, — les aboiements lointains d'un chien de garde, quelques miaulements sourds sortant [illegible] des prairies, un vague [illegible] ment de cloche, un chant d'oiseau attardé dans le taillis.

— Cela doit vous paraître un peu triste après Paris ? dit Jeanne en souriant.

— Cela me paraît infiniment doux, répondit le jeune homme d'une voix émue. C'est la paix... une paix charmante, que je regrellerai maintenant toute ma vie.

— Je vous croyais d'autres goûts, reprit-elle après une pause.

— Oui... murmura-t-il, vous devez me juger frivole, Jeanne.

— Par du tout, dit-elle simplement.

— Ah ! voilà mon père.

La grosse taille du comte apparaissait au bas du sentier. Elle fit quelques pas au-devant de lui.

— Mon père, dit-elle, Philippe n'a pas voulu partir sans vous avoir serré la main.

— Je vous demande pardon, mon cher enfant, dit le comte. J'ai été retenu plus longtemps que je ne pensais.

Il leur adressa ainsi qu'il avait été aussi à la ferme pour conclure [illegible] ensemble profonde des campagnes, — cordialement salué d'un mot et de [illegible] par Blanche servit de table à l'entrée [illegible] leur retour au château. Durant la partie, Philippe leur dit adieu, [illegible] quelques [illegible] Jumières bleues qui [illegible] et là au-dessus des [illegible] de chaume, écoutant les bruits du [illegible] qui s'élevaient par intervalles dans la [illegible] ensuite des campagnes, — les aboiements lointains d'un chien de garde, quelques miaulements sourds sortant [illegible] des prairies, un vague [illegible] ment de cloche, un chant d'oiseau attardé dans le taillis.

— Cela doit vous paraître un peu triste après Paris ? dit Jeanne en souriant.

— Cela me paraît infiniment doux, répondit le jeune homme d'une voix émue. C'est la paix... une paix charmante, que je regrellerai maintenant toute ma vie.

— Je vous croyais d'autres goûts, reprit-elle après une pause.

— Oui... murmura-t-il, vous devez me juger frivole, Jeanne.

— Par du tout, dit-elle simplement.

— Ah ! voilà mon père.

La grosse taille du comte apparaissait au bas du sentier. Elle fit quelques pas au-devant de lui.

— Mon père, dit-elle, Philippe n'a pas voulu partir sans vous avoir serré la main.

— Je vous demande pardon, mon cher enfant, dit le comte. J'ai été retenu plus longtemps que je ne pensais.

Il leur adressa ainsi qu'il avait été aussi à la ferme pour conclure [illegible] ensemble profonde des campagnes, — cordialement salué d'un mot et de [illegible] par Blanche servit de table à l'entrée [illegible] leur retour au château. Durant la partie, Philippe leur dit adieu, [illegible] quelques [illegible]

Il s'éloigna avec une sorte de hâte dans la direction de Boisdiffre-Ménac, à moitié route, il s'arrêta brusquement, s'accroupit sur la bruyère derrière laquelle avait eu lieu sa première entrevue avec sa cousine, et resta là [illegible] assez longtemps que la nuit eût accentué de descendre sur la campagne. — Il regrettait alors à pas lents le chemin de la Roche-Ermel ; quand il aperçut les lumières du château, il entendit encore sa marche, parut hésiter, puis continua sa marche avec précaution.

Les fenêtres du salon du rez-de-chaussée s'ouvrait d'un côté sur la cour et de l'autre sur un parterre aux bordures de buis. Il entra dans ce jardin, et s'approcha d'une des fenêtres. — La famille était réunie dans le salon ; le jeune homme était penché sur la table ; de face de lui, le chevalier classait des [illegible] ; à sa droite [illegible] Jeanne, assise un peu [illegible] sur un tabouret, regardait [illegible] [illegible] [illegible]

tolet de 3e cause, tour à tour électeur dans deux cantons, je vous dis en vue de contribuer ici au succès de tel candidat et là, à l'échec de tel autre pour une élection unique ?

Quelles que soient les sollicitudes mises en œuvre pour colorer des manœuvres d'une apparence juridique, qui ne bientent rien moins qu'à faire échec à l'esprit et à la lettre de la loi de juillet 1913. Il n'en reste pas moins évident que tous ceux qui collaborent à ce travail d'usurpation et de radiation, pourraient un jour : celui de voter, d'altérer le résultat d'un scrutin.

La loi sur la révision des listes électorales comme toute institution humaine, n'est sans doute pas parfaite, mais ses dispositions ne peuvent avoir pour but de fausser des manœuvres de ce genre.

N'appuyait-il pas en effet, jusqu'à l'évidence que ces mêmes électeurs qui étaient intéressés, il y a quelques jours à peine, au succès de tel candidat dans le canton de Ste-Marie-Sèche, sont intéressés à voir se produire aux élections de juillet, l'échec dans le canton de Zicavo, de quelqu'un dont les idées ne comptent pas avec celles du dit candidat.

Là réside en effet, la cause de ce chaos-ti-nisé, de ces manœuvres condamnables que l'on a depuis longtemps dénoncées pour les flétrir, sous le nom « d'encadrons volants » restes célèbres dans l'histoire des luttes électorales et qui ont provoqué en leur temps des mesures exemplaires de la part des juridictions répressives.

Nous tenons à signaler à M. le Procureur général tous les stratagèmes employés pour jeter le trouble et le désordre parmi les électeurs, et ce en violation de la loi.

Son intervention qui sera suivant efficace auprès des magistrats cantonaux intéressés, éviterà certaines procédures longues et coûteuses qui ne tendent qu'à donner un grand essor aux pourvoirs pour fraudes électorales, et mettra un terme à cette transhumance d'électeurs qui enlève pour ainsi dire et arbitrairement selon les besoins, tantôt dans un canton, tantôt dans l'autre, pour tenter de vicier ou d'altérer le résultat du scrutin.

Informations Parlementaires

Dans les Commissions

A LA COMMISSION DE L'ARMEE

Paris, 15 mars. — La commission de l'armée a chargé M. Paul Simon de rapporter un projet de loi relatif au Sénat sur l'organisation en temps de guerre. Elle s'est prononcée, sur l'avis de M. Paul Bertrand, rapporteur pour tour local en 1926, entre le 15 juin et le 19 novembre, d'une permission exceptionnelle de dix jours aux réservistes exerçant effectivement la profession de chiffonnier au moment de leur incorporation.

La commission a examiné le projet de loi du recrutement, retour du Sénat, et approuvé les principales modifications apportées par la Haute-Assemblée sauf celle concernant les deux points suivants : Elle a maintenu le texte voté par la Chambre sur les dispenses et les conditions dans lesquelles les agents des chemins de fer pourront bénéficier de la loi de recrutement au sujet du décompte du temps de service dans l'ancienneté pour avancement ; la commission s'est prononcée également contre les dispositions insérées aux articles 31 et 33 telles quelles furent votées par le Sénat visant la préparation militaire supérieure ainsi que les élèves sortant des grandes écoles.

La loi ainsi modifiée pourra venir en discussion à la Chambre vendredi matin.

A LA COMMISSION DU COMMERCE

Paris, 15 mars. — La commission du Commerce a adopté dans sa séance d'aujourd'hui la motion suivante :

« La commission du Commerce de la Chambre constate que la loi sur les brevets d'invention votée par la Chambre le 27 avril 1927 fut modifiée par le Sénat, à la date du 14 mars la commission du Commerce n'est pas encore saisie. Elle estime que les modifications substantielles apportées par le Sénat demandent un examen approfondi.

« La commission demande l'inscription à l'ordre du jour. Elle accepte que la discussion vienne à l'ordre du jour de la Chambre avec les débats, si l'état des travaux législatifs le permet, avant la fin de la législature.

A LA COMMISSION DE LA MARINE

Paris, 15 mars. — La commission de la marine marchande, réunie sous la présidence de M. Morinaud a pris connaissance d'une communication de la fédération des syndicats maritimes demandant le vote immédiat sans modification des projets de loi relatifs aux retraites des marins déposés par le gouvernement.

Après un échange de vue sur le rapport de M. Tasso concluant à l'adoption de ces projets la commission a accepté les conclusions du rapporteur. Le rapport sera déposé pour permettre la voie du budget avant la séparation de la Chambre.

En fin de séance, M. Morinaud a donné lecture de 31 projets votés depuis un an grâce au travail de la commission. Il a remercié les membres de leur dévoue entousiasme.

M. Tasso, au nom de la commission a remercié le président qui a donné aux travaux de la commission une belle activité.

Une conférence sur le traitement du cancer

Paris, 15 mars. — Le Président de la République accompagné de M. Rossy, directeur adjoint de son cabinet, a assisté hier après-midi, au Musée Social, à une conférence faite par le docteur Ch. Regaud, membre de l'Académie de Médecine sur le traitement du cancer par la radium.

Les pensions des marins de commerce

Paris, 15 mars. — M. Tardieu, ministre des Travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre un projet de loi modifiant les pensions de retraite des marins du commerce. Cette réforme était à l'étude depuis huit ans.

Les principales améliorations apportées à la situation des gens de mer se résument ainsi :

Concernant les pensions de retraite des inscrits maritimes : en plus des pensions actuellement servies aux intéressés, des suppléments seront attribués aux marins accomplissant les grandes navigations ; le bénéfice de la pension proportionnelle sera accordé à 15 ans de service à la navigation et 50 ans d'âge.

Concernant les agents du service général il est institué des pensions de réforme dans les mêmes conditions que celles des inscrits maritimes avec un minima plus faible afin de tenir compte du fait que les agents ne sont pas astreints aux mêmes obligations militaires que les inscrits.

Les pensions futures de la Caisse de Prévoyance, les pensions allouées pour accidents et maladies d'origine professionnelle seront calculées en tenant compte de la capacité de travail d'où une augmentation importante du taux de ces pensions lorsque le degré d'invalidité sera compris entre 75 p. cent et 100 p. cent.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 14 mars. — L'instruction ministérielle du 7 décembre 1927 précise les nouvelles conditions de recrutement et de l'instruction des officiers de réserve de l'état-major. Une question a été posée au ministre pour savoir à qui incombait le soin d'instruire les demandes des officiers de réserve affectés à des corps stationnés hors de France, mais résidant dans la métropole et rattachés aux dépôts mobilisateurs de leur corps d'affectation.

Pour les officiers les dispositions suivantes seront adoptées : 1° La demande des officiers de réserve affectés à des corps de l'armée du Rhin et de l'Afrique du Nord, mais résidant dans la métropole sont transmises aux généraux commandant les régions qui statuent sur les demandes ;

2° Les généraux commandant les régions statuent sur les demandes dans les conditions prévues par la circulaire ministérielle du 25 janvier 1926 et comprenant les officiers intéressés sur l'état nominatif qu'ils ont à fournir au ministre le premier janvier de chaque année ;

3° Les stages préparatoires des officiers candidats sont effectués dans l'état-major de la région ou de la division la plus proche de la résidence ou même titre que les officiers appartenant aux corps en services de la région.

M. Edouard Herriot est un ministre occupé

Paris, 14 mars. — M. Herriot a reçu, cet après-midi, la croix de la Légion d'Honneur au musicien et compositeur espagnol Manuel de Falla, en l'hôtel de la fondation Rothschild.

Le ministre s'est rendu ensuite au musée Guimet où il a inauguré les nouvelles salles d'art indochinois. Enfin, M. Herriot a assisté dans la soirée au théâtre des Malhurins au gala en l'honneur du centenaire d'Ibsen.

Le prince Carol a quitté Nice

Nice, 15 mars. — Le prince Carol a quitté Nice dans la soirée d'hier, revenant à Paris.

L'œuvre de M. Landry
en faveur des anciens gendarmes

Le Comité exécutif de la Fédération Nationale des Sociétés de retraités de la Gendarmerie et de la Garde Républicaine nous a communiqué la note suivante :

« Les militaires de la Gendarmerie doivent classer au premier rang de leurs devoirs et puissants défenseurs M. Landry, député de la Corse, ancien militaire.

Les délégués du Comité exécutif de la Fédération nationale des Retraités de la Gendarmerie et de la Garde Républicaine ont toujours trouvé le plus bienveillant concours auprès de ce pionnier du Droit. C'est grâce à son puissant appui, et à celui de quelques-uns de ses camarades que les dispositions de l'instruction du 12 octobre 1924 ont été annulées et que, par suite, les majorations spéciales ont été rétablies en faveur des militaires de l'arme non officiers.

La lutte n'est pas finie. Les grands efforts restent à faire pour obtenir : 1°) La perequation intégrale ; 2°) La retraite pour une catégorie de veuves après 15 ans de service ; 3°) L'augmentation du traitement de la Médaille militaire et de la Légion d'honneur.

Pour cette satisfaction sur ces revendications qui vont nous rester en chantier, nous aurons besoin des grands défenseurs que nous avons eus et parmi lesquels nous avons l'honneur de compter M. Landry.

C'est donc aux grands cœurs des digues camarades qui habitent ce beau pays de Corse que le Comité exécutif de la Fédération fait appel pour solliciter pour qu'ils maintiennent leur confiance à M. Landry leur si puissant, si énergique et si dévoué représentant à la Chambre.

Ces camarades se rappelleront que la devise de la Gendarmerie n'est pas celle de payer par l'ingratitude un service rendu.

Pour les Délégués de la Fédération Nationale des Sociétés de retraités de la Gendarmerie et de la Garde Républicaine,

Le vice-président :
Signé: PONS.

ÉCHOS
Billet Parisien

A la Corse d'Or est un livre délicieux et touchant. Henry Béraud y raconte à sa façon, son enfance épanouie dans l'exotique gaîté du faubourg de la banlieue parisienne.

Le héros est jeunette, frais, plein de rancœurs en fleur et de petit falot. Ecrivain puissant, polémiste redoutable, globe-trotter impénitent, l'auteur est redevenu, lorsque de deux vent cinquante passe, un gamin frondeur, un vrai gône que passionnaient la rue, le peuple, la liberté, et qui déjà avait en horreur la contrainte, les chichis, les pédants et les gens infatués de leur titre.

« Je vais né dit-il d'un petit berger d'Hiérye, en Dauphiné, qui fut un peu trop raconteur, qui fit au sort un nombre excessif de bêtes à cornes, qui vint à Paris, qui alla pendant cinq ans faire le manœuvre dans un régiment de ligne, et qui, ayant finalement appris le métier de boutonnier, épousa une petite parisienne, laquelle lui fit un mauvais sujet. »

Tous ceux qui vécurent leur prime jeunesse dans la vieille cité gauloise entre 1900 et 1914, et qui, comme Bérard, n'étaient ni fils de hobereau ridicules, ni fils d'imbéciles, tous ceux qui firent l'école buissonnière à travers les Halles et les grands'allées du Cours-la-Reine, qui couraient les bas-ports et les quais en bandes désordonnées et joyeuses, qui suivirent le Petit Zouave au feu, au fond de leurs cœurs, dans leur âme pure de dix ans, ont connu enfermer petites joies et grottes peines qu'ils croyaient retrouvaient dans ce livre inspiré où Bérard s'est dépeint de telle sorte trop d'amertume, mais où il a mis tout son cœur et beaucoup de talent.

A la Corbe d'Or est l'ouvrage le plus intime de Bérard. Si vous l'aimez et si vous êtes le connaître mieux, vous devez le lire et le bien lire. Et vous le goûterez tout entier, jusqu'à l'instant où un père mort et à la vieille maison, pages délicieuses de tendresse écartée qui s'épanche...

« Repose doucement, père, puisque tu es allé dormir. Dors sans t'inquiéter et sans regrets. Tu ne dois rien à ton enfant. Tu lui a tout donné, et bien plus que des parchemins : la fierté de son nom, la joie et la douce solitude, celle du souvenir. Si par-dessus tout cela, tu regardes courir ma plume sur le papier, la vois bien comment je suis fidèle aux livres, et que bientôt je te parlerai là-bas, à la vieille qui t'attend, assise sur sa chaise, près de la fenêtre d'où l'on voit la rue Ferrandière... »

Et si vous êtes un père dans le genre de papa Bérard, pour achever glorieusement les lignes succulentes, vous exclamerez, ici, une larme furtive.

Gabriel Bauër.

Mememto

LE TEMPS QU'IL FERA. — Méditerranée : nuageux à très nuageux ; mer calme. Côte : couvert ; vent du secteur ouest, 8 à 10 mètres ; température : dix degrés ; visibilité : bonne.

CALENDRIER. — Aujourd'hui vendredi, 16 mars, 76e jour de l'année, 290 à venir.
Aujourd'hui : Sainte-Odavie.
Demain : Saint-Patrice.

IMPRIMERIES CORSES. — (16 mars 1879) : *L'Officiel* publie les nominations suivantes.

M. Schnerb, préfet de la Corse, est nommé préfet du département du Vaucluse.

M. d'Artigues, préfet de l'Ariège, est nommé préfet du département de la Corse.

LE CARNAVAL DE BALE

Le Carnaval de Bâle avait perdu beaucoup de sa gaîté. Cette année, il a retrouvé toute sa vogue. C'est par milliers que les badauds sont arrivés par les gares suisse, alsacienne ou badoise lundi, mardi et mercredi.

Cette année, on a blagué particulièrement ; un concert que Weingartner donna à Bâle en décembre, le projet conçu en Suisse de faire faire une année de service militaire aux jeunes filles, le canon qui réveille les Bâlois à 4 heures du matin le 4 décembre, quand il tire en l'honneur de la patronne des artilleurs...

Pourquoi, à la Mi-Carême, ne lance-t-on pas, à travers Paris, sur des chars, toute une revue de Rip ?



— A quel temps est cette glace ? — Je suis bon ! — Au passé, Mézin...

Les Corses Partout
La caisse de secours mutuels des corses de Paris

Ces jours derniers a eu lieu l'Assemblée générale annuelle de la Caisse de Secours Mutuels et de Retraites des Corses de Paris, présidée par M. J.B. Forcioli, à laquelle des membres du bureau, MM. Sarlis, Capocchi, Dalmi, P. Leca, etc.

Cette réunion qui était ouverte au public considérables en raison de ce fait que l'année 1928 marque le trentième anniversaire de la fondation de ce groupement.

La caisse de Secours Mutuels et de Retraites des Corses de Paris fut, en effet, fondée en 1898 par M. J.B. Forcioli, qui en est, aujourd'hui encore, le président. Cette Société est, de beaucoup, la plus ancienne des Sociétés Corses de Paris. Alors que les autres n'ont eu jusqu'ici qu'une existence précaire et une durée éphémère, celle-ci, grâce à une vigueur et dévouement, à sa vivre sans connaître les satisfactions et les tourmentes qui ont été fatales à tant de groupements amicaux.

La dernière Assemblée Générale a fait ressortir une fois de plus la prospérité de la Caisse de Retraites et de Secours Mutuels qui, possédant, à la Caisse des Dépôts et Consignations, un capital inaliénable, a une existence assurée.

Notons aussi que, pendant la Guerre, les ligueurs de cette Société ont fondé et ne cessent de faire fonctionner un service d'assistance des mois de soutien pécuniaire aux familles de sociétaires mobilisés et aux orphelins des victimes de la guerre, qui a recueilli et distribué plus de 150.000 francs.

Les bons camarades méritent donc une confiance — qu'ils attendent — les bons de souscription. Qu'ils veuillent bien les trouver ici. F.

Le vote de nos parlementaires
Au Sénat

Paris, 15 mars. — Au Sénat, dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif au régime d'importation du pétrole (pour : l'adoption 216 voix, contre 77 ; le Sénat a adopté), ont voté contre MM. Emile Sari et Giordan. N'a pas pris part au vote M. le président Doumer.

A la Chambre

Paris, 14 mars. — Dans le scrutin sur l'ensemble du projet de loi modifié par le Sénat sur les assurances sociales (pour l'adoption 24, contre 484, la Chambre n'adopte pas), ont voté contre tous les députés de la Corse.

Vifs incidents à New-York
Ils sont provoqués par l'arrivée des délégués hongrois à l'inauguration du monument Kossuth

Londres, 15 mars. — Le « Matin » reçoit une dépêche de New-York annonçant qu'une bombe a explosé sur la jetée où « L'Olympic » s'est mis à quai hier. Le transatlantique avait emmené 572 délégués hongrois venant assister à l'inauguration du monument à la mémoire de Kossuth.

Plusieurs coups de feu ont été tirés dans la ville.

La police a fait évacuer la jetée.

Une exposition française en Grèce

Marseille, 15 mars. — Le paquebot *Théophile Gautier*, des messageries maritimes, a quitté hier après-midi Marseille ayant à bord un grand nombre de personnalités notamment les professeurs Achard et Hartmann, de l'Académie de Médecine, MM. de Wendel, sénateur, et Georges Philippar, président du conseil d'administration des Messageries Maritimes.

Ces personnalités se rendent en Grèce pour assister à l'inauguration de l'exposition de l'industrie et du commerce français.

Lindbergh retraversera l'Atlantique... en bateau

New-York 15 mars. — On annonce que l'aviateur Lindbergh, désirant revoir Paris et la France, s'embarquera au printemps à bord d'un transatlantique.

Le drame du boulevard Magenta

Paris, 15 mars. — Le commissaire de police du quartier de Saint-Vincent de Paul s'est dessaisi, dès hier soir, de l'affaire du boulevard Magenta. Ce sont donc les inspecteurs de police qui recherchent l'assassin de Sauvelli, tué hier, à coups de révolver, 123 boulevard Magenta.

M. Barthélemy n'a pu encore établir l'identité exacte du meurtrier mais on connaît l'indigateur du crime.

Celui-ci nigre les actives recherches, n'a pu encore être retrouvé.

Le voyage des souverains italiens à Tripoli

Rome, 14 mars. — On annonce officiellement que les souverains italiens se rendront à Tripoli, le mois prochain. Ils arriveront à bord du yacht royal « Salvia », accompagnés des princesses Giovanna et Maria et des délégations de la Chambre et du Sénat.

INFORMATIONS LOCALES

Fêtes & Galas

LE BAL DE L'ECOLE D'HYDROGRAPHIE

C'est demain soir que, dans la salle des fêtes du Théâtre Municipal, le Tout-Bastia qui s'assure s'assemblera, répondant à l'invitation des élèves de l'école d'Hydrographie.

Les bals de nos écoles officières de marine ont, chaque année, marqué dans les annales mondaines du mois, mais ceux-ci les surpasseront toujours. Les élèves organisateurs, en effet, jouissent du concours de toutes les bonnes volontés pour que, comme dans ceux des autres groupements, tout soit parfait mais aussi pour leur donner un cachet d'originalité qui apporte à leur perfection un charme particulier.

Cette originalité, le plus souvent, les auteurs de l'école d'Hydrographie l'acquièrent dans la décoration ; en concevant que les « thèmes » dans le cadre même ne font point défaut, que, même, ils s'offrent infiniment nombreux et variés.

Quel a été celui sur lequel s'est porté le choix cette année, nous l'ignorons encore. Le sauriens-nous d'ailleurs, que nous ne le divulguerions pas. Les secrets de nos futurs fougues de mer nous en construisent trop de les priver d'une agréable surprise.

Ils nous permettront cependant une confidence — qu'ils attendent — les flots de champagne qui doivent faire mousser leur gaîté.

La Vie Sportive

LE MATCH CORSICA-C.A.B.

Dimanche matin, à 9 heures, au Stade Olympique se disputera un des matches les plus importants des championnats de deuxième série.

Il opposera la deuxième équipe du Cercle Athlétique Bastiais à la première du Corsica.

Les Cabistes sont actuellement en tête du classement à égalité avec le Sporting. Un match aller ils n'ont battu que très péniblement les vert et rouge et l'on peut peut affirmer que le match, d'après-demain sera des mieux équilibrés.

Nous en reparlerons demain, ainsi que des autres rencontres de la journée.

Au Théâtre

LA TROUPE ALLAIN DURTHAL

C'est demain soir que débute sur notre scène municipale la troupe dramatique Allain Durthal. Cette excellente compagnie nous arrive précédée d'une excellente réputation.

Elle débutera par le *Mortel Baiser*, une des meilleures pièces de son répertoire sur laquelle nous reviendrons demain.

Au Port

LES SERVICES MARITIMES

C'est aujourd'hui qu'entre en vigueur l'horaire d'été des services maritimes.

Concernant notre port, le nouvel horaire est le suivant :

Départs pour le Continent :
Le lundi pour Marseille, à 10 heures.
Le mardi pour Livourne, à 23 heures.
Le jeudi pour Marseille à midi.
Le vendredi pour Nice, à 10 h. 30.

Départs du Continent pour la Corse :
De Marseille : Le dimanche à midi et arrivée à Ajaccio à 20 heures.
De Livourne, le mercredi à 23 h.
De Nice, le dimanche à midi.
Au surplus, dans fois par mois, le mardi, un service sera assuré entre Bastia et Saint-Florent, avec départ de notre port à 3 heures.

NOUVELLES MEDICALES

Le docteur Et. Orsini est rentré : 1, rue Neuve-Saint-Jean, et clinique Kermaria.

Irritation de la Peau

La Pommade Cadum calme et guérit toute irritation inflammation de la peau, et assure des nuits de sommeil paisible aux personnes atteintes de prurit, eczéma, dartres, démangeaisons, gerçures, crevasses, boutons, rougeurs, crotes, teigne, coqueluche.

Communications

SYNDICAT MEDICAL

Avis. — Le Syndicat des médecins de Bastia, Cervi et Corbi rappelle aux personnes de garnes ainsi qu'aux familles de leur décès de faire choisir le titre choisi de leur médecin.

Le Secrétaire : Dr Paul Dufour.

ARCHICONFRERIE DE ST-JOSEPH

Lundi prochain, 19 du courant, fête de Saint-Joseph, les Messes et cérémonies auront lieu, selon l'usage, à l'autel de l'Archiconfrérie dans l'ordre suivant : Messes basses : 6 h. et 6 h. et demie ; 7 h., et 7 heures et demie, 8, 9, et 10 heures.

Grand-messe à 11 heures. Elle sera célébrée par M. l'Archiprêtre de Sainte-Marie.

Le soir, à 5 heures, réunion solennelle de la Congrégation des 7 douleurs de la Sainte Vierge. Sermon de circonstance de M. l'abbé Bonfillon, le R. Père Rédemptoriste, le « Lys Rouge » prêtera son gracieux concours.

Les personnes qui, par exception, n'auraient pas été invitées par la lettre de faire part, sont priées de considérer la présente comme telle.

ORATOIRE DE SAINT-ROCH

La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie aura lieu dans cette église prochaine, à 5 heures.

Messe d'exposition à 7 heures.

Chapelet à 5 heures 30, suivis du Sermon et de la bénédiction.

CONFRERIE DE SAINTE-CROIX

La neuvaine préparatoire à la fête de l'Annonciation de la Bienheureuse Vierge Marie commencera dans cette chapelle samedi 17 courant.

Elle aura lieu le soir à sept heures trente précises.

OUVERTURE DU SERVICE POSTAL DE LA LIGNE AERO-MARITIME FRANCE-AMERIQUE DU SUD

La ligne aéro-maritime France-Amérique du Sud vient d'ouvrir au service postal à partir de dimanche 11 mars (première départ).

Les départs s'effectueront de Toulouse ou de Marseille, le vendredi de chaque semaine, et les arrivées de chaque semaine également ouverte par aéros. Deux services par semaine sont, en conséquence, assurés en permanence dans les deux sens, ce qui permettra aux correspondances de la mère en Amérique du Sud et réciproquement.

Les correspondances sont à destination de l'Amérique du Sud devront être rédigées de l'itinéraire « Par Aviation » et de l'indication des différents aéro-maritimes à atteindre.

Conditions d'admission des correspondances aériennes.

Sont admis au transport aéro-maritime sur la ligne France-Amérique du Sud les objets de correspondance ordinaire ou recommandés.

Sont admis les envois contre remboursement, les valeurs à recouvrer, les lettres et les boîtes de valeur déclarée.

Tarifs. — Le surtaxe applicable aux correspondances empruntant la ligne dont il s'agit est fixée comme suit :

De Toulouse ou Marseille, à Natal-Pernambouc : 6 fr. par 5 gr. ou fraction de 5 grammes.

De Toulouse ou Marseille à : Maroc, Rio, Casablanca, Victoria, Rio de Janeiro, Santos, Florianopolis, Porto-Alegre, Pelotas : 7 fr. 50 par 5 gr. ou fraction de 5 gr.

De Toulouse ou Marseille à Montevideo, Buenos-Ayres : 9 fr. par 5 gr. ou fraction de 5 grammes.

En ce qui concerne particulièrement le Brésil, la surtaxe aéro-maritime s'établit comme suit :

1° Brésil du Nord, comprenant les états de Alagoas, Bahia, Ceara, Espiritu Santo, Maranhao, Para, Maranhao, Para, Amazonas : 6 fr. par 5 grammes ou fraction de 5 grammes.

2° Brésil du Sud, comprenant les états de Minas Geraes, Rio Grande do Sul, Rio de Janeiro, Sao Paulo, Santa Catharina : 7 fr. 50 par 5 grammes ou fraction de 5 grammes.

Le reste du Brésil : 7 fr. 50 par 5 grammes ou fraction de 5 grammes.

Il. Montevideo ou taux des surtaxes applicables aux correspondances à acheminer par voie aérienne de Toulouse ou Marseille à Dakar seront possibles des autorisations suivantes :

Jusqu'à 10 grammes : 3 fr. ;
De 10 à 20 grammes : 6 fr. ;
De 20 à 50 grammes : 10 fr. ;
De 50 à 100 gr. 15 francs.

Au-dessus de 100 grammes, par 100 grammes ou fraction de 100 gr. d'excédent, 7 fr.

L'administration des Postes fait connaître qu'à partir du 1er avril prochain, l'échange des valises à recouvrer sera établi entre la France et l'Algérie d'une part, la Tchécoslovaquie d'autre part.

Ce service sera régi par les dispositions de l'Arrangement international concernant les recouvrements.

COQUELUCHE SUPPRESSION par les COUTTES B.B.P. Toutes pharmacies et 4, rue Drouot, PARIS. Dépôt : Phie Quilici, 10, Bd du Palais, Bastia.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Demain samedi à 9 heures : début de la troupe Allain Durthal, avec la célèbre comédie dramatique

LE MORTEL BAISER

avec Mlle Annie Noguet, Mmes Fleury, Verlaine ; MM. Jean Bluger, Mathilon, Dupont, Allain Durthal, etc.

Mlle Jeyrinac, sociétaire de grand talent fera un intermède de chant.

Prix des places : Premier rang de loges, fauteuils, 12 fr. ; stalles, 10 fr. ; deuxième rang, 5 fr. ; parterre, 3 fr. 50 ; galerie, 2 fr.

La location est ouverte à l'Omnia, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 9 h. 45 : Gala cinématographique avec orchestre.

Au programme : première partie : Régent-Journal ; « Jerry et Mouse », comique.

Deuxième partie : Pax Film présente : Marie Costa dans **Madame ne veut pas s'ennuyer**, adaptation cinématographique du célèbre roman de Clément Vautel.

Au prochain programme Rudolphson (Risque Tout) dans : **L'Homme Enlevé**.

Le plus grand film d'aventures de l'époque.

N.-B. — Ce film n'est pas à épandre.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir gala avec orchestre.

Gaumont Métro présente une superproduction : **Au Temps de la Bohème**, d'après le célèbre roman de Murger et l'opéra de Puccini, interprété par Lillian Gish, John Gilbert et Renée Adorée.

Demain matinée à prix réduits.

Dès dimanche : Le jour en larme ; Du fil en fer tord ; Une folie ; L'Oiseau de nuit et le mot de Mati, etc., etc.

VEUS - REZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Ajaccio

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

La Chambre vote la loi sur les baux commerciaux

Au préalable elle avait adopté le projet sur le régime des pétroles

Le président du Conseil demande la discussion immédiate du projet de loi tendant à faciliter l'exécution des grands travaux par le moyen des prestations en nature.

Après l'adoption de différents articles, l'ensemble est voté à l'unanimité des 496 votants.

La Chambre adopte : 1° un projet de loi portant ratification de l'accord signé à Genève, le 9 décembre 1927 renouvelant le règlement de la date de la fixer vis-à-vis de la France ; 2° un projet de loi relatif au crédit maritime.

La séance est levée à midi vingt.

Séance de l'après-midi

La séance de l'après-midi est ouverte à 15 h. 5, sous la présidence de M. Bracy Raiz.

MM. Herriot et Barthou sont au banc du gouvernement.

A la demande de M. Marin, ministre des Pensions, on adopte le projet de loi modifié par le Sénat, relatif aux pensions des veuves de guerre.

Par 450 voix contre deux, on adopte un projet de loi sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes.

Le ministre du commerce demande la discussion immédiate du projet de loi modifié par le Sénat sur le régime d'importation des pétroles.

M. Charlot, rapporteur, présente son rapport concluant à l'adoption du projet voté par le Sénat.

On adopte les articles un à huit sans débat. A l'article neuf, M. Mormant présente une observation ; l'article est adopté sans modification.

M. Charles Baron présente quelques critiques sur l'ensemble du projet est adopté par 465 voix contre 145.

On reprend la discussion du projet de loi relatif à la situation des locataires commerçants menacés d'expulsion.

On adopte l'article 1er, qui prévoit que tout bénéficiaire d'un statut du commerce local dont le bail est venu ou viendra à expiration avant le 30 juin 1928, aura droit à un nouveau bail d'une durée de neuf années.

A l'article trois, le président fait connaître que la commission a déposé un amendement dont un de M. Cautru tendant à reprendre le texte du Sénat. La commission a, en effet, modifié ce texte qui comporte deux nouvelles dispositions ; la première prévoit le renouvellement aux locataires d'une industrie provisionnelle dans tous les cas et sans avoir à fournir de dépôt ou de caution pour sa restitution éventuelle, la seconde vise le locataire formellement exclu par la loi du droit à indemnité et tend à lui accorder un délai d'un mois deux mois.

M. Barthou, M. Bézard parlent de l'amendement de M. Cautru et appelle l'attention de la Chambre sur le danger qu'il y aurait à s'écarter du texte du Sénat.

Après une longue discussion et le rejet de divers amendements, le premier paragraphe est adopté en ces termes :

« Le magistrat après avoir entendu les parties ou leurs représentants dûment appelés et qui ne se trouve pas dans un des cas exclus par la loi du droit à l'indemnité leur fixer par provision le chiffre de la somme à laquelle il estimera que le locataire est susceptible d'avoir éventuellement droit ».

Le second paragraphe porte que dans la même ordonnance, le magistrat autorisera l'expulsion du locataire à l'expiration du mois suivant le jour où la notification de cette ordonnance aura été versée entre les mains de l'intéressé.

M. Robaglia fait adopter un amendement disant à trois mois au lieu d'un mois le délai d'expulsion du locataire indemnisé.

Une nouvelle discussion, longue et confuse, s'institue à propos d'un amendement de M. Cautru proposant d'adjoindre au deuxième paragraphe la disposition suivante : « à charge par lui de donner une caution suffisante ou de la verser aux mains d'un séquestre nommé par le président du tribunal à défaut d'accord entre les parties ».

Cet amendement est finalement adopté par 254 voix contre 148.

On adopte également le troisième paragraphe précisant que si le locataire se trouve dans un des cas formellement exclus par la loi du droit à indemnité, il sera maintenu dans les lieux loués pour un temps qui ne sera pas inférieur à trois mois.

L'article quatre est approuvé.

Ainsi, dans la même ordonnance le magistrat conciliateur fixera par provision le montant et le point de départ de l'indemnité d'occupation ou de reconquisition des appartements à la fin du bail ou de la prorogation. Faute par le locataire de payer au terme fixé cette indemnité, il pourra être expulsé dans le mois suivant l'échéance.

Les derniers articles reçoivent la procédure d'appel sont aussi l'objet d'une discussion générale.

Ils sont adoptés après le rejet des modifications apportées par la Chambre des députés au Sénat.

Répondant au fin de séance à une question de M. Ernest Lafont sur les tentatives apportées dans l'application de l'article deux de la loi du 10 décembre 1928 édictant des dégrèvements des petites cotes foncières, M. Poincaré déclare que la loi est appliquée telle qu'elle fut votée. L'administration ne peut accorder de dégrèvements que quand il y a eu imposition.

M. Poincaré précise que pour 1927, il y eut quinze millions de dégrèvements et ajoute qu'il compte sur le sens de la justice des contribuables pour que les contribuables soient prévenus comme il se possible.

Le président de la République prononcera ce soir à 21 heures, après le dîner qui réunira à l'Elysée les membres du gouvernement.

La séance est levée à 20 heures.

La prochaine aura lieu demain matin.

Après l'arrestation de l'assassin du courlier Truphème

L'instruction

Paris, 15 mars. — A la fin de l'après-midi Mesdames, exécutrices des dernières volontés de M. Truphème, ont été entendues comme témoins par M. Charles Mestorino, 34 ans, 56 à Paris, 3e arrondissement, sujet italien, exerçant la profession de publiciste, 223, rue St-Augustin, demeurant 12, rue du Centre, à La Varenne-St-Hilaire.

Après cette formalité, Mestorino a demandé spontanément à faire une déclaration en présence de son défenseur.

D'une voix blanche il relit le récit du forfait tel qu'il le conta à la Sûreté au moment de son arrestation. Le juge se borna à enregistrer cette déclaration, sans vouloir le questionner sur certains points de détail.

Mestorino est inculpé sous l'inculpation d'homicide volontaire.

MM. Guillaume et Gabrielli ont interrogé cet après-midi, le policier particulier, Mestorino sur quelques points de détail. Il a été confronté avec sa femme.

Le juge d'instruction, qui l'interrogea h

L'ANIMATEUR
DES TEMPS NOUVEAUX
131, Boulevard St-Michel, PARIS (5e)
ABONNEMENT : 1 an, 32 francs
6 mois, 16 fr. ; 3 mois, 8 fr.
Compte chèque postal :
Paris 886-70

C'est un journal exclusivement d'abonnés. N'est en vente nulle part. A été créé dans un but de rééducation nationale des esprits : — lutte contre l'esprit de routine ; — combat la politique de partis ; — est contre la lutte de classes ; pour une collaboration efficace du Capital et du Travail ; — démontre la nécessité d'être « de son temps » en tout et pour tout en appliquant les méthodes de standardisation, de rationalisation, de normalisation.

L'avenir de la France, la prospérité de tous ses habitants sont intimement liés à l'exécution de ce programme nouveau.

Demandez des numéros spécimens. Quand vous les aurez lus, vous voudrez vous abonner.

BOURSE DE PARIS du 5 Mars 1928

Fonds d'État Français	cours préc.	cours du j.
12 PERPÉTUELS	68	67
3 %	80 40	80 10
4 %	74 15	73 90
4 % 1917	74 25	73 90
5 %	93 40	93 30
5 % 1915	99 40	99 30
5 %	94	94
5 %	94 50	94 50
OBLIGATIONS 5 %	97	97
—	1896	1895
—	1899	1897
—	1900	1898
OBLIG. CAISSE AUTONOME	1920	1919
CRÉDIT NATIONAL	1919	1918
—	1920	1919
—	1922	1921
—	1926	1925
OAT 7 p. 100 AGRIC.	1919	1918
— PAR DE CALAIS	1921	1920
DÉPART. SEINE 7 p. 100	1917	1916
PARIS	1905	1904
—	1909	1908
—	1920	1919
COMMUNES 1879	1920	1919
—	1922	1921
TERME		
BANQUE DE FRANCE	17 80	17850
— NATIONAL DE CRÉDIT	1 80	1 80
— PARIS & P.-BAS	1 80	1 80
— PARISIENNE	1 80	1 80

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	2205	2205
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1	1
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1	1
CRÉDIT LYONNAIS	1	1
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1	1
SOCIÉTÉ GÉNÉ. FONCIÈRE	1	1
SUEZ CAPITAL	1	1
SUEZ PARTS	1	1
SUEZ CIVILES	1	1
EST ORDRE	1	1
LYON (Nom.)	1	1
MIDI ORDRE	1	1
NORD CAPITAL	1	1
ORLÉANS ORDRE	1	1
SANTA-FE CIA DE FER	1	1
DIST. ÉLECTRICITÉ	1	1
COMP. GÉN. ÉLECTRICITÉ	1	1
THOMSON	1	1
TREFILERIES DU HAVRE	1	1
MINES DE COURRIÈRES	1	1
MINES DE LENS	1	1
HUILE DE LENS	1	1
KULHMANN	1	1
PHOSPHATES DE GAFSA	1	1
PÉCHINEY	1	1
CHARBONS RÉUNIS	1	1
TRANSATLANT. ORD. (PRIV.)	1	1
VOITURES PARIS	1	1
CULTURES TROPICALES	1	1
OMNIUM INTERNAT.	1	1
SUCRERIE BAY.	1	1
— PARIS & P.-BAS	1	1
— RUSSE 5 p. 100	1	1

	cours préc.	cours du j.
SERSE 1890	1	1
TURC A 2	1	1
TURC 5 p. 1914	1	1
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1	1
OTTOMANE	1	1
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	1	1
WAGONS LITS ORD	1	1
CENTRAL MINING	1	1
RIO TINTO	1	1
ORIENTAL CARPET	1	1
OTTOFONTE	1	1
SUCRERIES D'EGYPTE	1	1
BONS MEXICAINS 1913	1	1
BRAKPAN	1	1
CAMBODGE	1	1
FINANCIÈRE CAOUTCHOUC	1	1
CHARTERED	1	1
CINCODIAL	1	1
DE BEERS ORD	1	1
CIETELLAS	1	1
FRANCO NYGMING	1	1
HUANCHACA	1	1
JAGERSFONTEIN	1	1
MALACCA	1	1
MEXICAN EAGLE ORD	1	1
MOUSSEFONTEIN	1	1
MONTECATINI	1	1
MZAITA	1	1
PARAMAY	1	1
RAND MINES	1	1
ROUMANO-GLUES	1	1
SANTAFFA	1	1

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
CIN. DE FER ROUTES ALGÉRIE	1	1
CIN. DE FER DÉPARTEMENT	1	1
DOCKS MARSEILLE	1	1
LYONNAISE DES EAUX CAP	1	1
ELECTRICITÉ PARIS	1	1
UNION ÉLECTRICITÉ	1	1
PÉRENCHIES	1	1
LEBON	1	1
RAZ DE SABLE	1	1
SCHNEIDER	1	1
FIVES LILLE	1	1
SAINT-GOBAIN	1	1
VERRERIE CAHMAUX	1	1
AYLING AND DARBY	1	1
A. JEUMONT-SCHNEIDER	1	1
ARTILLERIE INDO-CHINE	1	1
FOLIET CHAUSSON	1	1
GALERIES LAFAYETTE	1	1
PARIS FRANCE	1	1
PEINTURES	1	1
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1	1
LAND BANK OF EGYPT	1	1
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1	1
— MEXICAIN	1	1
— OTTOMAN	1	1
TABACS PHILIPPINES ORDINAIR	1	1
BANQUE PLNTNE, MEXICAIN	1	1
CHARBONNAGES RÉUNIS	1	1
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1	1
BI-METAL	1	1
HUTCHINSON	1	1

	cours préc.	cours du j.
MEYER CHARLTON	1	1
TALUS SUDANAIS	1	1
KOAHL OUTON	1	1
SHELL	1	1
Fonds d'Etats Etrangers		
ANGLAIS 5	1	1
ARGENTIN 4	1	1
BELGES 5	1	1
BRÉSIL 4	1	1
BULGARE 7	1	1
CHINE 5	1	1
ESPAGNE 4	1	1
HELLEN 7	1	1
ITALIE 5	1	1
JAPON 5	1	1
MEXIQUE 4	1	1
NORVÉGE 4	1	1
RUSSE 3	1	1
SUÉDE 4	1	1
SUISSE	1	1
TURC 1	1	1

CHANGES	Cours préc.	cours du j.
Londres	124 95	124 85
New-York	25 45	25 40
Allemagne (100 reichsmarks)	607 50	607 50
Belgique	354 90	354 75
Espagne	424 50	424 50
Hollande	10 25	10 25
Italie	134 50	134 45
Suisse	491 75	491 75
Suède	137	137

Il faut en ce moment faire des

« ÉCONOMIES »

cependant avoir une toilette donnant un ensemble parfait.

Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, lainages, soies et lainages etc...

comme aussi robes et chapeaux achetez le nouveau journal complet

MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Service d'hiver

Vendredi 16, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice, pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 12 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, 4 midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio 4 midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Bastia, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 13 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE LA CORSE
POUR LE CONTINENT
Service d'hiver

Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi.
Service d'été
Vendredi 1, de Bastia pr Nice, à 16 h. 30.
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, 16 h.
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 5 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 20 d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 30, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

Imp. E. Cordier et Fils, 3, Bd du Palais
LE DIRECT.-GÉR. : LUCIEN CORDIER

Exigez la marque J. VIDAL



N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli BASTIA
ENTRÉE LIBRE. — Renseignements gratuits.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ..... demeurant à ..... déclare souscrire un abonnement de ..... au *Petit Bastiais* à partir du .....
SIGNATURE

Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : *Ajaccio* 152.

TARIF DES ABONNEMENTS
CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois 17 francs.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Quand on part pour Paris notez l'adresse de :
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
pour y faire insérer chaque jour le Petit Bastiais

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

N° 24 — Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Philippe, comme on le sait, avait perdu à l'école de madame de Talyas, et il commençait à lui tenir tête dans le grand art où elle était passée maîtresse, — il avait Talyas, sa belle, de veiller sans cesse sur lui-même pour dissimuler le redoublement de souffrance et même d'horreur que lui causait sa vie de passion noyenne et de contrainte honnête trahison au sortir de l'atmosphère plus haute qu'il venait de respirer. Il semblait en même temps que madame de Talyas s'appliquât à mieux se rendre à rechercher les incidents qui pouvaient prêter à leur liaison une couleur plus odieuse.

Ce fut ainsi que naît elle fixa Philippe auprès d'elle au retour de la fenêtre pendant que son mari travaillait sa chambre en revenant de l'école. Une autre nuit, elle eut l'invention de ne rentrer en grand mystère à un heure que donnait une d'argent d'un monde un peu excentrique, et d'y rester jusqu'à ce que tout fut clos, il l'avait reposée, déshabillée et couchée sans qu'elle s'en fut aperçue ; et perdu à jamais — ces pensées, qui ne faisaient que redoubler le cœur de tendresse et de pitié, — le sentiment de la honte et du regret.

Au milieu de ces douloureuses agitations qu'il ne savait comment définir ni classer, le grand événement désiré de la mobile, tellement il reçut de son père, quelques jours après son retour, une lettre qui n'était point faite pour les calmer. M. de Bucéville lui annonçait que le mariage de mademoiselle de la Roche-Guimel avec M. de Chaville était rompu.

—Cette rupture, ajoutait-il pour toute explication, avait eu lieu sans éclat et dans des conditions également honorables pour les deux parties. — Philippe, aidé par ses récents souvenirs, s'expliqua aussitôt cet événement à la vérité, comme il le sut plus tard, étaient exactement conformes à la vérité. Mademoiselle de La Roche-Evrard, en le revoyant, avait senti se réveiller son affection pour lui, et n'avait pas voulu se marier à un autre avec un mensonge sur les lèvres et dans le cœur.

Cette nouvelle troubla et pénétra le jeune homme à un tel point, qu'il ne put s'en faire avec madame de Talyas.

— Ma pauvre cousine, lui dit-il jour, décidément de malheur... Voilà son mariage rompu.

— Bah ! à quoi propos ?

— Je ne sais... Je suppose que le lui aura reçu au dernier moment.

— Ah ça ! elle est donc monstrueuse ? dit la marquise.

— Pis que cela... ordinaire !

— Un paquet ?

— Une espèce de paquet, oui.

— Et comment manœuvre cette personne ? est-ce horrible ?

— Oh ! vous savez, en famille, on s'habitue aux gens : on ne les voit pas comme ils sont ; certaines convenances aveuglisent mon père sur le reste.

— Et pour lui qui épousait,

— Justement.

Ainsi Jeune était libre ! Il n'avait suivant toute vraisemblance, qu'à devenir fort pour que cette main fût enfin loyale tombât dans la sienne, pour que ce bonheur, qui était devenu le rêve et le regret de tous ses instants, lui appartînt... Quelle tentation de partir, aussitôt la nouvelle reçue, d'aller à jeter aux pieds de la noble fille, et de faire enfin couler de ses beaux yeux des larmes heureuses !

Pour se donner cette fête charmante, il ne lui manquait qu'une chose, malheureusement fort difficile à obtenir : c'était la permission de la marquise. Sera-t-elle refusée ? Philippe ne le croyait pas. Il lui demander était inutile et il n'y songea pas davantage. Il continua donc, le dévorer dans l'ombre, à traîner sa chaîne encore absurde.

Presque en même temps une complication inattendue était venue s'ajouter aux angoisses de sa situation. — M. de Talyas avait eu d'un premier mariage avec une Anglaise une fille, Cécile de Talyas, qui avait été élevée, jusqu'à sa seizième année, dans un grand pensionnat de Paris. Il l'avait confiée ensuite aux soins d'une sœur de sa mère, sous le prétexte de la perfectionner dans la langue anglaise, mais en réalité pour éviter les ennuis que la vie commune eût pu faire naître entre la jeune fille et sa belle-mère. Cécile était alors depuis deux ans en Angleterre ; M. de Talyas, voyant que le moment de la marier était venu, alla la prendre à Londres et la ramena avec lui à Paris.

Cécile de Talyas était une petite personne brune, bien faite, l'œil étonné et candide, au demeurant hardie comme un page et fine comme l'ambre. Elle avait un léger accent anglais qui n'était pas sans grâce, bien qu'il lui avait emlié des longueurs d'intonation de Philippe : elle ne fut donc pas surprise de le trouver si avant dans l'intimité de la famille, et parut bientôt qu'elle n'en était pas plus fâchée que surprise. Avait-elle connu à l'avance une passion romanesque pour le jeune sauveur de son père ? se prit-elle de goût pour lui à première vue ? On devina-t-elle par son intuition de femme que le moyen d'être particulièrement désagréable à sa belle-mère était d'être agréable à Philippe ? Quoi qu'il en soit, elle lui témoigna dès les premiers jours une prédilection marquée qui ne tarda pas à mettre la marquise en éveil. Si Cécile n'était pas encore une rivale, elle était déjà tout au moins un étrange trouble fête. Philippe n'était pas assez bas de cœur et d'esprit pour se réjouir de cette découverte, qu'il regardait comme une juste humiliation pour sa maîtresse, et il souffrit lui-même une jalousie pénible.

— Je ne vous dérange pas, ma belle ? — disait-elle en s'installant entre eux. — car elle appelait madame de Talyas sa belle, par un singulier euphémisme que nous ne saurions expliquer ; mais elle avait une manière perfide de prononcer : « ma belle », — qui prêtait à ce mot un air de vieillesse et de caducité extraordinaires.

Embarrassé des attentions de la jeune fille, tarturé par les défiances amoureuses de la marquise, plus torturé encore par son amour, qu'il ne partageait plus, Philippe entra alors dans une nouvelle phase qui, en fait de cruautés, de luttes et de périls, ne laissait vraiment rien à désirer.

Un jour, madame de Talyas, entrée des pointes audacieuses que mademoiselle Cécile poursuivait sur son terrain, crut devoir signaler à son mari l'inconvenance de la conduite de sa fille.

— Elle est, je vous assure, lui dit-elle du dernier ridicule avec Philippe de Préfontaine. Cela me gêne même.

— Et Philippe, demanda M. de Talyas, comment cela-t-il ?

— Oh ! très bien, très réservé.

— Et vous croyez réellement, reprit le marquis, que Cécile l'aime ou peut l'aimer ?

— Je ne sais pas si elle l'aime, elle est élevée à l'anglaise, et ses façons d'aimer sont si jeunes gens ne s'y gardent pas grand'chose ; mais elles ne sont pas de mon chez nous.

— Eh bien, écoutez, ma chère, dit M. de Talyas, je suis enchanté de ce que vous m'apprenez ; depuis longtemps mon idée fixe est de marier ces deux enfants-là.

(*A suivre*)

53e ANNÉE N° 64 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — SAMEDI 17 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
9, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.63

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 43-87

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER
Compte Chèques Postaux 886-70

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Goulte, et Colon.	17	33	64
Etranger	24	46	120
	30	60	120
	30	60	120
	40	80	160
	45	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois
Un mois d'essai : 3 francs.

PUBLICITÉ
La publicité n'est insérée qu'à titre documentaire. Les annonces sont reçues aux bureaux du journal. Le tarif de la Grande Bataille (20e) et dans toutes les grandes Agences de Publicité.

Le Petit Bastiais

OC136

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE

La création des hameaux

La librairie Rachette a fait paraître, il y a quelques jours, sous la plume de M. Pierre de Pressac, un volume sur les « Forces historiques de la France » dans lequel, naturellement, la Corse tient sa place, quelques pages résument avec une grande justesse d'aperçus les aspects psychologiques du peuple corse distingués d'avec ceux des autres provinces françaises. Nous aurons peut-être l'occasion de revenir sur certains passages de cette étude, remarquable par la puissance de son analyse. Nous voudrions seulement aujourd'hui, à propos d'un exemple cité par M. Pierre de Pressac dans son exposé, il s'agit d'ailleurs, plutôt d'une esquisse de chronologie que d'observation.

« Les cantons Corses, dit l'auteur, sont bien des réalités géographiques. Dans le cadre de chacun, la commune forlement agglomérée, sans hameaux, sans fermes isolées, s'habille l'explique suffisamment, est une réalité puissante ».

C'était vrai il y a cent ans ; depuis, c'est devenu de moins en moins vrai. C'est que les causes historiques dont parle M. de Pressac, sont disparues.

Ces causes historiques ? L'état de guerre, de trouble, d'insécurité. Aussi se sont constituées des agglomérations plus ou moins populeuses, mais uniques, évitant la dispersion des habitats dans les campagnes exposées.

Il est vrai, ce qui a pu faire illusion à l'écrivain, que par rapport à nombre de départements du continent, la distribution des habitants en agglomérations bien groupées est encore ici un fait saillant. Mais nous remarquons tout par rapport à nous-mêmes le nombre des hameaux augmente, et leur population également. On, pour mieux dire, ce nombre et cette importance ont augmenté jusqu'en ces dernières années, car, pour le présent et pour l'avenir nous laissons nos réserves.

Les cités et les villages ne se fondent pas en Corse comme dans l'Ouest américain. Si, entre la période du rétablissement de la sécurité et la période actuelle il s'est écoulé plus de cent ans, cette marge était nécessaire pour provoquer la fondation de plusieurs centaines de hameaux et d'habitations isolées dans un pays qui, à proprement parler, a été livré à lui-même.

Voilà un premier point à noter ; l'heure, que nous considérons admirable, des passions corses n'encourageait sans encouragements, sans sollicitations, les parties exploitables du domaine agraire de l'île, éventuant, en dehors des habitations isolées, une infinité de hameaux dont certains ont pris plus d'extension que bien des vieilles communes, et dont quelques-uns même ont été érigés en communes.

Le second point à retenir, c'est l'achèvement apparent de la période de fondation des hameaux, qui a rempli tout le siècle dernier. Il y a un point d'arrêt, un blocage évident dans le développement des agglomérations nouvelles et dans leur dispersion démographique. On a vu Portovecchio partir de quelques centaines d'habitants dans les premières années du siècle dernier, parvenir à plus de 4.000 habitants et s'arrêter, ces quinze ou vingt dernières ans se développant plus. On n'était également pas au bout, des montagnes du Nolo et d'Evisa, pour occuper la côte entre Galéria et Porto : trois villages ont subsisté de cette tentative : Ota, Partinello et Serriera, qui ne se développent plus, tandis que les habitations isolées sur toute cette immense côte restent immuablement isolées, au milieu du maquis.

Mais de cette situation, les populations ne sont pas responsables. Il est équitable de considérer qu'elles ont produit un effort considérable en garnissant presque toute l'étendue de la Corse inhabitée pendant l'on des trouées de maisons d'habitation groupées en nom. Elles ont à lutter contre une nature pittoresque mais rude, contre l'isolement, le manque de moyens de communications, le défaut complet d'outillage, contre le paludisme même ; elles ont tenu tête.

Mais la population a été finalement vaincue par elle-même, par sa propre multiplication. Il ne faut pas oublier que de la fin de la période révolutionnaire à nos jours la population corse s'est accrue de cent mille habitants environ. Cet accroissement, et c'est le fait capital, n'a pas été en relation vec le développement de l'outillage économique qui a fait beaucoup plus de progrès ailleurs qu'en Corse.

Et c'est surtout maintenant qu'on ressent la rupture d'équilibre.

Comme il avait été expliqué ici-même, le démalariat, qui allait progressivement la Corse, à des causes générales constatées même en Italie et en Allemagne. Mais elle a aussi des causes particulières à notre pays où elle sévit. Il y a démalarité en Corse aussi bien dans le sens littéral de la diminution du nombre des enfants par mariage, mais ainsi du fait de l'abandon du pays par ses éléments jeunes, producteurs. Tous ces phénomènes sont en relation entre eux.

La multiplication des hameaux était une indication précieuse d'activité, de production. Il eût pu s'en créer d'autres ; on eût pu développer encore ceux qui ont été constitués.

En notant cet arrêt, nous mettons le doigt sur les phénomènes qui le déterminent.

P/B

L'arrivée de M. de Moro-Giafferri

M. de Moro-Giafferri, ancien sous-secrétaire d'Etat et député de la Corse, vient d'adresser à son cousin, M. Hyacinthe de Montera, premier adjoint faisant fonctions de maire, le télégramme suivant qui répond une fois de plus aux bruits stupides et intéressés, lancés à force contre que Moro, déserteur la Corse pour d'autres circonscriptions :

« *Hyacinthe de Montera*
Bastia

« *Confirmant télégrammes antérieurs qui n'authorisaient aucune équivoque attends délégué chrysanthème, partirai aussitôt.* Serai lundi matin Bastia avec Sarl pour entreprendre ma campagne. *Affections,*

MORO. »

M. de Moro-Giafferri restera en Corse jusqu'après les élections.

QUAND LE CHAT N'Y EST PAS

Un complot en Afghanistan

Londres, 16 mars. — D'après le *Daily Express* la situation intérieure en Afghanistan où un complot aurait été découvert pourrait obliger le roi Amanoullah à abandonner son projet de voyage en Europe dès que son séjour en Angleterre sera terminé.

Pour la réunion d'une conférence balkanique

Constantinople, 16 mars. — Le bruit court que le gouvernement français est prêt à coopérer avec le gouvernement d'Angora en vue de convoquer une conférence balkanique sur le désarmement qui serait préliminaire au Locarno des Balkans.

En faveur des cheminots corses

Nous recevons le télégramme suivant :

Paris, 16 mars. — Les délégués du personnel des cheminots corses ont été précédés par M. le sénateur Emile Sari à son collègue, M. Balsiet, rapporteur du projet de loi concernant le statut du personnel.

A la suite de cette démarche, le rapporteur a promis de présenter demain matin, samedi, à l'approbation du Sénat, le texte du projet.

D'autre part, MM. Landry et de Moro-Giafferri, députés, ont demandé au ministre des Travaux publics, de faire inscrire à l'ordre du jour de la Chambre, avant la séparation, le projet portant sur les retraites des chemins secondaires.

On sait que ce projet de loi avait été adopté avec des modifications importantes par le personnel, au cours de la semaine dernière, par le Sénat.

Ces deux projets seraient ainsi définitivement adoptés dès demain. — *Sofrodini.*

M. de Moro-Giafferri présenti en Seine-et-Oise

Paris, 16 mars. — La quatrième circonscription de Seine-et-Oise comprenant le canton de Meulan et celui de Montmorency ; sa population est de 102.801 habitants ; plusieurs candidats appartenant à toutes les nuances politiques sont sur les rangs.

M. de Moro-Giafferri, député de la Corse a été présenté avec bienveillance par les Comités Républicains pour soutenir sa candidature, lorsque les républicains de gauche s'étaient décidé le dépôt, certain, de la Corse, qui n'avait pas lieu, se représentait dans son département, dans l'arrondissement de Bastia.

NOS CANDIDATS

Paris, 16 Mars

Au cours d'une réunion tenue aujourd'hui, les sénateurs et députés du Parti Démocratique ont désigné comme candidats aux élections législatives : MM. Landry à Ajaccio, de Moro-Giafferri à Bastia, Caïtucoli à Sartène, Giacobbi à Corte, et arrêté toutes les dispositions concernant leur campagne.

Un appel de la Gauche démocratique du Sénat aux électeurs

Paris, 16 mars. — Voici le titre du manifeste que la gauche démocratique du Sénat a adressé aux électeurs à la veille des élections législatives :

« Chers Concitoyens,

« Vous êtes appelés les 22 et 29 avril prochains à élire les députés qui composeront la nouvelle Chambre. Bien que l'importance de cette consultation n'échappe à aucun de vous, le groupe de la gauche démocratique du Sénat, dont les derniers représentants s'appellent Léon Bourgeois, Emile Combes et Gaston Doumergue, croit devoir vous faire connaître le sentiment de ses adhérents.

« La législature expirante a été très attaquée. Elle le sera encore au cours de la période électorale, car l'esprit de parti ignore la justice. Elle aura cependant le mérite, au milieu des lourdes difficultés financières léguées par la guerre et aggravées par le Bloc National, de mettre fin à la politique ruineuse des emprunts, à incorporer dans le budget ordinaire le budget des dépenses recouvrables qui masquaient la vérité au pays, d'établir un solide équilibre budgétaire et de préparer ainsi les voies à la restauration du franc.

« Le ministère Herriot a commencé sa tâche avec courage, mais il a succombé sous les coups répétés des puissances de réaction. Les ministères Painlevé et Briand s'y sont mis à leur tour. Le ministère Poincaré a repris l'œuvre et l'a continuée avec succès. Nous eut droit à la reconnaissance publique.

« En même temps se poursuivait dans le domaine des affaires étrangères la politique de rapprochement entre les peuples qui, inaugurée par M. Herriot avec les accords de Londres et mise en application dans le plan Dawes, conformée et développée par M. Aristide Briand avec les pactes de Locarno, montrait une fois de plus au monde le vrai visage de la France, soucieuse de sa sécurité, certes, mais toujours profondément humaine et pacifique.

« Ces républicains n'ont rien à rougir du travail accompli au cours de ces quatre années. Mais ils veulent plus pour l'avenir. Les réformes et le progrès social ne sauraient rester interrompus.

« Achever le plus rapidement possible le redressement financier ; soulager les impôts de la manière la plus équitable, surtout au regard des travailleurs ; pratiquer enfin les mesures nécessaires pour diminuer le coût de la vie ; défendre et fortifier l'école laïque, rendre l'instruction à tous degrés accessible à tous les enfants, sans violer distinction que celle du travail et du mérite ; exercer une vigilance attentive sur les grands intérêts de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, en unissant dans la même sollicitude tous les collaborateurs de la production nationale ; développer en s'appuyant sur nos colonies et l'épargne nationalement par une meilleure organisation de la marine marchande ; assurer dans les délais fixés par l'application loyale de la loi fatidique sur les assurances sociales ; tels sont les points à un an de durée du service militaire telles sont parmi tant d'autres questions des problèmes qui s'imposent à la diligence du Parlement dès la reprise de la session.

« Pour les résoudre dans un esprit démocratique il est indispensable, chers Concitoyens, que vous n'accordiez votre confiance qu'à des hommes de gauche éprouvés.

(*Lire la suite en 3e page*)

DEMAIN
SIX PAGES



Voici une des plus récentes photos de Lucien Hubert qui a donné en faveur la réforme électorale dont il a été un des plus ardents défenseurs.

La Chambre a liquidé hier de nombreux projets de loi

Paris, 16 mars. — La séance de la Chambre qui s'ouvre à 15 h. 35, sous la présidence de M. Bouisson.

MM. Polimard, Sarraut, Herriot, Painlevé, Perrier, Queuille et Boisnormand, sont au banc du gouvernement.

La Chambre adopte un projet de loi concernant la répression des fraudes et un projet de loi modifié par le Sénat concernant le régime douanier colonial.

Sur la demande de M. Sarraut, la Chambre adopte : 1° un projet de loi concernant le budget de l'Algérie ; 2° un projet de loi concernant la création d'une caisse pour la célébration du centenaire d'Algérie ; 3° un projet de loi portant fixation de vingt millions à balle exercice.

M. Painlevé demande la discussion immédiate du projet de loi sur le recrutement de l'armée, modifié par le Sénat.

A l'article sept, M. Philippot-Leroy demande le rétablissement du texte de la Chambre.

Le ministre repousse l'amendement déclarant que le gouvernement déposera un projet de loi tendant à donner satisfaction à l'orateur.

Finalement les articles et l'ensemble du projet sont adoptés.

On passe au projet de loi modifié par le Sénat tendant à modifier la procédure des actions en revision de baux à longue durée.

M. Louis Bollin défend un article additionnel tendant à l'établissement d'un plafond à 150 p. 100 pour les baux commerciaux.

Malgré l'opposition de M. Barthou, ministre de la justice, et Coutrot, rapporteur, l'amendement est adopté par 282 voix contre 220.

L'ensemble de la loi est également adopté.

Un projet de loi relatif à la correctionnalisation des infractions de banqueroute service est adopté.

M. Bokanowski demande la discussion immédiate du projet de loi portant ratification du projet de loi relatif à l'accord commercial franco-belge.

M. Barthe se félicite de la conclusion de l'accord et demande la suppression des droits intérieurs sur les moutons.

M. Jean Bon, président de la commission se félicite du nouveau projet présenté, dans la voie de la protection modérée, par cet accord et par ceux que le Gouvernement a avant d'adopter.

(*Lire la suite en 3e page*)

LES ASSURANCES SOCIALES

Un discours de M. LANDRY à la Chambre

M. Adolphe Landry, rapporteur pour avis de la Commission des finances, Messieurs, qui pensait vous ne s'élèverez de voir la commission des finances intervenir dans ce débat. Elle n'est appelée à examiner le projet en discussion, du point de vue qui est le sien, c'est-à-dire au point de vue de la répercussion financière qu'l'institution des assurances sociales peut avoir, d'une part, pour les finances publiques, d'autre part, pour l'économie nationale. Ce sont les résultats de cet examen que je vais vous présenter sommairement.

La Chambre s'apprête, je pense, à ach

bilités n'ont pas pu être dégouillés. (Mouvements divers.)

M. Daniel-Arnaud. Voilà une économie qui risque de coûter cher.

M. Adolphe Landry. Non chez collègue, vous n'obligez à rappeler que c'est sur mon initiative prise en ma qualité de rapporteur du budget du ministère du travail, que, dans le budget de 1927, la Chambre a pour combler cette lacune, augmenté les crédits de la statistique générale. (Approbations.) Grâce à cet te augmentation de crédit, nous connaîtrons la composition des familles françaises telle qu'elle ressort du recensement de 1926. (*Très bien ! très bien !*)

M. Gustave Gerbin. Avant l'an 2000 ?

M. Adolphe Landry. Je ne peux pas prédire aujourd'hui que ce ne sera pas tout de suite.

M. Andre Tallieres, ministre du travail de l'hygiène, de l'assurance et de la prévoyance sociales. Il faut le temps d'effectuer le travail.

M. Adolphe Landry. Ailleurs, nous voyons qu'on a dû se hâter sur des statistiques étrangères. Les tables de mortalité, par exemple, on est allé les chercher dans l'empire d'Autriche d'avant guerre. Quant aux tables d'entrée en invalidité, on les a établies d'après les statistiques d'invalidité antérieures également à la guerre.

S'il s'agit d'avoir une table de mortalité, l'administration de la P.M.F. va en appelle une table P.M.F., c'est-à-dire une « Table de la population masculine et féminine ». Ces tables sont établies d'après les résultats des recensements combinés avec les indications qu'on trouve dans les registres de l'état civil. Elles ont pour objet de servir que la population particulière des assujettis aux retraites ouvrières n'est pas exactement comparable, sous le rapport de la mortalité, à la population du pays. Les hommes y deviennent : ils sont 60 p. 100 contre 40 p. 100 de femmes ; 60 p. 100 contre 40 p. 100 plus élevé que celle des femmes. Les éléments industriels et urbains y dominent, et la mortalité est plus grande dans ces éléments que dans l'ensemble de la population.

C'est pour tenir compte de ces faits que l'administration a adopté la table de mortalité P.M.F. qui résulte du recensement de 1901. Or, il a été établi depuis une table P.M.F. d'après le recensement de 1911. On peut, dès lors, se demander, en voyant à quel point la mortalité a diminué en France entre 1901 et 1911, qu'au moment où nous sommes, si la table adoptée n'est pas une table trop rapide, comme l'on dit.

Souvent, pour l'utilisation des statistiques, on est obligé de se livrer à des appréciations un peu manœuvrières. Voulez-vous voir, par exemple, où cela mène ?

Quand il s'agit de déterminer le nombre des salaires qui seront assujettis à la loi des assurances sociales et le salaire moyen, M. Pasquet, dans l'étude qu'il a rédigé au nom de la commission scientifique des finances, parle de 5.742.000 assujettis, faisant une masse de salaires de 28 milliards 540 millions, donnant pour une salaire moyen de 4.385 fr. Le point de départ est la statistique de l'assurance contre les accidents du travail. La statistique générale de la France, aujourd'hui prenant le même point de départ, arrive aux chiffres suivants : 6.250.000 assujettis — ici, la divergence n'est pas très forte — mais 56 milliards comme masse des salaires assujettis, et, conséquemment, 6.500 francs environ comme salaire moyen ; et elle assure qu'en calculant d'une autre manière, en partant de la statistique relative à la taxe d'apprentissage, elle arrive aux mêmes résultats.

M. Ernest Lavielle. Cela tient à l'augmentation des salaires.

M. Adolphe Landry. D'ailleurs, messieurs, ce n'est pas toujours sur des bases statistiques qu'on s'appuie. Dans d'autres cas, ce sont des estimations qu'on est obligé de faire.

Ainsi, le projet de loi prévoit que les dépenses d'administration pour le fonctionnement des assurances sociales ne devront pas dépasser 5 p. 100 des contributions perçues sur les employeurs et sur les employés. C'est ici une simple estimation, qu'on fait en considérant la nature des opérations de toutes sortes que comportera l'administration des assurances sociales. Une telle estimation peut être contestée.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue — et ici le rapport de M. Grinda l'a très bien présenté — que les assurances sociales nous ne sommes pas dans le domaine du numéraire pur.

M. Paul Chassaigne-Goyon. C'est une appréciation.

M. Adolphe Landry. Il y a des facteurs psychologiques, des facteurs humains qui jouent et qui ont une grande importance.

Il est, par exemple, une question que l'on est amené à se poser : le loi sera-t-elle abolie de bon cœur, ou bien sera-t-elle assujettie à ses prescriptions ?

Si on décrète se prouait, et que ce décret ne se manifeste pas, dans telle ou telle catégorie particulière d'une façon plus intense, les conséquences au point de vue financier n'en seront pas très appréciables. Il n'en sera pas de même si un décret avait se produire particulièrement dans certaines catégories d'assurés.

Voici les sources à hauts salaires, par exemple, pour lesquels Panteons est moins intéressante que pour les autres. D'abord parce que, payant davantage, ils recevront des prestations en nature qui ne seront pas plus élevées et auront par ce que, précisément, ayant de hauts salaires, ils ont plus que les autres la possibilité de faire acte de prévoyance, de se constituer des économies. Il pourrait y avoir un décret particulier, également pour les assurés jeunes, qui sont malades moins souvent que les autres, qui sont moins sur les autres exposés à tomber en invalidité, qui moins souvent que les autres, ont des charges de famille, qui voient la vieillesse et la pension attachée à celle-ci dans un avenir lointain. Or, les assurés à hauts salaires et les assurés jeunes sont, comme de fonctionnement financier de la loi, des places du taxi devait amener la conférence.

Le professeur Halleux qui présidait la conférence fut mal et frappé.

Gabriel Bassa.

Une intervention de M. Landry en faveur des porteurs de contraintes

M. Landry ayant eu à intervenir auprès du Ministre des Finances en vue de l'incorporation dans le cadre d'agents de poursuites et recouvrements contrôleur, de porteurs de contraintes de notre département, a reçu du Ministre des lettres ainsi conçues :

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur M. X..., porteur de contraintes à..., qui désirerait être incorporé dans le cadre d'agents de poursuites recouvrements annuels.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que seuls ont été titularisés en qualité d'agents de poursuites les porteurs de contraintes *définitivement* de l'Etat en service au 1er janvier 1926 et ayant subi avec succès les épreuves d'aptitude d'avant guerre. Quant aux tables d'entrée en invalidité, on les a établies d'après les statistiques d'invalidité antérieures également à la guerre.

S'il s'agit d'avoir une table de mortalité, l'administration de la P.M.F. va en appelle une table P.M.F., c'est-à-dire une « Table de la population masculine et féminine ». Ces tables sont établies d'après les résultats des recensements combinés avec les indications qu'on trouve dans les registres de l'état civil. Elles ont pour objet de servir que la population particulière des assujettis aux retraites ouvrières n'est pas exactement comparable, sous le rapport de la mortalité, à la population du pays. Les hommes y deviennent : ils sont 60 p. 100 contre 40 p. 100 de femmes ; 60 p. 100 contre 40 p. 100 plus élevé que celle des femmes. Les éléments industriels et urbains y dominent, et la mortalité est plus grande dans ces éléments que dans l'ensemble de la population.

C'est pour tenir compte de ces faits que l'administration a adopté la table de mortalité P.M.F. qui résulte du recensement de 1901. Or, il a été établi depuis une table P.M.F. d'après le recensement de 1911. On peut, dès lors, se demander, en voyant à quel point la mortalité a diminué en France entre 1901 et 1911, qu'au moment où nous sommes, si la table adoptée n'est pas une table trop rapide, comme l'on dit.

Souvent, pour l'utilisation des statistiques, on est obligé de se livrer à des appréciations un peu manœuvrières. Voulez-vous voir, par exemple, où cela mène ?

Quand il s'agit de déterminer le nombre des salaires qui seront assujettis à la loi des assurances sociales et le salaire moyen, M. Pasquet, dans l'étude qu'il a rédigé au nom de la commission scientifique des finances, parle de 5.742.000 assujettis, faisant une masse de salaires de 28 milliards 540 millions, donnant pour une salaire moyen de 4.385 fr. Le point de départ est la statistique de l'assurance contre les accidents du travail. La statistique générale de la France, aujourd'hui prenant le même point de départ, arrive aux chiffres suivants : 6.250.000 assujettis — ici, la divergence n'est pas très forte — mais 56 milliards comme masse des salaires assujettis, et, conséquemment, 6.500 francs environ comme salaire moyen ; et elle assure qu'en calculant d'une autre manière, en partant de la statistique relative à la taxe d'apprentissage, elle arrive aux mêmes résultats.

M. Henri Lemet. Cela tient à l'augmentation des salaires.

M. Adolphe Landry. D'ailleurs, messieurs, ce n'est pas toujours sur des bases statistiques qu'on s'appuie. Dans d'autres cas, ce sont des estimations qu'on est obligé de faire.

Ainsi, le projet de loi prévoit que les dépenses d'administration pour le fonctionnement des assurances sociales ne devront pas dépasser 5 p. 100 des contributions perçues sur les employeurs et sur les employés. C'est ici une simple estimation, qu'on fait en considérant la nature des opérations de toutes sortes que comportera l'administration des assurances sociales. Une telle estimation peut être contestée.

Enfin, il ne faut pas perdre de vue — et ici le rapport de M. Grinda l'a très bien présenté — que les assurances sociales nous ne sommes pas dans le domaine du numéraire pur.

M. Paul Chassaigne-Goyon. C'est une appréciation.

M. Adolphe Landry. Il y a des facteurs psychologiques, des facteurs humains qui jouent et qui ont une grande importance.

Il est, par exemple, une question que l'on est amené à se poser : la loi sera-t-elle abolie de bon cœur, ou bien sera-t-elle assujettie à ses prescriptions ?

Si on décrète se prouait, et que ce décret ne se manifeste pas, dans telle ou telle catégorie particulière d'une façon plus intense, les conséquences au point de vue financier n'en seront pas très appréciables. Il n'en sera pas de même si un décret avait se produire particulièrement dans certaines catégories d'assurés.

Voici les sources à hauts salaires, par exemple, pour lesquels Panteons est moins intéressante que pour les autres. D'abord parce que, payant davantage, ils recevront des prestations en nature qui ne seront pas plus élevées et auront par ce que, précisément, ayant de hauts salaires, ils ont plus que les autres la possibilité de faire acte de prévoyance, de se constituer des économies. Il pourrait y avoir un décret particulier, également pour les assurés jeunes, qui sont malades moins souvent que les autres, qui sont moins sur les autres exposés à tomber en invalidité, qui moins souvent que les autres, ont des charges de famille, qui voient la vieillesse et la pension attachée à celle-ci dans un avenir lointain. Or, les assurés à hauts salaires et les assurés jeunes sont, comme de fonctionnement financier de la loi, des places du taxi devait amener la conférence.

Le professeur Halleux qui présidait la conférence fut mal et frappé.

Gabriel Bassa.

ÉCHOS

Billet Parisien

On devrait supprimer les journaux du soir.

Loin de moi la pensée d'obéir à une préoccupation de boutique. Je ne puis être plus haut.

Vous ne pouvez vous imaginer les complications que peut faire naître un innocent journal du soir dans un ménage parisien.

Monsieur rentre. Il sirote d'acheter la dernière édition d'un journal de gauche. Il dîne et se plonge aussitôt dans sa lecture. Ça va durer une bonne heure, car il veut en avoir pour son cinq sous. Madame se morfond. Elle se prend à rêver un soir de ciné. Elle s'impatiente, elle s'aigrit. L'indifférent ne daigne pas s'apercevoir qu'elle est jolie à croquer aujourd'hui. Et-ce qu'elle se provoque des faits divers, de la politique, des voûts ennuis et des petites soucieuses ? Le soirée est faite pour la tendresse qui donne un peu de courage et rend la vie moins quotidienne... Bref. Monsieur aura fort à faire pour obtenir son pardon, et ça lui coûtera plus de cinq tous !

Maintenant, supposez que soudain nous apprenions la mort des nouvelles de la fin du jour que l'est son mari. Ils vont, d'abord, circuler de politesse de la dessert.

— Vous-le journal, chérie ?

— Non, non, après lui.

Monsieur s'attarde à le déguster en fumant des cigarettes. Madame attend son tour. Elle va en finir et le poste distributeur. Le marque se lui dit rien. Ce qui l'intéresse, c'est de savoir si l'assassin de Trophème est arrêté. Elle n'y tient plus.

— Ce que tu es long !

Monsieur prolonge le plaisir, histoire de inquiéter Madame, qui prend son tricot, un des rires de son crochet et finit par laisser sa pelote de laine à la tête du lambin.

Peut-on prévoir ce qui peut arriver quand les hostilités sont ouvertes ? Les projectiles chantent sous la main des belligérants. C'est un pilonage en règles des deux côtés, et quand ils n'ont plus rien à miner, ils se tirent tout l'un sur l'autre.

— Maman ! crie Madame.

— Et tu sucer ? riposte un masque.

Non, sérieusement, si l'on supprimait les journaux du soir ?

Gabriel Bassa.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui : samedi 12 mars, 72e jour de l'année. 293 à venir.

Aujourd'hui : Rodrigue.
Demain : Lazare.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES. —17 mars 1745. — Théodore de Neuhoff, voyant l'effervescence que son arrivée en Corse avait provoquée, réunit à Cambolonu les Corses de considération, les fanatise par son langage et ses manières et les amène à lui donner la royauté de l'île.

"A cette même assemblée, Gesta fut nommé grand chancelier, garde des Sceaux ; Hyacinthe Paoli, grand trésorier ; Louis Raffori, maréchal ; de Rostino, Simon Fabiani et François-Luciani, colonels ; on nomma également 28 capitaines ayant 200 hommes sous leurs ordres.

LE TEMPS QU'IL FERA. — Méditerranée et Corse : beau temps, peu nuageux ; vent variable, joué dominant, un à trois mètres ; visibilité : bonne à vingt kilomètres ; température : 10 à 14 degrés ; mer calme.

Les obsèques des aviateurs Schmutz et Terrade

Le Bourget, 16 mars. — Un avion bimoteur, ramenant les corps des aviateurs Schmutz et Terrade, est arrivé au Bourget à 10 h. 25, venant de Londres.

Les cercueils étaient placés dans la cabine au milieu de feuillages et de fleurs. Ils furent transportés en fourgon-automobile à l'église du Bourget où eut lieu, dans l'après-midi, la cérémonie funèbre.

L'inhumation a eu lieu aux cimetières de Vaures et d'Argenteuil.

Des étudiants belges empêchent une conférence pacifiste

Liège, 16 mars. — Des étudiants ont manifesté au sujet de la conférence que le député allemand Bergstraesser devait faire, sous les auspices du groupement universitaire de la Société des Nations, sur le rapprochement franco-allemand.

Les manifestants ont barré des affiches et brisé les glaces du taxi qui devait amener le conférencier.

Le professeur Halleux qui présidait la conférence fut mal et frappé.

Le crime d'une marâtre

Paris, 16 mars. — A 16 h. 50 on a découvert, à quai Conti, le jeune Jean Vaudin, 3 ans, dans un état de faiblesse extrême. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Louis.

Le petit Jean Vaudin a été abandonné par sa mère, Mme Vaudin, qui habite Saint-Ouen, 3, rue Jean-Jaurès.

Mme Vaudin a été arrêtée.

Informations Parlementaires

Dans les Commissions

Paris, 16 mars. — La commission de l'agriculture sous la présidence de M. Fernand David a entendu un exposé du docteur Chauveau sur la proposition de loi relative à la consolidation de l'union des syndicats de production et de consommation.

La commission a accepté les modifications proposées par la commission des finances.

La commission a approuvé ensuite un rapport de M. Bouvart sur la proposition de loi relative à l'élargissement et au redressement des chemins ruraux, rapport qui sera incessamment déposé sur le bureau du Sénat. La commission a nommé également plusieurs rapporteurs pour divers projets.

Le vote de nos parlementaires

Paris, 16 mars. — Au Sénat, cinq scrutin sur l'ensemble du projet de loi modifié par la Chambre, portant ouverture et annulation des crédits sur l'exercice 1927, au titre du budget général et des budgets annexes pour l'année 1928, année 26, le Sénat adopte, qui vote pour : MM. Sarraut, Gaudin, Jasa pas voté ; M. le président Doumer ne prend part au vote.

Le projet de loi modifié par la Chambre, mais le scrutin sur l'ensemble du projet modifié par le Sénat, relatif au régime de l'importation du pétrole pour l'adoption 209, contre 1 contre 1 pour : tous les députés de la Corse.



— Mon vieux, on voit bien que tu n'as pas encore de femme, le dentiste m'a dit que je pois prendre manger du métal ! —

— Bonhon, il vous a déjà fait manger de l'argent ? —

Le général Jafar Pacha est arrivé à Beyrouth

Beyrouth, 16 mars. — Le général Jafar Pacha est arrivé aujourd'hui de Bagdad et est reparti pour Damas.

Il fallut être enlevé dans le désert où une bande d'un millier de Wahabites attendait au passage d'une automobile, partit avant lui de Ramadi et cherchèrent le général sans molester aucunement les autres voyageurs.

Négociations commerciales franco-tchecoslovaques

Paris, 16 mars. — Une délégation Tchéco-Slovaque vient d'arriver à Paris pour négocier la modification à adopter aux accords conclus en vigueur entre les deux pays en raison de l'application par la France et la Tchécoslovaquie de nouveaux tarifs douaniers.

AVIS DE DÉCÈS

Mme et M. Agostini, conseils principal des Postes ; M. Agostini Louis adjoint des services civils à Madagascar et Mme Agostini née Vallecalle ; Mlle Agostini Brédale ; M. Agostini Augustin, élève officier de la Marine Marchande ; Mlle Agostini Paulette ; M. Agostini René ; M. et Mme Charles Ariotti et leurs enfants de Lyon ; M. et Mme Ours-Jean Ariotti et leur fils, de Carpiquetto ; Mme et M. André Agostini, employé à la Cie des chemins de fer et leur fils, ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances du décès de

Mme Vve LEONI Claire-Marie
née Ariotti,

leur mère, belle-sœur, grand'mère et tante, décédée, le 16 courant à 7 h. 30 du matin.

L'enterrement aura lieu le samedi 17 courant à 14 h. 30.

Maison mortuaire, 7 rue de la Gare.

PRIEZ POUR ELLE !

AVIS DE TRANSFERT

Monsieur et Madame Pepo Cesari et famille, font part à leurs parents, amis et connaissances, du transfert du corps de leur fils

M. Jean-Marie CESARI
Inspecteur d'Hygiène à la Mairie de Bastia

décédé, muni des Saints Sacrements de l'Eglise le 11 novembre 1927.

Une messe sera dite en l'église Notre-Dame de Lourdes lundi 19 courant, à huit heures.

Le corps sera dirigé ultérieurement sur Farinole où aura lieu l'inhumation.

Une poudrerie aurait éclaté à bord d'un navire de guerre anglais

Londres, 16 mars. — Selon le *Daily Mail* une explosion aurait éclaté à bord du navire amiral britannique *Royal Oak* qui fait des manœuvres avec la flotte de la Méditerranée. Plusieurs officiers auraient été tués ou blessés par l'explosion.

Cette nouvelle jointe hier à Londres avait provoqué une vive émotion qui se traduisit à la Chambre des Communes par une question posée avec mystère par un de ses membres, le commandant Bellairs, qui aurait voulu savoir si on avait de la dépêche si elle était exacte.

Le colonel Hoodson, secrétaire financier de l'Amirauté déclara que les renseignements qui lui étaient parvenus ne lui permettaient pas encore de répondre.

Les journaux anglais précisent que le navire amiral de la flotte anglaise qui devait quitter Malte dimanche dernier ne put lever l'ancre que lundi et que avant le départ le juvénile du commandement du *Royal Oak* avait été abrégé. Ils ajoutent que deux officiers de ce navire auraient été arrêtés et seraient déjà en route vers l'Angleterre.

L'Heure d'été

Paris, 16 mars. — A la suite de la communication de M. André Tardieu à la Chambre des députés, hier soir, nous croyons savoir que le changement d'heure s'effectuerait dans la nuit du 14 au 15 avril.

Toutefois, aucune décision officielle ne peut être prise avant qu'un accord soit intervenu entre l'Angleterre, la Belgique et la France liées par la convention prévoyant l'application de l'heure d'été à partir du troisième samedi d'avril.

Deux avions se heurtent en plein vol

San Diego, 16 mars. — (Californie). Deux avions de la marine américaine se rencontrèrent en plein vol et tombèrent d'une hauteur de 175 mètres.

Les deux pilotes et les deux mécaniciens furent tués sur le coup.

Un directeur de banque détourne un million

Paris, 16 mars. — Une banque Antoine a déposé plainte contre un de ses directeurs pour détournement de plus d'un million pendant les années 1924 et 1925.

INFORMATIONS LOCALES

Un télégramme de M. Philippar à M. Emile Sari

M. Philippar, directeur de la Compagnie des Messageries Maritimes, nous prescrivait de notre Sénateur-Maire, M. Emile Sari, passait hier, devant Radio sur le *Théophile Gauthier*, des Messageries Maritimes, lui a adressé le télégramme suivant par signe R.

Sénateur Sari, Maire
Bastia.

Passant large Bastia, mes heures cour envoyer amicaux souvenirs.

PHILIPPAR.

La Vie Sportive

Il nous sera donné d'assister demain à deux belles rencontres à 3 heures : un match de championnat de deuxième série opposera le C.A.B. au Corsica et, le soir, à 14 heures, l'équipe première de l'Athlétique Bastiais remplacera celle du 24 R.A.M. La partie de championnat sera certes disputée : le C.A.B. et le S.C.B., se valent à égalité, ont encore chacun deux matches à jouer dont l'un contre le Corsica ; aussi les noirs attacheront-ils une grande importance à cette rencontre qui peut leur faire perdre la place de leader, en cas de défaite ; on se rappelle qu'ils match-nul les avait remis en tête. Les gars de Jean-Jean Ariotti sont particulièrement dangereux et faillirent obtenir le match nul ; ils ont la ferme intention de faire mieux aujourd'hui et de montrer qu'ils sont les égaux de leurs adversaires.

Devoir à l'arbitre les fougueux artilleurs dont on a pu apprécier les réelles qualités contre l'E. F. ; à cette équipe les Corbeaux opposeront une formation sensiblement différente de celle de dimanche dernier ; Kikis et Andreoni n'y figureront pas et seront probablement remplacés par Mariotti et Lancien dont, Segnia. C'est avec plaisir que nous apprenons la rentrée de ce sympathique joueur. Nous reviendrons demain sur ce dernier match.

CHABOS.

État-Civil

JOURNEE DU 16 MARS 1928

Mariages : néant.

Naissances : Suzanini Angèle ; Natali Pierre-Etienne-Démétrius ; Guevicini Jacques-Noël.

Décès : Léoni Marie, veuve, 81 ans, sans profession ; Ballestracci Joseph, marin, 30 ans, célibataire ; Pesciatelli Baptiste, cultivateur, veuf 75 ans ; Bonci Marie-Rose, ménagère, 54 ans, veuve ; Casanova Louis, 14 ans.

Au Théâtre

La troupe Alain Durthal, qui fera ses débuts ce soir, représentera pour la première fois à Bastia la célèbre comédie dramatique : *Marthe Bellaire*.

Cette œuvre, puissamment évocatrice des mœurs modernes, a remporté tant à Paris que sur les grandes scènes de province un véritable triomphe et poursuit sa brillante carrière.

Excellemment interprétée par les artistes de tout ordre qui composent la troupe Alain Durthal, elle mérite d'attirer au Théâtre Municipal la foule des grandes soirées.

LUCIEN WURNISER A BASTIA

La Maison Pleyel de Paris a expédié gracieusement au piano à queue pour les deux très intéressants concerts que le célèbre pianiste donnera à l'Impérial Palace, le lundi 19 mars, à 21 heures et le mercredi 21 mars à 18 heures.



La mousse qui purifie

Si on veut prendre à un nettoyage complet du corps et non pas tout simplement à une savonnage ordinaire, il faut employer une savon qui dégage une grande abondance de mousse. Le savon Cadum, Cette mousse pénètre au plus profond des pores, enlève complètement les impuretés et laisse la peau douce et veloutée comme jamais. Le savon Cadum est en vente chez tous les bons parfumeurs et dans toutes les bonnes maisons. Prix : 2 francs.

Londres, en salon « Olympia ».

Au premier programme :

Charles Boldemann (Rimsky Youri) dans : *L'homme fatale*, le plus grand film d'aventures de l'époque. Ce film n'est pas à représenter.

Très prochainement, reprise des grandes curiosités de Vienne avec le grand film français : **La Vestale de Gange**, interprété par Jean Forest, Camille Bert et Georges Melchior, le célèbre interprète de « l'Atlantide ».

La Nuit d'Amour (superproduction Universal Artists).

FEMINA-CINEMA. — Ce soir gala avec orchestre.

Gaumont Métro présente une superproduction : **Au Temps de la Bohème**, d'après le célèbre roman de Murger et l'opéra de Puccini, interprété par Lilian Gish John Barrymore et Babet Arnoux.

Prix des places.

Prochainement : Programme : Un drame terrible d'Afrique : Le jour se lève ; On fait la cour dans tout le reste ; Le Cinéma-Journal et le mort de Mme Sta, etc., etc.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Demain samedi à 9 heures, début de la troupe Alain Durthal, avec la célèbre comédie dramatique

LE MORTEL BAISER

avec Mlle Andrée Marly, MM. Fleury, Verlaque ; MM. Henri Mayer, Mathilin, Dupuy, Alain Durthal, etc...

Mise en scène, costumes de grand talent. Prix des places : Premier rang de loges, baignoires, fauteuils, 12 fr. ; stalles, 10 fr. ; parterre, orch., 5 fr. ; parterre, 3 fr. 50 ; galerie, 2 fr.

La location est ouverte à Vitrac, de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures.

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 9 h. 15 : Gala cinématographique avec orchestre.

Au programme : **Régent-Journal, Gerry et Midor**, comique.

Fox Film présente Marie Greta dans : **Madame ne veut pas d'enfant**, adaptation cinématographique du célèbre roman de Clément Vautel.

Communications

SYNDICAT MEDICAL

Avis. — Le Syndicat des médecins de Bastia et Corte rappelle aux personnes victimes de guerre ainsi qu'aux veuves d'anciens combattants qu'elles ont tout intérêt d'user désormais le plus exclusivement possible de leur droit de libre choix de leur médecin.

Le Secrétaire : Dr Paul Dalmas.

ARCHICONFRERIE DE ST-JOSEPH

Lundi prochain, 19 du courant, fête de saint Joseph, les messes et offrandes seront dites, selon l'usage, à l'intention de tous les confrères et consœurs décédés.

Messes basses : 6 h. et 6 h. et demie ; 7 h. et 7 h. et demie ; 8 h. et 8 h. et demie ; 9 h. et 9 h. et demie ; 10 h. et 10 h. et demie ; 11 h. et 11 h. et demie ; 12 h. et 12 h. et demie.

Messe chantée à 10 heures, elle sera dite par M. l'Archiprêtre de Saint-Marie.

Le soir, à 5 heures, vêpres solennelles suivies de la bénédiction du T.-S. Sacrement.

Le lundi, 19 mars, messe et panégyrique de saint Joseph.

Le mardi, 20 mars, messe et panégyrique de saint Benoît, patron de la bonne mort.

Le mercredi, 21 mars, messe et panégyrique de saint Nicolas de Tolentin.

Le jeudi, 22 mars, messe et panégyrique de saint Jean de Dieu, patron des malades et des infirmiers.

Le vendredi, 23 mars, messe et panégyrique de saint Joseph Oriol.

Le samedi, 24 mars, messe et panégyrique de saint Gabriel de l'Addolorata.

Le dimanche, 25 mars, messe et panégyrique de saint Dismas, le bon larron.

Les confrères qui, par exemple, n'auraient pas été touchés par la lettre de faire part, sont priés de considérer le présent avis comme lettre d'invitation.

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

Dimanche 18 courant : réunion publique, à 15 heures, Rue Bonaparte, à Erbalunga.

Le secrétaire-trésorier, candidat S.F.I.O. aux élections législatives, appelle le prochain du parti socialiste.

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.
(Section de Bastia)

Réunion des membres du parti, pour discuter des suites à donner aux élections législatives, à 20 heures et demie, le samedi 17 courant.

ASSOCIAZIONE COMBATTENTI ITALIANI
(Sezione di Bastia)

Domenica 18 marzo, ad ore 10 adunanza generale dei soci per assemblea generale dei soci col terzo ufficiale.

Ordine del giorno : semplicemente delle sedute.

N.-B. — Essendo questa la seconda convocazione, i soci presenti possono deliberare senza raggiungere la maggioranza.

OUVERTURE DU SERVICE POSTAL DE LA LIGNE AERO-MARITIME FRANCE-AMERIQUE DU SUD

La ligne aéro-maritime France-Amérique du Sud sera ouverte au service postal à partir du 15 mars prochain. Les départs s'effectueront de Toulouse ou de Marseille, le vendredi de chaque semaine. Le transport de l'Atlantique sera provisoirement assuré par avion. Pendant les six premiers mois, la nécessité de la mise au point de cette organisation nouvelle ne permettant pas de fixer un horaire définitif.

Les correspondances-avion à destination de l'Amérique du Sud devront être revêtues de l'étiquette « Par avion » et de l'indication du parcours aéro-maritime à effectuer.

Conditions d'admission des correspondances.

Sont admis au transport aéro-maritime sur la ligne France-Amérique du Sud les objets de correspondance ordinaire ou recommandés.

Sont exclus les envois contre remboursement, les valeurs à percevoir, les lettres et les boîtes de valeur déclarée.

Tarifs. — Le tarif-lettre applicable aux correspondances imprimées à la ligne dont il s'agit est fixé comme suit :

De Toulouse ou Marseille à Natal-Pernambouc : 6 fr. par 5 gr. ou fraction de 5 grammes.

De Toulouse ou Marseille à : Maceio, Bahia, Caravelles, Victoria, Rio de Janeiro, Santos, Florianopolis, Porto-Alegre, Pelotas : 7 fr. 50 par 5 gr. ou fraction de 5 gr.

De Toulouse ou Marseille à Montevideo, Buenos-Aires : 9 fr. par 5 gr. ou fraction de 5 grammes.

En ce qui concerne particulièrement la France : Brest ou Nord, comprenant les états de Rio-Grande du Nord, de Paraïba, Ceara, Piauhy, Maranhao, Para, Amazonas et Pernambouc : 6 fr. par 5 grammes ou fraction de 5 grammes.

2e Sud le reste du Brésil : 7 fr. 50 par 5 grammes ou fraction de 5 grammes.

3e Modification du taux des surtaxes spéciales aux correspondances à acheminer par voie aérienne de Toulouse ou Marseille à Dakar serait possibles des surtaxes suivantes :

Jusqu'à 5 grammes : 3 fr. ;
De 10 à 20 grammes : 6 fr. ;
De 20 à 50 grammes : 10 fr. ;
De 50 à 100 gr., 15 francs.

Au-dessus de 100 grammes, par 100 gr. ou fraction de 100 gr. excédent, 7 fr.

L'acheminement des poches fait considérer qu'à partir du 1er avril prochain, l'échange des valeurs à recouvrer sera établi entre la France et l'Algérie d'une part, la Tchécoslovaquie d'autre part.

Ce service sera régi par les dispositions de l'Arrangement international concernant les recouvrements.

Les soviets sont méfiants

Berlin, 16 mars. — Un télégramme de Kowno annonce que 117 ingénieurs et techniciens travaillant dans les usines du bassin du Don furent condamnés comme traîtres.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Avant de se séparer les Chambres votent de nombreux projets

AU SÉNAT

La séance du Sénat est ouverte à 14 heures 10, sous la présidence de M. Doumer.

MM. Herriot, Painlevé, Tardieu, Sarraut et Marin sont au banc du gouvernement.

On adopte, sur le rapport de M. Astier, un projet de loi tendant à rendre de l'admission temporaire aux objets d'art antérieurement importés en France ou en vue d'y être mise en vente.

Le Sénat examine ensuite le projet relatif au rattachement de mars. M. Chéron, rapporteur général, après avoir pris connaissance des crédits étaient justifiés, propose de maintenir la suppression du crédit de 120.000 francs demandé par le ministre des Colonies pour l'encouragement à la culture du coton. La commission a pu annuler les 200.000 francs d'indemnités prévus. Finalement, la surcharge pour le budget de 1927 atteindra 47 millions 704.786 francs. Quant aux crédits demandés et aux annulations proposées au titre des budgets annexes, le rapporteur général les donnerait lieu à aucune observation.

Ces explications donnent satisfaction et le Sénat adopte le collectif par 227 voix contre 19.

On adopte ensuite : 1° Un projet de loi relatif aux anciens militaires devenus français après avoir acquis des droits à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

2° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

3° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

4° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

5° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

6° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

7° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

8° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

9° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

10° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

11° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

12° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

13° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

14° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

15° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

16° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

17° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

18° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

19° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

20° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

21° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

22° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

23° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

24° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

25° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

26° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

27° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils étaient incorporés dans l'armée allemande ;

28° Un projet de loi relatif au remboursement de la taxe civique perçue à tort sur les veuves de guerre, ascendants non remplissant à l'impôt général sur le revenu ;

29° Un projet de loi relatif aux anciens militaires ayant acquis droit à pension d'invalidité, alors qu'ils

ETUDE DE Me Jean-Baptiste SEATELLI
Notaire à Bastia (Corse)

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste Seatelli, notaire à Bastia, le 15 mars 1928, enregistré à Bastia le 16 mars 1928, Fo 87, No 506.

M. Pascal Paoletti, navigateur et sa épouse Mme Marguerite Vannini, demeurant ensemble à Bastia, ont vendu à M. César Gasperini, commerçant, demeurant à Bastia, le fonds de commerce de Tissus et Bonneterie, exploité à Bastia, rue des Terrasses, No 5.

Les oppositions s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au dixième jour après la seconde publication, en l'Etude de Me Seatelli, 30 Boulevard Auguste-Gaudin, domicile où par les parties.

Pour première insertion :
SEATELLI.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas (1 41 Sc. 3e Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escomptes et remboursement ou papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE

Service d'hiver

Samedi 17, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 17, Toulon pr Ile-Rousse, à 18 h.
Dimanche 18, de Nice, pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Bastia pr Ile-Rousse, 21 h. 30.
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 13 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio 4 midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 13 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice pr Ajaccio à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE LA CORSE
POUR LE CONTINENT

Service d'hiver

Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi.

Service d'été

Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 18 h.
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 5 h.
Mardi 20, de Bastia pr Marseille, à 23 h.
Mardi 20 d'Ajaccio pr Marseille, à 12 h.
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 12 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 12 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
La Direction-Gérant : LUCIEN CORDIER

BOURSE DE PARIS du 16 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Dernier prix	Hausse ou baisse		Dernier prix	Hausse ou baisse		Dernier prix	Hausse ou baisse
3 % PERPETUEL	61	61 65	COMPAGNIE ALGERIENNE	1780	1790	BEMBE 1895	114 87	114 75
4 % 1917	93 30	93 45	COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1175	1175	TUNIS 4 % 1924	450	450
4 % 1918	93 70	93 90	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1005	1013	TUNIS 5 % 1926	495 50	495 50
4 % 1925	93 95	93 90	CREDIT LYONNAIS	1615	1615	BANQUE NATIONALE MEXIQUE	607	605
5 % 1920	100 40	100 40	SOCIETE GENERALE	1170	1170	OTTOMANE	1170	1170
5 % 1915	100 40	100 40	SOCIETE GENER. FONCIERE	1135	1135	CREDIT FONCIER EGYPTIEN	4975	4950
5 % 1917	100 40	100 40	SUEZ CAPITAL	17750	17750	MAGONS LITE ORD	1100	1100
OBLIGATIONS 4 % 1920	97	97	SUEZ PARTS	17750	17750	CENTRAL MINING	1000	1000
— — 1921	97	97	RAZZ CIVILES	16000	16000	RIO TINTO	1000	1000
— — 1922	97	97	EST (autre)	810	810	ORIENTAL CARPET	1000	1000
— — 1923	97	97	LYON (autre)	1000	1000	PETROFINA	1000	1000
— — 1924	97	97	MIDI (autre)	1000	1000	SUCCURSALES D'EGYPTE	1000	1000
OBLIG. GARBE AUTONOME	97	97	NORD CAPITAL	1000	1000	BONS MEXICAINS 1913	1000	1000
CREDIT NATIONAL 1919	97	97	ORLEANS (autre)	1000	1000	BRAKPAN	1000	1000
— — 1920	97	97	SANTA-FE 1906 DE FER	1000	1000	CANDIDOUR	1000	1000
— — 1921	97	97	DIST. ELECTRICITE	1000	1000	FINANCIERES CAOUTCHOUC	1000	1000
— — 1922	97	97	COMP. GEN. ELECTRICITE	1000	1000	CHARTERED	1000	1000
— — 1923	97	97	THOMSON	1000	1000	LONCORDIA	1000	1000
— — 1924	97	97	TREFILERIES DU HAVRE	1000	1000	RIO NEGRO ORD	1000	1000
DIM 7 % 1920 AISNE	97	97	MINES DE COURRIERES	1000	1000	ESTRELLAS	1000	1000
— PAS DE CALAIS	97	97	MINES DE LENS	1000	1000	FRANCO WYOMING	1000	1000
DEPART. REINE 7 % 1920	97	97	BULLWAGAN	1000	1000	HUANCHACA	1000	1000
PARIS 1909	97	97	PHOSPHATES DE GAFSA	1000	1000	JACERSFONTEIN	1000	1000
— 1912	97	97	PECHINEY	1000	1000	MALACCA ORD	1000	1000
— 1920	97	97	CHARGEURS REUNIS	1000	1000	MEXICAN EAGLE ORD	1000	1000
COMMUNALES 1871	97	97	TRANSATLANTIQUE ORD.	1000	1000	MODDERFONTEIN	1000	1000
— 1919	97	97	VOITURES PARIS	1000	1000	MONTECATINI	1000	1000
TERRE			CULTURES TROPICALES	1000	1000	MZAITA	1000	1000
BANQUE DE FRANCE	1000	1000	PATHE CINEMA JOUBE	1000	1000	PRIDAUX	1000	1000
— NATION. DE CREDIT	1000	1000	SUCRERIE SAF	1000	1000	RAND MINES	1000	1000
— PARIS & PAYS BAS	1000	1000	HUSSE 4 % 1888	1000	1000	ROUMANO-BRUNER	1000	1000
PARISIENNE	1000	1000	— 5 % 1888	1000	1000	SANTASTRO	1000	1000

COMPTANT	Dernier prix	Hausse ou baisse
CH. DE FER ALGERIENS	1000	1000
CH. DE FER DEPARTEMENT	1000	1000
DOCKS MARSEILLE	1000	1000
LYONNAISE DES EAUX CAP.	1000	1000
ELECTRICITE PARIS	1000	1000
UNION ELECTRICITE	1000	1000
— 1906	1000	1000
LESSIN	1000	1000
GAZ DE PARIS	1000	1000
SCHNEIDER	1000	1000
FIVES LILLE	1000	1000
SAINT-GOBAIN	1000	1000
VERRERIE CARMAUX	1000	1000
B'LINS MIDI ORDRE	1000	1000
M. BRACEIRES MARET ORD	1000	1000
ARTILLERIE INDO-CHINE	1000	1000
POLIET CHAUSSON	1000	1000
GALERIES LAFAYETTE	1000	1000
PARIS FRANCE	1000	1000
PRINTEMPS	1000	1000
BANQUE FRANCAISE RIO PLATA	1000	1000
LAND BANK OF EGYPT	1000	1000
CREDIT FONCIER EGYPTIEN	1000	1000
— MEXICAIN	1000	1000
OMNIUM	1000	1000
TABACS PHILIPPINES ANCIEN	1000	1000
BANQUE PENINS. MEXICAIN	1000	1000
— INDUSTRIELLE JAPON	1000	1000
CREDIT FONC. FRANCO-CANAD	1000	1000
EL-METAL	1000	1000
HISTORIENS	1000	1000

CHANGES	
Londres	124 57
New-York	25 42
Allemagne (100 reichsmarks)	6 1
Belgique	35 53
Espagne	424 75
Belgique	123 75
Italie	134 45
Prague	75 45

	Dernier prix	Hausse ou baisse
MEYER CHARLTON	1100	1100
TYLER CASTINGS	1000	1000
WAAL DUTCH	1000	1000
SHELL	1000	1000
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 3 %	1000	1000
ARGENTIN 4 % 1900	1000	1000
BRESIL 5 % 1903	1000	1000
BRESIL 4 % 1889	1000	1000
BULGARE 5 % 1907	1000	1000
CHINE 4 % 1898	1000	1000
EGYPTE UNIFIE	1000	1000
HELLEN 4 % 1890	1000	1000
ITALIE 3 %	1000	1000
JAPON 4 % 1899	1000	1000
MEXIQUE 4 % 1904	1000	1000
ROUMANIE 4 % 1903	1000	1000
RUSSE 3 % 81-96	1000	1000
SERBES 1895	1000	1000
TURC 4 % 1903	1000	1000

Exigez la marque J. VIDAL

Le méfier des contrefaçons



N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli — BASTIA
ENTREE LIBRE. — Renseignements gratuits.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

BULLETIN D'ABONNEMENT

M.....
demeurant à.....
déclare souscrire un abonnement de.....
au *Petit Bastiais* à partir du.....

SIGNATURE

Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : *Ajaccio* 122.

TARIF DES ABONNEMENTS

CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois 17 francs.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

PONTS ET CHAUSSEES

ARRONDISSEMENT DE SARTENE

ROUTES NATIONALES
ET FORESTIERES

Fournitures de matériaux d'empierrement à pied d'œuvre

APPEL D'OFFRES

L'Ingénieur de l'arrondissement de Sartène a l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il recevra, sur timbre et sous enveloppe recommandée, jusqu'au 31 mars, à 17 heures, des offres pour les fournitures de matériaux d'empierrement ci-après :

1re *Lot : Route Nationale* n° 194.
Entre les P. M. 12 k. 8 et 17 k. 5 ..... 400 m3
2e *Lot : Route Nationale* n° 196.
Entre les P. M. 45 k. et 46 k., 58 k. 5 à 60 k. — 60 k. 7 à 61 k. 3 ..... 1000 m3
3e *Lot : Route Nationale* n° 196.
Entre les P. M. 61 k. 5 à 63 k. 8 ..... 1000 m3
4e *Lot : Route Nationale* n° 196.
Entre les P. M. 68 k. à 72 k. 500 m3
5e *Lot : Route Nationale* n° 196.
Entre les P.M. 78 k. 1 à 85 kilomètres 2 ..... 1000 m3
6e *Lot : Route Nationale* n° 196.
Entre les P.M. 130 à 137 k. 720 m3
7e *Lot : Route Nationale* n° 198.
Entre les P.M. 27 et 28 k., 64 et 64 k. 6 ..... 650 m3
8e *Lot : Route Forestière* n° 5.
Entre les P. M. 34 k. et 38 kilomètres 5 ..... 500 m3
9e *Lot : Route Forestière* n° 11.
Entre les P. M. 34 k. et 38 kilomètres 5 ..... 500 m3

Total 6.976 m3

Pour tous renseignements, s'adresser au bureau des Ponts et Chaussées de Sartène, tous les jours de 9 à 11 heures, dimanches et jours fériés exceptés.

L'Ingénieur d'arrondissement,
BARTOLI.

53e ANNÉE N° 63 — 25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — DIMANCHE 18 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 6.03

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Coup-Gardère
Téléphone : Provence 45-67

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA

Le Petit Bastiais

00138

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Continent et Colonies	17	33	64
Etranger	A :	30	58	110
	B :	46	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité autre locale est reçue aux Services Parisiens, 16, rue de la Coupe-Gardère (Pe) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Les Assurances Sociales et le vrai socialisme

Si le rapport présenté par M. Landry aux assises socialistes sur les assurances sociales a été relevé par les membres de la Chambre des députés comme un véritable document de bibliothèque, il n'en a pas moins fait l'objet d'un discours sur le même objet à la séance du 8 mars à été étudié avec tant d'attention et à produit une si forte impression, c'est qu'il a possédé sur ses bancs les plus réelles la question sociale considérée à son stade actuel.

En dépit de quelques abus, motivés par l'intérêt de tirer ou de parer, qui est le sens à attacher à la ruse que l'on semble vers les différents modes d'assistance en Corse, notamment à ceux [illegible] sans ressources, aux infirmes et aux incurables ? L'on une garantie de sécurité que l'on se cherche. Les pays pauvres comme le nôtre ne pouvaient que se livrer à cette tendance. Il n'est pas contestable que leur part, et même leur grosse part faite aux abus, il reste une importante proportion de misère à soulager. N'existe-t-il pas dans l'île [illegible] pour ainsi dire, des gens qui, possédant aucune autre ressource que leur travail, n'est à dire aucune aucune garantie contre la vieillesse ou l'infirmité, les petits possédants démunis de moyens d'existence convenables, sont nombreux. Ce sont des demi-salariés que la loi autorise aux assurances et qui y trouveront enfin la sécurité qu'ils recherchent vainement et qu'ils ne trouvent même pas dans les divers secours d'assistance.

Sur l'ensemble du territoire français, ces futurs clients des assurances sociales sont plus caractérisés, mais non moins nombreux, malgré leur éparpillement. Pour eux comme pour la masse des indigents et demi-indigents corses, les assurances sociales seront le salut.

Nous soulignons, il faut des adeptes par destination des petits révolutionnaires, qui visent, en réalité, à l'anarchie, c'est la mise à l'assistance. Le synchronisme est frappant. Il faillait y aviser.

Dans l'ordre professionnel, corporatif, les syndicats, la C.G.T. notamment, qui les exprime le mieux, luttent pour l'amélioration du sort des travailleurs en état d'activité, mais dans une mesure limitée aux forces groupées. Les travailleurs non groupés sont encore plus nombreux, surtout dans les campagnes. Seuls, les représentants élus de la collectivité pouvaient les atteindre. Il n'y a pas à s'étonner que l'on s'est emparé de la question pour la traiter, ainsi qu'il se devait, sur le plan politique qui est le plan unanimiste, si l'on peut dire. On sait au Parlement et au gouvernement acquis l'homogénéité de décisions qui ressortissent directement à la doctrine démocratique, entraînant l'application de celles des formules sociales qui se concilient avec l'intérêt de toutes les classes, et bannissent du même coup l'idée de la lutte de classes.

Une de ces décisions concerne l'amélioration des mauvais logements ; si elle se concerne que quelques centres, mais populeux, en portée n'en est pas moins exceptionnelle.

L'autre fait un sort aux assurances sociales.

Toutes deux ont soulevé l'hostilité commandée des communistes, n'est-à dire des puissants [illegible] ennemies de la France. Rien de plus frappant que cette rencontre.

Jamais la tendance démocratique n'a été plus illustrée aux yeux des moins clairvoyants. Jamais la science socialiste, qui n'est pas autre chose que l'économie politique appliquée au domaine des réalisations politiques et générales, n'a eu un sens plus dégagé.

M. Landry, par ses sommations écrasant l'étoile chiffrée, étonne la Chambre placée par lui en face de l'aspect scientifique et élevé du problème ; mais il l'enveut en même temps par la révélation que des hommes de tous les partis, à la condition qu'ils aient la notion de la discipline et le goût du travail dans l'ordre, peuvent ressembler qu'ils ne sont divisés que par des disputes.

Lorsqu'on sera institué, sur les bases actuelles, en attendant mieux, les assurances sociales qui diminueront le nombre des ayants des récoltes, en augmentant à ceux qui les possèdent par le [illegible] indispensables de sécurité dans la vieillesse et dans la maladie, en sera fait en même temps du conservatisme et du socialisme. Le point à retenir est celui-ci : la démocratie conciliée les deux formules.

Le démocratisme, on l'oublie trop souvent, est la doctrine qui vise à sauvegarder l'intérêt non pas du plus grand nombre, mais de tous. Cette doctrine qui s'appuyait aujourd'hui qu'aux égoïstes des élites et des partis.

Nous l'avons adoptée jusque dans la mer, en Corse, à bon escient. Dans le mot pour mieux rester fidèle à la chose, qui consiste à s'adresser à la foule dans ses diverses et ses suggestions réelles, si les intérêts qui en sont exprimé demeurent qu'en apparence. Pourquoi, d'ailleurs, chasser-on plus volontiers à notre parti son titre officiel que le rien à l'autre ? Cela procède d'un malaise profond, et lorsque, par dérision, on alligne ce titre de tout son long ; parti républicain démocratique et social, cette dérision est accueillie par nos amis comme un hommage et une faiblesse.

Pour tant, nous essayerons de distinguer les conséquences particulières à la Corse de l'application de la loi sur les assurances sociales. Pour l'instant, nous disons seulement que l'on retrouve à quoi pousse le chef du parti républicain démocratique corse à se rester fidèle à lui-même, à ses origines politiques, tout en rendant, dans la mesure de ses moyens, service à la cause de l'ordre public. C'est qui lui est reproché d'avoir resté le socialisme de sa jeunesse, et ceux qui lui reprochent cette même jeunesse socialiste, les uns et les autres reconnaîtront que, sauf dans les mots qui ne signifient rien, et dont on se gargarise très facilement, M. Landry a fait aux républicains presque une [illegible] nouvelles, ou au moins des [illegible] ; il n'était pas dit qu'il ne [illegible] ; il n'était pas dit qu'il ne [illegible] ; il n'était pas dit qu'il ne

ECHOS

Billet Parisien

Combien de fois n'ai-on blâmé ces parents imprudents qui laissent follement divaguer un vingt-cinquième prix de Rome d'avant, en cette qui, fourchette en main, s'empêtrent le panier jusqu'à la conviction finale ?

Ce ne pouvait toujours de la même façon. Deux copains se défient devant témoins chez le bistrot. Ils veulent entendre si quelle sont bâtis à chaux et à sable. Mais on peut aussi se larguer pour une randonnée purement touristique sans caractère officiel. Il faut à rendre hommage à la courtoise sympathie que les autorités tiennent à lui témoigner. Il semble qu'il était donné de la facilité avec laquelle on circule à travers le vieux continent désormais entièrement pacifié.

Notre ambassadeur et le général Jungfels par une vieille et solide amitié, servent reçus dimanche à Fez par le général Lyautey, qui succédait à Rabat par le président général.

L'ancêtre de cet employé du jeu qui avait fait la gageure de conserver sa fortune et ses enfants pendant six mois, est une nouvelle preuve de la sottise de certaines gens.

Et l'aussi, direz-vous, cela n'est pas dangereux de déjeuner, quelque soir de tumulte, de son système pileux. Non, certes. Néanmoins, il faut croire que le risque existe, puisque le pauvre bonhomme en est mort. Il nous allez voir comment : prié par ses chefs de bureau d'aller le coiffeur, le gentil n'en fit rien. On lui dit en vain. Un soir, on lui refusa son emploi. Voilà notre homme sur le pavé. Mais il est généreux : il tient son rang ! Encore trois semaines et il trouvera. Cependant, il ne trouve pas. Il va même jusqu'à emprunter à ses amis pour ne pas déchoir. Alors, il verse un crémier d'une cuve dans les fonds. C'est dur. Et on sait que la fuite trouble sa raison et l'oublie, il pique une tête dans la rivière...

Pour qu'on vari idiot n'entendait autrement conséquence fâcheuse pour celui qui le fait, il faudrait qu'il atteignit les extrêmes limites de l'idiotie.

Exemple:

Je paris d'épauler la tour Eiffel et je le fais sur mon effort !

Allez, je suis bien tranquille !...

Gabriel Baron.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui dimanche 18 mars, 78e jour de l'année. 284 à venir.

Astronomie : St-Lazare.
Demain : Saint-Joseph.

PHÉMÉRIDES CORSES. — (18 mars 1736) : Théodore qui venait d'être élu Roi de la Corse écrit à un de ses confidents une lettre où il lui annonce qu'après de nombreuses aventures il avait été élu roi de la Corse.

LE TEMPS QU'IL FERA. — Méditerranée et Corse : ciel nuageux à très nuageux. Vent du sud-est modéré à assez fort ; température en légère hausse ; visibilité dix à vingt kilomètres ; mer modérée.

CARNET MONDAIN

Nous apprenons avec plaisir la célébration du mariage de mademoiselle Julie Giuseppi, fille de monsieur Jules Giuseppi, propriétaire à Pino et de madame née Luiggi, avec monsieur Georges Pouillard, entrepreneur de Travaux publics à Paris.

La bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'église Notre-Dame de l'Immaculée Conception, à Paris.

Les témoins étaient, pour la mariée, M. André Pouillard et pour le marié M. le comte Alvaro Alcubilla.

Parmi la distinguée assistance nous avons remarqué : M. Jules Giuseppi, Mme Vve Gaston Pouillard, M. et Mme Gentle et Comtesse de Borderieux, M. et Mme Marcel Liamgon, Mme la comtesse de Alcubilla, Mlle Gaffory, M. Vincent Franceschi, M. et Mme Paul Roblin, Mlle Denise Giuseppi, Mme Gauthois, etc.

Nous adressons aux jeunes époux, nos plus vives félicitations et nos meilleurs vœux de bonheur.

MARTINI
Véritable Vieille Marque de Turin
DEMANDEZ-LE PARTOUT



— C'est une rue qui se trouve au nord de Marseille...
— Ce n'est pas possible à Marseille, il n'y a pas de nord !

Le voyage au Maroc de M. Perretti della Rocca

Godfin, 17 mars. — Le général San Juglio, haut commissaire espagnol et M. Perotti della Rocca, ambassadeur de France à Madrid sont arrivés à Godfin, avec les personnes qui les accompagnaient entre une avenue de cinquante heures sur le programme de leur voyage. Ils furent reçus aux services de l'Union à leur entrée dans la zone française, par le commandant Vignoli, chef-adjoint du cabinet militaire, qui les salua au nom de monsieur plénipotentiaire, délégué à la résidence générale, en l'absence de S. Sieg.

Questionné sur le but de son voyage M. Perotti della Rocca déclara accomplir une randonnée purement touristique sans caractère officiel. Il tint à rendre hommage à la courtoise sympathie que les autorités tinrent à lui témoigner. Il avoua qu'il était étonné de la facilité avec laquelle on circule à travers le vieux continent désormais entièrement pacifié.

Notre ambassadeur et le général Jungfels par une vieille et solide amitié, servent reçus dimanche à Fez par le général Lyautey, qui succédait à Rabat par le président général.

L'affaire des titres hongrois

La plainte de l'inculpé de Fallois contre le Sénateur Reynald

Paris, 17 mars. — Un des prévenus, arrêtés dans l'affaire des titres hongrois, Jean-Paul de Fallois, administrateur de société, avait porté plainte au procureur de la République contre M. Reynald, sénateur, en violation de secret professionnel, au cours de ses dépositions devant le juge d'instruction. Cette déclaration sera remise prochainement au gouvernement français.

Des suffragettes ont manifesté hier, au Sénat

Paris, 17 mars. — Hier, au moment où le Sénat discutait le projet de loi sur les cadres et effectifs, alors que le général Hirschauer faisait l'exposé du projet de loi, un groupe de dames suffragettes, pliées de drapeaux, a fait irruption dans la salle, une manifestation, jetant sur l'assemblée des papillons blancs et roses portant les mots : « Pour conserver la paix, défendez la famille, la femme doit voter » ; « Pour combattre l'alcoolisme, la femme doit voter » ; « Pour conserver l'union des Français et leurs enfants et pour supprimer la guerre les femmes doivent voter ainsi que les cartes ont été distribuées où l'on voyait des sujets féminins.

Ce fut une véritable pluie. Ces suffragettes, manifestaient en même temps qu'elles jetaient leurs papillons répétaient les mots ci-dessus.

M. Paul Doumer, demanda aux huissiers de les expulser des tribunes et de les conduire à la Questure d'où, après avoir décliné leur identité, elles furent conduites à la porte du Palais du Luxembourg.

UN PROCÈS DE PRESSE

Paris, 17 mars. — M. Delalé, juge d'instruction a entendu aujourd'hui M. Alexandre Kerensky, ancien chef du gouvernement russe et M. Samson Salovertchik, en qualité, l'un de directeur politique, l'autre de directeur technique d'un journal russe publié par Paris et qui contient un article diffamatoire à l'égard de la veuve Youssoupoff, un des meurtriers de Raspoutine.

M. Kerensky et Salovertchik se sont retranché derrière le secret professionnel pour se refuser à donner le nom de l'auteur de cet article.

On manifeste en Roumanie pour le retour du prince Carol

Berlin, 17 mars. — Une information de Bucarest prétend que sur l'intervention directe du Conseil de la Régence le gouvernement a dû autoriser les grandes manifestations populaires organisées pour dimanche dans la capitale par le parti national paysan qui souhaite le retour du prince Carol.

Le parti national paysan a fait venir dans ce but plus de 60.000 paysans à Bucarest où le gouvernement, en prévision de troubles graves, a renforcé la gendarmerie et pris des mesures sévères.

Il n'y a pas de troubles en Afghanistan

Berlin, 17 mars. — La légation Afghan de Moscou dément tous les bruits de troubles en Afghanistan nécessitant le retour du roi Amanoullah.

Le roi Afghan visitera les Soviets comme prévu. Le programme de son séjour serait déjà arrêté. Kaliuine et Tchitcherine seront désirés par le Monarque.

Le grand prix de l'Académie des Sports à Costes et Le Brix

Paris, 17 mars. — L'Académie des Loisirs sérieux encourage encourage Sports a décerné son grand prix de dix mille francs, aux aviateurs Costes et Le Brix.

Pour guérir la coqueluche

Francfort, 17 mars. — Une promenade en avion à haute altitude est décrite en remède efficace contre la coqueluche par des médecins allemands réputés.

Le réseau téléphonique de la Corse

M. Adolphe Landry, ministre de la Corse, président au Conseil général, a reçu de M. le ministre du Commerce, la lettre suivante relative à l'exécution du programme d'extension du réseau téléphonique de la Corse :

Paris, le 9 mars 1928.

Monsieur le Ministre et Cher collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le programme d'extension du réseau téléphonique de la Corse, à réaliser en 1928, comporte le rattachement des communes désignées ci-après.

Ala, Alata, Antisanti, Appietto, Argiusta, Aregno, Bagnellenacia, Carbini, Casamozza, Castiglione-di-Gaurare, Castirla, Cauro, Erbalunga, Feliceto, Lopigna, Montegrosso, Palasca, Pietra-Corbara, Pruno-di-Casinca, Saint-André-di-Cotone, Sainte-Lucie-di-Moriacce, Ste-Marie-di-Lota, Serpajo-di-Balagna, Serra-di-Ferro, Silvareccio, Sorio, Speloncato et Zalana.

La convention correspondante est soumise à la signature de M. le préfet de la Corse ; les travaux seront entrepris dès la réception des avances.

D'autre part, les projets suivants ont été mis par l'Administration :

1° Établissement des circuits :
Vallée-Serrière : avance, 121.000 fr.
Bastia-Corbiac : avance, 296.000 fr.
Calvi-Piana : avance 325.000 fr.
Cargèse-Calcatoggio-Ajaccio 2e : avance, 192.000 fr.
Cristinacce-Vico : avance, 84.900 fr.
2° Rattachement des communes ou hameaux désignés ci-après :
Canonacce, avance : 5.000 fr.
Corbara, avance : 25.800 fr.
Corrano, avance : 7.540 fr.
Letia, avance : 40.340 fr.
Linguizetta, avance : 4.940 fr.
Olmo, avance : 15.340 fr.
Palasca, avance : 20.340 fr.
Poggio di Nazza, avance : 52.500 fr.
Ste-Lucie-di-Porto-Vecchio (Cne de Zonza), avance : 5.000 fr.
Sparriechio (Cne de Vero), avance : 8.340 fr.
Zigliara, avance : 23.900 fr.

J'ajoute que les crédits qui pourront être affectés en 1929 à la réalisation d'une partie des installations visées ci-dessus s'élèvent à la somme de 250.000 francs et que le Directeur Régional des P.T.T. à Marseille a été invité à se mettre en rapport avec M. le Préfet de la Corse en vue de déterminer, dans la limite du crédit ainsi visé, quels sont les projets qui seront établis aux frais de l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre et cher collègue l'assurance de ma haute considération.

Le ministre du Commerce, et de l'Industrie,
Signé : BOKANOWSKI.

Elections au Tribunal de Commerce de Bastia

Les élections du 11 décembre dernier ayant été invalidées par la Cour d'appel de Bastia, les listes des électeurs et des électeurs de la ville n'ayant pas été déposées en temps utile aux greffes des justices de paix des cantons de Bastia-Ville, Bastia-Banlieue, Biguglia-Nouvelle, Borgo, Casinca, Castagniccia, Cervione, Corte, Golo-Morosaglia, Ghisonaccia, Ghisoni, Luri, Marana, Moriani, Omessa, Piedicroce, Porta, Prunelli-di-Fiumorbo, Rogliano, Solenzara, Tavagna, Vescovato, Vivario, Vizzavona, Zicavo, Zonza, Zuani, Zuccarello, Zuglio, Zuglione, Zuglione, Zuglione

Les Contes du "Petit Bastiais"

Le survivant de Reichshoffen

Ennuyés et grêles, les pieds de travers, hagards, à leurs talons aussi qu'à des poteaux d'exécution, dressent en plein soleil leurs silhouettes désespérées, un peu ridicules, faisant songer aux hérons naufragés sur une île.

Leurs bouches ouvertes et déjà fêlées pâtchent le sol monte une odeur forte, un peu grisante, amusant cette des jeunes trop mûres qui lambent dans les allées, comme s'il pleuvait des jasmins à vrais.

Tricotel ramasse les tiges et les feuilles pour les porter sur le fumier. La brise montant de la vallée transforme en mouchoirs en cheminée à carreaux. Son patelin bien, un peu laide, rappelle ceux des portelain lares. Bien au-dessus de l'idée que son cabaret de petite fleur, dans une bande claire indique l'emplacement du rubas, le soleil déjà il y a un demi-siècle, le jour de sa première communion.

— Tenez, regardez-moi ça, dit-il en arrêt, penché vers la terre.

— Qu'est-ce que vous avez trouvé, Tricotel, un trésor ?

Il rit, révélant les créneaux de sa dentition.

— Oh ! non, c'est bien dans les feuilles, ces affaires-là ; mais vous voir c'est instructif pour les Parisiens.

Pour faire plaisir à Tricotel, je considère un instant le vert blanc dodu qu'il a découvert, et que sa chaussure claudia transforme en cette de pâte.

— C'est ça, qu'est mauvais pour la Mon oncle Jasmin, il nous parlait de Reichshoffen, disait toujours que dix vers blancs font plus de tort qu'un singe.

— Vous aviez donc un oncle à Reichshoffen, Tricotel ?

Immédiatement, je regrette ma question, car, haussant choir une brassée de mauvaises herbes, il se retourne avec, dans les yeux, tout l'orgueil de sa famille. Il s'adosse à un poirier, commence à rouler une cigarette, je pendant son refrain pour ramasser les herbes molles.

— Je ne vous avais pas encore dit ça ?

— Vous l'avez oublié, sans doute.

— Ça c'est drôle, par exemple. Ah ! ça c'est étonnant. Pourtant, mon oncle Jasmin était bien connu et bien estimé dans le pays, allez. Il faisait partie de la brigade Michel quand il est allé chez les Prussiens, et il en est revenu sans une blessure, bein ! D'ailleurs, il avait une santé de fer. C'était le frère de mon père. Ah ! ils ont été bien bien, tout le monde était d'accord pour le reconnaître. C'est-à-dire que mon père avait 1 m. 78 et mon oncle 1 m. 80, mais à part ça y se ressemblaient vous n'avez pas idée. Tiens, tiens, je ne vous avais pas raconté mon histoire ? eh bien, ce n'est curieux.

Comme Tricotel ne barre le passage dans l'allée où je traîne un morceau d'herbes, je dis :

— Pardon, Tricotel.

— Faites donc, monsieur, murmure Tricotel, suivant dans le ciel bleu la chevauchée héroïque à la Détaille qu'il évoque probablement.

« Il est mort en 1910, reprend-il, le 15 juin, puisque c'était un samedi, même que le maire et les sapeurs-pompiers sont venus à son enterrement. Il habitait au Moutoir, à main droite quand on a passé le poste, une petite maison blanche que vous avez sûrement remarquée.

« Voilà une petite maison qui aurait bien fait mon affaire. Comme je disais à ma femme, c'est bon à fait ça qu'il nous faudrait, une maison avec deux belles pièces en bas, un grenier au-dessus, l'eau dans l'évier, sur place un tas de commodités. Mais, naturellement, c'est ma sœur qui l'a eue, parce qu'elle était sa filleule. Depuis, je ne l'ai pas trop regrettée, parce que la maisonnette est bien commode. Elle serait plutôt trop grande pour nous, depuis que ma fille est mariée. Ma foi, ça a été une véritable occasion quand je l'ai achetée. Je n'y pensais pas, ça je dois dire que je n'y pensais pas du tout. C'est Raveneau, le forgeron, qui, un dimanche en sa un matin : « Y a la maison de Georget qu'est à vendre. » Alors on a été la voir, avec ma femme un lundi matin, moi, un mardi, parce que je me rappelle mieux qu'y pleuvait. Georget voulait vendre parce qu'il n'avait pas trop réussi. Il avait voulu faire l'élevage des poules lyonnaises, et puis ça n'a pas trop marché. Il voyait trop grand. Je l'ai toujours dit, c'était son défaut. La poule, au fond, ça n'est pas mauvais pour celui qui la connaît bien ; mais y faut de la terre. Vous comprenez que si vous êtes obligé d'acheter votre grain ça vous coûte plus cher que ça ne vous rapporte. Et puis on donne toujours trop de grain aux volailles. Ça va bien dans une ferme, où elles sont en liberté, où elles picorent de droite et de gauche, mais dès que vous enfermez vos poules sous les nourrit. Il n'est du petit blé, et c'est du vert, et c'est de la pomme de terre. On n'en sort pas.

« Tenez, c'est comme le lapin. Y a des gens qui s'imaginent qu'ils sont forts en vendant les lapins ; mais y a du déchet, faut s'y connaître. Si, par malheur, y se trouve du mauvais rouge dans l'herbe que vous donnez à vos lapins, vous avez de la mortalité !

« Moi, étant garçon, ce qui m'attirait plus, c'était les chevaux. Voilà qui est fait pour la guerre. Il faut se mettre dans la tête. C'est par profit. Sans compter qu'une bonne voiture avec des chaises, ça vaut c'est rudement heureux pour ceux qui en sont. Ma femme n'en fait quelquefois, quand les enfants viennent, comme en la dimanche. C'est qu'elle aurait bien tort, ma femme.

— Vraiment !

— Oh ! mais, de première. Elle a été en place à Paris dans un jeune chez un agent de change. Vous en avez peut-être bien entendu parler, M. Durand qu'y s'appelait. Y restait rue de Prony. Dans le quartier du parc Monceau, à ce que ma femme m'a dit, du moins, parce que, moi, je ne connais pas. Oh ! j'ai bien été à Paris, comme de plusieurs fois, mais pour dire qué je connais la rue de Prony, non, faut dire les chaos où j'ai été sont.

Tricotel s'interrompt pour allumer une nouvelle cigarette, puis, les poings sur les hanches, me regarde achever le nettoiement de l'allée.

— Eh bien, dit-il, satisfait, ont vos tomates complètement dégagées. Comme ça, exposées au soleil, elles vont pouvoir mûrir. Tiens, c'est cinq heures qui sonnent à l'église. Je vais donc ranger mes outils. Demain, quand j'arriverai, vous n'aurez qu'à me dire ce qu'il y aura à faire.

J'éponge mon front ruisselant, car le soleil est encore chaud.

— Mais je croyais, dis-je, que vous vouliez me raconter l'histoire de votre oncle Jasmin, le survivant de Reichshoffen ?

— C'est vrai, remarque Tricotel joyeux. On parle, on parle, une parole en amène une autre, et puis il est temps de s'en aller. Les journées sont courtes. Eh bien, demain, faites-m'y donc penser, je vous la raconterai.

André Beuze.

« LE PETIT BASTIAIS »
EST LE SEUL JOURNAL DE LA CORSE
RECEVANT LES DERNIÈRES
DÉPÊCHES DE LA NUIT

Bibliographie

L'IDEAL SOCIAL, par Cl. Guyard. — Un volume in-16. — Prix : 3.0 francs. — France : 10 fr. 65, chez Etienne Chiron, Editeur —40, rue de Seine, Paris (6e).

Tout le monde est unanime à déclarer que tout va mal, au déjà de l'apparence trompeuse.

Pourquoi ?

Parce que la société est mal faite, toute la prospérité est au profit de quelques-uns au détriment de la masse.

La cause ?

L'abus, l'abus de quoi ? — des libertés mal comprises qui mènent au désordre social, au chaos.

Il faut avoir le courage de s'élever surtout contre cette énorme erreur sociale, « la liberté du commerce », qui est la source de tous les maux.

Capital, qui par sa puissance invitable, casuelle et drains toutes les richesses.

Autrefois, nous avion soif de liberté, nous les avons. Longtemps, aujourd'hui c'est trop ! Alors, la société souffre d'indigestion de ces libertés mal comprises, qui envahissent les choses en suscitant l'acharnement des plus forts de classes.

La caste dominatrice de la « noblesse » que nos aïeux, les Conventionnels, ont détruit, se reproduit lamentablement, sous une autre forme, par celle du CAPITALOGRE qui devient progressivement la gerusse pour la société, et qui mène à la ploutocratie.

Le mal social dépend de cela, étude, voilà le remède.

Le présent ouvrage intéresse au plus haut point les législateurs, les conseillers généraux, d'arrondissement et les municipaux, et en un mot, tous les électeurs, et aussi les femmes.

Toutes les questions sociales, on presque toutes, y sont traitées au point de vue général, par la rénovation pacifique de la société afin d'éviter en 1789 d'un autre genre, qui se prépare inévitablement dont on n'avait plus ou moins éloigné.

Alors, ce sera trop tard.

LES REVUES

Le neuvième numéro de « *Notre Temps* » (Mars 1926) vient de paraître : l'homogénéité de cette jeune équipe s'accuse de plus en plus forte.

Voici encore une fascicule où tout est à lire, de *l'Editorial* de Léon Lachâtre et Emile Roche, qui dégarnge avec une si belle politique, jusqu'aux chroniques, en passant par l'étude approfondie de Marcel et André Boll sur la *Psychologie du Turfiste*, l'essai de Jacques Chabanes sur le *Temps, quatrième dimension* jusqu'à cuniers article ! On entend le lumineux exposé d'une *Doctrine financière dont l'auteur* est Georges Potal. Signalons aussi une nouvelle de Slave Passeur : *Le refuge du prophète*, les *Images algériennes* de Gil, *vie, etc.*

Les chroniques sont signées Marguerite Milhan, Pierre-Jean Pruniol, Jacques Dupuis, Robert Lange, H.-J. Sikorski, Gérard Strauss, André Delpeuch.

Dessin d'André Sikorska et bois de Paul Devaux.

LES ANNALES

Est-il revue plus complète et plus vivante que les *Annales* ? Le dernier numéro ne le crie-t-il pas à tous les échos ? Jugez-en : Le chroniqueur économique d'Henry Bidou, la passionnante lettre d'Yvonne Sarcey, l'analyse des livres nouveaux par Armande Delpuech, le roman de Henri L. Kessel sur « Opéra » de Jean Cocteau, une page d'André Lang, sur Charlie Chaplin, le dessin de cirque ; une page de Pierre-Jean Jouve sur le nouvel ami de Jacques Rivière, de Jacques Boulanger, sur les livres scientifiques ; de Paul Bourget, sur Edouard Aboul ; de Paul Souday, sur Hermann Geiser, etc... Lire le merveilleux voyage d'André Maurois aux Etats-Unis ; le roman de Lucie Delarue-Mardrus ; une délectable tartalade de Pierre Bost : « Mesdames et Messieurs ». Ce numéro, absolument illustré, en vente partout : 2 fr. 50.

Le discours de M. Adolphe LANDRY sur les Assurances Sociales

Suite

Les résultats obtenus, même au point de vue financier, ne dépendront-ils pas beaucoup de l'esprit avec lequel le corps médical donnera sa collaboration pour l'application de la loi ?

Se fondra-t-il pas complaire avec les abus qui pourront se produire du fait des assurés.

M. le général de Saint-Just. Les carnets médicaux.

M. Adolphe Landry. — dans du même ordre que ceux auxquels a donné lieu l'application des lois sur les accidents du travail, sur l'assistance médicale gratuite, sur les carnets médicaux des victimes de la guerre ?

Il y a là des dangers contre lesquels on se prémunira, qu'une bonne gestion réduira, sans doute, au minimum, mais contre lesquels on ne pourra pas se mettre entièrement à l'abri. Une bonne gestion financière, appuyée sur des statistiques précises et de l'assurance-invalidité et de l'assurance-vieillesse.

Il faut, avant de compter avec les modifications que subira la loi que nous étudions ici, nous nous tournons pas à l'étranger, et qui, vous le savez, se trouvent considérablement réduites du fait de l'établissement de notable que la guerre a produit. Quant aux classes âgées de plus de 30 ans — les moins bonnes pour le fonctionnement financier des assurances sociales — elles seront réduites, comme ayant été toutes plus ou moins décimées par la guerre.

Enfin, messieurs — c'est une observation d'ordre général qui a été faite partout où les assurances sociales ont été établies — les risques, et, par suite, notamment, de l'assurance-maladie ou de l'assurance-invalidité, les bénéficiaires de la loi ne peuvent pas toujours revoir de 54 à 186, il a presque doublé.

Quelle sera la répercussion de l'augmentation des prix de revient ?

Si vous envisagez les productions qui ne sont pas concurrencées par l'étranger — c'est évidemment le consommateur qui payera. L'augmentation des prix en résultera, et, par suite, une augmentation des charges qui pèsent sur l'ouvrier. Les effets consécutifs en une hausse des prix de revient, la chose est bien évidente.

Si, au contraire, vous envisagez les productions qui sont concurrencées par l'étranger, ce sera le producteur national qui supportera les effets de la hausse des prix de revient, à moins qu'il ne se décharge sur les employés et sur les ouvriers. Il faudra donc, dans ce cas, que l'ouvrier, à la vie chère correspondra, en vue de maintenir le salaire réel, à quelque chose d'analogue à ce qu'il est rendu dans la période de l'établissement payé par l'employeur. Ces effets consécutifs en une hausse des prix de revient, la chose est bien évidente.

Si l'on suppose que le producteur n'ait à payer que la part patronale, il sera obligé par le texte de la loi, cela pourra déterminer une hausse du prix de revient de 3,5 % et de 5,5 % si l'ouvrier est obligé de supporter une part de cette hausse de salaire à laquelle il aura droit par suite de l'augmentation des salaires. Or, en fait de main-d'œuvre, en dehors de celle qui est assujettie aux assurances sociales, vous avez précisément la main-d'œuvre des salariés non assujettis, soit les *entreprises* énumérées à l'article 42 auxquels vous avez eu raison d'en étendre le bénéfice, mais qui, en fait, ne le réclament pas, soit encore la main-d'œuvre non salariée, celle de tous les travailleurs qu'on a appelés, dans un langage très suggestif, les travailleurs autonomes, artisans, petits patrons, cultivateurs, travaillant eux-mêmes leurs terres : vous avez effet, un troisième lieu, la main-d'œuvre qui n'est incorporée dans les articles d'importation, dans les marchandises que nous faisons venir de l'étranger.

Cette aide apportée à l'assurance-invalidité par l'assurance-vieillesse sera faible dans le début de cette institution, mais elle croîtra avec le temps. Vous comprenez très bien que lorsqu'il s'agira, deux ans, par exemple, après la mise en vigueur des lois, de liquider une pension d'invalidité, la pension de vieillesse liquidée prématurément, et qui aura commencé à courir à partir de cette époque, à ce moment, la contribution de la population des salariés en faveur de l'assurance-invalidité et de l'assurance-vieillesse.

Il faut, avant de compter avec les modifications que subira la loi que nous étudions ici, nous nous tournons pas à l'étranger, et qui, vous le savez, se trouvent considérablement réduites du fait

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet bleu »

Fabrique de machines de glaces à pour refr. ichir
Production 150 kilos à l'heure. Très bon état. Prêts à fonctionner. Conditions très avantageuses. S'adresser : Victor Crespin, 29, bis, Place de la Nation, Paris.

STÉNO-DACTYLO
méthode J.B. MICHAUT-DUFFREAU

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Service d'hiver
Dimanche 18, de Nice, pr Bastia, à midi.
Dimanche 18, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 19, de Marseille pr Ajaccio, 17 h.
Mardi 20, de Nice pr Ile-Rousse, 21 h. 30
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 15 h
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, à midi
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio à midi
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 19 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
DEPARTS DE LA CORSE
POUR LE CONTINENT
Service d'hiver
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi.
Service d'été
Samedi 17, d'Ajaccio pr Marseille, 19 h
Samedi 17, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 18, de Calvi pr Nice, à 20 h.
Lundi 19, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 20, de Bastia pr St-Florent, à 3 h.
Mardi 20, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mardi 20, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 16 h. 30
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 16 h. 30
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 30, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

BOURSE DE PARIS du 17 Mars 1928



CHANGEMENT DE DIRECTION
AUCUN VERSEMENT D'AVANCE

MESDAMES,

Vous qui aimez tout ce qui comporte le bon goût dans votre intérieur, nous venons attirer à nouveau votre attention sur la vente de notre merveilleux trousseau n° 15, dont la composition a été minutieusement étudiée pour répondre à vos besoins et les prix basés sur les cours actuels.

* Payable en 12 mensualités de 125 fr. Premier versement : 50 JOURS APRÈS LIVRAISON.

COMPOSITION DU TROUSSEAU N° 15

4 DRAPS en belle toile d'ARMENTIERES, sans couture, pour échelle 220x320
2 DRAPS en belle toile du Nord, qualité supérieure, sans couture, jour simple 200 x 300.
1 SERVICE DE TABLE, 6 couverts damassés, nappe de 160 x 160.
6 TAIES, toile blanche qualité extra forte 70 x 70, jour échelle.
6 SERVIETTES DE TOILETTES nid d'abeilles forte qualité, grande taille.
3 SERVIETTES DE TOILETTES, bon éponge, forte qualité, grande taille.
12 GRANDS MOUCHOIRS POUR HOMME, blancs ou couleurs au choix.
12 MOUCHOIRS coton, ourlés jour.
2 TORCHONS DE CUISINE, fabrication ARMENTIÈRE, 55 x 90.
6 ESSUIE VERRES, grande taille en fil.
6 GANTS DE TOILETTE en tissu éponge.
1 GRAND PEIGNOIR COUVRE PIEDS, satin rayé.
OU UNE GRANDE COUVERTURE de laine mérinos extra.
1 DESCENTE DE LIT, laine grande taille.
1 COUVRE LIT, en jolie guipure, beau motif.

Malgré l'augmentation des tarifs de transports, le COMPTOIR TEXTILE DE LAMBERSART, tout en ne majorant pas les prix, fait quand même toutes ses livraisons franco de port et d'emballage.

Tout envoi ne donnant pas satisfaction est repris dans les 5 jours qui suivent la réception du colis.

Ecrire à Monsieur le Directeur du COMPTOIR TEXTILE DE LAMBERSART, rue Saint-Etienne, 68 à LILLE.

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli BASTIA
ENTRÉE LIBRE. — Renseignements gratuits.

L'Echo Touristique de la Corse
littéraire, anecdotique, pittoresque, documentaire et bibliographique.
Deuxième année. HUIT FRS par an, simestriel. (Compte postal N° 211-44, Paris)
Rédacteur : A. Claud, Librairie de la Corse, 43, rue St-Lazare, à Paris. Spécimen franco.

Quand je parle pour faire notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu Paris
Le Petit Bastiais

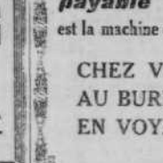
CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX ·· MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

Ménagères - Hôteliers
demandez à la Société des Caves de Pargès, Thiéac (Cantal).
Le "ROYAL-THIEZAC"
Même affinage que le Roquefort chaque pain 2 kilos environ. 2 pains 13 fr., le kilo franco votre gare. 4 pains 12 fr. le kilo franco votre gare.

POUR CHER meubles et parquets, vous utilisez « Le Rapon d'Or », double usage, double brillant, le rouleau 4 fr. 50. Exposition, Droguerie, Bastia.

! ANTUCASANOV A
Primavera Corsa
PRIX : 12 FRANCS

La REMINGTON PORTATIVE
payable 85 fr. par mois
est la machine qui convient
CHEZ VOUS
AU BUREAU
EN VOYAGE



Remplissez le Bulletin ci-dessous et vous recevrez franco les 32 renseignements sur 1 machines
Veuillez me faire parvenir SANS CAUSERIE ... sans engagement de ma part.
Nom ... Adresse ...
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à :
Remington Typewriter C° (S.A.) 59, Rue Saint-Ferréol, MARSEILLE

PONTS ET CHAUSSEES
AMÉNAGEMENT DE SARTHE
ROUTES NATIONALES ET FORESTIÈRES
Fournitures de matériaux d'empierrement à pied d'œuvre
APPEL D'OFFRES
L'Ingénieur des Travaux publics de Sartène a l'honneur de prévenir MM. les Entrepreneurs de travaux publics qu'il recevra, sur timbre et sous enveloppe recommandée, jusqu'au 31 mars, à 17 heures, des offres pour les fournitures de matériaux d'empierrement ci-après :
1re Lot : Route Nationale n° 194. Entre les P. M. 12 k. 8 et 17 k. 6 ..... 400 m3
2e Lot : Route Nationale n° 196. Entre les P. M. 45 k. et 46 k. 58 k. 5 à 66 k. — 66 k. 7 à 67 k. 8 ..... 1000 m3
3e Lot : Route Nationale n° 196. Entre les P. M. 61 k. 5 à 65 k. 2 ..... 1000 m3
4e Lot : Route Nationale n° 196. Entre les P. M. 68 k. à 72 500 m3
5e Lot : Route Nationale n° 196. Entre les P.M. 78 k. 1 à 85 kilomètres 2 ..... 1000 m3
6e Lot : Route Nationale n° 196. Entre les P.M. 130 k 137 k. 736 m3
7e Lot : Route Nationale n° 198. Entre les P.M. 27 et 28 k. 64 et 64 k. 6 ..... 650 m3
8e Lot : Route Forestière n° 5. Entre les P. M. 4 k. 2 et 8 kilomètres 8 ..... 1200 m3
9e Lot : Route Forestière n° 11. Entre les P. M. 34 k. et 38 kilomètres 5 ..... 500 m3
Total 6.876 m3
Pour tous renseignements, s'adresser au bureau des Ponts et Chaussées de Sartène, tous les jours de 9 à 11 heures, dimanches et jours fériés exceptés.
L'Ingénieur d'arrondissement, BASTOLI.

Il faut en ce moment faire des
ÉCONOMIES
A cependant avoir une toilette tenant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, fumes, sacs et bijoux, etc ... comme aussi robes et chapeaux achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT et 29, rue de la Sourdière, Paris

N° 28 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Presse d'échapper à cet enfer où il ne pouvait plus servir la jeune amante, il écrivit le même jour à son père pour lui annoncer brusquement ses dispositions, — qu'il lui confirmait bien et de vive voix, deux jours plus tard, après avoir vu ses parents et le marquis à Mi. en Touraine, — qu'il partait pour Paris en se promettant de n'y pas revenir de 1869.

Quand il arriva le soir à Boisvilliers, son père le fit longuement embrasser, et lui dit avec une émotion qui le bouleversa jusqu'aux larmes :

— Tu ne seras heureux... bien heureux... mon enfant, que lorsque tu auras vaincu ton amour.

— Mais je l'aime, ainsi je n'en aurai pas de raison ! s'écria Philippe. Et le saurai-je ? ajouta-t-il avec un peu d'inquiétude.

— Non, pas encore ; je l'ai seulement fait pressentir à son père.

— C'est qu'elle est très fière, très distante... Si elle allait ne garder aucune... et tout briser !

— Je ne crois pas, dit M. de Boisvilliers ; mais, si vous le voulez, nous irons à Paris ensemble dans quelques minutes d'entretien.

Il ne fut entre dans un boudoir qui servait en cas de pluie, et Philippe, épouvanté d'abord sans mélange, comprit qu'il s'agissait de Jeanne l'inconnue.

Elle était très pâle, mais toujours calme.

— Philippe, dit-elle en s'avançant vers lui avec sa douce majesté, — voici ma main.

VIII

Il y a du bien et du mal à dire de la vie de province. Nous n'y dirons que le bien, — le bien, c'est avant tout la maison de famille, qui n'existe guère à Paris ; c'est le vieux nid héréditaire où les générations successives reviennent mais ne changent pas, où le fils reçoit principal, à défaut du père, se fait un devoir pieux de résider, et où les moeurs anciennes viennent se retremper de temps en temps dans les sensations salutaires de leur enfance. Quand on rentre, fatigué de la vie et désenchanté des passions, dans ces chers asiles, on sent qu'on prend de jour en jour, et sans s'en apercevoir, des odeurs d'autrefois, avec qu'de douce mélancolie on écoute les bruits familiers de la maison, ces pas mystérieux, ces murmures, ces plaintes, qu'on entendait jadis, et qu'on entendait non plus avec nous ! Il vous semble au milieu de ces bruissons continuées que votre propre existence se prolonge dans le passé et dans l'avenir avec une sorte d'éternité.

Philippe, pendant les premiers jours qui suivirent son arrivée à Boisvilliers, éprouva ces émotions dans toute leur fraîcheur, comme refaisant par le charme d'une amour humble et heureux, le temps écoulé depuis l'enfance. Il retrouva d'abord son ménage, compagnon de son jeune âge, et qui, tout en vieillissant, avait conservé pour son cœur une sorte de tendresse maternelle. Il retrouva ses chevaux, ses chiens, ses fusils, ses livres, ses habitudes, ses plaisirs, ses travaux, ses promenades, ses rêveries, ses courses, ses chasses, ses lectures, ses jeux, ses amusements, ses ennuis, ses tristesses, ses joies, ses espérances, ses souvenirs, ses regrets, ses larmes, ses sourires, ses rires, ses pensées, ses idées, ses sentiments, ses sensations, ses impressions, ses sensibilités, ses facultés, ses aptitudes, ses goûts, ses dégoûts, ses passions, ses vices, ses vertus, ses qualités, ses défauts, ses ridicules, ses manies, ses habitudes, ses mœurs, ses coutumes, ses usages, ses traditions, ses préjugés, ses croyances, ses superstitions, ses fanatismes, ses folies, ses sottises, ses bêtises, ses niaiseries, ses imbécillités, ses crétinismes, ses abrutissements, ses ignorances, ses inconséquences, ses contradictions, ses absurdités, ses aberrations, ses extravagances, ses monstruosités, ses horreurs, ses infamies, ses turpitudes, ses scélératesses, ses crimes, ses forfaits, ses attentats, ses meurtres, ses assassinats, ses empoisonnements, ses parricides, ses infanticides, ses fratricides, ses matricides, ses uxoricides, ses suicides, ses duels, ses guerres, ses batailles, ses massacres, ses carnages, ses boucheries, ses tueries, ses hécatombes, ses charniers, ses cimetières, ses tombeaux, ses pierres tombales, ses épitaphes, ses oraisons funèbres, ses pleurs, ses deuils, ses funérailles, ses obsèques, ses enterrements, ses exhumations, ses résurrections, ses apothéoses, ses canonisations, ses béatifications, ses miracles, ses prodiges, ses merveilles, ses phénomènes, ses monstres

d'août 1553 ; celle du gouverneur de Malte en 1745, devant Dominico Rinaroda et l'amiral anglais Translend ; enfin, en 1784, lorsque le comte Marbeuf occupa Bastia au nom de la France.

Vue de la mer *Bastia*, avec ses maisons de six ou sept étages, donne vraiment l'impression d'une grande ville.

Ses monuments sont forts curieux ; ri-ches églises : Saint Jean-Baptiste, Sainte-Marie, St-Roch, de la Conception, élégants monastères où se trouvent, à côté de professeurs, des tableaux de maîtres ; la *Maison de Justice*, le Théâtre Municipal, etc, méritent d'attirer l'attention.

Mais parmi tant de beautés, un mention toute spéciale doit être réservée à la « *Place Saint-Nicolas* ».

Sur cette place — terrasse superbe aux proportions immenses, bordée par des bâtisses originales — se dresse, face à la mer, la statue colossale de *Bonaparte*, 1er consul, le chef-d'œuvre du Florentin *Lorenzo Bartolini* et le monument aux morts pour la Patrie, l'œuvre du *M.F. Patriache* et *Peckle*.

Les abords de la ville offrent de magnifique promenades. Sont quelles dirigent ses pas vers Toga toutefois soins qu'instruit, d'ailleurs, de la route. Je meilleur acier pour le bâtiment des nombreux sur *Lumione*, échappée où toute la Corse se rend en pèlerinage, le 8 octobre), sur *Pietranera* (célèbre par son tilleroux. Du blanc, du grenat à la pierre de Corbara, *Bastia* 1831, est remplie de statuettes), sur *Ferry-Rossa* ou *Pietro-Rossa*, au Cardo, à Scintelle, et d'Alesani, d'où l'on jouit d'une succession de points de vues délicieux !

Des sentiers, qui serpentent au milieu de vignes, sous les « *Pergolas* » ombragées par les hauteurs pittoresques qui dominent la ville, à l'ouest et que séparent des gorges profondes.

De ces hauteurs le regard est enchevêtré par les splendides échappées sur la mer bleue, où se profilent les rochers de Capraja, d'Elbe, de Monte-Cristo, sur les villes où se déroulent, pour le charme des scènes de merveilles...

Ces panoramas semblent attendre un ciseleur !

Certes, au milieu de ces paysages enchanteurs, ces visions grandioses du large, l'imagination charme s'envole sans surprise, s'élever du sein des flots des néréides, s'abattre du ciel lumineux des sylphides ; s'échapper des orangeraies des citronniers, des jardins fleuris, du milieu de toutes ces essences rares qui embaument l'atmosphère, des oiseaux, des nappes, des ondes, des cascades, des grottes, des sylvains...

Jean-Marc SALVADORI.

Sur la tombe de l'Abbé Lemire

L'abbé Lemire appartient à l'histoire. Mais avant que l'histoire ait glorifié son œuvre, le peuple s'est prononcé. A Hazebrouck il était l'actif député et le maire dévoué, toutes les fois qu'il monta, spontanément, ont arboré pour ses obsèques le drapeau tricolore en berne : c'était le cœur, la tête, le bras d'honneur pour permettre à l'inanimité de la population d'entourer le défunt si regretté et de lui rendre un suprême et grandiose hommage.

Dans le cortège, on remarquait M. Henri Bonte portant le Christ ; le Dr Sonnens qui, du défunt portait sur un coussin ses décorations, parmi lesquelles celles de chevalier de la légion d'honneur, méritée par son esprit d'abnégation et sa vaillance pendant la guerre alors qu'Hazebrouck vivait dans le cauchemar d'un bombardement incessant.

Suivant la parole d'un écrivain moderne, il restera désormais dans la mémoire de nos concitoyens le souvenir d'un prêtre hotallisé pour le bien avec une inflexible ténacité sans jamais se départir de la charité du prêtre », le député d'hier sept fois à de magnifiques majorités.

E. G.

M. Painlevé parle de l'Union Nationale

Paris, 19 mars. — Dimanche à Thiers, département de l'Ain, M. Painlevé a pris contact avec ses électeurs.

Dans un discours M. Painlevé a exposé la politique de paix et de redressement financier que poursuit le gouvernement et Poincaré, il en a analysé les résultats et a fait un vif éloge du président du Conseil.

M. Caillaux également

Le Mans, 19 mars. — Discourant à Pruzay (Sarthe), M. Caillaux a reconnu que l'Union Nationale a abouti à un redressement financier. Mais il a ajouté qu'elle ne peut continuer car au point de vue financier elle implique la stagnation.

ÉCHOS

Billet Parisien

L'été se rêve un tel qu'il craiment entre du portes d'une prochaine augmentation du prix du tabac ?

Si elle se produit — et pourquoi ne se produirait-elle pas, puisque le tabac c'est de la fumée qui va tomber en argent dans les coffres de l'Etat ? — elle donnera lieu à d'exigeo-douces discussions dans les ménages du royaume, car dans l'île de Beauté vous ne connaissez pas le tabac cher...

— Tu ose donc ruiner si tu continues à fumer, dira Madame. Butionne ton Elipsis, ajoutera-t-elle, câline pour corriger le desqueuse de sa mine en demeurant, ils le fais mal à l'estomac.

Or, monsieur pourrait répliquer que rien n'est moins certain que cela. L'usage modéré du tabac qui très recommandé par les... femmes. Il facilite la digestion, ouvre l'esprit, stimule le cœur, etc... Et s'il possède quelque érudition, c'est-à-dire s'il a un peu de mémoire, monsieur cierra ce trait à sa douce moitié :

En 1609, un médecin du roi chargé de soutenir une thèse qui concluait que le tabac abrégeait la vie, se cessa de prises durant la soutenance. Il lui tira aussi que Voltaire fournit du tabac dans son nez comme on bourre de charbon une chemnée, et ce plaisir lui était si cher qu'il préférait, selon son apropre aveu, une once de tabac à sa once du pape...

M. de Corbière, ministre de la Restauration, pensait toujours, sur la table du Conseil, aux charmes fabuleux. Ce geste agaçait Louis XVIII qui n'aimait pas les prises, d'autant que M. de Corbière finalet également de se vente au charme marchait il carressait dont il se servait toutes les cinq minutes fort bruyamment. Et le roi de lui dire, un matin qu'il était d'humeur taillonne :

— Eloi-e que vous allez vider vos poches, monsieur le ministre ?

M. de Corbière répondit du tac au tac :

— Sire, cela veut mieux que de les remplir aux dépens de l'Etat.

Quant à M. Poincaré, il a seulement envisagé la possibilité de vider celles du contribuable...

Gabriel BADOR.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, mardi, 20 mars, 80e jour de l'année, 286 à venir.

Aujourd'hui : Saint-Joachin.
Demain : Saint-Benoît.

EPHEMERIDES CORSES. — (20 mars 1662) : Nicolas Zoagli défend aux Corses d'exporter leurs grains à Gênes le bois provenant de leurs forêts.

Toute contravention à cette prohibition entraînait une peine de cinq ans de galères.

LE TEMPS QU'IL FERA. — Méditerranée et Corse : très nuageux ; vent variable à 4 à 6 mètres ; température 8 à 11 degrés ; visibilité 10 à 20 kilomètres ; mer modérément agitée.

L'ÉTERNELLE CUBIOSITÉ

Existe-t-il un spectable plus banal que l'ascension d'un coffre-fort dans une rue ? Ce maigre événement fait toujours recette.

En plein boulevard, en plein après-midi, l'autre jour, une foule compacte admirait cette opération, gênant le passage des gens pressés. Plus d'un, parmi eux, aurait cru comme un jobois malade si le mètre, l'autobus ou un taxi l'avaient retardé de quelques minutes. Mais ils restaient là volontiers un long quart d'heure, admirant deux monstants peints en rouge, entrelaçés se balançait doucement au bout d'un câble qui avait, à distance, l'air d'une pauvre ficelle,on coffre d'acier que cette position rendait assez ridicule... Espérant-ils que la ficelle — nous voulons dire le câble — casserait ; ou réviaient-ils aux richesses qu'le coffre enchevêtrait lourdement dans ses flancs ?

Un record battu ou des voleurs malchanceux

Paris, 19 mars. — Hier, à 11 heures moins le quart, le docteur Faillie s'aperçut que sa voiture qu'il avait laissée en stationnement devant son numéro 4, rue de la Neva, venait de lui être volée. Il se rendit en taxi au poste de police de 8e-Phlippe du Roule et fit sa déclaration.

Dix minutes plus tard, on arrivait chez lui, il eut la surprise de reconnaître un brigadier en bicyclette qui annonçait que l'auto, retrouvée, était en panne rue de Valle. Les voleurs, interrogés par le brigadier Quinch, n'avaient pu montrer la carte grise, le coup de téléphone du commissariat de 8e-Phlippe du Roule avait alerté les agents postés.

La plainte du docteur Faillie ayant été faite à 11 heures moins cinq et à onze heures, 5 voleurs étant arrêtés, c'est le record de vitesse !

La reconstitution du crime du joaillier

Paris, 19 mars. — La reconstitution du crime de Meudrino aura lieu demain matin à neuf heures, en présence de MM. Peyre, juge d'instruction, Dubois, substitut du procureur, Gabriel, commissaire divisionnaire, Guillaumin, commissaire de police.

Le succès de la Foire de Lyon

Lyon, que l'on accuse à tort d'être la ville des brumes incessibles, s'est payé pour ses peines, un beau et un plus beau cet printanier. C'est sous un tel ciel que s'est ouverte la Foire internationale de Lyon. Grâce à la température favorable les installations étaient terminées dès le premier jour, malgré le nombre des exposants des colis et le diversité des produits et des marchandises exposés.

Ismais autant que cette année l'Administration de la Foire n'a eu tant à regretter que le développement des constructions ne suivit pas l'accroissement du nombre des participations. La Foire de Lyon, en effet, voit automatiquement 90% de ses adhérents renouveler pour la Réunion suivante leur contrat d'adhésion. Il ne reste donc qu'une superficie extrêmement restreinte pour accueillir les nouvelles maisons qui, chaque année plus nombreuses, demandent la précieuse de s'associer à la grande manifestation internationale. Plus de 300 demandes d'emplacement ont dû être refusées faute de locaux. Le nombre total des exposants est de 3.382 contre 3.241 en 1927. Il serait à souhaiter d'assurer à toutes les sections qui composent cette grandiose manifestation et qui en font la véritable encyclopédie de la France laborieuse. Bornons-nous à signaler, les groupes qui réunissent le plus grand nombre d'adhérents. Comme toujours la Métallurgie vient en tête. Elle occupe les deux rangées de stands du Quai Tête d'Or et dispose pour ses machines lourdes et ses démonstrations, d'une vaste terre-plein de 5.000 m2 au Nord du Palais. A l'intérieur du vaste palais, les industries du meuble, de la céramique et verrerie; de l'électricité, du jouet occupent de 6 à 9 galeries. Les industries représentatives du goût français telles que : Parfumerie, Maroquinerie, Bijouterie, offrent dans un cadre dégoût les dernières créations dues à l'art de nos distillateurs, de nos élégantes, de nos tanneurs, et de nos orfèvres. La grande famille de nos industries du textile et du vêtement occupe tout le troisième étage du Palais et 15 galeries au deuxième étage. Au premier rang il faut citer la soierie qui étale aux yeux des visiteurs la splendeur de ses plus nouvelles étoffes et les richesses de son art infiniment varié.

Enfin, il faut faire une place spéciale au groupe de l'Alimentation qui a son quartier à part, sur un terrain spécialement aménagé. 400 stands contiennent les échantillons les plus divers des produits de notre sol dans leurs multiples transformations.

Pendant toute cette première semaine une grande activité a régné dans le Palais de la Foire où à ses abords, et les acheteurs sont arrivés dès le premier jour particulièrement nombreux de toutes les provinces françaises et de 25 Pays étrangers. Outre l'acheteur individuels qui viennent fidèlement chaque année s'approvisionner sur le grand marché lyonnais, les plus importants groupements de commerçants et d'industriels venus d'Alsace, de Lorraine, de Champagne, d'Auvergne, de Vendée, etc... sont arrivés à Lyon le 6 mars et ont conclu dans plusieurs groupes des transactions d'une haute élevé. De même, les Chambres-annexes-Exportateurs et Importateurs parisiens sont venus à Lyon chercher des relations nouvelles et se documenter sur les nouveautés de l'année.

L'étranger marque pour la Réunion de Printemps un intérêt plus vif peut-être encore que les années précédentes. A la fin de la première semaine de Foire, 38 Nations ont envoyé des acheteurs : Suisses, Belges, Anglais, Hollandais, Allemands, Scandinaves, Italiens étaient particulièrement nombreux. D'autres commençants se sont rendus à Lyon de Pays plus lointains tels que : Pologne, Roumanie, Hongrie, Norvège, Canada et même Arabie.

Les excursions ont été organisées en Espagne : Valencia, à St-Sébastien, à Lorgroné ; en Tchécoslovaquie, au Danemark, en Suisse, en Belgique. Les caravanes espagnoles ont séjourné à Lyon du 5 au 10, les groupements tchèques et allemands du 8 au 10 mars. Les autres groupes d'acheteurs sont attendus au cours de la deuxième semaine de la Foire.

Le mouvement d'affaires créé par la Foire Internationale de Lyon s'est développé dès le jour de l'ouverture. Les acheteurs ont entrés immédiatement en relation avec les vendeurs. Dans tous les stands ils ont passé des ordres fermes et les adhérents se déclarent unanimement satisfaits. Certains stands ne désemplissent pas d'acheteurs et les fabricants ne cessent de recevoir des commandes. Les industriels qui, pour la première fois, prennent part au grand marché lyonnais sont enervellés de son organisation des relations nouvelles qu'ils nouent et du chiffre imposant des affaires déjà traitées. Dans les sections de la Céramique et Verrerie, du Jouet, de la Bonneterie, du Textile, de l'Automobile, de l'Alimentation, de l'Electricité, de l'Ameublement, de la Métallurgie, les transactions sont très actives et permettent de penser qu'elles dépasseront en nombre et en importance celles réalisées pendant la Réunion de 1927.

Le développement de la Foire de Lyon son utilité internationnel reconnue en font ainsi un organe de notre économie. Aussi les pouvoirs publics ne manquent pas chaque année d'encourager l'élargissement de cette institution. La cérémonie d'inauguration s'est déroulée le 5 mars sous la présidence de M. Bokanowski, Ministre du Commerce et de M. Herriot, ministre de l'Instruction publique, maire de Lyon. Monsieur le ministre des Affaires Etrangères, obligé de se rendre à Genève s'était fait représenter à la fois auprès de la Foire et des Membres du Corps Diplomatique dont la présence à Lyon au début de la Foire est la preuve de l'intérêt que les Puissances Etrangères portent à ce grand instrument des échanges internationaux.

Jean CORNAVAL.

M. Doumergue visite l'exposition de la vie Parisienne au XVIIIe siècle

Paris, 19 mars. — M. Doumergue, accompagné de M. Paul Vinon, chef de son secrétariat particulier a visité cet après l'exposition de la vie parisienne au XVIIIe siècle, organisée au musée Carnavalet.

La Vie Sportive

Les matches de dimanche

Deux matches de championnat de 2e série se sont disputés dimanche : à la Citadelle d'Ajaccio facilement l'Union par 4 à 1 battait que le C.A.B. représentait contre le Gravier le score de 3 à 2.

Cette dernière rencontre devait particulièrement dure sur la fin, les joueurs cherchant à atteindre l'homme et non le ballon. La faute initiale venant des spectateurs de notre District qui n'avaient pas songé aucun arbitre officiel ; les 2 équipes se mirent d'accord pour choisir en quatre de chacune d'entre elles qui devaient le sifflet mais celui-ci s'montra absolument incompétent et, malgré son impartialité fit déparaître la rencontre en une lutte pénible, et se laissa même menacer par un joueur mécontent de ses décisions ! Il termina d'ailleurs le match un quart d'heure avant l'heure normale !

Le C.A.B. se montra en général supérieur et assura la victoire ; il joua la première demi-heure à 10 inside, que le Corsicol restait privé pendant toute la 2e mi-temps, des services de Cadi) sérieusement touché. Bien cités les équipiers : Ambrosini pour sa sûreté, Bonfanti pour ses dangereux et ardents tirs même mais se fournirent pas un but très brillant.

* *

L'après midi l'équipe première des Noirs se défi aisément de celle du 94e R.A.M. ; les artilleurs ne furent battus que par 4 à 0 mais leurs adversaires montrèrent nettement supérieurs quand ils voulurent jouer sérieusement ; les 4 buts qu'ils marquèrent furent tous assez nets après quelques offensives de la ligne d'attaque, mais ce ne furent que des faisaits ! Les militaires par contre se désorganisèrent d'un bout à l'autre du match avec la valeureuse de ne pas se laisser impressionner par l'adversaire, ils suivirent constamment la balle et fournirent un effort méritoire. A ce point de vue ils eurent être félicités.

Les Corbeaux étaient privés des services de Kikki et de Santucci remplacés par Marchal et Abois ; tous deux, firent une partie courageuse le 1er au poste d'arrière et le second à celui de demi. Au 94e se distinguèrent l'arrière gauche, et Puccetti qui botta en force les 2 penalties accordées à son équipe ; chez les noirs Giacomelli et Feydel furent les plus en vue.

L'excellent joueur Savery arbitra d'une manière impeccable et c'est avec plaisir que nous lui disons qu'il est certainement le meilleur arbitre que nous ayons eu à l'heure durant cette saison sportive ; qu'il veuille bien accepter nos sincères félicitations.

* *

Hier matin à 9 heures, un service fut célébré à cet effet en l'église Notre Dame de Lourdes à l'occasion du retour du corps de Cesari Jean-Marie. Tous les amis du défunt ainsi qu'un grand nombre de Sportifs, groupés derrière les bannières du S.C.B. et du C.A.B. apportèrent à leur camarade une suprême marque de sympathie. Nous renouvelons à M. et Mme Cesari ainsi qu'à leurs enfants nos plus sincères condoléances.

M. B.

Les Examens

EXAMEN D'APTITUDE AUX BOURSES D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

(3e, 4e, 5e et 6e séries)

L'examen d'aptitude aux bourses d'enseignement secondaire (3e, 4e, 5e et 6e séries) aura lieu pour les aspirants et les aspirantes le jeudi 22 mars prochain, dans les centres ci-après :

1) AJACCIO, au collège Fesch.
2) BASTIA, au lycée de garçons.

Les épreuves commenceront dans ces deux villes à 8 heures du matin très précises.

Les candidats et les candidates devront se munir d'encre, de plumes et de papier brouillon.

Les feuilles spéciales nécessaires pour les compositions seront fournies au moment des épreuves moyennant la somme de 0 fr. 50.

La présente note tient lieu de convocation individuelle.

Les communistes refuseront les voix socialistes

Paris, 19 mars. — Au cours d'une réunion électorale, M. Sémard, secrétaire général du parti communiste, a déclaré qu'aux prochaines élections les candidats communistes devront refuser même au second tour les suffrages socialistes.

Le voyage en Russie du roi d'Afghanistan

Moscou, 19 mars. — Dans les milieux officiels soviétiques on affirme que le roi d'Afghanistan ira vers à Moscou au début de mai et qu'il retirera à Kaboul par la Turquie et la Perse.

Pour le retour du prince Carol en Roumanie

Bucarest, 19 mars. — 50.000 membres du parti paysan ont défilé hier dans les rues de Bucarest réclamant la retraite du gouvernement.

Aucun incident ne s'est produit.

Un navire italien en détresse

Malte, 19 mars. — Des appels de détresse ont été reçus, hier, après-midi, par T.S.F. du vapeur italien *Stella Bernardo* dont la position était : latitude nord 37° 36, longitude est 24° 24.

Un ministre italien à Paris

Paris, 19 mars. — M. Bellu Baca, ministre italien de la Justice est arrivé à Paris.

INFORMATIONS LOCALES

Chronique électorale

M. de Moro-Giafferri à Bastia

M. de Moro-Giafferri a établi une permanence, 17, Bd Paoli (1er étage), à Bastia, où il recevra personnellement le lundi et le vendredi de chaque semaine, les amis, leurs amis étant conseillés sur notre ami à ses tournées dans notre arrondissement.

POSTES ET TELEGRAPHES

Les conducteurs surnuméraires continuent à être dispatchés dans les bureaux sans lettres en vue de leur acclimatement pour la tournée Corse-Nice-Marseille. Cette connaissance des Postes rapportée par ce personnel actif est vraiment précieuse. Il y a lieu, par suite, de prévoir dès à présent la création de l'Ajaccio au service d'été correspondant.

Amélioration des communications téléphoniques entre la France et l'Angleterre.

Un accord vient d'être signé entre les Administrations intéressées.

En attendant la cable et les câbles sous-marins qui doivent être posés entre Douvres et Boulogne-sur-Mer, d'une part, les villes de Londres et Londres, d'autre part, ne sont reliées que par quelques circuits qui sont par moments mis en communication entre l'Angleterre et le continent suffisent pour faire face à tous les besoins du service.

Mais, dès que les nouveaux câbles seront en place leur traffic sera considérablement accru. Il est donc nécessaire d'augmenter dès maintenant le nombre des circuits entre l'Angleterre et le continent. Ce sera chose faite, en outre, l'position tout près Londres qu'occupe le bureau de Douvres-Téléphone.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi d'agent auxiliaire des services postaux aériens sera ouvert dans les bureaux ci-après, dès à Marseille le 16 avril 1928.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 16 pour les Bouches-du-Rhône. La date d'inscription sera close le 31 mars 1928.

Un concours pour l'admission à l'emploi d'agent manipulant des services ambulants aura lieu à Marseille le 16 avril 1928.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 10.

La date d'inscription des candidatures sera close le 31 mars 1928.

POUR LES ASCENDANTS DE LA GUERRE.

Le *Journal des Pères et mères* des Morts pour la France publie un 8e spécial sur le mouvon « Droit à l'Pension » des ascendants ! (loi du 9 décembre 1927) et notamment les fiscales concernant son application ; ainsi que sur les récentes augmentations de leurs pensions avec tableaux détaillés à l'appui.

Pour promouvoir son association de défendre ses nombreux avantages que leur confère cette nouvelle loi, le *Journal des pères et mères* est envoyé gratuitement à tous ceux qui en font la demande : 2, rue Oudinot, Paris (7e).

AVIS AUX GAZES ET BLESSES DU POUMON

Les mutilés gazés et blessés du poumon ont intérêt à réclamer leur carte d'ancien combattant.

En Ligue Nationale des Gazés, des blessés du poumon et tuberculeux (siège 53, rue de Patronage Bastionnaire à Paris, se met à leur disposition pour faire parvenir gratuitement ainsi que son journal officiel « Pour eux ».

Il est rappelé aux gazés et blessés du poumon qu'ils ont jusqu'au 31 décembre 1928 pour faire valoir leurs droits à pension, dernier délai. Ecrire en joignant un timbre.

POSTES ET TELEGRAPHES

Du conducteurs surnuméraires continuent à être dispatchés dans les bureaux sans lettres en vue de leur acclimatement pour la tournée Corse-Nice-Marseille. Cette connaissance des Postes rapportée par ce personnel actif est vraiment précieuse. Il y a lieu, par suite, de prévoir dès à présent la création de l'Ajaccio au service d'été correspondant.

Amélioration des communications téléphoniques entre la France et l'Angleterre.

Un accord vient d'être signé entre les Administrations intéressées.

En attendant la cable et les câbles sous-marins qui doivent être posés entre Douvres et Boulogne-sur-Mer, d'une part, les villes de Londres et Londres, d'autre part, ne sont reliées que par quelques circuits qui sont par moments mis en communication entre l'Angleterre et le continent suffisent pour faire face à tous les besoins du service.

Mais, dès que les nouveaux câbles seront en place leur traffic sera considérablement accru. Il est donc nécessaire d'augmenter dès maintenant le nombre des circuits entre l'Angleterre et le continent. Ce sera chose faite, en outre, l'position tout près Londres qu'occupe le bureau de Douvres-Téléphone.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi d'agent manipulant des services ambulants aura lieu à Marseille le 16 avril 1928.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 10.

La date d'inscription des candidatures sera close le 31 mars 1928.

POUR LES ASCENDANTS DE LA GUERRE.

Le *Journal des Pères et mères* des Morts pour la France publie un 8e spécial sur le mouvon « Droit à l'Pension » des ascendants ! (loi du 9 décembre 1927) et notamment les fiscales concernant son application ; ainsi que sur les récentes augmentations de leurs pensions avec tableaux détaillés à l'appui.

Pour promouvoir son association de défendre ses nombreux avantages que leur confère cette nouvelle loi, le *Journal des pères et mères* est envoyé gratuitement à tous ceux qui en font la demande : 2, rue Oudinot, Paris (7e).

Nominations

M. Magus, lieutenant de port de deuxième classe, vient d'être affecté au service du port de Marseille sur sa demande, à dater du 16 mars.

Le départ de ce fonctionnaire, dont on a pu apprécier l'activité inlassable et le dévouement, ne laissera dans notre ville que des regrets. M. Magus se voit, par sa nouvelle affectation, rapprocher de sa famille qui habite Marseille.

Nous ne doutons pas que dans son nouveau poste il saura revaloir ses délicates fonctions avec la même compétence qui partout lui valut l'estime de ses chefs et celle des populations maritimes.

EMPLOIS RESERVES

Par arrêté du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs, M. Franceschi, candidat militaire, a été nommé en qualité de chef d'atelier de première classe, au magasin de Nanterre.

M. Fabiani Mathieu a été, en l'absence de candidats militaires classés pour cet emploi, titularisé dans ses fonctions de chef de pratique à l'Ecole d'agriculture d'Ajaccio.

Dans l'Armée

AGENTS MILITAIRES

Ont été nommés à l'emploi de sous-agent militaire stagiaire de 2e classe, les candidats dont les noms suivent :

M. Manoni Ours-Félix, ex-adjudant-chef du 173e rég. d'infanterie, remerquant à Ventiseri, affecté à Marseille.

M. Sauzi Michel, ex-adjudant du 141e rég. d'infanterie, affecté à Marseille.

M. Loviconi Louis, adjudant de surveillant au pénitencier militaire de Tonnerre, affecté à Albertville.

M. Pietri Jean-Baptiste, ex-maréchal des logis du 3e rég. d'artillerie coloniale, affecté à Marseille.

INFANTERIE

Ont été nommés à l'emploi d'adjudant-chef, au titre du service général :

Martini Sauveur, adjudant du 39e rég. d'infanterie ;

Martini Dominique, adjudant du 67e rég. d'infanterie.

Monfort Antoine, adjudant du 50e rég. de tirailleurs.

Corazzini Eugène, adjudant du 9e rég. de tirailleurs.

Casalta Xavier, adjudant du 3e rég. de zouaves.

Sorba Dominique, adjudant du 4e rég. de tirailleurs.

Morelli Ange, adjudant du 64e rég. de tirailleurs.

NOS CHEMINS DE FER

Depuis samedi la compagnie des C. F. D. a mis en circulation sur la ligne Bastia-Calvi de superbes wagons-couloir qui jusqu'alors étaient réservés à la ligne Bastia-Ajaccio. Cette notable amélioration mérite d'être applaudie.

Tous nos touristes et les nombreux touristes ne manqueront pas de s'en réjouir.

DOLEANCES

Le nouvel hôtel de notre Chambre de Commerce possède une belle horloge, éclairée électriquement. Seulement pour une cause ignorée — et la réalisation est suspendu régulièrement chaque soir dès sept heures.

Tous ceux qui sont appelés à des travaux sur le port, en particulier nos braves dockers, aimeraient pouvoir bénéficier de cette innovation.

On nous prie d'en informer Qui-de-Droit. Voilà qui est fait.

Le Maison BERTHE, 9, rue Pétion Paris, avise ses clientes que pendant 8 jours elle vend ses ROBES et MANTEAUX pour dames et enfants. Hôtel de France à Bastia.

LUCIEN WURMSER
A BASTIA

La Maison Pleyel de Paris a expédié gracieusement un piano à queue pour les deux très intéressants concerts que le célèbre pianiste donnera à l'Impérial Palace, le lundi 19 mars, à 21 heures et le mercredi 21 mars à 18 heures.

Communications

SYNDICAT DES EMPLOYES DES Cies DE NAVIGATION

Tous les adhérents sont convoqués pour le soir mardi, à 8 h. 30, à l'immeuble assurances, qui se tiendra à la Bourse du Travail.

PAROISSE DE SAINTE-MARIE

Le R. Père Dominicain Imbert, cette semaine, les sujets suivants :

Mardi 20 : à 6 h. 45, Instant de Jésus-Christ (Son Enfance et sa vie publique).

Vendredi 23, à 7 h. 30 : Le Saint-Coeur et la Croix.

Les 22, 23 et 24 courant à 6 h. 30, retraite pour les enfants qui ont déjà fait leur première communion.



YEUX - NEZ - GORGE - OREILLES
Chirurgie de la Tête et du Cou
Docteur R. FOURTEAU
19, Boulevard Paoli - Bastia

Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 15 au programme : Charles Hutchinson (Chaplin) dans : **L'homme Enfer**, superproduction en 12 parties, le plus grand film d'aventures de l'époque.

Jouets en matière. Le grand film français **La Vestale du Gange**, superproduction dramatique avec Regina Thomas, Camille Bert, Bernard Giordan et Georges Melchior, la merveilleuse interprète de l'Atlantide ».

Très prochainement : Tom Mix, dans **La Rafale 113.**

FEMINA-CINEMA. — Cours-et sont des Lions, comique.

Un autre chasseur. Les Films Paul-Nalind présentent Corinne Griffith dans : **Mari delle Madrisa.** Les derniers perfectionnements de la **Guerre des étrangers vivant à Paris.**

Un rôle extraordinairement à une prochaine publique dans intelligente que joue et un drame la direction d'une importante maison de couture, ce qui provoque la jalousie d'une jeune affiliée qui sait où se venger.

La femme et l'intérêt de cette jeune qui viennent harmonieux à tous ces spectacles de la vengeance, spectacle attrayant de ses scènes.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Pour un traité contre la guerre d'agression

Washington, 19 mars. — Le président Coolidge vient de recevoir une longue lettre que lui fut adressée par un groupe de citoyens américains influents aux Etats-Unis ; le général O'Ryan, le général Allen, ancien gouverneur du Kansas, etc.

Les signataires demandent au président Coolidge immédiatement des négociations avec les principales puissances pour un traité bannissant la guerre d'agression. Il est à remarquer que cette lettre emploie le mot « agression » alors que le gouvernement américain s'est montré hostile à ce mot vu la difficulté de la définition. La lettre demande aussi l'étude de l'état américain de faire tout son possible pour que la suppression des guerres d'agression devienne le principe fondamental d'une loi internationale et que toute nation signalée d'un tel acte soit considérée comme coupable d'une très sérieuse offense contre la société mondiale.

Un train venant de Calvi tamponne un homme

Le blessé est dans un état grave

Un grave accident s'est produit hier sur la ligne de chemin de fer de Calvi à Pontelecrin. Le train 16 se dirigeait vers cette station et a tamponné entre les gares de Lumio et Algajola le nommé Savelli Paul, âgé de 40 ans, berger, originaire de Corbara.

Le mécanicien Fossati, renversa la vapeur dès qu'il aperçut le berger sur la voie, mais il était trop tard.

Le blessé relevé immédiatement fut transporté à Bastia. A son arrivée dans notre gare, à 18 h. 25, il fut examiné par M. le docteur Zoccarelli qui le fit admettre à l'hôpital civil.

Savelli porte de nombreuses lésions à la tête et aux épaules, mais on espère le sauver.

L'équipage du "Chicago" avait mis sac à terre

Bordeaux, 19 mars. — L'équipage du « Chicago », courrier des Etats-Unis avait mis sac à terre, hier, au moment du départ du paquebot parce qu'on lui refusait l'indemnité journalière de 2 francs pour la période du séjour dans le port.

Un accord dans intervenu entre les marins américains et la direction de la Compagnie Générale Transatlantique. Les marins ont regagné le navire qui partit cette nuit à destination de New-York.

A l'Institut de coopération intellectuelle

Paris, 19 mars. — Le comité de direction de l'Institut de coopération intellectuelle s'est réuni aujourd'hui au Palais Royal, sous la présidence de M. Bruneschvig, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, remplaçant M. Painlevé.

Les membres du comité de direction entendirent l'exposé de M. Luchaire, directeur de l'Institut et discutèrent différentes questions, entr'autres la collaboration de l'Institut à l'exposition internationale de la Presse à Cologne ; la propriété des œuvres d'art ; l'administration française des Monnaies.

Un bureau à l'Institut international fut concédé à l'Association internatiale des sociétés internationales que préside M. de Monzie.

La commission de direction de l'Office international des musées, réunie auparavant à l'Institut international de coopération intellectuelle, sous la présidence de M. Jules Destrée, ancien ministre, membre belge de cette commission, chargera l'Office de poursuivre son action dans les différents domaines, notamment la continuation de l'enquête sur l'exécution des catalogues des musées ; la préparation du cahier de muséographie, la publication du répertoire des musées de France ; la préparation du numéro spécial, consacré aux musées des arts populaires.

Le général Mittelhauser a pris possessionde son poste

Rabat, 19 mars. — Le général Mittelhauser, nouveau commandant de la 18e région a pris effectivement possession de son commandement ce matin à 5 heures.

Précédé d'un peloton de gendarmes, le général quitta à cheval la caserne Pelloport, rue de Gorcol. Il se rendit au quartier général, rue Vital Gayles ; les troupes de la garnison formaient la haie sur le parcours le général Mittelhauser fut respectueusement salué par la population et au moment où il entra dans la cour du quartier général, la musique du 14e régiment d'infanterie joua la Marseillaise.

M. Steeg a repris possession de son poste

Casablanca, 19 mars. — M. Steeg, résident général, revenant de France, a débarqué ce matin à 9 heures en gare maritime de Casablanca. Il a été reçu par M. Urbain-Blanc, ministre plénipotentiaire, délégué à la résidence, par le général Vidalon, commandant en chef des troupes au Maroc et les directeurs des services civils et militaires venus spécialement de Rabat. Les corps constitués étaient représentés à l'arrivée du résident général qu'ellenvoient aussi les hautes notabilités européennes et indigènes de Casablanca. Une compagnie de marsouins avec drapeau et musique rendait les honneurs.

M. Steeg quittera Casablanca dans la soirée pour se rendre à Rabat où il reprendra aussitôt son poste. Il pourra ainsi poursuivre sans désemparer l'œuvre si heureusement entreprise par M. Lyautey.

Le poste de secrétaire général du protectorat serait confié à M. Lebonne, conseil général, qui occupa divers postes importants à l'Etranger ; la direction des municipalités et la direction des contrôles civils marcheront chacunes aussi de titulaires. Le chef des services municipaux de Fez sera nommé à l'importante direction de Rabat.

Le général Ducla, arrivé avec le résident général prendra le commandement des troupes de la région de Fez en remplacement du général Chambeau, nommé à Toulouse.

Un télégramme de M. Bordes à M. Bokanowski

Paris, 19 mars. — M. Bordes, gouverneur général de l'Algérie, a répondu en ces termes au message que M. Bokanowski lui avait adressé :

« J'ai la satisfaction d'entendre de façon absolument distincte votre communication à 10 h. 30. Je vous remercie de m'avoir bien voulu choisir Alger comme champ des expériences de la merveilleuse découverte française qui va nous permettre à nous français d'outre-mer d'entendre la voix même de la mère-patrie toujours près de notre cœur.

« L'Algérie se réjouit de pouvoir escompter un contact permanent avec sa capitale métropolitaine. Il n'a été personnellement agréable d'écouter un membre éminent du gouvernement d'union nationale auquel je vous demande d'exprimer mes sentiments de dévouement respectueux en même temps que l'attachement indéfectible de l'Algérie entière. »

Les essais du nouveau croiseur " Tourville "

Lorient, 19 mars. — Le nouveau croiseur de 10.000 tonnes *Tourville* a procédé à un essai officiel de ses appareils, en présence de la commission d'usine de Paris, présidée par le vice-amiral Brisson. Malgré un vent violent et une mer houleuse, le *Tourville* a pû cependant fournir, avec une puissance de 120.000 chevaux, une vitesse dépassant 32 nœuds.

Le *Tourville* procédera dans quelques jours à des essais à forte puissance qui sont attendus dans le monde maritime avec le plus vif intérêt car c'est au cours de ces essais que le *Tourville* aura des chances de battre le record du monde de vitesse pour croiseurs, actuellement détenu par le *Duguesne*.

Terrible accident d'auto

Quatre morts

Moulins-sur-Allier, — M. Michel Lebrat, habitant à Bayet, (Allier), revenait la nuit dernière du concours agricole de Varennes sur Allier dans une automobile qu'il conduisait lui-même et où avaient pris place sa femme, M. Paul Bignail, 56 ans, maire de Bayet, son voisin, Mme Romsange, fermière et une fillette de dix ans.

La voiture capota.

MM. Bignail et Sauvoisin, Mmes Urbat et Romsange furent tués sur les quatre ; la fillette fut gravement blessée ; seul le conducteur est sorti indemne de l'accident.

Un redoutable cambrioleur condamné

Chaumont, 19 mars. — Le tribunal correctionnel a condamné à quatre ans de prison et dix ans d'interdiction de séj

République Française
ASSAINISSEMENT
DE LA COTE ORIENTALE
DE LA CORSE

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

REGION D'ALERIA

Candidature conglomérataire
Branchement de Campo Quercioli

AVIS D'ADJUDICATION AVEC CONCOURS

Un concours doit avoir lieu pour l'exécution des travaux d'alimentation en eau potable de la région d'Aleria (branchement de Campo Quercioli).

Les travaux en question comprennent l'établissement :

1° D'une conduite en fonte ou en acier avec joints en plomb, à emboîtement ou joints en caoutchouc à brides de 1002 m. de longueur et 60 m/m de diamètre intérieur.

2° D'une borne fontaine du type Bévard.

3° D'un puits absorbant et d'un regard de vidange.

Le concours se portera que sur l'exécution des travaux et sur la nature des matériaux fonte ou acier à employer pour les canalisations.

Les demandes pour prendre part à ce concours doivent être adressées par lettre recommandée,

— à M. Nalcoux, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Ajaccio.

1° Avant le 9 mai 1928, à 18 h. du soir, pour les constructeurs français.

2° Avant le 16 mai 1928, à 17 h. du soir, pour les constructeurs autres que les sociétés d'ouvriers français.

BOURSE DE PARIS du 27 Avril 1928

Fonds d'Etat Français	Cours précéd.	Cours du jour
3 % PERPETUEL	79 75	79 80
4 % 1917	90	90
4 % 1918	90	90
4 % 1920	91 50	91 75
5 % 1920	99 80	99 90
5 % 1920	100	100
OBLIGATIONS 3 % 1891	283 75	283 75
— — 1894	283	283
— — 1895	283	283
— — 1897	283	283
OBLIG. CAISSE AUTONOME	283	283
CRÉDIT NATIONAL 1919	1100	1100
— — 1920	1100	1100
— — 1921	1100	1100
— — 1922	1100	1100
5 % 1920 A LOTS	1100	1100
— PAR DE CALAIS	1100	1100
DÉPART. SEINE ET 3 1910	1100	1100
PARIS 1905	1100	1100
— 1912	1100	1100
— 1921	1100	1100
COMMUNALES 1875	1100	1100
— 1884	1100	1100
TERME		
BANQUE DE FRANCE	13100	13100
— NATION. DE CRÉDIT	1100	1100
— PARIS & PAYS BAS	1100	1100
BANQUE INDUSTRIELLE	1100	1100

COMPTANT	Cours précéd.	Cours du jour
COMPAGNIE ALGERIENNE	1100	1100
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1100	1100
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1100	1100
CRÉDIT LYONNAIS	1100	1100
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	1100	1100
SUEZ CAPITAL	1100	1100
SUEZ PARTS	1100	1100
SUEZ DIVIDES	1100	1100
EST (Nord)	1100	1100
LYON (Nord)	1100	1100
MIDI (Nord)	1100	1100
NORD CAPITAL	1100	1100
ORLÉANS (Nord)	1100	1100
PARIS-LYON-MÉDITERR.	1100	1100
DIST. ÉLECTRICITÉ	1100	1100
COMP. GÉN. ÉLECTRICITÉ	1100	1100
THOMSON	1100	1100
TRÉFILERIES DU HAVRE	1100	1100
ACIÉRIES DE COURRIÈRES	1100	1100
MINES DE LENS	1100	1100
KUHLMANN	1100	1100
PHOSPHATES DE GAFSA	1100	1100
PECHINEY	1100	1100
CHARGEURS RÉUNIS	1100	1100
TRANSATLANTIQUE ORD. 250 FR.	1100	1100
VOITURES PARIS	1100	1100
CULTURES TROPICALES	1100	1100
WATAU, GIRLING JOUHE	1100	1100
FUCHSIEN ORD.	1100	1100
SUISSE 4 %	1100	1100
— 3 % 1903	1100	1100

COMPTANT	Cours précéd.	Cours du jour
4 % DE FER ROUTIER ALGÉRIE	1100	1100
3 % DE FER DÉPARTEMENT	1100	1100
DOCKS MARSEILLE	1100	1100
ÉTONNANT DES EAUX CAP	1100	1100
ÉLECTRICITÉ PARIS	1100	1100
ÉLECTRO-MÉTALLURGIE	1100	1100
PERCHONNOT	1100	1100
SUEZ	1100	1100
BAZ DE LASTE	1100	1100
BONNEGUES	1100	1100
FIVES LILLE	1100	1100
SAINT-GOBAIN	1100	1100
VERRERIE CAHABLA	1100	1100
D'LINS WOOD ordre	1100	1100
B. BRASSERIES RIANCY ORD.	1100	1100
CHANTERSED	1100	1100
CONCORDIA	1100	1100
LE BICERS ORD.	1100	1100
ESTRELLAS	1100	1100
FRANCO WYOMING	1100	1100
HUANCHACA	1100	1100
MEXICAN EAGLE	1100	1100
MEXICAN EAGLE ORD.	1100	1100
MODPENSTEIN	1100	1100
MONTYCATINI	1100	1100
MEXICO	1100	1100
PEÑARROL	1100	1100
RAND MINES	1100	1100
ROLHAUSO-SUD	1100	1100
ANTARTICA	1100	1100

CHANGES	Cours précéd.	Cours du jour
Londres	124 65	124 65
New-York	25 41	25 41
Allemagne (100 reichsmarks)	604 75	604 75
Belgique	356	356
Espagne	426	426
Hollande	1100	1100
Italie	134	134
Suisse	490 50	490 50

tout pour..... électricité salles de bains chauffage central
chez : g. quiducci
34-36 boulevard paoli
bastia
maison de confiance fondée en 1912
Téléphone 1-80

BOH-NO
LE TUEUR D'INSECTES
MITES, MOUCHES, MOUSTIQUES, PUNAISES, CAFARDS, PUCES, ETC
BOH-NO
NE TACHE PAS, NON TOXIQUE
En vente dans les principales droguerie - couleurs, quincailleries de la région.

FIXALO
PEINTURE A L'EAU ÉCONOMIQUE
Pour tous les intérieurs, à l'intérieur et à l'extérieur.
En vente dans les principales droguerie-couleurs de la région.

L'Echo Touristique de la Corse
littéraires, anecdotique, pittoresque, descriptif et bibliographique.
Onzième année, HUIT FRS par an, bimestriel. (Compte postal N° 211-44. Paris.)
Directeur : A. Clenet, Librairie de la Corse, 43, rue St-Lazare, à Paris. Spécimen franco.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
18, pl. St-Nicolas 18 bis, 2e Paul à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement au papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur Titres — Garde de titres — prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement accidentel par la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

LE JOURNAL DES RETRAITES
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa compagne pour la préparation et le minimum vital de retraite
Directeur : Auguste Anderton, 40 Aug. Prével.
Abonnements : Un an : 15 frs.
Ch. P. 586.89 - Spécimen sur demande

Compagnie Fraissinet
HORAIRE DU MOIS D'AVRIL 1928
Départ de Continent pour la Corse
Samedi 28, de Nice pr Ile Rousse, à 18 h.
Samedi 28, Toulon pr Ile Rousse, à 18 h.
Dimanche 29, Nice pr Bastia, à minuit.
Lundi 30, Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Départs de Corse pour le Continent
Samedi 28 : Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 28 : Ile Rousse pr Nice, à 23 h.
Dimanche 29 : Calvi pr Nice à 20 heures.
Lundi 30 : Bastia pr Marseille, à 16 h.

60 fr. de musique pour 5 f. 50
Offert à nos Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS
ALBUM B. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Franco : 6 fr. 50.
ALBUM B bis. — Les mêmes pour violon.
ALBUM C. — 20 morceaux modernes, faciles, avec violon ou mandoline solo : 4 fr. 50.
ALBUM C. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.
ALBUM DE LA VACANCES ENFANTINES, chansons sur Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à
Pour les enfants :
1° ALBUM de 8 morceaux piano très faciles.
2° ALBUM, 30 morceaux, Oeuvres Mozart à jouer et composer entre 4 et 6 ans.
Les deux albums réunis : 6 fr. 50 francs.
3° Les Symphonies Enfantines, ensuite, morales et instructives.
Quatre symphonies différentes : 2 fr. 50.
Au PETIT BASTIAIS, 8, Boulevard du Palais, Bastia

La Première Marque du Monde
UNDERWOOD
A LA MACHINE SPECIALE
QU'IL VOUS FAUT
MACHINE TECHNIQUE
MACHINE A FACTURES
MACHINE PORTATIVE
MACHINE STANDARD
MACHINE COMPTABLE
E. CORDIER & FILS, Agents Généraux pour la Corse
8, Boulevard du Palais - BASTIA
UNE RÉFÉRENCE : Plus de 200 machines de tous modèles vendues en Corse
ACHAT-ECHANGE (toutes marques)
Facilités de Payement - Tous renseignements sur demande

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

N'hésitez plus
Seule, la Cigarette
MARYLAND
ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)
Vous donnera toute satisfaction

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN REPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
BULLETIN D'ABONNEMENT
M.
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au Petit Bastiais à partir du
SIGNATURE
A couper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : Ajaccio 112.
TARIF DES ABONNEMENTS
CORSE. — Un an : 42 francs — 6 mois : 22 francs — 3 mois : 12 frs
AUTRES DEPART. — Un an : 54 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 17 francs.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

La loi du 17 mars 1909 modifiée par l'art. 37 de la loi du 22 mars 1924, a réglementé les formalités à accomplir pour les

Annonces
Fonds de Commerce

Elle a pour but la publication d'un résumé du contrat, à deux reprises, dans un journal de la localité autorisé à publier les annonces légales.

Le Petit Bastiais est désigné pour ces publications et il applique à ces annonces les meilleures conditions de ses tarifs.

Nous rappelons aux intéressés :

1° Que l'extrait doit contenir la date de l'acte et celle de l'enregistrement avec mention et numéro de la perception des droits, prénoms et adresses du vendeur et de l'acquéreur, la nature du fonds vendu, le délai utile pour faire opposition et le tribunal près duquel il devra être fait la déclaration de la juridiction commerciale.

2° Que la première publication doit être faite dans la quinzaine qui suit la signature de l'acte, et la 2e du 8e au 15e jour après la première insertion.

Imp. E. Cordier et Fils, E. Rd. du Palais.
Le Directeur-Gérant : LUCIEN CORDIER.

52e ANNEE — N° 67.
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
MERCREDI 21 MARS 1928.

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.03
BUREAU A PARIS
10, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-87

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Courant Postal Ajaccio 112

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	63
Contin. et Colon.	17	33	64
Alg.	20	40	120
Etranger	37	65	90	180

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité et les insertions légales est reçue aux Bureaux Parisiens, 10, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes agences de publicité.

LES ÉLECTIONS DU 22 AVRIL

Le Parti Démocratique à la Bataille

Nous avons tenu à annoncer la candidature de M. de Moro-Giafferri dans l'arrondissement de Bastia dans le même temps qu'était faite à nos amis du département l'annonce officielle des candidatures du parti républicain démocratique et social dans les autres arrondissements.

Nous ne sommes pas un parti agressif. Si l'on avait voulu favoriser l'avènement d'une ère d'apaisement, ce n'est pas de notre côté que seraient venues les infractions. Mais nous tenons par dessus tout à donner à la politique corse le caractère d'indépendance électorale qui est la raison d'être même de notre groupement, qui en assume notre effort depuis qui nous sommes constitués, depuis 1919. Il y a, entre nos adversaires et nous, une différence essentielle de méthode et de tendance. Dans ces conditions, qui paraissent avoir été comprises, il n'y avait qu'à continuer, par dessus les vicissitudes personnelles et les ambitions perso-nelles, la politique de 1919 et de 1924 et s'engager la lutte, avec les mêmes hommes qui sont restés dignes de leur passé, et avec le même programme qui a donné des résultats appréciables.

En tout cas, nos adversaires comme nos amis nous rendront cette justice que nous savons prendre nos décisions.

Pas de détours !

Nous avons un candidat dans chaque arrondissement, le candidat qualifié.

Les trois députés sortants se représentent et se donnent la main par dessus les limites de leurs circonscriptions respectives.

Un candidat nouveau : M. Paul Giacobbi, maire de Venaco, avocat à la Cour d'appel, pour Corté.

Nous aurons le temps d'examiner les conditions de leurs candidatures.

Pour le moment, retenons que leur solidarité correspond à la volonté absolue du parti républicain démocratique de rester, depuis qu'il est officiellement constitué, fidèle à lui-même, c'est à dire à sa force maintenue intacte, à sa volonté inébranlable de ne pas laisser retomber la Corse sous le joug des anciennes entreprises électorales.

Ce dessein de rupture et de défaite, depuis neuf ans on a tenté à diverses reprises de l'exécuter. On n'y a jamais réussi. Nous avons subi quelques assauts dangereux ; ils ont toujours été repoussés.

Il en sera cette fois comme des précédentes.

Tous les moyens ont été mis en œuvre. Les plus fournent consistèrent à faire appel aux ambitions particulières que favorisait la limitation des sièges. Encore est-il fallu que nos adversaires fussent en mesure de réaliser ce qu'ils promettaient. Mais seul le pernicieux intrigue les animait, ils ne sont bons qu'à cela, qu'à intriguailler, et c'est chez eux comme une vieusse acquise.

Comment nous défendons-nous ? Par la solidarité effective, par le front des éléments autorisés qui ont assuré les victoires de 1919 et de 1924.

Toutes les fois qu'on a tablé sur les dissentances supposées de nos amis, comme si le parti adverse n'avait pas traversé des crises d'usure bien plus sérieuses, nous avons dit dans ce même journal : « Laissez dire, laissez chanter pouilles, car si nos amis au Parlement et au conseil général ont, comme de juste, eu dehors des questions de tactique électorale, leurs points de vue particuliers, leur volonté de se dresser contre l'adversaire commun est entière ».

Une fois de plus, en est-il la preuve.

Le corps électoral corse sait que le parti républicain démocratique est le parti libre, le parti d'indépendants, qui, seul, peut lui permettre de réaliser ses aspirations, de concrétiser les plus vastes espoirs dans le changement des conditions économiques de la Corse.

Mais le corps électoral du département avait également le souci très naturel de voir ses représentants à l'œuvre les uns par rapport aux autres. Il est vrai qu'on a eu trop souvent tendancieusement des soucis d'ordre secondaire et de malheur et dans le bonheur. Or, on lui a dit que « ça ne serait pas » chez nous. Il veut maintenant que ça soit, et commence !

Syndicat d'intérêts politiques, a-t-on dit. Non, le véritable syndicat d'intérêts politiques, le seul pris dans son sens objectif, est celui qui subordonne le bien public aux ingérences particulières conçues en petit comité, en cabinet clos. Nous ne les avons connues et supportées que trop longtemps.

Ça ne recommencera pas.

Nous voulons aujourd'hui rendre hier que le peuple corse soit libre de ses représentants qui le servent et le défendent.

Un tel souci servir un pays si on ne soumet à une formation dont la raison d'être est de lutter pour la vie, dont l'énergétique est de lutter pour la vie, dont l'énergétique est de lutter le pays en faveur.

Nous aurons un parti populaire, ouvert à toutes les bonnes volontés justifiées par leurs moyens.

Nous aurons un parti qui, parce qu'il a le goût d'admettre dans son sein toutes les indépendances, toutes les libertés d'opinions, est précisément un parti populaire, réalisant la vraie formule démocratique, faute de quoi la Corse s'enliserait de nouveau.

Et nous prédisons que nos adversaires sont restés les hommes d'une assemblée stérile, ternie, égoïste, inactive et malfaisante dont le peuple ne veut plus.

Elle ne se redressera un moment que pour être abattue brutalement aussitôt après.

Elle ne pourrait se redresser un moment qu'à la faveur d'une surprise, d'un abandon de nous-mêmes.

Point d'abandon de nous-mêmes, et nous sommes heureux de le clamer ; point de surprise parjure, une fois encore, nous serons les rangs.

Le lecteur intelligent a compris : la victoire bleue nous est assurée le 22 avril.

P. B.

A LA CONFERENCE DU DESARMEMENT



La commission préparatoire du désarmement est actuellement réunie, à Genève, sous la présidence de M. London (notre photo), ministre des Pays-Bas à Paris. Vingt-quatre états y sont représentés.

Les travaux de la conférence de Tanger

Paris, 26 mars. — Le *Matin* écrit que les négociations pour Tanger dureront trois semaines environ.

La France et l'Espagne étant d'accord, l'Angleterre ne devant pas soulever d'objections aux modifications que la France et l'Espagne apporteront au statut, l'Italie, qui sera appelée à contribuer à l'administration de la zone, adhérera également.

Un différend germano-soviétique

L'arrestation des ingénieurs allemands inculpés de complot

Berlin, 26 mars. — L'attitude intransigeante du gouvernement des Soviets ne laisse subsister aucun doute à Berlin. Les réclamations formulées à plusieurs reprises par l'ambassadeur allemand à Moscou aboutissent à un refus poli mais exigeant de M. Tchitcherine de remettre en liberté les quatre ingénieurs allemands.

Le commissaire des Affaires Extérieures a insisté sur le fait que le complot a été découvert grâce aux révélations d'un des participants au mouvement contre-révolutionnaire était de soixante, envoyé pour la plupart.

Une longue instruction sera nécessaire de sorte que le procès, qui sera jugé par le Tribunal suprême de Moscou, ne pourra s'ouvrir qu'à la mi-avril.

De plus, la juridiction russe ne saurait admettre que des fonctionnaires allemands soient mêlés à des relations avec des compatriotes arrêtés tant que l'instruction en cours ne sera pas close.

Dans les réunions communistes et dans la presse on nomme délibérément se manifeste contre l'Allemagne.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"
(LE BULLETIN D'ABONNEMENT SE TROUVE EN QUATRIÈME PAGE.)



Les fêtes de la Mi-Carême se sont déroulées à Paris avec un éclat particulier Voici le char de la Reine de Paris, passant sur les grands boulevards populeux, au milieu d'une foule immense.

APRÈS LES AVEUX DE MESTORINO

La reconstitution de l'assassinat de l'infortuné courtier Truphème

Paris, 26 mars. — On a procédé ce matin à une minutieuse reconstitution du crime de la rue Saint-Augustin. La nouvelle qu'elle allait avoir lieu avait fait que la foule envahit les abords de l'immeuble.

L'attente de la foule

A l'angle de la rue Saint-Augustin et de la rue Monsigny un service d'ordre particulièrement important est organisé, en vue d'incidents. A chaque minute la foule grossit ; les cafés et les magasins environnants sont pleins de monde ; jusqu'aux fenêtres qui sont toutes prises d'assaut. Les agents parviennent difficilement à maintenir les curieux ; on doit alors établir un barrage qui va de la place à la rue Monsigny et celle-ci est complètement occupée.

L'arrivée du parquet et de l'assassin

A 8 h. 50, une forte limousine pénètre avec peine difficultés à se frayer un passage ; elle vient se ranger devant le numéro 26 de la rue Saint-Augustin ; trois hommes en descendent ; un quatrième vêtu d'un pardessus gris et d'un chapeau beige rabattu sur les yeux, la main droite gantée, les mains étroitement enchaînées, les suit et rapidement passe sous la porte cochère.

La foule a reconnu Mestorino. « Assassin ! » crie-t-on. Une immense clameur s'élève aussitôt : « Bandit ! » « A mort, à mort ! ». Les agents redoublent d'efforts pour maintenir la foule.

Le meurtrier est accompagné de M. Guillaume, commissaire à la police judiciaire et des inspecteurs Mougel et Février. Dans les autres voitures qui suivent on reconnaît le commissaire Gabrielli, MM. Peyre, juge d'instruction, Docum, substitut du procureur de la République, Philipon, substitut du procureur général et les employés de l'identité judiciaire. Tous montent rapidement au cinquième étage où va avoir lieu la reconstitution du crime. Quelques instants après mademoiselle Suzanne Charmaux, belle-sœur de Mestorino, arrive, accompagnée des deux avocats de joaillier, maîtres Raymond Hubert et Valensi ; en dernier lait observer : « Vous voyez que contrairement à ce qu'on a affirmé, Mlle Charmaux n'a jamais songé à fuir, Elle répond, aujourd'hui, à l'appel du juge d'instruction ». La jeune fille qui est vêtue d'un manteau noir avec un col de fourrure, a les yeux meurtris de larmes.

Mestorino fait le récit du crime

Alors commence la reconstitution du drame. Tandis que Mlle Charmaux est installée dans l'atelier, le juge interroge l'assassin dans son bureau. Mestorino relait alors l'historique du drame. C'est d'abord la discussion, le coup de poing, la chute de Truphème près du bureau, Mestorino se couche par terre pour montrer la position de la victime.

A ce moment, explique le meurtrier, Truphème se relève. Pris de peur, Mestorino s'empare du fameux tribonnet et le frappe à la tête ; Truphème roule sur le sol et perd abondamment son sang par la bouche ; il est couché sur le plancher, la figure contre terre. Mestorino prend alors un linge pour étouffer l'infortuné dans la bouche de sa victime.

Ainsi, un détail un point important Truphème est mort asphyxié par suite de l'introduction de cette espèce.

La belle-sœur de l'assassin était au courant du drame

Le juge d'instruction oblige Mestorino à reconstituer entièrement la scène.

Prenez de question le joaillier Mestorino doit admettre que sa belle-sœur était au courant. Il explique qu'elle pénètre dans le bureau au moment du coup de poing et que, revenant quelques instants après, elle vit le cadavre de Truphème. La jeune fille ne fait d'ailleurs aucune difficulté pour avouer :

L'interrogatoire de Mlle Charmaux

— Quand je suis entrée dans le bureau, explique-t-elle, j'ai vu mon beau-frère se lever et porter un violent coup de poing à Truphème qui tomba sur le plancher. Affolée, je refermai la porte et je me rendis à l'atelier pour me calmer compte et les employés avaient entendu la discussion. Il n'en était rien. Ouvrait déjeunaient tranquillement. Revenant alors dans le bureau à la rue Monsigny et celle-ci est complètement échappée.

L'arrivée du parquet et de l'assassin

A 8 h. 50, une forte limousine pénètre avec peine difficultés à se frayer un passage ; elle vient se ranger devant le numéro 26 de la rue Saint-Augustin ; trois hommes en descendent ; un quatrième vêtu d'un pardessus gris et d'un chapeau beige rabattu sur les yeux, la main droite gantée, les mains étroitement enchaînées, les suit et rapidement passe sous la porte cochère.

La foule a reconnu Mestorino. « Assassin ! » crie-t-on. Une immense clameur s'élève aussitôt : « Bandit ! » « A mort, à mort ! ». Les agents redoublent d'efforts pour maintenir la foule.

Le meurtrier est accompagné de M. Guillaume, commissaire à la police judiciaire et des inspecteurs Mougel et Février. Dans les autres voitures qui suivent on reconnaît le commissaire Gabrielli, MM. Peyre, juge d'instruction, Docum, substitut du procureur de la République, Philipon, substitut du procureur général et les employés de l'identité judiciaire. Tous montent rapidement au cinquième étage où va avoir lieu la reconstitution du crime. Quelques instants après mademoiselle Suzanne Charmaux, belle-sœur de Mestorino, arrive, accompagnée des deux avocats de joaillier, maîtres Raymond Hubert et Valensi ; en dernier lait observer : « Vous voyez que contrairement à ce qu'on a affirmé, Mlle Charmaux n'a jamais songé à fuir, Elle répond, aujourd'hui, à l'appel du juge d'instruction ». La jeune fille qui est vêtue d'un manteau noir avec un col de fourrure, a les yeux meurtris de larmes.

Mestorino fait le récit du crime

Alors commence la reconstitution du drame. Tandis que Mlle Charmaux est installée dans l'atelier, le juge interroge l'assassin dans son bureau. Mestorino relait alors l'historique du drame. C'est d'abord la discussion, le coup de poing, la chute de Truphème près du bureau, Mestorino se couche par terre pour montrer la position de la victime.

A ce moment, explique le meurtrier, Truphème se relève. Pris de peur, Mestorino s'empare du fameux tribonnet et le frappe à la tête ; Truphème roule sur le sol et perd abondamment son sang par la bouche ; il est couché sur le plancher, la figure contre terre. Mestorino prend alors un linge pour étouffer l'infortuné dans la bouche de sa victime.

Ainsi, un détail un point important Truphème est mort asphyxié par suite de l'introduction de cette espèce.

La belle-sœur de l'assassin était au courant du drame

Le juge d'instruction oblige Mestorino à reconstituer entièrement la scène.

Prenez de question le joaillier Mestorino doit admettre que sa belle-sœur était au courant. Il explique qu'elle pénètre dans le bureau au moment du coup de poing et que, revenant quelques instants après, elle vit le cadavre de Truphème. La jeune fille ne fait d'ailleurs aucune difficulté pour avouer :

L'interrogatoire de Mlle Charmaux

— Quand je suis entrée dans le bureau, explique-t-elle, j'ai vu mon beau-frère se lever et porter un violent coup de poing à Truphème qui tomba sur le plancher. Affolée, je refermai la porte et je me rendis à l'atelier pour me calmer compte et les employés avaient entendu la discussion. Il n'en était rien. Ouvrait déjeunaient tranquillement. Revenant alors dans le bureau à la rue Monsigny et celle-ci est complètement échappée.

La commission préparatoire du désarmement est actuellement réunie, à Genève, sous la présidence de M. London (notre photo), ministre des Pays-Bas à Paris. Vingt-quatre états y sont représentés.

Les travaux de la conférence de Tanger

Paris, 26 mars. — Le *Matin* écrit que les négociations pour Tanger dureront trois semaines environ.

La France et l'Espagne étant d'accord, l'Angleterre ne devant pas soulever d'objections aux modifications que la France et l'Espagne apporteront au statut, l'Italie, qui sera appelée à contribuer à l'administration de la zone, adhérera également.

Un différend germano-soviétique

L'arrestation des ingénieurs allemands inculpés de complot

Berlin, 26 mars. — L'attitude intransigeante du gouvernement des Soviets ne laisse subsister aucun doute à Berlin. Les réclamations formulées à plusieurs reprises par l'ambassadeur allemand à Moscou aboutissent à un refus poli mais exigeant de M. Tchitcherine de remettre en liberté les quatre ingénieurs allemands.

Le commissaire des Affaires Extérieures a insisté sur le fait que le complot a été découvert grâce aux révélations d'un des participants au mouvement contre-révolutionnaire était de soixante, envoyé pour la plupart.

Une longue instruction sera nécessaire de sorte que le procès, qui sera jugé par le Tribunal suprême de Moscou, ne pourra s'ouvrir qu'à la mi-avril.

De plus, la juridiction russe ne saurait admettre que des fonctionnaires allemands soient mêlés à des relations avec des compatriotes arrêtés tant que l'instruction en cours ne sera pas close.

Dans les réunions communistes et dans la presse on nomme délibérément se manifeste contre l'Allemagne.

ABONNEZ-VOUS AU "PETIT BASTIAIS"
(LE BULLETIN D'ABONNEMENT SE TROUVE EN QUATRIÈME PAGE.)

La réalisation prochaine des Assurances Sociales

Le projet des assurances sociales dont M. Grinda est le père et le défenseur infatigable fait partie d'une politique d'ensemble en faveur de l'amélioration des conditions du travail. Cette politique a recueilli depuis de nombreuses années l'adhésion de la plupart des partis politiques à l'exclusion bien entendu des extrémistes. Dans l'un ou l'autre camp, elle a été défendue par des esprits généreux et d'éminent partisans appartenant à toutes les écoles économiques sans modification de chapelle ni de confession.

On a coutume de proclamer dans les discours officiels et dans les palabres ministérielles que cet ensemble de mesures destinées à rétablir l'équilibre dans les conditions économiques en faveur du travailleur lésé par le jeu dérégle de la concurrence est l'apanage et pour ainsi dire la propriété exclusive de la 3e République. Certes, reflet à réalité dans ce domaine d'importantes réformes et comble les lacunes des régimes précédents. Ce sont ces régimes qui se sont montrés trop imbus des doctrines classiques de l'Ecole libérale, pour laquelle toute intervention de l'Etat, sur le marché du travail on ailleurs, serait superflue on nocive, le seul rôle du législateur devant être d'abandonner au libre jeu de la concurrence et aux effets de la loi fatale de l'offre et de la demande les difficultés et les conflits entre le patronat et le salariat : d'où il résulte parfois que celui-ci est lésé dans une mesure peu équitable. Cependant il nous suffit de tourner les yeux vers l'étranger pour apercevoir qu'un grand nombre d'Etats monarchiques, et en particulier les pays de l'Europe Centrale, ont su depuis longtemps organiser la protection légale des travailleurs, l'assistance et l'assurance ouvrières sous toutes leurs formes. En suivant cette évolution générale, la France ne fera que se conformer à l'excellent exemple qui lui a été donné à l'étranger sans bien par des démocraties que par des Gouvernements à forme autoritaire. Aussi bien ces mots ne viennent-ils à notre raison naturelle que dans les provinces recouvrées la législation ouvrière constitue pendant l'occupation allemande un bienfait que celle du reste de la France.

Dès a dû, au lendemain de la Paix, que l'unification des législations françaises et alsacienne-lorraine devait s'opérer sur la base la meilleur. des lois considérées : il est donc naturel que l'Alsace-Lorraine, après s'être conformée à celles de nos lois qui paraissent les plus parfaites, nous donne à son tour l'exemple d'une réglementation supérieure sur les résultats qu'avait acquérir la délégation du personnel ouvrier à la Compagnie au cours de l'audience que leur ont accordée M. le Ministre des Travaux publics, à la suite de la brillante et sociale interpellation faite à la Tribune de la Chambre par M. de Moro-Giafferri, député de la Corse.

Nous ne permettrons pas cependant que l'on puisse mettre en doute notre bonne foi et notre loyauté, qui, en toutes circonstances n'ont jamais été prises en défaut.

Les résultats que nous avons en à enregistrer, nous l'affirmons à nouveau sont les suivants :

1°. — Reconnaissance obligatoire du Syndicat par la Compagnie Fraissinet.

2°. — Relèvement des salaires avec effet rétroactif à partir du 1er janvier 1928.

3°. — Etude du statut déposé, dès le mois en cours.

Ces décisions ne sont pas de notre cru, nous n'avons fait que reproduire en les résumant, les propres déclarations de M. André Tardieu, ministre des Travaux publics, que nous ne saurions trop remercier pour son bienveillant accueil.

Par ailleurs, nous affirmons aussi ne les avoir suffisamment mal interprétées car le ministre nous a déclaré avoir saisi en outre points les revendications présentées :

1°. — L'harmonisation des salaires, tenant compte il était déjà en cours de nous donner satisfaction. M. le Ministre des Finances aussi accordé le relèvement de la subvention allouée à la Compagnie pour les frais généraux d'exploitation, celle-ci étant élevant à 70.000 fr. ainsi qu'il résulte d'une lettre à nos représentants une augmentation de salaires avec effet rétroactif à compter du 1er janvier 1928.

2°. — Projet du statut personnel, qui était être soumis sous l'abord, avant d'être soumis à l'approbation de la Compagnie et qui sera soumis au Ministre de nous apporter les modifications nécessaires.

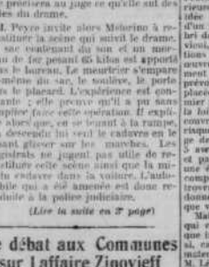
Comme on le voit, il n'y a pas de fausses notes dans cette symphonie et il n'était bien, en l'espèce d'envoyer nouveaux et non de cors, si avantages il y a, déjà obtenu, un remerciement et spontanément accordés.

Ainsi l'ouverture subvention allouée à la Compagnie au titre de frais généraux s'élèvant à 1.200.000 frs, représente pour le personnel d'un relèvement de salaires, des mesures toujours très médiocres, malgré le nombre des jours d'engagés

Le débat aux Communes sur l'affaire Zinovieff

Londres, 26 mars. — Dans la soirée un grand débat s'est ouvert à la Chambre des communes sur l'affaire Zinovieff.

M. Baldwin a déclaré que le gouvernement se refuserait à l'ouverture d'une



M. BALDWIN

enquête concernant la lettre de Zinovieff disant que l'enquête ne servirait à aucun but utile.

La motion travilliste est repoussée

Londres, 26 mars. — La motion travilliste demandant l'ouverture d'une enquête sur l'affaire Zinovieff, exprimant par le gouvernement, fut repoussée par 326 voix contre 125.

LES REVENDICATIONS du syndicat des employés de la Corse des Compagnies de navigation

La réponse du Syndicat à la mise au point de M. J. Fraissinet

Nous recevons la lettre suivante :

Bastia, le 26 mars 1928.

Monsieur le Directeur,

Faisant appel à votre courtoisie et au besoin usant de notre droit de réponse, nous vous prions d'insérer la communication suivante :

Répondant à la « Mise au Point » de M. Jean Fraissinet, nous déclarons à notre tour et de la façon la plus formelle que les affirmations du Président de la Compagnie Fraissinet sont seules cap

fameuse bien loin d'atteindre la vitesse de quatre cents, comptait, m'envoyait M. Tardieu a été supprimée en conséquence et malgré tout pour permettre le rajeunissement désiré.

Sur ce point, le désaveu de M. Jean Fraissinet ne s'adresse pas à nous. Libre à lui, s'il le veut, d'affliger un démenti au Ministre, quant à nous, nous nous en tenons à la parole de M. Tardieu une confiance que celui-ci a mainte fois justifiée.

Quant au statut que nous prétendons y réclamer, la preuve qu'il ne nous a pas été accordé est que le ministre promet de le faire étudier notre cahier de revendications et en vient la fin du mois en courant. Je voudrais donc maintenant être édifié sur l'état « statut » que la Compagnie prétend nous avoir accordé le 1er janvier 1928.

Et quoi ! serait-ce donc dans le règlement des salaires qui a été mis en vigueur à cette date et qui nous frappe d'une qualité ses Employés constituait une nouvelle insulte à leur lamentable condition morale, que la Compagnie entend exprimer par la Compagnie « accordées à son personnel ?

Qu'il nous soit donc permis sur ce point également d'éclaircir l'opinion sur les « importants avantages » dont par la grâce de paternalisme bienveillant de sa Compagnie, le personnel volontaire de Corse aurait eu à bénéficier !

Ce personnel a cependant pu se prévaloir d'une augmentation générale de salaires par catégorie d'employés. Ces salaires dont le montant d'ensemble est pour la base de la masse des salaires, ne dépassent maximum ne dépassera pas 700 francs permettront désormais à ses employés de pouvoir vivre décemment et de donner à leurs familles dans l'aisance et même de se créer des économies !

Il n'est pas question pour la première fois en 1927 ils ont pu bénéficier des gratifications de fin d'année (60% du salaire normal) et d'une allocation spéciale pour les familles ont été aussi relevées.

A tout cela s'ajoute encore la possibilité, pour le jeune employé, sous pour lui venu, de se créer une « retraite ». Il nous suffira de dire sur ce point que la proposition faite à ce sujet par la Compagnie était si intéressante qu'elle a obtenu un échec complet !

Et voilà ! Je vois bien le fameux règlement, pompeusement qualifié de « Statut » que la Compagnie Fraissinet a été amenée de donner à son personnel d'Agracore afin de satisfaire à ses légitimes aspirations ».

Ce n'est point là le statut réclamé par ce personnel qui réclame toujours et avec droit : l'application et le respect de la loi de 8 heures, le rajustement et le relèvement des salaires sur les bases actuelles du coût de la vie, des retraites décentes avec période transitoire pour les vieux employés, la gratuité des frais médicaux et pharmaceutiques, les congés annuels et de maladies payés, le repos hebdomadaire, l'hygiène etc., en un mot tous les avantages dont bénéficient les employés de toutes les administrations de l'Etat ou relevant de l'Etat, ce qui est le cas de la Compagnie Fraissinet.

Ce qu'à réclamé pour nous M. de Morès-Gaffiéri à la Tribune de la Chambre, ce que nous réclamons c'est le *Droit Commun*.

Un ministre de l'Union Nationale, en présence de M. Poincaré et avec son assentiment engageant sa responsabilité et celle du gouvernement sur cette formule qui est une formule de progrès social, dans l'ordre et le souci de la tranquillité publique. M. Tardieu, a déclaré hautement que ces revendications — professionnelles — méritaient d'être examinées par lui et n'qu'il s'y attacherait.

M. Jean Fraissinet prétend que cela ne regarde pas le Ministre.

Nous ne saurions intervenir dans ce conflit d'attributions qui nous dépasse, mais nous faisons remarquer que c'est le patron qui se réfère à l'autorité de l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc., etc.,

Pour les Employés des Agences,
Par ordre et pour le Syndicat :
Le Secrétaire Général :
Emile ALESSI.

D'autre part, le Syndicat des Employés de la Corse des Compagnies de navigation réunies catégories réunies nous communique l'ordre du jour suivant, voté à l'unanimité au cours de sa réunion d'hier soir :

ORDRE DU JOUR

Les Employés sédentaires de la Cie Fraissinet, réunis en assemblée générale extraordinaire à la Bourse du Travail le 26 mars 1928 :

Renouvellent leurs remerciements à M. André Tardieu, ministre des Travaux Publics pour l'excellent accueil qu'il a réservé à leurs délégués et pour ses formelles promesses de leur faire obtenir satisfaction.

Remercient aussi, en dehors de toute préoccupation politique, tous les Parlementaires qui sont intervenus en leur faveur, particulièrement MM. Savi, sénateur, et de Morès-Gaffiéri, député de la Corse, pour leurs diverses et utiles interventions à la tribune du Sénat et de la Chambre des Députés.

Approuvent pleinement la réponse de leur secrétaire général à la lettre de M. Jean Fraissinet et prennent acte du refus de leur compagnie de leur donner satisfaction.

Dénoncent à tous les travailleurs l'attitude anti-sociale d'un patron aux sentiments anti-syndicalistes et réprouvent hautement toutes les manœuvres politiques tentées, à leur détriment, uniquement dans le but d'encourager son affaire.

Devant la position prise par leur compagnie, demandent instamment à M. le Ministre des Travaux publics de constituer la commission paritaire promise.

Lui renouvellent pleinement la confiance qu'ils lui ont faite et restent persuadés que sa haute bienveillance à l'égard des revendications professionnelles leur fera obtenir satisfaction.

Se déclarent plus solidement unis que jamais au sein du Syndicat et félicitent les dirigeants de leur action jusqu'à ce jour leur renouvellent aussi leur confiance en les assurant de leur indéfectible solidarité.

Le comte Balfour est malade

Londres, 26 mars. — Le Comte Balfour, lord président du Conseil, est malade depuis quelque temps ; il a eu hier une crise cardiaque suivie de certaines complications à son entourage.

ÉCHOS

Billet Parisien

Il ne passe guère jour chère d'extraordinaire, d'inouï. Un homme claire dans les échos : « Valet de l'or en lui, dit-il n'avoue qu'à nous baisser pour en prendre. Dans six mois, et on. Le fond, les cuves de la Banque de France seront pleines de lingots. Accourez !...

Et personne ne bouge !

Cet homme qui s'émeille en coin et qui, pourtant, ne se décourage pas, est un second mirerrancin. M. Goudron du Chaleray, directeur du Musée de Blanzay. Il a découvert dans la Maison un nouveau Klondyke. Nous avons, paraît-il, à une demi-journée de Paris, de l'or et des pierres précieuses à ne savoir qu'en faire.

L'éminent prospecteur a mis la presse de ce qu'il avance dans les mains d'un journaliste de Belle-Epoque d'où Saint Thomas, hochent la tête en murmurant : « De l'or dans le Morvan ! Allons donc ! Pourquoi pas à Montmartre ? »

Les filons formidables découverts à Jean-les-Gouttes existent cependant bel et bien, et un de ces jours, pourtait se propagande sans se lasser. On finira par l'entendre ! Hier, dans les Cahiers du Crapet, il a une fois de plus exposé les raisons qui lui donnent confiance en la richesse fabuleuse du sous-sol de ce petit pays.

« On demeure stupéfait, dit-il, quand on songe que tous ces trésors, dont l'exploitation serait rendue exceptionnelle en raison de la ligne de chemin de fer de Tonnay-Chatillon à Château-Chinon, sont totalement négligés. Pourquoi le sort de nos économistes ne se tournent-ils pas vers ce Morvan qui recèle en son sein tant de matières précieuses ? »

Il ajoute que certains minerais doivent à l'analyse jusqu'à 50 grammes d'or fin à la tonne. Non, en vérité, il n'y a aucune raison valable pour que le succès ne couronne pas les efforts de cet homme réfléchi, malgré l'ignorance, l'apathie et la malveillance.

A quel nobile les pouvoirs publics abandonnent-ils ce Klondyke ? Ce serait la disparition de M. Gaston du Coudray ? L'éminent ils d'enrichir trop vite tous les Français et que cet se national possédât par chacun n'eût bientôt plus aucune valeur ?

Et après ? Ne pourrions-nous pas payer nos fournisseurs avec des barreaux ?

Gabriel BAUER.

Mememte

CALENDRIER. — Aujourd'hui mercredi 21 mars, 81e jour de l'année, 265 à venir.

Aujourd'hui : Saint-Benoît.
Demain : Saint-Emile.

EPHEMERIDES CORSES. — (21 mars 1730) : Arrivée du général de Maillebois à Calvi.

On sait que ce général remplaçait de Boissieux, commandant des troupes françaises en Corse qui venait de mourir.

LE TEMPS QUIL FERA. — Méditerranée et Corse : ciel couvert avec averses ; vent de sud-est à huit à dix mètres ; visibilité : deux à quatre kilomètres ; température : huit à dix degrés ; mer : assez forte.

LE PAPIER DE BAMBOU

Un ingénieur de New-York a proposé l'emploi du bambou pour la fabrication du papier.

Le papier de bois commence à devenir rare, étant donnée la consommation formidable qui en est faite, principalement pour les journaux en Amérique, par exemple, bientôt toutes les forêts des Montagnes-Rocheuses seront converties en papier. Or, les Américains ne possèdent actuellement à Porto-Rico et dans la zone de Panama d'immenses terrains qui pourraient être plantés en bambous, ce bois fournissant d'excellent papier et poussant avec une étonnante rapidité. Le papier de bambou est beaucoup moins coûteux que le papier actuel. De plus, il est pour ainsi dire inépuisable.

La pousse du bambou est de 10 à 12 mètres en trois ans. La bois de cet arbre contient plus de 50 pour cent de fibre solide et souple et la production d'une tonne de fibre se récolte dans deux ans de plantations.

UN DIVORCE DE NEUF ANS !

La nouvelle législation turque a fait grand plaisir à une jeune demoiselle de Stamboul, Mlle Hairie, car elle lui a permis de faire rompre par le divorce un mariage contracté à l'ancienne mode.

Dans ce jadis abolî, les fiancés n'étaient jamais mis en contact. C'est ainsi que Mlle Hairie avait contracté un mariage avec le fils d'une riche famille, Hacker bey. Le mari était un peu jeune. Il n'avait que neuf ans de plus et en le voyant la jeune mariée n'était enfuie. Le divorce, maintenant, légalise sa fuite.

Les grands matches de boxe

A Paris, Eugène Criqui a battu, hier, aux points, en un match en dix rounds, l'américain Kid Carter, 18 ans.

A Londres, Tommy Ryan, un matelot de chemineau des poids moyens, Johnny Hill a battu Phillips aux points en quinze rounds.

L'électrification de la Corse

Région du Sud

Ajaccio, 19 mars (de notre correspondant particulier).

Réunion à 14 heures, salle du Conseil de Préfecture, au palais Lantivy, à en lieu l'assemblée générale des délégués des communes intéressées à l'électrification de l'île et ce Bastia, comprises dans le projet d'électrification présenté par le gouvernement, soit 111 communes appartenant à 18 cantons. Seules, quatre ou cinq communes n'avaient pas envoyé de délégués.

M. le Préfet invite l'assemblée à nommer un bureau de séance.

Sont désignés : président, M. Toto Rabiconi, maire et conseiller général d'Olmeto ; assesseurs : MM. Franceschini, adjoint au maire d'Ajaccio, et Lora, maire d'Artiani, conseiller d'arrondissement de Vico.

M. le Préfet expose longuement et avec sa remarquable clarté d'esprit, pour l'électrification de la Corse et la question de la procédure à engager pour choisir un syndicat d'études.

Une longue discussion s'engage à la suite de cet exposé. Y prennent part, MM. Sorbe (Bastia) ; Pellicani (Sartène) ; Ottavi (Sartène) ; Arrighi (Piedicroce), délégués de Sartène, de Bonifacio.

Le préfet donne des explications à MM. et l'agit simplement aujourd'hui de décider si l'on veut, ou non, constituer un Syndicat intercommunal. Les autres questions seront examinées par la suite.

A la presque unanimité, l'assemblée décide la constitution du syndicat, et nomme le bureau provisoire suivant :

Président : M. Balbosi ; vice-présidents : MM. Franceschini et Gatto, adjoint au maire de Sartène ; secrétaire, Jean Ajaccio, M. Lora ; pour Sartène, M. Guidicelli, maire de Zonza.

Membres : MM. Olivieri (Bocognano) ; Versini (Evisa) ; Ceccaldi (Piana) ; Pisoni (Sainte) ; Ayer (Bastelica) ; Campinchi (Sari d'Orcino) ; Musacchesi (Talasani) ; Ottavy (Sorcia) ; Lanfranchi (Zicavo) ; Agostini (Petreto) ; Pietri (Serra) ; Tollinchi (Ste-Marie-Siche).

Le siège social est à Ajaccio.

Avant de lever la séance, le président tient à féliciter le préfet de la Corse de l'activité dont il fait preuve dans l'élaboration, et la conduite de projets dont l'importance au point de vue de la mise en valeur de la Corse n'a pas à être démontrée.

L'assemblée applaudit unanimement.

Variétés

Le premier roman Scout en France

Un décembre a paru un livre intitulé : *« Le rude nuit de Kerviziel »* par Pierre Delbar, scoutmestre.

C'est un roman d'aventures dramatiques qui se peut manquer d'enthousiasmer les scouts et tous les jeunes. Il est en vente dans la plupart des librairies, et envoyé franco pour 11 franc par les éditions Spes, à Paris, 17 rue Soufflot, 6e.

On l'a réclamé de partout. Les mille exemplaires sont déjà vendus. Une maison de Londres en prépare une traduction pour l'Angleterre et l'Amérique.

Cet immense succès est dû en partie à la sympathie qu'inspire chez nous et au delà le magnifique groupement des Scouts que G. Goyau a si bien nommé : « La Nouvelle Chevalerie » et qui s'accroît dans des proportions vraiment extraordinaires : cent mille par an !

Ces petit excursionnistes alertes et francs si agréables à voir dans leur tenue d'allure et leur souriant courage, le cheval de conformer leur vie à leur Decalogue qui l'harmonise bien avec l'ancien. Voici leurs dix commandements :

1 *Le Scout met son honneur à mériter confiance.*

2 *Le scout est loyal à son pays, ses parents, ses chefs et ses subordonnés.*

3 *Le scout est fait pour servir et sauver son prochain.*

4 *Le scout est l'ami de tous et le frère des autres scouts.*

5 *Le scout est courtois et chevaleresque.*

6 *Le scout voit dans la nature l'œuvre de Dieu, il aime les plantes et les animaux.*

7 *Le scout obéit sans réplique et ne fait rien à moitié.*

8 *Le scout sourit et chante dans ses difficultés.*

9 *Le scout est économe et prend soin des biens d'autrui.*

10 *Le scout est pieux dans ses pensées, ses paroles et ses actes.*

Ces excellents principes ne sont-ils pas le chemin d'une sérénité et jusqu'à sainte perfection ? C'est pourquoi le merveilleux succès du livre « *La rude nuit de Kerviziel* » ne peut que réjouir tous les amis de la jeunesse en même temps que son auteur, qui vient d'avoir 20 ans.

E. OMANO.



— Tu sais maman, la maîtresse ne sait pas ce qu'elle dit. Elle raconte qu'il faut économiser le papier, et puis elle va donner ce mot cent lignes à faire.

Chronique électorale

La campagne s'ouvrira officiellement le 29 mars

Paris, 20 mars. — Samedi à *Petit Parisien* va donner connaissance aux électeurs corses, en *Journal Officiel* le 29 mars, le décret décidant que leurs élections seront officiellement ouvertes.

A Paris, les candidats disposeront de 4 347 panneaux pour leurs affiches.

L'impression et la distribution des bulletins de vote

La loi du 22 juillet 1927, portant réglementation du scrutin autonomiste pour l'élection des députés prévoit la constitution au chef lieu du département sous la présidence du Président du Tribunal civil d'une commission chargée d'assurer l'impression, la distribution et la mise en les bulletins de vote et circulaires dont le texte on les exemplaires lui seront remis par les candidats.

Cette commission est composée des candidats en présence ou de leurs mandataires, à raison d'un mandataire par candidat.

L'adhésion à cette commission n'est pas obligatoire. Elle permet aux candidats de se tenir au courant de la date de leur envoi sous enveloppe fermée :

1° aux électeurs de deux bulletins de vote et d'une circulaire on de toute autre communication exclusivement relative aux élections.

2° dans chaque mairie d'un nombre de bulletins égal à celui des électeurs inscrits pour être mis le jour du scrutin à leur disposition.

Le format des circulaires ne pourra excéder deux pages in4° double ou quatre pages in-8° format ouvrable.

La commission établit le coût total des frais (impression, enveloppes expéditionnaires) et détermine la part incombant à chaque candidat. Cette part sera augmentée d'une somme de cent francs à titre de rémunération au Greffier en Chef, Secrétaire. La contribution de chaque candidat devra être versée dans les vingt quatre heures entre les mains du Greffier qui en donnera reçu.

MM. les candidats qui désirent bénéficier de cette disposition de la loi électorales sont instamment priés de vouloir bien en informer avant la fin du présent mois M. le Président de la Commission et de faire connaître à ce magistrat les nom et adresse de leur mandataire.

Le président du Tribunal de la Corse.
(Section d'Ajaccio)
Pierre ZEVACO.

Les Corses Partout

A MADAGASCAR

MUTATIONS — PROMOTIONS

Par suite de la nouvelle organisation territoriale de la Colonie, ont été nommés :

Administrateur supérieur de la Région de Tamanarive : M. Bérési, administrateur en chef des colonies, délégué dans les fonctions de Secrétaire général.

Chef de la Province et Maire de Nossi-Bé : M. Istria, administrateur de première classe des colonies.

Chef de la province d'Antalaha : M. de Alma, administrateur de 1re classe des colonies.

Chef de la Province de Maintirano : M. Vivaldi, administrateur de 1re classe des colonies.

Chef de la Circonscription Domaniale et Foncière de Tamanarive : M. Luca, receveur de classe exceptionnelle de l'Enregistrement.

Chef de la Circonscription Domaniale et Foncière de Tuléar : M. Arrighi, receveur des douanes hors classe.

⁂

En exécution des dispositions de la loi du 17 avril 1924 (Services Militaires de guerre) ont été promus :

Chemins de fer :

M. Amet, à l'emploi de comptable de 2e classe.

Contributions indirectes

M. Laffranchi, à l'emploi de préposé de 1re classe.

Douanes

M. Boglioni, à l'emploi de Commis de 2e classe, à compter du 1er juillet 1924.

Eaux et Forêts

M. Leonardi, à l'emploi de garde de 1re classe.

Garde Indigène

M. Angelini, à l'emploi de garde principal hors classe.

M. Mella, à l'emploi de garde principal 1re classe.

M. Sezzoni, à l'emploi de garde principal 2e classe.

Police Administrative et Judiciaire

M. Ghilini, commissaire de 1re classe, à compter du 1er janvier 1924.

M. Vincentelli, commissaire de 2e classe, à compter du 1er janvier 1924.

M. Casabianca, inspecteur principal, à compter du 1er janvier 1924.

M. Damaziani, inspecteur de 1re classe, à compter du 1er juillet 1925.

M. Franchi, inspecteur de 1re classe, à compter du 1er janvier 1926.

M. Fieri, inspecteur de 1re classe, à compter du 1er janvier 1927.

M. Agostini Joseph, adjoint de 1re classe.

M. Agostini Joseph-Louis, adjoint de 2e classe.

M. Muzzoni, commis de 1re classe.

Travaux Publics :

M. Luciani, surveillant principal de 2e classe.

Trésorerie :

M. Pietrucci, gayeur de 3e classe.

⁂

M. Baldacci, garde principal, a obtenu un congé de 3 mois, pour en jouir à Corte.

M. Alessandri, commis des Services Civils, venant de France, a été affecté à Bonifacio.

M. Barbini, commis du Trésor à Sartène, a été affecté à Valledoria.

INFORMATIONS LOCALES

LE PRINTEMPS

L'hiver n'a point voulu nous quitter sans nous montrer, une fois encore, sa rigueur. La journée d'hier, si dernière, fut des plus fraîches et dans la matinée, pendant qu'il brillait sur la ville, la crête du Pigno restait un léger manteau de neige.

Les prochaines atmosphériques pour aujourd'hui ne sont guère plus brillantes et il n'est pas dit que le printemps aura fait son entrée demain.

Qu'il soit quand même le bienvenu !...

Les Examens

EXAMEN DES BOURSES
(*5e, 6e, 5e et 6e mixte*)

L'examen aura lieu demain jeudi 22 mars. Entrée Petit Lycée, boulevard Auguste-Gaudin. L'appel aura lieu à 7 h. 30.

Faits Divers

FEUX DE CHEMINÉES

Hier, vers 14 heures, un feu de cheminée se déclarait dans l'immeuble du Pensionna Pantevera. Il fut rapidement éteint.

⁂

A 18 heures, la police était alertée : une autre cheminée avait pris feu dans l'immeuble habité, rue Campanari, par Mme Orticoni, veuve. Le danger était, là, plus sérieux, mais il fut vite écarté avec le concours de la pompe municipale.

Dans l'Armée

GENIE

M. Tavera, capitaine, instructeur à l'Ecole militaire et d'application de l'infanterie, a été nommé inspecteur des études à l'Ecole polytechnique.

M. Moretti, sous-lieutenant au 19e rég. a été affecté au détachement d'exploitation de la ligne de Metz à Château-Salins.

⁂

SERVICE DE SANTE

M. Pozzo-di-Borgo Charles-André-Marie-Joseph-Paul, médecin-major de 2e classe au 61e rég. d'artillerie à Metz, a été affecté au centre de réforme de Marseille.

⁂

MEDAILLE DES EVADES

La médaille des évadés est attribuée, au titre de la guerre 1914-1918, aux militaires et anciens militaires ci-après :

M. Mattei J., caporal de réserve au 1er rég. de tirailleurs, avec maintien de la citation accordée à l'occasion de l'évasion.

M. Tristani P.-M., capitaine à l'état-major du corps d'armée colonial, avec citation à l'ordre de la division.

MM. Fragossi, sergent de réserve d'infanterie du recrutement de Saint-Brieuc, et Piccini, matelot de réserve de la flotte de commerce et ouvriers d'administration, avec citation à l'ordre de la brigade.

Nominations

NOUVELLES COLONIALES

L'Honorariat de son grade a été conféré à M. Donati Pierre, chef de bureau hors classe des secrétariats généraux des colonies, en retraite.

Boutons du Visage

La Pommade Cadum dessèche les boutons et les fait disparaître, laissant la peau saine et lisse. Elle est souveraine contre toutes les démangeaisons et les irritations de la peau. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, eczémas, démangeaisons, piqûres, brûlures, crevasses, engelures.

LUCIEN WURMSER A BASTIA

Le Maison Pleyel de Paris a expédié gracieusement un piano à queue pour les deux très intéressants concerts que le célèbre pianiste donnera à l'Impérial Palace, le lundi 19 mars, à 21 heures et le mercredi 21 mars à 18 heures.

NOUVELLES MÉDICALES

Le docteur Et. Orsini est rentré ; 1, rue Neuve Saint-Jean et clinique Kernaria.

Communications

PAROISSE DE SAINTE-MARIE

Le R. Père Prédicateur Dubois, cette semaine, les sujets suivants :

Vendredi 24, à 7 h. 30 : Le Sacré-Cœur et la Paix.

Les 25, 27 et 28 courant à 8 h. 30, retraite préparatoire au dernier pascal des enfants des deux sexes, à partir de 7 ans.

Dimanche 25, à 7 heures, communion générale pour les enfants qui ont déjà fait leur première retraite ou solennelle.

POSTES ET TELEGRAPHES

Les nominations contre-indiquées entre les candidats ayant subi les mêmes épreuves et ayant obtenu le même nombre de points seront départagées par l'ordre d'ancienneté dans la classe de recrutement. Les candidats ayant subi avec succès les épreuves prévues à l'article 3 du présent arrêté sont inscrits sur la liste d'aptitude par ordre de mérite.

Les candidats qui ne peuvent se présenter à la session de juin pour cause de service militaire sont inscrits sur la liste d'aptitude à la suite des candidats admis.

Les candidats admis sont nommés commis stagiaires dans l'ordre de leur inscription sur la liste d'aptitude, au fur et à mesure des vacances qui se produisent dans les différentes administrations.

Le nombre maximum des nominations est fixé à 50 pour les Bouches-du-Rhône. Le nombre de postes non pourvus à l'issue de la session de juin 1928 sera reporté sur la session de juin 1929.

Les candidats pour l'admission à l'emploi d'agent manipulant des services extérieurs de la Marine et des travaux maritimes sont tenus à subir les épreuves ci-après :

1° Une composition française (rédaction, analyse ou résumé) ;

2° Une composition sur l'histoire et la géographie générales, particulières à la France ;

3° Une composition sur l'arithmétique (opérations sur les nombres entiers et fractionnaires, règle de trois, intérêts, escompte, partages proportionnels, règle de société, règle d'alliage, mélanges, extraction des racines carrées et cubiques, progressions, logarithmes) ;

4° Une composition sur la géométrie (notions sur les figures planes et sur les solides usuels, mesure de leurs surfaces et de leurs volumes) ;

5° Une composition sur la physique et la chimie (notions sur les propriétés générales des corps, sur les principales lois de la physique et sur les principaux phénomènes physiques, notions sur les propriétés des principaux corps simples et composés, sur les principales applications de la chimie à l'industrie) ;

6° Une composition sur la mécanique appliquée et le dessin industriel (notions sur les principales machines motrices et sur les machines-outils, dessin d'une pièce de machine ou d'un appareil d'après un croquis coté).

Les épreuves écrites et orales de ce concours auront lieu à Marseille, à partir du 1er juin 1928.

Les candidats pour l'admission à l'emploi d'agent manipulant des services extérieurs de la Marine et des travaux maritimes sont tenus à subir les épreuves ci-après :

1° Une composition française (rédaction, analyse ou résumé) ;

2° Une composition sur l'histoire et la géographie générales, particulières à la France ;

3° Une composition sur l'arithmétique (opérations sur les nombres entiers et fractionnaires, règle de trois, intérêts, escompte, partages proportionnels, règle de société, règle d'alliage, mélanges, extraction des racines carrées et cubiques, progressions, logarithmes) ;

4° Une composition sur la géométrie (notions sur les figures planes et sur les solides usuels, mesure de leurs surfaces et de leurs volumes) ;

5° Une composition sur la physique et la chimie (notions sur les propriétés générales des corps, sur les principales lois de la physique et sur les principaux phénomènes physiques, notions sur les propriétés des principaux corps simples et composés, sur les principales applications de la chimie à l'industrie) ;

6° Une composition sur la mécanique appliquée et le dessin industriel (notions sur les principales machines motrices et sur les machines-outils, dessin d'une pièce de machine ou d'un appareil d'après un croquis coté).

Les épreuves écrites et orales de ce concours auront lieu à Marseille, à partir du 1er juin 1928.

Demandez UN PONTENOVO



Les Spectacles

FEMINA-CINEMA. — Ce soir : Docteur Cricri-Cricri aux Lilas, comique.

Les films Pérd Bothonl présentent Cathérine Gréhio dans : **Mam'zelle Modiste.**

Les dispositifs nécessaires. La salle des cinémas rural à Paris.

Un cadre uniforme a été adopté pour les panneaux permanents aussi bidimensionnels que possible, et où seront inscrits les noms et adresses d'une imprimerie locale de confiance, ce qui permettra la présence d'une page officiel qui serait ainsi sur la feuille de renseignements, de cette façon des affaires seront facilement à tout des difficultés et la solution, en deux mois.

REGENT-CINEMA. — Ce soir : 6 h. 15 : Le programme : **Paris-Attractions** actualité.

Cinéma-Film présente : Charles Boinvillers dans : **L'Homme écarlate** comique. Demain, en soirée : Le grand film français : **La Vallée du Gange**, avec Georges Melchior, Jean Angelo, Jean Toulout, Charles Vanel, Gina Manès, Jean Forest, Claude Mérelle et son jeune partenaire.

Le film de Vidor : « Origine » ; « Et — enfin plusieurs actualités filmées

Administration des communications téléphoniques entre la France et l'Angleterre.

Un autre accord entre la France et l'Angleterre, conclu entre le Service des Postes et des Télégraphes français et l'Administration anglaise, vient d'être approuvé par le Ministre des Postes, des Télégraphes et des Téléphones.

Cet accord a pour but de permettre aux abonnés du téléphone de Paris et de Londres de correspondre entre eux par la voie aérienne.

Les conversations pourront être échangées entre les abonnés des réseaux téléphoniques des deux capitales, moyennant une taxe de 75 francs par communication de trois minutes.

Des dispositions spéciales ont été prises pour que les communications aient la priorité sur celles échangées entre les autres villes.

Les abonnés de Paris et de Londres pourront correspondre entre eux à partir du 1er avril prochain.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi d'agent manipulant des services postaux et télégraphiques et des travaux publics aura lieu à Marseille le 16 avril 1928.

Le nombre maximum des admissions est fixé à 50 pour les Bouches-du-Rhône. Le nombre de postes non pourvus à l'issue de la session de juin 1928 sera reporté sur la session de juin 1929.

Les candidats pour l'admission à l'emploi d'agent manipulant des services ambulants et des travaux publics sont tenus à subir les épreuves ci-après :

1° Une composition française (rédaction, analyse ou résumé) ;

2° Une composition sur l'histoire et la géographie générales, particulières à la France ;

3° Une composition sur l'arithmétique (opérations sur les nombres entiers et fractionnaires, règle de trois, intérêts, escompte, partages proportionnels, règle de société, règle d'alliage, mélanges, extraction des racines carrées et cubiques, progressions, logarithmes) ;

4° Une composition sur la géométrie (notions sur les figures planes et sur les solides usuels, mesure de leurs surfaces et de leurs volumes) ;

5° Une composition sur la physique et la chimie (notions sur les propriétés générales des corps, sur les principales lois de la physique et sur les principaux phénomènes physiques, notions sur les propriétés des principaux corps simples et composés, sur les principales applications de la chimie à l'industrie) ;

6° Une composition sur la mécanique appliquée et le dessin industriel (notions sur les principales machines motrices et sur les machines-outils, dessin d'une pièce de machine ou d'un appareil d'après un croquis coté).

Les épreuves écrites et orales de ce concours auront lieu à Marseille, à partir du 1er juin 1928.

AVIS DE CONCOURS

Recrutement de vingt dessinateurs des Postes et Télégraphes

Un concours pour le recrutement de vingt dessinateurs des Postes et des Télégraphes aura lieu à Paris, le 7 avril prochain.

Un certain nombre de nominations en province sont à prévoir en raison de la création, en 1928, d'un emploi de dessinateur par région.

Les postulants se procureront la programme du concours à la direction des Postes et des Télégraphes de leur région. Ils devront adresser à l'Inspecteur en Chef, Directeur du Service de la Vérification du Matériel et des ateliers, 75, Boulevard Brune, à Paris, XIVe, leur demande de participation au concours établie sur papier timbré.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

Un incident à la frontière tcheco - soviétique

Le courrier diplomatique russe est mis en état d'arrestation

Reims, 20 mars. — La police tchèque s'est rendue hier à la station frontière de Lundenburg, le courrier diplomatique des Soviets, Kozlovsky, dans les bagages duquel on trouva des documents compromettants.

Pendant l'interrogatoire du courrier, on trouva également vingt-huit kilogrammes de littérature communiste, cachée dans des boîtes de conserves, l'endroit leur plus indiqué pour une telle littérature.

Le courrier fut conduit à Prague, et, actuellement qu'il vient d'être gracié, demandait son rapatriement immédiat.

Prié de s'éloigner le chef du bureau de police tchèque à Prague en a accepté que le courrier Kozlov s'enfuit en Italie que le complice de Kozlovsky n'ait eu recours d'arriver un plus vite. Malheureusement le prétendu inconnu avait déjà pris le large et on ne l'a pas revu.

La reconstitution du crime de Mestorino

Le sang-froid de l'assassin

(Suite de la première page)

— Je n'ai pas pris l'ascenseur, ajoute Mestorino, car je ne voulais pas éveiller la curiosité du concierge en disant qu'il est interdit de s'en servir pour la descente ».

Ce début promet bien le sang-froid du criminel.

Une scène émouvante

La reconstitution terminée, les magistrats et policiers s'apprêtent à descendre. Alors, dans un état spontané, la belle-sœur de Mestorino, Mlle Charmoux, saute au cou de l'assassin :

— Ah ! soutiens-moi, dit-elle, car je suis faible. Mais je te pardonne ».

Elle sanglote, les larmes inondent son visage et sa poitrine est soulevée de sanglots convulsifs. Elle étreint Mestorino qui lui aussi verse quelques larmes. Ce sera son seul moment d'émotion, mais elle il se reprend.

L'indignation populaire

Puis, les inspecteurs font descendre l'assassin. Arrivés au rez de chaussée, ils le poussent et c'est au pas de charge qu'on les voit s'engouffrer dans la porte cochère puis dans l'auto qui démarre en troisième vitesse.

L'assassin du malheureux courrier paraît avoir d'un rire sardonique qui glace d'horreur ceux qui sont présents.

Dehors, la foule, calme jusqu'alors, a reconnu l'assassin elle hurle : « A mort ! A mort ! » et malgré l'important service d'ordre qui la contient arrive à rompre le barrage. Mais la voiture est déjà loin. Alors, c'est la ruée vers la maison du crime et les agents bousculés, entraînés, n'arrivent qu'avec difficulté à défendre la porte cochère.

A nouveau, la foule est dispersée quand deuxième sursaut par Mme Thérèse Valland, Mlle Suzanne Charmoux. Elle semble défaillir. On devine que ses forces de résistance sont à bout. Eux aussi s'engouffrent dans la voiture de l'avenue qui s'éloigne rapidement.

La reconstitution de la scène d'hier la Pérrière qui devait avoir lieu cet après-midi est remise à une date ultérieure.

Le traité de commerce franco-tchecoslovaque

Paris, 20 mars. — Les négociations pour le renouvellement du traité de commerce entre la France et la Tchécoslovaquie se sont ouvertes à Paris, le 16 mars, sous la présidence de M. Bokanowski.

La convention actuelle prévoyait la clause d'adaptation au lendemain d'une modification importante du régime douanier de l'un ou de l'autre pays. C'est en vertu de cette clause d'adaptation que les deux gouvernements ont procédé à un échange de vues sur les modifications à apporter à leurs tarifs douaniers respectifs.

Il semble que l'accord sera conclu sur l'ensemble, réciprocité de la clause de la nation la plus favorisée.

Les délégués tchécoslovaques ont déclaré que les autres éléments du cadre de la nouvelle convention au sujet duquel elles doivent faire un rapport à leurs gouvernements respectifs.

Dès que l'avis des gouvernements aura pu être recueilli les deux délégations reprendront le travail pour aborder la partie technique du problème.

M. Saint reprend son poste

Paris, 20 mars. — M. Saint, préfet de la Seine, accompagné de M. Caput, directeur de l'Assistance, a repris, dans la matinée, son poste de 11 h. 35, où il a été salué par l'embarquement donnés pour la Tunisie.

La conférence de Tanger s'est réunie hier au Quai d'Orsay

Un déjeuner en l'honneur des délégués

Paris, 20 mars. — M. Briand a offert aujourd'hui, au déjeuner en l'honneur des délégués anglais, espagnols, italiens et français qui vont prendre part aux conversations sur les modifications à apporter au statut de Tanger.

Assistaient à ce déjeuner : MM. Quiñones de Leon, ambassadeur d'Espagne ; Lord Crewe, ambassadeur de Grande-Bretagne ; le comte Manzoni, ambassadeur d'Italie ; Aguirre de Carcer, Campbell, Kirpatrick et Pound, experts ; Théodore Delrue, chef du service des affaires étrangères à la Résidence Générale du Maroc ; Philippe Berthelot, secrétaire général au ministère des affaires étrangères ; Alexis Saint-Léger, directeur adjoint des affaires politiques, chef du cabinet du ministre des affaires étrangères.

La séance inaugurale

Paris, 20 mars. — La séance inaugurale de la conférence a lieu, sur Tanger, a été marquée par une allocution de M. Briand qui a souhaité la bienvenue aux délégués.

La conférence a décidé, sous la présidence de M. Berthelot, d'étudier l'accord intervenu entre la France et l'Espagne et la façon dont l'accord sera soumis à l'approbation des dispositions générales du statut de Tanger.

On examinera ensuite les suites à donner aux diverses revendications qui parviennent à la conférence de la part des différentes puissances.

Le représentant du Canada réclame que les représentants de la Grande-Bretagne et de la France des déclarations qu'ils ont faites.

Une nouvelle séance aura lieu demain matin.

Les recherches de nouveaux lubrifiants

Paris, 20 mars. — Le comité scientifique a poursuivi sous la présidence de M. Bataut, membre de l'Institut, ses études sur le ravitaillement du pays en lubrifiant.

M. André, pharmacien-chef de la Salpetrière a fait un exposé général des recherches qu'il a entreprises pour la composition de l'huile sur la production et l'emploi des huiles de ricin ainsi que sur leur régénération.

M. Weiss a rendu compte également des travaux de l'école nationale des Pétroles de Strasbourg sur la détermination des caractéristiques des huiles de graissage et sur les causes de l'altération des huiles de transformation.

M. Fréjaf, a présenté une communication sur ses travaux concernant la théorie nouvelle du graissage.

L'Académie des sciences s'occupe de la révalorisation

Paris, 20 mars. — L'Académie des Sciences, réunie hier, a examiné les questions du franc et de

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND
ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

LE JOURNAL DES RETRAITES
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XVe
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la retraite et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste Aboteyri, 481 Aug. Frayal.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 590.09 - Spécimen sur demande

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Service d'hiver
Mercredi 21, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 21, de Livourne pr Bastia, 23 h.
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio, 4 midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio, 4 midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.
DEPARTS DE LA CORSE
POUR LE CONTINENT
Service d'hiver
Mercredi 14, d'Ile-Rousse pr Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 15, de Bastia pr Marseille, à midi.
Service d'été
Mercredi 21, de Calvi pour Toulon et Marseille, à 19 heures.
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 19 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse, pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Imp. R. Cautier et Fils, 8, Rue du Palais La Dirrct.-Gén. : LUCIEN CORDIER.

BOURSE DE PARIS du 20 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Cours précéd.	Cours du jour
5 % PERPETUEL		97 70
4 % 1917	73 85	73 80
4 % 1918	74 15	73 90
5 % 1920	97 50	97 50
5 % 1920	97 50	97 50
4 % 1925	84 50	84 25
4 % 1925	84 50	84 25
OBLIGATIONS 5 % 1920	97 50	97 50
— — 1920	97 50	97 50
— — 1920	97 50	97 50
— — 1927	97 50	97 50
CRÉDIT NATIONAL 1919	97 50	97 50
— — 1919	97 50	97 50
— — 1919	97 50	97 50
OBLIG 5 % 1920 AGENT.	97 50	97 50
— — MINES DE COURRIÈRES	97 50	97 50
DÉPART. RENNE 7 % 1920	97 50	97 50
PARIS 1899	97 50	97 50
— 1903	97 50	97 50
— 1905	97 50	97 50
COMMUNALES 1871	97 50	97 50
— 1900	97 50	97 50
TERME		
BANQUE DE FRANCE	17870	17875
— NATION. DE CRÉDIT	1 50	1150
PARIS & PAYS BAS	1 50	1150
PATRIMOINE	1650	1650

	Cours précéd.	Cours du jour
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	2070	2100
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1870	1870
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1170	1170
CRÉDIT LYONNAIS	1240	1245
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1180	1180
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	220 50	220 50
SUEZ CAPITAL	94 50	95 25
SUEZ PARTS	94 50	95 25
SUEZ CIVILES	97 50	97 50
EST capital	1210	1210
LYON capital	1220	1220
MIDI capital	1220	1220
NORD CAPITAL	1840	1840
ORLÉANS capital	1220	1220
SANTA-FE Cie DE FER	1220	1220
DISTR. ÉLECTRICITÉ	1240	1240
COMP. GÉN. ÉLECTRICITÉ	1240	1240
THOMSON	1240	1240
TREFILERIE DU HAVRE	1240	1240
MINES DE COURRIÈRES	1240	1240
MINES DE LENS	1240	1240
KUHLMANN	1240	1240
PHOSPHATES DE GAFSA	1240	1240
PECHINEY	1240	1240
CHARGEURS REUNIS	1240	1240
TRANSATLANTIQUE ORD. 5 % FR.	1240	1240
VOITURES PARIS	1240	1240
CULTURES TROPICALES	1240	1240
RAFFIN. SUCRERIE ASTOMIS	1240	1240
SUCRERIE SAY	1240	1240
RUHRORT	1240	1240
SOUMAGNE-GOLDER	1240	1240
D. SUEZ 5 % 1920	1240	1240

	Cours précéd.	Cours du jour
SERBE 1895	181 75	184
TURC 4 %	1180	1175
TURC 5 % 1914	1180	1175
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	620	620
— OTTOMANE	1055	1060
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	1055	1060
WAGONS LITS ORD.	1210	1210
CENTRAL MINING	1240	1240
RIO TINTO	1240	1240
ORIENTAL CARPET	1240	1240
PETROFINA	1240	1240
SUCRERIES D'EGYPTE	1240	1240
MINES MEXICAINES 1903	1240	1240
BRARFAN	1240	1240
CAMBODGE	1240	1240
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	1240	1240
CHARTERED	1240	1240
CONCORDIA	1240	1240
DE BEERS ORD.	1240	1240
ESTRELLAS	1240	1240
FRANCO WYOMING	1240	1240
HUANCHACA	1240	1240
LANGKONTEEN	1240	1240
MALACCA ORD.	1240	1240
MEXICAN EAGLE ORD.	1240	1240
MODDERFONTEIN	1240	1240
MONTECATINI	1240	1240
NIZANTA	1240	1240
PADANG	1240	1240
SAND MINES	1240	1240
SOUMAGNE-GOLDER	1240	1240
TUTICHORIN	1240	1240

COMPTANT	Cours précéd.	Cours du jour
CH. DE FER ROUTIER ALGÉRIE		
CH. DE FER DÉPARTEMENT		
DOCKS MARSEILLE		
LYONNAISE DES EAUX CAP.		
ÉLECTRICITÉ PARIS		
UNION ÉLECTRICITÉ		
PYRÉNÉENNES		
LESNA		
GAZ DE PARIS		
SCHNEIDER		
FIVES LILLE		
SAINT-GOBAIN		
VERRERIE CAHMAUX		
B'LINS MIDI capital		
— PRIORITÉS MAINT. ORD.		
J. ESTELLERIE INDO-CHINE		
POLIET CHAUSSON		
GALERIES LAFAYETTE		
PARIS FRANCE		
PRINTEMPS		
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA		
LONG BANK OF EGYPT		
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE		
— MEXICAIN		
— CUBA		
FRANCE PHILIPPINES ordinaire		
BANQUE FRANÇAISE		
— ESTRELLAS JAPON		
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.		
BI-METAL		
HOTCHKISS		

	Cours précéd.	Cours du jour
MEYER CHARLTIER		
TALCS LUZENAC		
SOAEL DUTCH		
SHELL		
Fonds d'Etat Etrangers		
ITALIEN 5 %		
ARGENTIN 4 % 1909		
BELGE 5 % 1926		
BRÉSIL 4 % 1889		
BULGARE 7 % 1923		
CHINE 4 % 1895		
EGYPT. UNIF. 5 %		
HELLEN 5 %		
ITALIE 5 %		
JAPON 4 % 1905		
MEXIQUE 5 % 1904		
ROUMANIE 4 % 1903		
RUSSE 5 % EMP.		
SERBE 1895		
CHANGES		
Londres		
New-York		
Allemagne (100 reichsmark)		
Belgique		
Espagne		
Hollande		
Italie		
Pologne		
Suisse		

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
BULLETIN D'ABONNEMENT
M.....
demeurant à.....
déclare souscrire un abonnement de.....
au Petit Bastiais à partir du.....
SIGNATURE
Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : Ajaccio 152.
TARIF DES ABONNEMENTS
CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli BASTIA
ENTRÉE LIBRE. — Renseignements gratuits.

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

INSTALLATIONS & FOURNITURES SALLES DE BAINS
Chauffage Central ::
G. Guiducci
36-38, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-20
Maison de confiance, particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie& d'électricité ::

Quand on part pour Paris notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais

L'Echo Touristique de la Corse
littéraire, anecdotique, pittoresque, descriptif et bibliographique.
Deuxième année, DEUX FRS par an, semestriel. (Compte postal N° 211-44, Paris.)
Directeur : A. Clavel, Librairie de la Corse, 43, rue St-Lazare, à Paris. Spécimen franco.

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

N° 28 — Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Après avoir averti Jeanne qu'il adoptait décidément son idée, il écrivit à la marquise une lettre longuement élaborée où il l'informait en substance que M. de La Roche-Ermel venait d'être atteint d'une nécessité absolue de goutte ; qu'une fille ne pouvant le quitter, le voyage à Paris était forcément différé, et que Jeanne réclamait les bons offices de madame de Talyas pour vérifier l'achat et la confection des différentes pièces de son trousseau.

Cette lettre eut une conséquence immédiate que Philippe eût dû prévoir, mais qu'il n'avait pas prévue et qui l'affligea. La marquise y répondit en fort bons termes ; mais ce ne fut pas à Philippe qu'elle adressa sa réponse, ce fut à Jeanne. Cette petite espièglerie fut généralement admirée dans la famille :

« Je vais bien toucher, mademoiselle, à votre cœur, disait la marquise, je devine, de la gravité d'un juge, tout ce que vous me donnez. Vous allez ne devoir les dons ma corbeille, ne voilà aussi de mes yeux en m'offrant ainsi plus heureuse que j'ai été autrefois, — et vous entrez les feuilles de papier de soie qui la protégeaient, et le sourire qui la rendit plus belle encore

ÉCHOS

Billet Parisien

Soyez sûrs — mieux bien que vous n'osez peut-être le croire — que votre ville sera dévastée de la façon la plus horrible.

Sur les trente-six, dix-neuf ont reçu le coup pour leur héroïsme lors des dernières hostilités, un peut d'autres pour leur attitude d'ordre patriotique. Il n'est pas inutile de rappeler leurs noms : Arras, Bruxelles, Blâmont, Bône, Casablanca, Châlons-sur-Marne, Chartres, Château-Thierry, Dunkerque, Epernay, Evian, Liège, Longwy, Metz, Nancy, Neuve-Chapelle, Reims, Nouvon, Saint-Dié, Strasbourg, Thionville.

Parmi les autres certaines ont acquis le droit d'ajouter l'étoile d'oiselle à leurs armes, grâce à leur bravoure pendant six. Tel est le cas de Péronne, décorée le 3 octobre 1913 ; Verdun, le 12 novembre 1916 ; St-Quentin, le 6 juin 1918 ; Bombardier, le 19 avril 1906 ; Châteaudun, le 8 octobre 1877 et Bourges le 7 mai 1919. Puis, viennent Paris, en 1900 — pour faits d'exposition universelle, sans doute — Belfort, en même année, Dijon en 1900. Enfin, Châteaux-Sainte, Tavaux et Saint-Jean-de-Losne furent officiellement investies par le grand Livre de l'Ordre, le 22 mai 1925.

Ces trente-six villes forment, avec leur décoration, « à la boutonnière une mosaïque de couleurs assez amusante, leur ruban rouge ; les autres se sont débouillées pour l'avoir : elles auraient importantes bien en cour, des influences aussi intervenaient.

Mais voici le tour des petites villes, des villages, des hameaux qui ont souffert, de 1914 à 1918, jusque dans leurs fondations, qui ont connu toutes les cruautés de la guerre, qui ont subi l'amère douleur d'être délignées et de n'être plus que des amas informes de pierres calcinées par l'incendie. Celles-là étaient trop nombreuses pour que l'on songeât à leur donner la Légion d'honneur. Qui, cependant, la méritait plus qu'elles ?

Dans ? on ne peut pas décorer tout le monde ? Quand les gros sont servis, les petits se contentent de ce qui reste. Elles étaient donc deux mille six cent soixante-deux qui ont reçu la croix de guerre, l'humble croix des poilus, celle dont la plupart de nos héros durent se contenter.

Voyez-vous, il en va parfois des villes comme des hommes...

Gabriel Bauer.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui, jeudi, 22 mars, 82e jour de l'année, 284 à venir.

Aujourd'hui : Saint-Emile.

Demain : Saint-Victorien.

EPHÉMÉRIDES CORSES. — (22 mars 1780) : Publication et expédition au gouverneur de l'Ile de Corse de la mention de la mécanicien de l'aéronautique, les titulaires du brevet militaires de pilote d'avion.

REMEMBER !

Londres, 21 mars. — Les journaux rappellent qu'il y a dix ans exactement, les allemands déclenchaient la première de leurs cinq grandes offensives contre le front allié sur le sol français.

Un parachutiste se tue

Paris, 20 mars. — Vers midi, le sieur Samuel Gayet, 25 ans, bijoutier à Puteaux, habitant 34, rue de Bauveille se mit en se lançant de la première plate-forme de la Tour Eiffel. Le parachute dont il se servait n'ayant pas fonctionné.

La tempête dans l'Hérault

Montpellier, 20 mars. — La pluie tombe depuis deux jours sans interruption, accompagnée d'un violent vent du sud.

La tempête sévit sur la côte et a mis démontée rend la navigation impossible. De nombreux bateaux ont relâché

L'assassinat de "Gaby"

Paris, 20 mars. — M. Dereux, juge d'instruction, a interrogé de nouveau le mauvais Robert Hert, arrêté pour vagabondage spécial, soupçonné d'être l'assassin de son amie, Gaby Lequerrec, dont le cadavre dépecé fut trouvé à Saint-Denis. Hert se défendit énergiquement et protesta de son innocence.



— Mof avoué, fut fait de d'Assistance, mais cela ne m'a pas réussi... mais aujourd'hui est guéri avec la voisse 2

Les préparatifs du raid polaire du général Nobile

Rome, 21 mars. — Le « Corriere della Sera » annonce que le général Nobile est parti pour le Pôle, à bord du « Krassine » avec le matériel nécessaire à son expédition. Il est accompagné de quelques aviateurs et de plusieurs savants qui doivent partir dans les premiers jours d'avril. Auparavant, le général aurait une grande réception à Moscou.

Des avions américains bombardent les rebelles nicaraguayens

Londres, 21 mars. — Un message de Managua signale qu'une escadrille d'avions américains a bombardé à deux reprises les points de concentration des troupes du général rebelle Sandino.

Un des avions pris sous le feu des nicaraguayens fut touché cinq fois et un de ses occupants fut blessé par une balle.

Or même que ce bombardement ait été le plus sévère auquel les troupes du général Sandino aient été soumises depuis l'attaque de juillet dernier où 300 rebelles furent tués.

L'horrible agonie d'un ouvrier marnier

Ecrivez, 21 mars. — Le sieur Constant Gustard, journalier à Combs-sur-Ille, avait disparu depuis le 21 mars. On le rechercha en vain quand on eut l'idée, dimanche, de faire descendre un ouvrier dans une marnière. Gustard y tomba encore vivant, mais fort souffrir. Malheureusement, il est mort, hier, à l'hôpital de Pont-Audemer.

Il avait horriblement souffert et s'était rendu compte qu'il était resté sept jours au fond du puits.

Exploit de rat d'hôtel

Nice, 21 mars. — Mme Lilian Graynier et Mme Florence Booth, de passage dans un hôtel du Mont Boron, ont été victimes dans la nuit du 19 au 19 courant d'un vol de 45.000 francs de bijoux de la part d'un rat d'hôtel qui s'introduisait dans leurs chambres et rafla leurs bagues, montres et sacs à main.

A la Préfecture de Police

Paris, 20 mars. — Par arrêté du préfet de police sont nommés à dater du 1er juin : Directeur de la police judiciaire, M. André Brunet, en remplacement de M. Lacambre, admis à la retraite, et nommé directeur honoraire ; sous-directeur de la police judiciaire, M. Barthelemy, actuellement commissaire divisionnaire.

Un ouvrier tue sa femme sa belle-mère et sa grand'mère

Albi, 21 mars. — Le sieur Paul Reboul, 26 ans, ouvrier boulanger, a tué à coups de revolver sa femme, sa belle-mère et sa grand'mère puis il s'est enfui.

Poursuivi par les gendarmes Reboul se réfugia au deuxième étage d'une maison, où il fut arrêté.

A la Chambre des Communes

Londres, 21 mars. — La Chambre des Communes a discuté le budget de l'Inde. Elle repoussa par 222 voix contre 129 la résolution de M. Lowes-Dicky demandant la réduction des effectifs de l'armée.

Bibliographie

"CALLOVE" OU L'HONNEUR CORSE
par Sébastien Dalzon

Jean Ajalbert — membre de l'Académie Goncourt — demande que chaque écrivain offre à ses Lettres de Turquie — celle que les barbares puissent en tuer un — un livre sur les mœurs des pays où ils séjournèrent.

Suivant un l'Honneur Corse ferait bella figure parmi les livres « du Pays Corse » qu'il va nous donner un beau roman sur les mœurs anciennes.

M. Sébastien Dalzon a pourvu à un double but : faire valoir nombreuses, richesses cette terre cyrnéenne qui s'enveloppe d'une poésie, restituer en leur lumière les mœurs anciennes que la prospérité... tout en demeurant l'antique remarquable du Bandolisme.

L'auteur sait évoquer le chevrier qui se dévoue du Tasse du chef le village qui est sous la caresse du soleil. Ses coups de fusils du Bleccio, et les sentiers intermédiaires, ensorcelant, d'autre part, comme des pâtures.

Il s'attache aux plus modestes comme aux plus fameux bandits de la belle race. Un charme particulier se dégage de ses descriptions qui font de l'apparente insouciance de la vie rustique, la plus terrible de tribulation, une succession de frères, de plaisirs inattendus sans cesse renouvelés.

Et nous voyons défiler, tout à tour, les silex de prédiction qui ensoleillent les confréries de Cauzina et du Cap-Corse — où s'enlacent les épisodes — et se mêlent, dans le cadre de sites pittoresque qui sont à la fois le bandit Gallochi — personnage rude et farouche au fond de son cœur tendresse prohibé — le berger Bonini et sa fille Sirena, la trame du bandi Seppa, le marchand des vaps Le Tredafer, etc... Et se mêlent aussi nous spécifie, dans un cadre pittoresque, où la couleur locale s'allie à l'exactitude historique, qu'elle a de plus finement rigoureux de curieuses physionomies, plus que vraisemblables, réelles !

Cela nous change des romans convenus, écrits par des continentaux. Ces écrivains malgré leur bon vouloir n'aperçoivent notre île qu'à travers des brumes. Notre « déterminisme » même est incompris. Telle scène du roman, l'« Agonie de Seppa », par exemple renferme des sentiments caractéristiques. Ce ne sont pas des vérités sentimentales, mais des échos d'expériences personnelles. C'est l'âme de la femme corse, au dévouement aux larmes, qui se dévoile là dans toute sa beauté.

Toute l'intrigue est d'ailleurs exposée simplement ; rien de verveux, de grandiloquent, mais des pensées rudes et fortes qui ont le don d'intéresser, de renseigner et d'émouvoir...

Et l'on aime de Saint pierre l'ère des exilités. Un long martyre commence pour ceux qui s'est mis hors la loi. Sa vie s'use vite et est brutale... Autour de lui s'annoncent les ruines...

Tel un parfum — sans cesse aux aguets — la guerre d'une traîtrise, d'un coup de faulx, et la honte et l'abandon. Les cruautés succèdent aux exécutions sommaires ; la solitude l'oppresse, finit par devenir un supplice intolérable. L'hallali s'éventuelle. Une sourde révolte contre le monde devient sa seule raison de vivre... Et c'est la mort, la mort libératrice, qui le changement aux modifications que le « cas » apporte au héros du roman, chez qui tout plus vrai, plus déformé...

L'on devore les chapitres — dieu sait avec quelle angoisse — afin de connaître toutes les péripéties de cette tragique aventure où l'amour voisine à l'épouvante, à la mort... où l'honneur commande !

Malheur au larron d'honneur ! On a dans les pays des principes avec lesquels on ne transige pas... Le bandit Gallochi-même paiera de sa vie une manquement à ces principes !

Jean-Marc Salvadori.

EXAMEN PROFESSIONNEL des candidats juges de paix

La session de l'examen professionnel des candidats à une justice de paix aura lieu au siège de la Cour d'appel de Bastia, le lundi 4 juin 1928.

Sont seuls admis à se présenter les Français âgés de 25 ans au moins au 1er janvier de cette année, jouissant de leurs droits civiques, qui auront satisfait aux obligations militaires et remplissant, en outre, les conditions suivantes :

1° Être licenciés en Droit, et justifier d'un stage de deux ans, au moins, près d'un barreau, dans une étude de notaire, ou d'avoué, ou dans un greffe ;

2° A titre exceptionnel, pourront prendre part à cet examen les greffiers des tribunaux civils supprimés par le décret du 3 septembre 1926 et ayant exercé leurs fonctions pendant 10 ans.

Les candidats peuvent se faire inscrire, à partir de ce jour et jusqu'au 20 avril prochain, au parquet du procureur de la République près le tribunal départemental de la Corse (section de Bastia ou d'Ajaccio), suivant qu'ils sont domiciliés dans les arrondissements de Bastia, Calvi, Corté, ou bien dans ceux d'Ajaccio et Sartène.

Ils devront déposer les pièces justificatives, qui leur seront indiquées par les parquets.

La Vie Sportive

Paris, 21 mars. — *Boxe*. — Dans un match de quinze rounds Morachini a battu Pilon par abandon de son adversaire à la douzième reprise.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve Joseph Santini et ses enfants : Françoise et Jean-César, ont l'honneur de faire part à leurs parents et amis de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Joseph SANTINI
retraité

leur époux et père, décédé le 21 mars 1928, muni des Sacrements de l'Eglise.

Le levée du corps aura lieu vendredi 23 à 7 heures et l'inhumation le samedi à Casamozzoli.

Maison mortuaire : R. Bd Albert-1er.

INFORMATIONS LOCALES

Au Port

JOURNÉE DU 21 MARS 1928

Cabries 2 « Cyrnos » paquebot français ces Compagnie de l'Extrême-Orient, Capitaine Pierre, venant de Marseille avec 136 passagers et marchandises, pour le Compagnie Commerciale.

Yacht anglais « Sophie » jaugeant 545 tonneaux brut, ayant à bord 52 hommes et 10 passagers, venant d'Usk a quitté aujourd'hui matin 21, à 9 heures, pour Porto-Vecchio.

« La Corse », capitaine Antoni, de Cette, via Bo-Bonifacio, avec 250 tonnes pour notre port. Y compris 22 tonnes de vins et pétrole. Parti pour Ajaccio, avec un peu chargement pour ce dernier port et 100 tonnes embarquées à Bastia pour Marseille.

« Le Var » sud-est de sud-est Bastia, arrivera sur lest pour gagner charges de sable.

« Le Var » sud-est de sud-est Bastia, arrivera sur lest pour gagner charges de sable.

Le vent de sud-est a soufflé hier à presque une forte bonne et un vague formidable au port, obligeant les navires à tripler leurs amarres.

Un télégramme reçu par le service du port à 11 heures, indiquait qu'une tempête sévissait sur la côte Ouest de Corse et dans le sud-est en Provence, avec pluie continuelle et brouillard persistant. Le baromètre au plus haut point.

Le vent a tourné au sud-est dans la nuit et a soufflé hier à presque une forte bonne et un vague formidable au port, obligeant les navires à tripler leurs amarres.

Un télégramme reçu par le service du port à 11 heures, indiquait qu'une tempête sévissait sur la côte Ouest de Corse et dans le sud-est en Provence, avec pluie continuelle et brouillard persistant. Le baromètre au plus haut point.

Le vent de sud-est tournera au sud-ouest et faiblira dans la nuit.

Le vent de sud-est tournera au sud-ouest et faiblira dans la nuit.

État-Civil

JOURNÉE DU 21 MARS 1928

Mariages : Sebbin François, horloger et Mattei Jeanne-Françoise-Anne-Marie, ouvrière ; Baudelmi Adolphe, journalier, et Casanova Nonciade-Marie, ménagère.

Naissances : Ferrarini Tonny, Benedetti Antoinette-Jacqueline ; Salotti Jacqueline ; Vincenti Pascaline-Josephine ; Luporli Pierre-Lucien.

Décès : Carrecchi Marie Isoline, 2 ans ; Cristofini Jean-François, page du Président civil en retraite, célibataire, 80 ans.

SUCCÈS UNIVERSITAIRE

Nous apprenons avec plaisir que Mlle Jeanne Paoli a été nommée régisseuse au cours secondaire de Draguignan (Var).

Mlle Jeanne Paoli est la fille du maréchal des logis en retraite, et la nièce de Mme veuve Chaubry, née Paoli.

Nos sincères félicitations.

DE PASSAGE

M. F. Trouillet, directeur du champagne De Castelnau, et M. Jean Palmieri, agent général de la même marque pour le Sud-Est.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BASTIA.

MM. les membres du Syndicat d'Initiative sont priés de vouloir bien se réunir vendredi soir 23 courant à 18 heures au siège social.

Ordre du jour :

Services maritimes ; nouveaux horaires ; distribution du courrier ; questions diverses.

ORPHEON BASTIAIS

Avis de convocation. — Les membres adhérents de « l'Orphéon Bastiais », ainsi que les personnes qui désirent en faire partie sont instamment priés de bien vouloir assister aux premières répétitions qui auront lieu ce soir, 22 mars à 8 heures et demie, au local de la Société (Bar Français, rue de la Gare, n° 6).

Le Directeur : Louis Botta.

La Maison BERTHE, 9, rue Pôtien Paris, cède ses offentes que pendant 8 jours elle vend ses ROBES et MANTEAUX pour dames et enfants Hôtel de France à Bastia.

MARTINI
Véritable Vieille Marque de Turin
DEMANDEZ-LE PARTOUT

AVIS DE CONCOURS

Recrutement de vingt Commissaires des Postes et Télégraphes

Un concours pour le recrutement de vingt commissaires des Postes et des Télégraphes aura lieu, à Paris, les 7 et 8 mai prochain.

Un registre d'inscription est provisoirement ouvert à partir du 1er avril 1928, au ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes (Direction du personnel, 3e bureau, 1er étage, porte 13, rue de Valois, Paris, 1er arrondissement).

Pour être admis à se présenter les candidats doivent être de nationalité française, avoir satisfait aux obligations de la loi sur le recrutement de l'armée, ne pas avoir dépassé l'âge de 26 ans au 1er janvier 1928 et être reconnus posséder l'aptitude physique nécessaire.

Les postulants se procureront le programme du concours à la Direction des Postes et des Télégraphes de leur région. Ils devront adresser à l'inspecteur ou Chef Directeur du département de l'arrondissement de leur résidence, 73, Boulevard Brune, à Paris, XIVe, leur demande de participation au concours établie sur papier timbré.

Les Spectacles

REGENT-CINÉMA. — En matinée, à 3 h. : Charles Boyer dans « L'Homme Traqué », comédie dramatique en 8 parties.

En soirée, à 8 h. 45 : Grand spectacle avec programme spécial.

Le programme comprendra : Première partie : Régionalisme.

Deuxième partie : Sur l'Eau, comédie nautique.

Troisième partie : Sur l'Eau, comédie nautique.

Quatrième partie : Régionalisme.

Mateo part en voyage, grande comédie, **Deuxième partie** : Sur l'Eau présente le grand film Pathé : **La Vengeance du Garçon**, avec Jean Toulout, Jean Worms, Roger Lorrain et Georges Melchior, l'interprète de « Mathias ».

Les principales scènes sont en couleurs naturelles. Location au bureau « Olympia ».

FEMINA-CINÉMA. — En Matinée : « Gribouille ».

En soirée, orchestre. Grand film policier : **Tom, champion de Boxe**, grand film sportif avec William Boyd.



Certaines femmes ne se rendent pas compte qu'elles se font une mauvaise réclame en cachant leurs défauts. Elles cherchent à cacher les défauts de leur peau à la place d'essayer de les faire disparaître. Leur teint est terne, leur visage est sans éclat et rapidement vieillissent.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'admission à l'emploi d'agent auxiliaire des services postaux et télégraphiques aura lieu à Bastia le 2 avril 1928.

Les candidats pour l'admission à l'emploi d'agent auxiliaire des services postaux et télégraphiques aura lieu à Bastia le 2 avril 1928.

Les demandes d'admission devront parvenir au plus tard le 31 mars 1928.

Le Chef d'exploitation des télégraphes et téléphones : Lucien.

POUR LES ASCENDANTS DE LA GUERRE

Le Journal des Pères et mères des Morts pour la France publie un 3e appel en vue de la création d'une Fédération des Sociétés du 9 décembre 1927 et nationales et locales concernant ses applications, ainsi que les diverses organisations de bonnes volontés désirées à l'appui.

Pour permettre les manœuvres de l'industrie des soudeurs aromiques qui leur exercent, nous prions par circulaire aux Pères et mères qui désirent s'adresser à nous sous un nom de domaine : 9, rue Delong, Paris (17e).

AVIS AUX GAZÉS ET BLESSÉS DU POUMON

Les maladies graves et blessés du poumon qui désirent à retrouver leur santé d'antan consultent.

La Ligue Nationale des Gazés, des blessés du poumon et des victimes de la guerre, 9, rue Delong, Paris (17e), Président d'honneur : Paul Painlevé, Président Honoraire : Paris, se met à leur disposition pour leur faire parvenir la demande qui leur est nécessaire. « Pour ces » :

Il est rappelé aux gazés et blessés du poumon qu'ils ont jusqu'au 31 décembre 1928 pour faire valoir leurs droits à pension, dernier délai. Entrez en jugement au

Communications

PAROISSE DE SAINTE-MARIE

Le R. Père Prédicateur traitera, cette semaine, les sujets suivants :

Vendredi 23, à 7 h. 30 : Le Sacré-Cœur et la Prière.

Les 22, 23 et 24 courant à 4 h. 30, retraite préparatoire au cercle pascal des enfants des deux sexes, à partir de 7 ans.

Dimanche 25, à 7 heures, communion pascale pour les enfants qui ont déjà fait leur première communion solennelle.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

De nombreuses correspondances continuent à être déposées dans les boîtes aux lettres ou vue de leur acheminement par la voie aérienne Toulouse-Casablanca. L'administration des Postes rappelle que ces lettres seront ses transports jusqu'au 1er janvier 1928 et que, par suite, les correspondances à destination de l'Algérie ne pourront être expédiées que par les voies ordinaires.

Ouverture des communications téléphoniques entre la France et l'Angleterre.

Un public sera ouverte de grande rapidité entre d'être échangée entre la France et l'Angleterre.

Ils utilisent le câble et les câbles sous-terrains qui ont été posés récemment entre Portsmouth et Southampton, d'une part, la ville de Londres, d'autre part, de nombreuses circuits additionnels en câble ont été établis entre ces différentes villes. Enfin, les communications entre Londres et Paris et Londres et Bruxelles sont faites par câbles sous-terrains.

Dès à présent, on peut donc demander des communications avec l'Angleterre par la voie ordinaire.

Ordre du jour :

Services maritimes ; nouveaux horaires ; distribution du courrier ; questions diverses.

ORPHEON BASTIAIS

Avis de convocation. — Les membres adhérents de « l'Orphéon Bastiais », ainsi que les personnes qui désirent en faire partie sont instamment priés de bien vouloir assister aux premières répétitions qui auront lieu ce soir, 22 mars à 8 heures et demie, au local de la Société (Bar Français, rue de la Gare, n° 6).

Le Directeur : Louis Botta.

La Maison BERTHE, 9, rue Pôtien Paris, cède ses offentes que pendant 8 jours elle vend ses ROBES et MANTEAUX pour dames et enfants Hôtel de France à Bastia.

MARTINI
Véritable Vieille Marque de Turin
DEMANDEZ-LE PARTOUT

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

L'arrestation en Russie d'ingénieurs allemands

M. Stinnes s'entretiendra avec M. Stresemann

Berlin, 20 mars. — Une information parvenue de Moscou prévoit que MM. Litvinoff et Rosenholz, qui prendra part actuellement aux délibérations du comité du désarmement, à Genève, auraient reçu l'ordre de s'arrêter à Berlin à leur retour en Russie pour y nommer des négociations avec M. Stresemann et le chancelier au sujet des arrestations dans le bassin d'ingénieurs allemands.

A Berlin on continue à être très irrité contre Moscou où les démarches effectuées par le comte Brockdorf sont restées sans résultats.

Les motifs de l'arrestation

Berlin, 21 mars. — Suivant la *Tribune de la Croix* les ingénieurs allemands arrêtés il y a quelques jours à Moscou auraient été arrêtés dans le Donetz sur l'ordre d'un vol de dynamite commis par des ouvriers miniers qui, pour se venger, auraient dû mettre le feu à une mine. Les ingénieurs allemands dans le bassin de Donetz.

Une opinion russe

La *Bolschewik Gazeta* écrit que trois des principaux inculpés auraient avoué que des puits de mines auraient été systématiquement noyés ou détruits à la dynamite.

L'organe officiel soviétique ajoute que des étrangers ont annoncé en 1925 à la Société Kolobak que des puissances occidentales s'intéressaient dans trois ans une offensive contre les Soviets.

La panique parmi les étrangers du bassin de Donetz

Dimanche part suivant un télégramme du correspondant à Moscou de *l'Amsterdamer Telegraf*, la nouvelle officielle de l'arrestation de techniciens allemands dans le bassin de Donetz a suscité une véritable panique. La plupart des représentants des firmes étrangères ont envoyé à leurs chefs des instructions télégraphiques.

En général, les employés et ouvriers étrangers travaillant dans le Donetz ne croient pas que l'intervention du gouvernement allemand puisse avoir une action décisive. Le nombre des personnes arrêtées sous l'inculpation de sabotage et de manœuvres contre-révolutionnaires dépasserait plusieurs centaines.

Les correspondants de journaux étrangers seraient étroitement surveillés. Tous les ingénieurs allemands qui sont en Russie et qui firent la grève pour se solidariser avec leurs compatriotes arrêtés dans le Donetz viennent d'être prévenus par circulaire du Guépéou que s'ils ne reprenaient pas le travail dans les trois jours, ils seraient expulsés.

Un exposé de M. Stresemann

Berlin, 21 mars. — Le ministre des affaires du Reich a fait à la commission des affaires extérieures un rapport détaillé sur la conflit germano-soviétique au sujet de l'arrestation des ingénieurs allemands en Russie.

M. Stresemann mentionna les démarches faites en vue de la prise de contact directe avec les accusés. Il a jouta que les négociations économiques entre deux pays devaient servir aux négociations jusqu'à la solution du conflit.

L'attitude du gouvernement allemand rencontra l'approbation générale de la commission sauf des communistes. Un membre de la commission affirma que l'accusation des Soviets étaient sans fondement. Le sort incertain des ingénieurs étrangers n'est pas fait encourageant. Pour l'aide destinée à relever la Russie.

L'instruction sera activée

Berlin, 21 mars. — Le comte Brockdorff-Rantzau, ambassadeur d'Allemagne à Moscou n'est entendu avec M. Tchitchérine qui déclara qu'un des 4 ingénieurs supposés allemands était en réalité russe.

Des instructions ont été envoyées à Karkow pour que l'instruction relative aux trois allemands soit ouverte afin que le procès ait lieu dans deux semaines au plus tard.

Une conférence de d'Annunzio sur... l'électrification

Milan, 21 mars. — D'Annunzio a fait une conférence sur la construction d'une centrale électrique alimentée par la vapeur du lac Leppio, situé à une centaine de mètres de la mer.

Cette station économiserait 250.000 tonnes de charbon par an.

A la Commission préparatoire du Désarmement

Genève, 21 mars. — La commission préparatoire de la Conférence du Désarmement a repris cet après-midi la discussion du projet de convention soumis par la délégation soviétique.

M. Rolin-Jaequemyns, délégué belge, estime que le projet soviétique tend à soustraire les travaux de la commission et de la S.D.N. Il déclare qu'il faudrait rejeter le projet.

Au nom de la Bulgarie démissionne, M. Markoff estime également que les autres pays diminuent leurs armements. L'inégalité des armements exposant les pays moins armés à des humiliations qu'il est inadmissible d'épargner dans l'intérêt de la bonne entente entre les peuples.

Le délégué yougoslave répond à M. Litvinoff, qui avait fait allusion aux Etats n'ayant que encore reconnu le maintien du statut des sauf qu'il ne s'agit pas de la part de son pays d'une animosité quelconque contre le gouvernement soviétique, il estime que la collaboration des Soviets à la Société des Nations peut avoir une grande utilité si elle est sincère.

M. Politis (Grèce) déclare que pour obtenir le désarmement intégral, la S.D.N. devrait non seulement posséder un pacte de sécurité, mais le transformer complètement. La commission doit poursuivre ses travaux en collaboration et que le gouvernement italien déposera dans les prochains jours un projet de convention qui a pour objet d'obtenir des éclaircissements sur les motifs qui ont amené l'arrestation des techniciens allemands dans le bassin de Donetz.

Une opinion russe

La *Bolschewik Gazeta* écrit que trois des principaux inculpés auraient avoué que des puits de mines auraient été systématiquement noyés ou détruits à la dynamite.

L'organe officiel soviétique ajoute que des étrangers ont annoncé en 1925 à la Société Kolobak que des puissances occidentales s'intéressaient dans trois ans une offensive contre les Soviets.

La panique parmi les étrangers du bassin de Donetz

Dimanche part suivant un télégramme du correspondant à Moscou de *l'Amsterdamer Telegraf*, la nouvelle officielle de l'arrestation de techniciens allemands dans le bassin de Donetz a suscité une véritable panique. La plupart des représentants des firmes étrangères ont envoyé à leurs chefs des instructions télégraphiques.

En général, les employés et ouvriers étrangers travaillant dans le Donetz ne croient pas que l'intervention du gouvernement allemand puisse avoir une action décisive. Le nombre des personnes arrêtées sous l'inculpation de sabotage et de manœuvres contre-révolutionnaires dépasserait plusieurs centaines.

Les correspondants de journaux étrangers seraient étroitement surveillés. Tous les ingénieurs allemands qui sont en Russie et qui firent la grève pour se solidariser avec leurs compatriotes arrêtés dans le Donetz viennent d'être prévenus par circulaire du Guépéou que s'ils ne reprenaient pas le travail dans les trois jours, ils seraient expulsés.

Un exposé de M. Stresemann

Berlin, 21 mars. — Le ministre des affaires du Reich a fait à la commission des affaires extérieures un rapport détaillé sur la conflit germano-soviétique au sujet de l'arrestation des ingénieurs allemands en Russie.

M. Stresemann mentionna les démarches faites en vue de la prise de contact directe avec les accusés. Il a jouta que les négociations économiques entre deux pays devaient servir aux négociations jusqu'à la solution du conflit.

L'attitude du gouvernement allemand rencontra l'approbation générale de la commission sauf des communistes. Un membre de la commission affirma que l'accusation des Soviets étaient sans fondement. Le sort incertain des ingénieurs étrangers n'est pas fait encourageant. Pour l'aide destinée à relever la Russie.

L'instruction sera activée

Berlin, 21 mars. — Le comte Brockdorff-Rantzau, ambassadeur d'Allemagne à Moscou n'est entendu avec M. Tchitchérine qui déclara qu'un des 4 ingénieurs supposés allemands était en réalité russe.

Des instructions ont été envoyées à Karkow pour que l'instruction relative aux trois allemands soit ouverte afin que le procès ait lieu dans deux semaines au plus tard.

Nous l'avons, en dormant, Marianne, échappé belle

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Vintimille, 21 mars. — Dans la nuit du 19 au 20 courant, des coups de feu partaient du train de marchandises 4801 contenant 21 enfuis en garde à la nuit. Le cantonnier Salvator Morabito, 24 ans, de service sur le quai, atteint par un projectile s'affaissait mort.

Les voyageurs, les employés et cheminots prirent l'alarme et toute la ville fut bientôt réveillée, reprise par ses sentiments chauvins ; l'émotion fut grande et il était question d'un attentat contre le Duce.

Mais, tandis que l'explosion de colère faisait bouillonner les cerveaux des chemises noires, la police italienne procédait à une enquête sérieuse ; le meurtre était bientôt éclairci : Morabito qui déclara avoir été accidentellement son camarade en descendant du train. Il expliqua en effet qu'il avait cru viser à la main et que, lorsqu'il tomba, ayant son devoir sur la gachette, le coup partit.

Si cette version suffit aux enquêteurs officiels, les familiers des deux camarades donnent des explications sensiblement différentes. Les deux hommes s'étaient voués une terrible haine à la suite d'une histoire de femme ; une discussion aurait éclaté et la mort d'un homme aurait.

Un différend tragique faillit ainsi amener des complications diplomatiques.

M. de Peretti della Rocca et le général San-Jurgo à Casablanca

Casablanca, 21 mars. — Le général San Jurgo et le comte Peretti della Rocca venant de Meknès, sont arrivés à 17 h. 30 au pied de Sale, accompagnés par le général Vidalon, commandant supérieur et par les hauts fonctionnaires européens, et indigènes du protectorat.

Par le boulevard El Alou, le boulevard Gouraud, la place Lyautey, le cortège, escorté de spahis marocains, gagna la résidence générale où le général Peretti della Rocca a relevé la Russie.

L'instruction sera activée

Berlin, 21 mars. — Le comte Brockdorff-Rantzau, ambassadeur d'Allemagne à Moscou n'est entendu avec M. Tchitchérine qui déclara qu'un des 4 ingénieurs supposés allemands était en réalité russe.

Des instructions ont été envoyées à Karkow pour que l'instruction relative aux trois allemands soit ouverte afin que le procès ait lieu dans deux semaines au plus tard.

Une conférence de d'Annunzio sur... l'électrification

Milan, 21 mars. — D'Annunzio a fait une conférence sur la construction d'une centrale électrique alimentée par la vapeur du lac Leppio, situé à une centaine de mètres de la mer.

Cette station économiserait 250.000 tonnes de charbon par an.

L'assassinat à Paris du fasciste Savorelli

L'auteur présumé est arrêté en Suisse

Bâle, 21 mars. — La police a arrêté près de Birsfelden un individu nommé Paravani, auteur présumé du meurtre de Savorelli, le chef fasciste tué d'un coup de revolver, dans l'appartement de ce dernier, rue Jacob.

Paravani n'oppose aucune résistance à la police mais nia énergiquement être l'auteur du crime.

Il avait inscrit sous un faux nom dans un hôtel.

M. Bernieri proteste de son innocence

Paris, 21 mars. — M. Luigi Bernieri, sous la police soupçonna d'avoir préparé l'assassinat de M. Savorelli, vint cet après-midi au Parquet Général, accompagné de deux avocats.

Il déclara avoir appris par les journaux l'inculpation dont il est objet et offre à la disposition de la police pour les explications nécessaires.

M. Bernieri fut confronté auprès de M. Barthou, directeur de la police judiciaire. Il déclara exact que le 13 mars dernier il visita à M. Ferrasechi, sous un nom d'emprunt et accompagné d'un ami dont il refusa de dire son nom.

M. Bernieri quitta son domicile, 6 bis rue Bernaud, à Saint-Maur, notamment pour un voyage à Lyon et à Marseille depuis longtemps projeté. Il descendit à l'hôtel du Commerce à Lyon sous son nom et chez un camarade à Marseille dont il n'indique ni le nom ni l'adresse.

M. Bernieri nie que les journaux lui apprirent le crime : qu'il connaissait déjà par Parvan et Bonita et nie toute participation au crime.

M. Bernieri sera mis à la disposition de M. Girard qui statuera sur son sort.

M. Bernieri n'est pas encore inculpé

Paris, 21 mars. — A la suite d'une conférence entre le procureur général, le procureur de la République, le juge d'instruction, le sous-directeur de la police judiciaire et M. Bordelenc, il a été décidé que le prévenu Luigi Bernieri ne sera pas inculpé, ce soir, au moins. Le professeur est consigné seul dans les locaux de la police judiciaire. Il sera entendu après-demain, seulement par le juge d'instruction quiretrouvera demain les dépositions de certains témoins importants dans cette affaire.

L'assemblée générale des agriculteurs français

Paris, 21 mars. — L'ouverture solennelle de l'assemblée générale des agriculteurs de France a eu lieu aujourd'hui.

Le président de l'assemblée analysa la situation de l'agriculture au cours de l'année écoulée. Il se félicita du rôle qu'elle fut à la conférence économique internationale et au comité consultatif de la S.D.N.

Le marquis de Vogue s'étendit sur le problème des assurances sociales : il souhaita le maintien de l'adhésion des agriculteurs de France à cette loi de progrès social et souligna les revendications présentées au récent congrès des assurances sociales, revendications plusieurs fois exprimées depuis 1925.

A l'Officiel

Paris, 21 mars. — *L'Officiel* publie : *Ministère des Travaux publics* : sont nommés cantonniers des Ponts et Chaussées MM. Tafanelli Simon, Lucchini Antoine, Massoni Philippe, exsoldats au 173e régiment d'infanterie.

L'adhésion de la Turquie à la S.D.N.

Londres, 21 mars. — *Le Daily Telegraph* croit savoir que la délégation turque va profiter de son séjour actuel à Genève pour préparer sa demande d'admission à la Société des Nations, de façon qu'elle puisse être présentée à la prochaine assemblée.

Un missionnaire français victime de son dévouement

Londres, 21 mars. — Un télégraphe de Hong-Kong au *New York Herald* annonce que le père Xavier Vaudelin, missionnaire français, vient de mourir à Makassi, victime de son dévouement aux lépreux d'Oceanie.

Terrible accident dans une usine

Nancy, 19 mars. — En réparant la chaudière aux basse-tuyères de Neuves-Maisons, quatre ouvriers furent projetés à terre ; deux succombèrent : ce sont MM. Ernest Vallet et Léon Bareille. Deux autres sont dans un état grave.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 21 mars. — M. de Lès Bonnevay, président de la Chambre, dans le *Journal* :

« Il n'y a pas au Parlement que des orateurs en séance et des discussions d'apparat. Il y a le travail discret et efficace des commissions qui ne font pas de bruit mais dont la besogne trouve une application et une satisfaction qu'on ne connaît jamais assez. Quelle injustice nous est coutumière à s'élever contre la rapide des lois qui sont valables un fin de législature après une étude de plusieurs années et contre lesquelles on entend l'appel du public contre les méthodes qui donnent toutes garanties.

Au *Petit Journal* :

« Le département universel intéresse et immédiat est une formule utile, mais bien hétéroclite qui admettrait à l'hégémonie du mépris discipline et autorité.

« Nos hommes d'Etat l'ont compris. Paul Boncour ainsi que M. Painlevé et M. Painlevé aussi bien que M. Herriot l'ont mise en valeur. Ils veulent en faire le destin de la France ».

Au *Matin* :

« Le département universel

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes

MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

BOURSE DE PARIS du 21 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	cours de la	cours précéd.
5% PERPETUEL	87 35	87 70
4 % 18	87 80	88 15
4 % 17	79 50	79 65
4 % 16	78 70	79 05
4 % 15	89 05	89 20
4 % 14	90 25	90 40
4 % 13	87 —	87 —
4 % 12	87 —	87 —
OBLIGATIONS 4 % 1915	1025	1025
— — 1920	1045	1045
— — 1927	1045	1045
CRÉD. FONC. ALGÉRIEN 1919	1045	1045
CRÉDIT NATIONAL 1919	1045	1045
— — 1920	1045	1045
— — 1927	1045	1045
4 % 1917	1045	1045
4 % 1920	1045	1045
4 % 1925 AIENE	1045	1045
— — PAS DE CALAIS	1045	1045
EMPRUNT RENTE 5 % 1920	1045	1045
— 1921	1045	1045
— 1925	1045	1045
— 1926	1045	1045
TERME		
BANQUE DE FRANCE	13425	13500
— NATION. DE CRÉDIT	1160	1160
— PARIS & PAYS BAS	1045	1045
— PARISIENNE	1045	1045

	cours de la	cours précéd.
COMPAGNIE ALGERIENNE	1045	1045
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1045	1045
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1045	1045
CRÉDIT LYONNAIS	1045	1045
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1045	1045
SOCIÉTÉ OMNIL. FONCIÈRE	1045	1045
SUEZ CAPITAL	1045	1045
SUEZ PARTS	1045	1045
SUEZ CIVILES	1045	1045
EST (ordin.)	1045	1045
LYON (ordin.)	1045	1045
MIDI (ordin.)	1045	1045
NORD CAPITAL	1045	1045
ORLÉANS (ordin.)	1045	1045
BANQUE FR. COL. DE FER	1045	1045
DIST. ÉLECTRICITÉ	1045	1045
COMP. GÉN. ÉLECTRICITÉ	1045	1045
THOMSON	1045	1045
THÉVENNES DU HAVRE	1045	1045
MINES DE LOUBSSIÈRE	1045	1045
MINES DE LENS	1045	1045
KULHMANN	1045	1045
PHOSPHATES DE GAFSA	1045	1045
PECHINEY	1045	1045
CHARGEURS RÉUNIS	1045	1045
TRANSATLANTIQUE, ORD. ET PR.	1045	1045
VOITURES PARIS	1045	1045
CULTURES TROPICALES	1045	1045
PATHÉ CINÉMA JOUISSE	1045	1045
SUCRERIE SAY	1045	1045
MINES & F.	1045	1045
— — PRIVILÉGIÉES	1045	1045

	cours de la	cours précéd.
BERNE 1909	1045	1045
TURC 1 %	1045	1045
TURC 1 % 1914	1045	1045
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1045	1045
— OTTOMANE	1045	1045
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	1045	1045
WAGONS LITS ORD.	1045	1045
CENTRAL MINING	1045	1045
RIO TINTO	1045	1045
ORIENTAL CARPET	1045	1045
PETROFINA	1045	1045
AGENCES D'EGYPTE	1045	1045
BONS MEXICAINS 1913	1045	1045
BELGRAIN	1045	1045
CAMBODGE	1045	1045
FINANCIÈRE CAOUTCHOUC	1045	1045
CHARTERED	1045	1045
CONCORDIA	1045	1045
DE BEERS ORD.	1045	1045
ESTRELLAS	1045	1045
FRANCO WYOMING	1045	1045
HUANCHACA	1045	1045
JAGERSFONTEIN	1045	1045
MALACCA ORD.	1045	1045
MEXICAN EAGLE ORD.	1045	1045
MODDERFONTEIN	1045	1045
MONTECATINI	1045	1045
RIZIKIA	1045	1045
SAN MANUEL	1045	1045
SAND MINES	1045	1045
ROUMANO-BY-LDER	1045	1045
S. F.	1045	1045

COMPTANT	cours de la	cours précéd.
CH. DE FER ROUTES ALGÉRIE	1045	1045
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1045	1045
DOCKS MARSEILLE	1045	1045
L'ORNAISE DES EAUX CAP.	1045	1045
ELECTRICITÉ PARIS	1045	1045
UNION ELECTRICITÉ	1045	1045
PÉRENCHIES	1045	1045
LEBON	1045	1045
GAZ DE PARIS	1045	1045
SCHNEIDER	1045	1045
FIVES LILLE	1045	1045
SAINT-GOBAIN	1045	1045
VERRERIE CARMAUX	1045	1045
F.-LYO MIDI ORD.	1045	1045
F. SUCRERIES MANET ORD.	1045	1045
ACTYLÈNE, HOUCHEMINE	1045	1045
FOLIET CHAUSSON	1045	1045
GALERIES LAFAYETTE	1045	1045
PARIS FRANCE	1045	1045
PRINTEMPS	1045	1045
BANQUE FRANÇAISE AND PLATA	1045	1045
LAND BANK OF EGYPT	1045	1045
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1045	1045
— MEXICAIN	1045	1045
— CUBA	1045	1045
TABACS PHILIPPINES ORD.	1045	1045
BANQUE PENINS. MEXICAIN	1045	1045
INDUSTRIELLE SAFICN	1045	1045
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1045	1045
BI-METAL	1045	1045
HISTOMÈTRE	1045	1045

	cours de la	cours précéd.
MEXES CHARLTON	1045	1045
RAUCH GUTEAU	1045	1045
ROMAN GUTEAU	1045	1045
SHELL	1045	1045
Fonds d'Etat Etrangers		
DALLAS 1 %	1045	1045
ARGENTINE 4 1886	1045	1045
BELGES 3 % 1868	1045	1045
BRÉSIL 4 % 1889	1045	1045
BULGARE 7 % 1907	1045	1045
CHINE 4 % 1895	1045	1045
ESPAT. UNIFIÉ	1045	1045
HELLÈN 7 %	1045	1045
ITALIE 3 %	1045	1045
JAPON 4 % 1899	1045	1045
MEXIQUE 6 % 1899	1045	1045
ROUMANIE 4 % 1903	1045	1045
RUSSE 3 % 1896	1045	1045
SERBE 6%	1045	1045
TURC 1 %	1045	1045

CHANGES

Londres	124 25	124 25
New-York	25 45	25 45
Allemagne (100 reichsmarks)	6 1	6 1
Belgique	357 75	357 75
Espagne	435 75	435 75
Hollande	1023	1023
Italie	134 75	134 75
Prague	75 65	75 65
Suisse	495	495

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli BASTIA
ENTREE LIBRE. — Renseignements gratuits.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

BULLETIN D'ABONNEMENT

M.....
demeurant à.....
déclare souscrire un abonnement de.....
au *Petit Bastiais* à partir du.....
SIGNATURE

Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : *Ajaccio* 152.

TARIF DES ABONNEMENTS
CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Service d'été
Jeudi 22, de Marseille pr Ajaccio. 4 midi.
Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio 4 midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, 2 midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.
DEPARTS DE LA CORSE
POUR LE CONTINENT
Jeudi 22, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 22, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 10 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 18 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.
Imp. E. Cordier et Fils, 8, Rue des Palais
Le Directeur-Gérant : LUCIEN CORDIER.

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX — MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

INSTALLATIONS & FOURNITURES — SALLES DE BAINS
Chauffage Central
G. Guiducci
34-36, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-20
Maison de confiance, particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie& d'électricité

Quand Ce parle pour Paris notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALPAN à Ajaccio

Feuilleton du *PETIT BASTIAIS* N° 29

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Sa réponse ne se fit pas attendre et la reçut dès le lendemain. — Lisez :

« J'allais vous le demander, ma marraine, — je vais donc passer huit jours avec vous. J'arriverai lundi soir, vive Sue ! rebec. A lundi, mon cœur.

« P. S. — Quant à M. de Talyas, il est possible, bref possible qu'il vienne me rejoindre un peu plus tard. Dites-le à M. Philippe. »

Ce billet, bref comme un éclair, ne pouvait laisser aucune illusion à Philippe : la marquise soupçonnait évidemment qu'elle était traître, que Jeanne était une rivale aimée et digne d'être aimée ; elle venait pour s'en assurer ; son post-scriptum menaçant était un acte de fureur sur lequel il ne se méprit pas.

Aussi le cauchemar se brisait enfin : le danger prenait corps, il ne lui était plus permis de le nier, il le touchait, il en sentait le souffle sur son visage. Ce fut une heure effroyable, une heure de folie. — Que faire ? — Confesser sa faute à Jeanne ? — Mais pouvait-on espérer qu'elle serait assez généreuse pour pardonner ? Et le pardon pour quoi ? — Le pardon pour un péché, une faute plus ou moins agréable qui ne démentirait pas absolument la description qu'il lui en avait faite ? — Sur ce point encore, il ne faisait pas à elle défaut.

Madame de Talyas arrivait, comme elle l'avait annoncé, dans la soirée du lundi suivant, vers cinq heures. — Elle est de convenance en province que les jeunes filles à la veille de se marier ne se montrent pas en public. Le comte de La Roche-Ermel, qui était un fort malade sévère, décida que Jeanne se conformerait à l'usage et qu'elle attendrait la marquise dans l'avenue du château, pendant qu'il se rendrait lui-même à la gare, en compagnie de ses cousins de Beauvilliers, pour y recevoir madame de Talyas. — Il pourrait, disait-il, quand la marquise descendant de wagon, lui apparaître dans tout l'éclat de sa jeunesse et de sa beauté. — Après les premiers compliments échangés, il la ferait monter dans la voiture qui les avait amenés, et vingt minutes après la franchissement de la première barrière, elles tomberaient dans les bras l'une de l'autre.

Jeanne se tenait à quelques pas de la entre son oncle le chevalier et mademoiselle Angélique. Au bruit des roues, elle s'avança le visage épanoui ; mais, à mesure que la voiture approchait, s'appuyant sur la main du comte, sentit lentement, je saurice aux lèvres, un million de la chaussée, et se trouva en face de Jeanne. — Elle l'enveloppa d'un regard rapide, lui prit les deux mains, la regarda encore, et dit avec grâce :

— C'est bien ce que je voulais vous embrasser, chère ?

Jeanne resta quelques secondes comme interdite, — dans une attitude d'hésitation qui pouvait être attribuée à la timidité ; ses yeux s'étaient démesurément ouverts, comme si quelque spectacle étrange et inattendu l'eût stupéfiée ; son cœur battait fortement son corsage. — Puis, se remettant :

Madame, murmura-t-elle d'une voix à peine distinct, que vous êtes bonne... et belle !

Et bien jouer se touchèrent.

— Chère enfant ? reprit madame de Talyas en lui frappant doucement sur la main.

Elle tournant vers Philippe, qui était fort attentif aux détails de cette scène.

— Venez un peu ici, vous, lui dit-elle en souriant.

Elle lui quelques pas en avant du groupe de la famille et, passant son bras sous celui du jeune homme, elle lui dit en baissant la voix :

— Voyez la trouvera ordinaire, vous, cette fille-là ?

— Mais, sans doute.

— Oui, c'est très bien ... seulement, mon ami, rendez-vous bien une chose dans l'esprit, c'est que le mariage n'aura pas lieu.

— Mais ce mariage... c'est vous qui me l'avez commandé !

— Je le décommande.

— Il est trop tard.

— Je vous répète qu'il n'aura pas lieu.

— Ah !... et que lieu pour empêcher ?

— Moi !

Elle le quitta sur ce mot, et, revenant à Jeanne :

— Ne soyez pas jalouse, ma mignonne, dit-elle avec son plus doux sourire et en frottant la joue, — je lui disais que vous êtes vraiment trop charmante.

Jeanne, murmura-t-elle d'un air de confusion.

Madame de Talyas, — Puis, reprenant :

ÉCHOS

Billet Parisien

Le printemps ramène les hirondelles... Bientôt nous verrons probablement aussi larges ailes blanches au-dessus de l'Atlantique.

Jadis, Blanchette n'a rien à envier aux dames des plus grands hôtels. Elle a obtenu un prix élevé de 4.000 voix. Or, la liste du Bloc, dans le même consciencieux, a manqué de 126 voix pour obtenir un septième siège. De sorte que, grâce à la perte des quatre mille suffrages recueillis par la liste républicaine, les électeurs ont évité le siège en question. Des cervelas d'infanterie, des régions, le sombre total des voix républicaines et en augmentation notable sur les élections précédentes.

Aucun scrutin ne vaut l'ensemble des résultats obtenus par les différents partis, ne serait, me gêne-t-il écrire que de cet amer Printemps de la victoire des Bleus de la Collaboration au nombre des sièges qu'occupent ses candidats et de leur déclaration d'opposition à toutes les conclusions sur l'orientation de la nouvelle Diète. Le raisonnement, pour être logique, laisserait loin de compte la réalité.

*Il sherd, étant démontré le groupe numériquement le plus fort de la Diète, le Bloc constitue un noyau, un centre d'attraction extrêmement puissant pour bien des partis qui, sans cette opération — l'incident Sudowicz que je vous ai rapporté n'en est qu'un parmi tant d'autres les mains entrières, — elle n'a pas limité sa valeur à la période électorale et elle conserve une force agissante incontestable sur beaucoup de membres et de groupes de la nouvelle Diète. Sans aucun doute, le Bloc devra-t-il toujours trouver l'appui de tous les éléments sincères du bien de l'Etat, ou développement du travail et de la prospérité nationale, il, de la suprématie de l'intérêt de l'Etat sur les idéologies de partis, a exercé une influence heureuse sur la vie politique polonaise, sur tous les partis sans exception

ETUDE
de Me LARROQUET, notaire
à Nice (Alpes-Maritimes)

PREMIÈRE INSERTION

Suivant acte reçu par Me Larrouquet, notaire à Nice, le douze mars mil neuf cent vingt huit, enregistré à Nice (Notaires) le 13 mars 1928, folio 26, case 1, le Société Anonyme dite « L'Entreposte Maritime et Commerciale » au capital de quatre millions cinq cent mille francs, dont le siège est à Paris, rue de Madrid n° vingt-huit, a vendu à la Société Anonyme dite « CALVI-GARAGE », au capital de deux millions cinq cent mille francs, dont le siège est à Nice, rue Cassini, numéro vingt-quatre à trente, un fonds de commerce de fabrique d'huiles de pépin de brayère et de société mécanique, exploité à Calvi (Corse) dans des locaux appartenant à la société vendresse, le dit fonds de commerce comprenant les différents éléments corporels et incorporels y désignés.

Faire les oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours de la seconde insertion, à Calvi, dans les bureaux de la société acquéreuse.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT

POUR LA CORSE

Service d'Hiver

Vendredi 23, de Nice pr Ajaccio 4 midi.
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 16 h.

DEPARTS DE LA CORSE

POUR LE CONTINENT

Vendredi 23, de Bastia pr Nice, à 16 h. 30
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 15 h
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 16 h. 30
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h

Imp. S. Cordier et Fils, 3, Bd des Palais
Le Directeur-Gérant : LUCIEN CORDIER

BOURSE DE PARIS du 22 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.
5% PERPETUEL	87 70	87 60
5% 1920	89 15	89 35
4% 1917	76 50	76 60
4% 1918	75 90	75 85
5% 1920	100 25	100 15
5% 1920	100 25	100 15
4% E. 1920	87 80	87 70
4% 1925	100 50	100 40
OBLIGATIONS 6 1915	400	401
— 1920	380	380
— 1875	382	382
— 1879	381	380
OBLIG. CAISSE AUTONOME	475	475
CRÉDIT NATIONAL 1919	470	469 50
— 1920	470	470
— 1921	470	470
— 1926	470	470
OBLIG. 6 1920 AIENNE	470	470
— — VAR DE CALAIS	470	470
DÉPART. RENTE 7 § 1919	470	470
PARIS 1909	470	470
— 1910	470	470
— 1911	470	470
DOMMUNALES 1875	470	470
— 1891	470	470
— 1892	470	470

TERME		
BANQUE DE FRANCE	15200	15000
— NATIONALE DE CRÉDIT	1000	1000
— PARIS & PAYS-BAS	2061	2070
— PARISIENNE	1550	1570

	cours préc.	cours du j.
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	1725	1725
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1220	1210
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1180	1180
CRÉDIT LYONNAIS	1740	1745
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1160	1160
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	1130	1130
SUEZ CAPITAL	8750	8810
SUEZ PARTS	16100	16200
SUEZ CIVILES	9750	9750
EST (ordre)	1100	1100
LYON (ordre)	1500	1500
MIDI (ordre)	1500	1500
NORD CAPITAL	2000	2000
ORLÉANS (ordre)	1130	1130
SANTA-FE CIE DU FER	1130	1130
DIFF. ELECTRICITÉ	1130	1130
COMP. GÉN. ELECTRICITÉ	1130	1130
THOMSON	1130	1130
TRÉFILERIES DU HAVRE	1130	1130
MINES DE DOUR-NIEUX	1130	1130
MINES DE LENS	1130	1130
AULNOMAIN	1130	1130
PHOSPHATES DE GAFSA	1130	1130
FEMINEY	1130	1130
CHARBONNAGES RÉUNIS	1130	1130
TRANSATLANTIQUE ORD. RYER	1130	1130
VOITURES PARIS	1130	1130
CULTURES TROPICALES	1130	1130
PATHÉ CINÉMA JOUBEL	1130	1130
ACIÉRIE SAINT-ETIENNE	1130	1130
— DIVERS	1130	1130

	cours préc.	cours du j.
NEBBE 1880	155	155
FUNC 4 §	123 50	125 75
FUNC 5 § 1924	123 50	125 75
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	625	630
— OTTOMANE	1040	1040
CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN	1130	1130
RAGGIS LITS DIVD.	1130	1130
CENTRAL MINING	1130	1130
RIO TINTO	1130	1130
ORIENTAL CARPET	1130	1130
PETROFINA	1130	1130
SUCRERIES D'ÉGYPTE	1130	1130
MINES MEXICAINES 1903	1130	1130
DIAMPAN	1130	1130
CAMBODGE	1130	1130
FRANCO-RIS CAOUTCHOUC	1130	1130
CHANTERIO	1130	1130
CONCORDIA	1130	1130
ES EKERS ORD.	1130	1130
ESTRELLAN	1130	1130
FRANCO WYOMING	1130	1130
HUANCHACA	1130	1130
JAGERSFONTEIN	1130	1130
MALAGA DAID	1130	1130
MEXICAN EAGLE ORD.	1130	1130
MODDERFONTEIN	1130	1130
MONTGATIN	1130	1130
MIATTA	1130	1130
PADANG	1130	1130
RAND MINES	1130	1130
GOUMARD-RYLES	1130	1130
GANTANTRA	1130	1130

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
CH. DE FER ROUTES ALGÉRIE	1130	1130
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1130	1130
DOCKS MARSEILLE	1130	1130
L'OMNIUM DES EAUX CAP	1130	1130
ELECTRICITÉ PARIS	1130	1130
UNION ELECTRICITÉ	1130	1130
PERRIER	1130	1130
LENSE	1130	1130
GAZ DE PARIS	1130	1130
SAINT-GOBAIN	1130	1130
FIVES LILLE	1130	1130
SAINT-QUIRIN	1130	1130
WENDRIE CARMAUX	1130	1130
ETUDS MIDI (parts)	1130	1130
P. (AGERIES MARET, ORD.	1130	1130
ISTILLERIE MIDI-CORSE	1130	1130
FILLOT CHAMPION	1130	1130
GALTOIES LAFAYETTE	1130	1130
PARIS FRANCE	1130	1130
PRINTEMPS	1130	1130
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1130	1130
LAND BANK OF EGYPT	1130	1130
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1130	1130
— MEXICAIN	1130	1130
— CUBA	1130	1130
TABACS PHILIPPINES nominat.	1130	1130
BANQUE PERRIN, MEXICAIN	1130	1130
— INDUSTRIELLE JAPON	1130	1130
CRI-DIT FONC. FRANCO-CANAD.	1130	1130
RI-DELTAL	1130	1130
HOTCHKISS	1130	1130

Moyen Charleton	127	130
Talon Lustrac	1130	1130
Boyal Dutch	1130	1130
Shell	1130	1130

Fonds d'Etat Etrangers		
Chicago 3 §	1130	1130
Argentin 4 § 1886	1130	1130
Belges 3 § 1868	1130	1130
Bulgare 5 § 1907	1130	1130
Brésil 4 § 1889	1130	1130
Chine 4 § 1895	1130	1130
Egypt. Unifié	1130	1130
Hellène 6 § 1915	1130	1130
Italie 3 §	1130	1130
Japon 4 §	1130	1130
Mexique 4 § 1899	1130	1130
Roumains 4 § 1903	1130	1130
Suisse 3 § 1903	1130	1130
Serbe 1895	1130	1130
Tchéco-Slov.	1130	1130

CHANGES		
Londres	124 25	124 25
New-York	25 40	25 40
Allemagne (100 reichsmarks)	607 25	
Belgique	359 15	
Espagne	427 50	
Hollande	1013	
Italie	134 75	
Portugal	110 45	
Suisse	498 75	

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli — BASTIA
ENTRÉE LIBRE. — Renseignements gratuits.

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

BULLETIN D'ABONNEMENT

M.....
demeurant à.....
déclare souscrire un abonnement de.....
au *Petit Bastiais* à partir du.....
SIGNATURE

Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia en lui joignant le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : *Ajaccio* 152.

TARIF DES ABONNEMENTS

CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois 17 francs.

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX · MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRÊT DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

INSTALLATIONS & FOURNITURES
SALLES DE BAINS
Chauffage Central
G. Guiducci
34-36, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-20
Maison de confiance, particulièrement spécialisée pour tous travaux de plomberie & d'électricité

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de :
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

L'Echo Touristique de la Corse
littéraires, anecdotique, pittoresque, documentaire et bibliographique.
Deuxième année. *HUIT FRS* par an, mandat-lettre. (Compte postal N° 211-44, Paris.)
Directeur : *A. Chanel*, Librairie de la Corse, 48, rue St-Lazare, à Paris. *Spécimen* franco.

Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Dans le cours de la soirée, madame de Talyas pria Jeanne de lui jouer quelque chose sur le piano, et Jeanne obéit. Elle lui demanda ensuite à voir une de ces aquarelles qu'elle peignait si bien, et mademoiselle de La Roche-Ermel s'empressa de lui en présenter une, en donnant sur cet objet de travail quelques brèves explications qu'elle tenait à en donner tranquillement :

— Voilà, madame.

— Eh bien, mademoiselle, dit la marquise, je vais vous prendre en horreur, moi ! car enfin vous avez tout... vous paraître, c'est ennuyeux !

La-dessus, elle se leva, dissimula un bâillement derrière son éventail, et, s'excusant sur la fatigue du voyage, prit congé de ses hôtes.

Avant de sortir, elle serra la main de Philippe.

— A demain, mon ami, lui dit-elle.

Et elle ajouta plus bas, mais toujours tendrement, comme si elle lui eût fait un compliment :

— Je vous aime deux fois pour prendre un pareil plaisir à votre mère.

Monsieur de Talyas, qui suivait toujours sa femme, ne put s'empêcher de faire un mouvement d'épaules, comme pour dire : « Quelle folie ! »

Mais il ne prononça pas une parole, et, après avoir reconduit sa femme jusqu'à la voiture, il remonta dans le salon.

Jeanne était seule avec Philippe et Mlle de La Roche-Ermel, qui causaient à voix basse.

Philippe, qui avait été distrait, ironique, hautaine. Les deux autres, pâles comme elle, le cœur serré, le regard effaré, se demandaient et semblaient lui demander quand il lui plairait de rompre cette trêve et d'ouvrir les mortelles hostilités qu'ils pressentaient.

Car Philippe ne s'était pas trompé. Jeanne elle-même, depuis l'arrivée de la marquise, avait conscience d'un danger suspendu sur sa tête. Des longues, on s'en souvient, elle avait compris qu'elle était appelée à jouer après de son fiancé un rôle d'ange gardien et le courant des remords et des chimères d'une liaison coupable. La soirénade tendre de madame de Talyas et peut-être aussi la curiosité personnelle qu'elle avait surprise dans son premier regard avaient achevé de l'instruire. N'en doute pour elle des moment que la marquise n'eût été l'objet et l'attachement qui semblait être devenu pour Philippe une insupportable obsession ; mais tout le chagrin qu'elle en eut la sagacité de Jeanne ne pouvait aller au-delà... Que venait faire cette femme à La Roche-Ermel ? pourquoi s'était-elle mêlée ? Jeanne sentait confusément qu'elle était au secret d'un mystère redoutable ; elle en était alarmée, mais non sensible, car, sans s'expliquer bien clairement la conduite de Philippe dans tout ceci, elle la jugeait dans le cœur du château.

— Et bien, où ne mentez-vous pas, chère ?

— Vous allez voir, dit Jeanne en riant. Ce qu'il y a de certain, c'est que je vais vous mener par les voies étroites... Elles furent quelques pas dans l'avenue principale et s'engagèrent bientôt à leur gauche dans un sentier latéral qui montait par une pente rapide entre deux haies aux tiges vertes. Les branches entre-croisées des noisetiers, des bouleaux et des chênes nains y mêlaient, non de mal-honnête ou de sot, un peu de cet air de confusion et de surprise qui fait ordinairement les premières délices de ce chemin, qui était coupé de saillies et de retraites, de petites cavernes, de fontaines jaillissantes. Les difficultés

P.V. N° 260 pour les transports des vins et des vides en retour bénéficiaires des mêmes réductions d'une part, d'une part spéciales des chemins de fer départementaux de la Corse à une gare quelconque du Réseau P.L.M. et vice-versa, via Ajaccio-Marseille ou Bastia-Marseille, d'autre part, des ports d'Ajaccio, Bastia Calvi, Ile-Rousse et Propriano à une gare quelconque du réseau P.L.M. et vice-versa, via Marseille.

(Affiche du 26 septembre 1927).

J'ai l'honneur de vous informer que l'autorise la mise en application, à titre provisoire, et pour une période qui pourra dépasser le 31 décembre 1928, des dispositions proposées sous les références suivantes enregistrées pour votre réseau :

1°. — Dans le texte ci-après prévu au paragraphe 1° d'avenues facultatives, au lieu de : « Les prix ci-dessus comprennent les « frais de chargement et de déchargement du navire sont à la charge du trésor. Les prix indiqués sont ni compressant, en outre, le transport sur les voies de la ville de Marseille. »

On substituera à la seconde phrase le nouveau texte ci-après (partie soulignée) : « Les prix ci-dessus comprennent, frais de chargement... de transit. Il n'est rien perçu pour le transport sur les voies de quai de Marseille. »

2° Les modifications apportées éventuellement aux prix des parcours maritimes seront prises à jour sous la responsabilité des Réseaux participants et dans toutes les gares des réseaux Corse et P.L.M. où le public sera admis à en prendre connaissance.

Ces dispositions devront être mises en vigueur le 1er mars 1928.

Il reste bien entendu que cette autorisation ne préjuge en rien de la décision à intervenir après la période d'essai et modalités de l'instruction réglementaire.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente autorisation.

Le ministre des Travaux Publics,
Signé : André Tardieu.

L'adduction d'eau à Canavaggia

M. le Sénateur Gustiau a reçu la lettre suivante de M. le ministre de l'Agriculture :

Paris, le 16 mars 1928

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien appelé mon attention sur une demande de la commune de Canavaggia tendant à solliciter le remploiement de la subvention qui lui a été allouée sur les fonds du pari-mutuel pour des travaux d'adduction d'eau potable.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette demande sera présentée à la Commission spéciale de répartition des fonds précités, lors de la plus prochaine réunion de cette Assemblée.

Vous pouvez d'ailleurs être assuré que j'inviterai bien particulièrement cette commission à faire la suite commune ne sera pas perdu de vue.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'Agriculture,
Signé : Queuille.

Elections au Tribunal de Commerce de Bastia

Les élections du 11 décembre dernier ayant été invalidées par la Cour d'Appel de Bastia — les listes des électeurs comprenant de la ville ayant été déposées en temps utile aux greffes des justices de paix des deux cantons de Bastia — les nouvelles élections auront lieu dimanche prochain, 25 mars.

Voici les candidats présentés par le Tribunal de Commerce :

Président : Vincent Gregori, Chevalier de la Légion d'Honneur, président sortant.

Juges titulaires : Charles Benigni, Chevalier de la Légion d'Honneur, juge suppléant.

Ange Orenga de Gaffori, juge suppléant.

Juges suppléants : Jules Lorci, négociant.

Laurent Colombani, négociant.

MM. Agostini Léonard et Pomavera Etienne, du Comité de défense du Commerce corse, restent candidats juges suppléants.

Ces élections devront être mises en vigueur le 1er mars 1928.

Il reste bien entendu que cette autorisation ne préjuge en rien de la décision à intervenir après la période d'essai et modalités de l'instruction réglementaire.

Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente autorisation.

Le ministre des Travaux Publics,
Signé : André Tardieu.

L'adduction d'eau à Canavaggia

M. le Sénateur Gustiau a reçu la lettre suivante de M. le ministre de l'Agriculture :

Paris, le 16 mars 1928

Monsieur le Sénateur,

Vous avez bien appelé mon attention sur une demande de la commune de Canavaggia tendant à solliciter le remploiement de la subvention qui lui a été allouée sur les fonds du pari-mutuel pour des travaux d'adduction d'eau potable.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que cette demande sera présentée à la Commission spéciale de répartition des fonds précités, lors de la plus prochaine réunion de cette Assemblée.

Vous pouvez d'ailleurs être assuré que j'inviterai bien particulièrement cette commission à faire la suite commune ne sera pas perdu de vue.

Veuillez agréer, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le ministre de l'Agriculture,
Signé : Queuille.

ÉCHOS

Billet Parisien

J'ai l'honneur de posséder parmi mes rares copines de toujours, Thérèse, le plus courageux que je connaisse.

Eh bien, je l'ai vu trembler, l'autre soir, dans un jardin où nous regardions tous deux tomber la neige.

— J'ai peur ! me disait-il, j'ai peur.

Et d'un geste large il me montrait les arbres fruitiers prêts à fleurir.

— Tu comprends, ajoutait-il, le thermomètre est au-dessous de zéro depuis hier. Si le gel persiste, ma pauvre école est perdue ! Le mois de mars a fait plus tôt des cheveux aux gens qu'il n'en a de leur terre. Qui pourrait protéger et bruyer refroidissement, après la période printanière que nous venons d'enregistrer ?

— Bah ! fis-je, les arbres tiendront le coup. Et puis, rien ne l'empêche d'en être de même la température voit en hausse demain.

A ce moment, parut le coupeur, pour le cinéma emmitouflé d'un paletot, qui, après la période printanière que nous venons d'enregistrer !

— Bah ! fis-je, les arbres tiendront le coup. Et puis, rien ne l'empêche d'en être de même la température voit en hausse demain.

*A ce moment, parut le coupeur, pour le cinéma emmitouflé d'un paletot, qui, après la période printanière que nous venons d'enregistrer ?

ETUDE
de Me J.-B. SEATELLI
Notaire à Bastia

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste Seatelli, notaire à Bastia le 15 mars 1928, enregistré à Bastia le 16 mars suivant F° 82, N° 506.

M. Pascal Fratelli, navigateur et Mme Marguerite Varrina, sans profession, demeurant ensemble à Bastia ont vendu à M. Cesar Gasperini, commerçant, demeurant à Bastia.

Le fonds de commerce de Tissu et Bonneterie exploité à Bastia, rue des Terreaux, N° 2.

Les oppositions, s'il y a lieu, sont reçues jusqu'au dixième jour après la première publication en l'étude de Me Seatelli, 36 Boulevard Auguste-Gauthier, domicile élu par les parties.

L'insertion a été faite au Bulletin officiel des ventes et cession de fonds de commerce.

Pour deuxième insertion
SEATELLI

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les
Cigarettes
MARYLAND
ALBAN SUPÉRIEUR
« paquet blanc »

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT

POUR LA CORSE

Service d'été

Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 23 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 13 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DÉPARTS DE LA CORSE

POUR LE CONTINENT

Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 28 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 30, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h

Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

— Non, dit froidement la marquise. Et elle ajouta après une pause :

— Moi, je ne crois à rien.

— Vous me permettrez au moins de croire pour vous, madame ? dit Jeanne en souriant.

— Oh ! mettons ! soit... je vous le promets... certainement.

— Eh bien, vous aurez la bonté de m'attendre ici, prononça pas ? reprit Jeanne.

Elle la quitta et traversa le perche de la petite église.

Ce jour-là, celui où madame de Talyas avait assigné Philippe pour apprendre de lui ses résolutions au lui faire connaître les siennes, Philippe, de l'œil, par une fenêtre de la sacristie, le vit enfin le plus tôt possible, avec l'horrible incertitude qui le tourmentait, il se rendit à la Roche-Corbon. Un lui dit au château que la marquise était sortie avec Jeanne un quart d'heure auparavant ; on les avait vues enfiler dans le chemin creux qui mène à l'église.

Il prend donc seules ? demanda-t-il.

— Mais, répondit-on, il y a toujours avec elles le vieux Jacques, qui les suit comme leur ombre.

Philippe, à ces mots, se remit en route, et, sans s'arrêter, il gagna le chemin creux, qu'il suivit jusqu'au bout. Il put avec précipitation le chemin qu'elles avaient suivi ; il n'y avait de femme à le franchir, et arriva bientôt devant la petite église, qui était fermée. Il aperçut alors madame de Talyas, assise sur le marbre funéraire de Jeanne de Lendeyres ?... car, quant à moi, il n'échappe.

Cet hiver simple, dit madame de Talyas de son accent traînant. Que la rupture vienne d'elle... Est-ce qu'elle ne sait pas tout ?

— Elle ne sait rien, dit Philippe avec une fermeté qui peu hautain du moins par moi.

— Elle se doute, allez... Au surplus, dites-lui ce qui est.

— Vous m'y autorisez ?

— Parfaitement... Alors, ce sera elle qui vous refusera... Ce sera très correct.

— Soit ! Je lui parlerai dans la journée.

— Parlez-lui tout de suite... et très sincèrement, car vous perdrez ?... Vous voulez donc que monsieur, pour vous sauver d'un danger imminent, cette union, à laquelle j'aime à croire que vous n'avez imposé aucune contrainte, pour vous sauver d'un danger imminent, cette union, à laquelle j'aime à croire que vous n'avez imposé aucune contrainte, vous ne pardonnerez pas à Jeanne de songer alors ; mais c'est impossible, je le sais, vous ne pardonnerez pas à Jeanne. En apprenant qu'elle vous trompait, vous ne pardonnerez pas à Jeanne de s'être ce qu'elle est... Et vous aurez raison... Pour épargner à cette enfant la honte, à la famille, à la mémoire de son père

population et le surplus du surplus. Seul le curé a pour elle quelque sympathie.

Malgré la campagne acharnée menée par le docteur, qui en raison de l'enseignement se vérul plus qu'une fois par mois, Louise souvre à Mitraïne, pendant six années consécutives. Elle va enfin recolter le fruit de ses sacrifices répétés, car c'est cette année qu'elle présente ses élèves, celles à qui elle a appris à lire et qui maintenant sont la preuve vivante de ses longs et pénibles efforts.

— La veille de la grande épreuve, la meilleure la pensionnaire jouait les bas bleu. Elle est vaincue par une anémie implacable et qui cause son désespoir. Dans un sursaut d'énergie, comme un dernier défi aux dieux, elle accompagne ses chères petites jusqu'au chef-lieu de canton et attend oppressée, sous pour douze années de travail exténuant, le résultat des examens.

Le sort par trop cruel, lui réservait une dernière épreuve : toutes ses élèves échouèrent. Et c'est le retour lamentable, les huées de la foule hurlant et sifflant, qui ne comprend pas la grandeur de l'abnégation, la sainte flamme immortelle, sans lumière, sans eau, sans affection ; puis la vision rapide de toutes les têtes blondes qu'elle a menée à la vie et, enfin, la dernière vision fugitive l'institutrice détournant tendit les bras à ses enfants chéries.

Et l'angine l'étrangla net.

Léon Frapié a mis dans ce livre toute sa sensibilité et l'on ne sort pas douloureuse. Il s'y révèle le romancier des humbles.

« L'institutrice de Province est une œuvre d'une haute portée sociale qui conserve malheureusement son caractère, malgré les trente années écoulées depuis sa conception. Le style souple et serré en fait un chef-d'œuvre, un livre qu'il est indispensable de lire.

GUY ZORKENDLER.

L'extradition de Lord Terrington

Caire, 24 mars. — La police spéciale de la gare maritime de Ghiais a reçu des instructions nécessaires pour procéder demain, dimanche, dans l'après-midi, à la remise de Lord Terrington aux autorités britanniques au départ du paquebot « Maid of Kent » à 15 h. 45. Des détectives envoyés à sa rencontre par Scotland Yard en prendront livraison.

Une grève d'étudiants anglais

Londres, 24 mars. — Les étudiants de l'Université de Kingsloh se sont mis en grève pour s'opposer à la décision du conseil de l'université exclusant cinq étudiants coupables d'avoir été dans des bals publics.

Mystérieux suicide

Cannes, 24 mars. — Ce matin on a découvert dans la salle de bains de l'hôtel de la Charlotte, le cadavre du sieur Baretto, 25 ans, né à Valdieri (Italie), chef d'étage.

L'examen médical a révélé que le malheureux s'était fait une piqûre de toxicase puis s'était plongé dans un bain chaud à 90 degrés et fut horriblement brûlé.

On ignore le motif de sa détermination.

L'ambassadeur britannique au Vatican

Londres, 24 mars. — Le roi d'Angleterre a approuvé la nomination de M. Henry Gotty Chilton, actuellement ministre plénipotentiaire au Washington comme ministre plénipotentiaire auprès du Saint-Siège.

La conférence de Tanger

Paris, 23 mars. — Les experts de la conférence de Tanger se sont réunis hier après midi au Quai d'Orsay pour examiner les diverses questions techniques afférentes aux négociations en cours.

Inauguration d'une nouvelle ligne téléphonique franco-belge

Paris, 24 mars. — Aujourd'hui à 16 heures, M. Bokanowski, ministre du commerce et des P.T.T. a inauguré les communications téléphoniques à grand rendement par une conversation avec le ministre des communications du gouvernement belge.

« Je suis heureux, dit-il, que l'inauguration de cette téléphonie sudoreraine à grande capacité Paris-Bruxelles, à laquelle nous procédons, aujourd'hui, me donne l'occasion de vous adresser mon salut le plus cordial et de vous exprimer les sentiments d'attachement du gouvernement et du peuple français pour le noble peuple belge, pour ses souverains et son gouvernement ».

Le ministre belge s'est félicité de l'heureux événement qui resserrera les liens variés qui unissent la Belgique à la France.

ÉCHOS

Billet Parisien

Les voilà ! Ils arrivent !

Qui ? Les touristes américains de cet printemps.

N'allons-nous pas entendre les experts officiels et autres du tourisme national pleurer misère et prétendre que cette année serait celle des cuches maigres ?

Eh bien ! ils sont là, ils les voit, on les touche, on les coupe. Et bientôt, on ne pourra plus les compter, car ils seront des milliers.

Mais, de grâce, si nous voulons ne pas perdre le bénéfice de notre faible propagande — qui porte ses fruits jusque des résultats si elle était bien faite ! — par grâce, disons-nous, soignons un peu mieux nos visiteurs.

Croyez-vous que les cent premiers que j'ai reçusses eurent installés en arrivant d'eux, en cas de sinistre de son conjoint, en pleine propriété sans conditions ni restrictions.

Mais, de même, si nous voulons ne pas perdre le bénéfice de notre faible propagande — qui porte ses fruits jusque des résultats si elle était bien faite ! — par grâce, disons-nous, soignons un peu mieux nos visiteurs.

Croyez-vous que les cent premiers que j'ai reçusses eurent installés en arrivant d'eux, en cas de sinistre de son conjoint, en pleine propriété sans conditions ni restrictions.

« Les dotations porteront le nom de « *Dotations Cognac-Jay en faveur des familles nombreuses.*

« Nous prions l'Académie Française de se charger de l'attribution de ces dotations, qui devra être proclamée dans la Séance Publique Solennelle de l'Académie Française ».

« Les donneurs concernant les aspirants aux dotations Cognac-Jay devront *être nécessairement* nés dans la mère, *nés du pays au Secrétariat de l'Institut de France, 23 Quai Conti-Paris*, avant le 31 décembre 1928.

« En tête du dossier seront indiqués les noms, les prénoms et la résidence de la personne intéressée.

« Chaque dossier devra contenir :

1° — Un mémoire détaillé accompagné d'attestations de personnes notables, sur la nationalité, la réputation, la vie et les mœurs des père et mère ;

2° Les bulletins de naissance et de mariage et, s'il y a lieu, de décès des père et mère. Les Bulletins de Naissance de chacun des enfants. *Ceux morts pour la France compteront comme vivants, et en joindre le Bulletin de leur décès.*

« 3° Un certificat signé par le Maire et revêtu du cachet de la Mairie, attestant qu'au moins neuf enfants sont vivants du 1er décembre de l'année courante.

« 4° Le montant des contributions et l'intérêt en paie.

« L'attribution des dotations sera proclamée dans la Séance Publique Solennelle de l'Académie Française au mois de Novembre.

« Le paiement sera opéré dans la semaine suivante. »

Les fondations de dix mille francs sont attribuées dans les mêmes conditions aux pères et mères âgés de trente ans et ayant cinq enfants vivants. (Sont par un pour toute la France).

Nous insistons instamment sur les conditions qu'il faut remplir pour obtenir le prix de dix mille francs « *Fondations Etienne Lamy* » (deux par an, pour toute la France).

D. MASSIAC, (d'Oran)
Président de la Fédération Départementale de la Légion des familles nombreuses du Var.

« LE PETIT BASTIAIS »
EST LE SEUL JOURNAL DE LA CORSE
REÇU DIRECTEMENT
PAR TÉL. SPÉCIAL AVEC PARIS

Aux familles Nombreuses

Nous avons appris avec plaisir, que notre compatriote, D. Massoni s'est retiré d'être élu président de la Fédération Varoise de la Ligue des Familles Nombreuses.

Notre compatriote se propose de donner les plus précieux renseignements aux familles nombreuses afin de leur faire obtenir les prix importants (fondations Cognac-Jay et Etienne Lamy)...

Nous sommes heureux de publier aujourd'hui son premier communiqué.

Beaucoup de familles nombreuses de notre cher pays ignorent encore, à l'heure actuelle, l'existence des diverses fondations, les formalités à accomplir et les démarches qu'il faut remplir pour pouvoir en bénéficier.

Exception faite pour le prix de 25.000 francs (fondation Cognac-Jay, créée de la fille de Cognac-Jay) et le prix de 15.000 frs (fondation Etienne Lamy), c'est jeunes fils attribuer à nos compatriotes nombreux la raison bien simple, qu'ils en ignorent l'existence.

Notre amour du bien public et notre ardent désir d'aligner les futures charges des familles nombreuses, nous incitent à publier dans le journal « *Le Petit Bastiais* » toujours dévoué aux causes les plus intéressantes, les conditions imposées par les généreux donateurs Cognac-Jay et Etienne Lamy.

Nous devons, au préalable, rendre un légitime hommage aux efforts inouïs faits par Monsieur le Député Lamy pour faire obtenir aux pères de familles les avantages pécuniaires très appréciables et de véritables privilèges au point de vue militaire.

Nous pouvons affirmer que les élections familiales des fonctionnaires et les majorations aux retraités ayant élevé trois enfants — *ont été instituées grâce* à son action incessante et prépondérante aussi bien à la commission des Finances qu'à la Chambre.

Les diverses fondations sont dues à la générosité de M. Cognac-Jay et de M. Etienne Lamy, généreusement éveillés par l'action infassable de la Fédération Nationale et de nos Ligues de familles nombreuses.

Enfin l'œuvre de M. Landry, aussi bien à la Fédération Nationale des Associations de familles nombreuses, dont il est vice-président qu'à la Chambre et dans les différentes commissions, est immense.

Nous devons, non seulement, l'en féliciter, mais aussi lui manifester toute notre reconnaissance.

Ces faits établis, revenons aux questions qui motivent notre article.

Fondation Cognac-Jay, au profit de familles françaises d'au moins neuf enfants. A chacune des familles choisies sera attribué un prix de 25.000 frs.

Les familles choisies seront pauvres ou ne disposeront que de faibles ressources, et elles montreront, par la dignité de leur existence, qu'elle sont susceptibles de faire de ces dotations le meilleur emploi.

« Chaque famille dotée devra être composée d'un moins neuf enfants vivants, ou morts pour la France, *et ils meme lil.*

« Le père et la mère devront être *les Français.*

« Les questions politiques ou cultuelles ne devront exercer aucune influence sur l'attribution des dotations.

« Il sera attribué un principe chaque année une dotation par arrondissement du territoire continental de la France.

« Les départements présentant le plus grand nombre de familles réunissant les conditions demandées, bénéficieront à raison d'une seconde dotation par département, des dotations en excédent ainsi que de telles qui n'auraient pu être distribuées dans certains départements, faute de familles remplissant les conditions exigées.

« Ces dotations seront attribuées soit au père et à la mère conjointement, soit au survivant d'eux, en cas de prédécès de son conjoint, en pleine propriété sans conditions ni restrictions.

« Les dotations porteront le nom de « *Dotations Cognac-Jay en faveur des familles nombreuses.*

« Nous prions l'Académie Française de se charger de l'attribution de ces dotations, qui devra être proclamée dans la Séance Publique Solennelle de l'Académie Française ».

« Les donneurs concernant les aspirants aux dotations Cognac-Jay devront *être nécessairement* nés dans la mère, *nés du pays au Secrétariat de l'Institut de France, 23 Quai Conti-Paris*, avant le 31 décembre 1928.

« En tête du dossier seront indiqués les noms, les prénoms et la résidence de la personne intéressée.

« Chaque dossier devra contenir :

1° — Un mémoire détaillé accompagné d'attestations de personnes notables, sur la nationalité, la réputation, la vie et les mœurs des père et mère ;

2° Les bulletins de naissance et de mariage et, s'il y a lieu, de décès des père et mère. Les Bulletins de Naissance de chacun des enfants. *Ceux morts pour la France compteront comme vivants, et en joindre le Bulletin de leur décès.*

« 3° Un certificat signé par le Maire et revêtu du cachet de la Mairie, attestant qu'au moins neuf enfants sont vivants du 1er décembre de l'année courante.

« 4° Le montant des contributions et l'intérêt en paie.

« L'attribution des dotations sera proclamée dans la Séance Publique Solennelle de l'Académie Française au mois de Novembre.

« Le paiement sera opéré dans la semaine suivante. »

Les fondations de dix mille francs sont attribuées dans les mêmes conditions aux pères et mères âgés de trente ans et ayant cinq enfants vivants. (Sont par un pour toute la France).

Nous insistons instamment sur les conditions qu'il faut remplir pour obtenir le prix de dix mille francs « *Fondations Etienne Lamy* » (deux par an, pour toute la France).

D. MASSIAC, (d'Oran)
Président de la Fédération Départementale de la Ligue des familles nombreuses du Var.

« LE PETIT BASTIAIS »
EST LE SEUL JOURNAL DE LA CORSE
REÇU DIRECTEMENT
PAR TÉL. SPÉCIAL AVEC PARIS

Elections à la Chambre de Commerce de Bastia

LISTE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

Président : M. Vincent Gregori, chevalier de la Légion d'honneur, président sortant.

Juges titulaires : Charles Bensini, chevalier de la Légion d'honneur, juge sortant.

Ange Orsoja de Gallori, juge suppléant.

Juges suppléants : Jules Lucci, négociant.

Laurent Colombani, négociant.

LISTE DU COMITE DE DEFENSE DU COMMERCE

Juges suppléants : MM. Agostini Léonard et Ponzevera Hippolyte.

La Vie Sportive

Les rencontres du jour

Deux matches de championnat de deuxième série se joueront aujourd'hui à 3 h., C.A.B.-U.S. et à 14 heures, Corsi-Citadelle ; le premier aurait dû être disputé le 4 mars, mais le mauvais état du Terrapelia ; quant au second, fixé pour le 23 janvier, le district en décida le renvoi à cette date, des joueurs des deux clubs pour faire partie de la sélection bastiaise.

Seule la troisième rencontre s'annonce comme devant être sérieusement disputée ; les deux équipes se sont montrées les dangereuses lors des secondes du S.C.B. et du C.A.B. Elles sont de force l'une de l'autre ; le jeu de la Citadelle est correct et plaisant ; tandis que celui du Corsica est plus fougueux, mais aussi plus clair ; et on les juge d'après leurs derniers matches, on ne semble que les rouges devraient sortir victorieux, mais ce sera de justesse, car les hommes de Mori ont de leur côté la ferme intention de s'assurer le gain de la rencontre ; c'est vraiment dommage qu'il ne puisse y avoir deux vainqueurs !...

AVIS DE DÉCÈS

M. Nicolas Sosvi ;
M. Edouard Sosvi ;
M. et Mme Jean Sosvi et leur fille ;
Mme Casimir Piaggi-Gentile et M. Casimir Piaggi ; M. et Mme Antoine Piaggi et leur fils ; Mme et M. Pierre Jeanson et leurs fils ; MM. Bernard et Antoine Gentile ;
Mlle Angèle Gentile ;
Les familles Pasquerera, Gentile, Leonetti, Poggioli, de Zerbi, Bartholemy, Sanguinetti ; Louis Tonielli, Tarroni, Poggioli, Chiararelli, de Cervione parents, amis et connaissances de la parte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marie-Anne SOAVI
née Gentile

leur épouse, mère, belle-mère, grand-mère, sœur, belle-sœur, tante germaine, cousine et alliée, pieusement décédée le 24 mars et les prient d'assister à ses convois qui auront lieu demain lundi à 11 heures et demie.

Messe mortuaire, 2, place de l'Hôtel-de-Ville.

M. Tiberi Francois ; Mme Yve Noël Tiberi ; Mme Yve Tiberi Jeanne et son fils de Nimes ; M. et Mme Balzano et leurs enfants.

Les familles Bonaldi et leurs enfants d'Ajaccio ; famille Predaldi ont la douleur de faire part à leurs parents et amis du décès de

Mme Yve TIBERI Angèle

leur mère, grand-mère, arrière-grand-mère et tante, décédée munie des sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à ses obsèques qui auront lieu aujourd'hui à 3 h. 30, 10 boulevard de Cardo.

La famille ne reçoit pas.

CALENZANA

Mlle Lucie Paoli, institutrice en retraite ; M. le Chanoine Paoli, secrétaire général de l'évêché ; M. et Mme François Paoli, chevalier de la Légion d'honneur, rédacteur à la manufacture des Tabacs à Nice ; Mme et M. Sauveur Bianconi et leurs enfants ; M. et Mme Joseph Paolini, leurs enfants ; Mme Yve Marie-Augustin Bianconi et ses enfants ; M. Pierre Bianconi et ses enfants,

Les familles Paolini et Bianconi ont la douleur de faire part à leurs parents et amis de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire dans la personne de

Mme Yve Marie-Fedoce PAOLINI

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur et tante décédée à Calenzana le 23 mars 91 ans, munie des sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

CONGO BELGE

M. Feracci Joseph, directeur de la Société Coloniale de Construction à Likati (Congo belge) ; Mme Cristiani Lilline et Mlle Francesch Françoise à Corté ; Mme Yve Francesch Louise à Sarrebruck ; M. et Mme Feracci Antoine et leurs enfants, à Bastia ; M. et Mme Cristiani François, sous-inspecteur de l'assistance publique à Digne ; M. Francesch César, économe du collège français, à Sarrebruck ; M. Francesch Michel, chef de brigade, mission d'études du Congo Belge ; M. Francesch Francois, caissier-comptable, à Paris ; Mlle Jeanne Francesch à Sarrebruck.

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Marie-Dominique FERACCI
Née Francesch

leur épouse, sœur, belle-sœur et tante germaine, décédée à Likati, Ile-Uele (Congo belge) le 23 janvier à l'âge de 40 ans, munie des sacrements de l'Eglise, et unissent dans ses dernières moments, par les Révérends Pères de la Mission catholique de Likati, et de Monseigneur l'évêque de Bethléem.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

INFORMATIONS LOCALES

UNE PERMANENCE EST ETABLIE A BASTIA, 17, BOULEVARD PAOLI, AU 1er ETAGE (TELEPHONE : 0.96), DE 9 H. A 12 H. ET DE 14-A 18 H.

M. DE MORO-GIAFFERRI PEUT PERSONNELLEMENT LE LUNDI ET LE VENDREDI.

État-Civil

Mariage : néant.

Naissances : Bisbiroelli Michèle-Antoinette ; Volpei Lucien ; Durisani Ango-Marie ; Poli Pierre ; de Rocca Serra Henri-Georges ; Ciavaldini Françoise.

Décès : néant.

Au Théâtre

GRANDES REPRESENTATIONS
données au bénéfice de l'élève fort timé Joseph Lucciani

Les membres du Comité qui s'est formé au mois de juillet dernier pour aider à la carrière d'artiste de l'élève fort timé du Conservatoire National de Musique de Paris, ont décidé de donner, le lundi de Pâques, dimanche 1er avril prochain, au Théâtre Municipal de Bastia, deux représentations dont la recette permettra à notre distingué concitoyen de continuer ses études si brillamment commencées.

En plus du fort ténor, à la voix extraordinairement puissante et bien timbrée, nous aurons le plaisir d'entendre, dans de nombreuses acclamations, un baryton et un dame, brillante Sorte chanteuse, tous deux du grand Théâtre National de l'Opéra de Paris. Sans conteste, ces trois artistes suffiraient à attirer sur notre grande scène tout ce que Bastia compte de dilettanti, amoureux de grands airs d'opéras. Toutefois, on a pensé à rendre ces représentations plus intimes et plus familiales, en associant aux professionnels de Paris, quelques amateurs les plus justement réputés de notre ville et qui prêteront gracieusement leur concours. C'est ainsi que nous aurons le grand plaisir d'applaudir :

Mlles Magnaschi, Milanta, soprani ; Dédé Stanik, dans un lever de rideau ; MM. Cavanzi, ténor ; Villa François, baryton ; Lanchieni Michel, dieur et Jean Bastiais de M. Botta dans un chœur d'hommes.

Sitôt après, nous reviendrons aux questions qui motivent notre article.

Toutes les communications relatives à la location devront être adressées au Bureau Spécial des Spectacles du Port municipal (appartenant à l'entrée ; elles devront indiquer le numéro de la personne actuelle, et être accompagnées du certificat délivré par la Direction des Travaux dans laquelle servait le pensionné, constatant la présence de l'intéressé au service de la Marine pendant 1914 jusqu'à une date qui ne pourra être postérieure au 24 octobre 1919.

Il est instamment recommandé aux intéressés de s'adresser leurs demandes qu'au chef du Bureau des Pensions de la Marine de leur Port où de s'adresser d'écrire au de faire intervenir auprès des services hospitaliers du ministère des Pensions de la Guerre auxquels sont actuellement surchargés par le nombre des demandes, les réponses manquent le régime des pensions.

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL — Aujourd'hui en matinée à 3 h. 3/4 : gala cinématographique avec orchestre.

Comme d'habitude, dans **Mam'zelle Modiste.**

Quel autre titre plus charmant pourrait mieux convenir à cette délicieuse production toute pleine de la grâce, de la jeunesse et de la beauté de Carmen Griffith qui trouvera admirablement la jeune personne sérieuse et espiègle, sous des dehors frivoles. Ce fin d'une élégance parfaite et comprend d'une gaieté assez franche que spirituelle et sarcastique, elle sera applaudie de tous les publics.

Prochainement : Norma Talmadge et Ronald Colman dans : **KIKI.**

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 9 h. et à 9 h. ; en matinée, à 2 h. 45 : **Mains pour en voyage,** deuxième époque.

Mae Murray continuera le grand film Rudyard : **La Vertige du Gange,** superproduction dramatique avec Ségène Thomas et Georges Melchior, l'interprète de « l'Atlantide ».

En outre : actualités ; Film comique ; Dessin animé.

Demain soir, à 8 h. 45, nous recommençons : **Si ces maris s'amusent...** vaudeville en 3 actes, grande fou-rire ; **Lucette Fauvela** dans : parties.

Tino Rossi et son chanteur Jean dans : **Le Rapide 713,** le dernier film où on ne rira pas.

Jeudi : **La nuit d'amour.**

FEMINA-CINEMA — Aujourd'hui, en matinée et soirée : **Gare danseuse,** comique. **Tom Mix** dans **Le Diable du Rodeo.**

Demain lundi : une superproduction de la Paramount : **Anna N'imes** dans **Vingt-deux heures vingt** (mystérieuse).

Mardi, le Cercle Athlétique Bastiais, la Cigalette Sportive bastiaise, etc...

Le long métrage gagne ensuite Furiani où, devant toute la population enthousiaste du S.C.B., présidera du S.C.B. dit un dernier plaisir un sportif regretté, l'inoubliable ex- Lucien DALMAS le cœur de la famille.

Nous remercions à Mme et M. Gerard leurs enfants et leur famille nos condoléances attristées. — P.

MARTINI

Véritable Vieille Marque de Turin

DEMANDEZ-LE PARTOUT

L'AVENIR DEVOILÉ !

par le célèbre professeur **WILLIAM** de Londres, astrologue-médium, licencié ès-lettres. Allez tous le consulter, par ses méthodes scientifiques divinatoires, vous dira sans crainte, sans ambages et sans guide sur le chemin de votre vie. Consultations à partir de 10 francs. Reçoit de 9 heures à 12 heures, de 14 heures à 18 heures. Traite par correspondance. 4, Boulevard du Palais, à Bastia.

Communications

PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.
Section de Bastia

Réunion des membres du groupe de Bastia, le dimanche 25 courant, à 15 heures et demie, 7, rue Fontinelle des Quais, quartier du Vieux-Port.

PAROISSE NOTRE-DAME DE LOURDES

M. l'abbé de Maistre prêchera la retraite paroissiale à partir de lundi jusqu'à vendredi inclusivement, à l'heure habituelle.

ORATOIRE DE LA CHAPELLE DU FANGO.

La fête de l'Annonciation de la très Sainte Vierge sera célébrée en la chapelle du rempo lundi 26 courant. Les messes à 6 heures, 8 heures et 9 heures auront leur solennité.

Le soir à 4 heures sermon, bénédiction et baisement de la relique.

Prêcheur : Mgr Pozzi, vicaire Forpaiolle : Mme Pozzi, née Ballé.

Prieure : Mlle Cardini Thérèse.
Sous-Prieure : Mlle Vincentelli Appolonie.

Et ces de nouvelle issues les étrennes se feront à l'oratoire de St-Roch.

AVIS AUX CHEFS-OUVRIERS ET OUVRIERS RETRAITES DE LA MARINE
Bénéfices de campagne simple
Guerre de 1914-1918

Le projet de loi autorisant la révision des pensions du personnel ouvrier et prescrivant la communication des annuités de campagne simple accordées par le législateur du mois, vient d'être voté par le Parlement. Cette loi va être promulguée très prochainement. Elle entrera en vigueur le 1er janvier à partir de 17 avril 1924 et la révision sera elle-même bientôt par application du décret du 27 décembre 1927 (J.O. du 29 décembre 1927 (J.O. du 29 décembre 1927). Les intéressés auront 6 mois à partir de la promulgation de la loi pour établir leur demande ; passé ce délai, ils seront forclos.

Toutes les demandes se rapportant à l'objet de cette information devront être adressées au Bureau Spécial des pensions du Port municipal appartenant l'entrée ; elles devront indiquer le numéro de la pension actuelle, et être accompagnées du certificat délivré par la Direction des Travaux dans laquelle servait le pensionné, constatant la présence de l'intéressé au service de la Marine pendant 1914 jusqu'à une date qui ne pourra être postérieure au 24 octobre 1919.

Il est instamment recommandé aux intéressés de s'adresser leurs demandes qu'au chef du Bureau des Pensions de la Marine de leur Port où de s'adresser d'écrire au de faire intervenir auprès des services hospitaliers du ministère des Pensions de la Guerre auxquels sont actuellement surchargés par le nombre des demandes, les réponses manquent le régime des pensions.

BOURSE DE PARIS du 24 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Hausse	Baisse		Hausse	Baisse		Hausse	Baisse
3 % Perpétuel	57.50	57.45	Compagnie algérienne			Serbe 1895	135.—	135.—
3 % 1re	71.40	71.40	Compt. nation. d'escompte			Turc 1 % 1903	109.50	109.—
3 % 2e	71.40	71.40	Crédit foncier de France			Turc 5 % 1911	109.50	109.—
4 % 1917	71.40	71.40	Crédit lyonnais			Banque Nationale Mexique	1850	1875
4 % 2e	71.40	71.40	Société générale			Ottomane	1860	1875
4 % 3e	71.40	71.40	Suez			Crédit foncier Egyptien	1860	1875
5 % 1915	97.—	97.—	Union parisienne			Mines d'Or	1860	1875
5 % 1916	97.—	97.—	Banque de l'Algérie			Central Mining	1860	1875
5 % 1917	97.—	97.—	Banque de l'Indochine			Rio Tinto	1860	1875
5 % 1918	97.—	97.—	Est algérien			Oriental Carpet	1860	1875
5 % 1919	97.—	97.—	Lyon (ex)			Penarroya	1860	1875
5 % 1920	97.—	97.—	Midi (ex)			Omnium d'Egypte	1860	1875
5 % 1921	97.—	97.—	Nord-Espagne (ex)			Caoutchoucs	1860	1875
5 % 1922	97.—	97.—	Orléans (ex)			Mokta-el-Hadid	1860	1875
5 % 1923	97.—	97.—	Ouest (ex)			Mokta-el-Hadid de fer	1860	1875
5 % 1924	97.—	97.—	Saint-Louis (ex)			Ouest Algérien	1860	1875
5 % 1925	97.—	97.—	Comp. gén. électricité			Pétrolifère du Maroc	1860	1875
5 % 1926	97.—	97.—	Electricité de Paris			Pétrolifère Indo-Chine	1860	1875
5 % 1927	97.—	97.—	Mines de Lens			Pétrolifère Roumanie	1860	1875
Obligations 5 %			Mines de Salsigne			Pétrolifère Tchécoslovaque	1860	1875
Obligations 4 %			Mines de Vicoigne			Pétrolifère Transylvanie	1860	1875
Obligations 3 %			Mokta-el-Hadid			Pétrolifère Yougoslavie	1860	1875
Obligations 2 %			Penarroya			Pétrolifère Yougoslavie	1860	1875
Obligations 1 %			Pétrolifère Roumanie			Pétrolifère Yougoslavie	1860	1875
Obligations			Pétrolifère Tchécoslovaque			Pétrolifère Yougoslavie	1860	1875
Obligations			Pétrolifère Transylvanie			Pétrolifère Yougoslavie	1860	1875
Obligations			Pétrolifère Yougoslav

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

A la Commission préparatoire au Désarmement

Une proposition de M. Bernstorff est repoussée

Genève, 24 mars. — La commission du désarmement a rejeté ce matin la proposition du comte Bernstorff qui tendait à prier la Société des Nations à fixer la date de la première Conférence du désarmement, sans attendre la fin des travaux préparatoires de la commission.

Le vote de la résolution sur le projet soviétique

Genève, 24 mars. — La commission préparatoire du désarmement a tenu une longue séance cet après-midi. Le comte Bernstorff a lu la déclaration annonçant rapidement les travaux antérieurs de la S.D.N. en matière de désarmement, constatant que la commission n'avait si terminé ses travaux ni envisagé la date de convocation de la conférence.

Le président donne ensuite lecture du projet de résolution.

M. Gibson (Etat-Unis) dit que la première condition de la conférence devrait être l'abonnement des négociations entre les puissances intéressées.

M. Litvinoff (U.R.S.S.) confirme ne pas pouvoir suivre la résolution. Il regrette que l'examen du nouveau projet soviétique soit remisé à la prochaine session.

Lord Cushendum (Angleterre) dit qu'il est nécessaire de prendre une décision sur la résolution préparatoire. Il soutient l'amendement de M. Gibson.

Le comte Clauzel se rallie à l'amendement de M. Gibson.

M. Veverka propose une formule transactionnelle qui est adoptée.

Finalement la commission adopte une résolution constatant que le projet soviétique ne pourra être accepté comme base de ses travaux ; elle prend acte de la proposition allemande sur l'article et du geste et du nouveau projet de l'U.R.S.S. et les signale à l'attention des gouvernements. Elle confie au président le soin de fixer la date de convocation de la commission pour la deuxième session, si possible avant la prochaine assemblée de la S.D.N.

Le représentant du Chili se félicite de la rentrée de l'Espagne dans la Société des Nations. Il exprima le désir que le gouvernement brésilien en fasse autant.

Le président prononce ensuite la clôture.

Le préfet de police de Berlin visite Paris

Paris, 24 mars. — Ce matin, à onze heures, le préfet de police de Berlin, accompagné de deux de ses collaborateurs, a été reçu par M. Chiappe, assisté de M. Guichard.

Un des grands événements du préfet de police allemand ce sont les panneaux d'affichage posés à l'approche des élections. A Berlin, en effet, on trouve en pareil cas les affiches et multiples que nous connaissons autre-fois. Le préfet demanda même avec le plus grand sérieux si nous connaissions des troubles graves à l'approche des élections.

M. Chiappe, avec le sourire, se hâta de le rassurer.

Quant à la circulation, il admira la bonne tenue de nos agents et la manière toute parisienne dont ils dirigent les voitures et les piétons, bonteux, le préfet de Berlin trouve que nos autobus ont peu longs ; il préfère le système impériales employé dans les autres pays européens.

Nos méthodes de signalisation, par contre, eut toute son approbation.

Ajoutons que les deux préfets prirent les hôtes d'une entente cordiale entre les deux polices ; le préfet de Berlin doit se rendre à nouveau, lundi, après-midi, chez M. Chiappe afin de mettre au point diverses méthodes d'entente.

Le comte de Beaudrap s'enfuit à l'étranger

Lorient, 24 mars. — Le baron Joseph Pierre de Beaudrap, né en 1870, à Caen, condamné par le tribunal de Vannes, pour vol de lettres recommandées, à huit mois de prison, cent francs d'amende et cent vingt-mille francs de dommages-intérêts à payer à l'Etat, dont les poursuites ont arrêtés dans sa propriété, au château de Kerdrain, en Abaretzet, près de Pluvigner.

Les agents de l'autorité forent reçus par M. de Kerrers, beau-frère du baron qui déclara que ce dernier avait disparu en voyage pour une destination inconnue où le tribunal de la Seine saurait bien l'atteindre de la même manière.

De Beaudrap serait parti à l'étranger. Il a au Canada un frère fermier. Les recherches sont entreprises par la police.

L'ASSASSINAT DU COURRIER

L'interrogatoire de Mlle Charnaux

Paris, 23 mars. — M. Peyre, juge d'instruction a entendu, cet après-midi, Mlle Blanche Charnaux. Celle-ci a déclaré au juge que Trupheme lui faisait depuis quatre mois environ une cour des plus assidues. Ses réponses avait été reçues par M. Chiappe, assisté de M. Guichard.

Un des grands événements du préfet de police allemand ce sont les panneaux d'affichage posés à l'approche des élections. A Berlin, en effet, on trouve en pareil cas les affiches et multiples que nous connaissions autre-fois. Le préfet demanda même avec le plus grand sérieux si nous connaissions des troubles graves à l'approche des élections.

M. Chiappe, avec le sourire, se hâta de le rassurer.

Quant à la circulation, il admira la bonne tenue de nos agents et la manière toute parisienne dont ils dirigent les voitures et les piétons, bonteux, le préfet de Berlin trouve que nos autobus ont peu longs ; il préfère le système impériales employé dans les autres pays européens.

Nos méthodes de signalisation, par contre, eut toute son approbation.

Ajoutons que les deux préfets prirent les hôtes d'une entente cordiale entre les deux polices ; le préfet de Berlin doit se rendre à nouveau, lundi, après-midi, chez M. Chiappe afin de mettre au point diverses méthodes d'entente.

A propos des nouveaux billets de 50 francs

Paris, 24 mars. — Les héritiers de Lor Olivier Mercon sont mécontents de la façon dont furent gravés les nouveaux billets de cinquante francs. Ils prétendent n'avoir que le graveur négligea la moustache de Chéron.

La Banque de France ayant refusé de faire droit à leur demande, c'est-à-dire d'arrêter la fabrication et l'émission des nouveaux billets les héritiers de Lor Olivier Mercon demandent aujourd'hui en référé au président Wallinne d'ordonner cette mesure. Me Bernstein Landon-Cl soutient leur requête.

Me Desfarges répondra pour la Banque de France.

Paris, 24 mars. — Dans l'affaire du billet de cinquante francs, le président Wallinne, après avoir entendu les explications des parties dans son cabinet, a rendu sa décision à midi précédent.

Les méfaits de la tempête sur les côtes de la Vendée

Nantes, 24 mars. — La tempête continue sur les côtes de Vendée. Sous la pression de la marée, la nouvelle digue s'est rompue et vingt hectares ont été inondés.

La situation devient inquiétante sur-tout sur la rive gauche de la rivière Le Lay dont les eaux montèrent de cinquante centimètres cette nuit.

Pendant la marée, la population fut alertée à temps pour le flesig.

Traités d'arbitrage

New-York, 23 mars. — Le Département d'Etat informe que des négociations sont actuellement entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne pour la conclusion de traités d'arbitrage semblables au récent traité franco-américain.

Le vice-amiral Arago victime d'un accident

Paris, 24 mars. — Hier, à 18 heures, rue d'Anjou, le vice-amiral Rôle Arago, 65 ans, demeurant, 73, rue Notre-Dame-des-Champs, a été renversé par M. Samuel Desbruères, négociant en vins, demeurant, 32, rue du Port-Royal, qui circulait à bicyclette.

Le vice-amiral Arago, souffrant une fracture du crâne, a été transporté à son domicile.

Un télégramme de Primo de Rivera a M. Briand

Paris, 24 mars. — Le général Primo de Rivera a adressé à M. Briand le télégramme suivant :

« L'ambassadeur de France vient de remettre le télégramme de votre Excellence si aimable et expressif. Il m'est particulièrement agréable de répondre aux sentiments si délicats qu'il exprime et de démontrer la satisfaction que le gouvernement de sa majesté éprouve à l'idée de voir collaborer à nouveau le Conseil de la S.D.N. le représentant de l'Espagne avec votre Excellence pour le bien de la paix mondiale. »

« La preuve d'affection que nous donne dans la circonstance le gouvernement français rend plus profond encore ce même sentiment d'affection que le peuple espagnol éprouve et manifeste envers le peuple français, et je termine en vous priant de vouloir bien agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération. »

A l'issue de l'audition, le professeur Bernieri a quitté librement le cabinet du magistrat instructeur.

L'assassinat du fasciste Savorelli

Paris, 24 mars. — Le professeur Luigi Bernieri, soupçonné d'être l'instigateur du meurtre de l'ancien journaliste fasciste Savorelli, a été entendu pendant plus de quatre heures, hier soir, par M. Girard, juge d'instruction. M. Bernieri s'est expliqué longuement sur l'interprétation des propos qu'il aurait tenus avant le drame à divers compatriotes.

A l'issue de l'audition, le professeur Bernieri a quitté librement le cabinet du magistrat instructeur.

Un nouvel accord italo-yougoslave

Berlin, 23 mars. — On annonce qu'un accord aurait été réalisé entre M. Mussolini et le ministre yougoslave à Rome, M. Raschitch, chargé par le gouvernement de Belgrade enseigné à rectifier d'ici au 27 juillet prochain la frontière de Zeliano relative à l'Albanie, frontière qui, depuis le traité d'Orléans, sur le quai de la gare d'Orsay.

M. Quenille était parti le matin par le train de dix heures.

Les travaux de la Commission Martin

Paris, 24 mars. — M. Martin refuse tout renseignement sur les travaux de la commission. Les séances continuent chaque semaine ; on ignore que quelques séances seront nécessaires avant le dépôt du rapport sur le règlement des traitements des fonctionnaires.

Le délégué de la Corse a assisté à la séance d'hier.

M. Marty en correctionnelle

Paris, 24 mars. — Aujourd'hui a comparu devant la deuxième chambre correctionnelle M. Marty, député communiste, inculpé de provocation au meurtre et de militaires à la désobéissance à propos de la lettre écrite au maréchal Foch, à la suite d'une interview publiée par le journal anglais « Referee » et que le maréchal avait désavouée.

M. Marchin, entendu comme témoin, déclare que M. Marty, M. Berthon déposèrent l'acte.

Le jugement a été renvoyé à huitaine.

Une violente tornade sur Bordeaux

Bordeaux, 24 mars. — Une très violente tornade qui a duré trois minutes s'est abattue sur Bordeaux à 16 heures. Sous la violence du vent des grues du port furent déplacées de 100 mètres sur leurs rails ; deux cents grands pins desséchés furent arrachés.

Le vieux Jean Mandel, 65 ans, conducteur d'un de ces ponts a été grièvement blessé.

En ville des voitures ont été déplacées et des toitures emportées.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 23 mars. — Du *Figaro* :

« Le cartel n'aurait pas pu vivre trois semaines s'il n'avait bénéficié de la collaboration des parlementaires qui l'ont toléré par faiblesse et par ambition et qui l'ont plus tard abandonné par inquiétude.

« L'histoire de l'Union nationale elle-même est démonstrative par la timidité et la confusion de ceux qui n'ont pas su choisir. C'est ce qui a fait d'elle une simple formation de sauvetage et non un parti, n'est qu'elle n'a jamais pu avoir une doctrine générale.

« Demain pour accomplir la tâche financière, économique, administrative, militaire, diplomatique qui s'impose il faut des décisions, des conséquences nettes, pratiques efficaces. Il faut en un mot, une politique et aucune politique n'est possible sans un gouvernement stable donnant à une majorité suffisant ce qu'elle veut. »

De l'*Avenir* :

« L'Union nationale n'unifie pas les partis, elle ne les fond pas, elle ne les mélange pas. Ils restent avec leurs doctrines, leur idéal et leurs espoirs ; ils restent avec leur programme.

« L'Union, formule réaliste, s'accorde avec eux seulement pour mettre en dehors de leur de toute les réalisations urgentes, celles que exigent le salut et les besoins vitaux du pays.

« Au surplus, ce gouvernement, isolé par excès de luttes stériles à l'Union sacrée, ne pourra pas, ne saurait pas, ne voudra pas, ne devra pas, ne doit pas, ne peut pas, ne sera pas, ne serait pas, ne fera pas, ne fait pas, ne fut pas, ne fut pas, ne fut



Saison nouvelle
sang nouveau

Sachons profiter de cette époque où, dans l'année, notre sang connaît la sève printanière prend une nouvelle vigueur et tend à se débarrasser des impuretés qui gênent son cours, comme un bouchon l'écoulement de bouteau, clous, furoncles...

Apportons lui le concours d'un apéritif. Une comme le célèbre *Tisane Dupuytren des Chartreux de Durbon* qui l'aidera à se clarifier et se revivifier de manière à ce qu'il apporte dans tous les recoins de notre organisme la force et la santé pour qu'à pareille époque de l'année prochaine-ci...

4 février 1926. Monsieur, Depuis longtemps déjà je fais à chaque printemps une cure de votre *Tisane des Chartreux de Durbon* et je n'en suis toujours bien trouvé.

Cette année étant en Rhénanie je ne puis me procurer votre *Tisane* qui m'est cependant bien utile ; veuillez donc m'en envoyer un flacon. Adjudant M... 41e R.A.D.A.P. 22.

LA TISANE DES CHARTREUX

de DURBON est le ROI des DÉPURATIFS du sang. Elle guérit les maladies d'estomac, digestions pénibles, constipation, entérite, douleurs rhumatismales, maladies des femmes, métrite, retour d'âge, plaies aux jambes, varices, maladies de peau, etc...

Prise en adjonction avec les PILULES SUPERTONIQUES des CHARTREUX, elle guérit l'anémie et les maladies nerveuses en rendant calme force et vigueur aux plus faibles. — Aucune maladie de sang ne résiste à l'action combinée de la TISANE et du BAUME des CHARTREUX : eczémas, psoriasis, dartres, acné, démangeaisons, rougeurs, hémorroïdes, furoncles, ulcères variqueux, croûtes de cheveux, etc...

PREUVES INNOMBRABLES

Prix de vente :

Tisane 12 fr. 80. — Baume 8 fr. 45. — Pilules 6 fr. 75.

Toutes pharmacies

et J. BENTHUIL, concessionn., Grenoble.

Dépôt à Bastia Pharmacie Taliel, Centrale Pharmacie Rinighetti, Ile Rousse, pharmacie Fiorenzati.

Ménagères - Hôteliers

demandez à la Société des Caves de Fargues, Thèze (Gard).

Le "ROYAL-THIEZAC"

Même arôme que le Roquefort plus que pain 2 kilos environ, 2 pains 15 fr. le kilo franco votre gare. 4 pains 42 fr. le kilo franco votre gare.

BANQUE DE LA CORSE

ALTIERI & NAPOLEONI

Principales Opérations de la Banque :

Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Comptes de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Le recouvrement n'étant toujours — Garantie contre le risque de remboursement ni au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc. etc...

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Compartiments depuis 20 fr. par an

5 FRANCS L'HEURE

toute l'année. Travail facile pour tous. Ecrire : Manufacture N. B. L'AQUILLON, LYON.

STÉNO-DACTYLO

méthode JAMET-BUFFEREAU

Imp. E. Cuchet et Fils, 8, Rd du Palais à Bastia. Le Directeur-Gérant : LUCIEN CORDIER

CHANGEMENT DE DIRECTION
AUCUN VERSEMENT D'AVANCE

MESDAMES,

Vous qui aimez tout ce qui comporte le bon goût dans votre intérieur, nous venons attirer à nouveau votre attention sur la vente de notre merveilleux trousseau n° 15, dont la composition a été minutieusement étudiée pour répondre à vos besoins et les prix basés sur les cours actuels.

Payable en 12 mensualités de 125 fr. Premier versement : 30 JOURS APRÈS LIVRAISON.

COMPOSITION DU TROUSSEAU No 15

4 DRAPS en belle toile d'ARMENTIÈRES, sans couture, jour échelle 22 sur 35
2 DRAPS en belle toile du Nord, qualité supérieure, sans couture, pour simple 200 x 300.
3 SERVICE DE TABLE, 6 couverts damassés, nappe de 160 x 160.
6 TAIES, toile blanche qualité extra forte 70 x 70, jour échelle.
6 SERVIETTES DE TOILETTES nid d'abeilles forte qualité, grande taille.
6 SERVIETTES DE TOILETTES, tissu éponge, très belle qualité, grande taille.
12 GRANDS MOUCHOIRS POUR HOMME, blancs ou couleurs au choix.
12 MOUCHOIRS dame, carrés jour.
12 TORCHONS DE CUISINE, fabrication ARMENTIÈRE, 55 x 90.
6 ESSUIE VERRES, grande taille et pur fil.
6 GANTS DE TOILETTE en tissu éponge.
1 SUPERBE COUVRE PIEDS, satin soie.
OU UNE GRANDE COUVERTURE de laine mérinos extra.
1 DESCENTE DE LIT, laine grande taille.
1 COUVRE LIT, en jolie guipure, beau motif.

Malgré l'augmentation des tarifs de transports, le COMPTOIR TEXTILE DE LAMBERSART, tout en ne majorant pas les prix, fait quand même toutes ses livraisons franco de port et d'emballage.

Tout envoi ne donnant pas satisfaction est repris dans les 5 jours qui suivent la réception du colis.

Ecrire à Monsieur le Directeur du COMPTOIR TEXTILE DE LAMBERSART, rue Saint-Etienne, 68 à LILLE.

LA
Remington Standard n° 12
payable 150 fr. par mois

MACHINE DE BUREAU
munie de tous les
derniers perfectionnements

UN RENDEMENT SUPÉRIEUR est obtenu sur cette machine grâce à ses qualités de Rapidité et de Robustesse.



Remplissez le bulletin ci-dessous et vous recevrez franco tous les renseignements complémentaires

Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.

Nom..... Adresse.....

A renvoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à REMINGTON TYPEWRITER, 66, Rue Saint-Ferréol, MARSEILLE

Exigez la marque J. VIDAL



Et refuser des contrefaçons

ABONNEMENTS ELECTORAUX
du "PETIT BASTIAIS"

M ..... demeurant à .....

déclare souscrire un abonnement de ..... mois, du ..... 1928 inclus au prix de 0.25 l'exemplaire et s'engage à acquitter le montant de cet abonnement en utilisant la formule du chèque postal qui lui sera envoyée en même temps que le premier exemplaire du journal.

BULLETIN à remanger sous enveloppe affranchie — après l'avoir complété et signé — à M. le Directeur du PETIT BASTIAIS, Bastia.

CAP CORSE

Damiani

GRAND PRIX - MÉDAILLE D'OR

MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS

JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1953 ET 1954

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

Antoine MUSTELIN

Quand Ce parle pour Bastia notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour le Petit Bastiais

MIMOSA

La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

CÉRÉALES-ISSUES

ACHAT - VENTE
POMMES DE TERRE
LEGUMES SECS,

Paul BORG
11, rue du Contrôle Civil, TUNIS
MAISON FRANÇAISE

ETUDE DE Me MINGALON, ancien prés. *Tribunal civil de la Corse, succ. de Bastia, 21, rue de l'Opéra.*
PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Par acte passé devant Me Gondi, notaire à Ajaccio, le douze décembre mil neuf cent vingt sept enregistré,

M. le préfet de la Corse domicilié et demeurant à Ajaccio, Hôtel de la Préfecture, agissant au nom et pour le compte du département de la Corse et comme spécialement autorisé à l'effet des présentes suivant délibération du Conseil général de la Corse en date du trente septembre mil neuf cent vingt sept et de la Commission départementale de la Corse en date du six décembre mil neuf cent vingt sept a acquis de M. Blaise Virgilli, négociant, demeurant et demeurant à Cervione : un immeuble situé à Cervione, arrondissement de Bastia, (Corse) figurant au plan cadastral de la commune de Cervione sous les numéros 441, 442, et 443 de la section B, au lieu dit « Traverse », et consistant en une maison dite maison Agostini élevée de trois étages sur rez de chaussée et cave ; la dite maison cadastrée numéro 441 actuellement occupée par la brigade de gendarmerie et le bureau des Postes et Télégraphes de Cervione, comprenant cinq pièces à chacun des étages et au rez de chaussée ; 2° deux hangars en maçonnerie situés de part et d'autre de la dite maison et cadastrés : celui situé au nord sous le N° 442 et celui situé au sud sous le N° 443. Etant observé que le hangar figurant sous le N° 442 est séparé de la maison ci-dessus désignée par une cour servir ; laquelle est comprise dans la présente vente, le tout étant limité : au nord et au nord-ouest par la route nationale 1927.

Cette vente a été consentie moyennant le prix principal de cent vingt mille francs en sus des charges.

Copie collationnées de cet acte de vente a été déposée au Greffe du Tribunal civil de la Corse section de Bastia, le sept mars mil neuf cent vingt huit le procès verbal de dépôt délivré par le Greffier a été notifié à M. le procureur de la République près le tribunal civil de la Corse section de Bastia et par sieur Elaise Virgilli et à son épouse née Canetalini.

Cette insertion a pour but de purger l'immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

Antoine MUSTELIN

ACHAT

Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

Elle s'appuya sur le bras de Philippe, et ils reprirent par les avenues le chemin le plus long pour retourner au château, en s'appliquant de leur mieux à deviner ce qu'elle pouvait leur faire.

« Il vous barre, dit Philippe.

— Il ne dormira pas cette nuit, mon ami... J'ai tout ce qu'il me faut. Quand je suis partie de Paris, je savais que cela pourrait en venir là, et au moment où je lui mettrai les bilboquets dans la main, — j'aurai déjà le mot.

— Et elle se trompe le soir d'un geste ! Mais, mon père et moi, cette aventure, cette vie, c'est habituel et comme régulier !

Sur ces mots, les heavy traits délicats de la marquise s'assombrirent d'une lente lividité, et ses lèvres se contractèrent tellement qu'elle n'articula plus un mot. Philippe, effrayé, s'arrêta, et, une feuille de papier à lettres, il allait écrire à Philippe.

« Si votre courage n'est pas tellement à l'épreuve, cependant, que vous ne puissiez me rencontrer à mon ordre, je vous prie de vous rendre, ce soir même, à cette dépêche dans une heure.

Philippe poussa d'un coup d'œil à la dépêche qui portait ces mots :

« Marquis de Talyas. — Paris, pêche.

» Allaire très grave et urgente. Votre

La marquise sonna, un domestique parut à la porte basse, y prenait des dispositions suprêmes. — Décidé à ne, d'énormes roches lapissées d'une mousse pas se défendre dans sa rencontre de- épaisse et de coquillages à nacre sous main inévitable avec M. de Talyas, bers, et venaient enfin aboutir à l'une il avait fait l'abandon de sa vie. Ses des rives de l'étang qui a déjà figuré angoisses, toutes n'en parlerons pas ; dans ce récit à une heure plus heureuse, n'étaient que pour elle des embarras formal- ce fut entre ces roches que Philippe au-dessus de la pure d'eau large et profonde qu'elle dominait, un bocage épais, ténébreux et un peu humide, dont l'aspect romantique et presque théâtral contrastait fortement avec la monotonie agreste de la campagne marémoise.

C'était vers cette espèce de bois sacré que se dirigeait alors madame de Talyas en compagnie de mademoiselle de La Roche-Ermel. Sa démarche, habituellement si souple et si gracieuse, trahissait, par un balancement saccadé et une extrême tension nerveuse, le désordre profond de ses pensées. Elle se retournait de temps à autre dans les étroits sentiers pour adresser à demoi quelques mots indifférents, et Jeanne était frappée de l'accent sacrade de sa voix ; elle ne l'était pas moins de l'expression troublée de son regard, surtout de mouvement presque convulsif qui abaissait et relevait sans cesse ses paupières et ses longs cils sur ses yeux. — Encore une impression des paroles rassurantes qu'elle venait de lui dire lorsque la marquise, qui depuis un moment cherchait d'un air pensif la surface morne de l'étang, toucha tout à coup le bras de Jeanne.

(*A suivre*)

L'ELECTION DE BASTIA

Les moyens obliques

Parmi les journaux à périodicité incertaine, mais à destination précise qui se sont créés depuis quelque temps, il en est un qui brille à peine à chanter les louanges de M. Pierangeli audant que celles du produit industriel qu'il pousse principalement et même exclusivement. Nous ne lui en faisons nul reproche. Mais il ne se troublera pas plus que les meilleurs vins de notre région si notre lui faisons remarquer qu'il expose une tendance politique un peu étroite à notre sens. Il s'agit des « vieux républicains » de l'arrondissement de Bastia, des « fondateurs » de la république à Bastia « que nous sommes coupables d'ingratitude et d'oublier du pouvoir.

Nous n'avons jamais chassé, nous ne chassons aucun républicain de la république. Dans le département, dans l'arrondissement de Bastia en particulier, nombreux sont les vieux républicains, les fondateurs de la république qui comptent parmi nos amis les plus dévoués, parmi même les meilleurs élus du parti démocratique.

Nous ne nous sommes pas emparé de la maison de la république ; mais largement ouverte ainsi que cela se doit, nous y avons conservé notre place, et nous pouvons ajouter que si beaucoup des places occupées par les « vieux républicains » en question sont passées à d'autres, c'est parce que république et démocratie se confondent, et parce que certaines défenseurs des premiers postes les ont simplement désertés au profit d'une politique anti-populaire, anti-démocratique.

S'il y a équivoque à ce point de vue, ce sont certains de nos adversaires, entêtés par égoïsme, qui l'ont créée et qui l'entretient leur possible pour la maintenir.

République et démocratie ne doivent pas être la privilège d'un cercle fermé de politiciens préoccupés avant tout de se partager, par droit régulier, les fonctions électives, et de le maintenir au profit de ce qu'il ne nous est pas possible de qualifier autrement que du nom de camarilla.

C'est le parti républicain démocratique qui réalise la meilleure, la saine, la seule formule républicaine et démocratique, car c'est ce parti qui a fait appel, du même coup et partout, à des hommes capables de rendre des services aux pays et qui, sans cela, eussent été toujours bannis de la représentation parlementaire et même cantonale.

Cela dit, il n'est pas inutile de faire remarquer à nos compatriotes et à nos concitoyens que sous les regrets dont nous rapportons l'expression un peu ingénue se cache le désir de revenir à des époques et à des méthodes qui ont bien fait leur temps, dont la masse électorale ne veut plus, mais qu'on essaie une fois de plus, de lui imposer par surprise, à la faveur de reclames ambitieuses mensongères, trop pressées en injurieuses.

Il en cela un premier, au principal et à l'unique profit d'un homme qui a été le grand adversaire de notre tradition populaire, démocratique et libérale bastiaise.

Jamais M. Pierangeli ne se serait prêté, ne se prêterait aux suffrages des électeurs de l'arrondissement de Bastia, s'il n'avait été... le neveu de son oncle.

Il a été élu, et depuis réélu, à la faveur de circonstances et dans des conditions que nous n'avons pas besoin de rappeler, étant présentes à tous les esprits. Il se produisit, alors, un véritable déchaînement d'hostilités, servies par des moyens qui restent un mauvais souvenir et que nous n'oserions jamais, pour notre part, en employer sous la possibilité, employer. Le rêve de la vie publique d'un homme dont le nom est dans toutes les bouches avait été d'accéder, ne fut-ce qu'un moment, au Parlement. La faveur populaire fut pour lui, et même la majorité des suffrages, on sait comment on l'en empêcha, et qui...

Au profit de l'adversaire de cet homme sacrifié, une alliance hybride s'est nouée. On en attendait des miracles qui ne se produiront pas.

Les moyens obliques répugnent à la foule. C'est par un moyen oblique que M. Pierangeli compte rétablir à Bastia une situation qu'il n'a jamais eue. Abandonné dans les cantons qui ne sont ressaisis grâce à la vigoureuse campagne du parti républicain démocratique en qui ils ont plus que jamais confiance, il tente en ville une manœuvre machiavélique avec des concours qui eussent dû, sans réflexion, s'écarter aussi loin que possible de lui, et qui, heureusement pour la perspicacité de l'opinion, restent sans effet.

C'est par les moyens obliques que M. Pierangeli et ses amis, les « fondateurs de la république » qui n'ont jamais fondé que leur dynastie, comptent conquérir la bastille bastiaise, suprême pensée des anti-démocrates de notre ville.

Les ambitions personnelles, mesquines, haïssables, exacerbées sont intervenues.

Mais pour quelques suffrages qu'on réussira peut-être à nous enlever, que de concours nouveaux, alliés par des répulsions que nous avons laissé au public le soin de juger, sont venus à nous !

La grande surprise de cette élection sera été de voir les plus immuables des prétendues s'étaler dans la presse comme linge à la fenêtre ; elle aura été de voir ces prétentions si personnelles culbuter le sens jusque dans l'au-delà. Définitivement, elle aura été, en définitive, de voir, pour parvenir à des fins que l'opinion publique repousse, par raison et par instinct, employer un si grossier moyen oblique.

C'est pour cela qu'elle se rebiffe.

CYRIS.

M. de Moro-Giafferri au Cap-Corse

Accompagné de M. le sénateur-maire Emile Sari, M. de Moro-Giafferri continuera sa tournée électorale à partir de ce jour au Cap Corse.

D'abord à Meria, ensuite à Tomino et à Rosi, ce fut partout une réception chaleureuse.

Dans ces différents cantons M. de Moro-Giafferri a pû constater l'adhésion unanime des électeurs.

A Rogliano, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Quastiero, maire, il a prononcé un grand discours dans lequel, expliquant son programme et rendant compte de son mandat, il a rappelé, notamment, son action permanente en faveur des coopérations maritimes.

Les acclamations enthousiastes de l'auditoire lui ont donné une preuve que ses auditeurs savaient qu'il défendrait leurs intérêts avec la même gratitude et le même courage.

Le plus en plus il se confirme que la majorité de notre ami, dans le Cap Corse, sera écrasante.

M. Doumergue visite l'exposition Brockeller

Paris, 26 mars. — M. Doumergue, accompagné de M. Jules Michel, secrétaire général de la présidence, a visité le matin l'exposition du peintre belge de Brockeller, organisée au musée du Luxembourg.

M. Doumergue a été reçu par le baron de Geoffre d'Haverloo, ambassadeur de Belgique et par MM. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts, Hessen, conservateur au musée du Luxembourg.

Il visita ensuite les différentes salles de peinture moderne, s'arrêtant devant les œuvres les plus importantes.

L'arrondissement de Corte l'a échappé belle

Dans son numéro du 18 mars, l' « Reveil du » de la Riviera, publié sous la signature de M. D. Reinos, la déclaration suivante de M. Vincent Luciani, maire de Vezzani, conseiller général d'Omessa :

J'avais projeté d'être candidat à la députation. De nombreux amis me pressaient dans ce sens. Le terrain électoral m'était largement favorable... et toutes mes dispositions étaient prises pour entrer dans la lutte, au cas où notre ami Emile Giafferri, M. François Pietri, aurait jeté son dévolu sur un arrondissement autre que celui de Corte. Sous de vaines raisons, dont quelques-unes sont d'ordre sentimental (le désir de rester fidèle aux traditions gavinistes) M. Pietri tient à représenter au Parlement la vieille capitale de l'indépendance insulaire. Je n'incrimine tout le premier, en regrettant toutefois, de n'avoir pas personnellement l'occasion d'affiner à M. Gennevilliers, 40 jours de prison et 100 frs d'amende.

Sans commentaires, n'est-ce pas ?

Les menées communistes dans la flotte anglaise

Londres, 26 mars. — Les informations reçues par les autorités navales de Portsmouth signalent avec recrudescence de la propagande communiste parmi les marins anglais. De grandes quantités de tracts séditieux ont été distribués.

Une fois pour toutes

Une fois pour toutes, résolu désormais à ne plus y revenir, et malgré ma répugnance à suivre mes contradicteurs sur un terrain qui devrait être réservé à la conscience individuelle, mais ne voulant pas sembler fuir un questionnaire indiscret, je déclare, y engageant l'honneur, que :

1° - J'ai fait souvent - et je m'en flatte - des conférences à la Ligue des Droits de l'Homme, dont je revendique hautement les idées toujours généreuses.

2° - Il m'est arrivé - et je ne le regrette pas - de prendre la parole dans des "tenues blanches", réunions publiques ouvertes à toutes les opinions, à toutes les confessions. Je considère comme un devoir de proclamer que j'y ai rencontré le plus large esprit de justice, de liberté et de tolérance.

3° - Je n'ai pas sollicité mon admission dans la franc-maçonnerie.

JE NE SUIS PAS FRANC-MAÇON.

Quiconque soutient le contraire en a menti.

V. de MORO-GIAFFERRI
Député
Conseiller Général de Bastia

M. POINCARÉ à prononcé dimanche à Bordeaux un important discours

Bordeaux, 26 mars. — Dans le discours qu'il a prononcé hier M. Poincaré a défini l'œuvre du ministère d'union nationale et a ajouté :

« Si l'on estime que nous sommes dans une mauvaise voie il faut nous désavouer et choisir des députés décidés à voter contre nous ; si l'on pense que nous sommes dans une bonne voie il faut nommer des représentants qui s'engagent à nous soutenir. Mais de toutes façons, il est indispensable d'éviter les confusions et les équivoques.

« Le Gouvernement aura besoin dans la prochaine Chambre d'une majorité républicaine, certes, de ses droits de contrôle, mais qui soit avec lui d'esprit et de cœur et qui dans la solution des graves problèmes qui restent en suspens ne lui ménage pas sa collaboration. »

M. Poincaré a déclaré également :

« Dès sa constitution notre cabinet s'est imposé comme règle dans l'intérêt de l'union, le respect scrupuleux de tous les républicains, notamment de ceux qui proclament la laïcité de l'Etat et la neutralité de l'école ».

Après avoir dit qu'il serait inadmissible que les fonctionnaires essayent d'user des prérogatives de l'Etat, le président du Conseil reconnaît qu'il conviendra de remanier les impôts existants afin de décharger toutes les formes du travail et de favoriser l'essor économique du pays.

M. Poincaré a dit aussi :

« Nous n'exagérons pas le péril communiste ; le bon sens français saura faire justice des utopies nouvelles. Nous ne serons jamais de ceux qui chercheront le progrès dans le silence de la représentation nationale et dans l'étouffement des libertés politiques ».

« Il n'est personne en France qui pourrissa un dessein quelconque dont nos voisins puissent prendre ombrage.

Trois mille auditeurs firent une chaleureuse ovation à M. Poincaré qui partit aussitôt pour Paris, où il arrivait dans la soirée.

La navigation aérienne par la radiogoniométrie

Villacoublay, 26 mars. — L'avion « Amyot », d'une puissance de 450 chevaux, piloté par le capitaine Gerardet, ayant à bord le capitaine Cornille, le lieutenant Lefèvre et le mécanicien Vigbou, dont, comme on le sait, entreprendre un voyage d'études sur la navigation par la radiogoniométrie sur l'itinéraire Paris-Tout-melon-Bakar-Casablanca-Paris.

L'appareil quittera Villacoublay, demain matin, à 4 heures, si les conditions atmosphériques sont favorables.



Le fameux anglais « Ourian Boy » qui est considéré en Angleterre comme le plus rapide « chasseur de lièvres » subissant un examen médical minutieux d'un vétérinaire.

La date des élections législatives allemandes sera fixée ce soir

Berlin, 26 mars. — Le Reichstag est entré aujourd'hui dans la dernière semaine de son existence.

Le décret de dissolution sera lu, en effet, samedi soir.

Concernant la date des élections il est probable que le dernier des ministres, qui siégera demain soir se prononcera définitivement pour celle du vingt mai.

M. Stresemann considéra cependant l'opinion d'une date plus rapprochée, comme celle du 6 mai, par exemple, n'est préférable. En effet, si le renouvellement du Reichstag s'effectue seulement le 20 mai, il est peu probable qu'un traité avec laquelle on parviendrait en Allemagne les ratifications parlementaires et les ministres, que le quidet pour lorsque se réunira le conseil de la Société des Nations, l'Allemagne soit entrée déjà d'être gouvernement. Or, le moindre délai offert aux gens ordinaire que le représentant allemand à Genève pourrait en mois de juin avec plus d'autorité et de pouvoir être nommé comme membre permanent comme.

Les femmes serbes voteront-elles ?

Belgrade, 26 mars. — Une requête réclamant le droit de vote pour les femmes a été déposée à la Chambre par le secrétariat des femmes socialistes yougoslaves.

52e ANNEE. — N° 71.

25 centimes — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE — 25 centimes — LUN. 26 et MAR. 27 MARS 1928

DIRECTION-RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.02

BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-47

Le Petit Bastiais

00154

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA — Compte Courant Postal : Marseille 178 35

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	1 an
Corse	16	32	62
Corse, et Colonies	17	33	64
Etranger	30	60	120
	37	64	80	160

Les abonnements partent des 1er et des 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ

La publicité a été admise dans le journal aux tarifs suivants Faits-divers, 1f. la ligne de la Rubrique Judiciaire (3e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

L'INFLATION DE CONFIANCE

Les billets de la Banque de France en circulation viennent, aux environs de 58 milliards — 8 milliards de plus qu'il y a un an, 4 milliards de plus qu'il y a trois mois.

Rien qu'à la Banque de France, les comptes courants du Trésor ont augmenté, dans la même année, de 4 milliards 500 millions.

C'est donc une énorme masse de 66 milliards que détient le public. Puisque les moyens de paiement ont agmenté de 20% depuis un an, les prix auraient dû monter dans une proportion correspondante.

En fait, ils ont diminué d'un peu près 10%, retrouvé d'être dociles à la loi classique qui veut que la quantité de chose à acheter, demeurant constante, les prix s'élèvent en proportion de la quantité accrue des moyens de paiement.

On le sait, on le constate depuis près d'un an, les choses étant stables, le facteur monétaire n'a plus joué. Les prix ont varié en fonction des lois sur les loyers, des tarifs de transport, et des quelques impôts. Ils ont défendu assez tièlement de l'abondance ou de la rareté sur le marché des devises et marchandises. La Russie est le pays le plus cher parce que tout y manque. La France est un des pays où la vie est le meilleur marché parce que la production y est restée abondante et que les prix de revient y sont relativement bas.

Tels sont les faits. Les changes sont restés stables — et les prix aussi — malgré un énorme accroissement de la circulation des billets de banque.

On sait pourquoi les changes sont restés stables. Les billets sont théoriquement des valeurs à cours forcé. Mais depuis un an, la Banque de France les échanges contre des devises convertibles en or au cours d'achat de 124,02 au cours de vente de 124,10. Français et étrangers ont, depuis août 1926, confiance que le billet de banque vaut de l'or au cours stabilisé du franc par rapport à la livre et au dollar. C'est la confiance qui a permis de changer en or autant de billets qu'il a fallu en fournir pour acheter des livres, dollars, florins, etc... autant qu'il en a été offert. Dès lors, la circulation a pu s'accroître. Gagés par des devises or, les billets ont conservés intégralement, en France, leur pouvoir d'achat. Leur volume a considérablement augmenté. Mais considérée comme constituée par des valeurs-or, la circulation supplémentaire française se résorbe, plus exactement, se confond dans la circulation générale des instruments de paiement convertibles en or. L'inflation française se perd dans l'économie des crédits-or circulant entre les banques des deux hémisphères. La Banque de France a déterminé, pour sa part, une inflation générale des crédits. Elle n'a pas amené une dépréciation particulière du franc.

Se heurtant au change-or régulateur, les milliards de billets créés depuis un an n'ont donc pas fait monter les prix.

Personne ne nie — sans effet ? Pour le croire, il faudrait concevoir qu'ils sont tous, à la façon de monnaies ou de gravures de collection, thésaurisés, totalement mis à l'écart du marché monétaire.

C'est une hypothèse invraisemblable. Elle est inconcevable.

Au lieu du marché des denrées et marchandises, regardons celui des capitaux et valeurs mobilières.

On y peut faire deux constatations principales :

1° La baisse rapide et profonde, depuis un an, des fonds placés en comptes courants. C'est la preuve d'une surabondance de disponibilités monétaires sans emploi à la fois remunérateur et sûr.

2° Depuis quelques mois, la hausse est presque générale en Bourse. Les moyens de paiement créés par l'inflation de confiance gonflent les cours de toutes les valeurs, particulièrement des valeurs à revenu fixe. Les revenus ne sont pas accrus, puisque, avec les charges, les prix de revient et de vente restent stationnaires stables. C'est le capital nominal qui seul augmente. L'inflation de confiance détermine l'inflation de la valeur en capital des valeurs mobilières.

Est-il besoin de le noter ? Cette surcapitalisation donne lieu à des achats et à des ventes qui certainement augmentent les pouvoirs d'achat de quelques-uns de leurs bénéficiaires. Mais, dans l'ensemble, elle n'ajoute par elle-même aucune richesse utilisable au patrimoine commun des hommes. Elle constitue un simple changement dans les relations entre la valeur vénale, dite capital, et l'intérêt dividende ou profit, que produisent les capitaux.

Ce dernier fruit suffit sans doute à rassurer l'inflation de confiance, à en mesurer comme à en limiter la portée.

Elle crée des billets qui, inconvertibles en or, sont achetés pour leur valeur-or sur la base de 124 fr. pour une livre. Dès lors, les acheteurs de billets de la Banque de France sont amenés à faire des placements qui sauvegardent les valeurs mobilières libellées en francs. C'est au profit des détenteurs anciens, qui voient s'accroître la valeur vénale de leurs titres sans que ni la richesse réelle, ni la force de production de la France ou du monde n'en soient immédiatement augmentées. Cependant, sa spéculation significant laisse du taux de l'intérêt, on peut dire que l'inflation de confiance prépare et favorise, avec la stabilisation devenue définitive, la reprise de l'activité économique réclamée par productrice.

Avoir obtenu des créditeurs contre des billets à cours forcé, parce que la France a repris confiance en elle-même et le manifeste dans le Franc, c'est bien. Mais équiper des chutes d'eau, outiller des usines, drainer et irriguer des champs, c'est bien aussi. L'inflation de confiance par la baisse du taux d'intérêt qu'elle a produite, nous y prépare. C'est ton plus grand mérite. Ce sera aussi, sans doute, dans l'histoire financière de l'après-guerre, la contribution de deux derniers mois écoulés.

Charles DUMONT,
Sénateur,
Ancien Ministre des Finances.

Libres Opinions

Vanité de la richesse acquise

Beaucoup de personnes sont mortes, avant le mois de juillet 1914, bien convaincues qu'au XXe siècle il ne pourrait plus y avoir de guerre. En bien plus grand nombre, des pères de famille ont rendu le dernier soupir avec la certitude qu'ils laissaient leur descendance dans l'aisance ou à l'abri du besoin parce qu'elle trouverait dans leur héritage des fonds russes et des obligations de nos chemins de fer.

Il a donc fallu les grands bouleversements auxquels nous avons assisté, plus la dépréciation monétaire pour rappeler que la fortune était essentiellement précaire et ressemblait à la santé, selon la vie or au cours d'achat de 124,02 au cours de vente de 124,10. Français et étrangers ont, depuis août 1926, confiance que le billet de banque vaut de l'or au cours stabilisé du franc par rapport à la livre et au dollar. C'est la confiance qui a permis de changer en or autant de billets qu'il a fallu en fournir pour acheter des livres, dollars, florins, etc... autant qu'il en a été offert. Dès lors, la circulation a pu s'accroître. Gagés par des devises or, les billets ont conservés intégralement, en France, leur pouvoir d'achat. Leur volume a considérablement augmenté. Mais considérée comme constituée par des valeurs-or, la circulation supplémentaire française se résorbe, plus exactement, se confond dans la circulation générale des instruments de paiement convertibles en or. L'inflation française se perd dans l'économie des crédits-or circulant entre les banques des deux hémisphères. La Banque de France a déterminé, pour sa part, une inflation générale des crédits. Elle n'a pas amené une dépréciation particulière du franc.

Se heurtant au change-or régulateur, les milliards de billets créés depuis un an n'ont donc pas fait monter les prix.

Personne ne nie — sans effet ? Pour le croire, il faudrait concevoir qu'ils sont tous, à la façon de monnaies ou de gravures de collection, thésaurisés, totalement mis à l'écart du marché monétaire.

C'est une hypothèse invraisemblable. Elle est inconcevable.

Au lieu du marché des denrées et marchandises, regardons celui des capitaux et valeurs mobilières.

On y peut faire deux constatations principales :

1° La baisse rapide et profonde, depuis un an, des fonds placés en comptes courants. C'est la preuve d'une surabondance de disponibilités monétaires sans emploi à la fois remunérateur et sûr.

2° Depuis quelques mois, la hausse est presque générale en Bourse. Les moyens de paiement créés par l'inflation de confiance gonflent les cours de toutes les valeurs, particulièrement des valeurs à revenu fixe. Les revenus ne sont pas accrus, puisque, avec les charges, les prix de revient et de vente restent stationnaires stables. C'est le capital nominal qui seul augmente. L'inflation de confiance détermine l'inflation de la valeur en capital des valeurs mobilières.

Est-il besoin de le noter ? Cette surcapitalisation donne lieu à des achats et à des ventes qui certainement augmentent les pouvoirs d'achat de quelques-uns de leurs bénéficiaires. Mais, dans l'ensemble, elle n'ajoute par elle-même aucune richesse utilisable au patrimoine commun des hommes. Elle constitue un simple changement dans les relations entre la valeur vénale, dite capital, et l'intérêt dividende ou profit, que produisent les capitaux.

Ce dernier fruit suffit sans doute à rassurer l'inflation de confiance, à en mesurer comme à en limiter la portée.

Elle crée des billets qui, inconvertibles en or, sont achetés pour leur valeur-or sur la base de 124 fr. pour une livre. Dès lors, les acheteurs de billets de la Banque de France sont amenés à faire des placements qui sauvegardent les valeurs mobilières libellées en francs. C'est au profit des détenteurs anciens, qui voient s'accroître la valeur vénale de leurs titres sans que ni la richesse réelle, ni la force de production de la France ou du monde n'en soient immédiatement augmentées. Cependant, sa spéculation significant laisse du taux

La date des élections législatives allemandes sera fixée ce soir

Berlin, 26 mars. — Le Reichstag est entré aujourd'hui dans la dernière semaine de son existence.

Le décret de dissolution sera lu, en effet, samedi soir.

Concernant la date des élections il est probable que le dernier des ministres, qui siégera demain soir se prononcera définitivement pour celle du vingt mai.

M. Stresemann considéra cependant l'opinion d'une date plus rapprochée, comme celle du 6 mai, par exemple, n'est préférable. En effet, si le renouvellement du Reichstag s'effectue seulement le 20 mai, il est peu probable qu'un traité avec laquelle on parviendrait en Allemagne les ratifications parlementaires et les ministres, que le quidet pour lorsque se réunira le conseil de la Société des Nations, l'Allemagne soit entrée déjà d'être gouvernement. Or, le moindre délai offert aux gens ordinaire que le représentant allemand à Genève pourrait en mois de juin avec plus d'autorité et de pouvoir être nommé comme membre permanent comme.

Les femmes serbes voteront-elles ?

Belgrade, 26 mars. — Une requête réclamant le droit de vote pour les femmes a été déposée à la Chambre par le secrétariat des femmes socialistes yougoslaves.

00155

ÉCHOS

Billet Parisien

Fernande de Bonifacy, fille de Dorival, a cessé de faire les frais de la chronique judiciaire. Il est vraiment, en célibataire sage, à Fontainebleau.

Il semblerait qu'il doit avoir un certain ressentiment pour cet ville où les hôteliers témoignèrent si peu de déférence à Son Altesse, qu'ils lui présentèrent leurs notes avec insistance. Mais il a, sans doute, depuis, oublié ces indélicates personnages qu'un grand d'Espagne peut toujours payer ses fautes de mémoire... quand on l'y oblige.

Pour l'instant, le duc a le gîte et le couvert assurés dans une hôtellerie de premier ordre. Il est probable que le bon renseignement pour cette cité où les Bourbons n'eurent pas d'ambitions.

Cependant, Léon Sey avait raison en principe. Très généralement le revenu de la terre est égal à la valeur de l'argent. Son possesseur, dont on sait qu'il arrive, doit toujours être à l'heure, ne peut donc qui a cours sur les propriétaires terriens : « Toujours gueux, jamais rentes ! » Seigneurie difficile et de mauvaise compagnie. Pour garder longtemps un immeuble dans une même famille, malgré les partages, les dots, les successions, une cote de rente grillée maître d'hôtel, des pointes de terre mouseline, un entremets au fromage et des fruits. Le château est un domaine-type des pays Bray-Rabutin.

Des distractions inévitables auxquelles les capitaux sont soumis comme la difficulté pour ne pas dire de l'impossibilité de les approprier douzièmement, résultent deux conséquences.

La première, c'est la nécessité de l'engage, c'est-à-dire de la reconstitution quotidienne d'une matière essentiellement volatile. Pour quiconque ne regarde pas la fortune comme vingtre, pour quiconque désire la transmettre, pour quiconque est même en droit de compter sur une jouissance viagère, il faut absolument que l'intérêt général se rencontre ici avec l'intérêt individuel positif, que, si de nouveaux capitaux ne se forment pas pour remplacer les anciens, la civilisation matérielle rétrogradera rapidement.

Deuxième conséquence : la guerre à la « richesse acquise » est une étrange absurdité. D'abord parce que la richesse acquise ne se distingue pas de l'épargne, de laquelle il est impossible à la Société de se passer. Ensuite et surtout parce que la richesse n'est jamais « acquise ». Elle est détenue à titre précaire et provisoire. Nul ne peut se flatter de la fixer.

C'est là, d'ailleurs, une généralité qui confine à la banalité. Mais il est exact, et même assez comique, de voir que les croyants les plus fervents que tourne la fortune ne sont pas ceux qui savent le mieux, bien, pour la conserver, il faut d'efforts de tous les jours, mais ceux qui voudraient la partager, comme les gloires en tranches. Le socialisme croit si bien à la solidité et à l'éternité du capital et de la rente qu'il ne se lasse pas d'offrir des systèmes d'assurances et de retraites fondés sur la capitalisation. Il lui restera à apprendre à son tour que le capital se dérobe sans cesse à qui s'imagine l'avoir saisi.

Jacques BAINVILLE.

A la commission départementale de la Corse

Ajaccio, 26 mars. — *(De notre correspondant particulier.)*

La Commission départementale de la Corse s'est réunie le 23 mars sous la présidence de M. le docteur Casalta. Etaient présents, MM. Jérôme Peri, Massoni, Dr Méfiniti, de Seta, J. F. Giacomi, ainsi que M. le préfet Marlier.

M. le préfet expose la situation financière du département, qui continue à s'améliorer.

M. le préfet expose également la question du Casino municipal d'Ajaccio. La Commission laisse à l'assemblée départementale le soin de se prononcer pour la décision qui la concerne.

Elle procède à la répartition entre diverses communes de sommes provenant du fonds des amendes de police correctionnelle.

Les communes de Calcatoggio et de Sari d'Orcino obtiennent des subventions pour l'installation de postes de T.S.F. dans leurs écoles.

La commission désigne les conseillers généraux et d'arrondissements qui doivent faire partie des conseils de revision.

Les élections au Tribunal de Commerce de Bastia

Election du président, deux juges titulaires, 3 juges suppléants du Tribunal de Commerce de Bastia

Inscrits : 1.011.
Votants : 498.

ONT VOTÉ

Président : M. Vincent Gregori, 418 v.
Juges titulaires : MM. Benigni, 417 v.; Orengo de Gaffori, 417 voix.
Juges suppléants : MM. Locci, 382 v.; Colombani, 381 voix ; Agostini, 199 v. ; Pomponi, 223 voix.

Nous publierons demain les résultats détaillés.

Nominations

Sur la proposition de Mme Suzanne d'Alsiol, présidente fondatrice de l'Académie Cotes, Xanta Cassanova, le grand poète de chez nous, deja membre de la dite Académie, vient d'être nommé à l'unanimité des voix et à la grande joie de ses collègues, bienprofitants.

Presque en même temps l'Académie Montaigne de Paris, choisissait Mme Suzanne d'Alsiol comme correspondante pour les régions de l'Hérault et de la Corse. Toutes nos félicitations.

Les revendications des employés de la compagnie Fraissinet

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Vous avez, dans votre numéro du 21 mars, publié une longue réponse du Syndicat des Employés de la Corse des Compagnies de Navigation, à la réclamation unanime de notre Compagnie que nous avions bien voulu insérer dans notre numéro du 13 courant.

Nous ne nous attardons pas à en analyser l'argumentation qu'il nous serait, d'ailleurs, facile de réfuter. Ce serait nous engager dans une polémique d'ordre politique à laquelle nous devons et désirons rester étrangers.

Nous avons cru qu'en accordant une augmentation de salaires acquise au personnel sédentaire de notre agence de Bastia rétroactivement au 1er janvier et au Ministère des Travaux publics, le communiqué que vous avez inséré dans votre numéro du 8 mars, comportait une incontestable. Nous ne pouvons que maintenir formellement cette affirmation.

C'est là une simple question de fait si facile à constater que nous nous sommes adressé aujourd'hui pour la prier à discuter.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président :
Signé : Illisible.

Le Dimanche Sportif

LES CHAMPIONNATS DE 2e SÉRIE

Une fois de plus, le match Citadelle-Corsica a été renvoyé, l'arbitre ayant déclaré le terrain impraticable. La rencontre du matin est loin sous la pluie, battus écrasèrent les jeunes de l'Olympique par 12 buts à 1.

A l'heure actuelle, c'est le C.A.B. qui est en tête du championnat des équipes secondes avec 21 points ; mais le S.C.B., qui en a 20, peut le rattraper s'il sort vainqueur des deux matches qu'il lui restent à jouer : l'un contre l'Union, le second contre le Corsica. Seul celui-ci donnera quelques difficultés aux bleus.

Ce classement peut d'ailleurs être modifié car, pour deux matches, aucune décision officielle n'a encore été prise : C.A.B.-S.C.B. et C.A.B.-Corsica ; ce qui concerne le 1er, les deux équipes ont fait d'énergiques réserves sur l'arbitrage, quant au second l'un des adversaires se plaint également se l'arbitre qui arrêta la partie plus d'un quart d'heure avant la fin. Les rencontres, donnant lieu à contestation, se sont déroulées : Sar, le 11 février (il y a plus d'un mois et demi) et la dernière le 18 mars. On est surpris qu'aucune décision ne soit encore intervenue de la part du district Nord.

CHABOS.

CYCLISME

Le coureur Soubeyro courra tout seul, c'est-à-dire contre la montre, pour démontrer au public le temps qu'il mettra pour couvrir les 26 kilomètres, soit Bastia-Porticcio-Bastia.

La course aura lieu le 1er avril, le départ sera donné à 1 heure de l'après-midi au Palais de Justice où se fera également l'arrivée.

FOOTBALL-ASSOCIATION

Paris, 26 mars. — Les promotionnaires de division d'honneur du Sud battront le groupe du Nord par un but à zéro : Paris bat Berlin par quatre à un.

En championnat de France, le S. O. Montpellier bat le Stade Havrais par quatre à trois.

En division d'honneur la Sportive de Thionville bat le Centre de Tours par sept à zéro.

A Rome, l'Italie bat la Hongrie par quatre à trois.

FOOTBALL-RUGBY

Stade Français bat Stade Toulousain 11 à 7.

En championnat de France, Excelsior de R.C. Toulon bat Lyon Olympique Universitaire : 22 à 3.

CYCLISME

Paris, 26 mars. — La réunion de Buffalo, transportée au Vélodrome d'Hiver pour cause de mauvais temps a donné les résultats suivants : Grand Prix d'ouverture : classement général : premier : Blanchonnet ; deuxième, Van Kempen ; troisième, Charles Pélissier.

Grand prix d'ouverture de vitesse : classement général : premier, Michard ; deuxième Martinetti ; troisième, Schiller ; quatrième, Faucheux.

Grand prix d'ouverture de mi-fond : classement général : premier : Sausin ; deuxième : Brion ; troisième : Mignot ; quatrième : Linart.

Nice, 26 mars. — La course Milan-San Remo a été gagnée par Girardengo, devant Binda.

Le tour des Flandres a été gagné par Merlens battant Marbotmans, Delvaux.

CABINET MEDICAL

Le cabinet du *Docteur Pacalin*, spécialité des maladies des yeux, est ouvert 16, boulevard de Cardo. Consultations de 1 heure à 4 heures.



— Tiens ! Le numéro 8 ? Le numéro qui me porte bonheur !

CURE MERVEILLEUSE

Les personnes anémiées, débiles, pauvres de sang, épuisées, se remontent tous les deux mois en faisant une cure de vin de Mariola. Un verre à bordeaux bien les matins. S'adresser au jeune d'œuf et trois huits de sucre.

A huit âge cette cure est merveilleuse, mais il est nécessaire de se prémunir que du Mariola vrais origine marque Florio.

Abonnements Électoraux du "Petit Bastiais"

A la demande d'un grand nombre de ses lecteurs nous venons de créer un service spécial de propagande pendant la période électorale.

Le bulletin de souscription se trouve en dernière page.

Aux familles nombreuses

Nous avons devoir porter à la connaissance de nos compatriotes, la communication suivante que nous a fait parvenir tout récemment l'Institut de France :

« ACADEMIE FRANÇAISE »
Conditions strictement imposées pour actionner une deux fondations Cognacq-Jay.

(25.000 et 10.000 francs)

1°. — Pour la première fondation (famille composée d'au moins 5 enfants vivants et du même lit), les père et mère devront être vivants et n'avoir atteint, l'un et l'autre, l'âge de soixante-cinq ans au 1er janvier de l'année du concours, c'est-à-dire au 1er janvier qui suit l'envoi du dossier.

2°. — Pour la deuxième fondation (famille comptant d'au moins 5 enfants vivants et du même lit), les père et mère devront être vivants et n'avoir atteint, si l'un et l'autre, l'âge de soixante-dix ans au 1er janvier de l'année du concours, c'est-à-dire au 1er janvier qui suit l'envoi du dossier. »

Les familles doivent être nés françaises. Les étrangers naturalisés ne sont pas admis à concourir.

Les compatriotes qui remplissent ces conditions doivent adresser leur demande au Secrétariat de l'Institut de France, 23, Quai Conti-Paris.

D. MASSONI, M.D'Etat
Président de la Fédération
Tuteur de la Ligue des Familles Nombreuses.

La ligne Tunis-Corse

M. Sermans-Lagardère, concessionnaire de la ligne Tunisie-Corse, vient de recevoir la lettre suivante de M. le ministre de la Marine, signifiant que le rapporteur de la Commission sénatoriale de la Marine.

Laissons-lui tout d'abord, écrit M. Sarl, vous exprimer mes félicitations et mes encouragements à l'occasion de l'inauguration du service Tunisie-Corse.

En ma qualité de rapporteur de la Commission de la Marine, j'ai eu à plusieurs reprises l'occasion de m'occuper de cette question. J'ajouterai que la Commission devant effectuer au mois de mai un voyage d'études en Tunisie, il ne serait point particulièrement agréable d'arrêter suivi des diverses propositions qui seraient de nature à donner à cette ligne toute l'importance et la stabilité désirables.

(Dépêche Tunisienne).

« LE PETIT BASTIAIS »
EST LE SEUL JOURNAL DE LA CORSE RELIE DIRECTEMENT PAR FIL SPECIAL AVEC PARIS

Les Corses Parlent

LES AJACCIENS DE PARIS

Les Ajacciens de Paris, sur convocation du Groupe Ajaccien, ont célébré la fête patronale d'Ajaccio en un grand banquet qui a groupé, dans les salons de la Brasserie Dumesnil, plus de cent convives.

Citons MM. Adolphe Landry, député, ancien ministre, Noël Giacomelli, président du tribunal de la Seine, Vizzavona, Jean Benielli, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique, Carbuccia, Noël Pinelli, ancien commissaire principal de la marine, administrateur de Sociétés, Mathieu Pelliciai, directeur d'assurances, Simon Defranchi et Martin Stefani, avocats à la cour d'appel, les docteurs Blanc-Champagnac, Corticchiato, Gozzi, Pierre Vesperini, ingénieur, Sari, pharmacien, Ange Moretti, Laurent Ramaroni, Paul Pietri, capitaine Giordani, Eug. Bartoli, etc... ainsi que de très nombreuses dames.

Parmi ceux qui s'étaient excusés, MM. F. Cavaldi, préfet, Jean Fontana, le colonel Fontana, Antonioli et Trottel, actuellement à Ajaccio, Paul Fontana, empêché par son état de santé, etc...

Le dîner fut très joyeux ; à la fin, les assistants chantèrent tous l'Ajaccienne ; puis des danses et des chansons prolongèrent très tard la soirée. — P.

Avis Officiels

LE PRIX DES FARINES

Par arrêté de M. le Préfet de la Corse en date du 24 mars 1928, les prix fixés par le taxe de la farine de 120 kilos sont fixés à :

1° 280 fr. 95, prise à quai et rendue chambre boulangerie ;

2° 300 fr. 85, vendue par les grossistes. Ces dispositions sont applicables à partir du 26 mars.

Les grossistes sont invités, conformément aux prescriptions de l'article 7 de la loi du 21 août 1924, à afficher dans un endroit bien apparent les prix limites ainsi fixés.

Ces nouveaux prix n'entraînent aucune augmentation du prix du pain.

La carte du combattant

Les campagnes Anciens Combattants sont infiniges que le décret du 1er mars 1928 prévoit, dans le délai de trois mois, l'échange du certificat provisoire, contre la carte définitive.

Jusqu'à la réception du Comité Départemental du Combattant, la carte sera délivrée par le Président du Comité Départemental des Mutilés et Réformés de la Guerre. (Prefet.)

Le certificat provisoire, accompagné de la photographie de l'intéressé du format 3×4, peut être adressé directement au Président du Comité Départemental ou déposé à la Mairie du lieu de résidence (hors de France), il sera mentionné : la date et le lieu de naissance de l'intéressé, ainsi que son adresse exacte.

Le président du Groupement des Combattants et Victimes de la Guerre du Nord de l'Ile :
F. LEANDRI.

INFORMATIONS LOCALES

UNE PERMANENCE EST ETABLIE A BASTIA, 17, BOULEVARD PAOLI, AU 4e ETAGE (TELEPHONE : 0.58), DE 9 H. A 12 H. ET DE 14 A 18 H.

M. DE MORO-GIAFFERRI REÇOIT PERSONNELLEMENT LE LUNDI ET LE VENDREDI.

Les Arts

Lucien Wurmser

Pianiste général d'une renommée excellente, Lucien Wurmser vient à nouveau de prouver que ce qui nous fait les grands artistes, ce n'est pas seulement la virtuosité, mais bien plutôt la sensibilité de ce temps, qui s'impose à tous comme une des plus puissantes personnalités de ce temps, qui bien vaut nous consacrer deux séances.

Technique impressionnante, nécessaire, mais si parfaite, jeu de timbre d'une rare sureté. Les deux concerts furent un acte de foi. Il fit partager au public, qui le lui laissa bien voir, ses enthousiasmes. Nous avons admiré la précision épreuve à diffuser la beauté. Ses interprétations apparaissent profondément justes, d'une égalité parfaite, digne, de puissance, de liberté. Il a une aisance de geste et un crescendo d'expression remarquable.

Du Bach au style solide, au romantique Chopin plein de poésie, à la profondeur de Beethoven, à la fougue impétueuse et brillante de Liszt, il a élaboré deux programmes des plus variés, soupleaux et consciencieux. Il a fait un grand honneur à Debussy furent parfaits, musiciens et délicatement nuancés ; et jusqu'aux délicieuses petites pièces impressionnantes de Stella, *Fileuses près Conlarez, Sutr, Le petit âne blanc*, il évoqua toute une série de véritables aquarelles. C'est un artiste sur qui fait entièrement confiance que le piano se trouve le plus difficile et le plus intéressant des instruments, supérieur à tous, même au violon, parce que complet.

L'arrivée de ce grand artiste parmi nous, fut une fête. Lundi et mercredi, la coquette salle de l'Impérial-Palace était trop petite pour contenir toute l'élite intellectuelle et artistique qui fit un triomphe orations grandiose. Bis, rappels, enthousiasme. Le Maître dut ajouter un premier programme, quatre morceaux de Schumann, et au deuxième un rondo de Mendelssohn. Ils Serénade interrompue de Debussy, la Danse rituelle du Feu de Falla, le petit âne blanc d'Ibert redemandés. On le prie de vouloir bien donner un troisième concert qu'il ne put malheureusement accepter, ses nombreux engagements qui l'appellent ailleurs.

Avant lui, nous eûmes le plaisir d'entendre Mlle Puggi, le distingué professeur de musique de la ville, qui exécuta, avec sa maîtrise habituelle, les originales Danses Andalouses de Manuel Infante où l'on voit passer toute l'Espagne : les Caprice Arabe, Jongleur de Notre Dame de Massenet, et la merveilleuse Rhapsodie de Saint-Saëns en style fugué spécialement écrit à deux pianos pour les deux grands Maîtres du Piano. Jouées par Mlle Puggi et M. Wurmser, elles ont une homogénité d'ensemble et de finesse vraiment surprenantes. Chacun sait que c'est à elle, qui avait bien voulu accepter l'organisation de ces concerts, que nous devons le plaisir d'avoir passé ces belles heures inoubliables que nous voudrions tant revivre. Elle l'a fait avec ce dévouement, cette intelligence artistique et cette bonté de cœur qu'elle apporte en tout ce qu'elle entreprend et qui en assure d'avance le succès.

M. Arezzi avait également prêté le concours de sa belle voix de basse, en chantant le délicieux *Noël Païen* de Massenet, la Sérénade de Gounod, Jocelyn de Godard et Marie Magdeleine de Massenet.

Nous remercions également la Maison Pleyel de Paris qui a expédié gracieusement un piano à queue, et la direction de l'Impérial-Palace qui a apporté toute la bienveillance voulue.

En résumé, soirées merveilleusement organisées, réussies, succès artistique et mondain complet, dont nous gardons la forte empreinte en prime M. Wurmser, dans les pays lointains où il continuera son apostolat musical, de ne pas nous oublier l'an prochain dans les journées, car nous viendrons plus nombreux encore l'entendre avec une joie infinie.

Dans les groupements

COMITÉ DE L'ASSOCIATION des parents d'élèves des établissements d'enseignement secondaire et primaire

Le Comité de cette Association qui fondée depuis un mois à peine, compte déjà plus de 300 adhérents, s'est réuni samedi dernier à 17 heures dans une salle du Lycée, sous la présidence de M. André Ghilini, avocat général, assisté de M. Raoul Sérafini, secrétaire-adjoint, et de tous les membres du Bureau.

M. le proviseur du Lycée a bien voulu exposer au Comité d'administration, dans une causerie très claire et pleine d'intérêt, les nouveaux programmes de l'enseignement secondaire de 1925, qui vont recevoir leur application dès l'an prochain, aux examens du Baccalauréat.

On peut les résumer ainsi : un ensemble de connaissances scientifiques étendues, l'étude du Français, l'histoire et la Géographie, une langue vivante ; cela formant un enseignement appréciable à tous les élèves jusqu'à la classe de première, à quelque école qu'ils appartiennent. A cela de ce fondement commun, il y aura trois séries distinctes données dans trois lycées spécialisés : A, latin et grec ; A', latin seulement ; B, pas de latin, mais en outre, l'étude d'une seconde langue vivante.

Après la classe de Première, comme il précède, il existera deux subdivisions : Philosophie et Mathématiques élémentaires, avec cette particularité que l'histoire et la géographie seront mises aux examens oraux, à raison un leur importance, par un coefficient variant de 3 à 4.

Le président a remercié M. le proviseur Basti de la très intéressante conférence, qu'il vengé de faire au Comité.

A la suite d'un échange de vues, on a décidé que l'Association prendrait part aux prochaines fêtes de Jeanne d'Arc, qui auront lieu le dimanche 6 mai, et qu'elle organiserait une fête enfantine le jeudi 31 mai, jour de l'Ascension.

Le Comité s'est également préoccupé du désir exprimé par plusieurs pères de famille, de voir organiser au Lycée de Bastia une section préparant à l'Ecole Coloniale, et aussi une classe de Mathématiques Spéciales, comme il en existe une aujourd'hui ; — afin de donner aux jeunes compatriotes la possibilité de poursuivre sur place l'enseignement indispensable à la préparation des grandes Ecoles du Gouvernement (Saint-Cyr, Polytechnique, Centrale, etc).

La réalisation de ce projet semble présenter dans l'examen sera confiné, est évidemment subordonnée d'une part, au bon vouloir de l'Etat, d'autre part à la quantité d'élèves destinés à suivre ces cours, et à la possibilité pour les professeurs qui l'en devra augmenter.

Le prochaine réunion du Comité aura lieu dans la deuxième quinzaine d'avril.

DE PASSAGE

M. Estringer, agent général de la Société du Rhum Saint-James, la marque répandue dans toutes les bonnes maisons.

AVIS DE PASSAGE

M. Léon Cugny, de passage à Bastia avec les collections de l'Edition Française de bonnes marques, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il mettra un service à la carte à partir du 1er avril. Toujours sa bonne cuisine française et régionale. Cave renommée.

PONTENOVO - Cyrnéenne Rocco-Rhum-Anis Bourgeois Liqueur de Goudron

Les Spectacles

RECOEUR-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : Au programme : Lionel Farnum dans : **Si mes Maris s'Amusent**, comédie en 2 parties.

Tom Mix et son cheval Tony dans : **Le Rapide 713.**

Au prochain programme : **La nuit d'amour.**

Le prochain spectacle : Rôle Donald, dans **La Croisé de Miami.**

Le théâtre annexe Harry Piels et Dorothée Legrey, dans : **Au Secours.**

ON RECHERCHE UNE JEUNE FEMME DU PAYS

disposée mystérieusement depuis quelque jours et qui a été vue pour la dernière fois habillée en homme, en compagnie de tziganes.

Renseignements : rue Droite, chez le concierge de l'hôtel, tous les jours, sauf dimanche, de 2 à 4 heures.

Toute personne qui pourrait donner des renseignements sur cette personne est priée de se présenter au plus vite à la Mairie de Bastia, 1er bureau, rez-de-chaussée.

Il sera donné récompense à la personne qui fera connaître le lieu où se trouve cette femme.

Femmes voilées

Qui dissimule le voile que cache les femmes parfois sur son visage ? Ce n'est pas, en vérité, un vêtement qui ne manque pas de grâce, et qui donne à votre peau la teinte si exacte et si délicate qu'il faut à votre teint pour conserver un éclat naturel et par les 40 Savons Cadum. Son emploi est recommandé par les plus célèbres spécialistes de la beauté.

Communications

SYNDICAT NATIONAL DES CHEMINOTS DE LA CORSE

Les cheminots chômeurs sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu mercredi 28 courant, à 20 heures, à la Bourse du Travail.

Compte-rendu des délégués sur la commission paritaire.

SYNDICAT DES GARÇONS LIMONADIERS RESTAURATEURS

Réunion générale ce soir, à 21 heures.

Les absents seront considérés comme démissionnaires.

HOTEL D'EUROPE

M. Maitel Sts, *Hôtel-Restaurant d'Europe*, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il mettra un service à la carte à partir du 1er avril. Toujours sa bonne cuisine française et régionale. Cave renommée.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

LE DÉSARMEMENT

Le Reich réclame la convocation de la commission

Vienne, 26 mars. — M. Stresemann aurait déclaré au correspondant berlinois de « Morgen » que l'Allemagne adhérerait au dernier appel à l'assemblée de la Société des Nations au mois de septembre prochain en faveur de la réunion de la conférence du désarmement avec un programme élargi.

M. Stresemann aurait ajouté que l'ordonnance annexe de la Société des Nations est liée à la solution de la question du désarmement.

Les opérations du service des chèques postaux

Paris, 26 mars. — Le service des chèques postaux a donné les résultats suivants pendant les mois de janvier et février 1928 : 9.953 nouveaux comptes ont été ouverts ; plus de 14 millions d'opérations ont été effectuées au lieu de six millions pendant la période correspondante de 1927 ; le montant total des virements effectués dans les différentes villes du Maroc ou par l'intermédiaire de la Trésorerie générale a été de 2 milliards 170.501.866 francs dont qu'il n'a atteint que 82 milliards 427 millions pendant les deux premiers mois de 1927.

Le montant des opérations liquidées sous compte de signes monétaires s'est élevé à 80 millions 414.716.791 francs qui représentent ainsi 81 p. 100 du montant global des opérations.

A sortir du premier avril, le public pourra se procurer dans tous les bureaux de poste des coupons de réponse internationaux dans les relations avec toutes les colonies françaises et dans le pays de vente sera en France de soixante centimes. En échange de cette remise sera délivré dans toutes les colonies une valeur en timbres-poste égale au montant de l'affranchissement d'une lettre simple du régime franco colonial.

Ce qu'étaient les "Grosses Berthas"

Washington, 26 mars. — Le département de la guerre vient de publier des détails sur la construction des grosses berthas qui bombardèrent Paris. Sept de ces canons énormes furent construits pendant la guerre et il y en avait encore trois en construction au moment de l'armistice. Des officiers américains eurent l'occasion de les examiner dans une usine autrichienne.

Chacun de ces canons pèsait tirer à 120 kilomètres pesait environ 125 tonnes et lançait des projectiles du poids de 120 kilogrammes ; la vitesse initiale de l'obus était de 1.000 mètres par minute ; après 36 coups, le canon était hors d'usage.

Les berthas étaient construites en 2 parties ajustées : la première mesurait 27 mètres cinquante de long et la seconde environ six mètres.

Un congrès international des fruits et primeurs

Strasbourg, 26 mars. — Le congrès international des fruits et primeurs, organisé par la Bourse du Commerce de Strasbourg, du 12 au 15 avril prochain, pour développer les exportations de fruits et primeurs de France et d'Alsace du Nord s'annonce comme une manifestation économique de grande envergure.

Producteurs européens de producteurs et exportateurs français y prendront part ;

La fédération nationale allemande du commerce en gros des fruits et primeurs vient de décider que sept délégués officiels et de nombreux membres isolés ; la participation anglaise y sera des plus importantes ; la Suède, le Danemark, la Belgique, la Hollande, la Suisse, l'Autriche et la Tchécoslovaquie seront représentés.

Le congrès sera présidé par M. J.-H. Rozet, ingénieur agronome, ancien ministre d'agriculture.

Un village chinois pillé par des bandits

Londres, 26 mars. — Suivant une dépêche de Shanghai au Times, le village de Hsia Oshih Siang, au sud de la province de Kiang Sous, a encore vent mille de Shanghai a été pillé par des bandits.

Deux cents arrêtés ont été incendiés et laissé un certain nombre d'autres personnes mirent le feu à plusieurs habitations. 25 personnes furent brûlées vives.

ARRESTATION D'UN VOLEUR

Nice, 26 mars. — La sûreté a arrêté le jeune Lenare Gadu, sujet espagnol, qui exerçait pour un vol de 150.000 francs au préjudice de M. Enève, importateur de tabacs, 12, rue Pierre Decret, à Puteaux.

L'espagnol avait encore 45 francs sur lui.

Les obsèques de Mme de Margerie à Berlin

Berlin, 27 mars. — Dans la matinée, à 10 heures, a été célébré, à la Basilique de Sainte Hedwige, un service religieux à la mémoire de Mme de Margerie.

Le messe a été dite par Mgr Pacelli, nonce apostolique, en présence d'une assistance considérable.

Le corps diplomatique était au grand complet. Le secrétaire d'Etat Meissner, représentait le reich-président ; le docteur Stresemann représentait le gouvernement.

On remarquait de nombreuses personnalités et la colonie française presque au complet. Parmi les couronnes très nombreuses notons celle du haut-commissaire de France en Rhénanie, celle des représentants de la presse française à Berlin, celles du gouvernement allemand, de l'ambassadeur des Etats-Unis, etc...

Le cercueil a été ramené dans la soirée à Paris.

Un congrès des radicaux socialistes du maroc

Casablanca, 26 mars. — Un congrès du parti radical et radical socialiste vient de se tenir à Casablanca, groupant une cinquantaine de délégués venus des différentes villes du Maroc où ce parti a créé des comités. On y a parlé un peu de tout, l'orsque d'une façon générale le point de vue économique a dominé les préoccupations d'ordre exclusivement politique.

Le vœu le plus important de ses assises a trait à la réforme du conseil du gouvernement. Le congrès a demandé au président général d'envisager l'institution à bref délai d'une assemblée délibérante avec attributions étendues, entre autres : l'examen et le vote du budget, le droit d'initiative en matière budgétaire, le règlement financier et économique.

Ce qu'a rapporté la traversée de l'Atlantique

New-York, 26 mars. — Rien que le colonel Lindbergh est revenu de nombreuses offres de la part des directeurs de théâtres et de compagnies cinématographiques, il n'en a pas moins gagné depuis son arrivée aux Etats-Unis une somme de 500.000 dollars, soit 12.700.000 francs.

Tel est du moins le chiffre donné, hier, à un représentant de la presse.

Lindbergh affirma qu'il n'avait pas l'intention de renoncer à ses voyages aériens, mais il se déclara fatigué et désireux de se reposer. Il a, d'ailleurs, déjà décidé, par lettre, d'une fois de plus rappelé le succès enthousiasme avec lequel il fut accueilli au Bourget.

Un scandale dans les Hôpitaux de Berlin

Berlin, 26 mars. — Sous la signature d'un de ses correspondants médicaux un journal local publie un long article qui dévoile d'ailleurs expériences auxquelles se livrent des docteurs allemands.

Dans certains hôpitaux allemands au nom de la science des docteurs se sont livrés à de véritables expériences sur des enfants de tout âge et les ont infectés en bien des cas avec leurs étreignes et semaines d'essais.

Les décès sont nombreux.

Il paraîtrait même que certains infants furent vendus aux hôpitaux par leurs parents indigents. Cette affaire scandaleuse est appelée à faire grand bruit.

A l'Officiel

Paris, 26 mars. — L'*Officiel* publie : M. Gayon, contrôleur du Trésorerie Générale de la Moselle est nommé à la Trésorerie générale de la Corse.

M. Grimaldi Michel, ex-quartiermaître du 5e dépôt des équipages de la flotte est nommé commis de 4e classe à la perception de Muro ; M. Panerai Germain, ex-soldat au 22e régiment d'infanterie est nommé commis de 4e classe à la Trésorerie générale du Nord.

Une aviatrice atterrit sur la foule

Londres, 26 mars. — Un avion piloté par miss Winifred Brown, descendit, hier, dans un champ des environs de Dukinfield, dans le Cheshire.

L'aviatrice étant incapable de rien voir à la vitesse en conséquence d'un dérangement mécanique quelconque, la machine entra dans la foule assemblée pour assister à son arrivée, tuant un enfant et blessant dix personnes.

Le propriétaire d'un cinéma de Stalybridge avait chargé miss Brown, en guise de réclame, d'opérer dans son avion un film sensationnel qu'il avait acheté à son compte.

Ce bon cœur a, sans aucun doute, été l'occasion de la question des dettes et, comme la grande majorité de ses collègues, il a voté contre le projet.

« Il est certain qu'en ce qui concerne la question des dettes et, comme la grande majorité de ses collègues, il a voté contre le projet.

« Les partis de droite attaquent et l'Etat laïque et l'école neutre. Inconsciemment ils font le jeu des ennemis de l'Etat et de la neutralité de l'école et j'ai eu dès l'amorce de ma vie politique l'occasion de les appliquer, c'est pourquoi je considérerai comme un devoir de voter pour les budgets. »

« Les exactes de la droite, les énergumènes du fascisme et les cléricaux de l'Union nationale ont essayé de nous faire croire que le budget devait être rejeté par ce motif que le gouvernement n'avait pas fait assez d'économies. Ils ont, en effet, déposé un amendement à cet effet.

« Cette position est intenable. La majorité du Sénat a voté le budget et il le votera sans doute à nouveau.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 36, Jr Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement au papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Lancement en tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc....

LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

BOURSE DE PARIS du 26 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du J.
5% PERPETUEL	86.10	86.70
4 % 1918	84.80	84.75
4 % 1917	82.50	82.50
4 % 1916	79.60	79.75
4 % 1915	77.50	77.50
4 % 1914	77.50	77.50
4 % 1911	74.75	74.75
OBLIGATIONS 5 % 1920	100.—	100.—
— — 1919	100.—	100.—
— — 1918	100.—	100.—
— — 1917	100.—	100.—
OBLIG. CAISSE AUTONOME	100.—	100.—
CRÉDIT NATIONAL 1919	100.—	100.—
— — 1920	100.—	100.—
— — 1921	100.—	100.—
— — 1922	100.—	100.—
— — 1923	100.—	100.—
— — 1924	100.—	100.—
— — 1925	100.—	100.—
OBLIG. 3 % 1920 AISNE	100.—	100.—
— — NATION. DE CRÉDIT	100.—	100.—
— — PAR DE CALAIS	100.—	100.—
DÉPART. RENTE 7 % 1895	100.—	100.—
PARIS 1909	100.—	100.—
— 1912	100.—	100.—
— 1920	100.—	100.—
COMMUNALES 1879	100.—	100.—
— 1892	100.—	100.—
— 1913	100.—	100.—
TERRE		
BANQUE DE FRANCE	17450	17450
— NATION. DE CRÉDIT	1000	1000
— PARIS & PAYS BAS	1000	1000
C. F. FONCIER	1000	1000

	cours préc.	cours du J.
BERGE 1909	101	101
TUNIS 4 %	101.50	101.75
TUNIS 5 % 1924	100.50	100
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1000	1000
— OTTOMANE	1000	1000
CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN	1000	1000
WAGONS LITS ORD.	1000	1000
CENTRAL MINING	1000	1000
BIO TINTO	1000	1000
ORIENTAL CARPET	1000	1000
PETROFINA	1000	1000
BLOEMHOF D'ÉGYPTE	1000	1000
BONS MEXICAINS 5%	1000	1000
BRABANT	1000	1000
CAMBODGE	1000	1000
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	1000	1000
CHARTERED	1000	1000
CONGORDIA	1000	1000
DE BEERS ORD.	1000	1000
ESTRELLAS	1000	1000
FRANCO WYOMING	1000	1000
HUANCHACA	1000	1000
JAGERSFONTEIN	1000	1000
MALACCA ORD.	1000	1000
MEXICAN EAGLE ORD.	1000	1000
MODDERFONTEIN	1000	1000
MONTECATINI	1000	1000
MYAMTA	1000	1000
PADANG	1000	1000
RAND MINES	1000	1000
SIAMAND-BFLIES	1000	1000
SANTANYKA	1000	1000

COMPTANT	cours préc.	cours du J.
CH. DE FER SUD-EST ALGÉRIEN	1000	1000
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1000	1000
DOCKS MARSEILLE	1000	1000
LYONNAISE DES EAUX CAP.	1000	1000
ELECTRICITÉ PARIS	1000	1000
UNION ÉLECTRIQUE	1000	1000
FERENCHIES	1000	1000
LYONN.	1000	1000
GAZ DE PARIS	1000	1000
SCHNEIDER	1000	1000
FIVES LILLE	1000	1000
SAINT-GOBAIN	1000	1000
VERSEINE CAMARGUE	1000	1000
ESCAUX MIDI-MINES	1000	1000
S. AMMONIAQUES (SAINT-GOBAIN)	1000	1000
ARTILLERIE INDO-CHINE	1000	1000
POLIET CHAUSSON	1000	1000
GALERIES LAFAYETTE	1000	1000
PAUS FRANCE	1000	1000
PRINTEMPS	1000	1000
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1000	1000
BANQUE D'ETAT DE L'EGYPT	1000	1000
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1000	1000
— — MEXICAIN	1000	1000
— — SUÉDOIS	1000	1000
TABACS PHILIPPINES ordinaire	1000	1000
BANQUE PENINS. MEXICAIN	1000	1000
INDUSTIELLE JAFON	1000	1000
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1000	1000
RI-METAL	1000	1000
AUTOMOTRICE	1000	1000

	cours préc.	cours du J.
NITRE CHARLTON	101	101
TALUS LUZENAC	1000	1000
ROAD, DUTON	1000	1000
RIVAL	1000	1000
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 5 %	97.50	97.—
ARGENTIN 4 % 1900	1000	1000
BELGES 5 % 1926	1000	1000
BRÉSIL 5 % 1909	1000	1000
BULGARE 5 % 1907	1000	1000
CHINE 4 % 1895	1000	1000
EGYPT. UNIFIÉ	1000	1000
HELLÈN 6 % 24	1000	1000
ITALIE 5 %	1000	1000
JAPON 4 % 1899	1000	1000
MEXIQUE 4 % 1904	1000	1000
ROUMAINE 5 % 1903	1000	1000
SUISSE 3 % 1903	1000	1000
SERBE 1895	1000	1000
Tu %c 4 % 1903	1000	1000

CHANGES

	cours préc.	cours du J.
Londres	124.75	124.75
New-York	25.00	25.00
Allemagne (100 reichsmarks)	607.50	607.50
Belgique	354.50	354.50
Espagne	355.—	355.—
Hollande	1007.75	1007.75
Italie	130.50	130.50
Prague	74.65	74.65
Suisse	488.50	488.50

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN REPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES

BULLETIN D'ABONNEMENT

M. ..... demeurant à ..... déclare souscrire un abonnement de ..... au *Petit Bastiais* à partir du ..... 1928.

SIGNATURE

Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du *Petit Bastiais* à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : *Ajaccio 152.*

TARIF DES ABONNEMENTS
CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DÉPART. — Un an : 84 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois 17 francs.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

ABONNEMENTS ELECTORAUX
du "PETIT BASTIAIS"

M. ..... demeurant à ..... déclare souscrire un abonnement du ..... au ..... 1928 inclus au prix de 0.25 l'exemplaire et s'engage à acquitter le montant de cet abonnement en utilisant la formule du chèque postal qui lui sera envoyé en même temps que le premier exemplaire du journal.

BULLETIN à renvoyer sous enveloppe affranchie — après l'avoir complété et signé — à M. le Directeur du PETIT BASTIAIS, Bastia.

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli BASTIA
ENTRÉE LIBRE. — Renseignements gratuits.

Exigez la marque J. VIDAL
Se méfier des contrefaçons
CIGARETTES NATIONALES

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que
vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND
ALBAN SUPÉRIEUR
paquet blanc

STÉNO-DACTYLO
Ecole JANET-BUFFEBEAU
Sténographie Machine Dactylographie
Succursale de BASTIA, 20, Boulevard Paoli
et Marseille, 16, Cours Lieutaud, Marseille

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

Quand il faut partir pour Paris notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
LE DIRECT.-GÉR. : LUCIEN CORDIER.

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Compagnie Fraissinet

DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Service d'été
Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DÉPARTS DE LA CORSE POUR LE CONTINENT
Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 10 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

Feuilleton du *PETIT BASTIAIS*

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

— Mademoiselle de La Roche-Remi lui dit-elle, j'ai à vous parler... Voulez-vous me promener sur l'eau ?... nous causerons.

Jeanne fit de la tête un signe d'acquiescement ; la marquise descendit avec précaution les degrés glissants de l'escalier, et entra dans la barque. Jeanne l'y suivit aussitôt, et prit les rames.

Elle nagea un peu de temps sans mot dire, puis, s'arrêtant vis-à-vis d'un bouquet de saules :

— Où sommes-nous ? dit-elle.

— Où nous serons le plus vites de n'être pas entendues, dit madame de Talyas. Le-bas...

Et elle indiquait de la main une des extrémités de l'étang, à laquelle une muraille de roche très élevée et assez stérile d'aspect, masquait de verdure, prêtait un aspect de profonde solitude.

La barque, aussitôt gouvernée, coupa l'étang en ligne oblique, s'avança doucement sous les saules, et s'arrêta contre le rocher. Jeanne ramena les rames dans le canot, regarda fixement la marquise de Talyas et attendit.

La marquise baissa pendant quelques secondes les yeux sous ce regard fixe dans l'âme de Philippe, et qui semblait y lire tout ce qu'elle y voulait lire, puis, relevant la tête avec une sorte de hardiesse :

— Mademoiselle de La Roche-Remi, dit-elle, je ne vous aime pas ; mais je crois que vous êtes un esprit noble et délicat... Comment pouvez-vous épouser un homme que vous savez être mon amant ?

— Madame, dit Jeanne, pourquoi alors vous êtes-vous recherché ce entretien ?... un entretien où mes paroles, les plus réservées, les plus innocentes vous paraîtront une offense ?...

— Oh ! ce n'est pas cela, dit-elle bien, car, vous avez été aimée tendrement, passionnément de celui que je déteste, je le sais !... aimée, vous l'êtes peut-être encore... vous le serez toujours dans son souvenir, et cette pensée crée le tourment éternel de ma vie. Mais, enfin, quoi, pourquoi vous aurez-vous recherché ce entretien ?... Ce n'est pas, assurément, pour me mettre la main sur un cœur qui m'appartient, que j'ai payé de tout ce qu'une femme a de cher... Vous me l'arracherez sans remords, vous me désespérez, vous me tuez sans pitié !... Voilà la conduite que vous inspire votre religion... Eh bien, tant pis pour elle et pour vous !

— Ah ! madame, pardon, dit Jeanne, j'essaye d'être calme, et c'est péniblement ce qui cause votre méprise... Mais, moi aussi, je m'en vante, j'ai mon cœur... Moi aussi, j'ai eu ma passion, et j'étais prête à en mourir... Mais, Dieu soit béni, je ne suis pas morte, je suis guérie, et je vous prends à témoin, madame, que vous pouvez compter sur la sincérité de ma parole !... Oh ! j'aime encore, madame, et je vous aimerai tout... je vous bénirai, je vous adorerai !

La jeune fille venait exprimer avec une effusion si brûlante et si profonde que la marquise en parut surprise et troublée. Puis tout à coup, reprenant les rames de Jeanne :

— Oui, dit-elle, je vous rends maintenant plus de justice, je crois que vous savez aimer, mademoiselle, et M. de Bévellières est plus heureux encore que je ne pensais... Seulement, — écoutez bien ceci — il ne sera jamais votre mari !

— Madame...

— Pas un mot de plus, c'est tout à fait inutile. Ma résolution est prise, et puisque votre fiancé, comme il me paraît, ne vous l'a pas communiquée, je vais vous la dire : Vous alliez renoncer à ce mariage, et aujourd'hui même ; je vous laisse le choix de prévenir Simon... mon mari, que je viens de mander par dépêche, sera ici demain soir ; je lui remettrai les lettres de M. Philippe. Ce qui arrivera de mal, peu importe ; mais ce qui arrêtera entre eux, vous le prononcerez. — Maintenant, partez !

— Madame, dit Jeanne en relevant fièrement son front pâle, cela est affreux !... Mais Philippe est un homme, il se défendra.

La marquise lui jeta un regard de pitié railleuse, et, après une courte pause :

— Mademoiselle, dit-elle froidement, si nous retournions ?... Il me semble qu'il en est temps.

Jeanne, sans répondre, laissa tomber les rames dans l'eau. — Leur brève traversée fut silencieuse, et peu de minutes après la barque accostait le rivage au pied de l'escarpe taillé dans le rocher.

Mademoiselle de La Roche-Remi se leva de son banc et parut attendre que la marquise passât devant elle et débarquât la première. — Ah ! non ! Dieu dit madame de Talyas, qui s'était levée de son côté et qui jouait avec une corne :... nous n'en sommes pas à nous faire des politesses.

Jeanne, en entendant cette discourtoise apostrophe, éprouva l'étonnement mêlé de mépris que ressentirait un homme de cœur auquel son adversaire adresserait des injures sur le terrain. Elle laissa voir cette impression dans le pli dédaigneux de ses lèvres. Madame de Talyas la surprit, et le fiel de haine et de colère amoncelé dans son âme déborda. Elle avait joué son amour, son honneur, sa vie... et elle avait tout perdu... Elle sentit le vertige du désespoir et la tentation du crime.

En ce moment même, Jeanne, debout sur l'avant du canot, faisait le geste de poser le pied sur le premier degré de l'escalier ; la marquise, lentement, toujours la reine qu'elle avait voulu être, en appuya la pointe contre la poitrine du rocher et imprima à la barque un violent mouvement de recul. Jeanne, comme surprendre entre la rive abrupte et l'eau profonde, eut le vif sentiment du danger et prit un élan désespéré. Son pied atteignit la première marche ; mais il glissa sur la pierre humide :

(A suivre)

52e ANNÉE. — N° 72.
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
MERCREDI 28 MARS 1928.

DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à 1, Rue des Jardins BASTIA
Téléphone : 4.03
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-67

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	1 an
Corse	10	32	62
Gautes et Colon.	17	33	64
Etranger	20	60	120
	25	66	130

Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.

PUBLICITÉ
La publicité exclusivement reçue aux bureaux parisiens, 16, rue de la Grange-Batelière (9e) et dans toutes les grandes Agences de publicité.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Une tentative de duperie

Le premier devoir d'un homme qui précède le lieu est de le faire, de donner l'exemple.

Il y a quelques jours, un journaliste qui tient pour le moment ses assises à Calvi reprochait à un honorable ecclésiastique, M. le chanoine Gabriel, d'avoir dit quelque part de M. Landry est contre la religion. Ce qui est une inepte monumentale. Beaucoup d'ecclésiastiques Balsamo, Ajaccien et de toutes les parties de la Corse naissent en effet, et estiment M. Landry, pour sa personnalité, son caractère et ses opinions.

Maintenant, c'est M. Hilaire Ousson dans l'Ecrit qui donne, à ce même sujet contre M. de Moro-Giafferri.

On peut se contenter de reproduire le passage suivant d'un de ses derniers articles :

« S'étonnera-t-on (les catholiques) demain si, par une paradoxale impertinence, ils étaient comme hier battus et persécutés par ceux-là mêmes qu'ils auraient contribué à hisser sur le pavois, et à qui ils auraient fourni des verges pour se faire battre ?

Or, les catholiques n'ont pas été sans remarquer la sérieuse défaite qui s'est produite entre le Vatican et le gouvernement de la République. Non seulement il y a détente formelle entre les deux pouvoirs, mais aussi dans l'opinion, et également parmi les nuances politiques ou administratives.

On peut se rendre compte que les chefs de la catholicité, qu'ils siègent à Rome ou en France, n'ont qu'une crainte : celle de voir les traditions de la politique, revu qui voulait troubler l'atmosphère de calme, d'apaisement, de conciliation actuelle pour des fins intéressées, électorales.

La grande appréhension des autorités religieuses est qu'on ne pèse trop la religion à des histoires de candidature. Ces autorités semblent même s'être concertées pour réduire ce risque au minimum.

Au contraire, dans le domaine public français, le seul danger que Rome ait découvert au point de vue religieux est l'extrémisme réactionnaire d'action française, au même titre que l'extrémisme révolutionnaire des communistes, le premier étant encore plus menaçant que le second. On connaît les péripéties de la lutte qu'elle a engagée à ce sujet, et qui continue.

Si M. de Moro-Giafferri n'est pas clérical — ce que personne d'ailleurs ne lui demande — nous savons qu'il n'est toujours défendu d'être anticlérical.

Combien de fois n'a-t-il pas répété qu'il répudiait ce « cléricalisme à rebours » qui a « aidant que l'autre le fait de traiter la prêtre des débats publics la conscience des personnes ».

Nous ne ferons pas un procès pareil à M. Henri Pierangeli, la tâche nous serait facile. Nous n'insisterons pas ses discours — pour une raison qu'il croit superflu d'indiquer.

Il écrit moins depuis quelque temps. Sans doute un seul intelligent lui aurait-il donné ce conseil.

Mais nous n'avons pas perdu le souvenir d'un article « d'érudition » qui contenait une longue digression sur la papesse Jeanne. C'était opportun et bien venu comme une mèche de cheveux dans le minestrone. Il nous connaissons des prêtres corses qui en furent scandalisés.

Plus grave serait la querelle si nous nous donnions la peine d'épiucher ses votes.

Bornons-nous à remarquer que l'on n'est pas qualifié pour adresser un appel aux catholiques quand on est issu du parti qui présentait naguère et faisait triompher aux élections sénatoriales des chrétiens aussi peu dévôts que MM. Rane et Combes au lendemain d'une bataille où tant d'âmes religieuses avaient été blessées.

Il y a une chose plus odieuse que l'intolérance, c'est l'hypocrisie.

Que chacun garde son visage ! Et que les sectaires s'abstiennent de donner leur bénédiction.

Ces appels électoraux aux catholiques méritaient d'être signés par des personnes qui ne soient pas justement soupçonnées de bafouer la religion pour leur propre compte ; ils passent précisément pour des mécréants complets, et on a le droit de le leur reprocher puisqu'ils font eux aussi de l'action publique. Dans ces conditions, les conseils qu'ils se risquent à donner aux catholiques, eux qui le sont si peu, procèdent d'une peu réelle bonne volonté de duperie.

JEAN P.

La lutte contre le paludisme en Corse

Une communication retentissante du professeur Brumpt à l'Académie des Sciences

Paris, 27 mars. — Le professeur Brumpt, directeur de l'Ecole de Malariologie pratique, a signalé hier à l'Académie des Sciences, le succès qu'il remporte en Corse avec ses collaborateurs dans la lutte contre le paludisme.

Le professeur Brumpt expose sa méthode nouvelle tendant à faire détruire les microbes par de petits poissons assez vigoureux pour vivre dans les eaux basiques. Une sorte de raison, le *Combatsia Holbrooki*, s'est spécialisé facilement dans tous les marais, où sa totalisation se vérifie il a détruit toutes les larves.

Il semble en disant qu'il semble que le *Combatsia* doive débarrasser la Corse du paludisme.

De belles fêtes françaises auront lieu à Copenhague

Paris, 27 mars. — Le ministère des Affaires étrangères communique :

« Le 30 mars, à Copenhague, dans une des plus belles salles de la Glyptothèque, le roi du Danemark inaugurera en personne une importante exposition de peinture française du XIXe siècle, exclusivement ou majeure partie par des chefs-d'œuvre prêtés par le musée du Louvre. Le gouvernement danois enverra des témoignages de l'intérêt exceptionnel qu'il attache à cette manifestation artistique. Il prendra également à sa charge le transport de ces tableaux par un de ses bateaux de guerre qui viendra qu'à Rouen pour les embarquer.

« Le gouvernement français délégua spécialement de son côté M. Paul Léon, directeur des Beaux-Arts et M. Fernand Pila, ministre plénipotentiaire, chef du service des œuvres françaises à l'étranger, pour aller assister auprès de notre ministre à la cérémonie d'inauguration et aux réceptions qui suivront.

« D'autre part le général Gourraud, gouverneur militaire de Paris, a été autorisé à accepter l'invitation que lui adressa l'amiral Deschesi, président de l'Alliance française de Copenhague, à venir faire une conférence devant les membres, presque tous danois, de cette société. Cette conférence doit avoir lieu le 28 de ce mois. Elle sera l'occasion pour la personne du conférencier d'égards particuliers. Cette heureuse coïncidence accroîtra la durée et la portée des démonstrations d'amitié franco-danoise qui se préparent à Copenhague.

« On se réjouit de part et d'autre dans les milieux gouvernementaux de cette circonstance qui mettra en relief en les resserrant encore les liens traditionnels unissant les deux pays ».

Une execution capitale à Rouen

Rouen, 27 mars. — Ce matin a eu lieu à Rouen l'exécution capitale du sieur Emile Laggi, 22 ans, condamné à la peine de mort pour avoir assassiné, près de Dieppe, le cultivateur Fauqui, 74 ans, et son domestique Guerrand, 67 ans. Le vol avait été le mobile du crime.

Réveillé par le procureur de la République, l'assassin se manifesta un crime égoïsme en appuyant que l'heure de l'exposition était arrivée ; ayant demandé à faire des révélations, il déclara qu'il avait suivi un complice qui avait tué le cultivateur et que lui-même n'avait fait qu'assommer un domestique.

Il ajouta que le crime avait rapporté 1.100 francs sur lesquels il reçut cinq cents francs.

Le condamné marcha résolument à l'échafaud.

A 4 h. 30, justice était faite.

Terrible explosion dans une poudrerie

Dijon, 27 mars. — A la poudrerie nationale de Vouges, un mélange pyrotechnique, chargé de 180 kilos de chedditte, fit explosion. L'appareil et le bâtiment qui l'abritait furent détruits. Les autres bâtiments de la poudrerie furent sans endommagés et dans le pays toutes les vitres furent brisées.

Par miracle un seul ouvrier nommé Curtil Cecculin fut blessé très légèrement. Les dégâts s'élèvent à 150.000 francs.

M. Litvinoff a quitté Genève

Genève, 27 mars. — La délégation soviétique à la conférence du désarmement est partie à 11 heures pour Berlin et Moscou.



Jeudi dernier, le président de la Confédération Suisse, M. Schulthess (notre photo) a entendu le rapport de la commission donnée sur le traité commercial conclu entre la France et son pays. Dans sa réponse, il a fait surtout ressortir le caractère pratique de ces arrangements.

Un hommage des fonctionnaires Anciens Combattants à M. de Moro-Giafferri

Les fonctionnaires anciens combattants viennent enfin d'obtenir satisfaction. Le cullectif vivement voté par le Parlement prévoit en effet des bonifications forfaitaires compensant le préjudice subi par ceux qui, pour avoir connu la boue des tranchées, ne purent pendant toute la durée de leur mobilisation faire apprécier favorablement leurs droits à l'avancement administratif, ni se voir attribuer les postes de choix desseaux vacants.

Nous avons fréquemment protesté contre le retard d'une telle réparation, et notre gratitude n'est-elle que plus grande pour tout les parlementaires qui nous ont efficacement assistés. Remercions tout d'abord MM. Dessois et Sarl, les députés rapporteurs qui eurent tant d'obligeance pour nous entendre en personne ; et M. Robert Lassalle, député des Landes dont la compétence et l'autorité nous furent également précieuses ; et d'autres encore qui, pour avoir combattu à nos côtés, pouvaient aisément témoigner de nos besoins et de nos souffrances.

Mais nous tenons surtout à assurer de notre profonde et sincère reconnaissance M. de Moro-Giafferri, « député de la Corse, qui au mettre admirablement en valeur nos arguments.

Qui n'a pas observé, au cours d'un débat important, la tactique de M. de Moro-Giafferri, n'a rien vu. C'est d'abord un prélude habile où se donne libre cours tout ce que l'esprit français a de plus brillant : il amuse et il charme pour attirer et retenir l'attention d'une assemblée parfois lasse par les débats qui ont précédé. Mais vient déjà les premières escarmouches ; et c'est une riposte immédiate, une réparie prête qui déconcerte l'interrupteur, une ironie souriante qui rend supportables, souvent même agréables, les sujets les plus abstraits. Ou ne sait alors ce qu'il convient d'admirer davantage, de l'apropos, de la souplesse, de l'habileté, de la finesse de l'ironie, ou de l'art de la parole. Toujours est-il que l'on sort convaincu, et avec le désir de connaître plus à fond la question traitée.

Aussi, tournés vers les représentants de la Corse, nos électeurs qu'ils soumettent aujourd'hui, demain auront le redoutable honneur de défendre nos droits et de surveiller leur application, sont-ils assurés d'avance d'avoir en eux de fidèles défenseurs.

Nous avons également voté par le Parlement prévoit en effet des bonifications forfaitaires compensant le préjudice subi par ceux qui, pour avoir connu la boue des tranchées, ne purent pendant toute la durée de leur mobilisation faire apprécier favorablement leurs droits à l'avancement administratif, ni se voir attribuer les postes de choix desseaux vacants.

Nous avons fréquemment protesté contre le retard d'une telle réparation, et notre gratitude n'est-elle que plus grande pour tout les parlementaires qui nous ont efficacement assistés. Remercions tout d'abord MM. Dessois et Sarl, les députés rapporteurs qui eurent tant d'obligeance pour nous entendre en personne ; et M. Robert Lassalle, député des Landes dont la compétence et l'autorité nous furent également précieuses ; et d'autres encore qui, pour avoir combattu à nos côtés, pouvaient aisément témoigner de nos besoins et de nos souffrances.

Mais nous tenons surtout à assurer de notre profonde et sincère reconnaissance M. de Moro-Giafferri, « député de la Corse, qui au mettre admirablement en valeur nos arguments.

Qui n'a pas observé, au cours d'un débat important, la tactique de M. de Moro-Giafferri, n'a rien vu. C'est d'abord un prélude habile où se donne libre cours tout ce que l'esprit français a de plus brillant : il amuse et il charme pour attirer et retenir l'attention d'une assemblée parfois lasse par les débats qui ont précédé. Mais vient déjà les premières escarmouches ; et c'est une riposte immédiate, une réparie prête qui déconcerte l'interrupteur, une ironie souriante qui rend supportables, souvent même agréables, les sujets les plus abstraits. On ne sait alors ce qu'il convient d'admirer davantage, de l'apropos, de la souplesse, de l'habileté, de la finesse de l'ironie, ou de l'art de la parole. Toujours est-il que l'on sort convaincu, et avec le désir de connaître plus à fond la question traitée.

Aussi, tournés vers les représentants de la Corse, nos électeurs qu'ils soumettent aujourd'hui, demain auront le redoutable honneur de défendre nos droits et de surveiller leur application, sont-ils assurés d'avance d'avoir en eux de fidèles défenseurs.

« Si près des morts, des malades, des invalides, si près des êtres chers, nous devons encore et malheureux, vous avez le devoir de vous servir de notre force et d'opérer un peu mon miracle. Le temps n'est plus où les mêmes toujours ont le devoir de souffrir pendant que d'autres regardent la peine, admirent un moment, puis rentrent d'un sourire doré. Il faut réparer, réparer pour maintenir plus solide la Paix et montrer les catastrophes qu'engendre la bataille, réparer pour qu'on se souvienne toujours et que nous entrions dans la mémoire des jeunes par les portes ouvertes sacrifiées, avant que de servir à leurs rêves, à leurs querelles et à leurs gloires, réparer enfin pour que se réparent partout les mots profonds du Maréchal Foch : « *Au dessus de la Guerre, il y a la Paix.* »

« Un pays aussi grand que le nôtre n'a pas le droit d'abandonner ceux qui, volontairement ou non, lui ont tout donné. Réparer les désastres de la guerre, effets qu'en avant de vos rancunes, personnel politiques, celles-là sont les plus sacrées, parce que les plus humaines, que vous poursuivent des combattants soldats de la Paix et citoyens honnêtes qui espèrent encore et croient à l'honnêteté des hommes. »

Venus de tous les coins de l'horizon politique, et n'ayant pas à nous connaître comme des hommes de partis, faisons le serment que demandent nos fils de servir la Paix qui seule est sainte, de servir la souffrance. Il qu'ensuite, avec la même foi que nous conservâmes cinq ans durant, nous continuions ensemble à agir, camarades A.C., dans la voie que nous nous étions tracée, pareille à celle que nous connaissions, que nous avons suivie, et ferons meilleure encore par l'affection loyale que nous nous garderons sans cesse.

Rendez-vous bien compte, nos chers camarades de la gravité de l'heure. Montrez-vous des hommes de devoir et de réflexion. Ignorons-nous de voir ainsi et net. Les affirmations d'affection, d'admiration même, les promesses ne vont pas manquer. Pour nourrir l'avenir, regardez le Passé et ne soyez pas éblouis par le mirage des paroles. Les actes seuls sont utiles, les paroles sont des fumées, cachent sous ce nouveau.

A cette heure qui est décisive pour la réalisation de vos revendications et la marche vers votre idéal de justice et de Paix, nous ne devez pas être des hommes de parti : vous vous devez de rechercher avec courage et sincérité quel est le mieux qui nous donne le plus de garanties pour l'avenir. Vous devez attendre non des promesses mais des engagements formels.

Et lorsque, dans la force d'une conscience réfléchie, vous aurez discerné et choisi dans votre lettre de Corse, les quelques hommes qui pourront et comprendre et représenter les hommes de la guerre, entrez dans la salle avec l'énergie et la sérénité que donne le sentiment du devoir à accomplir.

L'heure n'est plus aux formulettes plaintives et vaines. L'heure n'est plus aux discussions académiques. Il y a un esprit combattant à faire comprendre et partager.

Courage! Courage ! Que les chefs que

La campagne de M. Landry

M. Landry, député sortant, a visité une partie de l'arrondissement où il se présente, recevant partout l'accueil le plus empressé.

Accompagné des élus de ces cantons au Conseil général et au Conseil d'arrondissement, ces groupes ont marché par les mairies. M. Landry a visité jusqu'ici les communes du canton d'Ajaccio, les cantons de Sari-d'Orcino et de Zicavo. Il termine mardi 27 mars, le canton de Ste-Marie-Sicché.

Les adversaires organisent désespérément un semblant d'agitation en provoquant des candidatures multiples avec le fol espoir qu'on pourrait mettre en ballottage un candidat qui pensera, envers et contre tous, à plusieurs milliers de voix de majorité !

L'élection de Sartène

Accompagné de M. Beretti, conseiller général de Levie, M. Ciattoni, député sortant, est arrivé à Ajaccio dimanche 25 mars, venant de Nice-Cabi, et est reparti le 26 mars pour Sartène.

Il reprend sa campagne dans la meilleure forme et avec la certitude d'accentuer le courant qui rend désormais acquise sa réélection.

De nombreux attentats politique à Chicago

Ils n'ont causé jusqu'à présent que des dégâts matériels !

Chicago, 27 mars. — Deux bombes ont fait explosion, hier soir. La première a endommagé fortement la façade de la résidence du ministre Denoen ; la seconde a éclaté 15 minutes après vers le portail de la maison du juge Swanson. Il n'y a pas de blessés.

Quatre bombes avaient fait explosion précédemment devant des maisons de fonctionnaires, mais ce dernier attentat constitue une première attaque contre les adversaires déclarés du maire Thompson.

La candidature Giacobbi

Paul Giacobbi est candidat dans la nouvelle circonscription corticno-bastiaise, dont nous a gratifié le fameux découpage voulu par M. Piétri. (*L'Ecrit*) l'a clairement établi).

Certes nous aurions préféré engager la lutte dans ce vieil arrondissement de Corse que l'on qualifiait de « fief » giovisiste ; mais M. Piétri ne trouvait pas le lutteur suffisamment fort, il a cru utile de lui adjoindre du renfort : il avait encore présente à la mémoire l'élection législative de 1910.

L'arrondissement de Sartène a été véritablement délaissé ces dernières années. Il y a des questions vitales qu'aucun des représentants — parce qu'aucun n'était Sartenais — n'a daigné prendre en mains. Giacobbi, jeune, actif, énergique, d'une volonté tenace connaît nos besoins et nos aspirations comme Piétri doit connaître les haricots et les aspirations de Sartène. Pour que l'élu puisse faire œuvre utile, il faut qu'il soit près de l'électeur, que nous puissions l'aborder familièrement, qu'il soit fils de la démocratie pour en connaître les vrais besoins. Or, Giacobbi est des nôtres, il vit parmi nous ; c'est un démocrate. Piétri est Sartenais et un aristocrate.

Soutenu par trois députés sortants, par deux sénateurs et par un ancien député de Corte, Giacobbi sonne le ralliement des vieilles troupes

vous avez choisis veillent ? Si vous le voulez, camarades, la France de demain sera belle, plus belle encore peut-être. Mais que votre volonté soit guidée par la réflexion, la conscience et le courage.

Soyez la collectivité vivante, prospère, sereine qui pourra briser les liens de haine et de honte, la collectivité sage et courageuse que le bain de sang a trempée.

Allons ! Combattants qui avez grondé, puis qui vous êtes laissé museler après avoir rongé l'os que l'on vous jeta. Anciens combattants, pâlissez maintenant dans les tranchées de la vie, vieux frères de batailles, de misères et d'espoirs, sachez montrer que vous n'êtes ni finis, ni vaincus, ni épuisés, luttez pour que prédomine l'esprit combattant, luttez pour un idéal puisque c'est le seul moyen de satisfaire la faim de justice de la démocratie sociale.

Allons ! vieux brisards, voici l'heure de la réflexion ! demain ce sera celle de l'action. Vous saurez vouloir !

Xavier Faure.

La mort mystérieuse de Mme Malherbe

Le Rochelle, 27 mars. — Ce matin, le juge d'instruction a reçu un rapport du docteur Balthazard l'autopsiant du corps de madame Marcheseau de Malherbe et le rapport de M. Kohn Abrest, directeur du laboratoire de toxicologie de Paris sur l'analyse des viscères.

Le docteur Balthazard conclut que les résultats de l'autopsie ne permettent pas de conclure à l'hypothèse de la mort naturelle survenue dans les conditions indiquées par le médecin de Mme Marcheseau de Malherbe.

Le docteur Balthazard attribue la bosse frontale que portait Mme Marcheseau à une chute de cette dernière sur un coup contondant.

Dans son rapport, M. Kohn Abrest déclare que l'analyse ne révèle aucune trace de l'empoisonnement.

Le juge a communiqué les deux rapports au Procureur pour le règlement définitif de cette affaire et s'informe de même temps de cette communication l'avenir de la partie civile.

La représentante de l'Italie au concours mondial de Beauté

Rome, 27 mars. — Cette année aussi l'Italie a été invitée à participer au concours de beauté de Galveston. Mademoiselle Lya Marucci, mais cette fois, y représentera la beauté italienne.

Miss Italy parle couramment le français, l'anglais et l'espagnol. Détail important : miss Italy qui avait coupé ses cheveux les laisse pousser à nouveau.

Après la réunion de la commission de désarmement

Londres, 26 mars. — Peu de journaux américains commentent la proposition faite à Genève par Mac Shenduu du sujet des gros navires de guerre. Ceux qui la commentent estiment qu'un pas fut fait dans la bonne voie.

« Les travaux de la commission préparatoire, écrit le *Newyork World* ne seront pas infructueux tant qu'ils fixeront l'attention du monde sur la nécessité d'aborder sérieusement la réduction des armements ».

Arrestation de deux assassins

Paris, 26 mars. — La police a arrêté les sieurs, Lehmann, 17 ans, et Morin, 18 ans, cambrioleurs qui, surpris le 6 mars dernier dans la cave d'un immeuble de Pantin tuèrent à coups de révolver mademoiselle Cédelle, 15 ans, et blessèrent grièvement sa mère.

Les malfaiteurs avouèrent et reconnurent de nouveaux cambriolages dans la région parisienne.

Un voyage mouvementé

Balboa, 26 mars. — Le navire porte-avions américain « Lexington » est arrivé à Balboa, après avoir passé le canal de Panama en deux heures.

Le navire qui fut quelque peu endommagé détruisit en passant dans le canal plusieurs bouts embélahures, une grosse grille et plusieurs écluses.

Les accidents d'automobiles en 1927

Londres, 26 mars. — Les accidents d'automobiles suivant les estimations de l'association des constructeurs de routes américains causèrent un nombre de l'année 1927 la mort de 26.018 personnes soit en augmentation de 1.216 sur l'année précédente.

Le nombre des blessés est de 79.700.

Un obus de 75 éclate et fait trois victimes

Rabat, 26 mars. — Au cours d'une halte d'un escadron de spahis en bordure dans le Sud, un cavalier fit une chute avec un mortier sur un obus perdu de 75.

L'engin éclata, blessant trois hommes et plusieurs chevaux.

Le chômage aux Etats-Unis

Washington, 27 mars. — Le nombre des chômeurs aux Etats-Unis est inférieur de un million 300 mille au chiffre de 1926.

ÉCHOS

Billet Parisien

Les bonnes histoires sont rares. Quand elles sont inédites, elles n'ont pas de prix. En voici une dont vous regalerez.

Mais n'allendez pas une chute spirituelle ou simplement malicieuse. Tout le sel est dans l'histoire. Tenez-la pour vraie si quelques-uns de nos confrères ont une double vigueur quand elles sont lirés aux croyances. Celles-ci rendent sacré le dimanche et le vendredi saint et font de ses jours les préceptes divins qui doivent tout diriger, tout primer. Dans ces conditions, la morale n'est plus un froid recueil de règles mais une mystique pleine de tendresse et d'humanité.

Un ami qui aimait à la folie le tendre de son embrasser, le trouva l'autre matin tout joyeux.

— Qu'y a-t-il ? lui demanda-t-il, tu as placé les quatre pièces ?

— Oui, répondit le célibataire.

— A quel prix ?

— Trente francs le litre !

L'ami en tomba des nues. Trente francs le litre cet affreux pinard ! Il demande des explications qui lui sont fournies de bonne grâce :

— Que voulez-vous, dit le célibataire, si la limite cette année dans ton journal : « Excellent vin de table naturel ! » Un rogue quelconque le titre franco et logé, Français gratis. Demandez échantillon, contre mandat de trois francs, à X... » Hein ! que feriez-vous ?

— Moi, j'ai l'ami, étant donné que le vin très ordinaire est vendu plus du double, je saisirais l'occasion par les cheveux et j'enverrais mes trois francs à l'intéressé pour recevoir un échantillon.

— Bravo ! C'est le raisonnement que tiennent tous les braves gens qui n'envoient leur mandat depuis quinze jours. Je tiens dix échantillons d'un litre. Donc, le litre me revient trente francs.

— Mais, si par hasard quelqu'un le prenait pour commander ?

— Cruche, toi qui connais mon vin, que ce soit possible ?

— Le client se fâcherait.

— Vaguebouille ! Je lui rembourserai, mais ses trois francs et le tour serait joué !

Gabriel Bacon.

Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui mercredi 28 mars 1928, 88e jour de l'année. 278 à venir.

Aujourd'hui : Saint-Gontran.

Demain : Saint-Eustase.

—o—

EPHEMERIDES CORSES. — 28 mars 1762 : Naissance du général Ivan Moroni, à Orliporio.

Ce général commandait la division de Bastia, quand le général Simon, ministre par le public Bastiais quitta son poste.

CARÊME

Ceux qui croient aujourd'hui observer le plus fidèlement les lois ecclésiastiques du carême ne se doutent pas qu'ils violent celles du régime d'autrefois. Charlemagne avait rendu un édit punissant de mort ceux qui contreviendraient aux prohibitions de l'Eglise.

Le 9 février 1549, que Henri II autorise les bouchers à vendre de la viande aux personnes munies d'un certificat médical ; encore les Huguenots déclarés-ils avec raison de cette tolérance.

Le poète Clément Marot qui était protestant faillit payer cher le délit d'avoir mangé de la viande en carême ; il fut arrêté et emprisonné pour ce fait et raconte ainsi sa mésaventure :

Lors six pendars ne faille oncques
A me surprendre finement :
Et de jour, jour plus d'une fois,
Furent mon emprisonnement.
Ils entrent à mon logement.
Lors ce ni dire ou gros paillard,
Tu mangeras chair en Carême.
Prenez-le, il a mangé le lard.

CHEZ BONNIN...

OH ! GUSE !...

UN

BASTIA-COCKTAIL

MOT DE LA FIN

Deux amis déjeunent au restaurant tandis que l'un d'eux entretient son vis-à-vis d'une affaire sérieuse, celui qui fait face à l'entrée l'écoute d'une oreille distraite, ce qui lui attire cette observation :

— Tu n'es pas du tout à ce que je te dis... Qu'est-ce qui te prend de fixer ainsi obstinément ce coin de la salle ?

— Je surveille bien pardonnez-moi cette à la patère, répond l'interpellé ; voici dix minutes que le tien est parti !

Avis aux futurs soldats

Paris, 27 mars. — Les jeunes gens du service auxiliaire appelés en mai 1928 et possédant des connaissances scientifiques (Baccalauréat, Licence, Diplômes techniques) peuvent être incorporés dans la météorologie militaires où ils trouveront une application intéressante de leurs études. Ils devront adresser leurs demandes, avant le 30 mars, au commandant des différents militaires de la Météorologie, 176, rue de l'Université, Paris-7e, en indiquant leurs nom, prénoms, date de naissance, adresse, bureau de recrutement, profession et en spécifiant qu'ils appartiennent au service auxiliaire. Ils devront, en outre, joindre la copie certifiée des diplômes ou titres universitaires dont ils sont détenteurs.

Les résultats des élections au Tribunal de Commerce

ONT OBTENU :

CANTONS	Electeurs	Votants	Nombre absolu	Proportion	Jugents sortants
BASTIA T.S.	277	148	26	27	24	19	12	13	27
BASTIA T.V.	197	136	123	113	113	75	9	7	2
BIGUGLIA	37	14	14	14	14	13	7	7	2
BORGO	37	17	17	17	17	16	10	9	2
CAMPILE	32	12	12	12	12	11	7	5	0
CERVIONE	37	28	28	28	28	28	27	26	0
LURI	39	19	19	19	19	14	11	10	0
MURATO	25	15	14	14	14	12	7	6	0
NOCCA	41	12	12	12	12	10	11	1	0
OLETTA	28	5	5	5	5	2	1	1	0
PIANO-CASINCCHIOLE	30	7	7	7	7	5	2	1	0
PORTA	53	16	14	13	13	7	7	7	0
ROGLIANO	35	10	9	9	9	8	5	4	0
SAINT-FLORENT	35	14	14	14	14	13	10	10	0
S. MARTINO di LOTA	58	11	11	11	11	10	7	1	0
SAN NICOLAO	24	12	12	12	12	5	5	5	0
v. PIETRO in TDA	23	13	13	13	13	12	10	10	0
VESCOVATO	83	43	40	39	39	27	21	16	15

A l'Officiel

Paris, 27 mars. — *L'Officiel* publie :

Tableau d'avancement pour le grade de brigadier domanial des eaux et forêts pour l'année 1928, proposés dédits inscrits aux tableaux des agents intérieurs : Trojani et Pruneli, à Ajaccio ; Pozzi, à Mezzana ; Ambrosini, à Moca-Croce ; Paulini, à Vivario.

—o—

Paris, 27 mars. — Le « Journal Officiel » publie un décret aux termes duquel les collèges électoraux des colonies sont convoqués pour le dimanche 22 avril 1928, à l'effet d'élire chacun un député. Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier scrutin.

Dans l'Armée

Paris, 26 mars. — Le général de brigade Vergnin, commandant l'artillerie de la 17e région est placé dans la deuxième section de réserve du cadre de l'état-major général de l'armée.

Paris, 26 mars. — Le ministre de la guerre communique :

« Le droit à la médaille coloniale avec l'agrafe « Afrique Occidentale Française » est acquis à tout le personnel des groupes nomades d'Aïn Chinguetti et Tararza ainsi qu'à tous les partisans ayant pris une part effective aux opérations dirigées contre la bande de pillards du 24 juin au 22 juillet 1927 ».

Le " recordman " des facteurs italiens

Florence, 27 mars. — Dans la petite commune de Casale d'Este, le facteur Donolo Biagini, 72 ans, affirme être recordman des facteurs italiens.

En effet, Biagini a 36 années de service ininterrompu et, parcourant chaque jour 38 kilomètres, il totalisa ainsi 350.000 kilomètres.

Malgré son âge avancé, Biagini qui a la jambe leste effectue encore sa tournée quotidienne et *refuse* d'être mis à la retraite.

Le commerce entre l'Amérique et les Soviets

Moscou, 27 mars. — Les « Izvestia » signalent que le commerce entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis va en augmentant.

Le département du commerce extérieur a l'intention d'établir une agence dans une des villes du Pacifique aux Etats-Unis.

Dix-huit personnes empoisonnées par l'alcool

Bruxelles, 27 mars. — A Roux, (Belgique), 18 personnes assemblées chez M. Depuy, rue Prêt, avaient dans la cave commune de l'élixir et du rhum, quand elles furent prises de malaises, de vomissements et de diarrhée. Un médecin immédiatement appelé a diagnostiqué un empoisonnement.

Parmi les personnes les plus atteintes, quatre se trouvent être de la famille Depuy.

Le Parquet a été averti et la police a saisi l'alcool prélabé.

M. Stresemann fera ce soir un important discours

Berlin, 27 mars. — M. Stresemann prononcera mercredi soir au banquet de l'Association de la Presse étrangère un grand discours politique.

UN AUDACIEUX CAMBRIOLEUR

Berlin, 26 mars. — Se faisant passer pour contrôleur de l'électricité, un cambrioleur s'introduisit dans une villa de la Regentstrasse et réussit à dérober plus de cent mille marks de bijoux et objets précieux.

Deux conférences de M. Bânes en Belgique

Bruxelles, 26 mars. — M. Bénès, ministre des affaires étrangères de Tchécoslovaquie viendra prochainement à Bruxelles donner une conférence à la ligue pour le S.D.N.

La morale dans les examens

—o—

Quand la morale se marche pas de pair avec l'instruction c'est plus qu'une lacune, c'est un malheur souvent irréparable. Tel est cependant le spectacle qui s'offre à nous dans plusieurs nations : l'instruction se répand, le nombre des bacheliers va toujours en augmentant, le niveau des examens monte... et la criminalité infantile aussi.

En France, le gouvernement ne se désintéresse pas de la morale. Pour obliger instituteurs et éducateurs à l'enseigner aux élèves, il impose l'emploi de sujets de divers degrés : un certificat d'études comme aux brevets ; au diplômes des grandes écoles, aux concours d'entrée dans ses administrations des dames sténo-dactylographes comme des rédacteurs.

Mais cette morale qui se remonte pas plus haut que l'homme, ne prend pas l'âme des adolescents avec l'enthousiasme d'un culte et ne s'impose pas à eux comme une chose d'essence divine si la philosophie simplement naturelle ne se complète pas au foyer par la religion de la famille. Sans ce couronnement salutaire, la morale n'est plus qu'une théorie, un amalgame de principes sujets à controverse ; et dans la pratique, quand les passions et l'intérêt sont en jeu, la théorie passe au second plan.

Dans les grandes écoles de l'Etat, celle des Mines, Centrale St-Cyr et Polytechnique, les statistiques nous apprennent que les élèves protestants sont plus nombreux aujourd'hui que sous l'Empire on la Restauration, et que leur nombre va en croissant. Voilà autant de jeunes gens ayant un programme d'études très chargé et qui savent faire dans leur vie une place à la dictée. Puissent les petits élèves imiter les grands, et alors la morale verra se multiplier ses chances d'efficacité.

Elle se perd dans le vague et disparaît peu à peu lorsque sont chroniées « les fortes convictions qui font les grands caractères » sans les convictions ont une double vigueur quand elles sont liées aux croyances. Celles-ci rendent sacré le dimanche et le vendredi saint et font de ses jours les préceptes divins qui doivent tout diriger, tout primer. Dans ces conditions, la morale n'est plus un froid recueil de règles mais une mystique pleine de tendresse et d'humanité.

E. Orabel.

MALADIES DES YEUX

Docteur G. PACALIN

16, boulevard de Cardo, 16

de 1 h. à 4 heures.

Bibliographie

LES « ANNALES »

Henri-Bérant présenté en liberté par André Billy ; une très belle étude sur Mgr Baudrillart, prédicateur du Carême à Notre Dame ; le Carnaval de Nice, vu par Marie Bashkirtseff ; un article sur le Taussalarien ; le voyage d'André Maurois aux Etats-Unis ; des pages sur le printemps, par Georges-Armand Masson ; sur la Jeunesse de Victor Hugo, par Francis James ; quelques propos de Maurice Barrès, par Paul Souday ; le Salon des Humoristes, par Abel Bonnard ; le roman de Lucie Delarue-Mardrus ; les pages principaux extraits qu'offrent les *Annales d'aujourd'hui*. Le numéro, abondamment illustré, en vente portant : 2 fr. 50.

80.000 frs détournés à un journal socialiste

Amsterdam, 26 mars. — On a découvert au journal socialiste *Vogesbl*, à Berne des détournements qui s'élèveraient à 80.000 francs.

Aucune plainte n'a été déposée.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Nicolas Morlenzi et leurs enfants ; M. et Mme Morlenzi Dominique et leurs enfants ; M. et Mme Morlenzi Jeanne et ses enfants ; Mme Vve Morlenzi Marie et ses enfants ; M. et Mme Buonconsiglio et leur fils d'Ochiochine ; M. et Mme Morlenzi Joseph et leurs enfants, à Toulon ;

Ont la douleur de faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Vve MORLENZI Marie

née de 83 ans

décédée hier, 27 courant.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 28 à 1 heure de relevé.

Maison mortuaire : rue du Musée, n° 3.

INFORMATIONS LOCALES

UNE PERMANENCE EST ETABLIE A BASTIA, 17, BOULEVARD PAOLI, AU 2e ETAGE (TELEPHONE : 0.80), DE 9 H. A 12 H. ET DE 14 H. A 19 HEURES.

M. DE MORO-GIAFFERRI REÇOIT PERSONNELLEMENT LES LUNDI ET JEUDI.

Dans les groupements

SOCIETE « SALVATORI VIALE »

—o—

Les membres de la *Salvator Viale* sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu jeudi soir, 29 courant à 18 heures, à l'Hôtel de Ville.

Présence indispensable.

Carnet Rose

Nous apprenons avec plaisir l'heureuse délivrance de Mme Rignoli Grimaldi d'Endra, femme de notre sympathique ami, sous-officier d'artillerie 15e BASA, qui a donné naissance à un superbe poupon prénommé Joseph-Antoine.

Selon la formule, la mère et l'enfant se portent bien. Nos sincères félicitations.

Nominations

EMPLOIS RESERVES

—o—

M. Bistori Pierre, candidat militaire, a été nommé préposé des douanes à la direction de Lille.

M. Lodovici Jean, candidat militaire, a été nommé préposé des douanes à la direction de Charleville.

M. Carpinetti Charles, candidat militaire, a été nommé garde-magasin de 2e classe des eaux et forêts en Algérie.

Mme Peruni, née Peck Jeanne-Juliette-Catherine, et Mlle Mathei Annonciade-Marie ont été nommées infirmières adjointes stagiaires des Asiles publics d'aliénés de la Seine.

ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES

—o—

Ont été nommés surveillants de 3e classe des établissements pénitentiaires coloniaux :

M. Nasica Christophe-Antoine-Jean, ex-second maître de la flotte.

M. Boccheciampe Ange, ex-fusilier marin du 2e depuis des équipages de la flotte, domicilié à Oletta.

M. Arrighi Joseph-Antoine, ex-soldat du 22e rég. d'infanterie coloniale, domicilié à Urbalacone.

M. Pozzo-di-Borgo Ange-Marie-Pierre, ex-soldat du 3e rég. d'infanterie.

M. Fani Camille, ex-sapeur du 24e bataillon du génie domicilié à Velone-Orneto.

M. Lafucé Julien, ex-soldat du 1er régiment des équipages militaires, domicilié à Ajaccio.

M. Martini Mathieu, ex-soldat du 173e rég. d'infanterie, et M. Murati Silvestre, ex-soldat du 22e rég. d'infanterie coloniale, domiciliés à Olmeta-de-Tuda.

Affections de la Peau

Les souffrances provenant de maladies de la peau peuvent être réelles en employant à temps la Pommade Cadum. Elle arrête immédiatement les démangeaisons, calme et guérit toute irritation ou inflammation de la peau. Bien des souffrances sont évitées en employant à temps la Pommade Cadum contre l'eczéma, les boutons, dartres, gale, éruptions, démangeaisons, brûlures, crevasses, engelures, coups de soleil, coqueluche.

Ciné-Chronique

« HOMOLO » AU FEMINA

Florence ! les Médicis ! Nous étouffons sous et chargés de rêve ! Musset, Byron, tous les poètes ont regretté de n'avoir pas vécu à cette époque magnifique dans cette ville pleine de passions et de chefs-d'œuvre. Ils se déchaînent et les gouvernements de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc qui se consultent actuellement.

Suivant certains renseignements qui continuent c'est sur la demande du gouverneur d'Algérie, pour une cause encore inconnue que celle date serait reculée.

AGENCE IMMOBILIERE

21 — RUE DE L'OPERA — 21

(TELEPHONE : 180)

Avons immeubles et appartements à vendre ou à louer, chambres et appartements meublés à louer au mois

— Consulter l'Agence —

ATTENTION !..

Pour vos achats de CHAISES demandez chez tous les négociants et à l'entrepôt de la seule fabrique en Corse, 2, Rue Salvator Viale, 2 la chaise portant la marque déposée

GAMBARO

la plus solide et la moins chère.

MENUISERIES, CERCUEILS COURONNES

" FLORIO "

COMPAGNIE ITALIENNE DE NAVIGATION

SERVICE POSTAL HEBDOMADAIRE GENES — LIVOURNE — BASTIA PORTE-TORRES ET RETOUR

	Arrivées	Départs
Gênes		Mardi 22 h.
Livourne : Mercredi, 7 h.	Mercredi 22 h.	
Bastia : Jeudi.	Jeudi 14 h.	
Porto-Torrès : Vendredi 8 samedi 17 h.	Samedi 20 h.	
Bastia : Dimanche, Autre Dimanche, 10 h.		
Livourne : Dimanche, 16 h.	Dimanche 22 h.	

La Compagnie délivre des billets d'aller et retour à prix réduits de Bastia pour Livourne.

Machines à Coudre SINGER

Facilités de paiement

Réparations, Aiguilles, Accessoires

Succursales :

BASTIA, 6, boulevard du Palais.

AJACCIO, 18, Cours Napoléon.

AGENTS. — Corte : M. Bianchi ; Calvi : M. Negretti ; Porto-Vecchio : M. Alessandri ; Bonifacio : M. Orecchioni.

Champagne de Castelnau

EPERNAY

LE VIN DES GOURMETS

Se trouve dans toutes les bonnes maisons.

HOTEL D'EUROPE

M. Mattei Ets, *Hôtel-Restaurant d'Europe*, a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'il mettra un service à la carte à partir du 1er avril. Toujours sa bonne cuisine française et régionale. Cave renommée.

PONTENOVO - Cyrnéenne Hocco-Rhum-Anis Bourgeois Liqueur de Goudron

Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 45 : Le programme : Louise Fazenda dans : **Si ses mères s'amusent**, actualités et 7 tableaux.

Tous les mercredi et aux séances Tony dans : **La Bagarre 113.**

Demain et autre : Ronald Colman et Vilma Banky, les interprètes de : **L'Aigle des Tziganes**, et dans : **La nuit d'amour**, de Georges Pitmanton Nuitokoff.

FEMINA-CINEMA. — Ce soir, orchestre. Les Films First National présentent : Annie Nissen et Louise Fazenda, dans : **Vingt-huit malgré elle.**

Ce drame vous attirera vers le merveilleux « silence », comme l'appel lancinant des sirènes modernes d'un voisinage portuaire.

SOLDES

Chaque jour à partir de 2 heures, soldes de robes, rubriques lingerie, cachmires sport, manteaux et chapeaux de la maison Lartigue-Sky, chez Mme Henriette, 15, boulevard Albert-1er.

Pour le passage médical et le traitement des cors, de 8 heures à midi seulement.

Avis Officiels

COURRIER AERIEN FRANCE-AMERIQUE DU SUD

—o—

Le premier courrier aérien en provenance de l'Amérique du Sud pour l'Europe est parvenu à Toulouse le 14 au matin à 7 h. 25.

Il comprenait 42 dépêches : pour la France, 17 pour les pays d'Europe.

Le bureau de Toulouse-gare a réexpédié 21 dépêches pour les premiers trains du matin ; 21 autres, dont 4 pour Paris, ont été remises à un avion spécial parti de l'aéroport de Montaudran à 6 h. et arrivé à l'aérodrome d'Orly à 12 h. 15.

Le courrier transporté par automobile au bureau de tri de Paris, gare du Nord a été distribué et acheminé immédiatement.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

L'assassinat du fasciste Savorelli à Paris

La justice française n'a pas demandé l'extradition du meurtrier présumé

Bale, 27 mars. — L'Italien Pavan, arrêté à Bruderlein, après le meurtre du fasciste Savorelli, à Paris, a pris le consulat national Balzer de Bauttail d'être son conseiller judiciaire.

Pavan a été amené lundi à Liestal où il sera à répondre du délit de falsification de documents. C'est ainsi qu'est désigné dans le rapport de Balle-Campagne le délit consistant à indiquer un faux nom sur les registres des hôtels.

En outre, Pavan devra comparaître pour avoir franchi clandestinement la frontière. Une peine d'emprisonnement de deux à trois semaines est prévue pour ces deux délits.

Aucune communication n'a été échangée entre Bale et Paris pour l'extradition de Pavan.

Un nouveau drame mystérieux

La police appréhende deux individus soupçonnés d'une violente bagarre de sang

Paris, 27 mars. — La nuit dernière les agents cyclistes Duperron et Turquet du 16e arrondissement, passant Porte Maillot, remarquèrent les allures suspectes de deux individus qui descendirent de taxi et se lavèrent les mains dans un ruisseau près du pavillon d'Armenonville. Puis les hommes remontèrent dans l'auto.

A ce moment les policiers les interpellèrent, leur demandant leurs papiers, leurs permis de conduire et où ils étaient bissés. Embarrassés, ne sachant quoi répondre, Alix Pinguet et Léonard de fuir ; ils furent aussitôt rattrapés et conduits menottes aux mains au commissariat Dauphine.

Après un interrogatoire serré, ils avouèrent avoir dérobé l'automobile Place Clichy dans l'intention de faire une promenade dans le bois.

Les agents examinèrent alors l'automobile ; ils constatèrent que les phares étaient brisés ainsi que le pare-brise ; l'intérieur de la voiture était complètement brûlé de sang ; il y en avait sur les coussins, sur le tapis, sur les vitres, jusque sur le haut de la capote qui était fermée.

On ignore quel drame se passa dans la voiture. Le numéro arrêter avait été maquillé.

Sur un des malfaiteurs on trouva des papiers au nom de Philippe Bandol, lui aussi, demeurant Impasse Jacquemont. Il est individu a subi déjà plusieurs condamnations. Tous les deux ont été envoyés au dépôt.

L'enquête se poursuit.

La réunion de la conférence Nord-africaine

Casablanca, 27 mars. — Nous apprenons de source autorisée que la conférence Nord-africaine qui devait s'ouvrir à Rabat, le 6 mai prochain, sera retardée de plusieurs mois.

L'accord sur la date d'ouverture ultérieure n'est pas encore complet entre les gouvernements de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc qui se consultent actuellement.

Suivant certains renseignements qui continuent c'est sur la demande du gouverneur d'Algérie, pour une cause encore inconnue que celle date serait reculée.

Un pacte roumano-grec

Athènes, 27 mars. — M. Zaïmis, président du conseil grec a annoncé au milieu des acclamations de la Chambre la conclusion d'un pacte gréco-roumain. Il a souhaité que de pareils pactes fussent conclus avec tous les pays balkaniques.

Un phénomène astronomique

Londres, 27 mars. — Selon une dépêche de Johannesburg, l'observateur de cette ville a constaté que l'étoile Nova Pictoris s'était divisée en deux.

Ce phénomène est étudié attentivement en raison des renseignements qu'il peut fournir au point de vue astronomique.

Le raid de Lady Bailey

Le Caire, 27 mars. — Lady Bailey a pris son vol, ce matin, à 7 heures, à destination de Karthoum où elle retrouvera le Lieutenant Bentley qui, on le sait, a entrepris à intervalle un vol d'Angleterre au Cap pour accompagner Lady Bailey dans son raid à travers le Soudan.

LA TRAVERSÉE AÉRIENNE DE L'ATLANTIQUE

La tentative des aviateurs allemands Koehl et Hunenfeld

Berlin, 27 mars. — Les aviateurs allemands Koehl, pilote, et Spendler, mécanicien, qui comptent partir dans la matinée pour traverser l'Atlantique ont commencé passager le baron Hunenfeld.

Une dépêche de Dublin dit que les conditions atmosphériques sont peu favorables.

Londres, 27 mars. — Par ordre du chef de l'aviation de l'Etat libre d'Irlande les journalistes n'ont pas été autorisés à pénétrer sur l'aérodrome de Baldonnel où s'abrite les préparatifs sur les projets des aviateurs allemands Koehl et Hunenfeld. On suit seulement que le *Bremen* est arrivé de Berlin après un vol considérablement gêné par le brouillard. On croit que le pilote d'essence étant fait le départ pourra avoir lieu demain matin de bonne heure à Berlin-Tempelhof.

On ne signale pas sur l'Océan de vents violents, mais par contre la température très froide atteint jusqu'à moins de quatorze.

Trois millions de bijoux volés

Nice, 27 mars. — Dans la soirée du samedi, 24 mars, un coffret contenant plus de trois millions de bijoux a disparu mystérieusement d'une chambre d'un des plus grands palace de Monte-Carlo.

Mme de Bittencourt, une belle fidèle de la principauté, en rentrant vers 21 heures dans sa chambre constata la disparition de son coffret à bijoux qui était placée dans une sacoche en cuir enfermée dans une malle qu'elle gardait dans sa chambre.

Le vol a dû être commis entre 16 et 18 heures.

Elle informa la sureté du vol et déposa une plainte.

Les recherches de la police aboutirent à la découverte du coffret dans une autre chambre de l'Hôtel, mais il ne contenait plus que quelques bijoux. Il manquait les plus belles parures.

Mme de Bittencourt a une femme de chambre personnelle qui la sert depuis longtemps.

La police annonce ce soir qu'elle suit une piste intéressante.

Le voleur abandonne une partie de son butin

Nice, 27 mars. — Une partie des bijoux volés à Mme de Bittencourt, à Monte-Carlo a été retrouvée aujourd'hui, dans un water-closets où l'on effectuait des réparations.

Les bijoux manquant représentent encore plus de deux millions.

Mme de Bittencourt est la femme d'un diplomate chilien accrédité auprès de la Cour d'Angleterre.

Une prise d'armes à Rabat

Casablanca, 27 mars. — A 11 h. 15, une prise d'armes à laquelle assistaient toutes les troupes de la garnison a eu lieu à Rabat, place de la Grande-Mosquée en présence de MM. Steeg et Peretti della Rocca.

La croix de guerre a été remise par le général Vivalon au général Sun Jergo qui, longuement acclamé par une foule nombreuse, a passé ensuite en revue les troupes présentes.

Les élections législatives

Dans les Alpes-Maritimes

Nice, 27 mars. — M. Salvago, conseiller général, candidat républicain-socialiste dans la deuxième circonscription de Nice, contre M. Barety, retire sa candidature pour des raisons de santé.

M. Bomberg, l'économiste financier réputé, pose officiellement sa candidature dans la circonscription de Cannes-Antibes. Il aura comme concurrents : MM. Caperon, maire de Cannes et Point, maire du Cannet, socialiste.

Un nouveau complot en Russie

Paris, 27 mars. — Une dépêche de Riga annonce la découverte d'un nouveau complot russe pour renverser le gouvernement Soviétique.

Un officier et 25 autres personnes ont été arrêtés.

On découvre à Bucarest une bande de communistes faussaires

Bucarest, 27 mars. — La sûreté générale a démontré une bande de faux-monnayeurs qui empliaient de faux dollars. Parmi eux, se trouvent deux avocats.

De nombreuses perquisitions ont été opérées ; elles ont amené la découverte d'une vaste correspondance avec les Soviets. D'autres arrestations sont imminentes.

Un important débat financier au Reichstag

Berlin, 27 mars. — Le Reichstag a délibéré aujourd'hui sur le budget de la Marine qui a été réservé à la suite de la question des croiseurs-cuirassés.

Un ouvrier démocrate, M. Von Rigbilden, a rappelé qu'il avait été un moment question à la Chancellerie que le ministre de la Reichswehr que la politique étrangère de l'Allemagne ne serait pas renforcée par la construction d'un croiseur ; la puissance aérienne ne sera pas augmentée et il peut, par contre, en résulter une impression fâcheuse à l'étranger.

Un orateur centriste et un autre socialiste ont apporté des critiques. Il se sont élevés sur les dépenses de plus en plus considérables de la marine.

M. Bunau-Varilla à Ajaccio. — Le yacht de guerre *Pays de France* a mouillé le 25 mars à Ajaccio. Il y a à bord son propriétaire, M. Bunau-Varilla, directeur du journal *Le Matin*, qui est venu ensuite et aime la Corse a reçu quelques amis Ajacciens et sera également leur hôte.

Ensuite de la visite du *Pays de France*, est annoncé sur rade le yacht « Jane », de 220 tonnes, anglais, capitaine Dixon, venant de Bonifacio avec 15 hommes d'équipage et 2 passagers.

Le voilier « Sagamore », de plaisance, capitaine Trayes, venant de Monaco avec 32 hommes d'équipage et 6 passagers.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 27 mars. — De la *Liberté* :

« Les électeurs qui veulent l'achèvement de la politique d'assainissement financier, qui veulent la stabilisation légale, la reprise des affaires et la diminution du prix de la vie qui en sera la conséquence ne savent désormais quels partis ils doivent porter leur préférence leurs suffrages : sur ceux qui ont toujours apporté au Président du Conseil, leurs troupes les plus nombreuses et les plus fidèles ou sur ceux qui ont toujours apporté au Président du Conseil, leurs troupes les plus nombreuses un appui faible et peu persévérant...

« Tel est le mot d'ordre donné par M. Poincaré aux électeurs de France. Il va de soi, dès lors, veulent la continuation de la politique de paix intérieure et extérieure qu'elle a valu au pays où le retour aux aventures démagogiques qui nous conduiraient à la banqueroute et à la révolution. »

Du Petit Journal :

« En justifiant le passé, qui ne fut pas exempt d'erreurs mais qui est loin de ressembler au portrait qu'en font une foule de mous présenter les irréconciliables, M. Poincaré a rendu hommage à la parfaite loyauté de ses collaborateurs et à la fidélité perseverante d'une majorité qui lui permit d'accomplir sa tâche. Sans doute celle-ci n'est pas achevée ; il dépend du suffrage universel qu'elle le soit par les mêmes méthodes, en suivant la même voie.

« C'est pour ou contre cette méthode que les électeurs ont à se prononcer et il faut souhaiter avec M. Poincaré qu'ils se prononcent nettement.

« Puisse la clarté du Président du Conseil dissiper les confusions et les équivoques à la veille d'un scrutin où dépend l'avenir de la France. »

Du Populaire :

« Ainsi, l'union nationale échappe à la définition des radicaux. Elle n'est plus une trêve entre les partis imposée par la prise nigaud, valable seulement par rapport à telle crise, destinée en tous cas à prendre fin avec la présente législature. Elle devient une formation de parti stable et durable que M. Poincaré demande aux électeurs de renouveler et de consolider.

« Que répondront les électeurs radicaux ? Ils vont se trouver d'autant plus embarrassés que M. Poincaré ne formule pas seulement la question en son nom propre, mais au nom de huit collaborateurs. »

Du Petit Bleu :

« M. Poincaré connaît mieux que personne la valeur et le prix de son effort de redressement financier. Il l'a rappelé à Bordeaux non pour en tirer vanité, mais pour fixer les faits devant historiques et pour éclairer l'opinion sur les difficultés de la tâche qu'il reste à fournir.

« Cette tâche, il est prêt à l'entreprendre sur le plan méthodique dont il esquisse les directives : mettre en ordre dans la métropole et dans les colonies toutes les forces économiques, terminer l'assainissement monétaire, assurer la suppression des cours forcés et la convertibilité du billet en or, poursuivre de prudentes conversions de justice dans le mécanisme fiscal ».

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, b^d Paoli à BASTIA

Principales Opérations de la Banque
Escompte et encaissement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

LOCATION DE COFFRE-FORTE
Compartiments depuis 20 fr. par an

17e REGIMENT D'INFANTERIE ET 19e BATTERIE DU 94e R. A. M.

Bois de chauffage

Il sera procédé le 12 avril 1928 à 10 heures du matin au bureau de la Place (Citadelle) à l'adjudication de la fourniture de bois nécessaires à la portion centrale du 17e R.I. et à la 19e batterie du 94e R.A.M. pour la période du 16 avril 1928 au 31 mars 1929.

Le cahier des charges peut être consulté au bureau de la Place ou au bureau du Major du 17e R.I., Caserne marbeuf.

Les candidats feront parvenir au bureau de la Place le 10 avril au plus tard leur lettre faisant connaître leur intention de soumissionner et les pièces ci-dessous :

1° Carte d'électeur ou livret militaire.

2° La patente.

3° L'extrait du casier judiciaire pour justification de non faillite).

4° Le cas échéant le certificat du ou des corps où le soumissionnaire a été précédemment adjudicataire.

Bastia, le 27 mars 1928.
Le maire du 17e R.I.
Signé : BACHOLLET.

Demandez UN PONTENOVO
VIN DU CAP AU QUINQUINA
Il faut en ce moment faire des ÉCONOMIES et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait. Pour savoir ce qui se porte comme *gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc...* comme aussi *robes et chapeaux* achetez le nouveau journal complet LES MERVEILLES DE PARIS 4 francs EN VENTE PARTOUT et 29, rue de la Sourdière, Paris.
STÉNO-DACTYLO en 1 jour JAMET-BUFFEREAU

BOURSE DE PARIS du 27 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	ouvert préc.	ouvert du j.
12 PERPETUEL	66 35	66 65
1 p 2[illegible]	65 75	66 20
1 p 2[illegible]	74 25	74 30
1 p 2[illegible]	74 25	74 30
1 p 3[illegible]	128 80	128 80
1 p 3[illegible]	128 80	128 80
1 p 4[illegible]	107	108 75
1 p 2[illegible]	107	108 75
OBLIGATIONS 4 p 100	455	459 50
— — 1920	455	459 50
— — 1921	455	461 50
OBLIG. CAISSE AUTONOME	450	450
CRÉDIT NATIONAL 1919	470	470
— — 1920	470	470
— — 1921	470	470
— — 1924	470	470
OBLI 7 p 100 ANNU.	1000	1000
— — PAS DE CALAIS	1000	1000
DÉPART. SEINE 7 p 100	1000	1000
PARIS 1909	1000	1000
— 1912	1000	1000
— 1920	1000	1000
COMMUNALES 1875	1000	1000
— 1906	1000	1000
TERME		
BANQUE DE FRANCE	13420	13405
— NATION. DU CRÉDIT	1041	1041
— PARIS & DES P.-BAS	1041	1041
4 1/2 % PARISIENNE	1000	1000

	ouvert préc.	ouvert du j.
SERBE 1895	103	103
TURC 1 p 2	102 50	102 50
TURC 1 p 2 1911	102	102
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	815	825
— OTTOMANE	1000	1000
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	1000	1000
HAGONS LITS DEB.	1000	1000
CENTRAL MINING	1000	1000
RIO TINTO	1000	1000
ORIENTAL CARPET	1000	1000
PETROFINA	1000	1000
S.-ORIENTE D'ESPAGNE	1000	1000
RIMS MEXICAINS 1903	1000	1000
BRABYAN	1000	1000
CAMBODGE	1000	1000
FINANCIERE LAOUTCHOUC	1000	1000
CHARTERED	1000	1000
CONCESSION	1000	1000
DE BEERS ORD.	1000	1000
ESTRELLERA	1000	1000
FRANCO WYOMING	1000	1000
HUANCHACA	1000	1000
HOSKENSTEIN	1000	1000
MALACCA ORD.	1000	1000
MEXICAIN EAGLE ORD.	1000	1000
MODDERFONTEIN	1000	1000
MONTECATINI	1000	1000
MZAITA	1000	1000
PADANG	1000	1000
RAND MINES	1000	1000
ROLAND-OFLIER	1000	1000
GANTANTES	1000	1000

COMPTANT	ouvert préc.	ouvert du j.
CH. DE FER SOUTH ALGERIE	1000	1000
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1000	1000
DOCKS MARSEILLE	1000	1000
LYONNAISE DES EAUX CAP.	1000	1000
ELECTRICITE PARIS	1000	1000
UNION ELECTRICITE	1000	1000
PERIERHUTTE	1000	1000
LESSIN	1000	1000
GAZ DE NAPLES	1000	1000
SCHNEIDER	1000	1000
FIVES LILLE	1000	1000
SAINT-GOBAIN	1000	1000
VERRERIE CARMAUX	1000	1000
AUTOMOBILE MICHEL	1000	1000
B. GRANDJEAN MARET, ORD.	1000	1000
DISTILLERIE INDO-CHINE	1000	1000
POLIET CHAUSSON	1000	1000
GALERIES LAFAYETTE	1000	1000
PARIS FRANCE	1000	1000
PRINTEMPS	1000	1000
BANQUE FRANCAISE RIO PLATA	1000	1000
LAND BANK OF EGYPT	1000	1000
CRÉDIS FONCIER AUTRICHE	1000	1000
— — HONGRIE	1000	1000
— — CUBA	1000	1000
TABACS PHILIPPINES ordinaire	1000	1000
BANQUE PENINS. MEXICAIN	1000	1000
— INDUSTRIELLE JAPON.	1000	1000
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1000	1000
IN-NUTAL	1000	1000
MOTCHOUKA	1000	1000

	Cours préc.	ouvert du j.
MEYER CHARLTON	100	...
TALON LUDYNAG	100	...
ROAYL DUTCH	100	...
SHELL	100	...
Fonds d'Etat Etrangers		
ANGLAIS 2 1/2	100	100
ARGENTIN 5 p 1886	100	...
BELGES 3 p 1868	100	100
BRÉSIL 4 p 1889	100	...
BULGARE 7 p 1902	100	...
CHINE 4 p 1898	100	...
EGYPT. UNIFIE	100	...
HELLEN 7 p 1[illegible]	100	...
ITALIE 3 p[illegible]	100	...
JAPON 4 p 1899	100	...
MEXIQUE 4 p 1904	100	...
ROUMANIE 4 p 1903	100	...
RUSSE 5 p 1906	100	...
SUEDE 1[illegible]	100	...
TURC 1[illegible]	100	...

CHANGES	
Londres	124 93
New-York	25 40
Allemagne (100 reichsmarks)	607 10
Belgique	354 75
Espagne	424 25
Hollande	1025
Italie	134 25
Pologne	281
Prague	75 50
Suisse	492 50

60 fr. de musique pour 5 f. 50
Offert à ses Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS



ALBUM 5. — 20 morceaux classiques et modernes, choisis pour piano ou harmonium, Prélude 5 fr. 50.

ALBUM 6. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.

ALBUM 6 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon et piano ou mandoline avec 4 fr.50.

ALBUM 8. — 20 morceaux à quatre mains : 8 fr. 50.

ALBUM LES VACANCES DES ENFANTINES, chansons et danses, variées, modernes, duraux, rondes pour les petits, avec croquis : 7 fr. 50.

ALBUM 7. — Rien que de modernes, 15 morceaux dont chasse est célébrité 4 Partie, de Coulin..., Adolf Blanchet, etc. : 6 fr. 50.

ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 8 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à au *PETIT BASTIAIS*, 8, Boulevard du Palais, Bastia



Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux pour piano très faciles.
2° ALBUM. 20 morceaux. Ce que Bluette a joué et composé entre 4 et 6 ans.

Les deux albums réunis : 6 fr. 50 francs.
3° Les Soirées Enfantines, amusantes, morales et instructives.
Quatre soirées différentes : 2 fr. 50.

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli BASTIA
ENTREE LIBRE. — Renseignements gratuits.

Exigez la marque J. VIDAL



Se méfier des contrefaçons

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Compagnie Fraissinet

DEPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Service d'été

Samedi 24, de Nice pr Calvi, à midi.
Samedi 24, de Toulon pr Calvi à 18 h. 30.
Dimanche 25, de Nice pr Bastia à midi.
Dimanche 25, Marseille pr Bastia, à midi.
Lundi 26, de Marseille pr Ajaccio, à 17 h.
Mardi 27, de Nice pr Calvi, à 21 h. 30.
Mercredi 28, de Marseille pr Bastia, 15 h.
Mercredi 28, Livourne pr Bastia, à 23 h.
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.

DEPARTS DE LA CORSE POUR LE CONTINENT

Samedi 24, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 24, de Calvi pr Nice, à 23 heures.
Dimanche 25, d'Ile-Rousse pr Nice, 20 h.
Lundi 26, de Bastia pr Marseille, à 16 h.
Mardi 27, d'Ajaccio pr Marseille, à 13 h.
Mardi 27, de Bastia pr Livourne, à 23 h.
Mercredi 28, d'Ile-Rousse pour Toulon et Marseille, à 18 heures.
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 19 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 3, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

Avant de partir pour Rome notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour Le Petit Bastiais

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
LE DIRECT.-GÉR. : LUCIEN CORDIER.

Feuilleton du PETIT BASTIAIS

Les Amours de Philippe

par Octave FEUILLET

— Oh ! madame ! dit-elle : — ma-dame !

Et la pauvre fille, après avoir cherché d'un geste éperdu quelque soutien autour d'elle, s'affaissa lourdement sur le sol.

La marquise s'était rapprochée de la fenêtre avec une précipitation fiévreuse ; elle écoutait ; le bruit s'éteignait à mesure ; on approchait, on était presque sous la fenêtre... Jeanne... parlez-moi... je vous en prie !

Il vit ses yeux blonds se chercher douloureusement, et ses yeux s'entr'ouvrir.

— Jeanne... c'est lui, reprit-il.

Elle le regarda d'abord avec un effroi étonnement, puis elle le reconnut avec ravissement.

— Ah ! vous ! vous ! murmura-t-elle d'une voix brisée comme un sanglot, presque rien, vraiment... une égratignure au front... Rien de plus... Je vais me lever et marcher.

— Non... pas encore... attendez... attendez... Mais, dites-moi, que s'est-il donc passé ?

Et — ceci se perdant comme murmure ici sur la marquise.

— Comment cela est-il arrivé ?

Les yeux de Jeanne avaient suivi la même direction que ceux de Philippe, et ils s'arrêtèrent avec insistance sur madame de Talyas, qui, debout, immobile, muette, effrayante de pâleur, regardait d'une main machinale le désordre de ses cheveux.

— Eh bien dit Jeanne après une pause, j'ai été maladroite en m'échappant... j'ai été presque une marche... voilà !

Puis s'adressant à madame de Talyas et lui souriant :

— Pardon, madame, de la peur que je vous ai faite... Soyez bonne... ouvrez donc encore un peu la main gauche.

Les mêmes généreux, ces paroles inspirées, provoquèrent chez la marquise un de ces mouvements soudains de ces effets violents, amenés par la passion et subits. — Des femmes comme elle, on peut tout craindre, — et tout espérer. — Après une minute d'un silence confus, elle s'approcha de Jeanne à la hâte, et la soutint avec des soins attentifs, pendant qu'elle se relevait péniblement. — Quand elle s'eut assise, elle lui prit les mains, et la regarda dans les yeux ; puis elle l'attira sur son sein, et la serra longuement en l'embrassant avec une émotion pavoisante.

Se tournant alors vers Philippe elle lui dit :

— Et maintenant adieu vers Philippe elle lui dit :

— Et maintenant, dites-vous ? dit-elle... — J'ai voulu le tuer...

— Mon pauvre ami, dit-elle, vous êtes blessé, dites ?

— Non... rien... seulement le cœur.

rivant à Bastia le dimanche soir à 9 heures n'est faite que le lendemain matin.

En ce qui concerne les retraités des postes :

« Considérant que dans l'établissement des prix de passage on n'a pas suffisamment tenu compte de tous les intérêts en présence en attribuant à la ligne de Nice un rôle exclusivement touristique.

D'une proposition plus équitable aurait pu être établie entre les places ordinaires de première et les places dites de luxe : Que la même observation peut être faite pour la ligne de Marseille étant donné que sur le *Général Bruat* presque totalité des places de première sont dites de luxe et qu'il n'est réservé que dix places au tarif ordinaire ;

« Que les tarifs en vigueur donnent lieu à d'autres observations, notamment en ce qui concerne la taxe spéciale de location de place, qui est perçue alors même que le voyageur paye le montant du prix de passage ou revient au même, Que cette taxe se transforme ainsi en une nouvelle majoration du prix du billet.

« Que d'autre part une réglementation devrait intervenir en vue d'empêcher que toutes les places disponibles puissent être retenues à la période de fusion à permettre aux voyageurs appelés de Corse sur le Continent ou vice-versa jouir des avantages, d'une part, de la possibilité de pouvoir disposer d'un minimum de places.

Sous le bénéfice de ces observations, Le Syndicat, après avoir délibéré, demande :

1° — Qu'en attendant une organisation plus rationnelle des relations maritimes entre Nice et Bastia, l'heure du départ de Nice du seul courrier partant régulièrement de Nice à Bastia soit fixée comme les années précédentes à neuf heures du matin et non à midi.

2° Que les tarifs de passage fassent l'objet d'une étude plus attentive et soient remaniés de telle façon à permettre aux voyageurs habitués des lignes maritimes de pouvoir utiliser la ligne de Nice et qu'à cet effet le nombre de places ordinaires de première soit porté de 10 à 20.

3° Que les mesures nécessaires soient prises d'urgence par l'Administration des postes pour que Bastia ne soit pas privé de tout courrier du continent pendant deux jours par semaine.

4° Que les itinéraires des circuits des auto-cars P.L.M. soient revisés de façon à laisser aux touristes le temps de visiter la ville et même d'excursionner les environs.

5° Qu'à l'avenir et d'une façon générale M. le sous-secrétaire d'Etat à la marine Marchande n'autorise aucune modification des lignes ou d'horaires sans avoir préalablement consulté les groupements intéressés : Chambre de Commerce et Syndicats d'initiative et Municipalités.

Hôtels — Se référant aux précédentes délibérations et à ses dernières circulaires, le Syndicat insiste de nouveau auprès des hôteliers de la région pour qu'ils réalisent dans leurs établissements le minimum des améliorations depuis longtemps réclamées par toutes les organisations touristiques et notamment par le Touring-Club-de-France, en ce qui concerne plus spécialement l'installation de lavabos et de W.-C. à eau courante.

Le Syndicat appelle de nouveau l'attention de ces hôteliers sur le préjudice qu'ils portent à la cause du tourisme, en élevant leurs prix sans avoir réalisé ces améliorations, et en compromettant ainsi les intérêts du tourisme tout entier en dépit des nombreux avertissements qui leur ont été donnés.

D'une façon plus générale le Syndicat insiste auprès de tous les hôteliers sans exception pour qu'ils réservent dans la plus large mesure possible, la préférence aux produits locaux de façon à permettre aux agriculteurs, éleveurs, négociants, industriels, de bénéficier du mouvements touristique.

Le syndicat attire en même temps l'attention de MM. les directeurs d'hôtels sur la nécessité de réserver aux automobilistes insulaires, le plus grand nombre possible de voyageurs de façon à assurer une collaboration de plus en plus étroite entre ces diverses branches de l'activité touristique.

Réception des touristes. — Comme les années précédentes le Syndicat a pris d'accord avec la Municipalité, la Cie Fraissinet, la Douane, le Commissaire de Police et la gendarmerie, les mesures nécessaires pour assurer dans les meilleures conditions possibles la réception des touristes à l'arrivée du paquebot de Nice.

Des laissez-passer spéciaux seront délivrés aux hôteliers qui en feront la demande.

Le syndicat se propose en outre de demander que des limites pour le stationnement des voitures, soient fixées au moyen de poteaux indicateurs.

Divers membres font observer qu'un service d'ordre devrait également bientionner à l'arrivée des trains.

Grotte de Bonifacio. — Communication est donnée des démarches faites auprès des services intéressés pour qu'un arrêt soit prévu pour la visite des grottes de Branda.

Plage de Toga. — Conformément à sa délibération de l'an dernier, le Syndicat décide, en vue de l'aménagement de la Plage de Toga, d'en demander la concession pour la période des bains de mer.

Timbre vignette du Syndicat. — Sur la proposition de M. J.M. Pekle on décide mettre à l'étude un timbre-vignette du Syndicat d'initiative dont la vente pourra procurer quelques ressources indispensables à l'œuvre du Syndicat.

L'état des routes

Le Syndicat d'initiative de Bastia nous communique le télégramme suivant :

Le 28 mars, 10 h. matin.

Col de Vergio : neige 30 centimètres. Autos ont traversé tout bien que mal.

CAMILLI.

NOUVELLES MILITAIRES

Paris, 28 mars. — M. Moulin, chef d'escadron de cavalerie, breveté état-major de la sixième division, est nommé attaché militaire à l'ambassade de France à Madrid.

M. Ouvrouille, capitaine breveté de l'état-major particulier de l'artillerie coloniale est nommé attaché militaire à la légation de France au Chine.

ÉCHOS

Billet Parisien

Je vieux de lire une étude très intéressante sur l'avenir de la grosse vigne cultivée française.

Depuis 1918, le Midi a le soucier. Le vin est cher, malgré l'abondance des récoltes qui ont été écoulées grâce à l'exportation aux détenteurs.

Mais la consommation ne peut pas augmenter indéfiniment. En remarche, la production est loin d'être à son plein. Le vin se vend bien, on plaint plus que jamais.

Le plébiscite est inévitable. Viendront donc bonnes récoltes successives, l'engrangement se fera sentir et la course à la hausse commencera, car le vin de quantité succombera ne se conservera guère. Dès qu'il est bu, il faut le boire. Impossible, donc, de mettre de côté le surplus d'une exercice, en prévision d'un déficit à venir. Et l'expectation des gens, pour peu, on le sait, l'imitation des passages. Il faut, par conséquent, que la France absorbe chaque année tout le vin qu'elle a mis en cuve, qu'elle n'en garde dans les magasins années. Cela explique les multes hâtives et désordonnées des cours à la Bourse des vins. Quelques millions d'hectolitres de moins, et c'est l'exode ; il n'y a pas assez de pinard pour tous les amateurs. Quelques millions de trop, et c'est la dégringolade, l'effondrement des prix, on le sait. L

CÉRÉALES-ISSUES
ACHAT — VENTE
POMMES DE TERRE
LÉGUMES SECS
Paul BORG
11, rue du Contrôle Civil, TUNIS
MAISON FRANÇAISE

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

LIBRAIRIE PAPETERIE
MADEMOISELLE CAMPANA
Cours Docteur Fouole
(En face de la Citadelle) — BASTIA
Dépôt des Messageries Hachette (Haute-Ville) : Journaux de Paris et régionaux ; Publications de toutes sortes ; Abonnement gratuit à tous journaux et revues ; Livres classiques en usage dans les écoles primaires et les établissements d'enseignement secondaire ; Assortiment de livres de lecture à l'usage de la jeunesse.
Fournitures scolaires et articles de bureau.
Remises aux membres de l'enseignement.

LE JOURNAL DES RETRAITES
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV^e
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la péréquation et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste Aboulin, dit Aug. Fraval.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 586.09 - Spécimen sur demande

Il faut en ce moment faire des ÉCONOMIES
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc...
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 20, rue de la Sorbière, Paris

INSTALLATIONS & FOURNITURES
SALLES DE BAINS
Chauffage Central
G. Guiducci
24-26, Boulevard Paoli, BASTIA
Téléphone : 1-20
Maison de confiance, particulièrement spéciali sée pour tous travaux de plomberie& d'électricité::

Imp. E. Crediet et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Adm. : LUCIEN CORDIER.

BOURSE DE PARIS du 28 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	cours de J	cours préc.
3 % PERPÉTUEL	48.05	48.10
4 % 1917	81.80	81.40
4 % 1918	78 —	78.40
4 % 1919	74.80	75 —
4 % 1920	68.80	69.10
4 % 1925	67.50	67.50
4 % 1926	67.15	67.15
4 % 1927	67.15	67.15
OBLIGATIONS 6 % 1920	102.75	102.75
— — 1920	102.50	102.50
— — 1920	102.50	102.50
— — 1920	102.50	102.50
— — 1920	102.50	102.50
DÉLIB. GARBE AUTONOME	102.50	102.50
CRÉDIT NATIONAL 1919	102.50	102.50
— — 1921	102.50	102.50
— — 1922	102.50	102.50
— — 1923	102.50	102.50
OBLIGATIONS 6 % 1920 AIENN. — PAR DE CALAIS	102.50	102.50
DÉPART. RÉGIME 7 % 1920	102.50	102.50
PARIS (Bq) — 1921	102.50	102.50
— 1922	102.50	102.50
— 1923	102.50	102.50
JOMMINALER 1/2 — 1924	102.50	102.50
— 1925	102.50	102.50
TERME		
BANQUE DE FRANCE	12.495	12.500
— NATION. DU CRÉDIT	1340	1347
— PARIS & PAYS BAS	1342	1351
— PARISIENNE	1342	1351

	cours de J	cours préc.
COMPAGNIE ALGÉRIENNE	1307	1310
OFFICE M'TION. D'ESCOMPTE	1780	1780
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1170	1181
CRÉDIT LYONNAIS	1375	1380
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1170	1175
SOCIÉTÉ GÉNÉR. FONCIÈRE	1180	1175
SUEZ CAPITAL	1810	1810
SUEZ PARTS	1810	1810
SUEZ DIVIDES	1780	1780
EST ORDIN.	1780	1780
LYON capital	1780	1780
MIDI parts	1780	1780
NORD CAPITAL	1780	1780
ORLÉANS capital	1780	1780
SAINTE DES DIS FER	1780	1780
OUEST ÉLECTRICITÉ	1780	1780
COMP. GÉN. ÉLECTRICITÉ	1780	1780
THOMSON	1780	1780
TRÉFILERIES DU HAVRE	1780	1780
MINES DE COURRIÈRES	1780	1780
MINES DE LENS	1780	1780
AUTOMARIN	1780	1780
PHOSPHATES DE GAFSA	1780	1780
PÉCHINEY	1780	1780
CHARBONS DU RHÔNE	1780	1780
TRANSATLANTIQUE GRD. ART FR.	1780	1780
VOITURES PARIS	1780	1780
CULTURES TROPICALES	1780	1780
PATHÉ CINÉMA JOURS.	1780	1780
SUCRERIE SAY	1780	1780
SUISSE 1 %	1780	1780

	cours de J	cours préc.
SERBE 1895	102	101.50
TURC 1 %	102.50	102.50
TURC 1 % 1903	102.50	102.50
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	102.50	102.50
OTTOMANE	102.50	102.50
CRÉDIT FONCIER ÉGYPTIEN	102.50	102.50
WAGONS LITS ORD.	102.50	102.50
CENTRAL MINING	102.50	102.50
RIO TINTO	102.50	102.50
ORIENTAL CARPET	102.50	102.50
PETROFINA	102.50	102.50
RUSSIERS D'EXPORTS	102.50	102.50
BOIS MEXICAINS 1913	102.50	102.50
BRAZILIAN	102.50	102.50
CAMBODGE	102.50	102.50
FINANCIÈRES CAOUTCHOUC	102.50	102.50
CHARTERON	102.50	102.50
CONCORDIA	102.50	102.50
DE BEERS ORD.	102.50	102.50
ESTRELLAS	102.50	102.50
FRANCO WYOMING	102.50	102.50
HUANCHACA	102.50	102.50
JAGERSHONTEIN	102.50	102.50
MAGMA COPPER	102.50	102.50
MEXICAN EAGLE ORD.	102.50	102.50
MODDERFONTEIN	102.50	102.50
MONTECSTINIS	102.50	102.50
NEVADA	102.50	102.50
PADANG	102.50	102.50
RAND MINES	102.50	102.50
ROSSARD-BY-LOES	102.50	102.50
SANTAFINA	102.50	102.50

COMPTANT	cours de J	cours préc.
OM. DE FER ROUTES ALGÉRIE	178 —	178 —
OM. DE FER DÉPARTEMENT	178 —	178 —
DOCKS MARSEILLE	178 —	178 —
LYONNAISE DES EAUX CAP.	178 —	178 —
ÉLECTRICITÉ PARIS	178 —	178 —
UNION ÉLECTRICITÉ	178 —	178 —
FERBENIERS	178 —	178 —
LEBON	178 —	178 —
GAZ DE PARIS	178 —	178 —
SCHNEIDER	178 —	178 —
FIVES LILLE	178 —	178 —
SAINT-GOBAIN	178 —	178 —
VERRERIE CARMAUX	178 —	178 —
ATLAS MÉD. ORIENT	178 —	178 —
A. RAFFINERIES MART. ORD.	178 —	178 —
ANTILLE FR. INDO-CHINE	178 —	178 —
POLIET CHAUSSON	178 —	178 —
GALERIES LAFAYETTE	178 —	178 —
PARIS FRANCE	178 —	178 —
PRINTEMPS	178 —	178 —
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	178 —	178 —
LAND BANK OF EGYPT	178 —	178 —
CHEMINS DE FER ALGÉRIENS	178 —	178 —
— — MEXICAIN	178 —	178 —
— — OUEST	178 —	178 —
TABACS PHILIPPINES ordinaire	178 —	178 —
BANQUE PERSANE, MEXICAIN	178 —	178 —
INDUSTRIELLE JAPON	178 —	178 —
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	178 —	178 —
HOTCHKISS	178 —	178 —

	cours de J	cours préc.
MEXICAN CHARLTON		
TALCS LUZERNAC		
ROYAL DUTCH		
SHELL		
Fonds d'Etats Etrangers		
ANGLAIS 4 %		
ARGENTIN 4 % 1886		
BELGES 3 % 1868		
BRÉSIL 4 % 1889		
BULGARE 5 % 1888		
CHINE 4 % 1895		
CHILI 5 % 1895		
GRECS 4 % 1881		
HELLÈN 5 % 1914		
ITALIE 3 %		
JAPON 4 % 1899		
MEXIQUE 4 % 1899		
ROUMANIE 4 % 1903		
RUSSE 4 % 1889		
SUISSE 3 % 1903		
SERBE 1895		
Tx Fr. en 1899		

CHANGES	Achat	Vente
Londres	124.72	
New-York	25.44	25.46
Espagne (100 pesetas)	149.50	150.50
Belgique	354.50	357.50
Espagne	434.75	436.75
Hollande	10.26	10.28
Italie	134.25	135.25
Portugal	111.50	112.50
Suisse	492.50	495.50

60 fr. de musique pour 5 f. 50
Offert à nos Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS

ALBUM N. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium, Prafour fr. 50.
ALBUM S. — 20 morceaux pour violon et violon : 7 fr. 50.
ALBUM S. — 20 morceaux 20 morceaux pour violon ou mandoline avec 4 fr-50.
ALBUM S. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, choisons et
ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 6 fr. 50.
Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à
au PETIT BASTIAIS, 8, Boulevard du Palais, Bastia
Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux pour violon très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.
Les deux albums réunis : 6 fr. 50 francs.
3° Les Répétées Enfantines, anecdotiques, morales et instructives.
Quatre exemples différents : 2 fr. 50.

N'acheter aucune Machine sans avoir vu les
Machines Agricoles DEERING
exposées chez MM. AGOSTINI Frères
Représentants exclusifs pour la Corse
41, Boulevard Paoli BASTIA
ENTRÉE LIBRE. — Renseignements gratuits.

Exigez la marque J. VIDAL

CIGARETTES NATIONALES
Se méfier des contrefaçons

LA
Remington Standard n° 12
payable 150 fr. par mois
MACHINE DE BUREAU
munie de tous les derniers perfectionnements
UN RENDEMENT SUPÉRIEUR est obtenu sur cette machine grâce à ses qualités de Rapidité et de Robustesse.

Remplissez le bulletin ci-dessous et vous recevrez franco tous les renseignements complémentaires
Veuillez me faire parvenir votre catalogue et vos conditions de vente sans engagement de ma part.
Nom..... Adresse.....
A envoyer sous enveloppe non cachetée et affranchie à
REMINGTON TYPEWRITER, 56, Rue Saint-Ferréol, MARSEILLE

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque
LOCATION DE COFFRE-FORTS
Compartiments depuis 20 fr. par an

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Compagnie Fraissinet
DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Service d'été
vendi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.
DÉPARTS DE LA CORSE POUR LE CONTINENT
lundi 28, d'Ajaccio pr Nice, à 19 h. 30.
lundi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
vendredi 2, de Bastia pr Nice, à 19 h. 30.
samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement au papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à préavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement d'tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc...

STÉNO-DACTYLO
Méthode JAMET-DUFFEREAU
Cours Secondaire de BASTIA, 35, Boul^d Paoli
Classes de MARSEILLE, 16, Rue J.-J. Rousseau

Avant de partir pour Paris notez l'adresse de :
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pouvez lire chaque jour Le Petit Bastiais dans le bureau de cette Agence.

L'Echo Touristique de la Corse
Itinéraires, anecdotique, pittoresque, descriptif et bibliographique.
Deuxième année, HUIT PAGES par an, hebdomadaire. Compte postal N° 211-44, Paris.)
Directeur : A. Clanet, Libraire de la Corse, 43, rue St-Lazare, à Paris. Spécimen franco.

ABONNEMENTS ELECTORAUX
LE " PETIT BASTIAIS "
M..... demeurant
à.....
déclare souscrire un abonnement du
au 1928 inclus au prix de 0.25 l'exemplaire et s'engage à acquitter le montant de cet abonnement en utilisant la formule du chèque postal qui lui sera envoyée au numéro qui suit le premier exemplaire du journal.
BULLETIN à renvoyer sous enveloppe affranchie — après l'avoir complété et signé — à M. le Directeur du PETIT BASTIAIS, Bastia.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

1^re ANNÉE — N° 24
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
VENDREDI 30 MARS 1928
DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 6.01
BUREAU A PARIS
M. Rue de la Coupe-Antoine
Téléphone : Provence 45-67
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : BASTIA 00160
ABONNEMENTS
PUBLICITÉ

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

Leurs idées ?...

En période électorale toutes les fantaisies sont curieuses. Nous avons accueilli avec philosophie — et même avec bonne humeur — les outrances de nos adversaires.

La passion dont ils témoignent, la violence de leur effort, les ressources de leur invention, nous pourrions dire aussi leur talent, tout dans leur allure décèle le désarroi.

Nous ne parvenons pas à prendre au tragique cette clameur désespérée du gladiateur qui succombe.

L'opinion publique est déjà faite. Elle juge nos adversaires — et leurs chances — sur la qualité de leurs moyens.

Mais, sans nous lâcher et sans nous lasser, nous les invitons à mettre un peu d'ordre dans leur polémique.

Leur dernière trouvaille est vraiment plaisante.

Un hebdomadaire qui mène la campagne la plus acharnée contre M. de Moro-Giafferri nous a invité à fixer les personnalités et proposer qu'on se rencontre dans le domaine des idées.

Ah ! Nous aimons que ces messieurs nous aident à respecter les personnes.

Est-ce prudence — ou respect ?

Avons-nous ici estimé la taille d'un esprit de dénigrement qui naît de la haine et trahissait la colère de tant d'ambitions déçues ?

A-t-on lu dans le *Petit Bastiais* un article d'injures ou de diffamation ? Qui donc a quelque chose à nous reprocher ?

Nous reprochez-t-on d'avoir raillé l'éloquence de M. Pierangeli ou traité de bavard ce grand silencieux ?

Avons-nous puisé dans sa carrière professionnelle les raisons de diminuer sa gloire ?

Avons-nous fouillé dans les pamphlets inconnus pour trouver qu'il peut avoir des ennemis — à côté de ses admirateurs — dans toute la France ?

Nous n'avons vu aucune attaque contre lui pour la sincérité de ses convictions républicaines ?

Nous sommes-nous préoccupés de ses croyances religieuses ou de ses pratiques ?

Nous nous sommes abstenus de rechercher s'il fréquente les offices ou s'en détourne.

Et pendant ce temps... tout le monde a pu constater l'acharnement personnel de ceux-mêmes qui voudraient enseigner la modération.

Une trêve maintenant ? C'est la tactique ordinaire des agresseurs désarmés.

Tant pis pour eux s'ils s'aperçoivent à l'épreuve que l'attaque se retourne. Il ne fallait pas commencer.

Il ne fallait pas écrire que Moro a trop de talent si on craignait de s'entendre dire que son adversaire n'en a pas assez.

Il ne fallait pas accuser Moro de représenter le progrès social si on redoutait la réplique des populations ouvrières qui savent distinguer leurs ennemis et leurs défenseurs.

Il ne fallait pas écrire : « La main dans le sac » si on devait affecter une pudeur subite devant l'ironie indulgente de notre riposte.

Surtout, il ne fallait pas autoriser un déchaînement d'outrages que l'anonymat protège trop mal contre la répression des honnêtes gens.

Pas de personnalités ?... Etait-ce donc une question métaphysique que ce tract ignoble dont l'auteur masqué — à prime — osait rappeler à notre candidat, pour l'atteindre dans sa sensibilité la plus chère, le souvenir de sa mère ?

Nous n'en avions pas parlé. Le mépris suffisait. Nous avions même la candeur de croire que le scandaleux adversaire se dégagerait et répudierait hautement cette saleté.

D'où est venu le document ?

Sous le manteau de la cheminée, de la main à la main, parfois sous l'enveloppe, prudemment dactylographiée d'une missive, les amis de M. Pierangeli ont répandu ça.

Et c'est au lendemain d'une manœuvre odieuse qu'on vient dire tout à coup : « N'en parlons plus. Discutons ». Allons donc !

Sur le terrain des personnalités où nous avons été provoqués, sans excuse, nous garderons la mesure qui convient à un parti fort, fier de son passé et sûr de son lendemain.

Nous nous bornerons à opposer au talent prodigieux de l'un, l'insuffisance légendaire de l'autre.

Et quant aux idées, messieurs, avant de discuter les vôtres nous attendons que vous en ayez.

Des idées ? Lesquelles ? celles du républicain modéré que vous prétendez être ? celles du révolutionnaire impénitent que vous offre le serment de sa rancune, ou celle des hédonistes à qui vous encouragez, hier, de votre bruyante approbation ?

Nous ne connaissons pas vos opinions. Mais nous connaissons votre groupement composite, hétéroclite et contradictoire.

Vos idées : l'ambition d'une échappée et le désir d'un cachet, un espoir fondé sur la conception d'un partage fantaisiste, la coalition des appétits, la recherche des honneurs, la distribution des profits, l'alliance suspecte des rivalités traditionnelles.

On discute au parti.

On ne discute pas une faïence.

On la combat — et on la repousse.

Le suffrage universel s'en chargera le 22 avril.

P/B

A propos d'un ordre du jour

Nous rectifions ainsi qu'il suit, l'ordre du jour que nous avons publié dans notre numéro d'hier :

« Les retraités militaires de la Gendarmerie de Bastia, réunis au nombre de 150, en leur local habituel, ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que le citoyen de Moro-Giafferri est l'auteur du projet de loi 2133 sur la révision des pensions, que ce projet est devenu celui du Gouvernement ;

« Considérant que les citoyens Landry et Moro-Giafferri ont soutenu à la Tribune les intérêts des retraités militaires ;

« Invitent leurs camarades de l'arrondissement d'Ajaccio à soutenir le candidat Landry ;

« Décident de prouver leur reconnaissance au citoyen de Moro-Giafferri en soutenant sa candidature le 22 avril prochain.

Le Secrétaire : LAURENTI.

Conseil des Ministres

Paris, 29 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Briand a mis ses collègues au courant de la situation extérieure et a fait approuver la réponse qu'il adressera à M. Kellog à propos du pacte plurilatéral de paix perpétuelle.

M. Herriot a informé le Conseil de son intention de saisir le Conseil Supérieur de l'Instruction publique du programme établi pour l'éducation physique par la commission d'étude et de coordination que présida M. Gaston Vidal.

M. Georges Leygues a soumis à la signature du président de la République un décret nommant contre-amiral le capitaine de vaisseau Nenny.

Dans un café de la ville, un adversaire acharné de Moro-Giafferri, s'entretenait à un de ses amis :

— Le monde entier a les yeux fixés sur les électeurs de Bastia..

— ? ? ?

— Ne croyez-vous pas que ce serait une chose peu banale de voir un homme connu comme Moro-Giafferri subir par un concurrent qui n'a pour lui que sa bonne volonté ?

— En effet, ce serait très extraordinaire !


La conférence à quatre pour Tanger s'est réunie au Quai d'Orsay. — Ci-ci de gauche à droite : en haut : Quinones de Léon et Lord Crewe ; en bas : Monzoni et Philippe Berthelot.

Un service religieux à la mémoire des victimes des obus de la grosse Bertha

Paris, 29 mars. — Il y a 10 ans à pareil jour un obus de « Bertha » tombait sur l'église St-Gervais pendant l'office des Vendredi-Saint.

Pour commémorer ce douloureux événement, le chanoine Gauthier, curé de la paroisse, a fait célébrer, ce matin, un service religieux qui était présidé par Mgr Berscher, archevêque in partibus de Laodicée.

Dans la nef, tendue de velours noir sur lequel se détachent des faisceaux de drapeaux alliés, une nombreuse assistance était réunie aux premiers rangs de laquelle se trouvaient notamment MM. Boujo, préfet de la Seine, Le Carbellier et Duval-Arnould, députés de Paris ; Léon Riotor, ancien vice-président du Conseil municipal ; la représentant du gouvernement ; le représentant du président du Conseil, du ministre suisse, de l'ambassadeur des Etats-Unis, de l'attaché militaire de Grande-Bretagne ; le consul général de Belgique, le colonel commandant la légion de la garde républicaine, etc.

Après la messe, le chanoine Gauthier monta en chaire. Il rappela les angoisses et les peines supportées pendant la guerre et retraça le calvaire de son église. En terminant, après avoir salué le souvenir de ceux qui furent tragiquement fauchés par la mort pendant qu'ils priaient, il demanda aux fidèles de garder intact le culte de ces victimes civiles de la guerre.

A la Chambre polonaise

Varsovie, 29 mars. — Lorsque M. Ilunyaski, président de la Diète élu par les partis d'opposition est occupé le siège présidentiel, les partis gouvernementaux quittèrent solennellement la salle de séance.

L'élection de M. Ilunyaski sera probablement une répercussion dans le nouveau ministère.

Les élections législatives

Dans le département de la Seine

Paris, 29 mars. — Rien que 210 candidatures ont été déposées à Paris pour le département de la Seine.

L'élection d'Ajaccio

La tournée de M. Landry

M. Landry a terminé, comme nous l'avons dit, la tournée des cantons de Sari d'Orcino, de Zévaco et de Ste-Marie-Siché.

Mercredi, accompagné du conseiller général, le Dr Cattali, il a visité les communes du canton de Sarrola-Carcopino.

Hier jeudi il devait visiter le canton de Bastelica.

M. Landry a été partout accueilli, par les maires et les populations, avec la plus chaleureuse sympathie, et il a eu la plaine de recevoir l'adhésion spontanée et sans réserve, et cela dans toutes les localités traversées, d'un grand nombre d'adversaires de la veille.

Le mouvement d'adhésion au député sortant, qui, par son action parlementaire, a rendu, indirectement, mais efficacement, tant de services à toutes les classes intéressantes de la société, est formidable.

Cette élection sera un triomphe.

A propos d'un ordre du jour

Nous rectifions ainsi qu'il suit, l'ordre du jour que nous avons publié dans notre numéro d'hier :

« Les retraités militaires de la Gendarmerie de Bastia, réunis au nombre de 150, en leur local habituel, ont adopté l'ordre du jour suivant :

« Considérant que le citoyen de Moro-Giafferri est l'auteur du projet de loi 2133 sur la révision des pensions, que ce projet est devenu celui du Gouvernement ;

« Considérant que les citoyens Landry et Moro-Giafferri ont soutenu à la Tribune les intérêts des retraités militaires ;

« Invitent leurs camarades de l'arrondissement d'Ajaccio à soutenir le candidat Landry ;

« Décident de prouver leur reconnaissance au citoyen de Moro-Giafferri en soutenant sa candidature le 22 avril prochain.

Le Secrétaire : LAURENTI.

Conseil des Ministres

Paris, 29 mars. — Les ministres se sont réunis, ce matin, en conseil à l'Elysée, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Briand a mis ses collègues au courant de la situation extérieure et a fait approuver la réponse qu'il adressera à M. Kellog à propos du pacte plurilatéral de paix perpétuelle.

M. Herriot a informé le Conseil de son intention de saisir le Conseil Supérieur de l'Instruction publique du programme établi pour l'éducation physique par la commission d'étude et de coordination que présida M. Gaston Vidal.

M. Georges Leygues a soumis à la signature du président de la République un décret nommant contre-amiral le capitaine de vaisseau Nenny.

Dans un café de la ville, un adversaire acharné de Moro-Giafferri, s'entretenait à un de ses amis :

— Le monde entier a les yeux fixés sur les électeurs de Bastia..

— ? ? ?

— Ne croyez-vous pas que ce serait une chose peu banale de voir un homme connu comme Moro-Giafferri subir par un concurrent qui n'a pour lui que sa bonne volonté ?

— En effet, ce serait très extraordinaire !

La réponse française à M. Kellog a été remise hier à la Maison Blanche

Paris, 29 mars. — Nous sommes en mesure d'annoncer que dans la réponse de M. Briand à M. Kellog notre ministre déclare ne pas voir d'objection à l'insertion de réparations pour la violation d'un pacte.

Cette note va être rédigée cet après-midi même à M. Claudel, notre ambassadeur à Washington.

Les gouvernements français et américains se mettront d'accord pour qu'elle soit simultanément publiée demain ou après-demain dans les deux pays.


Les élèves de l'école de Soudhaut ont été invités à venir en France par les élèves de l'école de St-Cyp. Les voici à leur arrivée en gare du Nord.

La sauvegarde des droits des inventeurs

Paris, 29 mars. — La commission scientifique nouvellement créée au ministère de l'Instruction publique dans le but d'étudier la législation susceptible de sauvegarder les droits des inventeurs et auteurs de découvertes, s'est réunie pour la première fois hier après-midi, sous la présidence de M. Herriot.

Le ministre a prononcé une allocution dans laquelle il a tracé le programme des travaux de la commission.

Cette dernière examinera le projet de loi-Salmon à créer pour la protection des droits des inventeurs et la question des accords à conclure en vue de la solution du problème de la propriété industrielle et scientifique sur les pays devant lesquels il est actuellement posé.

Parmi les personnalités présentes, on remarquait : MM. les docteurs Pozzi, Darmoval, Rabaut, Lumière Lauzanne, de l'académie des Sciences ; Gaut, de l'académie des sciences morales et politiques ; Emile Borel, Grimbaut, Basset, Richard, de Lahore, de la Chesnaye, Emile Picard, de l'académie des sciences ; Mme Curie, de la faculté de Médecine, M. Cavalier directeur de l'enseignement supérieur, etc...

M. Richard et Langevin ont présenté l'historique de la question et des travaux entrepris en faveur de la protection des droits des inventeurs.

En fin de séance un échange d'observations a eu lieu, sur le programme des travaux de la commission, entre MM. Emile Borel, Emile Picard, de Lapparent, Grimbaut et Baille.

La prochaine réunion est fixée au 3 mai.

Au syndicat de la presse parisienne

Paris, 29 mars. — L'assemblée générale du syndicat de la presse parisienne, réunie au siège social, a approuvé le rapport du comité sur les travaux de l'exercice 1927 et le rapport du trésorier sur les comptes d'administration du même exercice.

MM. Léon Bailby (*Intransigeant*), Augustin Bernier (*Homme Libre*), Dreyfus (*Messager de Paris*), membres sortants ont été réélus à l'unanimité pour quatre ans.

MM. Gabriel Alphand (*Comœdia*) et Gaspard Jordan (*Le Quotidien*) ont été nommés membres du comité.

Les grands raids aériens

Pour le record de durée

Washington, 29 mars. — Les deux aviateurs américains George Haldeman et Eddie Stinson, se sont envolés hier matin de la place de Jacksonville (Floride) à bord d'un monoplan pour tenter de battre le record de durée détenu par des allemands.

Ils comptent rester 35 heures en vol.

Un nouveau projet de Lindbergh

Washington, 29 mars. — Le colonel Lindbergh a exposé au secrétaire d'Etat son intention d'accompagner une caravane aérienne de propagande au Japon et dans les autres pays d'Orient après avoir traversé le Pacifique, des Etats-Unis à Tokio.

Le départ des aviateurs allemands

Londres, 29 mars. — Les deux aviateurs allemands Koel et Hunefeld ne tiendront pas avant le milieu de la semaine le départ du raid transatlantique Irlande-New-York.

Le trafic des stupéfiants

Lausanne, 29 mars. — La police de Neuchâtel a arrêté hier soir le sous-lieutenant Rochard, Cécil la cinquième arrestation de membres d'une bande de trafiquants de cocaïne qui fut découverte à Lausanne.

Rochard s'est enfui de Suisse depuis trois semaines.

Les stupéfiants vendus provenaient d'Allemagne et ce trafic s'étendait à plusieurs pays européens, notamment la France.

A propos du retour du prince Carol

Bucarest, 29 mars. — Le professeur Jorga chef du parti national est rentré à Bucarest après un voyage à Paris, en Espagne et au Portugal.

Il a déclaré qu'il n'a pu voir le prince Carol dont le retour en Roumanie est impossible.

Un commissaire du peuple " démissionné "

Moscou, 29 mars. — Le conseil des commissaires du peuple a décidé de relever de ses fonctions M. Swidersky, commissaire du peuple à l'Agriculture.

UNE CAMPAGNE D'ODIEUSES CALOMNIES CONTRE M. GIORDAN

La Cour d'Appel de Paris condamne son auteur Marc Lapierre Directeur de la " Vieille Cocarde " à deux ans de prison et 50.000 francs de dommages-intérêts

La Chambre des Appels correctionnels de Paris, statuant contradictoirement a rendu, dans son audience de jeudi 22 courant, son arrêt, sur la plainte de M. Giordan, sénateur, contre le nommé Marc Lapierre, directeur d'une feuille « *La Vieille Cocarde* », inculpé de diffamation, dénonciation calomnieuse, chantage et tentative d'extorsion de fonds.

Marc Lapierre a été condamné à *deux ans de prison et 50.000 francs de dommages-intérêts*, avec contrainte par corps.

Son vague complice dénommé Bérens, signataire de certains articles incriminés, a été frappé des mêmes peines.

S'il fallait établir le lien criminel poursuivi par l'auteur de cette abominable campagne, qui dure depuis de nombreux mois, de pressant, il nous suffirait de lire le réquisitoire définitif du ministère public.

En voici certains passages essentiels :

« Marc Lapierre, ancien avoué déchu, professionnel de l'antisémitisme, de la diffamation et du chantage, se livre depuis plusieurs années à une campagne violente et délétueuse contre M. Giordan. Il a été condamné à de nombreuses reprises pour ces faits, à la requête de Giordan, le plus souvent pour diffamation, mais également, le 1^er juin 1907 pour tentative d'extorsion de fonds, deux ans de prison. Il publie un journal « *La Vieille Cocarde* » qui est, surtout, consacré à sa campagne. »

« La mauvaise foi de Marc Lapierre résulte de son attitude générale, de sa campagne, de la connaissance qu'il avait de la fausseté de ses accusations. »

« Le ministère public a relevé contre lui quatre condamnations pour escroquerie, tentative d'extorsion de fonds, diffamations, etc... »

Le réquisitoire définitif établit qu'il résulte contre Marc Lapierre charges suffisantes d'avoir à Paris ou autres lieux, et jusqu'aux prescrits, à l'aide de la menace écrite ou verbale, tenté d'extorquer la remise de fonds ou valeurs et d'avoir fait une dénonciation calomnieuse contre Giordan.

Nous tenons à ajouter une autre citation, non moins éclatante, tirée des conclusions prises par M. l'avocat général Peyronnet, devant la même cour de Paris, dans la poursuite qui valut à Marc Lapierre sur la plainte de M. Giordan sa première condamnation à deux ans de prison qu'il dut purger jour par jour :

« Il n'est vraiment pas admissible qu'à notre époque et sous notre législation, une feuille financier, puisse être diffusée dans ces espèces de campagnes de presse, traîner dans toute les bouses, exposé à tous les crapuls, simplement parce que le juge où on lui a mis l'article sous la gorge, il n'a pas pu ou n'a pas voulu verser les 10.000 ou 25.000 frs qu'on exigeait de lui. Ce n'est plus de la discussion. C'est du chantage. Ce n'est plus du journalisme. C'est du banditisme. »

Tel est l'homme qui diffame et vitupère dans

ÉCHOS

Billet Parisien

En général, les futurs automobilistes se plaignent de la façon dont ils sont traités par le gouvernement qui les instrument. Il est patent qu'on ne peut pas être « professeur » de conduite et trop travailler, pas assez patient, autoritaire et mal embouché.

Les membres du D'Université, ancien élève de l'Ecole normale supérieure, qui se nécessait pas assez vite le supplice du chingrement de vitesse, n'est-il pas victime de bassesse par l'un de ces serviteurs. Il est le bon esprit d'en rire, mais il faut cependant à notre sir les inutiles étaient gratuites.

Le supplément d'extention au réseau pour lequel est intervenu M. Laudry comprend les lignes suivantes :

Aleria-Ghisonaccia, Calacuccia, Cognocoli, Piale-Canale, Arbellara (Pozzano-Propriano) Barretali-Pine, Isolaccio, Pruneli, Marignana, Belgodère-Ponte-Leccia, Calvi-Pila Canale-Grossetto, Ponte-Leccia, Corte-Ilfao, Omessa, Ste-Lucie de Moriani, Sisco.

A PROPOS DE L'ANNIVERSAIRE D'UN REPRÉSENTANT DE LA CORSE

Le baron Haussmann

Alors qu'on inaugurait à Paris le boulevard Haussmann — l'une des plus belles voies parisiennes qui des boulevards Montmartre et Haussmann, va prolonger par les boulevards St-Honoré et Freidland jusqu'à l'Etoile — on évoqua la grande figure du patriote artiste qui, en quinze ans, avait donné au cœur de la ville de Paris.

Qu'elles semblent vaines, de nos jours, les polémiques acerbes de Jules Ferry : *« Les comptes fantastiques de M. Haussmann »* — au sujet d'un emprunt de 840 millions — en comparaison de l'œuvre colossale réalisée par cet administrateur de génie.

Le « plan de notre Paris moderne » fut dressé par lui. Et, dans la cité Louffue d'alors, il perce de grands boulevards, construit le chemin de fer de Ceinture, aménage les Bois de Boulogne et de Vincennes. On eut même, en ces temps déjà lointains, le tracé de l'Hôtel — qui aurait prévoir — de mégalomanie !

Ces censeurs ignorants seraient bien étonnés s'ils pouvaient constater les progrès de l'automobilisme ? on le difficultés causées par l'augmentation prodigieuse de la population parisienne ?

Napoléon III et Haussmann peuvent tout comme Auguste, dire qu'ils ont laissé une ville de marbre où ils avaient trouvé une ville de pierre.

On cite souvent cette anecdote :

Le Préfet Haussmann expliquait à Napoléon III qu'il faudrait déggner le centre de Paris. La gare de l'Est était à cette époque enhonteillée. Mais, devant la dépense colossale nécessitée par les travaux, il n'osait exposer tout son plan.

L'empereur l'écoute, le presse de questions ; et, quand il fut renseigné sur le projet grandiose établoré par son préfet, il prit une règle et traça sur un plan de la ville un gros trait au crayon bleu passant du Pont-au-Change et aboutissant à la gare de l'Est... Le Boulevard de Sébastopol était né !...

Le baron Haussmann (Georges-Eugène) était le fils d'un intendant militaire officier de la Légion d'honneur et économiste distingué. Il entra dans la carrière administrative en 1830, et fut successivement secrétaire général de la préfecture de la Vienne, sous-préfet d'Yssingeaux, de Nérac, de Saint-Girons, de Blaye.

Le préfet Louis-Napoléon, président de la République, allait lui confier la préfecture du Var, d'où il passa à celle de l'Yonne, puis à celle de la Gironde. L'empereur avait été frappé des qualités administratives du préfet de la Gironde ; aussi résolut-il de lui confier ces 1853 le poste, si considérable, si important de la *Préfecture de la Seine*.

On sait ce que la capitale doit à cet éminent administrateur : Paris enfanté, assaini, transformé ; la moyenne de la vie augmentée ; les épidémies vaincues par la circulation de l'air et de la lumière ; le bien-être dans le logement de l'ouvrier ; le développement des grandes travaux publics, les travailleurs enfermés d'un confortable, d'une aisance qu'ils n'avaient jamais connus ; telle est l'œuvre immense, patriotique et généreuse que devait accomplir le baron Haussmann de concert avec l'empereur Napoléon III.

D'ailleurs, honnêtement ardent il était toujours l'empereur. En tête de ses « Mémoires » nous trouvons sa profession de foi politique : « Je désire être et très libéral, mais non moins autoritaire, j'ai l'intime et profond sentiment que la France, la seule bonne pratique de la démocratie est l'empire. Notre peuple, le plus « un » du monde entier, a besoin d'un gouvernement qui le soit, il faut qu'une seule main, ferme au dedans, afin l'avoir le droit de l'être au dehors, diriger les affaires. »

Or, ce grand Français fut élu *député de la Corse* le 14 octobre 1877 sans l'accomplissement d'Ajaccio. Il obtint 8.662 suffrages.

Le baron Haussmann mourut en 1891. Il était né à Paris le 27 mars 1809.

En ce jour anniversaire de sa naissance, nous adressons volontiers un souvenir reconnaissant au grand patriote... à l'homme d'Etat qui a éminemment participé de la Corse, dont nous pouvons être, à bon droit, très fiers...

Jean-Marc SALVAGNOL.

Les méfaits de l'équinoxe en rade de Cherbourg

Cherbourg, 29 mars. — Durant la marée d'équinoxe le vieux fortin construit par Vauban au centre de l'anse du Becdel a été littéralement endommagé par la mer en furie.

Le mur d'enceinte fut attaqué par les vagues et tout le côté faisant face à la mer a été éventré.

INFORMATIONS LOCALES

UNE PERMANENCE EST ETABLIE A BASTIA, 17, BOULEVARD PAOLI, AU 1er ETAGE (TELEPHONE : 6.04), DE 9 H. A 12 H. ET DE 14 H. A 18 HEURES.

M. DE MORO-GIAFFERRI REÇOIT PERSONNELLEMENT LES LUNDI ET JEUDI.

La Vie Sportive

LE GRAND MATCH

C'est demain qu'aura lieu la rencontre, si impatiemment attendue, entre nos deux meilleures équipes : C.A.B.-S.C.B. ; elles vont s'affronter une fois de plus sur notre Stade Olympique et un run doute qu'une foule nombreuse ne viendra encourager les efforts que feront les deux beaux jouer s'assurer une victoire grosse de conséquences. La victoire devrendra champion officiel du district nord et rencontrera les Ajaccions le 22 avril pour le finale du championnat de la Corse. D'ores et déjà on peut prévoir que c'est Bastia qui emportera le titre final.

Les deux équipes sont actuellement au mieux de leur forme et pourront nous faire assister à du beau jeu, si l'arbitre sait réprimer les brutalités inutiles, d'où qu'elles viennent. Espérons que le match se déroulera dans un esprit sportif et avec impartialité, et dans ce cas il sera approuvé de tous.

Cl. Vaccaggi dirigera un team au grand complet, dont la formation ne différera guère de celle du 11 mars ; nous donnerons demain la composition probable des deux onze.

Je souhaite que pour ce grand jour le temps soit idéalement beau et qu'un vent radieux favorise cette belle réunion. Son sourire rendrait moins amère la défaite du vaincu !

CRABOS.

CHEZ LES SPORTIFS

Nous avons appris avec plaisir que pour récompenser les services qu'ils ont rendus aux sports, des lettres de félicitations ont été adressées par le ministre à MM. Fiorelli, sergent-major au 173e R. I. de Gentile et Pons, sergents.

Tous les sportifs se réjouissent de cette marque de distinction.

Fêtes & Galas

LES REPRESENTATIONS
au bénéfice du fort ténor Joseph Luccioni

C'est samedi et dimanche qu'aurait lieu au Théâtre municipal les représentations au bénéfice du fort ténor Joseph Luccioni, élève fort ténor au Conservatoire de Paris.

Le programme de ces représentations, que nous publierons dans un prochain numéro, est de nature à satisfaire les plus difficiles parmi les nombreux amateurs de « bel canto » que l'on compte dans notre ville. Il comporte, notamment, l'audition de Joseph Luccioni et de deux excellents artistes de l'Opéra de Paris. Au surplus les plus réputés chanteurs et instrumentistes de notre ville ont accordé leur plus entier concours.

CHEZ BONNIN...
de
BASTIA-BLANC
MADAME !...
QUEL DELICE !...

Ciné-Chronique

AU REGENT-CINEMA

Le nouveau programme du « Régent-Cinéma » est un des plus remarquables de la brillante saison de notre grand établissement.

Le principal film, une production de l'Unifed Artists : *Le Nuit d'amour*, est tiré d'un poème engagné de Pedro Calderon de la Barca. L'interprétation est assurée par deux des meilleures vedettes américaines : Ronald Colman et Vilma Banky qu'entourent d'excellents artistes, tels Montagne Love, Natalia Kingston, etc...

La mise en scène est de George Fitzmaurice, le célèbre réalisateur de tant de chef-d'œuvres.

Nominations

AGENTS MILITAIRES

Ont été nommé à l'emploi de sous-agents militaire stagiaire de 3e classe, les candidats ci-après :

M. Marchi Jules, ex-maréchal des logis du 10e rég. de dragons, affecté à Versailles.

M. Rocchi Simon-Pierre, ex-adjudant-chef du 173e rég. d'infanterie, domicilié à Bastia, affecté à Nice.

M. Régierani François, ex-adjudant du 39e rég. d'artillerie coloniale, affecté à Toulon.

M. Antoine Jean-Baptiste, ex-adjudant-chef du 17e groupe d'ouvriers d'aviation, domicilié à Ajaccio, affecté à Nice.

M. Marinai Antoine, sergent au 141e rég. d'infanterie alpine, affecté à Avignon.

M. Bosi Philippe, ex-sergent-major du 22e rég. d'infanterie coloniale, affecté à Marseille.

M. Olivieri Dominique-François, ex-adjudant-chef du 173e rég. d'infanterie, domicilié à Bastia, affecté à Nice.

M. Mozzaiacchi, ex-sergent du 14e rég. de tirailleurs sénégalais, affecté à Marseille.

EMPLOIS RESERVES

Ont été nommés facteurs des postes à Paris : MM. Cibadini P., Colombani P.A., Colonna C., Figarella A.F., Graziani P.J., Samossi A., Vesperini P.M., candidats réservistes.

M. Berbani a été titularisé employé de bureau de 4e classe au parc d'artillerie régionale de Nice.

M. Leca Antoine a été titularisé expéditionnaire de 4e classe au magasin général d'habillement de Marseille.

M. François Tomasini, ex-soldat du 173e rég. d'infanterie, a été nommé gardien de bureau à l'administration centrale du Musée de l'armée.

Communications

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Dimanche prochain, 1er avril, une messe basse du chant et un sermon en langue corse, en vue de l'union des Lieux-Saints, à l'heure des offices qui commencent à 8 heures 30 précises.

La réunion sera présidée par le R. P. Leandre, le zélé et dévoué gardien de ce couvent.

Les fidèles — et nous faisons ici appel à toutes les bonnes volontés, soucieux des apporter à l'œuvre des Saints Lieux le concours de leurs offrandes si nécessaires au maintien et au culte des monuments de la Rédemption.

La quête sera faite par Mmes Carlotti-Mondoni de Corella, Grimaldi-Gillet, Jules Lucci.

COQUELUCHE SUPPRESSION des GOUTTES BAP. Toutes Pharmacies 6 fr. Dépôt : Pharm. Quilici, Bd du Palais, Bastia

UNION LOCALE

Les ouvriers de syndicats et les membres désignés à l'Union Locale des Syndicats ouvriers sont priés de se rendre nombreux à l'Assemblée générale qui aura lieu ce soir, à 21 heures, à la Bourse du Travail.

SYNDICAT DES GARÇONS LIMONADIERS ET RESTAURATEURS

Ce soir, à 21 heures, réunion générale, distribution des cartes confédérales ; présence indispensable.

Hémorroïdes

"Les personnes qui souffrent des douleurs atroces causées par les hémorroïdes, trouveront une sensation de bonheur et des nuits de sommeil paisible par l'emploi de la Pommade Cadum qui leur procurera un soulagement immédiat.

Machines à Coudre SINGER

Facilités de paiements

Réparations, Aiguilles, Accessoires

Succursales :

BASTIA, 8, boulevard du Palais.
AJACCIO, 18, Cours Napoléon.
AGENTS. — *Corte* : M. Bianchi ; *Calvi* : M. Negretti ; *Porto-Vecchio* : M. Alessandri ; *Bonifacio* : M. Orecchioni.

Champagne de Castelnau
EPERNAY
LE VIN DES GOURMETS
Se trouve dans toutes les bonnes maisons.

PONTENOVO - Cyrnéenne
Hocco-Rhum-Anis Bourgeois
Liqueur de Goudron

Les Spectacles

THEATRE MUNICIPAL. — Vendredi 30 mars, à 9 heures : Unique représentation du super-film : **Kiss**, le chef-d'œuvre d'Arne Weaid, interprété par deux des meilleures vedettes de l'écran : Norma Talmadge et Rudolf Colman, l'interprète de « Ivanhoé », le plus grand et émouvant film de la saison.

Orchestre Spinelli. — Prix des places ordinaires.

Samedi 31 mars et dimanche 1er avril : Grand Gala artistique au profit de notre jeune compatriote Joseph Luccioni, élève fort ténor au Conservatoire de Paris.

Nous sommes persuadés que le public viendra en foule à ces représentations, car on sait en effet le passer de très agréables soirées en contribuant à une œuvre éminemment patriotique. (Voir programme).

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 9 h. 45 : Gala cinématographique. Au programme : **Kiki, Lutteur, Acrobate**

Comédie hilarante, mouvante.

Les artistes célèbres présentent Ronald Colman et Vilma Banky, les interprètes de leurs plus beaux succès, dans : **La nuit d'amour**, superproduction de l'Association Unie des plus beaux films de l'année).

Le premier groupe : Mme Daniels, dans **La sœur de Miguel**, comédie sportive. Mme Daniel, la célèbre artiste dans : **Au Secours...**

FEMINA-CINEMA. — Ce soir :

Un nouveau programme d'un intérêt exceptionnel. Au programme : **Rossia**, avec Lilian Gish. Dernier film de Rudolf Colman.

Grandiose mise en scène.

Matinée : Rudolph Valentino dans : **Bally Duchesse.**

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

L'ASSASSINAT DE TRUPHEME

La défense soutiendra la thèse du drame passionnel

Paris, 29 mars. — Le bijoutier assassin Mesdorino a été interrogé ce matin, cet après-midi, par M. Peyre, juge d'instruction, en présence de ses avocats, maîtres Valensi et Raymond Hubert.

Le magistrat instructeur a confronté ensuite Mesdorino avec M. Truphème, père de la victime, qui était accédé de son conseil, Me Jacques Mourier, et avec Mme Van Severen, patronne de Truphème et trois domestiques parisiennes.

Chacun des témoins a reconnu différentes pièces qui leur appartenaient et qui leur seront restituées par la suite.

Pendant ce temps, Mme Mesdorino et sa sœur, Mlle Suzanne Charmaux, attendaient dans un couloir pour être confrontées avec l'inculpé. Mlle Charmaux reconnut tout en « soupirant » qui venait Pendant neuf après-midi et fit la meilleure de son bras-d'acier et Mme Mesdorino qui ne semblait pas lui en vouloir la consolait tendrement.

Le magistrat instructeur entendra Mlle Suzanne Charmaux sur ce point, mais pour le moment les enquêteurs considèrent toujours que le crime de Mesdorino est un assassinat ordinaire suivi de vol. Les déclarations de Mlle Charmaux ne prendront pas dans l'enquête l'importance que désirait leur voir prendre la défense.

La témoins de l'accusation

Au cours d'une confrontation, cet après-midi, entre Mesdorino et les témoins diamantaires et les autres, il a été établi qu'il manquait trente mille francs de pierres.

Le juge a envoyé une commission rogatoire pour rechercher les pierres.

Mesdorino explique le manquant ainsi :

« Truphème dut passer chez d'autres personnes que celles que j'ai citées, car il ne semblablement. Il leur confia ces pierres. D'autre part, Truphème n'avait confié que sept parties de pierres à Mesdorino ; il devait revenir à midi au sujet de la taille. Je lui avais fixé rendez-vous et je ne pouvais me donner le prix des pierres confiées. »

Or, sur le registre spécial appelés *carnets* où les courtiers en pierreries indiquent les opérations faites en public judiciaire, a établi que Rakover, Prisant et Cambi avaient déjà procédé à une opération similaire pendant la nuit du 16 au 17 mars dans un magasin de fourrures, rue Notre-Dame de Lorette, 14. Le fils du propriétaire, Gaston Rosenberg, âgé de vingt ans, célibataire, 17 ans, employés chez Mesdorino qui dit en substance :

— Je savais que Truphème faisait une cour assidue à Mlle Charmaux ; il venait plusieurs fois par semaine pour la voir et demander des renseignements ; une fois, j'ai même vu Truphème tendant de l'embrasser, mais elle semblait n'attacher aucune considération aux avances de Truphème.

« J'ai reçu de Mlle Charmaux un paquet de pierreries qu'elle me confia en disant : « Ne le dites pas ».

Le témoin le plus important de l'accusation est M. Pierre Lefèvre, garçon de bureau de Mesdorino, qui déclara le jour du crime :

— J'ai reçu l'ordre de Mesdorino à midi moins un quart de lui monter à déjeuner. Ce fut Mesdorino qui m'ouvrit. Quand au coup de sonnette annonçant l'arrivée de Truphème, je ne l'ai pas entendu. Mesdorino n'avait pas l'habitude de déjeuner au bureau ; il ne l'avait pas fait depuis plusieurs années.

Ceci semble établir la préméditation, puisqu'à midi moins un quart Mesdorino prenait la précaution de faire apporter un déjeuner, alors que la victime, dit-il, arriva à midi cinq.

Le juge a consulté M. Poirier, expert-comptable, pour examiner les livres de Mesdorino.

Mlle Charmaux sera confrontée demain avec Mesdorino au sujet des révélations qu'elle aurait faites sur les relations établies entre elle et son beau-frère.

A l'Officiel

Paris, 29 mars. — Le *Journal Officiel* publie la loi qui approuve un avenant aux conventions passées le 22 décembre 1922 avec la compagnie des chemins de fer départementaux, pour l'exploitation des réseaux secondaires d'intérêt général (Corse, Vivarais, Loire, Charente, Deux-Sèvres).

Gendarmerie, (arme à cheval) : sont admis (hors-concours) : Tabarini Mathieu, groupe de Bastia ; Dantony Marcel, premier groupe de la Corse ; Mocchetti Pierre, affecté à Cadenazzo.

Equipages de la flotte : M. Corteselli Antoine, second-maître infirmier à Ajaccio est promu maître infirmier ; M. Pierchini Jean-Baptiste, second-maître électricien à Bastia est promu maître électricien ; Sabatier Bonaventure, second-maître fourrier à Ajaccio est promu maître fourrier.

DANS LES AMBASSADES

Paris, 29 mars. — M. Mikaïlovitch, le nouveau ministre de Yougoslavie et M. Pierre Seya, le nouveau ministre de Lettonie sont arrivés à Tirana.

Les bienfaits de l'enseignement technique

Paris, 29 mars. — M. Herriot, ministre de l'Instruction publique, accompagné de M. Labbé, directeur de l'Enseignement technique, a assisté, cet après-midi à la séance du Conseil Supérieur de l'enseignement technique dont la session s'est ouverte ce matin.

A cette occasion, M. Herriot a prononcé un important discours.

Le ministre a montré à grands traits les résultats du rattachement de l'enseignement technique au ministère de l'Instruction publique. Il a rappelle la loi Astier qui a donné à l'enseignement technique sa charte pour bientôt un plan et ses ressources.

— Le plan, dit-il, on le connaît. Il s'agissait de mettre à nouvel enseignement en état d'assurer le recrutement et la formation du personnel nécessaire aux besoins du commerce et de l'industrie. Il fallait d'abord des écoles pour former les apprentis et pour donner l'exemple.

« Il y avait avant-guerre 82 écoles pratiques de commerce et d'industrie pour garçons et filles ; il y en a, aujourd'hui, 140 avec une population scolaire de 10.000 élèves ».

Le ministre montre le développement constant de l'apprentissage : le nombre des certificats d'aptitude professionnelle est passé de 670 en 1921, à 4704 en 1927.

— Il ne reste plus, a conclu M. Herriot, pour achever la constitution de l'enseignement professionnel : qu'à transformer graduellement en écoles pratiques les sections professionnelles des écoles primaires supérieures. Son unité organise est enseignement pourra dès lors se développer librement et collaborer avec tous les autres enseignements ».

Rakover et ses complices étaient spécialisés dans les simulacres de cambriolages

Paris, 29 mars. — Poursuivant l'enquête au sujet du vol commis de la bijouterie rue Bergère, M. Guillaume, commissaire divisionnaire de la police judiciaire, a établi que Rakover, Prisant et Cambi avaient déjà procédé à une opération similaire pendant la nuit du 16 au 17 mars dans un magasin de fourrures, rue Notre-Dame de Lorette, 14. Le fils du propriétaire, Gaston Rosenberg, âgé de vingt ans, célibataire, employés chez Mesdorino qui dit en substance :

— Je savais que Truphème faisait une cour assidue à Mlle Charmaux ; il venait plusieurs fois par semaine pour la voir et demander des renseignements ; une fois, j'ai même vu Truphème tendant de l'embrasser, mais elle semblait n'attacher aucune considération aux avances de Truphème.

« J'ai reçu de Mlle Charmaux un paquet de pierreries qu'elle me confia en disant : « Ne le dites pas ».

Le témoin le plus important de l'accusation est M. Pierre Lefèvre, garçon de bureau de Mesdorino, qui déclara le jour du crime :

— J'ai reçu l'ordre de Mesdorino à midi moins un quart de lui monter à déjeuner. Ce fut Mesdorino qui m'ouvrit. Quant au coup de sonnette annonçant l'arrivée de Truphème, je ne l'ai pas entendu. Mesdorino n'avait pas l'habitude de déjeuner au bureau ; il ne l'avait pas fait depuis plusieurs années.

Ceci semble établir la préméditation, puisqu'à midi moins un quart Mesdorino prenait la précaution de faire apporter un déjeuner, alors que la victime, dit-il, arriva à midi cinq.

Le juge a consulté M. Poirier, expert-comptable, pour examiner les livres de Mesdorino.

Mlle Charmaux sera confrontée demain avec Mesdorino au sujet des révélations qu'elle aurait faites sur les relations établies entre elle et son beau-frère.

CRABOS.

CHEZ LES SPORTIFS

Nous avons appris avec plaisir que pour récompenser les services qu'ils ont rendus aux sports, des lettres de félicitations ont été adressées par le ministre à MM. Fiorelli, sergent-major au 173e R. I. de Gentile et Pons, sergents.

Tous les sportifs se réjouissent de cette marque de distinction.

Les grandes lignes du programme d'éducation physique

Paris, 29 mars. — M. Edouard Herriot a informé dans la matinée le Conseil des ministre de son intention de saisir le Conseil supérieur de l'instruction publique d'un programme d'éducation physique par la commission des élèves.

Le projet envisage : 1° La création d'un institut national civil et militaire d'éducation physique, qui serait en même temps un centre d'enseignement pour des professeurs et des instructeurs civils et militaires et au centre de recherches théoriques et pratiques ; 2° la création d'instituts régionaux d'éducation physique, qui seraient aussi des centres de spécialisation pour les étudiants en médecine et des centres de préparation pour les candidats au certificat d'aptitude de l'enseignement à divers degrés.

Ces instituts seraient au nombre de cinq ; 3° L'organisation d'une inspection générale dans les établissements d'enseignement ; 4° l'extension des stages d'études physique réservées aux instituteurs et institutrices pour l'éducation intellectuelle ; 5° l'augmentation du nombre des heures consacrées à cette matière.

Le projet prévoit aussi le relèvement des crédits nécessaires à la réalisation de cette réforme.

Une mystérieuse affaire d'espionnage à Prague

On arrête deux soldats qui s'appréciaient à faire avec un avion

Berlin, 29 mars. — La police tchèque a arrêté deux soldats du régiment d'aviation de Prague qui s'appréciaient à prendre la fuite avec un appareil militaire.

Ces deux soldats étaient porteurs de faux-passeports et d'une importante somme d'argent qui leur avait été remise par un espion polonais.

La tentative des deux hommes n'échoua que parce qu'ils avaient emprunté chez l'aubergiste de leur propre un troisième pilote qui les dénonça immédiatement à ses chefs.

La police observe au sujet de cette affaire le plus grand secret.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 29 mars. — De l'*Avenir* :

« Comment M. Poincaré pourrait-il dresser son programme d'avenir financier autrement que sur les bases qui lui ont servi jusqu'ici ?

« Ces bases, appelées les du nom qu'il vous plaira : union nationale, concorde républicaine, etc., n'importe pourvu qu'elles demeurent solides car sans elles, rien n'est possible et tout s'effondrerait bientôt.

« C'est pourquoi si nous allons nous imposer le programme de Cocagne nous n'aurons pas d'inquiétude à ce sujet. Nous savons qu'il continuera le chapitre que vient de clore la session législative.

« L'idée ne nous est pas venue de demander si ce programme sera de gauche ou bien de droite. Il sera méthodique, positif, réaliste, national ».

De la Voix :

« Certains prédisent par avance contre la possibilité d'un discours de Carcassonne, s'opposant au discours de Bordeaux. Il ne s'efforcerait de résoudre le problème gouvernemental à leur guise favori. Politique socialiste ou politique de défense nationale, il faut choisir.

« S'il n'y avait, en effet, que ces deux routes à suivre les divers seraient sûrement d'amener définitivement le président du Conseil qui se fera jamais de politique socialiste. Mais, comme nous l'avons dit maintes fois, il y a un troisième chemin ouvert devant le pays comme devant le gouvernement. C'est celui du progrès social, le seul qui écarte vraiment le péril révolutionnaire. »

Du *Temps* :

« A Versailles, M. Blum était convaincu que l'expérience Poincaré échouerait, il la laissait passer avec ironie. Il s'aperçoit qu'elle a réussi, il la condamne avec aigreur.

« M. Poincaré ne pourrait cependant pas pour les beaux yeux de M. Blum et le triomphe du socialisme abdiquer sa volonté, oublier ses devoirs et manquer par sa faute une expérience qui réussit par ses qualités ».

Du *Goulois* :

« La vérité est qu'il existe entre toutes les puissances signataires du traité de Versailles une étroite solidarité pour le maintien du statut territorial de l'Europe.

« L'Alsace répond du Haut-Adige, qui répond de l'Alsace.

« C'est pourquoi nous n'avons jamais cessé — par-dessus les absurdes considérations de politique intérieure — de préconiser l'entente, la collaboration et l'alliance la plus solide entre la France et l'Italie, toutes deux dépositaires de la paix européenne.

Les négociations polono-lithuaniennes

Kaunas, 29 mars. — La délégation lithuanienne pour les négociations lithuano-polonaises sera composée de la façon suivante : MM. Voldemaras président du Conseil, président ; Zaunius, directeur au ministère des affaires étrangères ; Sidzikauskas, ministre de Lithuanie à Berlin et le général Radus Zenkavicius.

La délégation qui sera accompagnée d'experts, partira le 29 mars dans l'après-midi.

Le pacte d'arbitrage américano-belge

Bruxelles, 29 mars. — Le ministère des Affaires étrangères a reçu, jeudi matin, un télégramme de l'ambassadeur de Belgique à Washington annonçant que M. Kellog lui a communiqué le projet de traité d'arbitrage entre les Etats-Unis et la Belgique.

Ce projet a été transmis immédiatement à Bruxelles.

Le vote des femmes en Angleterre

Londres, 29 mars. — On prévoit que la loi donnant le droit de vote aux femmes sera adoptée en seconde lecture par le Parlement à une grande majorité.

Par application de cette loi les suffrages exprimés par les femmes seront supérieurs en nombre à ceux des hommes.

A TRAVERS LA CORSE

CALVI

La Candidature Landry

Plus de cent électeurs se sont réunis hier 27 mars, dans une salle de la Mairie à l'effet de constituer un comité de propagande en faveur de la candidature Landry.

Le succès de cette réunion a dépassé toutes les espérances des initiateurs, et les inscriptions affluent nombreuses au comité, qui présagent un résultat digne du député sortant.

Avant d'exposer le but de la réunion, le président provisoire, M. Semerica, demande à l'assemblée de procéder à la nomination du bureau définitif, qui est ainsi constitué à l'unanimité des électeurs présents : président, M. Semerica ; vice-présidents, MM. Dary et Massoni ; secrétaire, M. Orsini ; secrétaire-adjoint, M. Novelli ; assesseurs, MM. Malaspina, Colombani, Biasini, Bettefoco, Nardi, Arapovitch, Mariotti, Spinosi, Parinelli Ange et Dondero François.

Le président, après avoir remercié l'assemblée de la confiance qu'elle vient d'exprimer aux membres du bureau, expose le but de la réunion, qui est de grouper autour de M. Landry tous les électeurs calvais.

Il énumère tout ce que M. Landry, à fait pour le pays et engage tous ceux et tous les électeurs calvais à ne point l'oublier, et à faire la propagande nécessaire auprès des indifférents et même des réfractaires.

M. Jean Massoni prend ensuite la parole, et, dans une magnifique improvisation fait remarquer que M. Landry a jours été partisan de M. Landry. Il est obligé de reconnaître tout ce que l'homme a fait en faveur de Calvi et du pays en général, et que son œuvre l'a prouvé. C'est pourquoi, ajoute-t-il, il est aujourd'hui avec le député sortant, et engage les électeurs à lui donner leurs suffrages. Le discours du citoyen Massoni est unanimement applaudi par l'assemblée.

Le citoyen Spinosi Pascal a ensuite la parole, et dans un langage imagé qui est tout à son honneur, expose la situation de Calvi grâce aux efforts déployés par M. Landry. Il termine sa harangue en chantant sur l'air de la « Marseillaise », une chanson dédiée au député sortant, qui obtient un éclatant succès. Une acclamation couronne la péroraison enthousiaste du citoyen Spinosi.

Commencée à 20 heures, cette splendide réunion prend fin à 22 heures après l'assemblée est voté l'ordre du jour suivant :

« Les électeurs calvais, réunis le 27 mars, à 20 heures dans une salle de la Mairie, acclament la candidature Landry et s'engagent à la faire sortir victorieuse le 22 avril prochain. »

Le Président : SEMERIVA.
Le Secrétaire : ORSINI.

CORTE

A propos des élections

M. Pietri aurait voulu représenter au Parlement l'arrondissement de Sartène, qui pays d'origine, sans doute parce que le siège serait de tout repos ; mais les Sartenais ne l'entendent pas de cette oreille.

M. Pietri connaît, lui donc obligé, après avoir longtemps hésité, de poser sa candidature dans l'arrondissement de Corte, que ses amis qualifient trop volontiers de forteresse personnelle, malgré leurs défaites retentissantes qui ont marqué les dernières années de notre histoire politique.

Le chef du parti dit « d'Union républicaine », faisant contre mauvaise fortune bon cœur, est entré en campagne : une tournée de quelques jours lui a, paraît-il, dessillé les yeux.

Sa mission dans d'arrondissement de Corte, lui aussi bien que dans les cantons rattachés n'est pas celle que l'on espérait. Malgré le découpage électoral, le terrain est glissant. M. Pietri ne sait très bien. Aussi essaye-t-il d'accrocher en expliquant aux électeurs Corte-Centon qu'il pourrait, avec quelques certitudes (laissez-nous rire) ; en s'excusant de n'avoir rien fait jusqu'à présent, mais en promettant qu'il n'en sera pas de même, à l'avenir. Ah ! il faut rendre cette justice à M. Pietri : n'est qu'il ait jamais à coup de promesses, qu'il ne craint pas d'offrir le même panier à plusieurs candidats, mais en se réservant le bel de la réalité qui est de faire la nomination après les élections. On sait ce que parler veut dire.

Il paraît d'autre part, que notre concurrent, l'ancien député-maire de Bastia, M. Pierangeli, se présente aux électeurs comme un ajoutre du catholicisme, ou plutôt comme un ajoutre de Dieu, ce qui n'est pas de nature à rendre impossible un rapprochement entre les radicaux-socialistes et les groupes de droite de la Chambre des Députés.

Décisément nos adversaires veulent faire de la religion un tremplin électoral. Les convictions sont nombreuses et si l'on va de ce train, on se trouvera bientôt dans l'obligation de canoniser tous les candidats du parti dit d'Union républicaine.

Nous, M. Pietri, vous n'êtes pas convaincu. Nous ne parlons pas le même dialecte, nous n'avons pas les mêmes mœurs, nous n'avons pas le même teint. Vous êtes sartenais, et, en vous, tout indique que vous n'êtes pas qualifié pour nous représenter au Parlement.

L'arrondissement de Corté, sacrifié depuis longtemps aux ambitions politiques d'une famille qui n'a rien de commun avec nous, n'entend pas se laisser berner une dernière fois par une aristocratie qui, tout pour les besoins de la cause, veut se donner une allure démocratique en arborant la cheminé kaki et la casquette.

AJACCIO

La conférence sur Joseph Conrad. — C'est par une agréable causerie que la conférence du 17 avril sur l'*Influence exercée par un marin, Joseph Conrad*, sur l'œuvre de Joseph Conrad, le grand romancier anglais qui vient de mourir, a été annoncée comme devant être faite par notre ami Joseph Renucci.

Elle se tera par l'éminent écrivain et conférencier G. Jean Aubry, sous les auspices de la Croix Rouge et au profit de la Goutte de lait d'Ajaccio.

Le dirigeable 'Italia' partira le 13 Avril

Rome, 29 mars. — Le départ du dirigeable « Italia » de Milan, est fixé au 13 avril. Avant son départ, il sera solennellement baptisé par le Cardinal Tosi, archevêque de Milan.

La princesse royale en sera la marraine.

Le dirigeable n'ira pas directement à Kingsbay. Il s'arrêtera pendant quelque temps à Stolpe, sur la Baltique, d'où il partira aussitôt que le hangar de Kingsbay sera prêt.

Mgr Ceretti poursuit M. Jacques Sadoul

Annecy, 29 mars. — Le correspondant de l'*Echo de Paris* annonce que Monseigneur Ceretti, ancien nonce apostolique à Paris, assigne devant les tribunaux M. Jacques Sadoul pour des propos diffamatoires qu'il aurait tenus au cours d'une conférence communiste.

M. Chaux, gérant du journal *Le Travailleur*, qui reproduisit ces propos, est également poursuivi.

La béatification des papes Pie IX et Pie X

Rome, 29 mars. — Le procès de béatification de LL. SS. Pie IX et de Pie X sont désormais dans leur dernière phase. Le pape actuel a manifesté l'espoir de pouvoir prochainement exalter ces deux papes ayant les termes de son pontificat ainsi que Léon XIII et Benoît XV.

Ces pontifes ont, en fait, illustré l'Eglise par des actes dans lesquels on veut voir la main de la providence.

Sinistres maritimes

Le Havre, 29 mars. — On annonce de Santiago, (Chili), que le voilier « Halli », allant à Carthagène avec un chargement de pétrole est en perdition.

L'équipage de 32 hommes et les cinq passagers, qui se trouvaient à bord auraient été sauvés.

Paris, 29 mars. — On mande de Saint-Paul, que le navire américain « Steelmaker », allé d'de Nouméa à Honolulu avec échoué sur les récifs de Monadelet dans le groupe d'Ellice.

L'équipage n'est pas en danger.

Une tempête de vent ravage le Roussillon

Perpignan, 29 mars. — Une nouvelle tempête de vent qui a pris des proportions de cyclone s'est abattue sur le Roussillon mais plus particulièrement sur le littoral.

A Canet-Plage l'ouragan a démoli une villa et interrompu les travaux de construction du casino.

Dans la Marine

Paris, 29 mars. — M. Georges Leygues, ministre de la Marine, a soumis à la signature du président de la République des décrets portant promotion au grade d'ingénieur-général de première classe du génie maritime, l'ingénieur général de deuxième classe du génie maritime, les ingénieurs en chef Briand et Mouchard.

Un brillant mariage

Paris, 29 mars. — A midi a eu lieu en l'église Saint-Philippe du Roule, le mariage de M. Jean Millerand, fils de M. Alexandre Millerand, ex-président de la République, sénateur, avec Mlle André Lebert.

Les témoins de la mariée étaient son oncle, M. Clemens et M. Flourjellier ; ceux de M. Jean Millerand, son oncle M. Lavayar et M. Nobel.

Les membres du corps diplomatique et de nombreuses personnalités ont assisté à cette cérémonie. La bénédiction a été donnée par Mgr Chapuis. Une réception a eu lieu ensuite au domicile de Mme Alexandre Millerand.

Le prix littéraire de la "Revue Maritime"

Paris, 29 mars. — Le prix littéraire, créé récemment par la revue maritime, pour récompenser le meilleur manuscrit écrit sur la mer, a été décerné à M. Jacques Guillemard, 26, rue du Perrey, au Havre, pour un ouvrage *L'Oiseau Noir*, portant la devise : « S'il n'est nécessaire, il est indispensable considérée des officiers ».

Ce nouveau prix sera publié dans la Revue Maritime, à partir du mois de mai.



Après les repas
l'alcool de menthe
RICQLÈS
favorise la digestion

AGENCE

TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA

Les créanciers présumés du sieur Amuzi Paul, négociant à Bastia, déclaré en état de liquidation sont invités à se rendre le mardi 24 avril 1928 à 14 heures en la chambre du Conseil du Tribunal aux fins de vérification et affirmations de créances.

CÉRÉALES-ISSUES
ACHAT - VENTE
POMMES DE TERRE
LÉGUMES SECS
Paul BORG
11, rue du Contrôle Civil, TUNIS
MAISON FRANÇAISE

Demandez UN PONTENOVO

VIN DU CAP AU QUINQUINA

LIBRAIRIE PAPETERIE
MADEMOISELLE CAMPANA
Cours Docteur Fauvle
(En face de la Citadelle) — BASTIA
Dépôt des Messageries Hachette (Haute-Ville) : Journaux de Paris et régionaux ; Publications de toutes sortes ; Abonnement gratuit à tous journaux et revues ; Livres classiques en usage dans les écoles primaires et les établissements d'enseignement secondaire ; Assortiment de livres de lecture à l'usage de la jeunesse.
Fournitures scolaires et articles de bureau.
Remises aux membres de l'enseignement.

LE JOURNAL DES RETRAITES
1, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV^e
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa campagne pour la pérégnation et le minimum vital de retraite.
Directeur : Auguste Anouvrin, dit Aug. Frayal.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 536.80 - Spécimen sur demande

Il faut en ce moment faire des ÉCONOMIES.
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, fourrures, sacs et bijoux, etc...
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
24 francs !
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris.

Quand il parle pour vous notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais

L'Echo Touristique de la Corse
Littéraire, anecdotique, pittoresque, descriptif et bibliographique.
Deuxième année. HUIT PAGES par an, bimestriel. (Compte postal N° 211-44, Paris).
Directeur : A. Cimet, Libraire de la Corse, 43, rue St-Lazare, à Paris. Spécimen franco.

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gérant : LUCIEN CORDIER

BOURSE DE PARIS du 29 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	Hausse	Baisse										
3 % PERPETUEL	69 10	69 10	COMPAGNIE ALGERIENNE	1565 »	»	BEMBE 1899	101 25	101 25	COMPTANT			MEYER CHARLTON	171	170
3 % 1903	69 10	69 10	CRED. NATION. D'ESCOMPTE	1185 »	1182 »	TUNIS 4 %	178 »	178 »	CH. DE FER ROUTIER ALGERIE	178 »	178 »	TALOS LUZERNAC	1525	1530
3 % 1907	74 50	74 50	CREDIT FONCIER DE FRANCE	1180 »	1180 »	TUNIS 5 % 1914	417 »	417 »	CH. DE FER DEPARTEMENT	417 »	417 »	ROYAL DUTCH	2745	2740
3 % 1909	74 50	74 50	CREDIT LYONNAIS	1660 »	1660 »	BANQUE NATIONALE MEXIQUE	67 »	67 »	DOCKS MARSEILLE ARGENTINE	1000 »	1000 »	SHELL	810	810
3 % 1910	74 50	74 50	SOCIETE GENERALE	1220 »	1220 »	— OTTOMANE	67 »	67 »	LYONNAISE DES EAUX CAP	1000 »	1000 »	Fonds d'Etat Etrangers		
3 % 1911	69 50	69 50	SOCIETE GENER. FONCIER	1220 »	1220 »	CREDIT FONCIER EGYPTIEN	1220 »	1220 »	ELECTRICITE PARIS	1220 »	1220 »	ESPAGNE 4 %	87 75	87 75
3 % 1912	69 50	69 50	SUEZ CAPITAL	1220 »	1220 »	WAGONS LITS ORD.	1220 »	1220 »	UNION ELECTRICITE	1220 »	1220 »	ARGENTIN 4 % 1886		
3 % 1913	69 50	69 50	SUEZ PARTS	1220 »	1220 »	CENTRAL MINING	1220 »	1220 »	PERSEVERANCE	1220 »	1220 »	BELGIQUE 3 %	87 »	87 »
3 % 1914	69 50	69 50	RIO TINTO	1220 »	1220 »	ORIENTAL CARPET	1220 »	1220 »	LYONNAISE	1220 »	1220 »	BRESIL 5 % 1909	16 50	16 50
3 % 1915	69 50	69 50	PETROLEUM	1220 »	1220 »	SOMMIDIER	1220 »	1220 »	GAZ DE PARIS	1220 »	1220 »	BULGARIE 4 % 1888	113 »	113 »
3 % 1916	69 50	69 50	LYON GAZ	1220 »	1220 »	FIVES LILLE	1220 »	1220 »	SAINT-GOBAIN	1220 »	1220 »	CHINE 4 % 1895	102 »	102 »
3 % 1917	69 50	69 50	NORD CAPITAL	1220 »	1220 »	VERRERIE CARMAUX	1220 »	1220 »	B'UNIS MIDI ordre	1220 »	1220 »	EGYPTE UNIFIE	450 »	450 »
3 % 1918	69 50	69 50	ORLEANS ordre	1220 »	1220 »	B'UNIS MIDI nominal	1220 »	1220 »	— FIVES LILLE	1220 »	1220 »	HELLEN 7 %	371 »	371 »
OBLIG. CAISSE AUTONOMES	447 »	447 »	SANTA-FE CIE DE FER	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS D'ORPEN	1220 »	1220 »	ITALIE 3 %	1220 »	1220 »	JAPON 4 % 1899	1220 »	1220 »
CREDIT NATIONAL 1916	447 »	447 »	VIVI, ELECTRICITE	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	JAPON 4 % 1905	1220 »	1220 »	MEXIQUE 4 % 1899	1220 »	1220 »
— 1921	447 »	447 »	COMP. GEN. ELECTRICITE	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	ROUMANIE 4 % 1903	1220 »	1220 »
— 1922	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	RUSSIE 1 % 1889	1220 »	1220 »
— 1924	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
ONAT 2 1/2 1915	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— — 1920	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— — 1921	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— — 1922	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— — 1924	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— — 1925	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— — 1926	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— — 1927	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— — 1928	447 »	447 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
TERME			— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
BANQUE DE FRANCE	1725 »	1720 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— NATION. DE CREDIT	1.41 »	1.41 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
— PARIS & PAYS BAS	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »
UNION PARISIENNE	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »	— ETABLISSEMENTS KUHLMANN	1220 »	1220 »

CHANGES	
Londres	124 05
New-York	25 »
Allemagne (100 reichsmarks)	617 75
Belgique	350 »
Espagne	426 75
Hollande	1.031 »
Suisse	481 »
Prague	74 40
Russie	132 50

60 fr. de musique pour 5 f. 50
Offerts à nos Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS



ALBUM N. — 20 morceaux classiques et modernes pour piano ou harmonium. Prix : 6 fr. 50.
ALBUM B. — 20 morceaux pour piano ou violon : 7 fr. 50.
ALBUM B bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon ou mandoline avec 4 fr 50.
ALBUM 6. — 20 morceaux à quatre mains : 6 fr. 50.
ALBUM LES VACANCES ENFANTINES, chansons en 2 volumes et modernes, danses, rondes, etc., 20 petits, avec paroles : 7 fr. 50.
ALBUM 7. — Rien que de moderne, 18 morceaux dans chacun est contenue 4 Polka, de Coubi... Adolf Blaetzlas, etc. : 6 fr. 50.
ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 6 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à au PETIT BASTIAIS, 8, Boulevard du Palais, Bastia

Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux piano très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.
Les deux albums réunis : 6 fr. 50 francs.
Les Berceaux Enfantines, amusantes, morales et instructives.
Quatre ayantées différentes : 2 fr. 50.

tout pour..... électricité salles de bains chauffage central
chez: g. quiducci
34-36, boulevard paoli
bastia
maison de confiance fondée en 1912
Téléphone 1-20



E. CORDIER & FILS, Agents Généraux pour la Corse
8, Boulevard du Palais - BASTIA
UNE RÉFÉRENCE : Plus de 200 machines de tous modèles vendues en Corse
ACHAT - ECHANGE toutes marques
Facilités de Payement - Tous renseignements sur demande

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN REPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
BULLETIN D'ABONNEMENT
M.....
demeurant à.....
déclare souscrire un abonnement de.....
au Petit Bastiais à partir du.....
SIGNATURE
Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : Ajaccio 132.
TARIF DES ABONNEMENTS
CORSE. — Un an : 62 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DEPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois 17 francs.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

Compagnie Fraissinet
DEPARTS DU CONTINENT
POUR LA CORSE
Service d'été
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice, pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Bel-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Bel-Rousse, 18 h.
DEPARTS DE LA CORSE
POUR LE CONTINENT
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 18 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 2, de Bastia pr Nice, à 19 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 19 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 14 bis, Cours Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce. — Comptes de chèques. — Comptes de dépôts à préavis et à échéances. — Lettres de crédit. — Opérations de change. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Opérations sur titres. — Garde de titres. — Prêts sur titres. — Encaissement des tous coupons. — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages. — Renseignements financiers, industriels et commerciaux. — Surveillance de portefeuilles, etc.
LOCATION DE COFFRES-FORTS
Compartiments depuis 50 fr. par an

STÉNO-DACTYLO
Ecole JAMET-BUFFEREAU
102, Boulevard de BASTIA, 20, Bould Paoli et Marseille, 16, Allées de Meilhan.

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND
ALBAN
SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

10e ANNEE — N° 72
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
SAMEDI 31 MARS 1928
DIRECTION-RÉDACTION ADMINISTRATION
8, Bd du Palais & 1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 6-03
BUREAUX A PARIS
11, Rue de St-Georges-Estelère
Téléphone : Pleyel 45-87
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
Compte Chèques Postaux : Marseille 00162
ABONNEMENTS
Un an | 6 mois | 3 mois
Corse..... 56 | 32 | 62
Confin. et Colon. 67 | 32 | 85
Etranger..... 94 | 50 | 60 | 130
57 | 46 | 50 | 150
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
PUBLICITÉ
La publicité a.-m.-locale est reçue aux Annonces Parisiennes, 16, rue de la Bourse (1er) et dans toutes les agences Havas de publicité.

Le Petit Bastiais

QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

L'ÉLECTION DE BASTIA

La Leçon des Chiffres

On ne comprend pas très bien pourquoi les organes de M. Pierangeli reviennent aujourd'hui aux élections qui ont eu lieu déjà au mois de mars 1924. Pierangeli n'a-t-il pas conclu alors à la victoire de M. Pierangeli ?

Avec ses 6.432 suffrages, M. de Moro-Giafferri a obtenu la bonne majorité de l'arrondissement où il se représente, et les 98 voix en plus données à M. Pierangeli n'ont amené à ce dernier que le droit de voter pour quatre candidats. La majorité de la liste Landry a été supérieure à celle de l'autre liste, et M. de Moro-Giafferri aurait battu M. Pierangeli en 1924 si la lutte avait été engagée entre eux. On sourira au rappel persistant des 98 voix obtenues en plus par M. Pierangeli ; on a déjà compris que ce n'est pas son parti qui les lui a données, qu'il a été resté minoritaire dans l'arrondissement. On n'ignore pas d'ailleurs quelle campagne a été menée non seulement dans l'arrondissement de Bastia, mais dans tout le département, local spécialement en faveur de M. Pierangeli. N'a-t-il pas pu être sauvé, ce n'est certainement pas sa faute, ni celle de ses parents et de ses intimes, hallant le rappel partout.

Cela dit, les lecteurs lisent sont peu avertis n'a pas été sans observer que les chiffres ont eux-mêmes les deux candidats en tête n'ont aussi pas exacts.

On les donne en effet, sous une forme qui prête à l'équivoque, et une équivoque naturellement volontaire.

Les chiffres en question s'appliquent en effet à l'ancien arrondissement de Bastia.

Les comédiens de notre concurrent pouvait s'amuser à retirer les chiffres obtenus par MM. de Moro-Giafferri et Pierangeli, de la somme qui les donnerait, dans l'arrondissement de Bastia, celui que à 6.432 suffrages de six cantons ayant suffragé en a ajoute les quatre cantons de la Balagne : l'arrondissement actuel, enfin, où l'on doit, de 22 ans, voter sur les noms de MM. de Moro-Giafferri et Pierangeli.

S'il y a, dans le vieil arrondissement de Bastia, d'après les chiffres de 1928, une différence de cent voix en faveur de M. Pierangeli, il y a, dans le nouvel arrondissement de Bastia, une différence de plus de sept cents voix en faveur de M. de Moro-Giafferri.

On saisit bien : si l'on devait proclamer le résultat de l'élection du 29 avril sur les chiffres de 1928 dans les seize cantons de l'arrondissement actuel de Bastia, M. de Moro Giafferri battrait M. Pierangeli à plus de 700 voix de majorité.

La étude l'importance des organes pierangelistes qui ont fabié sur les chiffres de 1928 comme sur une victoire anticipée.

Cette impudence, n'est-ce pas, ils eussent dû se dispenser de la commettre, à moins qu'ils n'aient eu l'espoir que nous ne l'aurions pas relevée. En fait, elle a été relevée par tout le monde.

△

Libre également à lui de traiter de convaincre l'opinion que, par rapport aux chiffres de 1924, qui donnent plus de 70 voix de majorité à M. de Moro-Giafferri, il a gagné la bataille dans certains cantons.

L'électeur jugeant impartialement, trouvera la situation de ce point de vue sait pertinemment que jamais la marge signalée ne pourra être combiée : que les progrès que M. Pierangeli a pu faire dans certains cantons sont largement compensés par ceux réalisés par M. de Moro Giafferri dans certains autres.

D'ailleurs, la situation est connue, et n'a été communément les deux ou trois cantons, sur seize, où M. Pierangeli est à peu près sûr d'avoir la majorité.

△

M. Pierangeli a eu la certitude de sa défaite lorsqu'il a connu la nouvelle formation électorale de l'arrondissement.

S'il se présente par amour-propre, ayant trop longtemps à son gré trop vivement attendu l'heure d'une réparation qu'on ne lui doit pas, on ne peut que le complimenter.

Mais après avoir renoncé à tout espoir, il n'en est de nouveau garanti, et M. Pierangeli occupe maintenant les quelques heures que lui laisse la campagne à faire des pointages, qui sont devenus légendaires en Corse, c'est à dire à torturer les chiffres. Car M. Pierangeli se présente pour lui, non pour les principes. Il se présente pour dire où non pour affirmer un programme et une politique.

Et puisqu'il est l'homme du simple résultat électoral, il n'y a plus à le compliquer de sa bonarité, mais à le plaindre de ses illusions dont il a été fait, ci-dessus, une simple et élémentaire démonstration.

Cyrn.

LA TRAVERSÉE AÉRIENNE DE L'ATLANTIQUE

La tentative des aviateurs allemands provoque un très vif intérêt

Partout, de nombreux paris sont engagés



LES PILOTES LOSSE, KOEHL ET VON HUNEFELD

New-York, 30 mars. — La tentative du « Bremen » est actuellement le grand event du jour. Si les communications sont nombreux et souvent contradictoires on a cependant l'espoir que l'équipage allemand réussira dans sa tentative.

Le raid, 33-m., a été méticuleusement préparé et les aviateurs, entièrement à leurs manœuvres préliminaires, attendent le moment propice du départ avec calme et sans aucune hâte à Holt Street, où de nombreux paris ont été échangés.

Rien ne change des prévisions à l'entour de ce qu'en dans le journal de nos adversaires ?

Nous sommes persuadés que ce rapporter enthousiaste n'est pas partagé les membres chefs de parti du canton qui accompagnaient M. P... Tous, M. Preziosi excepté, pensaient en outre d'être encore avec succès l'examen de certificat d'études primaires.

La surveillance de l'aérodrome

Londres, 30 mars. — *Le Daily Mail* apprend de Baldwane que les soldats de l'état libre qui gardent le *Bremen* sur les rangs avec un nouvel appareil.

La nuit est reçu l'ordre de tirer sur quiconque essaierait de pénétrer dans l'aérodrome.

Les préparatifs des aviateurs français

Paris, 30 mars. — Toute l'attention a été concentrée ces jours-ci sur la tentative allemande d'enfant plus émouvante qu'elle soit à quelques jours d'intervalle l'échec d'Hinchliffe et de miss Mackay.

Cependant, nos aviateurs se préparent eux aussi : trois équipages français tenteront bientôt prêts à tenter l'aventure. Detroyat, d'abord, qui s'est tenu en réserve seul, sur un avion amené d'un moteur de 300 chevaux à refroidissement à air ; Paillard et le capitaine Coulomeau qui vont s'élancer des rives sur un monoplan sur moteur de six chevaux du type Jean Hubert et, d'autre part, Maurice Drouhin qui survolera à Orly le montage de son « Arc en Ciel ».

Telles sont nos trois chances prochaines, immédiates. Enfin, dès leur retour, Costes et Le Brix, avides de nouveaux lauriers, se mettront, eux aussi, en route vers la rive américaine.

LA CRISE FERROVIAIRE

Les taxes sur les transports

L'augmentation récente des tarifs de transports par voie ferrée a appelé l'attention sur la situation de nos grands réseaux. Certains ont voulu voir dans les conventions de 1921 la cause du déficit qui s'annonçait et se poursuit. A cette appréciation, je me bornerai à rappeler les résultats d'exploitation des réseaux exercices pour l'ensemble de nos chemins de fer d'intérêt général. Pour l'année 1920, dernière année, le déficit était de 2.314.000 francs ; en 1922, premier exercice suivant les conventions, il était de 1.107.000 francs, il était de 1.116.000 fr. en 1923 ; de 456 millions en 1924 ; de 584 millions en 1925 ; l'exercice 1926 se soldant par un excédent de 368 millions.

Ainsi, et malgré les charges de toute nature imposées aux réseaux, leur situation financière s'était avant de s'améliorer de 1921 à 1926 ; le déficit de l'année 1920, subsiste de 2 milliard, avait fait place à un excédent de recettes de 584 millions. Ces chiffres montrent mieux que toute autre argumentation l'heureuse influence que les conventions de 1921 ont eu sur la situation des réseaux. Il est vrai qu'en 1927 l'exercice semble devoir se solder par une insuffisance de 300 à 350 millions et l'on peut prévoir pour l'exercice 1928 une insuffisance de près d'un milliard. Pourquoi ?

Lorsque l'on examine de près les charges nouvelles imposées aux transports, on remarque immédiatement l'augmentation des charges fiscales qui en frappent. Certes, dès 1918, alors qu'on cherchait de tous côtés des matières imposables, on avait eu recours à des taxes sur des transports. On remouvelait les erreurs déjà suivis après la guerre de 1870.71 et qui n'avaient pas manqué d'avoir les plus regrettables conséquences sur le développement du trafic ferroviaire. Mais, la loi du 3 août 1926, en même temps qu'elle unifiait l'échelle de ces impôts, devait, en harmonie d'ailleurs avec le rapport des experts, en aggraver singulièrement le taux. C'est ainsi que les voyageurs qui étoit en 1913 de 12% de prix de base, était porté en 1926 à 32% du prix total, majoration comprises, ce qui correspond à un taux de 63,25 % du prix de base. Veut-on voir quelles charges totales aboutit cette fiscalisation pour l'industrie des transports ? En 1913, l'impôt sur les transports par voie de fer rapportait au Trésor 128 millions ; en 1927, son montant dépassera 1.400 millions. Que l'on revienne au taux d'impôt de 1913, que, compte tenu de la dévaluation du franc, on réduise à 640 millions le rendement de l'impôt sur les transports, il reste encore, pour les réseaux ferroviaires, une diminution de charges de 1.400.000.000 de francs ; celle-ci leur permettrait de combler leur déficit d'exploitation, tout en réalisant même certaines réductions de tarifs.

Certes, loin de nous la pensée de reprocher au gouvernement les mesures qu'il a prises en août 1926. Il importait d'abord de couvrir au plus presse ; le navire faisait eau de toutes parts ; il fallait l'empêcher de couler ; coûte que coûte, on devait assurer l'équilibre du budget en faisant appel à des recettes nouvelles et *immédiatement réalisables*. Mais, une fois la situation financière rétablie et définitivement assise, il importera au plus haut point de revenir sur cette fiscalité excessive, il conviendra de renoncer à toute taxation impulsive de revenus qui sont la source de l'impôt. Reconnaître ce principe, frapper de façon particulièrement lourde les transports, c'est aller au rebours même de son but, c'est tarir l'impôt dans sa source même. On peut faire confiance, pour cette revision, à la sagesse avisée de M. le président du Conseil R. Poincaré.

Au reste les transports par chemin de fer, frappés plus lourdement que les transports par eau et que les transports par automobiles publics, le sont également plus que les autres formes de l'activité commerciale et industrielle du pays. En veut-on un exemple ?

Les chemins de fer ont été exonérés de la taxe sur le chiffre d'affaires, tout au moins pour les recettes effectuées en vertu de tarifs homologués. Cette taxe comporte aujourd'hui des taux de 2%, 4%, 12 0/0, suivant les catégories. Or, qu'on compare à ces taux ceux qui frappent les transports : 32,5% pour les transports de voyageurs, 63% pour les autres de lere : 3,55% et 11,5 0/0 pour les marchandises.

Aussi, M. André Tardieu pouvait-il dire à la Chambre, le 9 décembre dernier, en termes sévères : « J'ai le droit de dire que les transports par voie ferrée paieront à eux seuls le tiers environ de tout autre impôt. Prenons l'exemple d'une place de bourse Marseille paie 6% alors que celui qui achète un diamant ou un bijou ne paie que 13%. »

Les conséquences de cet état de choses ne se sont que trop fait sentir. On a immédiatement constaté le déclassement des voyageurs, la diminution du trafic des marchandises, la disparition de certains services que ne dédaignent sans doute les transports moins imposés. Le distingué rapporteur général du Sénat, M. R. Chéron, M. rapportait à l'occasion de l'exercice du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1927 :

Pour les sept premiers mois de 1927, par rapport à 1926, disait-il, l'impôt sur les transports commerciaux n'avait

Les taxes sur les transports (suite)

augmenté que de 3 millions, alors qu'on escomptait pour cette même période un supplément de 317 millions. Cette différence en moins de 406 millions est de 43,5%.

On a donc pu croire avec raison que, contrairement à la justice fiscale, certaines taxes économie nationale, taxes les plus fortement frappées des recettes exercées, pour l'ensemble de nos chemins de fer d'intérêt général. Pour l'année 1929, dernière année, le déficit était de 2.314.000 francs ; en 1922, premier exercice suivant les conventions, il était de 1.107.000 francs, il était de 1.116.000 fr. en 1923 ; de 456 millions en 1924 ; de 584 millions en 1925 ; l'exercice 1926 se soldant par un excédent de 368 millions.

Ainsi, et malgré les charges de toute nature imposées aux réseaux, leur situation financière s'était avant de s'améliorer de 1921 à 1926 ; le déficit de l'année 1920, subsiste de 2 milliard, avait fait place à un excédent de recettes de 584 millions. Ces chiffres montrent mieux que toute autre argumentation l'heureuse influence que les conventions de 1921 ont eu sur la situation des réseaux. Il est vrai qu'en 1927 l'exercice semble devoir se solder par une insuffisance de 300 à 350 millions et l'on peut prévoir pour l'exercice 1928 une insuffisance de près d'un milliard. Pourquoi ?

Lorsque l'on examine de près les charges nouvelles imposées aux transports, on remarque immédiatement l'augmentation des charges fiscales qui en frappent. Certes, dès 1918, alors qu'on cherchait de tous côtés des matières imposables, on avait eu recours à des taxes sur des transports. On renouvelait les erreurs déjà suivis après la guerre de 1870.71 et qui n'avaient pas manqué d'avoir les plus regrettables conséquences sur le développement du trafic ferroviaire. Mais, la loi du 3 août 1926, en même temps qu'elle unifiait l'échelle de ces impôts, devait, en harmonie d'ailleurs avec le rapport des experts, en aggraver singulièrement le taux. C'est ainsi que les voyageurs qui était en 1913 de 12% de prix de base, était porté en 1926 à 32% du prix total, majoration comprises, ce qui correspond à un taux de 63,25 % du prix de base. Veut-on voir quelles charges totales aboutit cette fiscalisation pour l'industrie des transports ? En 1913, l'impôt sur les transports par voie de fer rapportait au Trésor 128 millions ; en 1927, son montant dépassera 1.400 millions. Que l'on revienne au taux d'impôt de 1913, que, compte tenu de la dévaluation du franc, on réduise à 640 millions le rendement de l'impôt sur les transports, il reste encore, pour les réseaux ferroviaires, une diminution de charges de 1.400.000.000 de francs ; celle-ci leur permettrait de combler leur déficit d'exploitation, tout en réalisant même certaines réductions de tarifs.

Certes, loin de nous la pensée de reprocher au gouvernement les mesures qu'il a prises en août 1926. Il importait d'abord de couvrir au plus presse ; le navire faisait eau de toutes parts ; il fallait l'empêcher de couler ; coûte que coûte, on devait assurer l'équilibre du budget en faisant appel à des recettes nouvelles et *immédiatement réalisables*. Mais, une fois la situation financière rétablie et définitivement assise, il importera au plus haut point de revenir sur cette fiscalité excessive, il conviendra de renoncer à toute taxation impulsive de revenus qui sont la source de l'impôt. Reconnaître ce principe, frapper de façon particulièrement lourde les transports, c'est aller au rebours même de son but, c'est tarir l'impôt dans sa source même. On peut faire confiance, pour cette revision, à la sagesse avisée de M. le président du Conseil R. Poincaré.

Au reste les transports par chemin de fer, frappés plus lourdement que les transports par eau et que les transports par automobiles publics, le sont également plus que les autres formes de l'activité commerciale et industrielle du pays. En veut-on un exemple ?

Les chemins de fer ont été exonérés de la taxe sur le chiffre d'affaires, tout au moins pour les recettes effectuées en vertu de tarifs homologués. Cette taxe comporte aujourd'hui des taux de 2%, 4%, 12 0/0, suivant les catégories. Or, qu'on compare à ces taux ceux qui frappent les transports : 32,5% pour les transports de voyageurs, 63% pour les autres de lere : 3,55% et 11,5 0/0 pour les marchandises.

Aussi, M. André Tardieu pouvait-il dire à la Chambre, le 9 décembre dernier, en termes sévères : « J'ai le droit de dire que les transports par voie ferrée paieront à eux seuls le tiers environ de tout autre impôt. Prenons l'exemple d'une place de bourse Marseille paie 6% alors que celui qui achète un diamant ou un bijou ne paie que 13%. »

Les conséquences de cet état de choses ne se sont que trop fait sentir. On a immédiatement constaté le déclassement des voyageurs, la diminution du trafic des marchandises, la disparition de certains services que ne dédaignent sans doute les transports moins imposés. Le distingué rapporteur général du Sénat, M. R. Chéron, M. rapportait à l'occasion de l'exercice du projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1927 :

Pour les sept premiers mois de 1927, par rapport à 1926, disait-il, l'impôt sur les transports commerciaux n'avait augmenté que de 3 millions, alors qu'on escomptait pour cette même période un supplément de 317 millions. Cette différence en moins de 406 millions est de 43,5%.

On a donc pu croire avec raison que, contrairement à la justice fiscale, certaines taxes économie nationale, taxes les plus fortement frappées des recettes exercées, pour l'ensemble de nos chemins de fer d'intérêt général. Pour l'année 1929, dernière année, le déficit était de 2.314.000 francs ; en 1922, premier exercice suivant les conventions, il était de 1.107.000 francs, il était de 1.116.000 fr. en 1923 ; de 456 millions en 1924 ; de 584 millions en 1925 ; l'exercice 1926 se soldant par un excédent de 368 millions.

Ainsi, et malgré les charges de toute nature imposées aux réseaux, leur situation financière s'était avant de s'améliorer de 1921 à 1926 ; le

les. De toutes parts se créent des postes nouveaux ou doivent être développés.

Cette discussion a eu pour effet d'amener le gouvernement à accepter au moins dernier d'après lequel il pourra accorder des autorisations spéciales : quant aux postes destinés aux ouvriers et employés techniques, ils continueront à être autorisés comme par le passé.

On ne sait, certes, qu'apprécier le gouvernement de soumettre le vote-cadre d'un statut définitif ; on ne doit méconnaître, d'autre part, l'utilité d'un régime provisoire consacrant enfin de la liberté surveillée.

Mais il est évident que c'est aller trop loin que de s'interdire d'autoriser des postes nouveaux et de refuser aux postes existants la possibilité d'améliorer leurs caractéristiques.

On ne voit pas pour quelles raisons d'ordre général une industrie qui est, à l'heure actuelle, en plein développement et en pleine recherche, se trouverait radicalement paralysée dans son effort de progrès.

Nous devons, au contraire, tendre à ce que les postes prises français augmentent leur puissance.

Aujourd'hui, il suffit de se mettre à l'écoute pour se rendre compte que, sur notre petite longueur d'onde, les meilleures postes ont été construits depuis deux ans par les grands postes étrangers. Il y a là un inconvénient et, dans certains cas, un danger.

Souhaitons, au contraire, que cet état de choses se modifie au plus tôt et que nous puissions de la sorte à nouveau avoir des postes français.

Un conflit s'est élevé entre les cultivateurs d'Aurillac et les marchand en gros. Ils ne sont pas d'accord sur le prix. La coutume voulait que les marchands donnaient jadis un kilo pour chaque poule de trois pièces de volailles ; on appelait cela : la tonsure. Après la guerre, cet usage cessa et voici que les négociants réclament la tonsure.

Les paysans refusent et le Cantal reste à la ferme ! Espérons qu'il en sortira.

CHEZ BONNIN...

OH ! GUSSE !...

UN

BASTIA-COCKTAIL

PERTE DE TEMPS

Timeo in manus partout, sauf au ministère des Finances.

Un de nos lecteurs perdit deux bons du Trésor et en avisa M. le ministre. Au bout de deux mois, le service des titres parisien de l'avisé lui accusa réception de son opposition.

Pour la marche à suivre, disait l'avis, adressez-vous à M. l'Agent judiciaire du Trésor, rue de Rivoli, corridor du Midi.

Le prêteur complaisant s'exécuta, tout en songeant qu'il n'y a pas eu d'autres du corridor du Midi au pavillon de Flore, et qu'il eût été plus simple de lui demander un reçu-à-décharger pour qu'il ajoute de l'avisé d'avoir à...

— Oui, mais... et les illusions évanouies ? »

SUCCESSIONS INTESTATES

— Ne m'en parlez pas, soupirait-on après la ce le... voir chercher ?

ÉCHOS

Billet Parisien

Un matin de printemps. — C'était dans les années héroïques — les Parisiens, habitués aux bombardements lointains, avaient la désagréable surprise de constater qu'il pleuvait des obus en plein soleil sans que l'on entendît la présence d'un avion dans le ciel aux nuages.

La fameuse Berthe avait été mise en batterie à 127 kilomètres de Paris et commençait de nous arroser. C'était le 23 mars 1918. Il y a eu dix ans l'autre jour.

Ne je rappelle cela, ce n'est point pour ranimer les mauvais souvenirs au cœur de nos concitoyens, mais pour ne répéter avec eux que ces temps fatalités sont révolus et souhaiter ardemment qu'ils ne reviennent jamais.

D'ailleurs, je n'aurais pas pensé à marquer cet anniversaire — car tout s'oublie — si je n'avais lu dans un feuille que le colonel allemand Scherning, au cours d'une conférence qu'il a faite en Autriche, a donné quelques précisions sur la Berthe, qu'il est intéressant de consigner à titre documentaire.

Le calibre :

Fin novembre 1915, la maison Krupp expérimentait un canon de marine de 17 mètres de longueur, calibre 380, destiné à la défense des côtes du Nord. Mais les projectiles allèrent trop loin et l'on n'en retrouvait pas trouvé à 127 kilomètres du canon ! Ce fut une révélation. On reprit le canon, on l'essaya sur terre et finalement on l'envoya en Flandre contre Paris. Il fallut tout l'hiver 1916-1917 pour l'aménager. Le projectile mettait neuf minutes pour atteindre le but, et beaucoup moins de temps pour précipiter les six étages d'une maison dans la cave...

La capitale supporta stoïquement, pendant sept mois, ce pilonnage en règle qui venait compléter l'œuvre de destruction des escadrilles aériennes. Si bien que Paris, c'était un peu la sœur des armées. Ce qui encourage encore certains. Parisiens qui n'ont jamais quitté la rue Montmartre à dire : « Quand j'étais au front... »

Non, mais faites donc voir ces bricoques !...

Gabriel Bauge.

Un observatoire s'écroule

Cologne, 30 mars. — Par suite d'une secousse sismique la tour de Kalmut, observatoire météorologique du Pohlbrunal qui était situé au sommet du Mont Baardt vient de s'écrouler.

On a pu sauver tous les instruments scientifiques.

Les évaluations budgétaires anglaises

Londres, 30 mars. — Les évaluations budgétaires pour l'année 1928-29 pour les services civils, qui comprennent les évaluations pour le ministère des affaires étrangères, les services diplomatiques et consulaires, les services de la Société des Nations, les dominions et autres services, s'élèvent à 5 millions 604.411 livres, soit une diminution de 1 million 380.840 livres sur l'année précédente.

Les ouvriers de Prague manifestent violemment

Prague, 30 mars. — En signe de protestation contre le projet des assurances sociales des ouvriers et des employés ont manifesté violemment.

La police a chargé et a fait feu plusieurs fois.

On compterait 90 blessés.

L'affaire des ingénieurs allemands du Donetz

Berlin, 30 mars. — *Le Berliner Tageblatt* annonce que l'ambassadeur du Reich à Moscou a réclamé aux Soviets des nouvelles des ingénieurs allemands arrêtés au Donetz.

Un secrétaire d'ambassade est parti pour Rostov où il doit communiquer avec les prisonniers.



Memento

CALENDRIER. — Aujourd'hui samedi 31 mars 1928, 91e jour de l'année. 273 à venir.

—o—

ÉPHÉMERIDES CORSES. — (31 mars 1756) : Les évêques de l'île — qui étaient tous grecs — avaient été priés, par Pascal et le Conseil Suprême de Corse de visiter leurs diocèses et de quitter leurs résidés où ils s'enfermaient.

Ceux-ci ayant refusé d'obtempérer à cet ordre, le Conseil Suprême prit une mesure énergique d'après laquelle ceux qui dans un laps de temps indiqué ne seraient pas rentrés aux chefs-lieux diocésains perdraient leurs droits.

Cette mesure ne produisit aucun effet. Les prélats grecs étaient gênois d'abord, prêtes ensuite !

LE TEMPS QUIL FERA. — Méditerranée et Corse : très mauvais à souvent ; vent du secteur Sud, 6 à 10 mètres ; visibilité, 10 à 20 kilomètres ; température, 13 à 15 degrés ; mer, modérément agitée.

LES FROMAGES S'AGITENT

C'est une façon de parler. N'allez pas croire qu'il s'agisse de fromages tellement habitué que ni chair ni soif mouvante. Non, c'est du Gantal dont nous nous occupons.

Le port de Sagone

M. Landry a reçu la lettre suivante :

Paris, 19 mars 1928.

Monsieur le Ministre

et cher Collègue,

Comme suite à la démarche que vous avez faite le 16 courant auprès de nos services, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par courrier du même jour, j'ai prescrit à l'Ingénieur en chef de la Corse de soumettre d'urgence le projet du port de Sagone, modifié conformément à mes dépêches en date des 29 décembre 1927 et 7 janvier 1928.

Je lui demande en même temps de m'adresser toutes propositions utiles en ce qui concerne la demande présentée par la Société Continentale pour la restauration de l'ancien débarcadère.

J'aurai de la suite sous les yeux tous les éléments du problème et je pourrai prendre en connaissance de cause une décision en tenant compte des intérêts dont vous vous êtes fait le bienveillant interprète auprès de moi.

Veuillez agréer, etc...

Le Ministre des Travaux publics,

TARDIEU.

Après les élections consulaires

MM. Agostini et Pomarera remercient les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia de s'être prononcés d'une façon aussi catégorique sur le prix que les deux aussi catégoriques sur le prix que les deux consulaires doit appartenir aux groupements commerciaux.

Ils les remercient également de la manifestation qu'ils ont tous à faire en leurs noms.

Variétés

Variations sur le mois de Mars

Une dernier toujours attendre le dernier jour du mars pour parler de lui ; C'est le mois le plus changeant de l'année :

Ce que nous avons eu l'œil toujours
Après son trente-naîsme jour
Mauvais sitôt bonne
Une sorcière l'autre sotte !

Par contre cette année il fut d'une « qualité » constante, impressionnante : pluie et vent, vent et pluie, et encore pluie et vent... Quelques flambées de soleil, mais si courtes...

Il est vrai que :

Quand mars fait l'avril
L'avril fait le mars.

Avril nous donnera donc d'un beau trempe... Mais cette perspective est loin de mettre du baume au nos cœurs endoloris par le vilain mars... car :

Plair d'avril, gelée au mail

Rendent août et septembre gais.

S'il ne pleut en avril... août et septembre seront deux saisons ! Allez vous rejouir du sourire d'avril ? Et tout cela est dans le « calcul des probabilités » : il faut que les mars ; la réserve exagérée doit être telle !!!

Avril donc sera sec... à moins que la prédiction du « *Bonhomme de Meistre* » ne se réalise : *Après sera un mese di undida !!!* Ciel ! Qu'il nous épargne ! s'en plaindra ? Non, coquettes qui ont préparé leurs robes de gaze pour le « dimanche des dimanches » ! Ce sera d'heureux en effet si le soleil ne vraiment pas en se pour éclairer leurs mollets — la grande préoccupation du XIXe siècle — et permettre de sacrifier à la mode...

Au fait le « dimanche des Rameaux » tombe le 1er avril... Cette année avril, en fait de « poisson d'avril », pourrait nous donner le « beau temps »... Sans parler cela qu'août et septembre se fichent...

Les jours d'avril à 1 ! ! ! En al deze trumais ele chi an si po ottene...

Jean-Marc Saxxanoni.

La Vie Sportive

S.C.B. - C.A.B.

Nous voici à la veille du grand match ! de part et d'autre on espère fermement la victoire et c'est tout naturel. Chaque équipe peut légitimement espérer l'emporter car, si nous nous basons sur leur formation, les deux unes nous paraissent également redoutables. Le C.A.B. alignera le beau trio avant Santoni ; Gianmetti, Kikin ; Mingalon, Andréani, Sel ; Graziani, Confortini, Feydel, Ville, Bosch.

Quant au S.C.B., sa composition sera probablement la suivante : Feydel ; Casarfoni Rodriani), Poli ; Pinzuti, Natali, Mistrelli ; Stanfis, Campana, Savery, X... Midori ; ?X... pouvant bien être Cambiagi.

Je ne hasarderai pas un pronostic, de peur qu'on ne m'accuse de dévoiler mes préférences ; mais je puis dire que le Club qui sortira victorieux de cette rencontre, par le seul effet de sa valeur personnelle, aura droit à toutes nos félicitations.

Beaucoup de sportifs m'ont demandé s'il ne serait pas possible d'ouvrir un guichet de location le dimanche matin. Cette suggestion me paraît des plus intéressantes, car cela éviterait une cohue formidable à l'entrée, l'après-midi. Espérons qu'une mesure favorable interviendra dans ce sens.

CHABOS.

Cyclisme

Le Comité départemental de « l'Union Vélocipédique de France » en Corse, que présente l'installation de la cantonnière d'un poteau destiné aux bocaliers de la place du Tarasco, canalisation qui, paraît, suivant le projet dressé par le service hydraulique, franchir la rivière au nouveau d'une passerelle à l'endroit même indiqué par les communes intéressées pour l'édification du pont projeté par elles, le service de Génie lui-même, qui a reconnu la nécessité de faire ainsi, pourvoirait immédiatement à l'étude du chemin et à diriger immédiatement le projet de pont, afin de pouvoir soumettre en l'obtenant pour supporter la canalisation d'eau, la dépense qui serait résultée de la construction des passerelles et qui avait été estimée à 25.000 fr.

D'autre part, le préfet ayant estimé, étant donné l'importance du pont, que la dépense était trop élevée pour qu'un syndicat de communes pour en pourvoir à la construction et en assurer par suite l'entretien, a demandé un projet d'arche de grande arche construction à sa charge.

La réalisation du projet entraînerait une dépense de 50.000 frs.

Le conseil administratif des Eaux et du Génie Rural institué auprès de mon département que j'ai consulté sur cette affaire, a estimé que l'entreprise était de nature à justifier le concours de l'Etat prévu par l'arrêté ministériel du 25 juillet 1903. Toutefois il a été d'avis qu'au cas décision ferme ne pourra être prise en ce qui concerne l'allocation d'une subvention que lorsque le projet aura été modifié pour tenir compte de certaines conditions d'ordre technique.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai adopté ces conclusions.

J'ajoute que le serais disposé, lorsque ces conditions auront été remplies à secourir un Gouvernement de la Corse en vue de la réalisation de l'entreprise, une subvention égale aux 50% de la dépense qui restera à sa charge, après déduction d'une somme de 28.000 frs représentant la part de contribution du Service Hydraulique, et limitée au maximum de 50.000 frs.

Cette décision déterminera, d'après les disponibilités budgétaires, l'exercice financier sur lequel la promesse de subvention sera engagée.

Veuillez agréer, etc...

Le Ministre de l'Agriculture,

QUEILLE.

Les entrepreneurs de tabacs

M. Landry a reçu la lettre suivante :

Paris, 17 mars 1928.

Monsieur le Député,

Comme suite à ma lettre du 31 octobre 1927, relative aux remises des entrepreneurs de tabacs et de poudre à feu en Corse, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, par décision du président du Conseil, ministre des Finances en date du 12 mars courant, la remise actuelle de 6 fr. 30 par kilogramme allouée aux entrepreneurs de la Corse, pour la vente des tabacs, a été remplacée, à compter du 1er janvier 1928 par une remise ad valorem de 1,50 %. Des instructions vont être données pour la mise en application de cette mesure qui procurera aux entrepreneurs intéressés un supplément de remises appréciable, puisqu'en faisant état des ventes effectuées en 1926 par leur intermédiaire, le relèvement moyen des remises s'élèverait déjà à 50 pour cent environ.

Par ailleurs, en ce qui concerne les remises accordées aux entrepreneurs en question sur la vente des poudres à feu, je crois savoir que le Ministre a décidé de doubler le taux actuel.

Toutes précisions utiles, à cet égard, pourront vous être fournies par mon collègue de la Direction Générale des Contributions indirectes de qui relève cette partie de service.

Veuillez agréer, etc...

Pour le Directeur général,

Signé : Blaffle.

INFORMATIONS LOCALES

UNE PERMANENCE EST ETABLIE A BASTIA, 17, BOULEVARD PAOLI, AU 1er ETAGE (TELEPHONE : 0.80), DE 9 H. A 12 H. ET DE 14 H. A 18 HEURES.

M. DE MONS-GIAFFERRI REÇOIT PERSONNELLEMENT LES LUNDI ET JEUDI.

UNION LOCALE

ORDRE DU JOUR

Les membres de l'Union Locale de Bastia, réunis au complet à la Bourse du Travail, le 30 mars, à 20 h. 30 :

Après avoir entendu l'exposé fait par de nombreux camarades, au sujet de la lutte soutenir par la Cie Fraissinet contre le secrétaire du syndicat des employés de Navigation, prodonnt énergiquement contre la décision de cette compagnie.

Se déclarant solidaires de leur camarade frappé injustement.

S'engagent à le soutenir par tous les moyens en leur pouvoir.

Considérant que la mesure qui frappe le secrétaire du Syndicat des Employés de Navigation est une atteinte à l'exercice du droit syndical ;

Décident de tenir un meeting dimanche matin à 9 h. 30, au péristyle du théâtre et demandent à tous les travailleurs bastiais, sans exception, d'assister en masse à cette réunion qui doit être une manifestation de force de la classe ouvrière.

Pour l'Union Locale et par ordre,

Le secrétaire : F. PEGGINI.

—o—

UNION LOCALE
DES SYNDICATS OUVRIERS

Les camarades syndiqués sont priés d'assister à la réunion intersyndicale qui se tiendra samedi soir, à 20 heures, à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : Dispositions à prendre en vue du meeting de dimanche matin.

Au Théâtre

REPRESENTATION AU BENEFICE DU FORT TENOR JOSEPH LUCCIONI

Il nous est agréable d'annoncer que notre concitoyen Joseph Luccioni, élève fort ténor du Conservatoire National de musique de Paris, se trouve depuis quelque temps à la tête d'une troupe qui, à l'effet de se produire, sur notre grande scène, ce soir samedi et dimanche en matinée et soirée. Il sera secondé par deux grands artistes de l'Opéra de Paris, un baryton et une forte chanteuse légère, tous deux de la maison d'Offenbach. Le concours de nombreux amateurs chanteurs et instrumentistes lui donnera la ville à été généreusement offert au comité Luccioni, qui a organisé les représentations et nous sommes assurés que l'on fera salle archi-comble, tant pour le grand artiste qu'offrira le spectacle que par l'œuvre éminemment philanthropique poursuivie. Aussi, que les amateurs de « bel canto » se hâtent de retenir leurs places au « Fémina-Cinéma ».

Le secrétaire du Comité : P. PAOLI.

—o—

Première Partie

1° *Ouverture*..... par l'Orchestre.
2° .....
3° *Cavaleria Rusticana*, fantaisie par l'Orchestre — Mascagni.
4° *M. Luccioni*..... dirout : quand les cigales chantent, de Vilbert.
Mon Lulu, de Gozes.
5° *M. Cantoni José*..... ténor : Maître Paihelin, Romance, de Bazin.
Le dernier urleuin, de Rixio.
Sérénade de Penchu, de Chantrier.
6° *M. Dulzac*, Solo de flute de X....
7° *M. Villa François*, baryton.
Beuvenuto Cellini, arioso de Diaz.
Les crochet, romance de X....
8° *Mlle X...*, Soprano léger
La chanson de l'Adieu, de F.
Le..... romance de L. Denza
9° *Mlle Marguerite*, soprano.
La Traviata, grand air, de Verdi.
Tosca, prière de Puccini.
10° *M. Joseph Luccioni*, fort ténor.
Roméo et Juliette, Cavatine de Gounod
Werther, Lied d'Ossian, de Massenet.

Entre acte

Deuxième partie.

1° *Marche Espagnole*, par l'Orchestre.
2° *M. Michel Lucciani*, élève.
Ayez l'œil sur votre belle, chansonnette de Ouvrard.
3° *M. Joseph Canetti*, ténor,
Les gouilleurs de nuit, romance de Galibiche.
4° *M. François Ville*, baryton.
Le lamento du bandit, chanson corse de Maestrale.
5° *Mlle Jeanneschi*, soprano.
Faust, air de bijous.
Signard, grand air, de Beyer.
6° *M. Joseph Luccioni*, fort ténor,
Paillasse, grand air, de Léoncavalle.
Signard, grand air, de Beyer.
Orchestre du Théâtre, avec des musiciens du 173e rég. d'infanterie et le gracieux concours de Mlles Guilini, Mingalon, Vincenzini, Mesdames Bouvière, Barboni, Favale, Fiorenza, Pizzolero accompagnateurs, monsieur Philippe Mariotti et Spinetti.

Prix des places : 1re rang de loges, Baignoires, Fauteuils, 10 frs ; 2e rang de loges, 5 francs ; 3e rang de loges, 5 francs ; parterre, 3 fr. 50 ; Amphithéâtre, 2 frs.

Location ouverte à Fémina.

Communications

LE MONUMENT DE FREDERIC MISTRAL A MAILLANE

Le groupe sculpté à la mémoire du maître de Maillane Mistral, a pour auteur le sculpteur Marqueste, élève de Falguière et de Mercié. Il a été exposé au Salon de la Société des Artistes Français de 1906 et a valu à son auteur une médaille d'honneur.

Le groupe sculpté à la gloire de Mistral représente la Provence, et les Bouches-du-Rhône sont représentés par l'Arlésienne tenant à la main le flambeau de la gloire.

Le monument sera élevé en face de la maison de Mistral (Bouches-du-Rhône) et deux bancs les surmonteront de chaque côté.

Toutes les correspondances et communications devront être adressées à M. Pierre Devèze, secrétaire général au Comité pour le monument Mistral, 35, boulevard Carabacel, à Nice (Alpes-Maritimes) à Mme la comtesse d'Adhémar de Cheverié, à Porta (Xe) et au secrétariat de la mairie de Maillane (Bouches-du-Rhône).

PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Dimanche prochain, 1er avril, une nouvelle de charité se tiendra en l'église Saint-Jean, au profit de l'œuvre des Lits Natals, à l'issue des vêpres, qui commencent à 4 heures 30 précises.

Le sermon sera prononcé par le R. P. Lesabotte, le zélé et éloquent prédicateur de la station quadragésimale.

La Révérende Mère supérieure fait appel à toutes les âmes généreuses, soucieuses d'apporter à l'œuvre des Saints Lieux le concours de leurs offrandes, si abondantes en quinzaine et au cours des fêtes pascales, pour diminuer de notre Rédemption.

La quête sera faite par Mmes Carrega-Missoli, Brossard de Casalta, Gregori-Ottavi, Jules Lucci.

UN

BASTIA-BLANC

MADAME J...

QUEL DELICE !...



Rigoureusement neutre, le Savon Cadum n'irrite pas la peau. Conservé longtemps après sa fabrication alla une toute fraîcheur d'haleine même « délicieuse », il est parfaitement sec et dure deux fois plus que les savons ordinaires. Il n'irrite pas au monde un savon meilleur pour la toilette que le Savon Cadum.

ECOLE PRATIQUE COLONIALE DU HAVRE

L'Ecole Coloniale du Havre a été fondée en 1900.

Son rôle consiste à donner gratuitement, à la fois par la préparer les jeunes gens qui aspirent à la vie colonial à leur remettre les diverses fonctions qui peuvent leur être confiées aux Colonies, au triple point de vue commercial, industriel et général.

Des bourses ou fractions de bourses peuvent être attribuées aux élèves dont les familles sont dans la gêne.

La durée des études est d'une année scolaire. L'admission est prononcée après examen des titres ou diplômes produits par les candidats.

Le comité de patronage s'occupe de placer, dans des écoles, tous les élèves qui, à la fin de l'année scolaire, auront obtenu le diplôme de sortie de l'Ecole et qui pourront aussi, sur leur demande, être admis à suivre les cours de l'Administration qui a trait au diplôme de l'Ecole pendant les mois écoulés entre leur sortie de l'école et leur départ pour les Colonies.

Les cours sont professés par des professeurs de l'Ecole, aidés de spécialistes et de fonctionnaires coloniaux.

Pour renseignements, s'écrire à M. le Maire du Havre ou au directeur de l'Ecole.

Le Havre, le 21 mars 1928.

Les Spectacles

REGENT-CINEMA. — Ce soir, à 8 h. 1/2 : Gala cinématographique avec orchestre.

Au programme : **Koka boxeur**, dessins humoristiques ; **Comédie Tragique**, comique.

Les artistes suivants présentent : Ronald Colman et Vilma Banky dans : **La Nuit d'extase**, superproduction de Fitzmaurice (Une des plus belles films de la saison).

Au prochain programme : Rolla Norman dans **La Chasse Mortel** ; Harry Pilcer dans **Au Secours**.

Très prochainement : **Dans les mailles du Vice**, film policier d'aventure interprété par Ronald Colman et **Pour une femme**, avec Adolphe Menjou.

FEMINA-CINEMA. —

Ce soir : Gaumont-Mitry présente une superproduction : **Fromont jeune et Risler aîné**, avec Lilian Gish, Dorothy Gish et Ronald Colman.

Prochainement : **Bolly Bastienne**.

DERNIÈRES INFORMATIONS

de notre rédaction parisienne, des agences et de nos correspondants particuliers

M. Mussolini pense à l'éducation des jeunes italiens

Rome, 30 mars. — Afin d'assurer la réalisation des buts que poursuit l'institut national des Balilla, M. Mussolini a présenté au Conseil des ministres un décret qui institue la création de toute formation ou organisation même provisoire qui se proposerait de favoriser l'instruction physique, militaire, professionnelle et morale et spirituelle des jeunes gens.

Seules les formations ou organisations dépendant de l'institut national des Balillas sont autorisées.

Dans le mois qui suivra l'entrée en vigueur du décret les préfets devront ordonner la dissolution de toutes les formations ou organisations visées.

Après des explications de M. Mussolini le Conseil des ministres a adopté le décret.

L'assassin Mestorino à l'Instruction

Paris, 30 mars. — Le juge d'instruction a poursuivi cet après-midi l'interrogatoire de Mestorino au sujet de la disparition constatée hier, de 30.000 francs de pierres.

L'inculpé a reconnu avoir revendu les pierres à des diamantaires après les avoir montées sur des bagues de femme.

Mestorino a dit avoir pris les pierres pour éviter des explications sur la mort de Trophème.

— Pourquoi ne pas avoir pris le carnet qui était sur la victime ?

— Je n'y ai pas songé, j'avais perdu la tête.

— Est-ce vrai que vous étiez l'amant de votre belle-sœur ?

— Oui, depuis 10 mois, soit depuis juillet dernier.

— Le jour du drame a-t-il été question de ces relations, entre vous et Trophème ?

— Oui, après la question de la traite réglée, j'ai fait remarquer à Trophème que ses assiduités auprès de sa belle-sœur étaient choquantes. Il répondit qu'il avait l'intention de l'épouser. Je déclarai à Trophème que je m'opposerai à ce mariage. Des coups de poing furent échangés. Trophème me donna des coups de pied et me frappa à la poitrine. Etranglé par lui, j'ai perdu connaissance. Quand je suis revenu à moi, Trophème était mort.

Mestorino a été inculpé de vol et écroué à la prison de la Santé.

Les règlement de la dette française envers l'Angleterre

Londres, 30 mars. — Le rédacteur diplomatique du *Daily Telegraph* croit savoir que les pourparlers sont actuellement en cours entre le trésor britannique et le ministère des finances français en vue de la publication prochaine et simultanée à Londres et à Paris d'un communiqué ou de deux communiqués relatifs à la place spécifique de l'arrangement pour la consolidation de la dette de guerre anglo-française.

On n'a pas oublié que le gouvernement français n'a jamais ratifié l'accord Churchill-Caillaux sur la dette.

Apparemment, à la veille des élections générales, M. Poincaré désire exposer clairement son attitude personnelle à cet égard.

Cependant, d'après nos informations il ne s'oppose pas au paiement à la Grande-Bretagne au cours de l'exercice financier prochain de 600 millions de livres sterling que devrait payer la France si l'accord Churchill-Caillaux était effectivement en vigueur.

Une circulaire de M. Sarraut à propos des élections

Paris, 30 mars. — A l'occasion du renouvellement de la Chambre des députés, M. Albert Sarraut, ministre de l'intérieur, a adressé aux préfets, une circulaire en vue de l'application de la loi du 21 septembre 1927 portant rétablissement du scrutin uninominal et rappelant les règles traditionnelles de la procédure électorale.

Incidemment sur les déclarations de candidature, qui aspirant à ce candidature auxquelles l'enregistrement doit être refusé si elles émanent d'une personne frappée de dégradation civique, l'Concernant les femmes qui ne sont investies par la loi d'aucun droit politique la jurisprudence est fixée que les bulletins à leur nom ne peuvent pas être regardés comme constituant l'expression d'un suffrage que ces bulletins doivent être assimilés à des bulletins blancs. De l'impossibilité de mettre un récépissé de candidature de cet ordre particulier aucun bulletin à leur nom ne pourrait pas entrer en compte dans le calcul des suffrages exprimés.

Les déclarations de candidature pourront être déposées dans les préfectures jusqu'au mardi 17 avril inclus pour le premier tour ; pour le scrutin de ballotage les candidats du premier tour n'ont pas besoin de faire une nouvelle déclaration mais les candidatures apparaissant pour la 2ème fois entre les deux tours de scrutin devront faire leur déclaration au plus tard le 25, avant 24 heures.

Les désistements des candidats seront enregistrés à la préfecture comme les déclarations de candidature et dans le même délai. Passé ce délai la liste des candidats en présence dans chaque circonscription sera définitivement arrêtée.

Conformément à l'engagement pris devant la Chambre les instructions ministérielles donnent les plus larges facilités aux candidats pour l'envoi en franchise sous pli fermé de leurs bulletins et circulaires aux électeurs par l'intermédiaire des fournisseurs habituels des préfectures, mairies et sous-préfectures de département ou d'arrondissement.

Costes et Le Brix sont arrivés au Japon

Tokio, 30 mars. — Les aviateurs Costes et Le Brix sont arrivés à Yokohama, aujourd'hui. On croit qu'ils repartiront leur vol pour Paris le sept avril.

Costes et Le Brix s'étaient embarqués à San Francisco le 15 mars, à bord du paquebot japonais *Kenamaru*. Ils voyageaient avec le major Arthur Goebel, vainqueur de la course aérienne du Pacifique.

Leur avion, le *Nungesser-Coli*, qui fut embarqué sur le même bateau sera remonté rapidement.

Les deux aviateurs ont décidé de rentrer en France par les Indes et par des étapes très rapides.

Le jour n'est pas loin où nous pourrons accueillir en France les deux magnifiques aviateurs.

Insulteurs de l'armée condamnés

Angers, 30 mars. — Le général major du sixième génie, Pierre Donard, a cité dit dimanche par l'*Humanité* pour un journal réclamant 5.000 francs de dommages-intérêts et l'insertion du jugement.

Le tribunal correctionnel d'Angers lui a donné satisfaction : il a infligé, en outre, au gérant, M. Hocquard, six mois de prison et 2000 francs d'amende.

Les négociations pour le pacte multilatéral de paix

Paris, 30 mars. — M. Paul Claudel, ambassadeur de France à venir, aujourd'hui, à onze heures, à M. Kellog, la réponse du gouvernement français à la dernière note américaine concernant la conclusion au pacte multilatéral mettant la guerre hors la loi.

La publication de ce document est donc imminente.

L'ACTIVITÉ AÉRIENNE

Le record de durée

New-York, 30 mars. — Un télégramme de Jacksonville (Floride) annonce que les aviateurs Reinson et Haldeman qui tentent de battre le record du monde de durée ont signalé au bout de 35 heures de vol que leur moteur fonctionnait très bien et qu'ils espèrent tenir l'air pendant au moins 50 heures.

L'appareil de Detroyat est amené au Bourget

Le Bourget, 30 mars. — Le pilote Detroyat amènera, lundi, son appareil au Bourget pour compensation de ses compas en vue de son prochain départ pour la Traversée de l'Atlantique.

Un raid Bruxelles-Léopoldville

Bruxelles, 30 mars. — Le lieutenant belge De Malingraut tentera au début du mois prochain d'effectuer d'une seule traite la liaison aérienne Bruxelles-Léopoldville.

Sur la ligne Prague-Paris

Le Bourget, 30 mars. — Un jeune étudier de 23 ans, venu d'arriver seul de Prague à Paris par la voie aérienne. Parti hier matin à 9 heures de Prague à bord d'un avion piloté par de Perscon, le jeune tchécoslovaque, Jean Forsler, est arrivé au Bourget à 15 h. 11 a été reçu par sa famille : il vient faire ses études au Lycée de Troyes.

Un accident au Bourget

Le Bourget, 30 mars. — Un avion de 500e régiment d'aviation, piloté par le capitaine Vernon a été complètement retourné en prenant le départ par la violente du vent. Le capitaine a été fortement contusionné et légèrement blessé à la jambe ; son mécanicien, le sergent Mottet, a été plus sérieusement blessé à la tête.

La protection des monuments historiques

Paris, 30 mars. — M. René Besnard a adressé, aujourd'hui, au ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts la lettre suivante :

« J'ai l'honneur de vous informer que je me propose, dès la rentrée parlementaire d'interpeller le gouvernement : 1° sur les négligences et improvoyances qui ont entraîné la ruine partielle de la tour Charlemagne à Tours ; 2° sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour conserver ce monument qui appartient au patrimoine historique de la ville de Tours et de la Nation.

« Veuillez agréer, etc. »

Un ingénieur volait en gare de Strasbourg

Strasbourg, 30 mars. — La police spéciale de la gare de Strasbourg vient de mettre fin à l'activité d'un individu des plus suspects surpris en flagrant délit de vol sur les quais de la gare.

Après bien des réticences le coupable a avoué être ingénieur dans une maison de Vœlklingen (Sarre) et se nomme Wilhem Grosschka, est originaire de la Haute-Silésie et est affilié de réserve dans l'armée allemande.

On a fait lieu de croire que Grosschka était venu en Alsace pour d'autres motifs que le vol pour lequel il a été arrêté.

Comment on divorce en 24 heures

Mexico, 30 mars. — Paul Bertenbach, ancien champion du monde de boxe a fait, tous les records de vitesse réalisés jusqu'ici pour l'obtention du divorce.

Se trouvant depuis 24 heures seulement à Chihuahua, capitale de l'Etat de Morelos, il introduisit une instance en divorce contre sa femme du gouverneur de l'Etat. Puis, grâce aux démarches immédiatement entreprises par un spécialiste des divorces, qui réside à Mexico depuis trente ans, 24 heures après Paul Bertenbach sortait son divorce.

La guerre civile au Mexique

Londres, 30 mars. — Il paraît, d'après des messages venus de Mexico que la bataille livrée mardi et mercredi à Guaymas, entre les troupes fédérales et rebelles a été la plus sanglante depuis le début du présent mouvement insurrectionnel.

Les rebelles ont perdu 98 hommes et 40 d'entre eux ont été blessés. Les pertes des troupes gouvernementales sont relativement faibles : six tués et quelques blessés.

Le gouvernement mexicain croit que cette rencontre a porté un coup décisif aux rebelles dans la province de Guaymas.

Les élections de Chicago donnent lieu à de graves incidents

New-York, 30 mars. — En vue du vote qui aura lieu, le 10 avril, à Chicago, pour la nomination de plusieurs fonctionnaires fédéraux et d'Etat, la protection des bureaux de vote a été demandée aux autorités fédérales.

En attendant les deux factions républicaines rivales continuent leurs actes de violence à l'égard l'une de l'autre et il y eut encore hier matin, deux personnes tuées par des coups de feu dans la rue.

Les événements de Chine

Londres, 30 mars. — Un mande de Hong Kong au *Daily Mail* que le ministre à Amoy devient de plus en plus sérieuse. Des milliers de chinois ont fait une démonstration hostile pendant le débarquement du bateau japonais pour des fonctionnaires opéré malgré la défense des grévistes.

La grève générale continue.

L'Allemagne interdit les envois d'armes en Chine

Berlin, 30 mars. — Le Reichstag a adopté sans discussion en première, deuxième et troisième lecture, le projet de loi portant interdiction du commerce des armes vers la Chine dont le dépôt avait été annoncé, hier, par M. Stresemann dans son discours.

La motion nationaliste demandant le renvoi du projet à la commission des Affaires étrangères avait été retirée par ses auteurs, dès le début de la séance.

Ce que disent les Journaux de Paris

Paris, 30 mars. — Du *Figaro* :

« S'il y a des raisons sérieusement alléchées à la politique nationale, qui ne songe à les exclure systématiquement des qu'elles donnent le témoignage certain de leur haute valeur.

« Mais pour ce qui est des autres raisons, des amis de Maltz et de Delbec, des alliés des socialistes, huile conservon à leur égard est une faiblesse et une abdication.

« On ne fait pas à la révolution un pont ; on la combat ou on est vaincu par elle.

« La première condition de toute politique nationale est d'être nettement anti-nationaliste ».

Du Quotidien :

« La France, la Belgique et l'Angleterre particulièrement éprouvées par la guerre entendent qu'on ne touche ni au traité de Versailles, ni au traité de Rapallo, ni au traité de Locarno, ni à aucun traité en raison du pacte général qui resulterait d'une quelconque demande particulière de revision.

« Le pacte Briand-Kellog n'a pas été soumis à la moindre critique, il a même été accueilli avec de vifs témoignages de sympathie et de satisfaction. Ce sont là des choses que tient le repos de l'Europe.

« Mussolini est le seul à ne pas le comprendre ou plutôt à ne pas s'en formaliser ».

Du Matin :

« Le tunnel sous la Manche ne serait qu'un jeu d'enfant, la mer n'a pas plus de 60 mètres de profondeur. Mais pour passer d'Europe en Afrique sans le détroit de Gibraltar il faudra descendre bien plus bas, à 400 mètres et nager pendant 58 kilomètres.

« Néanmoins le projet est dit-on de réalisation très possible. La génération qui vient verra peut-être en gare de Paris des trains sur lesquels on ira Paris-Dakar.

« Dans là mer les requins à l'avenir s'arrêteront, inquiets, en entendant les grondements qui monteront au passage des rapides. Dans le wagon-restaurant le voyageur mangera une sole dont les sœurs nageront au-dessus de lui ».

A l'Officiel

Dans les P.T.T.

Paris, 30 mars. — L'*Officiel* publie : Sont admis comme contrôleurs : MM. Frédéric Pascal, Léandri Antoine, Tiare Jean.

MM. Marchetti Marc, gardien de phare de troisième classe à Chiappa,

ENTREPRISE GÉNÉRALE POUR LA CORSE
Peinture - Vitrerie
et PAPIERS PEINTS
J. ESPOSITO
BOULEVARD du PALAIS BASTIA
DÉCORATION D'ÉGLISES et appartements de tous styles et en tous genres
Vente Gros - Détail

COMPTABILITÉ
Méthode JAMET-BUFFEREAU
Cours par correspondance
Diplôme de Comptable de Bastia, 28 Bonaf Paoli
et Marseille, 12, Allées de Meilhan

CEREALES-ISSUES
ACHAT - VENTE
POMMES DE TERRE
LEGUMES SECS
Paul BORG
11, rue du Contrôle Civil, TUNIS
MAISON FRANÇAISE

Demandez UN PONTENOVO
VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA

LE JOURNAL DES RETRAITES
L, rue de l'Amiral Roussin, Paris XV
SES INFORMATIONS
SES DOCUMENTS
SES RENSEIGNEMENTS
Sa compagne pour la préparation et le maintien vital de retraite.
Directeur : Auguste AGOSTINI, dit Aug. FRATAL.
Abonnements : Un an : 12 frs.
Ch. P. 596.09 - Spécimen sur demande

Il faut en ce moment faire des ÉCONOMIES.
et cependant avoir une toilette formant un ensemble parfait.
Pour savoir ce qui se porte comme gants et chaussures, bas et lingerie, plumes, sacs et bijoux, etc ...
comme aussi robes et chapeaux
achetez le nouveau journal complet
MERVEILLES DE PARIS
4 francs
EN VENTE PARTOUT
et 29, rue de la Sourdière, Paris

Quand il parle pour Paris notez l'adresse de:
L'AGENCE HAVAS
62 Rue de Richelieu PARIS
vous pourrez lire chaque jour
Le Petit Bastiais

L'Echo Touristique de la Corse
littéraire, anecdotique, pittoresque, descriptif et bibliographique.
Deuxième année. DEUX FRS par an, bimestriel. (Compte postal N° 211-44, Paris).
Directeur : A. Clonel, Libraire de la Corse, 43, rue St-Lazare, à Paris. Spécimen franco.

Imp. E. Cordier et Fils, 8, Bd du Palais
Le Directeur-Gér. : LUCIEN CORDIER.

BOURSE DE PARIS du 30 Mars 1928

Fonds d'Etat Français	cours préc.	cours du j.
5% PERPETUELS	92 05	92 —
4 % 25	91 05	91 —
4 % 26	91 —	91 —
4 % 27	91 —	91 —
4 % 28	91 —	91 —
4 % 29	91 —	91 —
OBLIGATIONS 4 % 1920	89 50	89 50
— — 1921	89 50	89 50
— — 1922	89 50	89 50
OBLIG. CAISSE AUTONOME	4 50	4 50
CRÉDIT NATIONAL 1919	4 50	4 50
— — 1920	4 50	4 50
— — 1921	4 50	4 50
— — 1926	4 50	4 50
CNE 1 % 1925 AIENS	1 —	1 —
— PAS DE CALAIS	1 —	1 —
DEPART. SEINE 7 % 1905	1 —	1 —
PARIS 1905	1 —	1 —
— 1921	1 —	1 —
— 1925	1 —	1 —
COMMUNALES 1879	1 —	1 —
— 1920	1 —	1 —
TERME		
BANQUE DE FRANCE	5.400	5400
— NATION. DE CRÉDIT	1.000	1000
— PARIS A PAYS BAS	1.000	1000
— —	1.000	1000
MAIN PARISIENNE	1.000	1000

	cours préc.	cours du j.
SOFFAGNIE ALGÉRIENNE	1.000	1.000
COMPT. NATION. D'ESCOMPTE	1.000	1.000
CRÉDIT FONCIER DE FRANCE	1.000	1.000
CRÉDIT LYONNAIS	1.000	1.000
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1.000	1.000
SOCIÉTÉ MARS, FONCIÈRE	1.000	1.000
SUEZ CAPITAL	1.000	1.000
SUEZ PARTS	1.000	1.000
SUEZ CIVILES	1.000	1.000
1ST ORIENT	1.000	1.000
LYON ORIENT	1.000	1.000
NORD-SUD	1.000	1.000
NORD CAPITAL	1.000	1.000
ORLÉANS ORIENT	1.000	1.000
SANTA-FE CIE DE FER	1.000	1.000
SUEZ-ELECTRICITÉ	1.000	1.000
COMP. GÉN. ELECTRICITÉ	1.000	1.000
THOMSON	1.000	1.000
TRÉFILERIES DU HAVRE	1.000	1.000
MINES DE GOURDEMEE	1.000	1.000
MINES DE LENS	1.000	1.000
KULHMANN	1.000	1.000
PHOSPHATES DE GAFSA	1.000	1.000
PECHINEY	1.000	1.000
CHANGEURS RÉUNIS	1.000	1.000
TRANSATLANTIQUE ORD ESTR.	1.000	1.000
AGITURES PARIS	1.000	1.000
CULTURES TROPICALES	1.000	1.000
PATHÉ CINÉMA JOUISS.	1.000	1.000
EUGÉNIE SAY	1.000	1.000
AUBAC 4 F	1.000	1.000

	cours préc.	cours du j.
KERBE 1000	1.000	1.000
TUNIS 4 % 1924	1.000	1.000
BANQUE NATIONALE MEXIQUE	1.000	1.000
OTTOMANE	1.000	1.000
CRÉDIT FONCIER EGYPTIEN	1.000	1.000
MADRID LYS ORD.	1.000	1.000
CENTRAL MINING	1.000	1.000
DU TINTO	1.000	1.000
ORIENTAL CARPET	1.000	1.000
FETROLIA	1.000	1.000
RUSSIES D'ASIATIE	1.000	1.000
BONS MEXICAINS 1913	1.000	1.000
BERRAN	1.000	1.000
CAMBODGE	1.000	1.000
FINANCIÈRES OMNITHONIC	1.000	1.000
CHARTERED	1.000	1.000
CONGOLAISE	1.000	1.000
DE BEERS ORD.	1.000	1.000
ESTRELLAS	1.000	1.000
FRANCO WYOMING	1.000	1.000
HUANCHACCA	1.000	1.000
JOHANNESTHEIN	1.000	1.000
MALACCA ORD.	1.000	1.000
MEXICAN EAGLE ORD.	1.000	1.000
MORGANSTHEIN	1.000	1.000
MONTECATINI	1.000	1.000
MEZATA	1.000	1.000
PADANO	1.000	1.000
ROUMANO-BRITANN	1.000	1.000
SANTANTKA	1.000	1.000

COMPTANT	cours préc.	cours du j.
CH. DE FER SUD-EST-ALGÉRIE	1.000	1.000
CH. DE FER DÉPARTEMENT	1.000	1.000
DOORS MARSEILLE	1.000	1.000
L'HYDRAULIQUE DES EAUX CAP	1.000	1.000
ELECTRICITÉ PARIS	1.000	1.000
UNION ELECTRICITÉ	1.000	1.000
PENICHONS	1.000	1.000
LEBON	1.000	1.000
GAZ DE PARIS	1.000	1.000
SCHNEIDER	1.000	1.000
FIVES LILLE	1.000	1.000
SAINT-GOBAIN	1.000	1.000
VIEILLE CARBALLIE	1.000	1.000
D'LIEN MIDI ouvrir	1.000	1.000
P. DE MADAGASCAR BANQ. ORD.	1.000	1.000
ZUCKFABRIK HANG-CHONG	1.000	1.000
FOLLET CHAUSSON	1.000	1.000
GALERIES LAFAYETTE	1.000	1.000
PARIS FRANCE	1.000	1.000
PRINTEMPS	1.000	1.000
BANQUE FRANÇAISE RIO PLATA	1.000	1.000
LAND BANK OF EGYPT	1.000	1.000
CRÉDIT FONCIER AUTRICHE	1.000	1.000
— — MEXICAIN	1.000	1.000
— — SUÈDE	1.000	1.000
TABACS PHILIPPINES ordinaire	1.000	1.000
BANQUE PERSANE, MESSAGIN	1.000	1.000
— INDUSTRIELLE AU DR.	1.000	1.000
CRÉDIT FONC. FRANCO-CANAD.	1.000	1.000
— — MÉTAL	1.000	1.000
— — HOTTINGUER	1.000	1.000

	cours préc.	cours du j.
MEYER CHARLTON	1.000	1.000
SALLE LUZERNE	1.000	1.000
JOAHL DUTCH	1.000	1.000
BASTA	1.000	1.000
Fonds d'Etats Etrangers		
ARGENTIN 4 % 1886	1.000	1.000
ARGENTIN 4 % 1888	1.000	1.000
BRESIL 5 % 1889	1.000	1.000
BRESIL 4 % 1889	1.000	1.000
CHINE 5 % 1913	1.000	1.000
CHINE 4 % 1913	1.000	1.000
ESPAGNE EXTÉR.	1.000	1.000
HELLÈNE 4 %	1.000	1.000
ITALIE 3 %	1.000	1.000
JAPON 4 % 1899	1.000	1.000
MEXIQUE 4 % 1904	1.000	1.000
ROUMANIE 4 % 1890	1.000	1.000
RUSSE 4 % 1894	1.000	1.000
SERBE 1895	1.000	1.000
TU'QUIE 1903	1.000	1.000

CHANGES

Londres	124 55
New-York	25 40
Allemagne (100 reichsmarks)	605 —
Belgique	356 75
Espagne	426 75
Italie	133 75
Suisse	492 —
Hollande	1.024 —

60 fr. de musique pour 5 f. 50
Offert à nos Lecteurs par LE PETIT BASTIAIS



ALBUM 8. — 22 mélodies classiques et modernes, extraits, ouvertures, se jouant au piano ou harmonium. Prix net 5 fr. 50.
ALBUM 9. — 20 morceaux pour piano et violon : 7 fr. 50.
ALBUM 9 bis. — Les mêmes 20 morceaux pour violon ou mandoline seuls : 4 fr. 50.
ALBUM 6. — 20 morceaux à quatre mains : 5 fr. 50.
ALBUM LES VAGABONDS ENFANTINES, chansons et



chansons et modernes, danses, marches, se jouant au piano ou harmonium. Prix net 5 fr. 50.
ALBUM 7. — Rien que de modernes, 15 morceaux dont chacun est catalogué à Francs, de Coulc..., Adolf Blanches, etc. : 6 fr. .0.
ALBUM LES CHANTS ET DES DANSES DURANT LA REVOLUTION FRANÇAISE, LE DIRECTOIRE ET L'EMPIRE : 5 fr. 50.

Pour les enfants :
1° ALBUM de 6 morceaux jouant très faciles.
2° ALBUM, 20 morceaux. Ce que Mozart a joué et composé entre 4 et 6 ans.

Les deux albums réunis : 6 fr. 50 francs.
3° Les Soyeuses Enfantines, amusantes, morales et instructives.
Quatre cyanéles différentes : 2 fr. 50.

Chaque album est adressé franco contre la somme envoyée à
au *PETIT BASTIAIS*, 8, Boulevard du Palais, Bastia

tout pour..... électricité salles de bain chauffage central
chez: g. quiducci
34-36 boulevard paoli
bastia
maison de confiance fondée en 1912
Téléphone 1.20

La Première Marque du Monde
UNDERWOOD
A LA MACHINE SPÉCIALE QU'IL VOUS FAUT



MACHINE TECHNIQUE
MACHINE PORTATIVE
MACHINE COMPTABLE
MACHINE STANDARD
E. CORDIER & FILS, Agents Généraux pour la Corse
8, Boulevard du Palais - BASTIA
UNE RÉFÉRENCE : Plus de 300 machines de tous modèles vendues en Corse
ACHAT-ECHANGE (toutes marques)
Facilités de Payement - Tous renseignements sur demande

CAP CORSE
Damiani
GRAND PRIX - MEDAILLE D'OR
MEMBRE DU JURY HORS CONCOURS
JUGEMENT ET ARRET DE BASTIA 1903 ET 1904

RHUM
FOX-LAND
Grande Marque

MIMOSA
La Cigarette surfine fabriquée par H. ALBAN à Ajaccio

Compagnie Fraissinet
DÉPARTS DU CONTINENT POUR LA CORSE
Service d'été
Jeudi 29, de Marseille pr Ajaccio, à midi.
Vendredi 30, de Nice pr Ajaccio, à midi.
Samedi 31, de Nice pr Ile-Rousse, à midi.
Samedi 31, Toulon, pr Ile-Rousse, 18 h.
DÉPARTS DE LA CORSE POUR LE CONTINENT
Jeudi 29, d'Ajaccio pr Nice, à 18 h. 30.
Jeudi 29, de Bastia pr Marseille, à midi.
Vendredi 30, de Bastia pr Nice, à 10 h. 30.
Samedi 31, d'Ajaccio pr Marseille, à 10 h.
Samedi 31, d'Ile-Rousse pr Nice, à 23 h.

BANQUE DE LA CORSE
ALTIERI & NAPOLEONI
15, pl. St-Nicolas et 41 bis, Bd Paoli à BASTIA
Principales Opérations de la Banque
Escompte et recouvrement du papier de commerce — Comptes de chèques — Comptes de dépôts à preavis et à échéances — Lettres de crédit — Opérations de change — Ordres de Bourse — Souscriptions — Opérations sur titres — Garde de titres — Prêts sur titres — Encaissement de tous coupons — Garantie contre le risque de remboursement au pair et la non-vérification de tirages — Renseignements financiers, industriels et commerciaux — Surveillance de portefeuilles, etc., etc.
LOCATION DE COFFRE-FORTS compartiments depuis 20 fr. par an

STÉNO-DACTYLO
Méthode JAMET-BUFFEREAU
CENTRE D'ENSEIGNEMENT GRATUIT
aux Ecoles de BASTIA, 28, Bonaf Paoli
et Marseille, 12, Allées de Meilhan

Beaucoup de tabac
Peu de papier
Un arôme exquis
Une présentation luxueuse
Un prix modique
voilà ce que vous trouverez dans les Cigarettes
MARYLAND ALBAN SUPÉRIEUR
(paquet blanc)

ABONNEMENTS AU
Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
BULLETIN D'ABONNEMENT
M.
demeurant à
déclare souscrire un abonnement de
au *Petit Bastiais* à partir du
SIGNATURE
Découper ce bulletin et l'adresser à M. l'Administrateur du Petit Bastiais à Bastia avec le montant de l'abonnement en un mandat-poste ou chèque postal : Ajaccio 132.
TARIF DES ABONNEMENTS
CORSE. — Un an : 82 francs — 6 mois : 32 francs — 3 mois : 16 frs
AUTRES DÉPART. — Un an : 64 francs — 6 mois : 33 francs — 3 mois : 17 francs.
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois

37e ANNÉE. — N° 76
25 centimes
LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE LA CORSE
25 centimes
DIMANCHE 1er AVRIL 1928
DIRECTION RÉDACTION
ADMINISTRATION
8, Bd du Palais à
1, Rue des Jardins
BASTIA
Téléphone : 0.02
BUREAU A PARIS
16, Rue de la Grange-Batelière
Téléphone : Provence 45-57
Adresse Télégraphique : BASTIAIS-BASTIA
ABONNEMENTS
Corse ... 1 mois 3 mois 1 an
Corse et Colonies ... 17 32 60
Etranger ... 24 50 90 180
Les abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois et sont payables d'avance.
PUBLICITÉ
La publicité autre locale est reçue aux Bureaux Parisiens, 16, Rue de la Grange-Batelière (2e) et dans toutes les grandes agences de publicité.
Compte Chèques Postaux : Ajaccio 132
00164
Le Petit Bastiais
QUOTIDIEN RÉPUBLICAIN D'INFORMATIONS RAPIDES
Le seul journal du département relié par fil direct avec Paris
DIRECTEUR : LUCIEN CORDIER

L'annonce de la défaite

Ainsi, nos adversaires ont pu croire, un instant, tout le commencement maintenant à déchaîner, nous le supposons pour leur intelligence et, d'ailleurs, nous le verrons à leurs mines) qu'ils auraient pu avoir raison de nous, par surprise.

Ils ont pu croire qu'ils nous feraient reculer en faisant partir un pétard entre nos jambes.

Ils ont pu croire qu'ils réussiraient, par un moyen détourné, par une manœuvre oblique, à décider le peuple de Bastia à voter pour celui à qui il n'a jamais voulu accorder qu'une minorité !

A celui dont la candidature, à son origine, a été littéralement imposée !

A celui qui n'appartenant à aucun parti, fait appel à toutes les nuances, des conservateurs aux communistes, pour rester fidèle au caractère amorphe de sa personnalité électorale...

A celui qui se dit le sauveur de la Corse pour avoir passé son temps de législature précédente entre la place Saint-Nicolas et les douceurs ambragées de Vizzavona...

A celui qui énumère toutes les réalisations qui se sont effectuées en Corse pour s'en attribuer le mérite exclusif...

A celui-là même qui a réussi, au temps de sa puissance administrative, où pesait sur la Corse et sur Bastia la tyrannie de ses tenants, à s'attribuer un mandat qui ne lui était pas revenu...

Il faut déchanter... On a trop fablé sur les facultés d'oubli de nos concitoyens. Ils ont beaucoup appris, mais n'ont rien oublié.

L'autre jour, le lion populaire a grondé. On avait trop fablé sur ses silences. On l'avait trop taquiné. Il n'a eu qu'à se redresser un peu, à secouer une seconde sa crinière pour faire rejeter les gobe-mouches foltirant autour de lui.

⁂

Pareil spectacle dans toute la Corse.

Sartène enlevé sans coup férir, à la faveur d'une défaillance physique complètement surmontée. Or, la réélection de M. Calmonli est maintenant assurée, et les initiés le savent, qui essaient toujours de faire partager leurs illusions qu'ils n'ont plus.

Pour Ajaccio, point d'espoir, évidemment. On s'apprête seulement à multiplier les candidatures de cinquième ordre qui se partageront les voix d'une minorité écrasée. Cette tactique de désespoir répond surtout à ce besoin d'activisme dans le vide qui s'empare de certaines personnes à l'orée de toute période électorale. La politique a troublé en Corse trop de petites cervelles pour qu'elles consentent à ne pas se reposer pour une réciproque, superficielle, arbitraire et vaine excitation, remplaçant le goût des occupations normales.

⁂

Voilà trois élections écoulées. Et une élection contestée, celle de Corté, où St. Paul Giacobbi donne du fil à retordre à son concurrent, qui n'est pas parti pour une promenade. Le moins qu'on puisse dire du candidat cartelliste du parti démocratique, c'est que partout, dans toutes les localités grandes et petites, une remarquable réaction de nos amis s'est opérée en sa faveur. Cela aussi, on le sait.

Certe a bien besoin que ses intérêts soient pris en charge par l'un des siens, qui la connaît à fond, s'en occupe activement, de cet esprit d'activité qui est le fond même de sa nature. Il n'y a pas bien longtemps, parcourant un canton pour essayer d'y mettre en échec un de nos amis, personnalité de talent à qui l'on opposait un nouveau venu, M. Pietri lançait le mot d'ordre : « Il faut voter non pour la personne, mais pour le parti ». On lui sert maintenant la nomade de ses pièces. Encore M. Paul Giacobbi n'a-t-il rien à rendre à un concurrent dont le grand souci au cours de cette dernière législature a été, sans aucune considération d'ordre social ou économique proprement dit de pousser à une stabilisation immédiate, brutale, forcenée. M. Paul Giacobbi peut lui exposer devant n'importe quel chef de service, n'importe quelle assemblée, un projet, et il peut faire de cette action insulaire et cortenaise l'objet principal de sa mission.

⁂

Voilà où nous en sommes électoralement.

Des candidats partout, des candidats uniques, des candidats solidaires d'un parti dont on ne dira plus qu'ils font du particularisme, élément essentiel du succès.

Encore toutes nos ressources d'hommes ne sont-elles pas en œuvre. Nous disposons de réserves sérieuses, qu'il s'agisse du député ou du conseil général. Les talents, les ardeurs mûries ou juvéniles ne nous font pas défaut, pour l'avenir. Nous en avons à revendre. Nous ne sommes pas obligés, nous, de recourir à des combinaisons enturlifiées, de solliciter constamment dans les rangs de nos adversaires.

Le parti qui emploie de telles méthodes est un parti pauvre, un parti aux abois, un parti qui ne tente un soubresaut que pour retomber plus lourdement sur la claie...

A...

Paul Giacobbi, cortenais candidat à Corte

Quoiqu'en dise « *l'Eveil* », M. Paul Giacobbi est « *en mesure de brigner officiellement un mandat législatif* » *dans l'arrondissement de Corte*: il a du talent, une très belle intelligence, une connaissance approfondie des besoins de sa région et — malgré sa jeunesse — un passé politique déjà bien rempli. Durant son court passage au Conseil général, ses colègues lui ont confié (et il était le plus jeune) les postes de choix. Comme membre rapporteur général du budget il a montré (ses adversaires eux-mêmes le reconnaissent) beaucoup de sûreté de méthode, une grande facilité d'assimilation qui lui ont permis de se montrer avec aisance au milieu des questions les plus complexes et de les présenter au Conseil général dans des rapports clairs et précis. Le « *Petit Bastiais* » a souvent relaté dans quelles conditions ce siège lui a été ravi. Le Tribunal Correctionnel de Bastia — on se le tuerra pas de particulier, l'espère — vient d'établir les raisons — et pas toutes — du succès du conseiller général sortant de Vezzani : 135 jours de prison, 300 fr. d'amendes et 2000 fr. de dommages-intérêts, ont été retrayés aux agents incontestés de M. Grimaldi. Et le dernier mot n'est pas dit dans cette affaire.

M. Paul Giacobbi est candidat à Corté, dans cet arrondissement dont il connaît bien les besoins et les aspirations ; il mobilise les suffrages des électeurs au milieu desquels il vit, qui le connaissent, qui l'approchent familièrement sans besoin d'intermédiaire influent. Combien d'électeurs du Cortenais ont pu, en dehors de la période électorale, approcher M. Pietri sans l'entremise d'un chef de groupe ? Il importait surtout qu'ils osent à faire la démarche que sont conditions ? Et pour vous entretenir avec M. Pietri, il vous fallait, docteur Cortenais, vous rendre à Sartène ou aux environs de Bonifacio escorté d'un conseiller général ou d'un maire de marque.

Certes, M. P. Giacobbi reconnaît que les intérêts des cantons bastiais, servient pû être mieux défendus par les élus de Unis. Mais M. Pietri n'a pas voulu d'un conseiller cortenais, et il avait à cela une raison bien atrienne : le souci de sa réélection qu'il savait impossible sans la désespoir qu'il savait impossible sans la désespoir qu'il savait impossible sans la désespoir